BULLETIN

DE LA

Société française d'Histoire de la Médecine

Lille. — Imp. Centrale du Nord, 12, rue Lepelletier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Secrétaire général

et honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique

---

Tome XII. — Année 1913





PARIS

Chez le Secrétaire général

16, rue Bonaparte, 16

1913

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 10 Janvier 1912

Berliner Gesellschaft für Geschichte der Naturwissenschaften und Medizin (adresse : Pr Dr von Buchka, Keithstrasse, 21, BERLIN.

Det kongelige Bibliotek, COPENHAGUE, (*membre perpétuel*).

Institut für Geschichte der Medizin, Talstrasse, 33, LEIPZIG.

Kgl. Universitäts-Bibliothek, MUNICH.

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, rue Bonaparte, 16, PARIS.

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, 12, PARIS.

Bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie, avenue de l'Observatoire, 4, PARIS.

Société médicale du IVe Arrondissement, Mairie du IVe Arrondissement, PARIS.

Library of the College of physicians, 22d street above Chestnut, PHILADELPHIE.

K. k. Universitäts-Bibliothek, Prague (adresse : J. G. Calve, libraire, Malé nám, 12, PRAGUE, I).

ACHARD (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue du Faubourg Saint-Honoré, 164 (1).

AUBERT (Dr), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, rue Victor-Hugo, 33, Lyon.

BALDENWECK (Dr), ancien Interne des hôpitaux rue de Monceau, 87.

BALLET (Dr Gilbert). Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, rue du Général-Foy, 39.

BARBÉ (Dr), Médecin aliéniste des hôpitaux, rue de Luynes, 11.

BARBILLON (Dr), ancien Interne des hôpitaux, avenue de l'Observatoire, 24.

BAUDOT (A), Docteur en pharmacie, rue du Colonel-Marchand, 4, Dijon.

BAUDOUIN (Dr Marcel), ancien Interne des hôpitaux, rue Linné, 21.

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

Bazy (Dr Pierre), Chirurgien de l'Hôpital Beaujon, rue de Constantine, 17.

Beaudoin (Dr Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

Beauvois (Dr), rue Berteaux-Dumas, 7, Neuilly-sur-Seine.

Beluze (Dr), rue des Francs-Bourgeois, 54.

Bénard (Dr), Château-Gonthier (Mayenne).

Bergounioux (Dr), ancien Médecin principal de l'armée, Belfort, par Lalbenque (Lot).

Bérillon (Dr), Médecin-Inspecteur des asiles d'aliénés, rue de Castellane, 4.

Bilancioni (Dr Guglielmo), Professeur à l'Université, Via Avignonesi, 5, Rome.

Bilger (Capitaine), Chefferie du génie, Rouen.

Blanchard (Dr Raphaël), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 226, (*membre perpétuel*).

Boismoreau (Dr), Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 10.

Bonnet (Dr Edmond), Assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue Claude-Bernard, 78.

Boudon (Dr L.), Chef de clinique à la Faculté de Médecine, rue de Bellechasse, 64.

Boutineau, Membre de la Société archéologique, rue de l'Alma, 73, Tours.

Bræmer (Dr), Professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, rue des Récollets, 105, Toulouse.

Brunot (A.), Directeur de *Medicina*, rue Henri-Martin, 6.

Buchet, Directeur de la Pharmacie centrale de France, rue de Jouy, 7.

Bugiel (Dr), boulevard Saint-Marcel, 72.

Cany (Dr G.), Médecin consultant à La Bourboule, rue de Vaugirard, 56.

Carbonnelli (Dr), Directeur de la Maternité, San-Massimo, 33, Turin.

Carøe (Dr Kristian), Sølvgade, 34, Copenhague.

Cawadias (Dr), ancien Interne des hôpitaux, rue Lesieur, 14.

Cayla (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.

Chaplin (Dr Arnold), York Gate, 3, Regents Park, Londres.

Chaput (Dr H.), Chirurgien des hôpitaux, avenue d'Eylau, 21.

Chassevant (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue La Boëtie, 122.
Chauffard (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue Saint-Simon, 2.
Chaumont (Dr), rue de Vaugirard, 63.
Chauveau (Dr), boulevard Saint-Germain, 225.
Cleu (Dr H.), Médecin aide-major de 2me classe au 149e régiment d'infanterie, Epinal.
Colin (Dr), Médecin-major de 1re classe en retraite, rue d'Ulm, 2.
Coppez (Dr Henri), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, avenue des Arts, 21, Bruxelles.
Cornillot (Dr), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue Gazan, 39.
Corsini (Dr Andrea), Professeur à l'Université, Via dei Bardi, 5, Florence.
Coulomb (Dr R.), rue Vignon, 28.
Courtade (Dr A.), ancien Interne des hôpitaux, rue de Castellane, 44.
Cremer (Dr Jean), Médecin de l'Assistance médicale indigène, Librairie Charles Boulangé, rue de l'Ancienne-Comédie, 14.
Déjerine (Dr J.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 179.
Dekeysêr (Dr Léon), rue des Sablons, 9, Bruxelles.
Delaunay (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, rue de la Préfecture, 14, Le Mans.
Delbet (Dr Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine, rue Roquépine, 14.
Deroide (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, rue de Richelieu, 9, Calais.
Desnos (Dr), ancien Interne des hôpitaux, rue La Boëtie, 59.
Diepgen (Dr Paul), Privat-Docent d'histoire de la médecine à l'Université, Kronenstrasse, 2, Fribourg-en-Brisgau (Bade).
Dignat (Dr), avenue Carnot, 14.
Dorveaux (Dr Paul), Bibliothécaire en chef de l'Ecole supérieure de Pharmacie, avenue d'Orléans, 58.
Drivon (Dr Jules), Médecin honoraire des hôpitaux, avenue de Saxe, 284, Lyon.
Dubreuil-Chambardel (Dr Louis), rue Jeanne-d'Arc, 3, Tours.
Dupont (Dr V.), avenue de Saint-Ouen, 105.

Dupré (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue Ballu, 17.

Esmonet (Dr Charles), Médecin consultant à Châtel-Guyon, rue de l'Abbaye, 6.

Estrée (Paul d'), Publiciste, rue Saint-Paul, 43.

Fabre (Dr Paul), Correspondant de l'Académie de Médecine, Commentry (Allier).

Farez (Dr), boulevard Haussmann, 154.

Fay (Dr Marcel), ancien Interne des asiles de la Seine, rue de Thann, 11 bis.

Fay (Maurice), Chirurgien-Dentiste, rue de la Ville-l'Evêque, 17.

Flandrin (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, place Grenette, 11, Grenoble.

Florence (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, rue Culatte, 3, Lyon.

Fonahn (Dr Adolf), Professeur agrégé à l'Université, Hansteensgt, 9, Kristiania.

Forceville (Gaston de), Publiciste, Directeur du Hammam, rue des Mathurins, 18.

Fosseyeux (Marcel), Chef de bureau à l'Assistance publique, Docteur ès lettres, boulevard Saint-Jacques, 54.

Garboe (Dr Axel), Gammeltoftsgade, 10, Copenhague.

Gariel (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, rue Edouard-Detaille, 6.

Gaudel (Louis), Substitut du Procureur de la République, Auxerre.

Gauthier (Léon), Archiviste aux Archives nationales, quai aux Fleurs, 1.

Génévrier (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, rue du Pré-aux-Clercs, 8.

Genil-Perrin (Dr G.), Interne à l'Asile clinique Sainte-Anne, boulevard Saint-Jacques, 52 bis.

Giacosa (Dr Piero), Professeur à l'Université, corso Raffaello, 30, Turin.

Giedroyć (Dr prince François), Maison E. Wende et Cie, Varsovi.

Gilbert (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue de Rome, 27.

Goulard (Dr R.), Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Grangée (Dr F.-M.), rue du Marché, 8 ter, Neuilly-sur-Seine.

Grasset (Dr Joseph), Professeur à la Faculté de Médecine, rue J.-J. Rousseau, Montpellier.

Grön (Dr F.), Huitfeldtsgt., 9 B, Kristiania.

Guelliot (Dr Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, rue du Marc, 9, Reims.

Guiart (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Lyon.

Guillaud (Dr G.-A.), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, avenue Gambetta, 77, Saintes.

Guillon (Dr Paul), boulevard Malesherbes, 60.

Györy (Dr Tiberius de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université, Veres Palné utcza, 34, Budapest, IV.

Haberling (Dr W.), Oberstabsarzt, Werderstrasse, 29, Cologne.

Hahn (Dr Lucien), Bibliothécaire de la Faculté de Médecine, rue Gay-Lussac, 28.

Hamburger (Dr Ove), Lecteur d'Anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.

Hamonic (Dr), ancien Interne des hôpitaux, rue Clauzel, 7 ter.

Hartmann (Dr Henri), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, place Malesherbes, 4.

Hervé (Dr Georges), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, rue de Berlin, 8.

Houssay (Dr Fr.), Pontlevoy (Loir-et-Cher).

Ingerslev (Dr), Professeur honoraire, Nörrebrogade, 11, Copenhague.

Jablonski (Dr), Médecin des hôpitaux, rue des Arènes, 17, Poitiers.

Jacobs (Dr Henry Barton), Professeur à l'Université John Hopkins, 11, Mt. Vernon place W., Baltimore.

Jeanselme (Dr Edouard), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, quai Malaquais, 5.

Jennings (Dr), route de la Croix, 3, Le Vésinet (S.-et-O.).

Johnsson (Dr J. W. S.), Gammel Kongevej, 86a, Copenhague.

Joly (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus. L'hiver, boulevard Raspail, 39, Paris.

Juquelier (Dr), Directeur de l'Asile de Moisselles (Seine-et-Oise).

Klebs (Dr Arnold C.), Montolivet, Ouchy-sous-Lausanne (Suisse).

Lacassagne (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, place Raspail, 1, Lyon.

Lacronique (Dr R.), Médecin principal de 1re classe, rue de Metz, 34, Tunis.

LANDOUZY (Dr L.), Doyen de la Faculté de Médecine Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine rue de l'Université. 15.

LANGLOIS (Dr), Maubeuge (Nord).

LAPERSONNE (Dr DE), Professeur à la Faculté de Médecine. rue de Lisbonne, 30.

LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, rue de Puebla, 35, Lille.

LECLERC (Dr F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, rue de la République. 12. Lyon.

LEDOUX-LEBARD (Dr R.), rue Clément-Marot. 22.

LEFORT (Gustave). pharmacien honoraire, aux Mécliers, Saint-Didier-en-Rollat (Allier).

LEGRAND (Noé), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue des Feuillantines, 10.

LÉGUILLETTE (Charles), boulevard Saint-Germain, 116.

LEJARS (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, rue de la Victoire. 96.

LEMAIRE (Dr Jules), ancien Interne des hôpitaux, rue de Rigny, 5

LE PILEUR (Dr L.) Médecin de Saint-Lazare, rue de l'Arcade, 15.

LEREBOULLET (Dr Pierre), Médecin des hôpitaux. boulevard Saint-Germain. 193.

LERI (André), ancien Interne des hôpitaux. avenue Hoche, 38.

LE ROY DES BARRES (Dr A.) Professeur à l'Ecole de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat. Hanoï (Tonkin).

LETULLE (Dr). Professeur à la Faculté de Médecine. Médecin des hôpitaux. Membre de l'Académie de Médecine rue de Magdebourg. 7.

LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Dr J.), Chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, avenue Montaigne. 3.

MAAR (Dr V.), Chargé de cours à l'Université, Gammel Kongevej. 131. Copenhague.

MAGNAN (Dr). Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de Médecine rue Cabanis 1.

MASSALONGO (Dr R.), Professeur à l'Université de Padoue, Ospedale Maggiore. Vérone.

MEIGE (Dr Henry). rue de Seine, 10.

MÉNÉTRIER (Dr). Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, boulevard Saint-Michel, 59.

MERCIER (Dr Raoul), boulevard Heurteloup, 41, Tours.

Meyer-Steineg (Dr Theodor), Professeur à l'Université. Iéna.

Moniz Barreto de Aragão (Dr Egas). Professeur à la Faculté de Médecine S Pedro 36. Bahia (Brésil).

Moulé (L), Vétérinaire sanitaire rue de la Tour, 27. Vitry-le-François.

Nass (Dr Lucien) villa David. 12. Vincennes.

Netter (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine. Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine. boulevard Saint-Germain, 104.

Neustätter (Dr Otto) Hygiene-Museen i. V., Grossenhainerstrasse, 9. Dresde.

Neveu (Dr Raymond), rue de Paris, 141, Clamart (Seine).

Nicaise (Dr Victor). ancien Interne des hôpitaux, rue Mollien, 3.

Nicolas (Dr), Médecin consultant au Mont-Dore (Puy-de-Dôme). L'hiver. avenue de la Gare, 31. Nice.

Olivier (Dr Eugène), ancien Interne des hôpitaux, rue de Rennes, 116.

Osler (Dr Sir William) Regius professor of medicine, Norham Gardens. 13, Oxford.

Pansier (Dr). rue Saint-André. 6. Avignon.

Payenneville (Dr J.) Médecin des hôpitaux, rue Beffroy, 29, Rouen.

Pensuti (Dr Virginio). Professeur à l'Université, Piazza dell Esedra di Termini. 47. Rome.

Percepied (Dr). Médecin consultant au Mont-Dore. L'hiver. Boisguillaume-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Pergens (Dr), Maeseyck (Belgique).

Pichevin (Dr R.), rue de Berlin. 38.

Picqué (Dr Lucien) Chirurgien de l'Hôpital Lariboisière, rue Saint-Lazare. 81.

Piery (Dr), rue Emile-Zola. 5, Lyon.

Preisler (Dr O.). Kongens Lyngby. près Copenhague.

Prévost, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine. 15.

Prieur (Dr Albert). Rédacteur en chef de la *France Médicale*, place des Vosges 1.

Prieur (Léon). Avocat à la Cour d'Appel, rue de Bourgogne. 23.

Railliet (Dr). Professeur à l'Ecole vétérinaire membre de l'Académie de Médecine, Alfort (Seine).

Rambaud (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, rue Alsace-Lorraine. 14. Poitiers.

Reber. Pharmacien. cour Saint-Pierre, 3, Genève.

Regnault (Dr Félix). Directeur de l'*Avenir médical et thérapeutique illustré*. rue Lavoisier. 4. Meudon (Seine-et-Oise).

Reutter (Dr Louis). faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (Suisse).

Richer (Dr Paul). Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, rue du Luxembourg 30.

Robin (Dr Albert) Professeur à la Faculté de Médecine. membre de l'Académie de Médecine rue Beaujon. 18.

Roché (Dr Henri). rue Rambuteau. 20.

Rollet (Dr Maurice). Directeur du bureau d'hygiène. Auxerre.

Roucayrol (Dr). rue du Rocher, 49.

Rouquette (Dr) place de la Liberté. 4, Nice.

Rouveyre (Edouard), Editeur rue de la Tour. 102.

Rouxeau (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine rue Héronnière, 4 Nantes.

Ruffer (Dr Marc Armand), Président du Conseil des quarantaines. Alexandrie (Egypte).

Schöppler (Dr Hermann). Kgl. Stabsarzt, Agnesstrasse. 61II, Munich.

Schwartz (Dr E.) Professeur agrégé à la Faculté de Médecine. Chirurgien des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine. boulevard Saint-Germain. 183.

Semelaigne (Dr René). ancien Interne des hôpitaux de Paris. avenue de Madrid. 16. Neuilly-sur-Seine.

Siguret (Dr Gaston). Médecin consultant à Saint-Nectaire. L'hiver, rue du Faubourg Montmartre, 7. Paris.

Sturel (René). Agrégé de l'Université. avenue de la Bourdonnais, 29.

Sudhoff (Dr). Conseiller privé. Professeur à l'Université, Directeur de l'Institut d'histoire de la médecine. Talstrasse. 33. Leipzig.

Tanon (Dr Louis). ancien Interne des hôpitaux. Préparateur à l'Institut supérieur de vaccine. rue des Carmes. 14.

Torkomian (Dr V.) rue Taxim 23. Péra. Constantinople.

Truc (Dr). Professeur à la Faculté de Médecine, Carré-du-Roi 3, Montpellier.

Tuffier (Dr). Professeur agrégé à la Faculté de Médecine. Chirurgien des hôpitaux, avenue Gabriel 42.

Vidal (Dr Ch.), rue du Temple, 27, Castres.

Vinchon (Dr Jean), Interne des asiles de la Seine, boulevard Saint-Jacques, 39.

Wallich (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Accoucheur des hôpitaux, rue de Bourgogne 17.

Walsh (Dr James J.) Doyen de Fordham University School of medicine. 110. W. 74 th street, New-York.

Weisgerber (Dr H.), Sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie. rue de Prony, 62.

Wickersheimer (Dr Ernest), Bibliothécaire de l'Académie de Médecine, rue Bonaparte, 16.

Wolff (Dr Alfred), Professeur à l'Université, Kaiser Friedrichstrasse, 5, Strasbourg.

Yrigóyen (Dr Ciriaco), Fuenterrabia, 33 Saint-Sébastien (Espagne).

Zervos (Dr Skevos), Athènes.

Bureau

Président : M. Paul DORVEAUX.
Vice-Présidents : MM. Edouard JEANSELME et Maurice LETULLE.
Secrétaire général : M. Ernest WICKERSHEIMER.
Secrétaires annuels : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.
Trésorier : M. Henri ROCHÉ.
Archiviste-Bibliothécaire : M. E. BELUZE.

Conseil

MM. A. COURTADE, Victor NICAISE Pierre RAMBAUD, sortants en 1913.
Raphaël BLANCHARD, Paul DELAUNAY. Raymond NEVEU, sortants en 1914.
J. GÉNÉVRIER, Georges HERVÉ, René SEMELAIGNE, sortants en 1915.
L. LE PILEUR, Président sortant.

Anciens Présidents

MM.
1902-1904. Raphaël BLANCHARD.
1905-1906. † E.-T. HAMY.
1907-1908. Paul RICHER.
1909-1910. Gilbert BALLET.
1911-1912. L. LE PILEUR.



Séance du 8 Janvier 1913

Présidence de MM. LE PILEUR et Paul DORVEAUX.

Après lecture du procès-verbal, M. LE PILEUR prend la parole en ces termes :

Mes chers collègues,

Lorsqu'il y a deux ans je prenais possession de ce fauteuil, c'était, je peux l'avouer maintenant, avec une crainte fort légitime de me trouver absolument inférieur à la tâche que vos aimables bulletins de vote venaient de m'imposer. Comment donc se fait-il qu'aujourd'hui, si je regarde en arrière, il me semble que ce jour soit hier, et que loin de m'avoir paru longues, ces deux années aient passé si rapidement, comme celles qui sont faciles et heureuses ?

Certes je n'en tirerai, croyez le bien, aucune orgueilleuse conclusion et je ne penserai jamais que mon faible mérite ait pu produire un aussi beau résultat, mais ce que je sais et dois proclamer bien haut c'est que c'est à vous tous qu'il est dû, que c'est votre ardeur au travail, que c'est votre affection pour la Société, qui m'ont rendu si douces les séances que je redoutais tant.

Aussi c'est de cela, Messieurs et chers collègues, que je viens vous remercier profondément, non seulement en mon nom, mais aussi au nom de notre chère Société d'Histoire de la médecine.

Après avoir donné le coup de barre qui a remis le navire en plein courant, vous avez compris qu'il fallait, pour achever notre œuvre, payer de sa personne, par le travail et par la propagande. Simplement et continuement vous avez accompli cette double tâche, et les preuves en sont tangibles. Vos travaux : vous n'avez qu'à feuilleter vos bulletins pour vous assurer que leur variété n'a d'égale que leur importance ! Votre propagande : plus de soixante-quinze membres nouveaux en deux ans, viennent l'affirmer mieux qu'aucune

parole. — Entre temps, vous avez apporté à notre règlement intérieur d'heureuses modifications qui facilitent grandement le bon fonctionnement de notre Société. C'est donc avec la certitude que vous ne vous arrêterez pas en si beau chemin que je vais céder la place à mon ami le Dr Dorveaux.

En vous parlant de lui, je ne vous dirai rien que vous ne sachiez tous. Sa grande modestie, sa profonde érudition, la sympathie qu'il a su s'attirer de la part de tous, vont garnir son fauteuil des plus moelleux coussins, et nul plus que lui ne les mérita.

Il me reste encore deux devoirs à remplir en terminant.

Le premier, toujours pénible, est de vous rappeler les noms de ceux de nos collègues que la mort nous a ravis dans l'espace de ces deux années. MM. Naegeli-Åkerblom, Meunier, Triaire, Pagel et Ruelle, collaborateurs aussi actifs qu'éminents, ont emporté tous nos regrets, et vous avez applaudi aux éloges que notre Secrétaire général a prononcés pour chacun d'eux.

Le second devoir, toujours agréable au contraire, mais qui dans l'espèce me l'est particulièrement, consiste à remercier mes collaborateurs directs, MM. Wickersheimer, Roché, Hahn, Barbé et Beluze.

Ai-je besoin de vous dire que le premier constitue la base même de la Société ? Son érudition spéciale, les relations à l'étranger, celles que lui attirent chez nous ses travaux et sa situation de bibliothécaire de l'Académie en font non seulement un auxiliaire précieux, mais la cheville ouvrière même de notre réunion.

Quant à notre trésorier M. Roché, financier non moins habile (*rara avis* chez les médecins) qu'historien avisé, c'est lui, ne l'oublions jamais, qui, nous montrant le péril, nous a permis de l'éviter et de nous élancer vers un meilleur avenir.

MM. Hahn, Barbé et Beluze, habitués depuis longtemps aux remercîments des Présidents, les méritent plus que jamais et je les prie d'en garder la nouvelle et très amicale assurance.

Mon cher DORVEAUX, voulez-vous bien je vous prie me remplacer ?

— M. Paul DORVEAUX. — Messieurs,

Il y a deux ans, à pareille époque, j'étais, en ma qualité de premier vice-président, appelé à l'honneur d'occuper la dignité qui m'est conférée aujourd'hui. Je vous suggérai alors l'idée d'élire à ma place mon compagnon de vice-présidence, M. le Dr LE PILEUR, qui venait de travailler avec tant de succès à la réorganisation de notre Société, et j'eus le plaisir de vous voir entrer dans mes vues.

Pendant les deux années qui viennent de s'écouler, M. LE PILEUR a été le président idéal. Toujours le premier à toutes nos séances, il a su les diriger avec l'aisance et le tact qui le caractérisent ; toujours vigilant pour nos intérêts, il a réussi à obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention pour notre Société, et de quelques riches fabricants de spécialités pharmaceutiques, de fructueuses annonces pour notre *Bulletin*. Enfin, c'est à lui que nous sommes redevables et de la réforme de nos statuts et de la publication du *Livre des simples medecines* qui va paraître.

Appelé aujourd'hui à lui succéder, je vous remercie, Messieurs, du grand honneur que vous voulez bien me faire en me plaçant à la tête de votre Société, et je vous prie d'être indulgent pour moi si, dans ce poste éminent, je me montre inférieur à mon excellent devancier. En tout cas, je vous assure que je ferai tout mon possible pour suivre ses traces glorieuses et celles de ses illustres prédécesseurs.

— MM. BAZY, BUCHET, CHAPLIN, COULOMB, CREMER, DE FORCEVILLE, GUILLAUD, JACOBS et OSLER, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Correspondance :

1° Dépêche de M. NEVEU, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et adresse ses vœux au Bureau.

2° Lettres de démissions de MM. CARTAZ, LABADIE-LAGRAVE, LUTAUD, MAC-AULIFFE, MARIE et DE RIBIER.

— M. le Trésorier lit un rapport sur l'exercice financier de 1912. Ce rapport sera examiné par une Commission de deux membres, MM. FOSSEYEUX et OLIVIER qui déposeront leurs conclusions à l'Assemblée générale du 12 février prochain.

NOTE SUR L'OUVRAGE
DE CHARLES CAMERON SUR LES BAINS ROMAINS

par M. Gaston de FORCEVILLE

Nous avons de nombreux documents et l'on a beaucoup écrit sur les antiquités romaines, mais rares sont les auteurs qui se sont occupés de rechercher et de reconstituer dans l'ancienne Rome la place prépondérante qu'y tenaient les *Thermes* ou *Bains Romains*.

L'ouvrage de Charles Cameron, architecte à Londres en 1772 (1), a fait à ce sujet une étude très précise et très approfondie. Il reconstitue ces Thermes d'une façon complète et, de plus, en refait l'histoire. Pourtant, cet ouvrage excessivement précis n'a pas été cité par les auteurs qui se sont occupés de l'historique des bains au cours de ces dernières années.

Cameron nous montre que les bains tenaient la plus grande place dans la vie romaine :

Les temples étaient uniquement consacrés au culte des dieux et aux cérémonies religieuses, les Théâtres, les Amphithéâtres, les Basiliques, avaient chacun leur usage particulier, mais les Bains seuls semblaient tout réunir ; sans parler d'un nombre étonnant de chambres et d'autres choses nécessaires à ceux qui se baignaient, on y trouvait des salles spacieuses et des portiques pour se promener, des lieux

(1) CAMERON, Charles. *The baths of Romans*... London, printed by G. Scott, 1772, 2 parties en 1 vol. gr. in-fol., pl.

remplis de bancs (Exhèdres) où les savants s'assemblaient pour discuter, on y transportait les bibliothèques les plus complètes de la ville, et dans le grand espace qu'ils renfermaient, on y donnait au peuple des spectacles et des combats de gladiateurs.

Cameron nous montre ensuite les Romains portant les armes contre la Grèce et, après la chute de Carthage, prenant goût comme les vaincus au luxe asiatique. Rome se transforme, elle se remplit de maîtres qui enseignent les arts, la grandeur et la magnificence dans les bâtiments, on élève pour la première fois des temples de marbre et des basiliques ; sous le règne d'Auguste, on met la dernière main à ces édifices qui étaient encore incomplets, et l'on construit des bains sous une forme plus belle et plus magnifique que l'on ne les avait vus jusqu'alors dans aucun pays. C'est ainsi que Pline reproche aux femmes de son temps de faire paver d'argent leurs salles de bain.

Une lettre de Sénèque est citée ensuite; en voici les principaux passages :

Je vous écris de la maison de campagne de Scipion l'Africain, après avoir auparavant invoqué ses mânes ; cette maison de campagne est bâtie de pierres carrées, le bain est petit et obscur selon la coutume des anciens, car nos ancêtres s'imaginaient qu'un bain ne pouvait pas être chaud si l'obscurité n'y régnait pas. Je me fais donc un plaisir de comparer les mœurs de Scipion avec les nôtres. C'était dans ce réduit que ce grand homme, la terreur de Carthage, se baignait pour se délasser des travaux champêtres, il prenait le bain sous ce vil toit. Mais à présent qui oserait se baigner ainsi. Un homme se regarde pauvre et digne du mépris, quand il n'a pas sur les murs de sa maison, d'ornements précieux et éclatants, quand on n'y trouve pas partout des mosaïques, quand la baignoire dans laquelle il rafraîchit ses membres exténués, par une sueur immodérée, n'est pas entourée de pierres de l'île de Thase. Jusqu'ici je n'ai parlé que du peuple, que n'aurais-je pas à dire sur les bains de nos affranchis : Quelle multitude de statues n'y trouve-t-

on pas ; on est surpris de la quantité prodigieuse d'eau qui y tombe avec bruit sur des degrés destinés à la recevoir. Au lieu de fenêtres, ce bain de Scipion a de petits trous, faits dans les murs de pierre, de façon à ne pas empêcher le bâtiment de ressembler à une fortification ; mais à présent on croit que les bains sont méprisables, si les fenêtres ne sont pas très grandes et disposées à recevoir les rayons du soleil durant tout le jour ; si en se baignant, on n'est pas brûlé par les ardeurs du soleil.

Autrefois, les bains étaient en petit nombre, et sans ornements, pourquoi aurait-on embelli ces choses de peu de valeur, inventées pour l'usage et non pour le plaisir ; on ne s'avisait pas alors de verser l'eau en forme de pluie, on ne la voyait pas non plus couler sans cesse comme d'une fontaine chaude, et on ne s'imaginait pas qu'il fut important d'avoir de l'eau bien claire pour laver des ordures.

Les bains les plus complets et les plus beaux avaient ordinairement les appartements suivants :

Un Apodytère, ou l'on se déshabillait.

Un Onctuaire, lieu dans lequel on gardait l'huile, et où se faisaient les onctions.

Un Sphéristère, lieu d'exercices.

Un bain d'eau chaude.

Un Caldarium, étuve où l'on suait.

Un Tépidaire, ou bain d'eau tiède.

Un Frigidaire ou bain d'eau froide.

Il y avait aussi des salles destinées à la conversation.

Après s'être déshabillé, on entrait dans l'Onctuaire, pour s'oindre tout le corps d'une huile grossière, avant de commencer les exercices. On passait alors au Sphéristère, ou se faisaient toutes les différentes sortes d'exercices dont le plus à la mode était le ballon.

Voici comment Plaute (poète comique latin) en parle : « Par Hercule je te ferai sur le champ sauter » en l'air comme un ballon, je courrai à ta rencontre, » et je t'y tiendrai à grands coups de poing, parjure » que tu es. »

Quand la situation le permettait, le Sphéristère, était exposé au soleil de l'après-midi, et dans le cas

contraire, il recevait la chaleur de la fournaise. *Pline* et *Lucien* disent que cette partie du bain avait une chaleur considérable.

Lorsque l'on avait pris autant d'exercice qu'on avait jugé nécessaire d'en prendre, on allait dans le bain chaud et l'étuve, qui étaient contigus, et où l'on s'asseyait et se lavait; on avait aussi coutume de s'y ratisser le corps avec un instrument que l'on appelait Strigille.

On entrait ensuite dans le Tépidaire, que l'on traversait à pas lents; l'air tempéré qu'il contenait prévenait le corps contre les mauvaises suites qui auraient pu résulter du passage d'un endroit trop chaud dans un autre trop froid.

Venait ensuite : le Frigidaire, où après s'être plongé dans l'eau froide, on retournait à l'Apoditaire remettre ses vêtements.

Celse, qui vivait au siècle d'Auguste, en parlant de la manière dont on doit traiter les personnes qui ont quelques maux de tête particuliers, s'exprime ainsi : « Si le malade entre dans le bain, qu'il sue un peu dans le Tépidaire, avant de se déshabiller, qu'il oigne ensuite son corps d'huile, qu'il passe de là dans l'étuve pour y suer, qu'il ne descende pas dans le bain chaud, mais qu'on lui jette beaucoup d'eau chaude sur la tête, ensuite de l'eau tiède et, enfin, de l'eau froide ; après ces opérations, qu'on lui frotte la tête pendant quelque temps, et puis qu'on lui essuie, et, enfin, qu'on l'oigne d'huile. »

Galien, en traitant du marasme, ou de la consomption de toute la substance du corps, dit que le Frigidaire est la première, le Tépidaire la seconde, et l'étuve la troisième chambre des bains. Il prétend que la personne attaquée de cette maladie, doit être portée sur un lit dans le Frigidaire, où il est nécessaire qu'il y ait un drap de coton pour le couvrir, dans le cas où la chambre ne serait pas assez chaude pour le déshabiller; il ajoute que si la chambre est trop froide, il faut lui

laisser quelques vêtements légers, jusqu'à ce qu'on l'ait porté dans le Tépidaire, où l'on doit lui oindre tout le corps d'huile. Il faut que le malade entre ensuite dans l'étuve, et qu'il soit porté à l'endroit où est le bain, afin qu'il puisse passer dans toute l'étendue des trois chambres. Ceux qui le portent ne doivent pas aller vite, mais demeurer autant de temps dans la première chambre qu'ils ont mis de temps à le tirer du lit; et autant de temps dans la seconde, qu'ils en ont employé à l'oindre d'huile. Il ne faut pas que l'air des trois chambres soit trop chaud ou soit trop froid, mais il est nécessaire qu'il soit modérément humide, ce qui arrive effectivement quand on laisse couler assez d'eau chaude dans le bain chaud ; on doit reconduire le malade au plus vite au bain froid, et l'y plonger, l'essuyer ensuite avec des éponges et de la toile de coton, le mettre dans la litière et le ramener chez lui.

Il est à propos d'observer ici, que Celse, en prescrivant à ses malades de passer par ces trois chambres, se conformait à l'usage des Romains de son temps. Les différents traitements qu'il indiquait ne différaient que dans la manière d'employer l'eau. C'était de cette seule pratique qu'il espérait un soulagement pour ses malades.

Le malade de Galien se comportait de la même manière, mais le peu de temps qu'on lui permettait de demeurer dans le bain chaud, et son prompt retour à celui du Frigidaire, étaient deux circonstances sur lesquelles le médecin fondait toute l'espérance du succès.

Daprès Galien, le Laconique ne renfermait que de la chaleur sèche, il conseillait bien à tort aux personnes d'un tempérament chaud, de n'y pas entrer, mais de se mettre plutôt dans le bain chaud, où l'eau qu'elles absorbaient, empêchait que la chaleur n'ait pour elles de mauvaises suites. Celse, dit que la sueur est excitée par une chaleur sèche, ou par le bain : « Siccus calor est et arenæ calidæ et laconi. »

Adıien (empereur romain de 117 à 138) défendit à tous ceux qui n'étaient pas malades d'entrer dans les bains avant deux heures de l'après-midi.

Selon Cameron, dans les bains de Dioclétien, il y avait place pour six personnes dans chaque baignoire, et selon cette supposition, dix huit mille personnes pouvaient se baigner à la fois dans ces bains, puisqu'il y avait trois mille cellules pour les baigneurs.

De la lecture de cet ouvrage, si important pour l'histoire de la thérapeutique par les agents physiques, on peut conclure que comme l'a dit Pline, pendant six siècles, il n'y avait pas d'autre médecine à Rome que les bains. Cela était déjà vrai dans les premiers temps de Rome, alors que les bains étaient comme les autres monuments, très simples et sans ornements, que l'eau souvent malpropre y était distribuée avec parcimonie, cela fut vrai aussi, après la chute de Carthage, quand Rome se transforme, quand les Bains y prennent des dimensions colossales ainsi que l'on peut en juger, dans le livre de Cameron, par les plans des bains de Dioclétien, d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Domitien, d'Antonin, de Trajan, de Constantin. A cette époque de progrès, l'eau devient propre et elle est distribuée à profusion, tant chaude que froide.

Les médecins, disposant de peu de moyens curatifs, c'est dans ces bains, que se soignaient la plupart des maladies, et il y avait une telle affluence de malades, qu'Adien, leur réservait les bains jusqu'à deux heures de l'après-midi. On y pratiquait bien des onctions, des frictions, et des ablutions, mais il semble que le Massage et la Douche, qui sont aujourd'hui les principales opérations du bain Turco-Romain, y étaient complètement inconnus.

STATUETTES HYMIARITES PATHOLOGIQUES

par le Dr Félix REGNAULT

Dans un voyage que j'ai fait à Constantinople, j'ai étudié au musée de cette ville plusieurs statues hymiarites qui ont un intérêt pour le médecin.

La civilisation hymiarite s'est développée au sud-ouest de l'Arabie à l'époque de l'empire romain. Elle a disparu vers le deuxième siècle de notre ère. Il existe au musée de Constantinople deux séries de statuettes

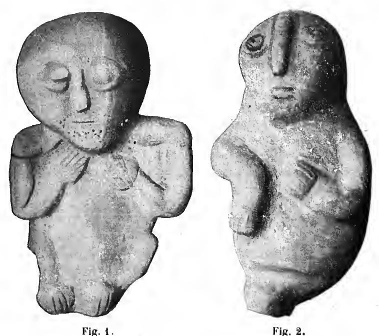


Fig. 1. Fig. 2.

d'albâtre provenant de ce pays et encore inédites. Elles proviennent de confiscations opérées en vertu de la loi sur l'exportation des antiquités. La première série comprend un grand nombre de figures funéraires, d'un art soigné. L'une (fig. 3) d'elles représente une tête

d'aveugle d'une belle facture : les paupières sont intactes, et les orbites vides.

La deuxième série comprend plusieurs statues grossièrement exécutées. Parmi elles, trois sont pathologiques.

Un hydrocéphale (fig. 1) est reconnaissable à son crâne volumineux. Comme il arrive dans cette maladie, la base du crâne trop petite n'a pu contenir tout l'encé-



Fig. 3.

phale ; celui-ci a débordé notamment sur les côtés ce qui produit la saillie des tempes et l'extrême largeur du front. Ce malade étant parvenu à l'âge adulte, comme l'indique le piqueté marqué sur son visage pour rendre la barbe.

Un second personnage (fig. 2) a un membre supérieur droit tordu ; il semble qu'il ait une main bote, bien que sur cette image grossière, les proportions ne soient

pas respectées, et que la déviation existe à la hauteur du coude. Les membres inférieurs ne sont pas reproduits et la figure est schématiquement dessinée. Une troisième statue (fig. 4) représente un montre double. Les corps sont unis, les thorax seuls se séparent, avec quatre membres supérieurs et deux têtes qui se font vis-à-vis.

On sait qu'il existe en tératologie des monstres soudés



Fig. 4.

par leurs troncs de manière que les deux têtes se regardent.

Je pense que ces statuettes étaient des fétiches ou des dieux. Les monstres ont été adorés par les peuples primitifs. Les montres doubles notamment ont été dans divers pays l'objet d'un culte. Rappelons entre autres cette statue en basalte des îles Hawaï conservée au Muséum d'histoire naturelle de Paris et qui représente un monstre à deux têtes et aux corps soudés latéralement.

NOTE SUR LE DIPLOME DE DOCTEUR EN MÉDECINE DÉLIVRÉ, EN 1628, PAR L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON A MAITRE TROPHIME ALBOIN D'ARLES

par le Dr Ed. BONNET

En 1904 et, plus récemment, à la séance du 13 novembre dernier, M. le professeur Raphaël Blanchard a communiqué, à la Société (1), les diplômes de maître-ès-arts, bachelier, licencié et docteur en médecine, délivrés, de 1704 à 1746, par l'ancienne Université d'Avignon, à plusieurs membres des familles Ferrus de Briançon et de La Mure.

Le plus ancien de ces documents médicaux, qui tous appartiennent au XVIIIe siècle, est le diplôme de docteur délivré le 10 octobre 1704, à Claude Ferrus de Briançon et dont M. Blanchard a donné (loc. cit. III, p. 168) la reproduction intégrale ; Laval dans son *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon* avait, antérieurement, reproduit (p. 423 et 428) le texte de deux autres diplômes de cette Faculté, l'un du 3 août 1554 et l'autre du 23 juillet 1757.

Ce sont les trois seuls diplômes avignonnais, de docteur en médecine, qui aient été jusqu'ici décrits et publiés et nous n'en connaissons aucun appartenant à la période du XVIIe siècle ; je crois donc intéressant de combler cette regrettable lacune en présentant à la Société le diplôme de docteur en médecine, délivré par l'Université d'Avignon, à maître Trophime Alboin (2) d'Arles, le 3 juillet 1628, cinquième année du pontificat d'Urbain VIII, Marius Philonard occupant le siège archiépiscopal d'Avignon et étant, en cette qualité, chancelier de l'Université.

(1) *Bull. de la Soc. française d'histoire de la médecine*, III (1904), p. 165 et XI (1912), p. 452.

(2) Trophime Alboin figure p. 456, avec la transcription fautive Albouin, dans la Chronologie des docteurs non agrégés... dressée par Laval.

C'est un parchemin de 56 centimètres de large sur 45 centimètres de haut, y compris un pli inférieur de 4 centimètres servant de point d'attache aux lacs de soie cramoisie, larges de 23 millimètres, qui supportent la theca, ou boîte de fer-blanc, renfermant le grand sceau de l'Université ; le texte de 27 lignes, non compris la première, dont il sera question plus loin, mesure 260 millimètres de haut sur 425 millimètres de large ; il est limité à droite et à gauche, par deux encadrements latéraux formés, chacun, de deux lignes parallèles dorées ; la partie supérieure gauche de cet encadrement se termine par un carré doré qui déborde le texte et contient le premier mot : IN de la première ligne : IN I H V (1). CHRISTI écrite en grandes capitales romaines dorées, disposition qui se retrouve dans le diplôme de Claude Ferrus décrit par M. Blanchard, avec cette différence, que, dans ce dernier, l'encadrement et les grandes capitales sont ombrées de rouge ; les 27 lignes de texte sont d'une belle écriture cursive, en encre noire, seuls les noms de l'archevêque-chancelier, du primicier-recteur, du docteur-régent président et du titulaire du diplôme, sont en capitales cursives dorées ; la theca, de forme ovalaire, mesure 85 millimètres de haut sur 55 millimètres de large ; le sceau en cire rouge est identique à la figure 2 du frontispice de Laval, l'empreinte en est assez nette, sauf cependant la seconde partie de la légende S. PMICERII. VNIVSITAT. — STUDII. AVINIONIS, qui est mal venue et se devine plutôt qu'elle ne se lit ; les signes abréviatifs, peu nombreux, se comprennent facilement, mais sauf le tilde, je n'ai pu les reproduire ici ; dans les mots commençant par st, ces deux lettres sont liées, la première, de forme semi-lunaire recouvrant le sommet de la seconde, et cette ligature a quelque ressemblance avec un P cursif majuscule ; enfin, le scribe a multiplié, sans beaucoup de discernement,

(1) Abréviation de IHESV.

les capitales au commencement de mots qui n'en comportaient pas, tandis qu'il a quelquefois mis des minuscules aux noms ou aux prénoms des personnes citées.

On sait, d'après les recherches de Laval, que dès la fin du XVI[e] siècle, la Faculté de médecine d'Avignon avait adopté, pour ses diplômes de docteur, une rédaction uniforme, laquelle comportait cependant quelques variantes suivant la date de réception, la personnalité du président ou du candidat et autres circonstances accessoires.

Dans le diplôme de maître Alboin, il n'est pas fait mention des privilèges accordés par les rois de France (1), à l'Université, la formule qui les relate n'ayant été introduite dans les actes de la Faculté que postérieurement à l'année 1650 (2); par contre, on y trouve la phrase : « præsentibus ibidem N... N... scolaribus medicinæ Universitatis Avenionensis, cum magna copia nobilium dominorum tam civium quam scholarium » que Laval ne connaissait que sur quelques diplômes du XVIII[e] siècle (3).

En terminant, je ferai remarquer que les fonctions de bidellus (bedeau) generalis et secretarius paraissent avoir été remplies pendant plus d'un siècle par divers membres d'une même famille puisque nous trouvons : Jean Bernard en 1628, Bernard Bernard en 1704 et Pierre-Joseph Bernard en 1757, occupant successivement ladite charge et, en ces titres et qualités, signant et expédiant les diplômes de docteur délivrés à ces différentes dates.

IN I H V. CHRISTI

Nomine Amen. Vniversis et singulis hoc præsens Licentiæ Doctoratus et Magisterij priuilegium Inspecturis et audituris Nos MARIUS PHILONARDUS Dei et Apostolicæ

(1) **Notamment par lettres-patentes de Louis XIV, données en 1650; voir à ce sujet Laval *loc. cit.*, p. 175 et suiv.**

(2) **Cf. Laval, *loc. cit.*, p. 428, note 1.**

(3) **Laval *loc. cit.*, p. 432, note 3.**

sedis gratia | Archiepiscopus Auen. Illiusq, almæ Vniversitatis Cancellarius Salutem et pacem in eo qui est omnium uera salus Dignum et Rationi consentanum est, ut qui multis laboribus et vigiliis summoque studio | bonas artes didiscerunt proemio aliquo suis meritis digño afficiantur ac præceteris hominibus privilegiis honoribus ac dignitatum culmine Exornentur et quod iure optimo meruerunt accipiant et Cæterl qui bonis | quoque artibus insudant videntes tot tantaq. proemia quibus uis coronis longe prœtiosiora continue indisciplinis legitime certantibus constituta ad studia magis magisq, quasi stimulis excitentur. Cum igitur virtute ingenio | atque doctrina insigni præditus Egregius Dominus TROPHIMUS ALBOIN Arelatensis diuina sibi assistente gratia in salutari arte medica multum profecisset studia conferendo disputando repetendo legendo cæterosq. | actus scholasticos solemniter exercendo Eius virtute et eruditione non vulgari stimulatus et excitatus spectabilis et egregius Dominus PAULUS ANTHONIUS CHRISTIANUS in præsenti nostra vniversitate Auenion. | Doctor Medicus Aggregatus et Regens ordinarius ipsum Dominum ALBOIN Nobis præsentauit eodem autem excepto obuiis quod aiunt ulnis ac de moribus pro consuetudine examinato apertaq. cancellaria nostra Themata Medica | aliquot ut fieri solet ei præscripsimus de quibus die statuto præsentibus ibidem Egregiis Dominis Paulo Anthonio de Roddes, Philippo fabry, Lupo Riberio, honorato Jacobo paulo Authonio Dontrino, Claudio Bonetio, Gabriele | oliuario, francisco Martino, Alexandro Gauterio, Emanuele de Roddes, Gabriele Criuello et Andrea de Roddes Ejusdem almi et celeberrimi collegii doctoribus clarissimis in hac nostra vniversitate Auen. degentibus, Item Nobis | Cancellario Magnificoq. et perillustri Domino GABRIELE DE BELLIS Domino de Roays Legum comite, Almœq. Vniversitatis generalis studij Auen. in Jure Ciuili Antecessore ordinario, necnon primicerio et Rectore | præsentibus inquam et audientibus omnibus ita doctissime disserult imo in stricto Rigoroso et solemni Examine solitis omnibus ita satifecit ut prædicti Dñi Doctores Medici Vnanlmi Consensu ac eorum | Nemine penitus atque penitus discrepante nec Repugnante coram nobis Caucellario et ante nominato primicerio assemerint eum esse dignissimum qui non modo ad Baccalaureatus sed et Licentiatus gradum | admitteretur ; hunc igitur Baccalaureatus primum deinde

Licentiatus gradum in salutifera arte Medica, facta prius professione fidei Catholicæ juxta sacri consilii tridentini determinationem præstitisq. Juramentis in | similibus præstari solitis Eumdem sub prædicto Domino Regente laudabiliter et honorificentissime adipisci æquissimum duximus, postremo singula diligentius expendentes eumdem postquam Legitime certasset et | verum cursum in Medicina consummasset corona et brauio dignissimum esse judicaulmus ex vnanimi consensu et assensu omnium præfatorum Dominorum Medicorum ibidem existentium, Nemine | ut præmittitur Repugnante Nos Itaq. cancellarius præfatus illum ad honorem et gradum, Libertates, priuilegia, exemptiones et prærogatiuas Doctorales insigniaq. Doctoralia in eadem facultate Medica Statuta | per supradictum Dominum Regentem declarauimus et declaramus recipiendum, Itaque ibidem præfatus Dominus PAULUS ANTHONIUS CHRISTIANUS in præsenti actu præsidens dictum Dñum TROPHIMUM ALBOIN | in laborum et virtutum proemium ornamentis Doctoralibus ex concessa sibi facultate insigniuit ac saluberrimæ Medicinæ Doctorem et Magistrum fecit, nominauit et declarauit tradendo eidem libros primo clausos mox apertos | deinde in Cathedra Magistrali eum sedere fecit, zona eum precinxit, pileum Rubenti flosculo insignitum capiti eius imposuit, annuloque aureo nomine scientiæ saluberrimæ Medicinæ subarrauit ac etiam osculum pacis et amoris | cum Magistrali Benedictione ei tribuit Eidemq. docendi, glossandi, repetendi disputandi, praxim exercendi, scholas Medicinales regendi hic et vbique terrarum potestatem dedit utque omnibus et singulis priuilegiis | Exemptionibus, immunitatibus, Libertatibus, honoribus, favoribus et indultis aliisq. quibuscumq. quocumq. nomine censeantur juxta formam, vim et tenorem statutorum et privilegiorum præfato generali studio Auen. | et suppositis eiusdem concessorum uti, frul et gaudere valeat concessit, sic itaque summa cum laude et honore plurimo præfatus Dominus TROPHIMUS ALBOIN ad apicem Doctoratus et Magisterij saluberrimæ | Medicinæ ascendit, In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium præmissorum has Doctoratus Lrãs per magistrum Joannem Bernardum, Notarium Appostolicum dictæq. Almæ vniversitatis | Bidellum generalem et secretarium subsignatum qui præmissis omnibus interfuit, confici, signari et expediri mandauimus sigillique einsdem vniver-

sitatis appensione Communiri. Datum et Actum Auen. | in palatio et Cancellaria Archiepiscopali ac loco solito examinum præsentibus ibidem egregiis Dominis Amedeo a petra et petro Gauterio scholaribus Auen. cum magna copia nobilium Dominorum tam Ciuium | scholarium ibidem existentium, hac die Tertia Mensis julij Auno a Natiuitate Domini Millesimo sexentesimo vigesimo octauo, ponfificatus sanctissimi in Chisto patris et Domini nostri Domini Vrbani diuina | prouidentia papæ octaui Anno Eius quinto.

Sigillentur Roays primicerius et Rector.

P. Ant. Christianus doctor regens medicus ordinar.

J. Bernardus secret.

LA MÉDECINE AU SAHARA

par le Dr A. COURTADE

La pratique médicale des tribus nomades du Sahara, ou grand Désert, nous est révélée dans l'ouvrage du général Daumas et Ausone de Chancel, publié en 1848, grâce aux renseignements très précis qu'ils ont pu recueillir et qui ont été confirmés ultérieurement.

Les faits signalés peuvent être classés dans l'hygiène, la thérapeutique et la chirurgie.

Les dattes, qui constituent un élément important de l'alimentation, donnent de l'entérite lorsqu'on les mange crues ; aussi, dans le désert, les fait-on cuire dans le bouillon dont on arrose le couscoussou ; dans les Ksours on les mélange avec de la bouillie faite avec de la farine additionnée de beurre ou de graisse de mouton ou de chameau.

L'eau conservée dans des outres en peau de bouc, donne une fièvre violente et la diarrhée si on n'a pas soin de l'aérer avant de la boire ; un des indigènes mourut rapidement de dysenterie pour avoir mangé

beaucoup de viande salée et bu à même l'eau de l'outre échauffée par le soleil.

Une décoction de henné est souvent administrée avec succès contre ces accidents.

Les buveurs ne doivent pas être emmenés en caravane, puisqu'ils ne peuvent souffrir la soif ; ils sont une pâture certaine pour les oiseaux de proie et les chacals.

L'inoculation de la variole se pratique de la façon suivante : on frotte une touffe de laine, chargée du pus d'une pustule variolique, sur une légère incision pratiquée entre le pouce et l'index ; la variole ainsi pratiquée serait bénigne et ne laisserait pas de traces.

Le goudron nouveau, employé en onctions, à la propriété de prévenir ou de guérir la gale chez les chameaux.

Les propriétés anesthésiques de la jusquiame furent mises à profit dans les circonstances dramatiques suivantes : une tribu de Touaregs surprit à la chasse le chef d'une autre tribu et le mit à mort. Le fils de ce dernier jura de se venger en remplissant de cailloux le ventre du chef du parti ennemi. Celui-ci fut, un jour, pris vivant, et amené hors du douar ; on le coucha sur le dos, les jambes et les bras attachés à quatre piquets. *Après lui avoir fait avaler une décoction de jusquiame*, il dormit si profondément qu'on put, *sans l'éveiller*, lui fendre le ventre, le remplir de cailloux et recoudre la plaie avec une aiguille à raccommoder les outres. Il fut trouvé mort le lendemain, mais il avait eu l'énergie de couper, avec son couteau, la suture et de retirer les cailloux et une partie des intestins.

La morsure de vipère est presque toujours mortelle si le traitement n'est pas immédiat ; la guérison survint cependant dans le cas suivant : en cherchant à saisir un gros lézard, refugié dans un trou, Abdallah fut mordu par une vipère qui était encore suspendue à son doigt quand il retira le bras du trou.

D'une secousse on fit tomber le serpent, qui fut tué ;

on fit immédiatement une *forte ligature au-dessus de la plaie*. En arrivant au camp, une heure après, la main était affreusement enflée.

On fit boire au blessé *une pleine tasse de beurre fondu*, et on fit autour de la plaie 5 ou 6 incisions avec une *lame de couteau rougie*. La main fut enveloppée dans un *onguent formé de musc, d'ail et d'oignon*, puis le malade dut boire une seconde tasse de beurre fondu.

« Le sommeil voudra te prendre, dit-on au blessé ; mais ne lui cède pas, tu ne te réveillerais plus. »

Pendant toute la nuit, le blessé fut secoué ou interpellé à haute voix pour qu'il pût résister à un sommeil invincible.

Le lendemain, il était mieux ; après un second pansement, il fut considéré comme hors de danger.

D'après nos connaissances actuelles, il est difficile de savoir le rôle qu'ont pu jouer le beurre fondu et l'onguent de musc, d'ail et d'oignon appliqué sur la plaie, dans la guérison d'une blessure aussi venimeuse que celle de la vipère.

On sait, depuis quelques années, le rôle joué par les parasites humains dans la propagation de la peste ; or, une coutume religieuse, suivie par les pélerins de la Mecque, va nous donner une explication du danger de ces pélerinages.

Quand les musulmans, venant de toutes parties du monde, sont arrivés à deux journées de le Mecque, ils entrent dans le cercle mystique, El Hiram, où il est défendu de tuer les animaux, hormis les corbeaux, les rats, les scorpions et les chiens enragés ; mais les animaux qui vivent sur l'homme sont sacrés ; le pou doit être respecté ; quant à la puce, il peut la saisir et la déposer à terre, mais ne doit pas la tuer ; cette différence de traitement des deux animalcules s'explique par le fait que la puce peut vivre dans le sable..... ou plutôt sur les voisins, ce que ne peut faire le pou.

De plus, il est défendu au pèlerin de prendre le moindre soin de son corps ; même le nettoyage d'un

ongle devrait se racheter par une aumône ; il est vrai qu'avant d'entrer dans El Hiram, ils se sont nettoyés les ongles des pieds et des mains et se sont rasés.

Les nègres capturés par une razzia pour en faire des esclaves ont une valeur marchande très inégale et quelquefois nulle en raison de certains défauts ou de maladies.

Tandis qu'un nègre adulte, homme ou femme, ne vaut au Soudan que 50 francs parce qu'il est capable de s'échapper, des enfants de l'un ou de l'autre sexe peuvent atteindre 200 ou 300 francs. L'acheteur peut rendre l'esclave, dans les 3 jours, s'il présente les défauts suivants : se couper les chevilles en marchant ; avoir le cordon ombilical trop saillant, avoir les yeux ou les dents en mauvais état, ou être affligé d'incontinence nocturne d'urine, ronfler en dormant ; avoir les cheveux courts et entortillés, signe de plique.

Sont sans valeur les nègres qui sont atteints aux jambes de ver de Guinée parce que si, en retirant le ver, en l'enroulant sur une bobine, le parasite se casse, le nègre meurt ou reste estropié ; on n'achète pas, non plus, les nègres capturés au sud de Noufi, parce *qu'ils n'ont jamais mangé de sel* et qu'ils résistent difficilement au changement forcé dans le régime.

On n'achète pas davantage les nègres du Sud de Kanou parce qu'ils sont anthropophages et mangent, sans répugnance, les animaux morts de maladies ; même prohibition pour ceux appelés Kabine el Aakoul parce qu'ils passent pour avoir la puissance d'absorber la santé d'un homme en le regardant et de le faire mourir de consomption.

Les sauterelles, prises vivantes, constituent pour l'habitant du désert une nourriture que le Prophète a autorisée, mais, pris par la main d'un infidèle ou tué par le froid, cet animal devient impur.

Après qu'on a enlevé les pattes, les ailes et la tête, la sauterelle est mangée rôtie ou bouillie sur le kouskoussou.

On la fait encore sécher au soleil, puis elle est réduite en poudre, que l'on mélange avec du lait ou que l'on pétrit avec de la farine ; on fait cuire ensuite cette galette avec du sel et du beurre ou de la graisse.

On donne aussi les sauterelles à manger aux chameaux, qui en sont très friands ; on les donne desséchées ou cuites entre deux couches de charbon.

Au point de vue chirurgical, nous trouvons une façon originale d'apprécier la valeur pécuniaire d'une blessure : on mesure la plaie en longueur et en profondeur avec un instrument appelé *kias-ed-dem*, la mesure du sang, sur lequel sont marquées des divisions ; une blessure se paie à raison de 20 fr. la division ou degré.

Si la blessure entraîne la mort, l'agresseur paie le prix du sang, la *dia*, 4.000 fr. à la famille, et est banni pour une année ; s'il est insolvable, le bannissement est perpétuel.

La fracture de jambe est traitée par le massage et la traction pour placer les fragments bout à bout ; on entoure ensuite le membre avec une pâte faite de plâtre, de henné pilé et de blancs d'œufs. Au-dessus de cet appareil, on place une couche de coton, puis quatre planchettes de palmier qui vont du genou à la cheville ; le tout est maintenu en place par des ligatures.

L'appareil étant beaucoup trop serré, il se produisit en dehors de ses limites un œdème qui fut combattu par des cautérisations avec une lame de couteau rougie. Au 7e jour, on enleva l'ouate et les planchettes ; il y avait sous l'appareil plâtré des foyers de suppuration : pour les traiter, on enleva avec un couteau les parties de l'appareil plâtré correspondant à ces foyers et on appliqua un onguent composé de gomme blanche, de miel et d'une herbe pilée, appelée chenegoura, qui a la propriété de calmer les douleurs.

Ce pansement est renouvelé tous les deux jours, et matin et soir on continue à cautériser le genou et la cheville, « car le feu ôte le poison aux nerfs. »

Au 21e jour, le blessé put se tenir debout, soutenu

par deux aides ; au 28e jour, il marchait seul avec l'aide de deux bâtons et au 40e jour il pouvait sortir.

Pendant tout ce temps, il n'avait pris que du bouillon de mouton et de poule, quelques dattes, un peu de galette et de miel ; pas de viandes ni de légumes.

Ce mode de traitement, un peu barbare, est appliqué à toutes les fractures et réussit presque toujours.

Un homme de la caravane, ayant chaud, eut l'imprudence de se découvrir et de s'étendre sur un mamelon pour y respirer un peu d'air frais ; cette imprudence fut suivie aussitôt de douleurs dans les reins et les genoux, si vives qu'il dut s'appuyer sur un nègre pour regagner sa tente. Comme traitement, on frotta les régions douloureuses avec de la graisse d'autruche, puis le malade fut exposé au soleil, la tête étant protégée par un burnous ; après une abondante sudation, les douleurs avaient disparu. La graisse d'autruche, dont les caravanes possèdent toujours une provision, est encore utilisée contre les fièvres et les maladies bilieuses, mais, pour ce dernier cas, on la fait boire au malade après l'avoir chauffée pour la rendre liquide et l'avoir salée ; elle provoquerait ainsi d'abondantes évacuations favorables à la guérison.

Quand il s'agit, non de douleurs passagères comme dans le cas précédent, mais de rhumatisme tenace, de goutte, de sciatique, le traitement est plus complexe, mais il a toujours pour base la sudation.

On tamise une livre de salsepareille préalablement desséchée au soleil et pilée ; la poudre obtenue est pétrie avec une demi-livre de kheurf, graine semblable à la moutarde, quatre onces de cassonade et deux onces de gingembre pilé ; cette composition, enfermée dans de petits sachets de toile, est jetée dans deux litres d'eau que l'on fait bouillir jusqu'à ce que cette eau devienne rouge. La tisane est toujours préparée la veille pour le lendemain ; matin et soir, le malade mange une grande cuillerée de cette pâte et boit de la tisane ; ce liquide est le seul qu'il puisse prendre ; il

ne peut manger qu'un *peu de pain sans sel* et quelques raisins secs.

Pendant les 10 jours qu'à duré ce régime, la sueur a été trés abondante et l'amaigrissement considérable.

Il est alors permis au malade de manger un peu de beurre très frais avec son pain ; sept jours après, on autorise un peu de kouskoussou tiède, mais toujours sans sel, *car le sel est proscrit pendant les 40 jours que dure la cure.*

Le 22e jour, on lui donne un peu de viande de mouton rôti ou bouilli et plutôt froid que chaud, et il continue ainsi jusqu'au 40e jour.

Pendant la durée du traitement, appelé *El-Bariz*, le patient doit ne pas sortir le matin, rentrer de bonne heure le soir, éviter le vent, ne point fumer et éviter les plaisirs trop vifs, sinon il mourrait.

On voit que le traitement du rhumatisme chronique est complexe ; si la sudation joue un rôle important dans le processus de la guérison, il n'est pas douteux qu'une diète rigoureuse pendant 10 jours et l'abstinence de sel pendant 40 jours ne sont pas sans efficacité pour obtenir l'élimination des produits de désassimilation.

Bien qu'ils ne constituent pas des sujets médicaux proprement dits, les cosmétiques ne peuvent être passés sous silence, en raison du grand emploi qu'en font les musulmanes ; nous voulons parler du koheul et du henné.

Le koheul ou sulfure d'antimoine est mélangé avec parties égales de sulfate de cuivre, d'alun calciné, de carbonate de cuivre auquel on ajoute quelques clous de girofle. Après avoir réduit le tout en une poudre fine, on ajoute du noir de fumée, préparé extemporanément avec une lampe fumeuse. Cette préparation est conservée soigneusement dans un petit flacon (mekhalel) en plomb, en argent, en vermeil et même en or.

Pour appliquer le koheul, on plonge dans le flacon

une fine baguette en bois poli ou une épine de porc-épic, puis on passe cette tige, chargée de poudre, sur la paupière inférieure, puis entre les deux paupières fermées, en faisant glisser l'instrument de l'angle interne à l'angle externe de l'œil; les cils retiennent un peu de poudre et sont colorés en noir.

A la préparation précédente, on ajoute parfois du corail mâle ou des perles pulvérisées, qui font disparaître les opacités de la cornée; du musc, qui combat le larmoiement; du safran, du sembel et du benjoin, qui rendent la vue plus perçante.

Les nègres pauvres se contentent du koheul pur, qui donne une coloration bleuâtre.

La composition du koheul démontre que le produit est astringent et cathérétique et qu'il doit être utile pour combattre les conjonctivites.

Le henna, lawsonia inermis, est un arbrisseau de 3 à 4 mètres de haut, qui a une grande ressemblance avec le troëne; on en cueille les feuilles au mois de juillet et on les réduit en poudre fine après les avoir fait sécher au soleil.

La pâte qu'on fait avec cette poudre de henna est appliquée sur les ongles ou les doigts, quelquefois même sur toute la main jusqu'au poignet et les pieds jusqu'à la cheville; au bout de quelques heures, toutes les régions recouvertes de pâte sont d'un rouge orange, très apprécié des Arabes. On l'emploie encore pour teindre les cheveux et dans l'art vétérinaire pour teindre la crinière, le dos et les jambes de chevaux quand la robe est blanche.

Le henna jouit de propriétés plus importantes que celles d'une matière colorante; les Arabes l'emploient encore contre les contusions, les blessures, les abcès, pour endurcir les parties récemment cicatrisées, contre les transpirations localisées et même contre le mal de dents. On ne peut que s'étonner que le henna, connu et employé dès la plus haute antiquité et qui, d'après Berthollet, contient de l'acide gallique, soit à peu près

inconnu dans la thérapeutique moderne. Il est fort probable qu'une étude scientifique de cette plante révélerait des propriétés qui expliqueraient les bons effets qu'en retirent les Arabes et permettrait de l'admettre dans la pratique courante.

On voit, par les extraits que nous avons rapportés, que la médecine purement empirique n'est pas sans efficacité et qu'elle a même parfois devancé les doctrines scientifiques basées sur des travaux de laboratoire.

— M. H. Weisgerber. — A la suite de l'intéressante communication de notre collègue, je crois pouvoir donner ici un résumé de quelques observations faites pendant les trois mois que j'ai passés au Sahara, il y a 33 ans.

Les eaux que l'on trouve dans ces régions sont très chargées de sels ; elles peuvent en contenir de 4 à 7 grammes par litre et sont légèrement, souvent même fortement purgatives ; mais, pendant mon séjour, je n'ai pas pu constater que l'usage normal de ces eaux puisse provoquer la dysenterie. Ces eaux ont une action débilitante sur l'économie, mais les indigènes y sont habitués. Les sels consistent en chlorures et sulfates de magnésie et de chaux, et je pense que c'est surtout le sulfate de chaux qu'il faut incriminer. Ce sulfate, en effet, sous l'influence de matières organiques, dégage du gaz sulfhydrique. Nous coupions, autant que possible, l'eau avec du vin (1/2 litre par jour).

Malgré l'eau, l'état sanitaire des Européens et des indigènes qui prenaient part à notre expédition a été plutôt bon. Quelques cas de fièvres intermittentes, un cas de pleurésie diaphragmatique, quelques atteintes de rhumatisme.

Les méthodes de traitement utilisées par les indigènes sont, en général, très simples et consistent surtout dans l'emploi, *loco dolenti*, d'amulettes qui leur sont vendues par les marabouts. Ces amulettes se com-

posent de petits sachets d'étoffe de laine, attachés à un cordon également en laine, et renfermant un papier sur lequel sont écrites quelques paroles du Coran. J'assistai un jour à la scène suivante : un Arabe, ayant pris une pièce d'étoffe longue comme un essuie-main, la roula en corde autour du cou de son camarade en tordant les bouts de façon à l'étrangler ; quand ce dernier, perdant connaissance, fut tombé par terre, il le ranima en lui jetant un peu d'eau à la figure. C'est ainsi, paraît-il, qu'on traite, au Sahara, les malades atteints de maux de tête.

Les indigènes se plaignent assez souvent de maux de dents ; il est vrai que leurs dents sont fort usées, car tous les aliments contiennent une forte proportion de sable, que le vent soulève d'une façon presque continue.

Nous avons rencontré un grand nombre de vipères à cornes, mais personne n'a été mordu.

Les indigènes portent souvent les marques de cautérisations faites au moyen, soit d'une lame de couteau, soit d'une autre pièce de fer. Ces cautérisations m'ont paru surtout dirigées contre les douleurs rhumatismales.

Le médecin jouit dans ces régions d'un prestige considérable. Les indigènes apprécient fort bien le savoir du médecin européen et y ont recours dès qu'ils le peuvent. Le cheikh d'El-Goleah ne voulait plus me laisser partir, faisant miroiter à mes yeux tous les avantages de la vie du désert.

UN MÉDECIN DE LA ROCHELLE :
PAUL-LOUIS SEIGNETTE DES MARAIS (1743-1789)
Son éloge par l'abbé Souzy

par le Dr E. OLIVIER

La figure de Paul-Louis Seignette des Marais, né à La Rochelle en 1743 et y décédé le 24 octobre 1789, est une figure médicale fort intéressante : en elle-même d'abord, car Seignette fit partie de cette grande dynastie de pharmaciens et de médecins qui inscrivit dans le Codex le Sel de Seignette encore utilisé de nos jours, par ce fait également qu'elle resta longtemps et qu'elle reste encore sur certains points mystérieuse malgré les recherches de M. Soenen, docteur en pharmacie à La Rochelle, qui a publié sur elle une thèse tout à fait remarquable (1), et malgré nos recherches personnelles. Seignette, en effet, s'il fut agrégé au Collège Royal de médecine de La Rochelle, vécut plusieurs années à Strasbourg et fit à Paris des études fort prolongées. Or, nous ne savons rien de son séjour en Alsace et aucun des biographes ni historiographes de cette province ne le signale ; d'autre part, nous n'avons sur ses années d'étude à Paris aucun document. Il nous a donc semblé intéressant de publier ici deux documents inédits que nous devons à l'obligeance de M. Musset, bibliothécaire en chef de la ville de La Rochelle, qui les a retrouvés, à notre demande, dans les liasses non publiées de l'Académie de cette ville.

Le premier est une lettre adressée par Seignette des Marais à M. de Rovanet, qui fixe de façon certaine son séjour à Strasbourg en 1775 et qui semble se rapporter à la fabrication de la monnaie.

(1) Maurice Soenen. *La Pharmacie à La Rochelle avant 1803. Les Seignette et le sel Polychreste.* La Rochelle, Noel Tixier, 1910, in-8°.

(Adresse :) *A Monsieur de Rovanet* (?),
Maison de Monsieur Chopin, Premier président de la Cour des Monnoyes
Quai Bourbon de St-Louis
A Paris.

[Ajouté] : *A Passy sur Ure*
[puis] : *Au Château de Passy sur Eure.*

Cachet cire rouge aux armes des Seignette, avec quelques petites variantes : « Mi-parti d'azur au cygne d'argent nageant sur une mer de... ; mi-parti d'argent à une bande d'azur accompagnée à dextre d'une tête d'animal (de loup ?) et à senestre d'une rose de.... — Couronne de Comte. »

Mss. 668, f° 118

Strasbourg, 28 décembre 1775.

(Rép. le 9 janvier 1776 à Vaux).

(Ecrit Mourepas ? le 29 avril 1776 s. la situation de l'affaire Norville).

Ce sera toujours avec un nouveau plaisir, Monsieur, que je profiterai de toutes les occasions de me rappeller en votre souvenir et de vous assurer de mon sincere attachement. J'y joindrai aujourd'hui mes souhaits à l'occasion de la nouvelle année. Si leur sincérité peut en hâter l'accomplissement, rien ne manquera à votre parfait honheur.

J'avois chargé Mr de St Martin, à qui j'ai eu occasion d'écrire plusieurs fois pour une commission qu'il m'avoit donné, de vous faire mille compliments de ma part et de ma tante qui vous présente, ainsi qu'à Mr et Mde Meyer ses souhaits de bonne année ; il s'en sera sans doute acquitté. Ne nous oubliez pas auprès de Monsieur votre fils qui doit être aujourd'hui un homme.

Que devient donc l'affaire de Mr de Norville ? n'y a-t-il donc plus rien à espérer ? Votre silence à cet égard m'a fait perdre jusqu'à la lueur d'espérance que m'avoit laissé ce que vous m'en aviez dit pendant mon séjour à Paris. Je vous serai obligé de me mander là dessus ce que vous en pourez savoir, et si je peux me flatter de l'espoir de quelque recouvrement.

Mille pardons de toutes les peines que je vous donne. Si en retour je peux vous être utile en quelque chose en ce pays-cy, disposez de moi. Ce sera une preuve de plus que

vous me donnerez de votre amitié, et toutes les preuves m'en seront toujours précieuses.

Adieu, Monsieur, jouissez longues années d'une bonne santé et de tout le bonheur que vous méritez.

Je suis, avec le plus sincer attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

SEIGNETTE DESMARAIS
rue des Veaux.

Le second est un *Eloge de M. Scignettc | Desmarais, lu dans l'Assemblée | Publique de l'Académic Royale | des belles lettres de La Rochellc | le 26 may 1790 | par l'Abbé* Souzy.

Cette notice nécrologique est, ainsi qu'on va le voir, extrêmement intéressante, car elle nous fait pénétrer dans la vie à l'hôpital des étudiants du XVIII[e] siècle et nous donne toutes sortes de renseignements sur Seignette.

Eloge de M. Seignette Desmarais | Docteur en médecinc, Conseillcr du Roy | Et Son Avocat au Bureau dcs Finances de cette Généralité | Titulaire dc l'Académic Royale dcs Bellcs lettrcs de cette ville | Et l'un dcs démonstrateurs du cabinet d'histoire | Naturellc. Décédé le 24 octobre 1789. |

Sapiens viro forti, et qui dominatur anima Suo expugnature urbium.

Proberbes de Salomon, Ch. 16 et 32.

Messieurs,

De toutes les pertes que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique, et dont M. le directeur vous a rendu compte, la plus sensible sans doute est celle de M. Seignette Desmarais que vous avez tous connu, que nous regrettons tous. Aussi n'est-ce point précisément pour nous conformer aux usages constants des Sociétés littéraires que je viens rendre à sa mémoire le tribut d'éloges que vous attendez de nous : un sentiment plus vif nous dirige ; c'est pour entrer dans vos vues, pour remplir votre attente, et soulager notre commune douleur, que je vais vous rappeler la conduite et les sentiments de ce vertueux et respectable citoyen.

L'estime et l'affection que je lui avais vouées ne me feront point illusion. Son éloge sera simple et vrai comme lui.

Paul-Louis Seignette Desmarais, né en 1743 d'une famille distinguée, et respectée depuis longtemps dans cette ville, suça avec le lait les principes les plus purs de la Religion et de l'honneur ; il ne vit autour de lui que de grands exemples, il ne reçut que d'utiles leçons.

Un père, magistrat éclairé, infatigable, incorruptible... Une mère, aussi soigneuse que tendre, aussi appliquée à ses devoirs que capable de les remplir... des sœurs vertueuses dès l'enfance, et dont la piété ne s'est jamais démentie... un frère qui donnoit dès lors toutes les espérances dont nous recueillons les fruits, telles furent les avantages que lui ménagea la Providence, pour l'accoutumer de bonne heure à respecter, à aimer la probité et la vertu.

Ses premières études ne furent point abandonnées au hazard. Dirigées par des maîtres habiles, que la postérité regrettera plus encore que nous... surveillées par un Père qui en connoissoit tout le prix, le jeune Desmarais prit bientôt pour les études solides un goût qu'il n'a jamais perdu et pour les travaux utiles un amour qui ne s'est jamais démenti.

Aussi, à peine son cours de Philosophie fut-il terminé que, cherchant dans les différents états de la société, celui où il pourroit être plus utile, il ne fut point effrayé des longs et pénibles travaux qu'exige l'art important de connoître nos maladies et de les guérir : et tandis que son Aisné, se livrant à la Jurisprudence, preud pour sa part cette portion précieuse du patrimoine de ses pères, il se dévoue à la médecine daus laquelle ses ancêtres ont rendu à la société des services qui se renouvellent tous les jours.

Brulant du désir de s'avancer, de se perfectionner dans son art, il suit à Angers, à Montpellier et à Paris les cours les plus importants, les Docteurs les plus habiles, les praticiens les plus accrédités ; et ses progrès sont partout aussi rapides que frappants.

Doué d'un Esprit juste, d'une conception facile, bientôt ceux-là mêmes qui courent avec lui dans la lice, ils seront ses protecteurs et ses amis.

Ainsi le docteur Bouvart ne l'a pas plutôt connu qu'il l'accueille et l'apprétie ; il l'eut retenu, il l'eut produit, peut-être l'eut-il préparé à le remplacer, si dès ces premiers tems la faiblesse de son tempérament et le dépérissement de ses forces, n'eussent pas obligé ce généreux ami à lui prescrire de modérer ses travaux et de ménager sa santé.

Les ordres impérieux des Maîtres de l'art, et une expérience trop fatale, plus impérieuse encore, enchaisneront-ils donc tant de talents, rendront-ils inutiles tant de travaux ? la prudence l'exige, il suspendra l'exercice de la médecine, trop au-dessus de ses forces ; mais il ne cessera pas d'être utile ; il deviendra dans le Bureau des finances de sa patrie, l'organe et l'interprête de la Loi.

Mais quel rapport, direz-vous peut-être, entre ses premières études et ses nouvelles fonctions. Ne craignez rien Messieurs, il les remplira dès son entrée avec autant d'intelligence que d'intégrité. Né en quelque sorte médecin et magistrat, il est bientôt au niveau des devoirs que ces deux titres respectables lui imposent, et l'infortuné qui réclame sa justice, ne lui est pas moins redevable, que le malade qui lui demande la santé.

Ne croÿez pas cependant, Messieurs, qu'il renonce entiérement à ses premières affections, à ses premiers goûts. O pouvoir inexprimable de l'amitié ! O charme invincible de la sensibilité ! il cédera, et presque sans résistance aux occasions que vous lui présenterez, les premiers vœux de son cœur ont été pour le soulagement de l'humanité souffrante ; les derniers auront le même but ; il s'oubliera pour ses amis, il se sacrifira pour les malheureux.

Combien parmi vous, Messieurs, combien même parmi nous, qui ne doivent la santé dont ils jouissent, et qui ne continuent à être utiles à leurs familles et à la société que parce qu'oubliant les précautions qu'on lui avait prescrites, il s'est épuisé pour les soulager.

Mais c'est surtout aux indigents qu'il a toujours, le plus encore dans ses dernières années, si souvent visités, soulagés si généreusement, si gratuitement guéris, à rendre à sa charité aussi compatissante qu'industrieuse, un homage digne de lui. Eh que ne leur est-il permis de prendre la parole ; avec quels traits ils vous peindroient son assiduité, sa sensibilité, ses succès !

C'est à ses dépens, c'est dans le secret que M. Desmarais sert et soulage les malheureux. Instruit dès l'enfance à l'école d'une Religion bienfaisante, protectrice des affligés, il ne voit les pauvres, il ne les juge que d'après elle, il se croit trop honoré et trop heureux de pouvoir leur être utile ; c'est avec autant de respect que d'affection qu'il s'occupe à les soulager : et tandis que sa charité multiplie les services

et les secours, sa modestie les consacre et les annoblit, il ne veut pour témoin que l'œil du Souverain maître, il n'exige d'autre récompense que les Bénédictions des malheureux.

Livré a tant d'occupation différentes, M. Desmarais n'oubliera-t-il point ce qu'il doit aux lettres, et à l'Acédémie qui s'est empressé de le recevoir dans son sein.

Non Messieurs, ennemi déclaré des plaisirs bruyants, affranchi de la tyrannie des passions d'une imagination réglée; favorisé par la nature de ce coup d'œil, de ce tact si nécessaire dans son art, où la plus sublime théorie se trouve à chaque instant en défaut et chancèle à chaque pas, si la pratique et l'expérience ne viennent à son secours, son œil observateur saisit tout avec la plus grande justesse, avec la plus exacte précision.

Quoique né avec des organes délicats et d'une sensibilité prodigieuse, rien de ce qui peut servir à son instruction ne le rebute, il parcourt les chaumières et les hôpitaux; il y passe tout le tems dont il peut disposer; et c'est en unissant ainsi la pratique journalière à des études presque continuelles, qu'il parvient à se faire en peu d'années un fonds de connoissances capable de le conduire à ce que son art a de plus élevé et de plus grand.

Pas une de ses consultations, (et il en a donné beaucoup), qu'on ne put citer en témoignage; pas une de ses observations, (et il en a fait un grand nombre), qui ne put servir de preuve, à la manière lumineuse précise et méthodique avec laquelle il traite les sujets propres de son art, on voit aisément qu'il s'en est rendu maître, et qu'ils lui sont tous familiers.

(Ces deux alinéas n'ont point été lus tant parce que j'ay craint d'être trop long, que parce qu'ils m'ont paru ralentir ma narration sans une vraye utilité. Cependant je ne crois pas devoir les retroncher).

Je n'en citerai qu'un trait. Messieurs, un préjugé défavorable à ces coquillages qui bordent et enrichissent nos côtes lui paroit mériter son attention; et dans une dissertation que sa modestie l'a empêché de rendre publique; qu'il ne présenta même aux maîtres de l'art de la capitale sous le titre modeste *d'Observations sur les moules considérées comme aliment*; il prouva si clairement, par les raisons les plus plausibles, par les expériences les plus palpables, que ce n'est pas à ce coquillage très sain par lui-même qu'il faut

attribuer les accidents fâcheux dont se plaignent ceux qui en font usage dans les provinces éloignées de la mer, mais au peu de précaution qu'on prend pour les avoir et les conserver dans leur fraîcheur, que le préjugé tomba et ne reparut plus.

Ce fut surtout, Messieurs, dans le fameux hôpital de la Charité de Paris, ce théâtre si mouvant et si universel des infirmités et des misères humaines que sous la direction des plus habiles praticiens, notre jeune Docteur, suivant pas à pas les crises et les ressources de la nature, apprit à connoître parfaitement avec les causes l'enchaînement et la complication des maladies, la force et l'a-propos des remèdes, à les appliquer avec autant de sagacité que de réserve, à ne les prodiguer jamais, à ne donner jamais rien au hazard ; à ménager la faiblesse et la sensibilité des malades, à soulager leur imagination effrayée, à les encourager, à les supporter, à les traiter enfin avec la condescendance et les égards de la tendre amitié.

Une affabilité douce et touchante, fruit prétieux d'un heureux natures, et d'une excellente éducation, fait son caractère distinctif. Elle lui attire, partout ou il paroit, la confiance la plus distinguée. Ceux de ses confrères que des événements singuliers ont mis dans son plus haut rang, et qui placés par les circonstances dans un jour plus avantageux fixent davantage les regards, le distinguent d'histoire naturelle, dont il étoit l'un des démonstrateurs le plus instruit et le plus zélé.

Combien d'autres traits, ne pourrais-je pas ajouter ? mais il suffira d'en citer un très récent et très connu, pour achever de le caractériser.

Rappelez-vous, Messsieurs, ces jours désastreux ou la crainte de manquer de l'aliment le plus nécessaire répandit dans toutes nos provinces la désolation et la terreur, où le Directeur des finances, le plus fécond eu ressources et le plus accrédité aunonçoit à la nation entière, qu'il ne voyait presque plus comment il réussiroit à lui assurer sa subsistance. Et où tous les ministres protestoient hautement qu'ils aimeroient mieux sacrifier leurs places que de répondre des approvisionnements.

Sa frayeur, se répendant de proche en proche, avec la rapidité de l'éclair, du centre du Royaume jusqu'à ses extrémité parvint bientôt jusqu'à vous, Messieurs. Mais, loin de

vous laisser abbatre, vous formâtes à l'instant même le projet hardy de pourvoir vous mêmes à vos besoins ; douze citoyens furent choisis pour en préparer l'exécution. Et M. Desmarais fut un de ceux sur qui reposèrent vos espérances.

Vous ne vous étiez pas trompés, Messieurs, personne ne fut jamais ni plus zélé pour le bonheur de ses concitoyens, ni plus capable de le procurer. Avec quel empressement il se livre à ses nouvelles fonctions ! Avec quelle exactitude il en remplit toutes les parties !... Comme il éclaire et soulage ses collègues ! quelles espérances il nous étoit permis de concevoir !....

Mais une maladie aussi facheuse qu'imprévue l'arrête au milieu de sa course, il tombe en peu de jours sous les coups de la mort, et nous laisse que des larmes et des regrets.

Ainsi avoit péri son tendre et vertueux ami et pourquoi faut-il qu'ils ayent eu jusqu'à ce dernier trait de ressemblance ! Ne ne laissons pas échapper Messieurs pour vous peindre l'état et les sentiments de M. Desmarais dans ses derniers jours, dans ces moments qui décident du prix et du mérite de la vie, qu'il me soit permis de lui appliquer ce qu'il vous disoit, les larmes aux yeux de M. Grandidier, cinq mois auparavant.

« Frappé, disoit-il, d'une maladie inflammatoire dont ses » veilles et ses travaux avoient été le principe, il recut inu- » tilement tous les secours de la médecine, tous les soins de » l'Amitié, il mourut victime de son goût pour le travail.... » assés heureux pour conserver sa présence d'esprit, il » montra jusqu'au dernier moment cette force, cette égalité » d'âme, ce tendre attachement à la religion qui l'avoit » caractérisé dans tous le cours de sa vie... ne laissant au » chrétien comme au littérateur que des exemples à imiter. »

C'est à la fleur de l'âge qu'il nous à été enlevé ce vertueux confrère ; c'est au moment où il pouvait nous être plus utile qu'il a terminé sa carrière, ce respectable citoyen ; quelle perte, Messieurs, pour l'Académie, pour sa famille, pour cette ville ! voulez-vous en juger mieux ? examinez combien les hommes de sa trempe et de son caractère se remplacent dificilement ! non, jamais les hommes doux, honnêtes, modestes et modérés, non, jamais les citoyens religieux sans faiblesse, utiles sans prétentiou, savants sans pédanterie, désintéressés sans ostentation, vertueux par principe n'ont été plus nécessaires.... qu'ils sout rares, cependant, Messieurs, l'ont-ils

même jamais été davantage ? Prudemment avare de son temps, il saura allier tous ses devoirs, il les conciliera, il les remplira tous, il connoit trop l'influence des lettres sur le bonheur des hommes pour les négliger : il leur est trop redevable pour les abandonner, il les cultivera avec plus de soin que sa santé et ses travaux ne semblent le permettre, et il le fera toujours avec succès.

Soyez en vous-même les juges, Messieurs, vous qui l'avez entendu plus d'une iois prononcer dans ces assemblées, des éloges qui honoroient également son esprit instruit et orné, son âme droite et sensible, son cœur honnête et bienfaisant.

Rappelez-vous, en particulier, Messieurs, cenx qu'il prononça en 1787 en qualité de directeur. Quelles sages réflexions, quels sentiments Religieux, quelles expressions énergiques dans celui qu'il consacra d'abord à la mémoire de ce prédicateur célèbre (Le P. Martial Hardy), dont vous aviez admiré si longtemps les travaux, les talents et les succès.

Avec quelle judicieuse briêveté il peignit ensuite, à grands traits, mais d'après nature, ce respectable Archidiacre (M. l'Abbé de Gennes), qu'une carrière de près de 90 ans toute employée aux travaux pénibles du Saint Ministère, et aux exercices édifiants de la charité, avait rendu si vénérable à ses concitoyens.

Ou plus tôt, Messieurs, bornons à celui que vous entendites avec tant d'émotion et de plaisir, il n'y a pas encore un an, et que vous n'avez surement pas oublié. L'amitié la plus tendre et la plus vraye avoit conduit sa plume, avec quelle sensibilité son âme s'épanche, avec quelle abondance elle développe les sentiments les plus affectueux et les plus doux ! Avec quelle facilité, avec quelle fécondité son stile se diversifie pour faire aimer et regretter son savant et vertueux ami !

Avec quels traits il peint dans ce laborieux Ecclésiastique les talents de l'Esprit, les vertus du cœur, les charmes et l'empire de l'amitié ! ou plutôt comme il s'y dépeint lui-même ! et qui pourroit en faire un portrait plus ressemblant !

« M. l'Abbé Grandidier, vous disoit-il, n'eut jamais d'autre » passion que celle de l'étude, mais malgré l'ardeur avec » laquelle il s'y livroit, il ne négligea jamais de cultiver » l'amitié. Une société douce et tranquille jouissoit des » moments qu'il dérobolt à ses travaux, toujours il s'y

» montra aimable, sans prétention, complaisant sans bas-
» sesse quoiqu'orné de toutes les graces de l'esprit, la
» modestie la plus sévère, je pourrois dire la timidité, fit
» la base de son caractère et la bonté de son cœur prévalut
» toujours sur l'agrément de son Esprit. »

« Concentré, disoit-il encore, entre les devoirs de son état,
» et l'attrait d'une vie douce et tranquille, cet inestimable
» ami chercha le bonheur dans le sein de la divinité et de
» l'amitié, l'étude et le travail sont devenus un besoin pour
» lui, le peu d'années qui lui sont réservées ne seront pas
» perdues ; à la sollicitation de ses amis, et l'amitié peut
» tout sur son cœur, il les fera jouir du fruit de ses veilles. »

Est-ce bien de son ami, n'est-ce point plus tôt de lui-même que parloit M. Desmarais ? quels rapports ? quelle ressemblance ! quel éloge pour tous les deux !

Dans l'un et dans l'autre quel désir d'être utile ! quel zèle pour le bien public ! et comment il se déversifie jusqu'à la fin.

Vous dirai-je quels services il a rendus à ses amis ! en combien de manières il s'est prêté à leurs vues et à leurs désirs !

Vous rappellerai-je les efforts qu'il a faits pour seconder ceux de l'Académie, et rendre utiles au public ses richesses littéraires et surtout son cabinet. Qu'ils sont donc justes nos regrets ! et pouviez-vous ne pas les partager ?

Puissions-nous, o cher confrère, vous voir revivre dans votre fils et dans vos neveux ! puissions-nous toujours compter parmi nous des héritiers de votre nom ! tout concourt, à nous répondre, que jaloux de marcher tous sur vos traces, il auront tous, vos talents, et vos vertus.

Le tribut que je viens de payer à votre mémoire est bien au dessus de vous tendre et vertueux ami. Mais si du séjour de gloire où cette pureté de mœurs irréprochable, cet attachement constant à la Religion sainte que vous avez toujours professé, et une vie pleine de travaux vous ont sans doute conduit, vous êtes encore sensible aux éloges des mortels, vous distinguerez le mien comme exempt de toute flaterie, comme l'expression fidèle de cette vérité que vous avez toujours respectée, et de cette amitié tendre et sincère qui a toujours eu tant d'empire sur vous. Et vous lui applaudirez.

C'est ainsi qu'est terminé l'éloge de l'abbé Grandidier lu à l'assemblée publique. de l'académie, le 29 may 1789.

Ceci n'a point été lu d'avoir eu dessein de terminer par là. Moi j'ay craint que les citations ne fussent trop multipliées et trop longues dans un discours si court.

Si on mettait cet alinéa tout entier en note ce serait mieux. Mais il faudrait y préparer par quelques phrases et le tourner un peu différemment.



Fig. 1.

On voit par cette notice que Paul-Louis Seignette des Marais fut une des célébrités de La Rochelle; cependant, nous n'avons de lui qu'un seul opuscule, celui dont parle l'abbé Souzy dans son Eloge. Il eut à peu près sûrement une très belle bibliothèque, car nous avons de lui un ex libris charmant de goût et de composition (fig. 1), l'une des plus belles pièces que nous ait légué le XVIII[e] siècle; l'ayant décrit avec détail ailleurs (1), nous renvoyons ceux de nos col-

(1) D[r] E. Olivier. L'Ex libris de Seignette des Marais, Doctor Medicus. Une dynastie de Médecins et de Pharmaciens. *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex libris et de*

lègues que la question intéresserait à notre article dans lequel nous avons également étudié avec l'aide de M. Soenen la dynastie des Seignette. C'est pourquoi nous n'y revenons pas ici.

UN SANCTUAIRE MÉDICAL PAIEN EN VENDÉE : LE BOIS SACRÉ, A SCULPTURE DE PIED HUMAIN (PAS DE SAINT-ROCH) DE MENOMBLET

par les Drs Marcel BAUDOUIN et E. BOISMOREAU (de Vendée).

§ I. — Introduction.

I. — Historique. — Nous n'avons eu connaissance de ce Sanctuaire thérapeutique, à Pied gravé, que par le passage suivant d'un ouvrage de M. L. Brochet (1) archéologue vendéen : « A 1500m de Menomblet, près la ferme de La Maison Neuve, au creux d'une vallée, pleine d'ombre et de fraicheur, se trouve un Chêne, plusieurs fois séculaire, dont le tronc et les racines se sont développés entre de gros blocs de granit. — Sur le tronc est appendue une petite boîte, rectangulaire, sorte de niche vitrée, dans laquelle se trouve exposée à la vénération des fidèles uue Statuette de Saint-Roch, flanqué de son chien. Une gerbe de Graminées et de

Reliures artistiques. Février 1912. — M. Emile-Paul, éditeur a bien voulu nous autoriser à reproduire ici l'ex libris de Seignette des Marais, ce dont nous le remercions bien vivement.

(1) Louis Brochet. — *Zigzags d'un Vendéen dans la région de Fontenay, La Chataigneraie et Pouzauges*. — Fontenay-le-Comte, 1909, in-8°, nombreuses fig., 372 p. [Voir p. 346].

Digitales était, le jour de notre visite (16 juillet 1908), accrochée en guise d'Ex-voto au-dessus de la statue du Saint. Aux mois d'août et de septembre, de nombreux pélerins viennent demander au pieux anachorète la guérison de leurs maux, et surtout, pour les enfants qui tardent à marcher, l'intercession du Saint.

Sur l'un des blocs de granit se voit l'*Empreinte d'un Pied* et d'un bâton.... Ce bois est connu dans le pays sous le nom de *Pas de Saint-Roch* ! »

C'était là le seul document écrit que nous connaissions en 1912, quand nous avons résolu d'étudier le *Pas de Saint-Roch*, au point de vue *préhistorique*.

II. — Documents inédits. — Comme renseignements et manuscrits récents, nous n'avions, en outre, à notre disposition que les notes, recueillies en 1908 sur la *Légende de Saint-Roch* à Menomblet, par M. Ed. Bocquier, inspecteur primaire à Bressuire (D.-S.). Nous les reproduisons d'ailleurs plus loin *in extenso*.

III. — Études personnelles. — Les études sur le terrain ont été faites pendant l'automne 1912. Elles ont consisté en documentations personnelles, prises sur place auprès des paysans, qui nous ont parlé à leur tour de la *Légende du Pas de Saint-Roch* ; en l'examen approfondi du lieu dit à l'aide des *Cartes* et du *Cadastre* ; en des explorations locales, aussi soignées que possible ; et en des prises de *croquis* des lieux, de *Décalques* précis pour les Sculptures, et de *Photographies* de l'ensemble de la Station, dues à M. L. Rousseau [*Pierre de Saint-Roch* ou *Pélerinage de Saint-Roch*, etc.] (Fig. 1).

Tous nos documents iconographiques, plutôt du ressort de la *Préhistoire*, paraîtront dans un mémoire ultérieur, consacré aux *Sculptures sur Rochers* plus spécialement, car l'étude détaillée de ces traces préhistoriques nous entraînerait aujourd'hui beaucoup trop loin.

§ II. — TOPOGRAPHIE.

I. — L'ÉTYMOLOGIE de Menomblet (1) est bien connue. On est certain que ce mot dérive de *Mons Noblet*, nom connu depuis le XIII[e] siècle.

1° *Noblet* provient soit d'un nom propre (*Nobletus*), soit de l'adjectif latin *Nobilis*.

Si la bourgade existait dès l'époque gauloise, ce qui est probable, *Mons Nobletis* semble n'être qu'une traduction du gaulois [*mont* ou « mount »; *Noblet* ou *Nobl*]; mais, si elle ne date que de l'époque romaine (ce qui est peu probable, au demeurant), *Mons Nobilis* signifierait *Butte noble*.

Dans la première hypothèse, *Mons Nobilis* (expression qui ne date que du XIII[e] siècle] ne serait qu'une mauvaise interprétation de *Mons Nobleti;* nous nous rallions à cette théorie.

En effet, on a *Mons Nobletus* dans un document de 1232. *Mons Nobilis* n'apparaît qu'en 1232 aussi (Acte), et qu'au XIV[e] siècle dans le Grand Gauthier. On le retrouve encore en 1533 dans le *Manuscrit de Luçon*. Mais on a « Menomblet » dès le Pouillé d'Alliot (1648), c'est-à-dire le XVII[e] siècle.

Le *Pouillé latin* du *Livre rouge* écrit encore : « Ecclesia de Monte Noblet » ; ce qui est significatif. D'ailleurs la *Gallia Christiana* donne *Mons Noblet* [2369].

2° NOTRE-DAME (2) de Menomblet (paroisse) est citée par Dom Fonteneau dès le XVIII[e] siècle.

II. — SITUATION. — *a). Topographie.* — La PIERRE DE SAINT-ROCH, qui supporte le PAS DE SAINT-ROCH, se trouve dans la commune de MENOMBLET (Vendée) (3), presqu'à

(1) Menomblet possède de nombreux *souterrains-refuges*, cela a peut-être un certain rapport avec le nom d'origine : *Mons Nobleti*.

(2) Dénomination très récente, qui se comprend seule.

(3) La PAROISSE de Menomblet aurait *Saint-Roch* pour patron, au dire de quelques-uns, à l'heure présente ! — Ce n'est pas exact. L'Eglise de Menomblet est dédiée à la *Vierge Marie*, puisque la paroisse est *Notre-Dame* de Menomblet (Aillery *Pouillé de Luçon*, p. 96). C'est donc le contraire de ce qui a eu lieu à Avrillé pour le *Pied de la Vierge*. Mais « *Saint-Roch* » n'est pas inconnu officiellement, à l'Eglise de Menomblet, puisque la *statue de Saint-Roch* s'y trouve !

la limite du département des Deux-Sèvres, c'est-à-dire dans le Haut-Bocage vendéen.

Elle est voisine de la Ferme, appelée *La Maison Neuve* qui se trouve sur la rive gauche, ou ouest, d'une petite rivière, *L'Hière*, affluent de la rive gauche ou ouest de la *Sèvre-Nantaise*. Le *Pas de Saint Roch* est à 1.500m à peine de la frontière du département de la Vendée et à 1.500m environ également, au sud-est, de l'Eglise de Menomblet, puisqu'il se trouve à l'ouest de *La Maison Neuve* a environ 200m. La *Pierre* de SAINT-ROCH, est, en somme, assez proche d'une habitation.

Les *coordonnées géographiques* du lieu sont les suivantes : *Longitude* ouest, 3° 2' [3 G. 37]; *Latitude* nord, 46° 43' 30" [51 G. 92].

b) L'altitude, d'après la carte d'Etat-major, doit être à peine moindre de 200m ; elle correspond à celle du haut du bourg de Menomblet.

c) Voies d'accès. — 1° On peut se rendre à la *Pierre de Saint-Roch* par le chemin qui mène au *Moulin-David* (1), moulin à eau situé sur l'Hière.

Il suffit, pour cela, de prendre ce chemin, dans le bourg même de Menomblet, au Sud-est de l'église. On arrive ainsi au petit bois où sont les rochers. On les atteint alors par l'Ouest, quand on traverse un petit ruisseau.

2° On peut atteindre aussi le Sanctuaire, en passant d'abord par la ferme de *La Maison Neuve*. On part, au bourg de Menomblet, de l'embranchement de la route de Montournais à Saint-*Pierre*-du-Chemin (2) avec celle de Menomblet à Saint-Marsault (D. S.) (3) et on prend un petit routin se dirigeant au Sud est vers *La Maison Neuve*.

(1) Le *Moulin David* (alors *Davit*) existait dès 1645 (Abbé Teillet. — *La châtaigneraie*, 1905-6, p. 15).

(2) Nom à retenir, à cause de l'existence d'une *roche spéciale* dans le pays.

(3) Toutes les communes des environs portent des noms de Saints : *Saint-Mesmin ; Saint-André-sur-Sèvre ; Saint-Pierre-du-Chemin ; Notre-Dame de Montournais ; Saint-Jouin de Milly; Saint-Marsault*; etc..

Le chemin est, d'ailleurs, très pittoresque. A demi encaissé entre des haies vives, caractéristiques du Bocage vendéen et surmonté d'arbres séculaires, il conduit « tout droit » à la métairie (1).

De la ferme à une *source* voisine des Rochers, le routin est ancien. Il est borné au sud par des rochers, tout proches d'un ruisseau, formé par l'égout de la fontaine. Ces rochers sont, d'ailleurs, couverts de *Cupules* et de *Bassins* très nets ; et il y a là une station à gravures néolithiques très belles. Les arbres sont vieux et les *chirons* importants.

En venant de Menomblet, on trouve, au bout du chemin, un fort bel échalier qui le termine ; mais plus loin, le sol devient très fangeux et impraticable. On passe cet échalier et suit un routin à travers une *prairie*, qui conduit à un « quion » (2). En face, des arbres forment un bosquet assez épais ; et, à gauche, on découvre une *fontaine* et un *lavoir*, d'où part un ruisseau qui traverse une haie. Dans le bosquet, on distingue de suite un vieux têtard de *Chêne*.

Pour l'atteindre, il faut passer le « Quillon » et le « Kion », comme on dit. Et, alors, au pied de ce chêne, se voient des *Rochers*. C'est *la Pierre de Saint-Roch*. Et le chêne de tout à l'heure est l'ARBRE SACRÉ qui supporte les petites *Chapelles* en bois, dédiées à *Saint Roch*. Pour parvenir au pied, il faut encore franchir un autre échalier (barrière innamovible), après avoir traversé le coin d'un champ cultivé. On tombe alors dans une sorte de petit Sanctuaire champêtre, entouré de broussailles, au centre duquel émerge le Chêne vénéré et les rochers, qui présentent le *Pas de Saint-Roch*. Un petit routin serpente autour d'eux et conduit à un passage du ruisseau signalé.

III. — GÉOLOGIE. — Certes, au *Sanctuaire* de Saint-

(1) La ferme correspond à un lieu d'habitation ancien, motivé par la présence d'une source.

(2) *Quion*, *quillon* ou *Kion* désigne dans le patois vendéen une large barrière à claire-voie.

Roch, nous sommes sur le *Granite*, c'est-à-dire sur le sol typique de la rive gauche de la Sevre nantaise (7), la rive vendéenne, d'après la Carte géologique du Service des Mines.

Mais il faut bien savoir que l'on est là à la limite même des *Schistes primitifs*, qui apparaissent à quelques 100^m à l'Ouest.

Cela a un certain intérêt et explique la *localisation si remarquable des Gravures sur roches* qui se trouvent dans ce coin du Bocage vendéen (1). Les Néolithiques, habitant le pays, en effet, n'ayant pas de pierres convenables pour les Gravures dans les contrées à Schiste, ont concentré leurs efforts sur le Granite, dès que celui-ci leur est apparu, ou dès qu'il leur a paru sur le point de manquer, suivant le sens de leurs pérégrinations.

§ III. — Le Sanctuaire Thérapeutique.

Lieu de Culte [*Bois Sacré*]. En réalité le lieu qui nous intéresse présente à considérer quatre éléments distincts :

1° La Pierre de Saint-Roch, constituée, en somme, par deux Rochers fixes, voisins, à Sculptures, que nous appellerons *Rocher n° I* ou Sud et *Rocher n° II* ou Nord. — C'est le Rocher Sud qui porte le Pas de Saint-Roch.

2° Un Ruisseau, situé à 4^m, et une Source, éloignée de 45^m seulement.

3° Un Arbre voisin, qui supporte les marques du *Pélerinage de Saint-Roch*, très moderne (XVIe siècle).

4° Les objets du *Culte de Saint-Roch*.

Tout d'abord, il est indispensable de donner une idée de l'aspect, très-pittoresque, de ce coin typique du Bocage Vendéen, qui a gardé toute son allure d'autrefois. L'endroit est vraiment sauvage avec ses vieux taillis, ses ronces, ses arbustes et ses haies boisées ; et non loin coule une eau claire avec un débit assez nota-

(1) En effet, non loin de la *Pierre de Saint-Roch*, il y a des Rochers granitiques, couverts de Sculptures et Gravures très importantes [La *Pierre Brune* et ses *Demoiselles* ; etc.].

ble. C'est indiscutablement un petit *Bois Sacré*, un *Luc*, un lieu bien choisi pour le recueillement, la méditation et le mystère, « au creux d'une vallée, pleine d'ombre



Fig. 1. — Le *Bois Sacré* de la PIERRE de Saint-Roch, à Menomblet (Vendée). — SANCTUAIRE THÉRAPEUTIQUE PAÏEN.
Photographie Lucien Rousseau. — *Légende* : R_I, Rocher Sud à *Pied gravé* P (*Pas de Saint-Roch* ; contre-empreinte M^o en plâtre en place) ; — C_I Une des *Cupules* (trace du *Baton de Saint-Roch*) ; — R^{II}, Rocher Nord [qu'on *casse* pour en emporter des fragments : *Talismans* thérapeutiques], — M, mètre ; — A, *Arbre Sacré* [dont on emporte des *branches* et des fragments d'écorce : *Talismans* thérapeutiques]. — Ch^2, *Grande Chapelle* [*Statue de Saint-Roch* et de son Chien]. — Ch^1, *Petite Chapelle* à Ex voto (Bouquets). — P.V., Ex voto en *papier*, épinglé à l'arbre (Voir Fig. 2) ; — V, Ex voto (Bouquets de fleurs, *naturelles* ou artificielles). — N, Nord magnétique. — Le Dr E. Boismoreau, prenant des notes, donne l'*Echelle.*

et de fraîcheur », a écrit L. Brochet !

Il est facile de soupçonner ce qui a *commencé* :

a) Ce sont les *Sculptures sur Rochers*, puisqu'elles sont

néolithiques, en raison de la technique employée pour les exécuter ; mais elles semblent liée à la présence de la Source voisine.

b) Puis est venue le Culte de la Pierre elle-même, combiné avec celui de l'Arbre, qui correspond certainement aux époques protohistoriques. D'où le *Pélerinage païen d'ordre médical*, qui fut jadis organisé en ce lieu.

c) Enfin, la transformation, par *Christianisation*, du Pélerinage païen en *Culte de Saint-Roch* : transformation qui doit être assez récente puisque, Saint-Roch n'a vécu qu'au XIVe siècle.

Reconnaissance
A
Saint Roc d'une grace accordée
1912 le 11 Septembre

Fig. 2. — Ex Voto, en *Papier*, écrit au *crayon*, fixé en P. V (Fig. 1). — Décalque exact, à l'encre. — Grandeur nature.

Nous avons donc à étudier ici successivement ces quatre éléments.

1° Source et Ruisseau. — Un *ruisseau* coule, allant de l'Ouest à l'Est, à 4 mètres au Nord des rochers, et il charrie, au début de l'hiver, une assez grande quantité d'eau. Pourtant, la *source* est aujourd'hui toute proche, à environ 45 mètres à l'Ouest, dans la prairie voisine.

A cette source correspond une *fontaine*, isolée, et un *lavoir*, d'où l'eau se déverse dans le petit ruisseau, au notable débit.

Ce dernier traverse une haie, va vers l'Est et se dirige au Sud de *La Maison-Neuve*, pour aller se jeter dans l'*Hière*. Il passe à 4 mètres au Nord de la *Pierre de Saint-Roch*. A peu près en ce point, des pierres de granite servent à le traverser.

Le ruisseau est large de 0^m80 ; il est profond de 0^m25 à 0^m30.

Le sol est, bien entendu, formé d'alluvions récentes, recouvrant le granite, qui émerge partout çà et là. Autrefois, il y avait, en ce point. d'après le Cadastre, un petit *étang* ! Il a disparu.

Jusqu'à présent, on n'avait pas remarqué la présence de ce *ruisselet* et surtout celle de la SOURCE voisine, qui, certainement, a joué un rôle dans la création du Lieu de Culte.

2° L'ARBRE CULTUEL. — Entre les deux Rochers et à leur *côté Est*, c'est-à-dire du Côté du *Soleil Levant*, point à noter et à retenir, se trouve l'*Arbre Cultuel*, qui, sans doute, a été *planté* en ce point à dessein, il y a de nombreuses années.

a) *Botanique*. — Ses racines s'infiltrent au-dessus et entre les rochers ; elles débordent même sur eux [Fig. 1 ; A].

C'est un TRÈS-VIEUX CHÊNE, au tronc crevassé et à moitié vide : un vrai tétard du Bocage.

Comme c'est un tétard, au-dessus du faîte, se voient, les branches jeunes, que l'on doit couper, suivant l'usage, tous les sept ans. « Chêne plusieurs fois *séculaire*, a écrit L. Brochet, dont le tronc et les racines se sont développés entre les gros blocs de granite »...

b) *Culte*. — Cet arbre ne présente pas de CROIX, *sculptées dans son écorce*, comme les arbres voisins de la source de Maison-Pré (La Pommeraye-sur-Sèvre : pèlerinage célèbre avec Chapelle).

Mais les Pélerins enlèvent des fragments de *branches* et des *éclats de bois* à chacun de leurs « Voyages », pour emporter un porte-bonheur et un talisman à domicile.

L'arbre est donc bien *Cultuel* et *Sacré*, tout comme la Pierre, et le Bois, un *Bois Sacré (Luc)*.

3° OBJETS DU CULTE DE SAINT-ROCH. — Ils sont de deux ordres :

1° Les CHAPELLES minuscules de bois, suspendues à l'arbre, en forme de petites *niches*. 2° Les Ex-VOTO, fixés à l'arbre.

1° CHAPELLES. — Sur le vieux Chêne, à hauteur d'homme environ, du côté Ouest, c'est-à-dire des Rochers à Sculptures, sont suspendues DEUX CHAPELLES.

a) La plus *grande* est une *boîte en bois, vitrée*, rectangulaire, peinte en gris (1912) ; elle mesure 0m40 de hauteur sur 0m20 de large, avec un *toit* triangulaire.

Elle possède, dans son intérieur, une petite *Statuette de Saint-Roch* ; à côté est son *Chien*, avec un gâteau dans la gueule.

On y voit aussi des *fleurs artificielles* vulgaires : humble bouquet, comparable à celui des mariées du pays !

Cette Chapelle rappelle tout à fait les petites boîtes en bois, qu'on trouve, surtout dans le Bocage maritime, fixées aux *Calvaires* et qui sont remplies des petites *Croix de bois*, dites *Croix des Croisées de Chemins*, en rapport avec le Culte des Morts.

On en voit encore, dans le haut Bocage, dans toutes les fermes, pendant le mois de Marie (Mai).

b) La plus *petite Chapelle* est située au même niveau et au côté sud, à 0m30. Elle ne renfermait pas de statue en 1912. Au-dessus, on lit, écrit à l'encre : *Merci Saint-Roch !* A l'intérieur, des fleurs artificielles.

2° EX-VOTO DE L'ARBRE. — *a*) En novembre 1912, *cinq ex-voto* étaient déposés au-dessous. C'étaient des *bouquets* de *fleurs des champs*, artificielles, comparables aux bouquets que l'on porte dans les noces de campagne, plus ou moins alignés, au-dessous les uns des autres. On les voit, très bien, en place sur notre photographie (*Fig. 1*). Ils sont, bien entendu, du côté des Rochers, c'est-à-dire à l'ouest de l'arbre.

b) Le 16 juillet 1908, L. Brochet a trouvé, comme ex-voto, « accrochée au-dessus de la statue du Saint,

une gerbe de *graminées* et de digitales », c'est-à-dire des *fleurs naturelles*.

c) En 1912, un ex-voto, en *papier*, était même épinglé à l'arbre. Il était en papier d'écolier, blanc, vulgaire, avec ces mots, écrits à la main et au crayon, en gros caractères, très-probablement par une femme :

« *Reconnaissance à Saint*-Roc *(sic*, sans *h* : ce qui indique la facilité du *calembourg* dont nous parlerons), *d'une grâce accordée (sic). 1912, le 11 septembre.* » (Fig. 2)

Cet ex-voto, qui était donc de l'année même, était fixé à l'écorce de l'arbre au-dessous de la grande Chapelle ; on le distingue très bien sur notre photogravure (*Fig. 1*).

Au-dessous de lui, il y avait d'*autres papiers*, des fleurs fanées et des *bouquets coloriés*.

Ces manifestations, de foi naïve et douce, ont, on ne peut le méconnaître, un parfum, si pur, de poésie si haute qu'on ne peut s'empêcher de les comparer, à leur avantage, avec les rites actuels du Culte chrétien, même dans nos campagnes !

4° La Pierre de Saint-Roch. — On désigne, dans le pays et dans les légendes, sous ce nom, les deux Rochers fixes qui, très voisins, nous intéressent, parce qu'ils présentent des *Sculptures préhistoriques*.

a) Pétrographie. — Tous deux sont des pointements de *Granite*, constituant le sous-sol de la région, d'après la Carte géologique du Service des Mines. C'est le granite typique de la rive gauche ou Ouest de la Sèvre Nantaise, si différent de la *Granulite* de la rive droite ou Est. Il est comparable à celui de la région de Saint-Mesmin-le-Vieux, Pouzauges, etc.

b) Pointements rocheux. — Les deux Rochers fixes sont disposés de la façon suivante.

1° L'un, n° I, est au *Sud* ; c'est celui qui présente le Pied gravé, dit *Pas de Saint-Roch*, et *quatre* Cupules, constituant d'ordinaire les Griffes du Diable et le Trou du Baton de Saint-Roch.

2° L'autre, n° II, est au Nord du précédent ; il ne porte que *deux Cupules* certaines, jouant un rôle effacé dans les Légendes.

3° Non loin de ces deux rochers fixes s'en trouve, l'Ouest, un troisième, peu éloigné (n° III), qui ne présente pas de Sculptures, croyons-nous.

1° *Rocher à Pied* (N° I). — Nous décrirons ailleurs ces Rochers, et surtout le n° I, particulièrement intéressant au point de vue *préhistorique* [*Sculpture pédiforme*; *Cupules*; etc.].

2° *Rocher thérapeutique* (N° II). — Nous avons constaté que le Rocher n° II, voisin de celui qui porte le Pied, a été CASSÉ en différents endroits.

Il ne faut pas s'en étonner ! Comme on le raconte encore, en effet, dans le pays, souvent les *Pèlerins* détachent, avec un *marteau*, quelques fragments de ce rocher (1), qui deviennent des *Porte-bonheur*, des *Talismans*, curatifs pour la famille de celui qui les détache (2). — C'est une persistance du *Culte de la Pierre*, indéniable en l'espèce.

§ IV. — FOLKLORE.

Il y a, bien entendu, pour ce sanctuaire, une LÉGENDE, dont les *variantes* abondent. Elle a été exclusivement imaginée pour expliquer, en ce lieu, la présence de l'EMPREINTE PÉDIFORME.

1° LÉGENDES. — Voici d'abord le texte de celle que nous avons recueillie à Menomblet en 1912.

PREMIÈRE VARIANTE. — *Bataille entre le Diable et Saint Roch.* — *Saint Roch*, avec son inséparable compagnon, c'est-à-dire son chien, passait, un jour, il y a de cela bien longtemps, tout près de Menomblet, petite bourgade dont les toits s'aperçoivent à l'horizon vers le Nord. Le soir venait. Le *Saint* avait *soif*. Il s'assit sur un rocher, près d'un *ruisseau* (3), pour boire. Sou-

(1) On retrouve une coutume plus ou moins analogue pour la *Table* du *Dolmen* de la *Pierre qui vire*, à Cheffois (V.), localité située non loin de Menomblet.

(2) Ce rite a été étudié par Gaidoz (Un vieux rite médical, 1882). Il s'explique par le *Cu te des Pierres*.

(3) L'idée de « *Boire* » a été suggérée par la présence de la *Source* et du *Ruisseau*, car un *cours d'eau* attire toujours l'attention du paysan.

dain le Diable lui apparut. Des propos aigre-doux furent échangés ; des paroles on allait en venir aux mains, quand le Saint jugea bon de mettre une certaine distance entre les Griffes du Diable (1) et lui. Aussi, prenant son élan sur un *rocher* proche de la source, il s'élança (2), par la voie des airs, jusqu'à l'Eglise de Menomblet (3), située au Nord, où, sous la protection du Saint Sacrement, il était à l'abri des malices de Satan. Depuis, l'*Empreinte de son Pied* est restée gravée sur le rocher, ainsi que celle de son *bâton* (4). Noter que la direction du pied indique bien Menomblet (5) !

2e Variante. — *La Lutte du Diable et de Saint Roch* [*La Pierre de Saint-Roch* (6)]. — « A quelques kilomètres de Menomblet, dans un vaste champ (7), éloigné de toute habitation, se trouve un gros roc, que l'on appelle *Pierre de Saint-Roch*, qui est très vénérée par les habitants.

Une fois, raconte-t-on, Saint Roch se *promenait* dans la contrée. Fatigué par une longue route, il voulut *s'asseoir* (8) sur cette pierre. Mais à peine avait-il posé un *pied* pour *la gravir* (9) que le Démon, arrivant *par derrière* (10), voulut saisir le Saint. Mais celui-ci, ayant

(1) Le Diable a des *Griffes*, comparables à celles des chats, des félins. Quand elles s'enfoncent dans le rocher, elles font des trous. — Ce sont les *Cupules*... Ici, ce sont les Cupules de l'*Est* du Rocher I et celles du Rocher II.

(2) Idée en relation avec le *Mythe de l'Ascension*, imaginé pour expliquer les Empreintes pédiformes.

(3) Le Pied, *venant du Sud*, a donné l'idée d'aller vers le *Nord*, et non pas à l'Est ou à l'Ouest !

(4) L'*Empreinte* du *Bâton*, c'est la Cupule de l'Ouest. Cette comparaison se retrouve assez souvent pour les Cupules, Cupulettes, etc.

(5) L'idée de *Bataille* ou de *Dispute* entre le Diable et le Saint n'est destinée qu'à expliquer les diverses sortes de Gravures sur rochers [*Pied* : *Fuite* instantanée, en volant, du Saint ; Cupules : *Griffes* du Diable, s'acharnant sur la pierre] !

(6) Texte rédigé par E. Bocquier.

(7) Inexactitude sans importance. Ce qui est vaste, c'est la prairie voisine où est la *source* !

(8) Cette action a nécessité les idées : « se promener ; être fatigué »

(9) Pour expliquer le Pied gravé.

(10) Idée indiquée par la direction de l'Empreinte.

vu le Diable s'approcher, s'ÉLANÇA à *l'aide de son* BATON (1) sur l'église de Menomblet (2). — Le Diable ne put y aller, car l'endroit était saint.

Maintenant, on voit sur la pierre une *empreinte de pied*, qui est, dit-on, celui de *Saint Roch*. A côté est la marque du *pied de son Chien* (3) et de la *Griffe du Diable* (4).

Quand un *petit enfant* marche difficilement, on lui fait *mettre le pied* dans l'empreinte de celui du Saint (5). On détache aussi, avec un marteau, quelques *morceaux du roc* ; ces fragments portent bonheur à la famille de celui qui les détache (6). On souille aussi la marque de la *Griffe du Diable*, en signe de mépris (7) [Raconté par M. ROUET en 1908].

3e VARIANTE. — *La Blessure du Pied de Saint-Roch* (8). Un jour, Saint Roch était poursuivi par le DÉMON. Il *courait, courait* (9) toujours, quand une pierre tranchante lui fit une *blessure au* PIED (10). Voyant que, s'il s'arrêtait, il serait saisi par le Démon qui le suivait de près, il poursuivit sa course. Enfin, il arriva au delà des terres du démon et, harassé, il se laissa tomber sur une *roche* et se mit à soigner son *pied blessé* (11).

(1) Idée suggérée par la *Cupule*.

(2) Parce qu'elle est au Nord de l'empreinte.

(3) Addition intéressante. *Le Pied du Chien* est évidemment la Cupule de l'Est la plus rapprochée du pied, puisque celle de l'Ouest est la *Cupule du Bâton*.

(4) La *Griffe du Diable* est ici l'autre Cupule de l'Est.

(5) Idée classique pour un grand nombre d'Empreintes. *Similia similibus curantur* est un principe médical aussi vieux que la Médecine préhistorique.

(6) Vestige du *Culte de la Pierre*.

(7) C'est l'idée de *Vengeance* contre le *mauvais Génie*, idée, qui dans la religion païenne, jouait un rôle très considérable ; ici, en effet, le Diable n'a fait que remplacer récemment le mauvais Génie antique.

(8) Texte dû à M. Bocquier. — Variante qui doit être la plus moderne.

(9) L'idée de « *courir* » n'est là que pour expliquer la blessure.

(10) Cette variante est très intéressante au point de vue *médical*. On a imaginé la BLESSURE pour expliquer les guérisons miraculeuses; elle siégeait au *pied*, bien entendu, puisqu'il s'agit d'empreinte pédiforme.

(11) C'est le Rocher à empreinte.

Tout à coup, il releva la tête et aperçut Dieu, qui, voulant le récompenser de son courage, lui *cicatrisa sa blessure* (1) et lui rendit ses forces.

Et maintenant les *Boiteux* (2) vont *mettre le pied* sur l'emplacement de celui de Saint-Roch, qui est resté imprimé sur le Roc ; et ils croient guérir.

Ce roc est non loin de Menomblet, près de la propriété de M. de Villeneuve.

On disait aussi, chaque année, une *messe* pour Saint Roch à Menomblet [Dit par Guilbert, en 1908].

4e Variante. — *Le Diable à Menomblet. Appel et Attaque de Saint-Roch* (3). *Blessure du Pied du Diable.* — A Menomblet, à 2 kilomètres du Bourg, sur le chemin qui conduit au village dit le Moulin-David, se trouve une roche, à laquelle se rapporte la légende suivante.

« Il y a 50 ans (4), le *Diable* avait l'habitude de passer à Menomblet dans ses tournées. Les habitants de cette paroisse, épouvantés, supplièrent Saint Roch, *leur patron*, de les débarrasser de ce visiteur désagréable.

L'année suivante, quand le Diable apparut, Saint Roch se mit à sa poursuite (5). Alors commença une *course* effrénée. Mais, tout à coup, le *Diable* se blessa au pied (6), chancela, et, *épuisé*, se laissa choir sur une roche. Son adversaire arriva, muni d'un peu d'*eau bénite*, et, sous la menace d'en être aspergé, le Diable promit tout ce que voulut Saint Roch, et d'abord de ne plus jamais revenir à Menomblet.

Saint Roch assura ensuite que tout malade qui passera et *touchera la roche* sera guéri (7). Le Diable y consentit et partit pour toujours.

(1) Guérison *miraculeuse*.
(2) Action *médicale* de l'Empreinte.
(3) Texte dû à M. Bocquier.
(4) En réalité, cette légende est bien plus vieille.
(5) Idée nouvelle. — Ici, c'est *Saint Roch qui attaque*; ce n'est plus le Diable ...
(6) Idée nouvelle. *Blessure du Pied du Diable*, et non de *Saint Roch*. — Il semble qu'il y ait là soit une *confusion* (puisque l'Empreinte devient ainsi le *Pied du Diable*), soit une *altération* de la Légende d'origine.
(7) Guérison par *contact* et frottis sur le Rocher. — Ce vieux rite est un vestige du Culte des Pierres.

Tous les ans, une *procession* se rend à cette roche ; et « l'on y prie, comme dans une chapelle ! »

Sur cette roche se trouvent les Empreintes du *Pied du Diable* (1), de ses *griffes*, et de son *bâton*. On les voit très distinctement [Dit par Cozée, 1908].

5° Variante. — *Les Bonds de Saint-Roch de Luc en Luc.* — L. Brochet a donné une légende, qui est un peu différente, mais qui a un gros intérêt.

« D'après la légende, dit-il, c'est de ce point [Pierre de Saint-Roch] que le Saint, venant des Lucs de Saint-Marsault (2), se serait élancé, par-dessus le Clocher de Menomblet, pour se rendre aux Lucs de Boulogne ».

a) *Lucs.* — On sait, tout d'abord, qu'un *Luc* est un *Bois Sacré*, une Enceinte datée de l'Epoque *gauloise*.

Les Lucs de Boulogne, situés en Vendée, dans la direction du Lac de Grand Lieu, sont bien connus, et le siège de *Mottes* célèbres, avec Chapelle de Pélerinage. Ceux de Saint-Marsault, comme ceux de Mervent, ou de Saint-Vincent-sur-Graon, de Poiroux, de la Chapelle Hermier, du Givre, etc., devaient avoir même signification. Tout porte donc à croire que le *Bois de la Pierre de Saint-Roch* était aussi autrefois un *Luc* (3) : le *Luc* de Menomblet ! — Et cela prouve bien l'antériorité de la Légende sur le Christianisme (4).

(1) Nous sommes porté à croire que cette dénomination est *inexacte* et qu'il y a eu confusion, en réalité, dans l'esprit du Conteur populaire.

(2) On doit écrire : Le Luque de Saint-Marsault). En réalité, cette idée est une invention après coup, car *Le Luque* est au Nord-est et non au *Sud* (comme il le faudrait de par l'Empreinte du *Pied*) de la *Pierre de Saint Roch !* — Ce *Luque* est connu depuis 1600. — Il y a au moins une dizaine de *Lucs* dans les Deux Sèvres.

(3) Dans les *Lucs*, il y a souvent une Fontaine ou un *Ruisseau*.

(4) On raconte que, jadis, il y avait, aux Lucs-sur-Boulogne (Vendée), une pierre (Menhir ?), aujourd'hui disparue, dont la partie supérieure était taillée à peu près en forme de chaise, *percée* ! — On l'appelait la *Pierre des Loups Garoux*.

D'après la tradition, c'était là que les loups garoux, condamnés à courir toute la nuit, avaient la permission de s'arrêter. . pour se soulager ; d'où le nom de *Rouère de Pisse-Loup*, donné au ruisseau qui nait près delà (M. Bourgeois. *Cur. arch.*, 1909, p. 64).

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu là un *siège*, avec un *bassin* au centre, car les *Fontaines aux Loups garoux* sont, en Vendée, de vrais Bassins !

b) D'autre part, les *bonds de Saint-Roch*, idée imaginée en raison du Pied sculpté, nous ramènent non plus au Mythe de l'Ascension ou de l'Assomption, mais à celui de *Pégase* ou du *Cheval ailé*, dont le pied est aussi souvent sculpté sur Rocher [Gravure de Sabots d'Equidés].

Tout se tient en Folklore : ce qui prouve bien que les légendes de ces diverses Sculptures ont même origine.

2° Etudes de ces Légendes. — 1° Le *Diable*. — La présence du Diable, dans toutes ces Légendes, est spécialement à noter. Le *Diable*, ce n'est pas autre chose que le Fadet, le Garou, le *Mauvais Génie*, le *Lutin*, voire même la *Dame blanche*, de jadis !

Or, ces êtres sont censés se plaire à l'entour des *Sources*, des *Mégalithes*, voire même des Vieux *Arbres*.

La Tradition populaire ayant choisi le *Diable* comme hôte de ces lieux, il lui a fallu plus tard faire intervenir un Saint [*Saint-Roch*] pour s'en débarrasser ! — Et c'est là la *Christianisation* classique, qu'on retrouve partout.

2° La *Source*. — Dans ces Légendes, il est question aussi d'une *Fontaine* ; et Saint Roch va s'y désaltérer ! Cela a une réelle importance, car le Culte des Fontaines est celui qui semble être le plus primitif.

Dans un très grand nombre de légendes analogues, en effet, émanant de Vendée, nous retrouvons de même une *Fontaine* ! A *Maison-Pré*, il est question d'une *fontaine* ; à *Beau-Chêne* (D. S.), également ; à *Réaumur*, de même ; à *Garraud* également ; à *Avrillé* aussi, pour ne citer que quelques exemples. La liste en serait fort longue à établir ; et ce travail a déjà fait l'objet d'études diverses de notre part. Bien qu'elle tienne une place de second rang, elle existe dans cette légende également ; et il se dégage du récit : 1° que *Satan* guettait Saint Roch *près de la Fontaine* (survivance des coutumes des *Dames blanches* et des Etres infernaux, qui hantent *les Sources* ; 2° et que *Saint Roch* venait se désaltérer, avec son chien, à la fontaine (Les fontaines existent presque toujours aussi dans les légendes chrétiennes, survivance atténuée du culte des fontaines).

3° *Arbre*. — Par contre, dans ce Folklore, il n'est pas du tout question de l'Arbre ! Il est par suite probable que, si ce *Culte de l'Arbre* a été imaginé, par suite des circonstances de lieux (*Bois-Sacré*) (1), à une époque *très lointaine*, quoique postérieurement à celui de la Source, son souvenir s'en est perdu peu à peu, surtout depuis l'intervention de Saint Roch. — Mais, cependant, l'arbre est resté *tabou* et *fétiche*, comme le Rocher voisin.

4° *Rocher*. — Le rôle du *Rocher* est le plus considérable de l'espèce, puisque c'est lui qui, en raison de ses sculptures, est à *l'origine* de toute l'affaire ! — Il est par suite inutile de revenir ici sur toutes les particularités que nous avons mises en relief à son sujet.

§ V. — Le Culte Médical et Religieux.

[*Thérapeutique sacrée*].

Pélerinage. — Le *Pélerinage* de Saint-Roch est, en réalité, surtout un *Voyage médical*, un Voyage *thérapeutique*, puisque, ce qu'on va demander au Saint, c'est d'ordinaire une *guérison* de malade. Mais il peut être aussi *non médical*.

Le pélerinage, chose curieuse, n'a pas lieu ici à jour fixe, et en grande pompe. Il dure constamment et a lieu par tous les temps (2).

En effet, L. Brochet, en *Juillet* 1906, et nous, en *Novembre* 1912, y avons trouvé des ex-voto *très récents*. Ce serait pourtant en *Août* et *Septembre* que les pèlerins seraient les plus nombreux (L. Brochet).

Ce pélerinage, en réalité, est presque *quotidien* (ce qui veut dire qu'on l'exécute quand on le veut et quand le besoin s'en fait sentir) et très discret. Ce n'est point un vrai Pèlerinage *chrétien*, ayant l'approbation des représentants de la religion catholique, et pour lequel on fasse une réclame intensive. Les paysans chrétiens ont simplement remplacé, de leur propre

(1) A Nalliers (Vendée, existe un lieu dit appelé « *Bois Sacré* » !
(2) Le pèlerinage se fait *à pied*. Il n'y a pas de cabaret dans les alentours.

autorité, le *Dieu païen* autrefois vénéré par un *Saint* spécial, connu comme guérisseur ; et cela très récemment. Il n'y a pas de *tronc à offrandes* ; ce qui indique que le clergé catholique se désintéresse de l'affaire (1).

Cependant, on raconte que, tous les ans, une *procession* se rend à cette roche, et que l'on y prie « comme si l'on était dans une vraie Chapelle » (2).

En réalité, la renommée du lieu ne s'étend pas très loin. Elle est limitée aux communes environnantes : à celles qui touchent Menomblet (Saint Pierre du Chemin, Saint-Marsault, La Forêt sur Sèvre, etc.). Cela tient à ce que, plus au Nord, le *Pied de la Vierge de Pitié* (La Chapelle Saint-Laurent), et, plus à l'Ouest, le *Pied de la Vierge de Réaumur,* font une grande concurrence au *Pas de Saint-Roch* ! (3).

1° Pèlerinage païen. — Il est très probable que le pèlerinage païen n'est qu'un vestige du *Culte de la Pierre* et qu'il remonte aux époques préhistoriques. Ou bien il n'est qu'une *survivance* modifiée du Culte de *l'Epoque néolithique* [*Culte du Soleil anthropomorphisé*] ; ou bien, il a été imaginé longtemps après l'époque de la *Sculpture* [Néolithique], la Gravure pédiforme ignorée ayant été redécouverte. En raison du voisinage de la *Fontaine*, peut-être encore tout cela remonte-t-il au *Culte des Fontaines*, qui paraît plus ancien encore !

Mais, en ces matières, on ne peut formuler que des

(1) Pourtant, il paraît qu'autrefois on disait, chaque année, dans l'Eglise de Menomblet, une *Messe* à Saint Roch [Voir plus haut].

(2) Ce pèlerinage n'a jamais fait l'objet de *Complaintes* ou de *Cantiques* (spécialité des curés du pays), comme à *Maison-Pré* (Vendée), à *Beauchène* (D.-S.), etc. Il n'y a pas de *médailles* spéciales, ni de *gravures* coloriées relatives à Saint Roch, etc.

Le clergé ne vient pas officier à la *Pierre de Saint-Roch*. Et cela s'explique, puisqu'il n'y a pas là de grande Chapelle, où on puisse dire la messe. On ne l'y dit pas non plus en plein air. Cela ne semble pas devoir se produire dans l'avenir, car *Saint Roch* est un Saint qui n'est pas assez loin de l'époque actuelle, et son histoire vraie est trop connue du haut clergé catholique.

(3) Il est possible toutefois que le « *Voyage à Saint-Roch* » s'accompagne de pratiques religieuses, faites, au préalable, à l'Eglise de Menomblet [messe ; communion ; dons d'argent ou en nature], puisqu'il y a une *Statue de Saint-Roch* à l'Eglise de Menomblet.

hypothèses, ne pouvant servir que d'idées directrices pour des recherches ultérieures.

2° PÈLERINAGE AU NOM D'UN SAINT CHRÉTIEN. — Mais comment se fait-il qu'à l'époque historique, en le christianisant d'ailleurs très tardivement, on ait choisi SAINT ROCH pour remplacer la divinité d'autrefois ? Comme ce Saint n'a vécu qu'au XIV[e] siècle, la transformation n'a, au demeurant, pas pu avoir lieu avant le XVI[e] siècle !

Mais qu'est-ce que ce Saint ? Et, puisqu'il n'est pas originaire de l'Ouest de la France, pourquoi l'a-t-on choisi en l'espèce ?

a) *Saint Roch.* — Saint Roch (1) est né à Montpellier en 1295 et mort dans cette ville en 1327. C'est surtout un Saint réservé... au traitement de la PESTE, maladie appelée parfois *Mal de Saint-Roch.* Il est probable que, pendant sa vie, il a dû s'occuper beaucoup de ces malades, si nombreux à cette époque. Après sa mort, il fut invoqué, d'ailleurs, en compagnie de Saint Sébastien, contre ce fléau. C'est ce qui explique que, dans l'une des communes du voisinage de Nantes, Doulon (L.-I.), en 1659, on érigea un autel à *Saint Roch*, en même temps qu'à Saint-Sébastien (2) (c'est aussi le nom d'une autre commune (3) voisine). A Nantes même, dès 1643, on avait fondé une Confrérie de *Saint-Roch* et de *Saint-Sébastien*, qui subsista jusqu'en 1792.

Saint Roch étant un personnage historique, il est assez difficile de comprendre comment son nom a été donné, d'abord au *Pélerinage*, puis à la *Gravure sur Rocher* à Menomblet ! Mais voyons d'abord ce que M. Dubroc de Ségrange (4) a écrit à son propos :

« [*Saint Roch*, atteint de la *peste*], arrivé à la lisière d'un Bois, se sentant défaillir, s'adossa contre un

(1) *Bull. Soc. Arch. Loire-Inf.* et *Nantes*, 1912, p. 3.
(2) C'est surtout là le Saint de la *Peste*. — On n'a donc accolé Saint-Roch à ce nom, dans l'Ouest, qu'au XVII[e] siècle !
(3) Le véritable nom est : *Saint-Sébastien d'Aigne-lez-Nantes* [*Agnetis vico*].
(4) Dubroc de Ségrange. — *Les Saints Guérisseurs*, t. I et II, p. 882.

Cornouiller (1) sauvage, puis se traîna vers une cabane de bûcheron, où un *Chien*, qu'il n'avait jamais vu, vint lécher ses plaies et chaque jour lui apportait du pain ».

Saint Roch aurait été sauvé par ce *Chien*, appartenant à un grand seigneur débauché du voisinage, qui se convertit ensuite [comme d'usage]. C'est là l'origine de « *Saint Roch et son Chien* », expression qui n'a pu être *imaginée* et prendre corps, sous forme de statuettes, etc., qu'après le XVe siècle et probablement beaucoup plus tard.

b) *Origine de la christianisation.* — Cela date bien nettement le *début du Pèlerinage* CHRÉTIEN, sous la dénomination de *Saint-Roch*, qui, ainsi pourrait remonter au XVe siècle (2). Mais cela ne prouve nullement qu'un *Pèlerinage* purement *païen* n'existait pas antérieurement bien au contraire, et surtout n'indique pas pourquoi on a choisi ici Saint Roch.

Pour expliquer le choix du Saint chrétien « *Saint Roch* », accaparant le culte ancien, en le *christianisant*, il n'y a que l'idée de Bois SACRÉ (3) et celle de PIERRE [ROCHER, ROC] dominant le tout en l'espèce, qui puisse nous tirer d'affaire.

Il est probable, en effet, qu'ici la consécration à *Saint Roch* n'est le résultat que d'un CALEMBOUR, ayant pour base le terme très ancien [sans doute *gaulois*] de ROC SACRÉ [*Sant Roc'h*, en breton moderne : rocher *Saint* ou *Sacré*] !

D'ailleurs, le passage suivant de M. Dubroc de Ségrange (4) ne permet guère d'avoir de doute à ce sujet. En effet, cet auteur, après avoir indiqué que *Saint Roch* est le patron des *Tailleurs de pierre*, des *Paveurs* et des *Carriers*, a écrit :

(1) Ici, c'est un *Chêne*, et non un *Cornouiller*. — Donc le Chêne sacré est antérieur à Saint Roch ! — Si non, c'est un Cornouiller qu'on aurait planté là pour supporter les Chapelles de Saint-Roch.

(2) *Roch* ne fut, en effet, reconnu comme comme *Saint* qu'au début du XVe siècle [Concile de Constance].

(3) Le miracle de Saint Roch eut lieu, en effet dans un BOIS !

(4) DUBROC DE SÉGRANGE. — *Loc. cit.*, 1882 [Voir p. 160].

« [L'origine du patronage] des *Carriers* repose sur le nom du Saint dépouillé, de *h* qui le termine. Ils se trouvent alors en face du *Roc*, dont ils tirent les *pavés*, que les *paveurs* posent dans nos rues, et les *pierres*, que les *tailleurs de pierre* disposent pour les murs de nos habitations. C'est sur ce CALEMBOUR que ces trois corps de métier apprirent le recours adressé à Saint Roch. » (1)

Cette explication (2), quoique bizarre, nous paraît la plus plausible ; et elle est à rapprocher de divers autres, relatives aussi à des *Empreintes pédiformes*.

Au demeurant, l'*ex-voto* en papier, avec son orthographe *Roc*, plaide singulièrement dans ce sens (3) !

§ VI. — LES AGENTS THÉRAPEUTIQUES.

POUVOIR MÉDICAL. — Au point de vue médical, ou plutôt Médico-religieux, il faut bien distinguer, en l'espèce, le *Pas de Saint-Roch* du *Rocher* qui le porte, ainsi que l'*Image de Saint Roch*, placée dans la Chapelle, et l'*Arbre* qui la supporte !

1° LE SAINT CHRÉTIEN. — SAINT ROCH, en tant que *Saint chrétien*, *guérit tout*, évidemment, puisqu'il peut faire des *Miracles* ! Non seulement il peut GUÉRIR TOUTES LES MALADIES (4), mais il peut aussi accorder TOUTES LES GRACES, qu'on lui demande, quelles qu'elles soient (5).

(1) Saint-Roch est invoqué d'ordinaire seulement contre la *peste* (en souvenir du rôle historique qu'il joua). — Or, comme ici, il ne peut pas être question de *peste*, il est bien probable que c'est le *Calembour* qui est vraiment à l'origine de toute l'affaire.

(2) Pourtant, parfois, on invoque ce Saint pour la *Rache* [Impétigo du cuir chevelu des Enfants et les Maux de Genoux]. Serait-ce, parce qu'il y a un *Pas de Saint-Roch* ? C-est tout à fait improbable.

L'*Herbe de Saint-Roch* sort à traiter les maladies des Bestiaux. C'est un mélange de *Mentha pulegium*, *Inula pulicaria* et *I. dysenterica*.

(3) Ajoutons que Saint Roch est aussi le patron des Médecins, des Chirurgiens et des Apothioaires.

(4) Saint Roch, pour les paysans chrétiens, fait, bien entendu, « marcher les enfants ».... Mais il est certain qu'il a hérité de ce pouvoir du *Pied Sculpté* sur rocher, qu'il a fait christianiser.

(5) *Affaires de famille*, et surtout *Affaires de cœur* : ce qui nous ramène aux *Fontaines*, qui guérissent la stérilité et qui sont le rendez-vous des amoureux !

Pour obtenir une faveur [par exemple celle de gagner un procès],

Témoin *l'ex-voto en papier*, dont nous avons donné plus haut le texte.

Cela est le résultat de la *Christianisation* d'un *Rocher Sacré* antérieur ; il n'y a pas l'ombre d'un doute à avoir à ce sujet.

2° L'ARBRE FÉTICHE. — Quant à l'ARBRE, il est *Sacré*. C'est un tabou ou fétiche, puisqu'on en détache des morceaux et que ces fragments sont des *Amulettes*, des porte-bonheur, des TALISMANS pouvant *guérir toutes les maladies* (1).

C'est un pourvoyeur de *talismans*, plus facile à exploiter que le *Rocher Sacré*... Et ces talismans sont d'un usage d'autant plus aisé qu'ils se renouvellent sans cesse, et qu'ils agissent à domicile, quand on n'est plus au *Bois sacré* (2).

on va à Saint-Roch : on *s'agenouille*, près du rocher à l'empreinte pédiforme, et on *prie*.

En priant, on embrasse la Sculpture sur rocher [comme on embrasserait le pied de la Statue d'un Saint guérisseur quelconque] et en formule son souhait.

Si on en obtient la réalisation, on place ensuite un *ex-voto*, en *papier*, analogue à celui que nous avons copié (Fig. 2) ou un autre.

(1) Nous connaissons en Vendée, d'autres sanctuaires thérapeutiques où l'*Arbre* joue un grand rôle.

1° Le *Sanctuaire de La Rabatelière*, le plus important et le plus typique (*Vendée histor.*, 1900, p. 534-538 ; 557-562), où le Chêne est situé dans un étang et où est la Sainte Famille. Il y a un *Autel* dans le creux de l'Arbre. Ici le sanctuaire est christianisé et il y a un pèlerinage.

2° celui du *Chêne du Pèlerin*, dans la forêt de Nesmy (*Vendée histor.*, 1901, p. 514).

3° Celui de la Forêt de Grasla du Chêne Chevreux (*Rev. des Trad. pop.*, 1901, XVI, p. 93).

(2) La présence du *Chêne*, dans ce *Sanctuaire médical* ou *Bois sacré* s'explique très bien. Ne sait-on pas qu'à l'époque *gauloise*, arbre était encore sacré. On a écrit récemment à ce sujet :

« Le souverain *remède* des Druides, leur panacée universelle, qu'ils appellaient par excellence *uil'ice*, et *guérit tout*, était le gui de CHÊNE ou MISLETO (Pline, 22-24) : c'était du moins le principal ingrédient que l'on employait dans chaque cure. Ils regardaient surtout le gui de chêne comme un antidote puissant contre les poisons et un spécifique pour la FÉCONDITÉ des *hommes* et des *animaux*...

Mais la vénération singulière que les Druides avaient pour cette plante, était moins fondée sur ses propriétés que sur leur intention de rappeler à l'homme que c'est surtout à la DIVINITÉ qu'il doit s'adresser pour recouvrer la santé ! »

Cette dernière réflexion est très juste ; et ce texte montre en outre les rapports de l'*Arbre sacré* (parce qu'il porte un fac-similé

C'est là une persistance, évidente aussi, du *Culte des Arbres*, indiquant que jadis le lieu était un *Sanctuaire* vénéré, un *Luc* consacré à plusieurs Divinités (1).

3° Sculpture pédiforme néolithique. — Quant au Pas de Saint Roch, il a, lui, des vertus médicales particulières et très restreintes : ce qui s'explique par la forme spéciale de la *Sculpture*, considérée comme miraculeuse !

a) Si un enfant *marche difficilement*, on lui fait mettre *le Pied* dans l'Empreinte ; et il guérit (1908).

De plus, quand il s'agit d'un enfant qu'on désire voir « *marcher de bonne heure* », on met *ses deux pieds* dans le.... plat, c'est-à-dire dans *le Pas* (1912). — Il y a de la place, vu la largeur de la Sculpture....

Les paysans disent encore : « Il faut conduire les Enfants à Saint-Roch pour les faire « *marcher* » *très tôt*, les faire « *prêcher* » jeunes.

Ici, l'idée de « prêcher », mot patois qui signifie « *parler* », n'est qu'une annexe de l'idée de « *marche* », qui joue un si grand rôle dans l'esprit des mamans. Quand un bébé *marche* de bonne heure, il parle, en effet, très jeune, dans la majorité des cas. Ce qui va de soi !

Fait très curieux : il existe, à Menomblet, un nombre relativement assez élevé d'enfants rachitiques et de boiteux. Cette année même (1912), M. le Dr E. Boismoreau, qui exerce la médecine dans les environs, a fait une enquête à ce sujet et a retrouvé une dizaine de malades. On comprend que, dans ces conditions, qui tiennent au mode d'élevage des Enfants dans le Bocage vendéen, que le Pélerinage soit fréquenté et... donne

représentant un Dieu) avec le *Dieu fécondant* par excellence, c'est-à-dire l'ancien Soleil, le Dieu d'avant les Druides.

D'autre part, comme les Fontaines, étaient déjà des *divinités fécondantes* à l'Epoque néolithique, on voit que le *Culte des Arbres* n'est venu qu'après des *Fontaines* et des *Pierres*. On ne peut jamais faire sourdre une Source *à son gré* ! mais on peut à la rigueur *déménager* des Pierres et surtout planter des Arbres où l'on veut. Cela suffi à expliquer la succession des Trois Cultes.

(1) En effet, on ne part jamais du Bois sans emporter un bout de branche ou un morceau d'écorce de l'*arbre fétiche*, après avoir fait ses dévotions au Saint chrétien, *Saint Roch*.

des résultats, quand le régime change, c'est-à-dire quand l'enfant avance en âge !

b) Si un *Boiteux* (c'est la même idée, car le peuple croit que, si l'on boite, cela est souvent dû à une maladie du Pied comme pour le *Cheval* !), met le pied dans l'empreinte, il est aussi guéri (1908).

C'est le triomphe du principe : *Similia similibus curantur*. L'idée de *Pied gravé* a fait surgir de suite, dans l'esprit des prêtres médicastres, l'*indication thérapeutique* : « Toutes les *Maladies du Pied.* » — C'est classique. Ce doit être assez récent, d'ailleurs [*Age du Fer*].

Et, quand on demande une telle *guérison*, on s'agenouille et on prie. On demande la guérison d'une *maladie du membre inférieur* quelconque (d'ordinaire la jambe et le pied) et *on place le pied de la jambe malade* dans le creux du Pas, qui est ici très grand. Souvent on *baise* le *pied* et le Rocher.

c) Les *Rhumatisants*, si nombreux dans le pays — comme à l'époque néolithique ! — fréquentent beaucoup ce sanctuaire thérapeutique (1912).

4° Cupules. — La cupule représentant le *bâton de Saint Roch* est aussi l'objet de *baisers*, comme le pied ; mais ce n'est là qu'une manifestation, très peu fréquente, du culte.

5° La Pierre de Saint Roch ou Pierre a Sculpture. (*Rocher sacré*). — Le Rocher du Pas de Saint-Roch a, par contre, des propriétés beaucoup plus générales et plus précieuses.

a) En effet, quiconque *le touche* est guéri de *n'importe quelle maladie* ! C'est la théorie du Frottis, vieux rite médical bien connu (H. Gaidoz). On donne sa maladie à la pierre et on est délivré... (1).

(1) D'ailleurs, non loin de là aux *Aspics* de Xanton-Chassenu, existe un Dolmen appelé la *Pierre qui vire*. Et « les Mariés du jour venaient *se frotter* contre les rugosités du Mégalithe pour demander au Vieux celle qui repose sous la pierre des enfants dignes de leur puissant aïeul » (R. Valette. *Saint-Hilaire-des-Loges*, p. 26) !

Si, sur l'un des blocs des *Pierres folles* de Bazoges-en-Pared, qui

Il faut faire rentrer dans cette catégorie de faits, le *baiser du Pied*, qui consiste en un CONTACT avec le Rocher, et n'est qu'une variante du FROTTIS, avec, en plus, une marque de respect 1().

b) D'autre part, si l'on détache un fragment du rocher, ce morceau est un *talisman* qui porte bonheur, et, par conséquent, *guérit toutes les maladies*.

C'est là encore un dérivé, au demeurant, du rite précédent, et une variété, sur laquelle Gaidoz a insisté également. Un *morceau du roc* sacré suffit ; et il est inutile d'emporter chez soi celui-ci en entier [tout simplement parce que c'est *impossible*] !

6° LA SOURCE. — A l'heure présente, la SOURCE, le *réservoir d'Eau* voisin du Rocher, encore indiqué au cadastre de 1840, ne paraît jouer aucun rôle thérapeuthique.

Mais, pourtant, nous croyons que c'est par là que jadis tout a commencé, comme d'usage, et cela, dès l'Epoque néolithique. C'est l'EAU qui autrefois devait avoir des propriétés *miraculeuses* ; et c'est probablement pour l'affirmer qu'on sculpta, à l'époque néolithique, sur un rocher voisin, un *Pied humain* (2) !. Le BOIS SACRÉ ou *Luc* n'est venu qu'après....

s'appelle la *Pierre de la Vierge*, on vient SE FROTTER le dos, le samedi matin, avant le LEVER DU SOLEIL, on ne sera plus attaqué par les Sorciers, c'est-à-dire les Mauvais Génies et la Maladie (On voit le rôle du Soleil !)

Si l'on *frotte* avec la *queue de sa chemise*, un bloc des Pierres folles de Mafais-Sainte-Radegonde, on est sûr de se *marier* dans l'année. Et à la lune rousse, les fiancés viennent se frotter à qui mieux mieux.

A Breuil-Barret, la *Pierre des Loups Garoux* est une pierre à bassin (le bassin est la Fontaine des Loups Garoux). C'est une pierre *à frottis*, qui a des propriétés thérapeutiques.

Tous les nouveau-nés qui la touchent ne seront jamais malades.

(1) En effet, le Rocher est l'objet des *Baisers*, en particulier au niveau du *Pied sculpté*.

C'est un mode atténué de *caresses* à *l'idole*, au *fétiche*, très fréquent dans les diverses Religions ; c'est un dérivé, imaginé certainement depuis longtemps, de l'idée du *frottement* contre les pierres sacrées.

(2) Marcel BAUDOUIN. *Les Fontaines miraculeuses à plantes de pied humaines gravées sur rochers*. — *Paris médical*, 1912, n° 19, 6 avril, p. V-XI, 6 fig.

Cependant, la source voisine est aujourd'hui, complétement délaissée, contrairement à ce qui a lieu à Avrillé, à Réaumur, etc.

Stérilité. — Il est probable qu'à l'origine cette Fontaine, comme la plupart des autres, était surtout un remède contre la *Stérilité* de la Femme, cela même à l'époque *néolithique*, tout comme à Avrillé (V.) (1).

D'ailleurs, à l'heure présente encore, comme pour toutes les fontaines (et en particulier celle de N.-D. de Bourgenais, en Saint-Hilaire de Talmont, V.), c'est un lieu de RENDEZ-VOUS POUR LES AMOUREUX.

Du reste, dans tous les *Pèlerinages* de Vendée, les gars et les filles s'amusent et « *migaillent* » (2), pour ne pas dire « *maraichinent* » (3)!

7° Le VOYAGE. — Le *Sanctuaire thérapeutique* de la Pierre de *Saint-Roch* est donc très curieux, par son caractère archaïque et les différents éléments qui le constituent.

On dit : « Faire un *Voyage* à Saint-Roch », aller à Saint-Roch, visiter Saint-Roch, faire un pèlerinage à Saint-Roch, dans le but de se guérir ou de guérir un malade ». — Nous avons noté la phrase prononcée par un vigoureux gars : « *Dit's din, la mère, y anmeune la feill' vouère Saint-Roch* »!

8° RÉSULTATS THÉRAPEUTIQUES, — M. le Dr E. Boismoreau a recherché s'il existe des cas de guérisons réels, après des « Voyages à Saint Roch ». Il n'en connaît pas;

(1) Marcel BAUDOUIN. *La Fontaine thérapeutique d'Avrillé* (V.). — *Origine traditionnaliste de ses vertus médicinales.* — *Bull. Soc. franç. hist. méd.*, Paris, 1912, XI, n° 3, mars, 136-171, 4 figures. — Tiré à part, 1912, 24 p., 4 fig.

(2) On appelle *Migailles* les vastes poches ajoutées aux cotillons des femmes du Bocage poitevin. — *Migailler*, c'est, pour les hommes — et même les jeunes filles! — mettre ses mains dans ces dites poches, pour y rechercher, non pas leur contenu, mais les organes anatomiques qui les avoisinent... — En réalité, cela, par extension, veut dire réellement : *Masturbation.*

(3) « Maraichiner », terme qui résume encore plus de choses encore, ne doit s'appliquer qu'au *Marais breton* de la Vendée.

mais il est probable qu'il en existe, pour Saint-Roch comme pour la *Fontaine* et le *Pied de la Vierge* de Réaumur, pèlerinage voisin. Des guérisons, aussi intéressantes que celles de Lourdes, ont été, en effet, observées à Réaumur. Elles sont d'ailleurs d'une explication généralement faciles, vu les cas cités.

Conclusions. — Nous sommes donc là en présence d'un véritable *Sanctuaire thérapeutique*, indiscutablement très primitif et digne de l'*Age des Métaux*, sinon de l'*Ère néolithique* elle-même !

Il est l'analogue, quoique réduit à la plus simple expression possible — puisque toute construction, tout *temple* fait défaut, puisque tout prêtre, officiant ou représentant du culte, manque complètement —, des fameux Sanctuaires médicaux de la Grèce antique, dont on vient de commencer l'étude.

Il a, sur eux, l'avantage de nous montrer comment sont nées, dans notre propre pays d'Occident, sans le secours de l'Orient, du seul contact de la *Nature*, de la seule existence des *Sources* et de certaines œuvres d'art religieux, la conception et l'invention de la Thérapeutique, par l'intervention d'une *Divinité*, servant d'intermédiaire entre l'*Etat de maladie* et l'*Etat de santé* !

Et il est bien curieux de retrouver encore, à notre époque, sur terre française, de tels *Bois sacrés*, fonctionnant presque comme il y a 10.000 ans ! Certes, il est plus délicat de s'attaquer à de telles questions — qui sont à la base même de l'Histoire de la Médecine — que de déchiffrer les textes les plus difficiles. Mais la Science préhistorique est aujourd'hui capable d'affronter de tels problèmes et de les résoudre aussi complètement que nous venons de le faire pour le *Pas de Saint Roch*. — Désormais, la voie est ouverte : il n'y a qu'à exploiter les nombreuses carrières qui jonchent le sol européen, pour en tirer de magnifiques enseignements !

Séance du 12 Février 1913.

Présidence de M. Paul DORVEAUX.

MM. Paul FABRE (de Commentry) et L. MOULÉ (de Vitry-le-François) assistent à la séance.

— Candidats présentés :

M. le Dr X. ARNOZAN, professeur à la Faculté de médecine, Pavé des Chartrons, 27 bis, Bordeaux, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr BOINET, professeur à l'Ecole de médecine, rue Montaux, 4, Marseille, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Edmond CHAUMIER, directeur de l'Institut vaccinal, rue Corneille, 4, Tours, par MM. Dubreuil-Chambardel et Wickersheimer.

M. le Dr H. P. CHOLMELEY, Winterton House, Westerham (Kent, Angleterre), par MM. Chaplin et Wickersheimer.

M. le Dr G. DE CLOSMADEUC, membre correspondant de l'Académie de médecine, Vannes, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. Marcel DERRIEY, étudiant en médecine, rue des Ecoles, 32, Paris, par MM. Blanchard et Albert Prieur.

M. DESCHIENS, ex-ingénieur chimiste des hôpitaux, directeur de *Nos maîtres*, rue Paul-Baudry, 9, Paris, par MM. Dorveaux et Letulle.

M. le Dr L. LEMAIRE, chirurgien de l'Hôpital civil, rue des Vieux-Remparts, 27, Dunkerque, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Edouard PLUYETTE, chirurgien en chef des hôpitaux, professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-arts, cours Lieutaud, 112, Marseille, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. E. RODOCANACHI, homme de lettres, rue de Lisbonne, 54, Paris, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Julien ROSHEM, médecin aide-major au 41e régiment d'artillerie, rue des Lambres, Douai, par MM. Roché et Wickersheimer.

M. le Dr Luigi Tarulli, professeur à l'Université, Manicomio di S. Margherita, Pérouse (Italie), par MM. Blanchard et Wickersheimer.

LE RÉGIME DE SANTÉ DE GUIDO PARATO, PHYSICIEN DU DUC DE MILAN (1459)

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

En 1459, le pape Pie II réunit à Mantoue un Congrès européen, afin de décider les chrétiens d'Occident à secourir leurs coreligionnaires du Levant contre les Infidèles. Ses projets échouèrent par suite des divisions de la chrétienté et les Turcs gardèrent Constantinople où ils étaient entrés six ans plus tôt.

Lors de la chûte de Constantinople, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait dans un banquet donné à Lille, juré sur un faisan que « si le roi de France voulait tenir ses pays en paix, il irait combattre le grand Turc, corps contre corps ou puissance contre puissance ». En 1459, il n'avait pas encore oublié le vœu du faisan; au moins se fit-il représenter à Mantoue par deux personnages de très haut rang, Jean de Clèves et Jean de Croy.

Jean Ier, comte de Clèves, duc de La Marck, chevalier de la Toison d'Or, était devenu par son mariage avec Elisabeth de Bourgogne, le neveu par alliance de Philippe-le-Bon (1). Jean de Croy, comte de Chimay, seigneur de la Tour-sur-Marne et de Sempy, chevalier de la Toison d'Or depuis l'institution de cet ordre, avait depuis longtemps la confiance du duc de Bourgogne, lorsqu'en 1459 il le représenta à Mantoue. Né vers 1380, il était déjà fort âgé à cette époque, et il ne mourut qu'en 1473, plus que nonagénaire (2).

(1) La Chenaye-Desbois et Badier. *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd., V, p. 934.

(2) *Biographie nationale, publiée par l'Académie royale de Belgique*, IV, col. 559-562 (Notice du général Guillaume).

Pendant leur séjour à Mantoue, Monseigneur de Clèves et Monseigneur de Croy « encheirent en maladie ». Le duc de Milan, François Sforza, remit à Guido Parato (1) son médecin, le soin de les guérir. La santé des Bourguignons redevint meilleure et lorsqu'ils s'apprêtèrent à regagner les états de Bourgogne, Guido Parato leur remit un présent pour le duc, leur maître, un manuscrit intitulé *Libellus de sanitate conservanda.*

Le duc de Bourgogne possédait alors trois librairies dans les Pays-Bas, à Bruges, à Gand et à Bruxelles. Le *Libellus de sanitate conservanda* fut déposé dans la librairie de Bruges; un inventaire de cette librairie, dressé vers 1467, en fait foi (2). Actuellement il est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, où on lui a donné le numéro 10861 des manuscrits (3), M. L. Stainier, Administrateur-inspecteur et le R. P. Van den Gheyn, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque royale, ont bien voulu me permettre de l'étudier à loisir à Paris.

C'est un manuscrit sur parchemin de 70 feuillets (219 × 148 mm), d'écriture italienne du XVe siècle. Le feuillet 70 est resté blanc, à part deux vers qui ont été écrits au verso au XVIe siècle :

Vita animæ Deus est; hec corporis. Hac fugiente
Solvitur hoc. Perit hæc, destituente Deo.

Les lettres initiales des chapitres et des paragraphes sont ornées; quelques-unes sont rehaussées d'or. Le feuillet 2 présente un assez riche encadrement, au bas duquel on remarque les armes du duc de Bourgogne. Le volume a perdu la reliure de bois couvert de damas vert dont il était revêtu au XVe siècle (4).

(1) On ne le coufondra pas avec Giovanni Parato, médecin et astrologue qui florissait à Crémone vers 1476 (Arisius, Franc. *Cremona literata*, 1 (1702), p. 327-328).

(2) Barrois. *Bibliothèque prototypographique ou librairies des fils du roi Jean...* Paris, Treuttel et Würtz, 1830, in-4°, p. 161 (n° 1037).

(3) La concordance des incipit du feuillet 2 et des explicit permet d'affirmer l'identité du manuscrit 10861 de Bruxelles, avec celui qui se trouvait au XVe siècle dans la librairie de Bruges.

(4) Barrois. *Op. cit.*, p. 161 (n° 1037).

Incipit :

[Feuillet I].

Ad illustrissimum et excellentissimum dominum, dominum ducem Burgondie, etc. Guidonis Parati ducalis phisici et militis libellus de sanitate conservanda feliciter incipit.

Prohemium.

Cum Pius secundus, Summus pontifex, Mantue christianorum principum dietam haberet...

[Feuillet 2].

Ad illustrissimum et excellentissimum principem dominum ...Tractatus primus de conservatione corporis et omnium membrorum. Capitulum primum de necessitate conservationis sanitatis. Dico conservationem sanitatis necessariam esse duplici causa...

Le duc de Bourgogne ordonna qu'on traduisît en français le *Libellus de sanitate conservanda* et le manuscrit de la traduction fut déposé dans sa librairie de Bruxelles où il se trouvait encore, lors d'un inventaire dressé le 15 novembre 1487 (1).

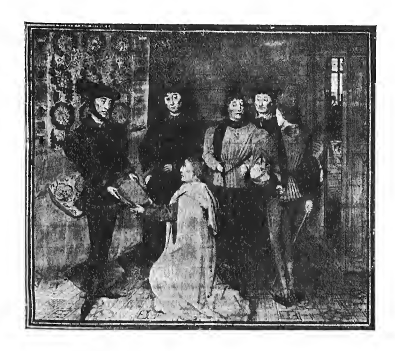
De Bruxelles il passa à Saint-Pétersbourg, d'abord à l'Ermitage, puis à la Bibliothèque impériale, et c'est grâce à M. Kytchkoff, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, que j'ai pu en avoir communication à Paris (2).

C'est un manuscrit sur parchemin de 132 feuillets (225 × 165 mm), de belle écriture française du xv[e] siècle. Belles lettres initiales enluminées et dorées. Les feuillets 2 et 4 verso sont très richement encadrés (fleurs, fruits, animaux divers et armes du duc de Bourgogne, avec la devise : *Aultre n'aray*). La partie supérieure du feuillet 2 est occupée par une miniature reproduite ici (Fig. 1); on y voit Guido Parato agenouillé devant le duc Philippe et lui présentant un livre vert. Une robe rose et une tunique d'un gris

(1) Barrois. *Op. cit.*, p. 294 (n° 2069).

(2) L'identité du manuscrit de Saint-Pétersbourg avec celui qui en 1487 se trouvait dans la librairie de Bruxelles est vérifiée par la concordance des incipit du feuillet 2 (actuellement 3) et des explicit.

violacé, si on en juge par les manches, composent son costume. Le duc est tout vêtu de noir; son col, ses manches et le bord inférieur de son justaucorps sont garnis de fourrures. Il porte le collier de la Toison d'Or. Quatre autres personnages assistent à cette scène; l'un d'eux porte un collier semblable à celui du duc



Le volume a conservé sur ses plats le drap de damas vert dont il était recouvert, lors de l'inventaire de 1487 (1); seul, le dos a dû être réparé.

Quelques particularités linguistiques de cette traduction (2) permettent de l'attribuer à un écrivain wallon. L'ignorance de certains termes médicaux, de

(1) Barrois. *Op. cit.*, p. 294 (n° 2069).
(2) « Foriest » pour « forest » (feuillet 3 du manuscrit de Saint-Pétersbourg).

certains noms propres de médecins (1), prouve que le traducteur était étranger à la profession médicale (2).

Le *Libellus de sanitate conservanda* est tout le contraire d'une œuvre originale. Le *Regimen sanitatis* de Magnino de Milan (3) en constitue le fond; ses préceptes ont été presque toujours copiés textuellement par Guido Parato. Des emprunts ont été faits aussi au *Regimen sanitatis ad regem Aragonum* d'Arnaud de Villeneuve, et, chose curieuse, l'auteur qui a constamment à la bouche le nom d'Avicenne, qui cite Hippocrate, Pline, Dioscoride, Galien, Rufus d'Éphèse, Jean Damascène, Sérapion, Rhazès, Haly Abas, Isaac, Avicenne, l'auteur du « Tacuinus » (Elluchasem de Bagdad), Avenzoar, Averroès, Nicolas de Salerne, l'auteur du « Conciliator » (Pierre d'Abano) et même Aristote et Démocrite, passe entièrement sous silence les deux sources principales auxquelles il a puisé.

Ses citations ne peuvent pas toujours être contrôlées. Leur abondance témoigne plutôt de la pédanterie de l'auteur que de son érudition; il prend la peine de nous dire que le sens d'un passage de Galien diffère, suivant qu'on examine le texte grec ou le texte arabe (4), mais, d'autre part, il laisse échapper des bévues, dont voici un exemple. Citant le traité de la saignée de Galien, dont Nicolas de Reggio dédia la traduction latine à Robert d'Anjou, roi de Sicile, il confond l'auteur avec le traducteur : « Et cum Almansore concordare videtur Galienus in libro quem fecit de flobothomia ad regem Robertum... » (5)

(1) « Halyabatis » pour « Halyabas », forme génitive du latin, conservée dans la traduction (feuillet 5 verso du manuscrit de Saint-Pétersbourg).

(2) La traduction française de Saint-Pétersbourg a été faite d'après le manuscrit, sans doute original, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, En effet elle reproduit une faute de copie du manuscrit latin (le nº 19 donné à deux chapitres consécutifs). Cf. feuillets 16 verso et 21 du manuscrit de Bruxelles et 36 et 46 du manuscrit de Saint-Pétersbourg.

(3) Dédié par son auteur à André de Florence, évêque d'Arras (1331 à 1334) et attribué à tort à Arnaud de Villeneuve, avec les œuvres duquel il a été imprimé.

(4) Fol. 8 vº du manuscrit latin.

(5) Fol. 64 du manuscrit latin.

Il est probable que cette compilation médiocre ne rencontrera jamais d'éditeur. En voici l'introduction, d'après la traduction française de Saint-Pétersbourg.

[Fol. 2].

A tres hault, tres noble et tres exeellent prinee, Monseigneur le due de Bourgogne, ete., Guy Parat, chevalier et phisicien de Monseigneur le duc de Milan, tres humble recommendation.

Comme Nostre Saint Pere, Pius deusieme de ee nom tenist journée des prinees crestiens en la cité de Mantua, je eus grand desir, tres victorieus [Fol. 2 verso] et tres puissant prinee d'ilec me trouver pour veoir Sa venerable Sainteté et lui faire honneur et reverence deue. Et comme le noble duc de Cleves et le tres renommé seigneur Monseigneur Jehan de Croy, voz honnourables ambassadeurs y fussent arrivez, avint que un petit de temps apres leur venue, ilz encheirent en maladie par la mauvartie de l'aïr ou par ee à l'aventure qu'ilz avoient trop travillié en venant. Si eus commandement de tres puissant prince Monseigneur le duc de Milan, mon maistre, que tres songneusement les visitasse comme je fis, et certes je y mis toute peinne et diligence possible, et se je ne m'y demontrai bien suffissant et excellent phisicien, si m'y aquitai je touteffois eomme bon et leal serviteur. Ainsi après le partement de tres reluisant duc Monseigneur de Cleves qui la merci Dieu estoit revenu en santé, je fus apelé du tres adrecié seigneur, Monseigneur Jehan de Croy, à penser de son cas et emprenre sa cure, auquel se je fis aucun bon service, j'aime mieulx que vous le saciez par sa relation que par mes lettres. Touteffois je veul bien ee dire et affermer que rien ne me povoit survenir plus plaisant ne plus desiré que ceste occupation, car comme dit le poete Claudien, ce n'est pas petite louenge povoir acquerir la bonne grace des princes (1) [Fol. 3] meismement de vous, mon tres redoubté seigneur, qui entre tous les ducs et princes crestiens avez tousjours eu singuliere preeminence, non pas seulement en puissanee, mais aussi en excellente et divine vertu, et comme j'eusse un merveilleus desir de moy povoir declairier vostre tres humble et obeissant serviteur, tel que je suis à la vérité, j'ai moult de fois en moy meismes pensé quelle chose je vous pouroie presenter de nouvel qui vous donnast quelque petit tesmoingnage de la souverainne

(1) Je n'ai pu vérifier cette citation du poète courtisan.

amour que j'ai à vostre tres noble personne. Et considerant, Monseigneur, que ne me loisoit vous envoier don qui ne fust affreant à vostre Hautesse et convenable à mon estat et profession, j'ai jugié que ne vous devoie offrir quelque chose de temporelle richesse, comme or, pierres precieuses, tapisseric, riches draps et autres biens de fortune, car qui est celui qui tres bien ne sace en quelle habondance vous estes fourni de toutes telles besongnes. Ainsi se je me avançoie de vous ce envoier, seroit comme se je vouloie porter l'iaue en la mer ou du bois en la foriest. Autre cause y a qui de ce faire me destourne, car les choses susdites sont de ceste condicion que l'en puet forcier et constraindre les gens à les baillier contre leur gré, et si les peuent les ennemis oster et ravir. Affin donques [Fol. 3 verso] tres glorieus prince, que vous puissez aucunnement congnoistre combien je vous desire povoir faire agreable service, j'ai proposé vous presenter humblement, non pas des dons venans de fortune, mais des biens sourdans d'engin et de vertu que jamais ne seulent donner, fors ceulx qui sont leaus amis et bien veullans. Et ces dons que je m'eshardis à present offrir à vostre haulte Magnificence sont aucuns ensengnemens de garder et conserver la santé, lesquelz comme ilz soient espars en pluiseurs et divers volumes de noz maistres et aucteurs de medecine, j'ai recuelli en ce petit traitié et ay labouré de vous choisir la vraie flcur et la plus eslue doctrine de tout ce qui si est peu trouver. Et quoy que je soie tres certain que vous avez, Monseigneur, bien grant nombre de tres excellens clercs, tant en nostre science de medecine comme en toutes aultres choses, si n'ai je touteffois esté descouragié ne desmeu de ceste euvre et tiens iceulz voz phisiciens estre tant vertueus et humains que j'espoir que non seulement ilz ne le me imputeront pas à vice, ains loeront et recommanderont le bon vouloir et tres leale affection que j'ai à vostre tres digne et tres noble personne, et n'est mon intencion les vouloir enseignier ou aucunnement instruire, mais seulement amentevoir et rafreschir [Fol. 4] ce qu'ilz scevent jà de long temps. Je vous supplie donques, tres puissant et tres excellent prince, que de vostre benigne grace vous plaise en gré recepvoir ces ensengnemens de garder et conserver la santé, et, se je ne les ai mis en si bel et aourné langaige, comme à vostre Hautesse estoit bien deu, j'espoir neantmoins que ne le prenez à desplaisir et que aurez regard à la condicion de la matiere dont devons parler, laquelle ne puet estre traitée par eloquence et ne se vuet aucunnement polir ne aourner. Vous aviserez aussi, Monseigneur, s'il vous plaist, à la grant amour et tres ardant

affection que j'ai à vous, qui ai plus désiré vous offrir le fruit que les foelles.

Icy commence un livret donnant la maniere de garder et conserver la santé, fait et ordonné par maistre Gui Parat, chevalier et phisicien de Monseigneur le duc de Milan, pour tres puissant et tres reluisant prince, Phelippe duc de Bourgongne, etc., et translaté de latin en françois.

[Fol. 4 verso]

Le premier traitié parle de la conservation et garde du corps de la persone et de tous les membres en general.

Le premier chapitre deelaire la necessité de garder et conserver sa santé.

Il est necessaire pour deux causes que l'en face grant diligence de soy garder en santé...

Voici maintenant la table de l'ouvrage, telle qu'elle se trouve aux feuillets 67-69 du manuscrit latin de Bruxelles. J'ai accompagné cette table de quelques notes où je me suis surtout efforcé de préciser la nature des emprunts de Guido Parato aux œuvres de Magnino de Milan et d'Arnaud de Villeneuve.

Liber de conservanda sanitate, continens tractatus tres.

Tractatus primus, continens capitula quatuor.

1m *capitulum de necessitate conservationis sanitatis.*

A peu près identique au chapitre Ier de la première partie du *Regimen sanitatis* de Magnino.

2m *capitulum, quid est sanitatis.*

C'est la première moitié du chapitre II de la première partie de Magnino.

3m *capitulum de impinguando macrum.*

Emprunté au chapitre V de la deuxième partie (*De regulis sumptis ab habitudine*) de Magnino.

4m *capitulum de macrefaciendo pinguem.*

Suite du même chapitre de Magnino.

Tractatus secundus continens capitula 19 (1).

1m *capitulum de conservatione capitis.*

(1) Le traité contient vingt chapitres, et non dix-neuf.

Presque identique au préambule et aux paragraphes *De conservatione cutis capitis et capillorum* et *De cerebro* du chapitre VI de la seconde partie (*De regulis sumptis a diversitate membrorum*) de Magnino.

2m *capitulum de conservatione oculorum.*

C'est le paragraphe *De oculis* du chapitre de Magnino qui vient d'être indiqué, avec les additions suivantes :

Urina pueri, sarcocolla et tutia nutrita in lacte asine, visum clarificant, et, inter cetera, omnia genera fellium animalium, tam domesticorum quam silvestrium. Silvestrium tamen fella sunt acutiora et fortiora, domesticorum vero sunt mitiora. Notas tamen hic quod antiqui oculiste mirabiliter comendant fella viperarum et inter ceteros Avicenna, aliis modernior, imo dicit quod fel viperarum est experimentum bonum ex his a quibus cavendi minuitur necessitas. Ego tamen non auderem applicare fel vipere, nec in conservatione sanitatis oculi, nec in curatione egritudinum oculorum, nisi cum maximo timore et nisi observatis istis conditionibus. 1a quod vipera a qua fel accipitur, sit de illis que possunt comedi, ut 3a 4ti, capitulo de cura lepre (1). 2a quod misceatur cum medicinis aliquibus, cohibentibus acuitatem suam. 3a quod corpus sit bene mundificatum. 4a quod homo esset etate confirmatus, habens tunicas oculorum duras. 5a quod tunice oculorum non sint ulcerate, nec accidentaliter debiles. 6a quod dum in oculum imponitur, habeat os suum plenum aqua ut, si a fortuna aliqua pars subtilis fellis per lacrimale oculi descenderet, non deglutiatur, sed cum aqua in ore contenta ejiciatur. Nota etiam quod animalium silvestrium, rapacium et aliorum etiam, idem fel quandoque colligitur acutius, ut quando animalia sunt irata aut famelica, quandoque mitius, ut quando sunt satura aut leta.

Ce passage est visiblement inspiré d'Avicenne (2), qui toutefois ne parle pas du fiel de vipère. Le fiel de vipère n'est pas mentionné non plus dans les *Experimenta* [*de serpentibus*] de Nicolaus de Polonia,

(1) Avicenne. *Canon*. Lib. IV, fen III, tract. III, cap. 3 (Venetiis, apud Juntas, 1608, II, p. 136). Les vertus thérapeutiques et le mode de préparation de la chair de la vipère y sont longuement exposés.

(2) Avicenne. *Canon*. Lib. II, tract. II, cap. 254 (Venetiis, apud Juntas, 1608, I, p. 317).

publiés par le Dr J. W. S. Johnsson (1). D'après Rhazès, ce serait un poison très violent : « Is cui hoc datum fuerit, vix evadere poterit, nisi virtus divina ei auxiliata fuerit » (2). Il n'en avait pas moins été employé en thérapeutique dès l'antiquité (3). Ajoutons que la chair de la vipère, son jus et sa graisse passaient pour exercer sur l'œil des effets favorables (4).

3m *capitulum de conservatione aurium et auditus*.

Paragraphe *De auribus* du chapitre VI de la deuxième partie de Magnino. Aux choses nuisibles aux oreilles, Guido ajoute « tonitrua fortia, soni excellentes, ut campanarum vel bombardarum ».

4m *capitulum de conservatione narium et odoratus*.

5m *capitulum de conservatione oris*.

6m *capitulum de conservatione lingue*.

7m *capitulum de conservatione meri et canne pulmonis*.

8m *capitulum de conservatione pulmonis*.

9m *capitulum de conservatione cordis*.

10m *capitulum de conservatione stomachi*.

11m *capitulum de conservatione epatis*.

12m *capitulum de conservatione splenis*.

13m *capitulum de conservatione intestinorum*.

14m *capitulum de conservatione renum*.

15m *capitulum de conservatione vesice*.

16m *capitulum de conservatione ani*.

17m *capitulum de emoroidibus*.

18m *capitulum de preservatione a doloribus juncturarum*.

Les chapitres IV-XVIII ne diffèrent que fort peu des paragraphes du chapitre *De regulis sumptis a*

(1) Johnsson, J. W. S. Les « Experimenta magistri Nicolai » publiés pour la première fois. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, X (1911), p. 269-290.

(2) Rhazès. *Liber VIII. ad Almansorem*, cap. 14 (Basileæ, per Henrichum Petrum, 1544, p. 197).

(3) Galien. *Opera*, ed. Kühn, XIX, p. 746.

(4) Avicenne. *Canon*. Lib. II, tract. II., cap. 615 (Ed. cit., I, p. 391).— Johnsson, J. W. S. *Op. cit.*, p. 286.

diversitate membrorum de Magnino qui portent les mêmes titres.

19ᵐ *capitulum de conservatione membrorum generationis in quo videtur utrum coitus conferat in conservatione sanitatis.*

Ce chapitre est précédé de quelques considérations morales :

Multa hic enanarrari possent que nedum membra generationis virorum confortare dicunt, sed tantum corroborare et eorum virtutem augmentare, quod vix mulieres sub eis deficerent. Sed ne liber hic sit alicui peccandi causa et extenuandi corpus suum propter voluptatem corporis titillantem, et etiam quia medicus sibi cavere debet ne pro voluptate, imo etiam pro salute corporis aliquid consulatur, quod sit detrimentum anime, ideo solummodo ponentur remedia confortantia in actu coitus, ut si quis ob aliquam causarum privaretur a potentia generandi, sibi ipsi consuleri et auxiliari possit...

Ce qui suit est emprunté au paragraphe *De membris generationis* du chapitre VI de la deuxième partie du *Regimen sanitatis* de Magnino, ainsi qu'au chapitre V de la troisième partie et au chapitre VII de la deuxième partie du même ouvrage.

20ᵐ *capitulum de conservatione membrorum exteriorum.*

Oublié dans la table; dans le texte, il porte par erreur le nº 19. C'est le paragraphe *De conservatione cutis et similium* du chapitre VI de la deuxième partie de Magnino.

Tractatus tertius de conservatione sanitatis per sex res non naturales que sunt aer, cibus et potus, motus et quies, somnus et vigilia, inanitio et repletio et accidentia anime, continens capitula septem.

Primum capitulum de aere.

A peu près identique au chapitre Iᵉʳ du *Regimen sanitatis ad regem Aragonum* d'Arnaud de Villeneuve.

Secundum capitulum de cibo et potu in se continens :

De pane.

De leguminibus, videlicet de ciceribus, de fabis, de bisis alias pisis, de faseolis, de lentibus.

De fructibus, videlicet de ficubus, de moris, de pru-

nis, de persicis, de crisomillis, de piris, de pomis, de nespillis, de nucibus, de pineis, de dactilis.

De herbis frigidis, videlicet de lactuca, de bleti, de spinachiis, de portulaca, de cucurbita, de caulibus, de boragine.

De herbis calidis, videlicet de feniculo, de apio, de eruca, de sanationibus, de salvia, de isopo, de menta.

De radicibus, videlicet de porris, de aleo, de cepe, de pastinacha, de rapis et naponibus, de fungis, de tuberibus.

De carnibus quadrupedum et partibus eorum, videlicet de corde, de pulmone, de stomacho, de splene, de epate, de differentia membrorum, de partibus carnis, de lingua.

De carnibus volatilium, de avibus parvis, de limaciis, de piscibus, de lampredis.

De superfluitatibus animalium, videlicet de ovis, de lacte, de caseo, de butyro, de condimentis, de saporibus, de potu.

Dubitationes circa regimen comestionis :

1ª *Quando vel qua hora licet alicui comedere,*

2ª *quantum nutriens debet assumere,*

3ª *utrum unum solum vel plura cibaria assumere convenit,*

4ª *que cibaria preponenda vel postponenda sunt aliis,*

5ª *quotiens in die comedendum est,*

6ª *quo tempore anni major est sumendus cibus,*

7ª *qua hora diei magis sit comedendum.*

Le commencement de ce chapitre (généralités) est emprunté au chapitre V du *Regimen sanitatis ad Regem Aragonum*. Le reste (sauf les *Dubitationes circa regimen comestionis* qui se terminent par un vers de l'École de Salerne (1)) provient des chapitres X-XXI de la troisième partie du *Regimen sanitatis* de Magnino ; les mêmes aliments y sont énumérés dans le même ordre et presque dans les mêmes termes. Notons toutefois quelques particularités.

(1) Ut sis ergos levis, sit tua cena brevis.

Guido Parato parle des abricots (*De crisomillis*) que Magnino avait passés sous silence ; il cite une espèce de châtaignes « que in aqua coquuntur et que Mediolanensi vocabulo appellantur ferute ». Il introduit quelques modifications dans les listes des herbes, en particulier dans celle des herbes chaudes. Il dit que les Lombards font bouillir les truffes sous les cendres et n'énumère pas les différentes espèces de poissons de mer. Pour son paragraphe *De potu*, il emprunte quelques passages au paragraphe *De aqua* de Magnino (chapitre Ier de la troisième partie). Contrairement à Magnino il ne parle ni de la bière, ni du cidre ou de l'hydromel :

Artificialis potus est, sicut cervisia ex ordeo vel avena facta, aut ex floribus lupulorum, pomorum cerasorum, mellicratum, de his nihil a me dicetur, quia in his partibus italicis talis potus in usu non est.

Capitulum 3^m de motu et quiete, de fricatione, de balneo.

Correspond aux chapitres II-IV de la troisième partie de Magnino. Dans le paragraphe *De balneo*, il s'écarte assez sensiblement de son modèle habituel; j'ai reproduit ce paragraphe, d'après la traduction française de Saint-Pétersbourg dans le numéro du 1er février 1913 de la *Gazette des eaux*.

Capitulum 4^m de somno et de vigiliis..

Emprunté au chapitre VII de la troisième partie de Magnino.

Capitulum 5^m de inanitione et repletione.

On y retrouve de longs passages du chapitre V de la cinquième partie (*De farmacia*).

Capitulum 6^m de accidentibus anime.

Malgré des différences notables, évidemment inspiré du chapitre VIII de la troisième partie.

Capitulum 7^m de flobothomia in quo queruntur 10 *dubitationes*:

1^a^ *utrum pro conservanda sanitate utile sit aliquando flobothomare*,

2^a^ *in qua etate maxime conferat flobothomia*,

3^a^ *que vene flobothomari debent*,

4ª *quo tempore anni magis flobothomandum sit,*
5ª *quantum sanguinis pro vice auferendum est,*
6ª *que hora diei elective fienda est flobothomia,*
7ª *utrum utentes coitu sint flobothomandi,*
8ª *in qua complexione corporis flobothomare tutius possimus,*
9ª *qua die melius sit flobothomare an serena, vel pluviosa, vel nubilosa.*
10ª *qualia accidentia contingunt vel nocumenta ex frequenti vel abundanti flobothomia.*

Par la forme, tout au moins, ce chapitre diffère de de tout ce que Magnino et Arnaud de Villeneuve ont écrit sur la saignée.

L'HOPITAL DU MANS ET LES GENS DE GUERRE au XVIIIe siècle (1).

par le Dr Paul DELAUNAY.

I

Les soldats malades a l'Hotel-Dieu.

L'organisation des hôpitaux militaires de l'ancien régime avait été réglée par un certain nombre de dispositions et d'ordonnances qu'on trouvera réunies dans le *Code militaire* de de Briquet et le *Dictionnaire militaire portatif*. Les *Etudes* de Bégin, et l'ouvrage plus récent de Brice et Bottet ont également consacré à ce service de longues pages, qui permettent d'en apprécier l'évolution et le fonctionnement (2).

(1) Les abréviations indiquées en note correspondent aux sources suivantes :
A. H. M. — Archives des Hospices du Mans.
A. S. — Archives dép. de la Sarthe.

(2) De Briquet. — *Code militaire ou compilation des ordonnances des Roys de France concernant les gens de guerre*. Paris, Impr. Royale, 1728, 3 vol. in-12. Rééd. en 1734, 1741, et 1761. — *Dictionnaire militaire portatif* par D. L. C. D. B. Paris, 1758, 3 vol. in-12. — Bégin, *Etudes sur le service de santé militaire en France*, Paris, Baillière, 1849, in-8º, p. 48 et suiv. — Brice et Bottet, *Le corps de santé militaire en France, son évolution, ses campagnes, 1708-1882*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-8º, p. 1-38.

Nous sommes au contraire beaucoup moins documentés sur l'assistance que trouvaient, en dehors des places fortes, dans les hôpitaux ordinaires de charité régis par des administrations civiles locales, les troupes de garnison et les soldats de passage. Aussi nous a-t-il paru intéressant de relever, dans les délibérations de MM. les administrateurs des deux maisons de l'Hôpital général et Hôtel-Dieu du Mans, les décisions qui furent prises au XVIII[e] siècle (jusqu'en 1789) à l'égard des militaires malades ou blessés et des prisonniers de guerre.

Les soldats étaient admis à l'Hôtel-Dieu sur présentation d'un billet signé par leurs supérieurs militaires (ordinairement le commandant de leur compagnie) ou, à défaut, par le Commissaire des guerres ou le subdélégué de l'Intendant. Ces billets, visés à la réception et à la sortie, permettaient à l'administration de se faire rembourser le prix de séjour.

La somme ainsi prélevée subit d'ailleurs quelques variations. Au début du XVIII[e] siècle, les soldats laissaient à la maison le montant de leur solde, et l'on avait soin de leur rappeler, au besoin, cette obligation (1).

Plus tard, intervient l'ordonnance royale du 12 juin 1718, qui, transmise et commentée par le Secrétaire d'Etat à la Guerre, décide que la retenue de solde, pour les journées d'hôpital, ne sera plus faite que sur le pied de 5 sols par soldat dans l'infanterie, et à proportion pour les sergents, caporaux, anspessades et grenadiers, les six deniers supplémentaires destinés à leur entretien devant leur être réservés par l'officier comp-

(1) « Sera présenté req[te] à M. le Lieutenant général pour faire appeller M. le Colonel de Comal pour payer la solde des soldats de son Régiment mis à l'hôpital sur son certifficat. » (A. H. M., F 9/3, f[o] 20, r[o] 19 janvier 1704.)

« Monsieur Carrière est prié de parler au sieur Lieutenant Colonnel du Régiment qui est dans cette ville pour luy dire que l'usage est que les soldats et cavaliers estans en garnison en cette ville et qui ont besoin du secours de l'Hostel Dieu, ont coutume de laisser leur paye aud. Hostel-Dieu. » (A. H. M., F. 9/3, f[o] 215, v[o] 8 mars 1710).

table (1). Ainsi voyons nous le grenadier Le Compte, du Régiment de Gervaisais, payer en 1721 30 l. pour quatre mois de séjour, au prix de 5 sous par jour. En 1747-48, M. le Major du Régiment Dauphin donne également 5 sous par jour et par homme à l'Hôtel-Dieu du Mans (2) ; il en est de même en 1756 pour les malades des régiments de Guyenne et de Bourbon-Infanterie.

Messieurs les cavaliers étaient estimés à plus haut prix :

« Le receveur, ordonnent en 1728, MM. du Bureau, se chargera de la somme de cens quatorze livres deux sols receue de Mrs les officiers de cauallerie Regimens de la Tour en garnison au Mans pour la paie des soldats malades à l'Hôtel-Dieu, y compris 26 # 12 s. pour la paie du nommé François Olliveau, en démence, pour 76 jours de séjour, à raison de 7 sols par jour à partir depuis le 10 may dernier jusqu'au 26 du courens suivant le mémoire remis sur le Bureau. (3) »

Dans l'infanterie, le sergent faisait le prêt tous les cinq jours, sous la surveillance du capitaine. Dans la cavalerie, c'est le maréchal des logis de chaque compagnie qui recevant la solde des mains du major ou de l'aide-major, la distribuait tous les 10 jours en campagne, et tous les 15 jours en garnison. C'est pourquoi « M. le Major » ou le maréchal des logis reparaissent à chaque instant sur les comptes du receveur de l'Hôpital. D'ailleurs, il est exceptionnel que les journées de malades soient payées à l'échéance régulière du prêt : la plupart du temps, le régiment ne s'acquitte qu'au bout de quelques semaines, soit en bloc, soit en deux ou trois versements, et tantôt entre les mains du receveur, tantôt par l'intermédiaire d'un administrateur, ou de la sœur qui a « gouverné » les malades, ou du Lieutenant général (4).

(1) De Briquet, *Code militaire*, 1728, T. II, p 413.

(2) A. H. M., F 14/73, f° 70 v°.

(3) Délib. du 31 juillet 1728, A. H. M., F 9/7, f°s 2 v°, 3 r°,

(4) En 1711, le « sieur Gillot, maréchal des logis au Régiment de la Motte, » verse 35 # « pour la subsistance et gouvernement des cavalliers qui ont esté dans l'Hôtel-Dieu pendant leur garnison. »

Le 29 septembre 1714, les officiers du Régiment de Servon paient 10 # 5 s. pour la dépense des dragons malades.

Ce mode de paiement sur la caisse du régiment était généralement pratiqué par les troupes tenant garnison et séjournant en corps. Mais la comptabilité hospitalière était autrement compliquée : d'abord par quelques bizarreries règlementaires reportant une certaine part de ces dépenses au compte de Sa Majesté (1). — Ensuite par l'hébergement, en dehors des corps de troupes, d'un grand nombre d'isolés, de traînards, (recrues, miliciens, ou « soldats passants » malades ou éclopés en cours d'étape, échappant à l'immédiate garantie de la caisse régimentaire), et imputable, selon le cas, au budget de la guerre, de la province (2) ou du corps. — Enfin par les variations successives des règlements qui, selon l'état de paix ou de guerre, ou les réformes en cours, tantôt attribuaient au Trésor de la Guerre, et tantôt restituaient à la caisse des corps la charge des frais d'hospitalisation (3).

Le 3 avril 1721, M. le Lieutenant général verse 70 # 5 sols pour la paye des soldats du Régiment d'Auvergne.

Le 5 juin 1727, M. Sevin, officier « du Bataillon de milisse » verse 51 # 15 s. pour ses malades.

Le 31 juillet 1728, les officiers du Régiment de la Tour, cavalerie versent 114 # 2 s.

Le 23 juin 1729, M. de la Boissière « major du Bataillon de Melanger, milice de Touraine, élection du Mans » verse 12 # 5 s.

Le 22 mars 1749, « reçu de l'officier des soldats de Connerré qui ont estés malades à l'Hôtel-Dieu, 10 # 4 s. »

Le 10 février 1756, « M. le Major du Régiment de Guyenne » verse 96 # 5 s. pour les soldats traités en décembre 1755 et janvier 1756.

(A. H. M., comptes du receveur, série F 14, *passim.*)

(1) Le Règlement général pour les hôpitaux militaires du 1er janvier 1747 (§ XXI, art. 5) et l'ordonnance du Roi concernant les Hôpitaux militaires du 1er janvier 1780 (Section XXIV) portent que les journées de malades du 31 du mois sont entièrement à la charge du Roi.

(2) Le Règlement du 1er janvier 1747 confirme que les milices employées hors de leur province, sont payées sur l'Extraordinaire des Guerres. Stationnant dans leur province, elles sont payées sur le budget provincial (fonds de la taille).

Ainsi voyons-nous le 17 mai 1727 M. Boucher, receveur des tailles, payer à l'Hôtel-Dieu du Mans 35 # 10 s. pour « quatre ou cinq soldats de milice ».

Voy. les ordonnances du 10 avril 1735 et du 2 octobre 1736.

(3) L'ordonnance royale du 1er janvier 1780 considérant que « les retenues faites aux troupes pour journées d'hôpitaux compliquent la comptabilité » et multiplient les abus, édicte qu'à l'avenir « tous soldats... soient entièrement [au compte de S. M.] du jour qu'ils quitteront leurs

De toutes ces dettes non solvables ou non soldées par les régiments, l'hôpital se faisait rembourser par l'administration fiscale : les mandats émanent, au début du XVIIIe siècle, de la Recette des finances de la Généralité ; plus tard de la Trésorerie de la guerre à Tours ; ils sont payés au receveur soit directement, soit par l'intermédiaire du receveur des tailles (1).

On finit sans doute par simplifier toute cette comptabilité (du moins au regard de l'Hôpital) car à partir du mois d'avril 1757, les versements portés sur les registres nosocomiaux pour les soldats malades proviennent exclusivement de la Trésorerie des troupes à Tours. Ils sont dès lors beaucoup plus réguliers et moins espacés (2).

Ces recettes étaient inscrites, sur les comptes de l'Hôpital au chapitre des deniers extraordinaires.

Malheureusement, à partir de 1766, les comptes annuels du receveur ne donnent plus le détail ni la provenance des sommes encaissées pour les mili-

régimens pour entrer à l'hôpital ». — Au contraire, l'ordonnance du 20 juillet 1788 décide que « le prix des journées de malades restera à la charge des corps et sera payé sur la masse affectée par S. M. à cet objet pour chaque régiment ».

(1) « Du 29 [janvier 1701] de M. Boudard commis à la recepte des finances par les mains de M. Le Boucher, receveur des tailles, 63 # 10 s. pour le remboursement de la dépense des mandians et soldats passans ».

« Du 16 juin 1713, de M. Lebrun commis à la recepte gnalle à Tours par les mains de M. Godefroy [administrateur] la somme de 32 # 16 s. pour 64 journées de cavaliers malades du Régiment de Forsac ».

Le 8 juillet 1747 « Chenon de Villy trezorier des troupes à Tours » verse 80 # 11 s. « pour la paye des soldats passants ».

Le 11 mai 1748, M. Guilpin, receveur des tailles, verse, suivant ordonnance de M. Chenon de Villy, trésorier des troupes à Tours, 90 # 11 s. — le 18 mai, 4 # 5 s. — le 28 juin, 39 # 10 s. — le 17 août 16 #. — le 29 novembre 17 # 5 s. — le 14 décembre, 38 #, pour le séjour des soldats.

Le 21 novembre 1754, Chenon de Villy, trésorier de l'extraordinaire des guerres à Tours, verse 47 # 11 s. pour les soldats « gouvernés » à l'Hôtel-Dieu jusqu'au mois d'octobre précédent.

(2) En 1757 et 1758, c'est M. Chaton, trésorier des troupes à Tours, qui paie l'hospitalisation des soldats du Régiment de la Tour du Pin et des soldats de passage.

De 1758 à 1765, les versements sont faits par M. Ratier, trésorier principal des troupes à Tours (A. H. M., Série F 14, *passim*.

taires. Mais la redevance des soldats malades continue de figurer au « revenu casuel » jusqu'en 1790.

Ainsi promus à la dignité de pensionnaires payants, Lafleur ou Tranche-Montagne en conçurent parfois des prétentions exorbitantes, et qui trouvèrent, paraît-il, écho en haut lieu. Le 15 juillet 1719, un des administrateurs, M. Lefebvre, donne « lecture « d'une lettre écritte par M. Leblanc (1) à Monsieur « l'Intendant par laquelle il paroist que les officiers « du régiment de Saint-Simon se sont plaint que « leurs soldats malades ne sont pas bien à l'Hôtel « Dieu et ont demandé qu'ils fussent transférés à « l'Hôpital (2); il est prié d'y répondre et de dire que « la maison de l'Hôpital n'a jamais esté destinée que « pour les valides comme vieilles gens qui ne peu « vent plus gaigner leur vie, et enfans pour estre éle- « vés et instruits; que celle de l'Hôtel Dieu est desti- « née pour les malades qui y sont fort bien gouver- « nez, où ceux même dud hôpital sont transférés « pour y estre gouverné et ne pas troubler l'ordre « qui est observé aud. hôpital et que les soldats de tous « les régiments qui ont esté en garnison en cette « ville y ont toujours esté si bien gouverné qu'ils ne « s'en sont jamais plaint. »

Ces arguments ne furent point appréciés, car le registre porte à la date du 16 juillet :

« M. le subdélégué de Monseigneur l'intendant a « averti M. le Com^re^ en mois que M. le lieutenant « colonnel du régiment de Saint-Simon demandoit « l'exécution des ordres du Roy portée par la lettre « de Monseigneur Le Blanc écritte à Monseigneur « l'intendant le six du courant et que Mond. Sieur « le lieutenant colonnel viendroit ce soir dans cette « maison examiner si les soldats malades pouvoient « y estre logés et gouvernés. Messieurs sont prié de « se trouver tous ce soir à sept heures en cette mai- « son » (3).

(1) Claude Le Blanc, ministre et sécrétaire d'Etat à la Guerre de 1718 à 1723.
(2) L'Hôpital général.
(3) A. H. M., F 9/5, f°s 57 v° et 58 r°.

Il advenait encore que ces clients peu commodes obligeassent MM. les administrateurs à des démarches rebutantes, ou à des largesses forcées. En 1726, il faut écrire à Monsieur le Ministre de la Guerre pour obtenir le placement, aux Invalides, du « nommé Belhumeur, dragon de la Compagnie Lieutenance Colonelle du Régiment Colonel-général... estropié pour toute sa vie » (1). — En 1730, c'est le cavalier Olliveau, qui, jadis frappé de démence, et revenu « en santé », empoche avec son congé, une gratification « de 10 # pour luy aider à s'en retourner en son pays » (2).

Lorsqu'un soldat mourait à l'Hôtel-Dieu, son uniforme restait la propriété de la maison, qui ne restituait « l'habit du Roy » que contre espèces sonnantes (3). D'ailleurs, cette mainmise était illégale. Et le 6 avril 1725, l'hôpital ayant voulu user de son droit habituel, à l'égard des soldats du Régiment de Piémont, un sergent du bataillon lui opposa une ordonnance royale du 10 juillet 1691, dont la teneur montrera à la fois quels sentiments S. M. prêtait à MM. les Administrateurs (4), et quelle célérité l'on mettait à transmettre ses ordres à la province :

De par le Roy

Ordre du Roy du 10 juillet 1691. — « Sa Majesté ayant esté informée que suivant l'usage jusqu'à present pratiqué lorsqu'un soldat meurt dans un hôpital le capitaine de la compagnie dont est le soldat paye un écu au directeur dudit hôpital pour retirer l'habit dudit soldat *et comme se pouroit faire que l'avantage que recevroient les directeurs des hôpitaux par la mort des soldats conduits iceux porteroit quelques-uns à prendre moins de soin du rétablissement de la santé desdits soldats* à quoy estant nécessaire

(1) A. H. M., F 9/6, f° 427, 29 novembre 1726.

(2) A. H. M., F 9/7, f°s 172 et 182, 17 juin et 15 juillet 1730.

(3) « La Sœur Louin rendera l'habit du Roy d'un soldat mort à l'hostel dieu en recevant la somme de trois livres suivant l'usage » (Délib., 28 janv. 1713. A. H. M., F 9/4, f° 23, r°).

(4) Les abus criants qui régnaient dans l'administration des hôpitaux militaires justifiaient bien un peu la défiance de Sa Majesté : « Les friponneries qui se commettent dans les hôpitaux sont infinies », dit le *Dictionnaire militaire portatif*, T. II, art. *Hôpital*, p. 418.

de pourvoir et d'empescher un tel abus Sa Majesté a ordonné et ordonne veult et entend que doresnavant, à commencer du jour de la publication de la présente ordonnance, les directeurs des hôpitaux rendent gratuitement les habits et hardes des cavaliers, dragons et soldats qui décèderont dans lesdits hôpitaux ; et que pour les dédommager de l'écu qui leur reviendroit pour l'habit de chaque cavalier, dragon et soldat qui décèderont, Sa Majesté entend que par le capitaine de chaque cavalier, dragon ou soldat qui sortira en bonne santé dudit hopital où il aura esté assisté il soit payé six sols au directeur dudit hôpital. Mande et ordonne Sa Majesté à ses lieutenans généraux en ses provinces et armées, Intendans en icelles, Gouverneurs de ses villes et places, commissaires ordonnez à la conduite et police de ses troupes, de tenir la main chacun à son égard à l'exacte observation de la présente, laquelle Sa Majesté veult être publiée et affichée à la diligence des dits Intendans partout où il appartiendra, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Versailles le dix juillet 1691. Signé : Louis, et plus bas : Le Tellier.

Nous capitaine ayde-major au second Bataillon du Régiment de Piemont certifions que la présente copie a esté collationnée à l'original, fait au Mans le cinq avril mil-sept-cent-vingt-cinq. Signé : Vareilly. (?) »

« Sur quoy, dit le Registre, a esté délibéré que tous les habits des soldats qui mouront à l'Hôtel-Dieu à l'avenir seront rendus gratuitement conformément aux ordres du Roy et que suivant la même ordonnance au lieu de l'habit ou escu qu'on prenoit avant ce jour de chaque soldat, chaque cavalier dragon ou soldat qui sortiront en bonne santé de l'Hôtel-Dieu seront tenus de payer six sols chacun à la Supérieure dont elle comptera au bureau et luy sera donné copie de l'ordre du Roy et de la présente délibération » (1).

Dans ces conditions, l'hôpital n'avait plus rien à gagner à la mort de ses pensionnaires. Au surplus, les règlements portaient sagement que « nul soldat ne peut tester en faveur des officiers de l'hôpital, pas même de l'aumônier ni de son couvent sous prétexte de

(1) A. H. M., F 9/6, 6 avril 1725, fos 115-116.

legs pieux » (1). Nous n'avons relevé qu'une seule infraction à cette disposition; encore s'agit-il d'un officier, et d'un placement fait par une personne interposée (2).

S'il n'a point été fait, à notre connaissance, de règlements particuliers concernant le séjour des soldats dans les hôpitaux ordinaires (3), les observations précédentes nous permettent du moins de conclure qu'à l'Hôtel-Dieu du Mans, les dispositions appliquées en pareil cas étaient généralement empruntées aux règlements sur le service des hôpitaux militaires. Sans doute, il n'était point question de médecins ni de chirurgiens majors, ni d'entrepreneurs; le service de santé demeurait assuré par les dignitaires ordinaires de la maison (4), et la direction par Messieurs du Bureau; mais le taux et le mode de paiement de l'indemnité de séjour, le contrôle des officiers, le règlement de la « cotte-morte » des soldats défunts, etc., nous apparaissent en tout conformes aux usages alors en vigueur dans les hôpitaux de la Guerre.

De l'examen de ces vieux registres hospitaliers, une autre conclusion nous a paru ressortir : c'est la morbidité considérable qui sévissait alors sur les troupes. Un exemple entre dix: parti de Calais le

(1) *Règlement que le Roy veut estre observé à l'avenir dans les Hôpitaux de ses Troupes. Du 20 décembre 1718*, § XXIX. — *Dictionnaire militaire*, Art. *Hôpital*, p. 420. — de Briquet, *loc. cit.*, Ed. de 1761, t. IV, p. 215.

(2) « Receu la proposition faite par M. Tafeu de Coudereau de donner aux pauvres la somme de 233 # 9 s. 6 d. qui luy est restée entre les mains du prix des effets du sieur Tronchot lieutenant dans le Régiment de Piémont qui avoit été remis entre les mains du fils dudit Sieur Coudereau par le major du Régiment, à la charge d'en faire la rente au denier dix payable à deux termes à la nommée Cerné, veuve Hubert, mère dudit Tronchot pendant sa vie à condition qu'après son deceds la Rente demeurera éteinte et le fond restera à l'hôpital ensemble ce qui sera deub d'arrérages de la dite rente, laquelle proposition a été par luy faitte à la réquisition de la ditte Cerné et a la receveur receu la ditte somme ».

(Délib. du 7 décembre 1743. A. H. M., F 9/10, F° 140, v°.)

(3) Nous ne relevons que quelques dispositions incidentes à ce sujet dans le Règlement sur les Hôpitaux militaires du 20 juillet 1788. Titre I, art. 5 et 10; Titre II, art. 24 et 25.

(4) Sauf peut-être dans le cas prévu par l'art. 5 du Titre I du Règl. du 20 juillet 1788. Nous ne savons s'il y eut lieu de l'appliquer au Mans.

6 octobre 1747, pour aller tenir garnison au Mans, le 3e bataillon du régiment Dauphin-Infanterie arriva à destination à la fin du mois. Il comptait alors 11 capitaines, 12 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 34 sergents, et environ 546 fusiliers et tambours. Or, pour les mois de décembre 1747, janvier et février 1748, le major ne paya pas moins de 153 # 5 sols à l'Hôtel-Dieu, ce qui représente, à 5 sols par tête, 613 journés de malades. Et ce chiffre est probablement au-dessous de la réalité, le receveur omettant trop souvent de spécifier, dans ses comptes, le nom du régiment en cause.

Il existe encore aux archives de la Sarthe, un registre probablement rédigé par le Commissaire des Guerres du Mans, et qui permet d'apprécier le mouvement des troupes dans cette place entre 1744 et 1756 (1). D'après ses indications, on peut évaluer approximativement à 4.093 hommes le nombre des soldats qui passèrent ou séjournèrent au Mans depuis le début d'avril 1747 jusqu'à la fin d'avril 1748. Or, pendant cette période (du 27 mars 1747 au 6 avril 1748, les comptes annuels du receveur commençant alors à Pâques) l'Hôpital toucha, pour les soldats malades, 400 # 16 sols d'indemnité, ce qui équivaut, au taux de 5 sols par homme, à 1.603 journées de malades.

D'ailleurs ce chiffre, que le défaut de précision des comptes ne permet pas d'évaluer plus rigoureusement, est encore inexact en ce qu'il ne représente qu'une morbidité restreinte aux limites d'un court séjour, ou d'un seul gîte d'étape. Le déchet se renouvelait tout le long du trajet : à son départ de Calais, le 6 octobre 1747, le 3e bataillon du Régiment Dauphin avait laissé 90 hommes dans les hôpitaux de cette place. Lorsqu'au mois d'octobre de la même année le régiment d'infanterie de la Couronne quitta la Saintonge pour se rendre dans la Généralité d'Alençon, il lui manquait, à son passage au Mans, sur 2.048 hom-

(1) *Registre de la Guerre, mars 1744*. (A. S., fonds municipal, 146). Ce registre ayant probablement appartenu au Commissaire des Guerres, va du 13 mars 1744 au 10 janvier 1756.

mes, 351 sous-officiers et soldats, abandonnés, en cours de route, dans les hôpitaux de Poitiers, Tours, etc. (1). Tous ces traînards rallièrent leur corps sur le tard : il en passait encore au Mans en avril 1748, qui, munis d'un billet de convalescence, venaient réclamer leur ration de vivres à l'étapier (2).

II

Les prisonniers de guerre a l'Hôtel-Dieu.

Héberger les soldats du Roi très chrétien, passe encore ; mais entretenir ceux du Roi de Prusse,... ou d'ailleurs, c'était pis. Tel fut pourtant le cas dont pâtirent, trop souvent à leur gré, les habitants et l'hôpital du Mans.

En l'an de grâce 1705, l'armée française bataillant, pour la succession d'Espagne, contre les Impériaux, fit au duc de Savoie, quelques centaines de prisonniers dont Sa Majesté gratifia généreusement la Généralité de Tours. On en mit 400 à Angers, autant à Tours, 200 à Mayenne, 200 à Saumur, une centaine dans chacune des villes de Château-du-Loir, de Château-Gontier et de La Flèche, enfin 300 au Mans. Une proclamation de l'Intendant Turgot, en date du

(1) « Nous soussigné certifions que l'étapier du Mans nous a fourny la quantité de quatre mille sept cent trente deux rations de vivres et deux cent soixante deux de fourage, *y compris un lieutenant, dix-sept sergent et trois cents trante quatre soldats resté malades aux hôpitaux* auxquels l'Etape et le logement seront fournis lors de leurs passages. » Le Mans, 22 novembre 1747. Le capitaine aide-major. Signé : Illisible. (A. S., fonds municipal 146, f° 92, v°).

(2) Voici, pour une autre date, la teneur d'un de ces certificats de convalescence, empruntée au registre du Commissaire des guerres, *loc. cit.*, f° 11, r°.

Certifficat de convalescence.

« Nous soussignez certiffions à tous ceux quil appartienderu que le nommé Michel Fraichit dit Baize-moy, de la Compagnie de Monsieur, au Regiment de Limoges natif de Villarnay en la province de Dauphiné jurisdiction de Greuoble aagé de vingt un ans de la taille de cinq pieds un poulcé, les yeux gris, cheveux chatains,... le vizage plein et joly de fizionomie est resté malade à Bourge et que l'étape et le logement doivent luy être fournis conformemt à l'ordce du Roy du 13 juillet 1727 et à la routte transcritte de l'autre part. Fait à Bourges, le 12e jour du mois de may 1744 [Et l'étape et logement ont été fournis au susnommé n'ayant point de quoy vivre et a déclaré ne sçavoir signer.] Certiffié par nous capitaine ayde-major dud. Régiment. Signé : Depons. »

10 juin 1705 (1), prescrivit aux « Maires et Eschevins... d'assister ceux qui tomberoient malades comme la charité les y oblige, les faisant conduire dans les hôpitaux » où « le prix du pain et de la paille leur [serait] fourny » aux dépens de S. M. pour le premier article, et sur la contribution des habitants pour le second. Il n'apparaît point, par les Registres du Receveur, qu'il y ait eu lieu d'hospitaliser aucun de ces étrangers.

En 1707, il fallut encore que les Manceaux payassent la victoire du maréchal de Berwick sur les Anglo-Portugais. Ayant reçu avis qu'une partie des prisonniers de guerre d'Almanza seraient internés dans leur ville, M. Le Joyant, lieutenant de maire perpétuel du Mans, et son acolyte le Commissaire aux revues Blanchardon se mirent immédiatement en devoir de dresser un état de la milice bourgeoise pour assurer la garde des captifs (2). On y inscrivit jusqu'aux avocats et médecins, y compris Me Charles Le Vasseur, alors médecin de l'Hôtel-Dieu, lequel fut enrôlé pour la paroisse du Crucifix, dans la première compagnie, ou « compagnie Colonnelle, dite de la Porte du Chasteau. » Fort ému de cette infraction aux privilèges hippocratiques, le Collège des médecins se pourvut devant M. de la Rivière, subdélégué de Mgr. l'Intendant, et nos docteurs furent dispensés de la corvée (3).

D'ailleurs, les hôtes annoncés ne se pressaient point de paraître et nos bourgeois s'en croyaient déjà débarrassés, lorsque le 24 septembre 1707, le Bureau de l'Hôtel de Ville s'assembla extraordinairement sur l'avis que les étrangers allaient arriver le jour

(1) *De par le Roy. Règlement pour la subsistance des prisonniers de guerre de Savoye envoyez par sa Majesté dans la généralité de Tours.* Signé : Turgot, Tours, 10 juin 1705, placard impr. in-plano. (A. S., fonds munic. 149.)

(2) « Rolle général des officiers, sergens, caporaux et soldats du Régiment de milice bourgeoise de la Ville du Mans... Donné à l'Hôtel de Ville le vingt huit aoust mil sept ccut sept. » (A. S., fonds municipal, 139.)

(3) *Mémoires* de Patrice Vauguion, § 26, in P. Delaunay, *Vieux médecins Sarthois*, 2e Série, Le Mans et Mamers, 1912, in 8°, p. 27,

même dans la place. On délibéra de les interner à la Tour Vineuse, sur les fossés Saint-Pierre. Or, le lieu n'avait rien d'enchanteur, et l'on fit observer que la salubrité y laissait fort à désirer : « Les latrines, dit le procès-verbal, qui ont été nouvellement construites dans le bas de la dite tour à la porte d'entrée ne sont pas d'une profondeur ny capacité compétante... ils infectent tellement la dite entrée et le premier étage de la dite tour, qu'il n'est presque pas possible, non seulement de passer par la dite porte d'entrée, mais encore de demeurer dans la dite première chambre... S'il n'y étoit promptement pourveu cela pouroit dans la suite causer de grandes maladies aux dits prisonniers et les faire périr, même ceux préposez pour les veiller, assister et visiter. »

Comme le temps pressait, tout en prenant des mesures pour la construction de nouvelles latrines, on ne laissa pas d'encaquer sur le champ les prisonniers dans ce boudoir *maleolens*. On fit seulement quelques appropriations pour leur permettre d'accéder à l'esplanade du troisième étage, afin qu'ils y pûssent « respirer l'air et éviter les maladies qui leur pouroient survenir s'ils étoient continuellement renfermez dans la première et seconde chambre de la dite Tour. » On leur ménagea aussi les secours religieux dans un cabinet attenant à la dite Esplanade, chose « indispensable pour la gloire de Dieu, le culte de la Religion et la consolation de ces captifs. (1) »

Quelque temps après, un événement terrible vint assainir d'une façon trop radicale, cette prison méphitique. Le 23 février 1709, les bourgeois préposés à la garde s'étaient relâchés de leur surveillance; le sergent de faction était à la campagne, cinq de ses miliciens en promenade, et le concierge absent. Pendant ce temps, l'un des captifs, en voulant allumer sa pipe, mit le feu à la chambre basse. Au retour du concierge, Nicolas Allard, les flammes gagnaient déjà la chambre haute. Notre homme courut préve-

(1) A. S., Fonds municipal, Reg. des délib. de l'Hôtel de Ville, N° 235. f° 133, r°.

nir le lieutenant de maire, M. Le Joyant, qui se rendit en diligence à la Tour Vineuse, avec le greffier de l'Hôtel de Ville et une foule d'habitants. L'incendie faisait rage; quelques prisonniers réfugiés sur la plate-forme, criaient au secours; on ne les sauva qu'à grand peine, par une maison voisine; deux ou trois, affolés, s'étaient précipités du haut de la tour et gisaient assommés. Ceux qui se trouvèrent saufs, soit 22 Anglais et 70 Portugais, furent d'abord conduits sous bonne garde en la Grand' Salle du Palais, puis, parqués dans des écuries, aux hôtelleries du Soleil d'or et du Croissant, paroisse de la Couture. « Quatorze Portugais et deux Anglois, blessez et en partye brulez » furent portés à l'Hôtel-Dieu.

Le lendemain, 24 février, M. Le Joyant revint sur les lieux en compagnie de M. Blanchardon, commissaire aux revues. Les décombres brûlaient encore; carbonisés ou asphyxiés, cinq Anglais et vingt-sept Portugais s'entassaient dans la chambre haute. Le 25, le curé de Saint-Pierre-le-Réitéré célébra au Grand-Cimetière les obsèques de ces derniers. Quant aux Anglais, ils furent inhumés « dans le jardin qui est au pied et attenant ladite tour, attendu qu'ils ne faisoient pas profession de ladite religion catholique et romaine. » Les *rescapés* furent enfermés dans la Tour du Pont-Perrin. Enfin, le 10 mars 1709, après avoir généreusement distribué prison, amendes et suspension de solde aux sergents, miliciens et concierge pris en faute le jour de la catastrophe, l'Intendant Turgot décréta : « Sera payé à l'Hôtel-Dieu du Mans vingt-deux deniers pour la ration du pain par l'entrepreneur du pain des d. prisonniers et deux sols deux deniers des deniers de l'Extraordinaire des guerres faisant quatre sols par jour pour chacun des dix-sept prisonniers blessez en cette occasion sur l'état qui nous en sera rapporté par messieurs les administrateurs que nous prions de procurer tous les secours possibles aux d. prisonniers » (1).

(1) Reg. des délib. de l'H. de V., 19 mars 1709. A. S., fonds munic., n° 235, f°s 199 v° et 200 r°.

En 1712, on vit encore arriver 300 captifs, pris par Villars à la bataille de Denain. « Les maire et échevins, prescrivit l'Intendant, M. de Chauvelin, auront soin d'assister ceux qui tomberont malades comme la charité y oblige, les faisant conduire dans les hôpitaux des lieux où le prix du pain sera fourny comme [aux] prisons » (1). C'est pourquoi, le 3 septembre 1712, MM. du Bureau de l'Hôtel-Dieu décident de demander « la ration de pain des prisonniers de guerre qui sont et seront à l'Hostel-Dieu » (2). Leur infligea-t-on un supplément excessif de pensionnaires? Toujours est-il que le 10 décembre, ils renouvellent une protestation déjà formulée au sujet de ces intrus (3). Ils n'en furent point débarrassés de si tôt, car le 11 février 1713, on délibère qu' « un prisonnier de guerre incensé estant dans les loges sera gardé pendant neuf jours pendant lesquels il sera médicamenté » (4).

La Guerre de la Succession d'Autriche ramena au Mans quelques-uns de ces hôtes importuns. Le Régiment suisse de Planta s'étant laissé capturer à Bruxelles, un ordre royal du 27 février 1746, contresigné de M. d'Argenson, en dirigea les trois bataillons sur Le Mans; le troisième y demeura interné. « Aux lieux de passage cy-dessus, était-il dit, le logement seulement sera fourny aux effectifs qui y doivent vivre en payant » (5).

Encore s'agissait-il de leur trouver un gîte : et la chose n'alla pas sans difficultés. On en logea une partie dans un ancien grenier à sel de la rue Dorée, pour

(1) *De par le Roy. Règlement pour le logement et la subsistance des prisonniers de guerre faits sur les Alliez en Flandre au Combat de Denain, envoyez par Sa Majesté dans la Généralité de Tours.* Signé : Chauvelin, Tours, 1er août 1712, placard impr. in-plano (A. S. fonds munic. 149).

(2) A. H. M., F 9/4, 3 septembre 1712.

(3) « Les prisonniers de guerre qui sont en cette maison y sont entrés du mercredy au soir sept de se mois et le sieur receveur est chargé de retirer du sieur Gaignot le procès-verbal qui a esté dressé au sujet desdits prisonniers devant Monsieur le Lieutenant général le.. et ont Messieurs les administrateurs persisté dans les protestations incérée audit procès-verbal ». (*Ibid.*., 10 décembre 1712).

(4) A. H. M., F 9/4, 11 février 1713, f° 25, v°.

(5) Ordre inserit en mars 1746 au Registre du Commissaire des guerres du Mans (A. S., fonds municipal, n° 146, f° 41).

lequel le receveur de l'Hôtel de Ville paya 30 # de loyer au S[r] Moulineuf; d'autres furent incarcérés à la Tour Vineuse et dans la crypte de l'Eglise Saint-Pierre. On les renvoya en Picardie le 14 octobre, mais non pas au complet. Sur ces pauvres diables abattus par les marches, la défaite, entassés dans des locaux insalubres, les maladies eurent large prise. Le 10 décembre 1746, le Receveur de l'Hôtel-Dieu encaissait « de Monsieur Fesch, aide-major des Suisses, la somme de 34 # 5 s. pour 137 jours des soldats suisses malades à l'Hôtel-Dieu, à raison de 5 sols par jour. » Le 11 février 1747, il empochait encore, de « Monsieur le Major des Suisses », 102 # pour 408 « journées des Suisses malades à l'Hôtel-Dieu ».

Enfin, le 15 juillet 1747, il déclarait avoir « reçu de M. de Salis la somme de 354 # 16 s. pour les soldats suisses prisonniers de guerre qui ont estés malades à l'Hôtel-Dieu pour 887 journées à raison de 8 sols par jour, laditte somme par les mains et des deniers de Monsieur Tiger de Chanteloup » (1).

III

Les soldats de passage et l'Hôpital Général.

Le logement des militaires était, sous l'Ancien Régime, une fort lourde charge pour les villes. Les passages de troupes régulières, de recrues, d'équipages de remonte, de soldats licenciés et renvoyés dans leurs foyers, les assemblées générales de la milice, les séjours de régiments en quartiers d'hiver ou d'été, imposaient aux habitants d'incessantes contributions en argent ou en nature, voire de regrettables évictions (2). Aussi chacun s'évertuait, au nom

(1) A. H. M., F 14/72 f[os] 63, r[o] et 65, v[o]. — F 14/73, f[o] 66 r[o]. — Tiger de Chantelou était administrateur de l'Hôpital Général.

(2) Le 26 avril 1755, le premier bataillon du Régiment de Guienne arriva au Mans où deux bataillons de milice devaient encore se concentrer le 15 mai. Comme il n'y avait pas assez de maisons vacantes pour loger tous ces soldats, on pria « quelques petits artisans qui en occupoient de convenables d'en sortir. » Et l'Intendant y tint la main. Le 15 septembre 1755, on fit déguerpir de nouveau d'infortunés locataires pour caserner quatre autres compagnies du Rég. de Guienne.

de quelque privilège de charge ou de naissance, à se décharger de « l'ustencille » sur le dos de ses voisins, au prix de contestations perpétuelles dont les délibérations de l'Hôtel de Ville et la correspondance des intendants nous ont laissé plus d'un écho (1).

L'Hôtel-Dieu du Mans lui-même n'en fut point à l'abri. Sans doute, les lettres patentes données à Fontainebleau au mois de septembre 1658, « portant establissement de l'Hôpital général en la ville du Mans », avaient dispensé cette maison de toutes contributions pour les gens de guerre (2). Mais en dépit de ces exemptions, la présence des troupes ne laissait point d'attenter fâcheusement à la quiétude de MM. les administrateurs, comme nous l'allons voir.

L'Hôpital était propriétaire de quelques immeubles dans la ville, et en particulier, d'une maison neuve à l'enseigne du Croissant, sise près des Halles; une délibération du 6 mai 1719, consacrée par un bail devant le notaire Herbelin, en avait consenti la location pour six ans au sieur Hervé, hôtelier, et à son épouse. Or, au mois de juin 1719, le Régiment de Saint-Simon venant tenir garnison, au Mans, Messieurs de l'Hôtel de Ville, insoucieux des privilèges hospitaliers, résolurent de les caserner dans ladite maison. A cette nouvelle, le Bureau s'assembla extraordinairement le 6 juin et chargea M. Denisot, l'un de ses membres « de se transporter aud. Hôtel de Ville et d'y représenter les privilèges de cet hôpital,

(1) Voir les Extraits des Registres de l'Hôtel de Ville du Mans, année 1717. — A. S., fonds municipal, n° 243.

(2) « Avons les d. hospital et pauvres eufermez en iceluy exempté et exemptons... de tous logement, passages, aydes et contributions de gens de guerre, faisant deffences à tous généraux et officiers de nos armées d'y loger et à nos amés officiers de mairie, eschevins et aultres qu'il appartiendra d'y donner les logemens à peine de désobéissance et afin que l'on ne prétende cause d'ignorance feront mre sur les maisons et fermes les pauonceaux de nos armes. » (A. H. M., F 9/1, f° 11).

Dès 1711, nous constatons une dérogation à ce privilège, car le 21 février 1711 le Bureau de l'Hôtel-Dieu décide « que la quantité de viande nécessaire pour les gens de guerre estant en cette ville sera donnée à l'étapier pour par luy la leur distribuer, » « A. H. M., F 9/3, f° 264, v°.

et que lad. maison [était] louée pour la Saint-Jean prochaine » (1).

M. Denisot ne fut sans doute point assez persuasif, car, le 15 juillet, on lui adjoignait son collègue, M. Lefebvre pour haranguer de nouveau « messieurs les maires et eschevins » et « leur faire aparoir les lettres patentes accordées à l'hôpital général par le Roy..... et en conséquence..., les prier de tenir la main à ce qu'elles soient exécuttées selon leur forme et teneur, ce faisant que les administrateurs soient maintenus dans les privilèges à eux accordés par lesd. lettres patentes d'estre exempts du logement des gens de guerre et autres y contenus, sinon de donner par écrit les causes de leur refus » (2). Quelques semaines après, M. Lefebvre fut « prié d'écrire à Messieurs les administrateurs d'Angers au sujet du logement des troupes et sçavoir s'ils jouissent des privilèges » (3). Toutes ces démarches furent infructueuses : heureux d'avoir trouvé le moyen de résoudre, aux dépens de l'Hôpital et de ses locataires, le problème de l'hébergement des soldats, Messieurs de la Ville n'en voulurent point démordre; et l'on découvrait alors sans peine, dans l'arsenal des arrêts et ordonnances du jour, de quoi révoquer ceux de la veille quand ils avaient cessé de plaire (4). Les garnisons se succédèrent au Mans et furent maintenues dans la maison des Halles jusqu'en 1721. Le 25 janvier 1721, MM. Lefebvre et Denisot « sont priés de se transporter à l'Hôtel de Ville pour demander si le

(1) A. H. M., F 9/5, f° 50.

(2) *Ibid.*, f° 57.

(3) *Ibid.*, f° 63.

(4) Aux termes de l'art. 5 de l'*ordonnance du Roi pour régler le service dans les places et dans les quartiers du* 1 *mars 1768* (Paris, Imprimerie Royale, 1768, in-18) « les privilégiés ne [jouissaient] de leur exemption que pour les maisons ou parties d'icelles qu'ils [occupaient] personnellement, sans que les particuliers non exempts qui [pouvaient] les louer à tout ou en partie [pussent] participer... à ladite exemption. » — Enfin, les règlements stipulaient que « dans le cas où la ville se trouve[rait] extraordinairement chargée de logemens », l'hébergement des gens de guerre se ferait « indifféremment chez tous les habitans privilégiés, et même chez ceux d'entre le Clergé. » (*Dictionnaire militaire portatif*, T. II, art. *Logement*, p. 526).

Bureau obligera la veufve Hervé de retourner exploiter la maison de la Halle qui luy a esté louée et qui a servy à cazerner les soldarts, attendu qu'elle est présentement vacquante, n'y ayant plus de trouppes en cette ville, et de prier en outre mesdits sieurs les officiers de ville de faire payer aux pauvres le loyer de laditte maison depuis qu'elle a esté occupée pour le logement des soldarts des régisments de Saint-Simon et la Gervasais » (1). La ville ne se pressa point d'exaucer cette requête, et ne s'acquitta complètement qu'en 1723 (2). Quant à la veuve Hervé, elle entra enfin en possession de son logis le jour de Pâques de l'année 1721 (3).

En 1725, survinrent d'autres difficultés avec M. le Lieutenant général à propos d'une « maison occupée par les soldats à Saint-Benoist. » et qui présentait quelques dégradations (4).

Il faut dire que ces locataires étaient assez peu portés à ménager le bien des pauvres. En 1729, les dragons assaillaient les charretiers qui apportaient du bois à l'Hôpital, et « pren [aient] en passant des fagots par violence de chacun d'eux » (5). Le Bureau porta plainte auprès des officiers. Mais c'est en vain que le Code militaire promulguait contre ces guerriers turbulents les mesures de police les plus draconiennes, et que les subdélégués affichaient, lors de leur passage, les placards les plus comminatoires pour prévenir les rixes et désordres. Le 23 janvier 1738, le 23 septembre 1756, le 28 novembre 1757, le Lieutenant général, de Samson de Lorchère, a beau défendre aux cabaretiers et habitants de donner à

(1) *Ibid.*, f° 142 v°.

(2) Comptes du receveur : 12 juillet 1723. « Reçu de M. Dubois, receveur de l'Hôtel de Ville..., 164 livres 19 sols pour le restant du cazernement des Régimens de Saint-Simon, Navarre, Gervasaye et d'Auvergne dans la maison où pend pour enseigne le Croissant, y compris 8 livres 14 sols pour réparations du cazernement selon délibération du 17 juillet 1723 (A. H. M. F 14/50, f° 70 v°). — F 9/5, f° 289, v°).

(3) A. H. M., F 9/5, f° 181, r°.

(4) A. H M. F 9/6, f° 99. 3 mars 1725.

(5) A. H. M. F 9/7, 9 juill. 1729, f° 77.

boire à tous sergents et soldats après l'heure de la retraite sous peine d'amende, les infractions sont fréquentes. Il est vrai que l'Hôpital profite de la répression. Oyez plutôt ce qui advint au cabaretier Godmer :

DE PAR LE ROY.

« Sur le rapport à nous fait par Monsieur le MAJOR du Régiment de Guienne en garnison en cette ville que Hyer au soir quatre May il auroit surpris chez le nommé HENRY GODMER cabaretier rue des Ursules plusieurs soldats dudit Régiment auxquels il fournissoit du vin après l'heure de la Retraite, contre l'Ordonnance du Roy et celle que nous avons fait publier en conséquence dans toutes les ruës et carrefours de cette Ville et Fauxbourgs.

Nous après avoir Mandé et Oüi ledit Henry Godmer l'avons condamné de payer dix livres d'amende aux Pauvres de l'Hôpital de cette Ville pour la première fois seulement, sauf à plus grande peine en cas de récidive ; et sera notre présente Ordonnance Imprimée, publiée et affichée à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Donné par Nous, ALEXANDRE PAUL LOUIS FRANÇOIS DE SAMSON, Chevallier, Seigneur DE LORCHERE, Conseiller du Roy, Lieutenant Général en la Sénéchaussée du Maine et Siège Présidial du Mans, Maire et Subdélégué de M. l'Intendant de Tours, ce cinquième jour de May mil sept cent cinquante cinq.

Signé : DE SAMSON DE LORCHÈRE.

Au Mans chez J. G. Ysambart, imprimeur de la Ville, Carrefour de la Sirène (1). »

En dehors de ces aubaines, et des cas, plus rares encore, où l'Hôpital faisait avec ces hôtes de passage,

(1) Placard in-f°, A. S., fonds munic., 145. — On lit sur les comptes du receveur de l'Hôpital, chap. des deniers extraordinaires : « du 5 may 1755 reçus de Henri Godemer, cabaretier, dix livres pour amende à laquelle il avoit été condamné. » (A. H. M., F 14/81, f° 42, v°).

un commerce rémunérateur (1) [il faut convenir que l'arrivée des La Tulipe et des Sans-Quartier, turbulents joueurs, bretteurs, et maraudeurs sans vergogne, était plutôt redoutable, et à bon droit redoutée.

LES ÉPIDÉMIES DE PESTE A PARIS.

par M. Marcel FOSSEYEUX·

Tandis que les épidémies de peste dans les provinces ont fait l'objet de nombreux travaux, en particulier dans les Sociétés historiques locales (2), aucun travail d'ensemble n'a été présenté pour Paris sur les années de « contagion » suivant le terme alors en usage. Nous avons donné dans notre histoire de l'*Hôtel-Dieu aux* XVIIe *et* XVIIIe siècles un résumé des diverses mesures prises dans cet établissement à l'occasion de ces épidémies; nous avons rappelé comment elles furent l'occasion de l'ouverture de deux

(1) On lit sur les comptes du Receveur de l'Hôpital général, le 11 février 1747 : « Reçu la somme de cent cinquante cinq livres pour le prix d'un cheval noir vendu à Monsieur le major des troupes. » (A. H. M., F 14/72. f° 65, v°).

(2) Parmi les plus importants, on peut signaler: X. Arnozan. Comment on se défendait de la peste à Bordeaux aux XVe, XVIe et XVIIe Siècles, *Rev. philom. de Bordeaux*, 1900; Aubert, la peste de Digne (1629), *Annales des Basses-Alpes*, t. v. 1891-2; E. de Barthelemy, la peste d'Avignon en 1580-81, *Bull. du Com. des Trav. hist.* 1883; Ch. de Beaurepaire, la peste à Rouen (1619-1623), *Précis des trav. de l'Ac. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1905-1906; Dr L. Boucher, *La peste à Rouen aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*, Rouen, 1897; M. Boudet et R. Grand, *Etude hist. sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne*, Picard, 1902; F. Brun, Doc. sur la peste à Soissons, *Bull. de la Soc. arch. de Soissons*, 3e série, t. XII, 1903-4; F. Chavaut, *La peste à Grenoble* (1410-1643), Lyon, 1903; Et. Clouzot, la peste à Niort en 1903, *Soc. hist. et scient. des Deux-Sèvres*, 1905; Ch. Cuissard, la peste noire à Orléans (1590-1668), *Mém. Soc. agr. d'Orléans*, 1898; Deliguy, Des épidémies et en particulier de la grande peste du XVIIe siècle en Lorraine, *Mém. Ac. de Stanislas*, 1889; L. Delourmel, la peste à Rennes (1563-1640). *Bull. Soc. arch. d'Ile-et-Vilaine*, 1897: Gaffarel et Duranty, *La peste de 1720 à Marseille et en France*, Paris, 1911, in-8°; G. de Girard, La peste à Sarlat (1629-34), *Bull. de Soc. hist. du Périgord*, 1900; G. Lecoq, *Et. hist. sur la peste à Saint-Quentin*, 1401-1640, 1877; Comte de Marsy, *La peste à Compiègne*, XVe-XVIIe siècle, Amiens, 1884, etc.

annexes de contagieux, l'une au Sud, dans la région de l'Université, la maison de santé Saint-Marcel, plus tard Sainte-Anne, dont le destin fut assez précaire, l'autre au Nord, Saint-Louis, dans le faubourg du Temple, au pied de la colline de Belleville, et qui s'est maintenue jusqu'à nous sous la forme d'un établissement hospitalier de jour en jour plus important. Mais sans revenir aux détails que nous avons déjà donnés sur la construction et l'organisation de ces annexes, il n'est pas sans intérêt de suivre la répercussion des épidémies principales qui ont atteint Paris, non plus seulement dans le milieu proprement hospitalier, mais dans l'ensemble de la collectivité parisienne, et sur la vie sociale toute entière.

La Peste de 1850. — Si nous voulons savoir ce qu'était une année de « contagion » à Paris, il faut nous reporter aux *Mémoires journaux* de Pierre de l'Estoile, qui nous a laissé un tableau saisissant de la peste de 1580 (1).

La peste se déclare vers le milieu de mars, et il s'y joint une sorte de coqueluche qui au dire de l'Estoile, frappa 10.000 Parisiens à la fois pendant le seul mois de juin, dont le roi, le duc de Mercœur, le duc de Guise, M. d'O. Le 19 mai a lieu une assemblée générale à l'Hôtel de Ville (2), où assistent les Prévosts des marchands, échevins, conseillers, les représentants du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, des collèges, chapitres, communautés, les quarteniers, et deux bourgeois de chaque quartier. Sur la proposition de Séguier, lieutenant civil, l'assemblée décide de faire bâtir « ung lieu ou lieux propres et commodes pour retirer, penser, et medicamenter ceulx qui se trouveront frappéz de la dite malladie de peste », pour lequel sera fait levée « d'une bonne et notable somme de deniers », soit suivant la taxe des boues, soit par quêtes et aumônes (3). En

(1) Ed. Jouaust in-8°, t. I, p. 356, 361, 365. Voir aussi, Mém. de Claude Hatton, t. II, p. 1013.

(2) *Reg. des délib.*, t. VIII, Paris, Imp. Nat., 1896, p. 228.

(3) On eut beaucoup de peine à faire payer ces cotisations. Voir notam-

attendant les malades seront conduits à l'Hôtel-Dieu et traités séparément, « ainsi qu'il a été fait par le passé ». Suivant ces décisions, les 14 et 15 juin le Parlement, de concert avec les Prévôts des marchands et échevins, ordonne différentes mesures pour remédier aux exigences et aux prétentions excessives des médecins, chirurgiens et apothicaires, pour trouver l'argent nécessaire à l'achat d'un terrain « sis à Coupeaux » (rue Copeau), appartenant au sieur Cottin, auditeur à la Chambre des Comptes, destiné à recevoir les pestiférés (1). Au mois de juillet, comme la contagion fait des progrès rapides, on crée un officier spécial, le *Prévost de la Santé*, chargé de rechercher les malades dans tous les quartiers, et de faire transporter dans les hôpitaux ceux qui n'avaient pas le moyen de se faire soigner à domicile (2). Siméon de Malmédy, lecteur du Roi en mathématiques et savant médecin, entreprit « la visitation et cure générale des pestiférés, et en fit bien son debvoir et son prouffit ». Des tentes furent dressées vers Montfaucon, dans les fauxbourgs Montmartre et Saint-Marcel, où l'on soigna les pestiférés en attendant la construction de l'hôpital projeté, à Grenelle. On voit que déjà le futur emplacement de l'hôpital Saint-Louis sur les hauteurs avoisinant Belleville avait été choisi comme cure d'air; il fallait fuir à tout prix l'air empesté de la capitale (3). Une lettre du Roi du 5 juillet autorise le Parlement à ne tenir chaque semaine qu'une audience

ment arrêt du 22 février 1581 enjoignant aux habitants qui n'avaient pas payé, de s'exécuter dans les 3 jours sous peine d'être imposés du double, et de confiscation de leurs biens meubles (Arch. nat., X^{1a} 1670).

(1) Arch. nat., X^{1a} 1668.

(2) Il fut institué également un service ecclésiastique pour l'administration des sacrements aux pestiférés ; des prêtres, entretenus moitié par les curés des paroisses de Paris moitié par les fabriques des églises, et logés chez le barbier de l'Hôtel-Dieu, devaient être constamment à la disposition des malades. (*Journal d'un curé ligueur*, p. 185).

(3) Le 30 octobre, le roi permit à la Ville de prendre dans les forêts du domaine les plus proches cent mille fagots de genièvre « pour ayder à purifier le *mauvais hair* que le contagion de la peste pourrait avoir laissé ès maisons d'icelle ville ». Refus du gruyer de la forêt de Saint-Germain, et correspondance à ce sujet. (Arch. nat., H. 1881).

en la Grand'Chambre et une à la Tournelle, l'affluence des personnes pouvant augmenter la contagion. Le 14 juillet la Cour décide que la justice ordinaire du Châtelet siègera au couvent des Augustins pendant la durée de l'épidémie. L'exode des Parisiens était général. Dès la Saint-Jean on avait été obligé de fermer les classes des collèges (*Mém.* de Cl. Hatton, II, p. 1013). Une nouvelle lettre de Henri III, datée de Saint-Maur-les-Fossés, qu'il allait d'ailleurs bientôt quitter pour Blois, le 28 juillet, défend aux officiers de la Cour d'abandonner leur poste, et enjoint à ceux qui avaient quitté la Ville d'y rentrer sans délai. Le 22 août, le Prévôt des marchands est obligé, sur la requête des quarteniers, de donner ordre aux cinquanteniers et dizainiers absents par crainte de la peste de revenir faire leur service dans les 8 jours, « sous peine de perdre leurs états ».

Le 15 novembre des injonctions furent faites aux officiers qui s'attardaient aux champs de reprendre immédiatement leur service, sous peine de privation de gages ; les 26 et 29 août la Municipalité invite les quarteniers à apporter le rôle de leurs quartiers « pour le faict de la maladye », et mande aux capitaines des archers, arbalétriers et arquebusiers chargés de la garde des portes, de ne laisser pénétrer en ville « aulcunes personnes mallades de malladye de peste, aucuns corps morts pour y enterrer, ains tenir la main que lesd. mallades soient renvoiez ès tentes et aultres lieux destinez pour y estre pansez, et les morts enterrés ès cimetières plus proches des fauxbourgs de la ville » (1). De son côté le Parlement ne restait pas inactif. Le 27 août, il délibère sur l'établissement de l'hôpital de Grenelle (2), le 26 septembre, il inter-

(1) Lors de la peste de 1500, on avait inhumé les morts de la peste à l'Hôtel-Dieu dans le jardin des Bernardins; dans une assemblée de l'Université, le 12 août 1500, les principaux des collèges Saint-Bernard, du Cardinal-Lemoine et des Bons-Enfants, avaient protesté contre cette mesure.

(2) Cet emplacement de Grenelle, « lieu champestre », dit l'Estoile, avait été choisi par le doyen de la Faculté, Henri de Monentheuil, accompagné lors de ses visites, les 3 et 7 juillet, par le prévôt de Paris, le chirurgien A. Paré, 2 avocats du roi, et l'abbé de Sainte-Geneviève, de qui dépendait le terrain.

dit les déménagements au terme de la Saint-Remy (1er octobre), dans la crainte que les meubles et particulièrement les objets de literie propagent la contagion. Le 4 octobre il renvoie au mois de janvier la foire de Saint-Denis qui se tenait habituellement les 9 octobre et jours suivants.

L'hôpital qui fut construit dans la plaine de Grenelle ne méritait probablement pas ce nom, mais plutôt celui de baraquements, hâtivement disposés, et peut-être même de simples tentes, où les pestiférés étaient parqués comme dans un campement, « abandonnés sous des tentes, — dit une lettre du prévôt des marchands à M. de Villequier, gouverneur de Paris pour le tenir au courant de l'état sanitaire de la ville, — comme une véritable armée d'assiégeants repoussés aux portes de la ville par les archers, tentes d'où s'élève parfois la nuit la lueur d'un incendie, allumé par quelque malade dans un accès de folie, et d'où l'on entend de loin le râle des moribonds ».

Cet hôpital de Grenelle existait encore en 1587, car Félibien rapporte que cette année-là on y envoya 2000 pauvres, à qui le roi fit distribuer 5 sols par jour (1). Il est probable qu'il fut démoli vers 1590, comme l'indique un placet adressé au cardinal Charles de Lorraine (2), pour que les matériaux en soient revendus au profit de l'Hôtel-Dieu.

« Il est mort [en 1580] de 6 à 7 vingts mille personnes, lit-on dans la copie d'une missive envoyée de Paris à Lyon (3), ainsi que le rapport en a esté faict à la police : mais tout le menu peuple ayant vescu pauvrement, mal nectement, et sans ses aises, et bien peu de gens ayans moyen de se traicter y sont demourez. Encore de ceux-là qui ont esté malades en

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, II, 1162.

(2) Bibl. nat., ms. 21380, fo 381. « Plaise à Monseigneur ordonner que l'hospital de Grenelle sera demoly pour les démolitions estre vendues au proffit de l'Hostel-Dieu de Paris comme a luy appartenant et néantmoing entend que besoing seroit leur en faire don attendu la grande nécessité qui est en icelluy... »

(3) Publiée dans *Arch. cur. de l'hist. de France*, 1re série, t. IX, p. 324 (25 nov. 1580).

est bien guary le tiers pour le moins, qui est signe et argument que le mal ne procédoit pas de corruption de l'air ». Félibien estime à 40.000 personnes le nombre des victimes. Comme ce correspondant anonyme, il ajoute qu'elles étaient pour la plupart du bas peuple. Sauf de rares exemples en effet, comme celui du prévôt des marchands, Augustin de Thou et de son frère, le premier président du Parlement, Christophe de Thou, qui se promenait tous les jours en carrosse dans les rues (1), ou de Malmédy, médecin, et professeur royal en mathématiques, « qui se consacra tout entier au service des pestiferes », on peut dire que tous les riches s'enfuirent. On en profita d'ailleurs pour les cambrioler, et la police fut impuissante à poursuivre « cette infinité de voleurs, qui couroient toutes les nuits en armes, et forçoient les maisons ». L'épidémie de plus engendra le chômage, en empêchant « les marchands forains et toutes autres personnes d'entrer dans Paris, de sorte que les artisans, au lieu de travailler, passoient le temps à jouer aux quilles dans les rues, sur les ponts et dans les salles du palais, pendant qu'ils languissoient la plupart de faim et de misère ».

La peste de 1596. — En 1596 sévit une nouvelle épidémie, si meurtrière, que l'on dût nommer trois prévôts de la Santé, la Forêt, Boisart, et le Viel, ayant chacun leur demeure, aux cimetières des Saints-Innocents, Saint-Gervais et Saint-Séverin, tenus de porter une casaque d'étoffe noire et une croix blanche, et de faire transporter de nuit à l'Hôtel-Dieu les

(1) J. A. de Thou, *Hist. de France*, 16 vol. in-4°, 1734, t. VIII, p. 402, qui rapporte ce fait, donne aussi des indications médicales sur la « eoqueluche » qai précéda la peste : « Elle se fit d'abord sentir en Orient, d'où elle passa en Italie et de là en Espagne, elle se répandit ensuite dans le nord..... Elle attaquait d'abord le bas de l'épine du dos par un frisson suivi d'une pesanteur de tête et d'une faiblesse de tous les membres, joinete à un grand mal de poitrine, et si le 4e ou le 5e jour, les malades n'étoient pas guéris, la maladie dégénéroit eu fièvre qui les emportoit presque toujours. Ceax qui négligèrent le mal s'en trouvèrent fort bien, au lieu que ceux qui furent purgés ou saignés périrent presque tous ».

malades nécessiteux, après avoir marqué leurs maisons d'une croix blanche (1).

L'Hôtel-Dieu fut obligé de louer au faubourg Saint-Marcel une maison située rue des Vignes (rue Rataud actuelle), qui servit à isoler les contagieux et aussi à enfermer ceux qui refusaient de se soumettre aux règlements de police (2).

Les peines édictées contre les contrevenants furent très sévères. Une ordonnance du Prévôt du 5 octobre défendit aux malades soignés à l'Hôtel-Dieu, ou à la rue des Vignes, « de sortir et d'aller par la ville, avant 40 jours expirés depuis leur guérison » (3). Un arrêt du Parlement du 24 octobre (4) enjoignit à tous les vagabonds, soupçonnés de répandre la contagion, « gens sans maîtres et sans aveu, ainsi qu'à tous les pauvres valides qui n'étaient pas de Paris, de se retirer dans les 24 heures, aux lieux de leur naissance, à peine d'être pendus et étranglés, sans forme ni figure de procès ». On les fit raser pour les reconnaître, et pour empêcher qu'il n'en vînt d'autres, deux archers furent commis à chacune des portes de la ville.

La contagion fut attribuée, en effet, à la foule des mendiants qui infestaient Paris et les environs, et qu'une délibération du Bureau de la Ville du 24 avril estimait à 14.000. Cependant, par un phénomène assez curieux, la peste fit surtout des ravages au faubourg Saint-Germain, au dire de l'Estoile (5), et épargna les quartiers populeux. Comme Henri IV avait avancé les

(1) G. Potel. *Discours des maladies épidémiques ou contagieuses advenues à Paris, en 1596, 1597, 1606 et 1607, comme aussi en 1619.* (Paris, 1623), et H. Stein, *Mesures prises pendant l'épidémie de peste de 1596, in Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris, 1884.*

(2) A l'assemblée générale de police du Palais du 3 août, on alla jusqu'à décider que les personnes qui effaceraient les croix blanches auraient le poing coupé.

(3) Bib. nat., ms. 21561, f° 22. Ceux qui avaient été traités chez eux devaient également subir une quarantaine, à l'expiration de laquelle ils devaient envoyer au prévôt de Paris un certificat du commissaire de leur quartier et de six de leurs plus proches voisins attestant qu'ils étaient guéris depuis 40 jours.

(4) Arch. nat., U 415.

(5) *Mém. Journaux* t. VII, p. 67.

vacances du Parlement, et que les riches étaient partis, les voleurs profitèrent du désarroi, et s'en donnèrent à cœur joie. La ville de Corbeil voulut suspendre les départs du coche d'eau qui la reliait à Paris, et qu'on appelait le « Corbeillat », mais le Parlement protesta et s'y opposa (1). L'Hôtel-Dieu dût, le 7 septembre, renvoyer trois cents pestiférés à peine guéris pour les remplacer par d'autres. Nous savons enfin par le plumitif de la Chambre des Comptes (2) que la levée des taxes pour la contagion occasionna des troubles et presque des émeutes devant le refus de la population d'y souscrire. La situation ne s'améliora qu'au mois d'octobre.

ALERTE EN 1604. — En 1604, des bruits de contagion se propagent dès le mois de février (3). Au mois de mai, Pierre de l'Estoile (4) signale la peste dans plusieurs endroits de la ville et particulièrement dans le quartier de l'Université, « ou il y en avoit plus qu'en tout le reste de Paris ». Il cite des cas qui se sont produits, rue Jean-de-Beauvais, rue d'Ecosse, près Saint-Hilaire, place Maubert et rue des Lavandières, mais, ajoute-t-il, « delà les ponts on n'en parloit guères que rue de la Friperie », ce qui laisse supposer que l'épidémie fut bénigne et localisée. Cependant, le 31 mai les délégués des cours souveraines se réunissent au Palais pour délibérer sur les moyens propres à conjurer le fléau, et la Chambre des Comptes comm et les présidents de Marly, de Longeuil et l'Escuier, pour assister à l'assemblée générale de la Chambre Saint-Louis (5) ; le 10 juin (6) le Parlement publie un arrêt ordonnant aux habitants et communautés de payer promptement « l'année de la somme à la quelle ils se sont cottisez pour les pauvres », de manière à

(1) Arch. nat., X1a 1746, f° 72 r°.
(2) Arch. nat., P. 2665, f° 135. Voir aussi sur la levée de deniers, Délib. du Parlement d'août et septembre 1596, dans le registre U. 415.
(3) Délib. Ville, 9 fév. 1604.
(4) *Mém. journaux*, t. VIII, p. 156, 157.
(5) Arch. nat., P. 2668, fol. 55.
(6) Arch. nat., X1a 1799, f° 241.

pouvoir secourir promptement les malades s'il était besoin, et les isoler dans des maisons « hors la ville »; cet arrêt est transmis le 12 juin à la municipalité qui prend les mesures nécessaires pour faire opérer cette levée contre reçus, par ses quarteniers, cinquanteniers et dizainiers, et le 14 juin, le prévôt des marchands et les échevins répondent à leurs collègues de Lyon, qui s'inquiétaient et demandaient des renseignements : « le mal qui nous auroit esté apporté d'Angleterre. . feust aussi tost esteinct, et les maisons gastées ont esté fermées, de sorte que maintenant, graces à Dieu, il ne s'en parle aulcunement ».

La peste de 1606. — La peste de 1606 présente un caractère de soudaineté inconnu jusqu'alors. Des ouvriers qui travaillaient rue Saint-Sauveur furent atteints, neuf maisons frappées à la fois, « et toutes vuidées en 24 heures », dit l'Estoile (1). Il faut dire que du côté de la rue Saint-Sauveur le grand égoût que le prévôt des marchands, François Miron, venait de faire voûter entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Denis, en 1605 (2), était encore découvert, et c'est son infection qui aurait donné naissance à l'épidémie au dire de Jaillot (3). Le 6 septembre la peste est au logis de la reine Marguerite; plusieurs de ses officiers meurent; chacun part de son côté; la reine abandonnée se retire à Issy, au logis de la Haye; le roi et la cour s'enfuient à Fontainebleau, les collèges sont désertés (4), et Malherbe qui a suivi le roi écrit à Peiresc le 15 octobre 1606: « Ceux qui viennent de Paris disent qu'il ne s'y voit pas un carrosse emmi les rues : vous pouvez bien penser que le contenu n'y est pas plus que le contenant » (5).

La terreur est partout, l'épidémie un instant assoupie, se réveille à la suite de « la permission des inventaires » donnée par le lieutenant civil. Dans Paris

(1) *Journal*, éd. Champollion, t. II, p. 408.
(2) *Délib. de la Ville de Paris*, t. V, p. 300.
(3) *Quartier Saint-Denis*, p. 42.
(4) *Acta rectoria*, t. v. f° 95.
(5) *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 11.

désert, les malades, transportés à la maison de la rue des Vignes, au faubourg Saint-Marceau (1) sont contraints d'en sortir, à cause des mauvais traitements qu'ils subissent ; on va jusqu'à les laisser mourir de faim ; « ils se dressent des cabanes aux champs, ajoute l'Estoile, vers les Chartreux, au grand détriment du public, et infection du pauvre peuple, lequel par faute de police est contraint de souffrir toutes les extrémités du monde ».

L'ENLÈVEMENT PAR FORCE EN 1612. — Dès 1612 on pratique « l'enlèvement par force ». Un règlement de cette année dit en effet textuellement :

Toutes les personnes frappées de contagion et logées *en garni*, seront promptement enlevées pour être conduites soit à la maison de santé de Saint-Marcel, soit à l'*hôpital Saint-Louis* ; leurs maisons seront fermées avec des cadenas, barres de fer ou ais de bois ; défense est faite aux Parisiens de se faire soigner chez eux à moins qu'ils n'occupent seuls une maison. Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu seront chargés de soigner les malades transportés à Saint-Louis et à la Maison de Santé. Si ces chirurgiens ne suffisent pas, on leur adjoindra des compagnons chirurgiens qui pourront gagner la maîtrise après six ans d'exercice. Les plus anciens se rendront à la porte des deux maisons de santé, visiteront et recevront les malades ; tandis qu'un autre chirurgien, placé à la porte du parvis Notre-Dame [à l'Hôtel-Dieu], examinera les malades et enverra à *Saint-Louis* ceux qui seront atteints de la peste (2).

Cette méthode du « transfert forcé » des pestiférés trouva au XVIIIe siècle un adversaire en la personne du médecin et doyen Philippe Hecquet, qui s'éleva

(1) Arch. nat., Y^{13} (Fonds du Châtelet, 3297, fol. 131 v° : Mémoire de ce qui s'est fait en la ville de Paris pendant l'année 1606, relatant notamment les travaux exécutés au Châtelet par ordre de François Miron, lieutenant civil et prévôt des marchands, l'accident du roi et de la reine qui faillirent se noyer en revenant de Saint-Germain, l'acquisition d'une maison par la Ville, entre le faubourg Saint-Jacques et le faubourg Saint-Marceau, pour y loger les malades de la contagion (Voir aussi Bib. Maz., 29.552, 29.578, 42.534. Avis sur la peste).

(2) Dr Chéreau. *Des mesures sanitaires que l'on prenait à Paris aux* XVe *et* XVIe *siècles contre les épidémies*, dans *Gaz. hebd. de méd. et de chir.*, 1884, nos 36 et 38.

dans un petit livre curieux (1) contre toutes ces mesures propres à semer la terreur dans les populations alors qu'il fallait, au contraire, raffermir les esprits et soutenir les courages.

Quoi de plus capable d'entretenir ces frayeurs que la vue — cérémonial lugubre — de ces maisons, de ces boutiques tristement placardées de croix, d'inscriptions affligeantes, de ce médecins habillés comme des mascarades, des banderoles noires flottant au-dessus des clochers (2).

Et il ajoute :

En aurait-il fallu davantage pour causer la mort de tant d'hommes glacés de crainte et abattus de peur ; laquelle influant autant qu'on le sait dans les désastres que fait aujourd'hui cette maladie, en aura augmenté le pouvoir, et fait la plus grande partie de sa malignité... Cependant, c'est l'état du monde aujourd'hui ; ses citoyens sont en proie à la peste depuis l'invention des infirmeries et hôpitaux publics, qu'on établit pour les enfermer malgré eux, non seulement dès qu'ils seront pris de la peste, mais encore du moment qu'ils en seront soupçonnés... La sécurité où l'on vivait dans le temps passé à l'encontre de ces sortes d'insultes faites au droit des gens avait beaucoup moins d'inconvénient, et l'on était quitte avec elle à avoir la peste, le cas échéant, mais au milieu des secours de sa famille et de ses amis capables d'adoucir les ennuis et les peines du plus affreux état.

L'ÉPIDÉMIE DE 1618. — En 1618, à la suite d'une visite de l'hôpital Saint-Louis, faite le 5 février, par Claude Vellefaux et Le Redde, « jurez ès œuvres de massonnerye et charpenterie », les salles de l'Infirmerie et la Salle Neuve de l'Hôtel-Dieu, qui menacent ruine, sont évacuées par ordre du Bureau (3), et les malades transportés à Saint-Louis, « avec tel nombre de religieux, religieuses et autres officiers nécessaires pour en avoir soin, à partir de Pâques ». Une démarche

(1) Ph. Hecquet. *Traité de la peste... où l'on fait voir le danger des baraques et des infirmeries forcées*, Paris, 1722, in-8°.

(2) Il fait allusion aux mesures prises à Paris depuis l'ordonnance du 26 août 1531 (publiée par M. Chéreau en 1873) et à celles qui venaient d'être prises lors de la peste de Marseille en 1720.

(3) Arch. Ass. pub. Délib. Hôtel-Dieu, 13 mars 1618.

est faite auprès du doyen du chapitre de Notre-Dame pour que « messieurs du chapitre trouvent bon de lisentier et permettre ausdites relligieuses de sortir dudit Hostel-Dieu. »

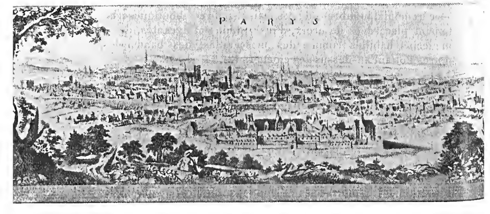


Fig. 1. — Vue panoramique de l'Hôpital Saint-Louis au XVII[e] siècle.

La police de la maison fut confiée à frère Charles Foulon, religieux, qui ne doit ni sortir ni « désemparer » l'hôpital, doit voir panser et bailler les vivres aux malades qui sont placés dans les salles hautes, veiller à ce qu'il n'y ait aucune communication ni fréquentation entre les religieuses et officiers destinés pour servir les malades ordinaires, et ceux qui sont destinés pour les malades de contagion ; il doit également avertir le bureau de tous les besoins de la maison et empêcher que les religieuses n'aient chiens, lapins, pigeons, ni autres animaux (1).

Le tarif des enterrements est ainsi fixé, par délibération du 4 août 1618, pour ceux que leurs parents et amis désirent voir enterrés séparément et avec l'appareil d'un convoi : trois livres au minimum, dont 5 sols reviendront au maître de l'Hôtel-Dieu, 5 sols à frère Charles Foulon et autres religieux de Saint-Louis, 5 sols à chacun des chapelains,

(1) Arch. Ass. pub. Délib. Hôtel-Dieu, 10 octobre 1618.

7 sols 6 deniers pour faire la fosse, 2 sols à chacun des emballeurs, 1 sol pour celui ou ceux qui porteront les torches, et le surplus « demeurera pour et au prouffict » de l'Hôtel-Dieu.

Le personnel désigné par délibération du 3 octobre 1618 pour « servir et solliciter » les malades de contagion se composait des sœurs Allizon, Barbe Bressart, de 2 filles blanches, de Dajon, chapelain, qui devra « interroger et enquérir les malades qu'il confessera du lieu et maison dont ils sont partis, les avertissant que s'ils ne disent la vérité, ils pèchent contre la charité chrétienne, et rendent leur confession nulle, d'autant qu'ils la commençent par mensonge et imposture, et qu'ils offensent le public » ; ce même Dajon tient registre des noms et demeures. Le chirurgien est Guillaume Noël, les 2 emballeurs, Jacques le Compte et Christofle, chargés d'aller quérir les malades par la ville, et de les enterrer en cas de mort dans le cimetière de la maison; ces derniers ainsi que Dajon et Noël sont logés « au bout du logis en équerre du côté de la cour aux hommes ». Enfin le portier, Ambroise de Launay, tient registre des malades de contagion et des malades ordinaires. Les religieuses et filles blanches sont logées au pavillon d'angle des salles basses donnant du côté de Belleville.

Les malades entrent tous par le pavillon du milieu ; les contagieux sont inscrits sur un registre spécial et dirigés dans les salles basses : les salles hautes sont réservées aux malades ordinaires. Les habits des contagieux sont mis dans une chambre à part; leur linge, au lieu d'être envoyé à l'Hôtel-Dieu, est blanchi à l'hôpital; aux heures du repas, sur un coup de sonnette des emballeurs, le cuisinier et les garçons déposent à la première porte la jatte du potage et le garde-manger pour la viande ou poisson, le pannetier, le sommelier, le pain et le vin, puis ils se retirent, et les emballeurs renferment malades, religieuses et officiers, de manière à ce

qu'il n'y ait aucune communication entre les contagieux et ceux qui les servent, et le dehors (1).

Le Bureau de l'Hôtel-Dieu commande des couches de bois moitié à bas piliers de 3 pieds de large, moitié à hauts piliers, comme ceux qui existent déjà.

Enfin défense est faite aux emballeurs et autres officiers « de ne rien prendre ni exiger des malades ou de ceux qui les feront porter, ains se contenter de ce qu'on leur baillera gratuitement » ainsi que « de faire leur charge avec toute modestie ».

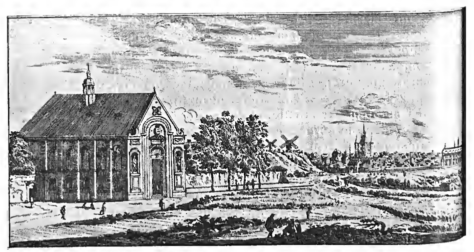


Fig. 2. — L'église de l'Hôpital Saint-Louis au XVII[e] siècle.

PESTE DE 1619. — Ce qui s'était passé en 1612 se renouvela en 1619 ; l'arrêt du Parlement du 24 septembre 1619 (2), porte que « toutes les personnes frappées de contagion logées en chambres locantes, seront promptement enlevées pour être conduites aux hôpitaux destinés à les recevoir, qu'à l'instant leurs maisons et boutiques seront

(1) On commande même un tour qui sera placé au haut de l'escalier, au bout de l'allée du milieu de la salle Saint-Jean pour rendre plus effectif cet isolement (Délib. Hôtel-Dieu, 2 août 1619).

(2) Arch. nat., U 415, Extrait des délib. du Parlement (1522-1668).

fermées avec des cadenats, barres de fer ou ais de menuiserie, ainsi qu'il sera jugé à propos par les commissaires des quartiers; qu'il sera pourvu à la nourriture de ceux ou celles qui resteront dans ces maisons », il fait défense d'empêcher cette fermeture et l'enlèvement des malades, et ordonne au Prévôt de Paris ou ses lieutenants, de faire arrêter les contrevenants et d'instruire leur procès; il enjoint au prévôt de robe courte, lieutenant de l'Ile, Chevalier du guet et leurs lieutenants, de prêter main forte, et au Procureur du Roi au Châtelet, de faire les diligences nécessaires, et d'en certifier la cour, à peine d'en répondre en son nom (1). Il ne faut pas confondre ce « transfert par force » en temps d'épidémie, avec l'établissement des « maisons de force » pour les mendiants, vagabonds et gens sans aveu, que nous ne rencontrerons qu'au milieu du xvii[e] siècle (2) avec la fondation des Hôpitaux Généraux.

On s'émeut dans les provinces, à Lyon par exemple, de l'état sanitaire de Paris; les prévôts de la santé de cette ville, s'enquièrent auprès de ceux de Paris qui ne répondent pas, si bien que la municipalité lyonnaise écrit le 24 août une lettre officielle au prévôt des marchands pour le supplier de donner des nouvelles sur l'importance de l'épidémie, avant qu'elle n'établisse une quarantaine officielle : « nous n'avons point voulu croire que le mal accreut parmi vos concitoyens, disent les échevins lyonnais, comme le bruict en court par deçà ny moins fermer les portes et oster le libre accès à ceux qui viennent de vos quartiers, sans au préalable vous en avoir escript et sceu fraternellement de vous en quels termes sont réduites les choses » (3).

Nous n'avons pas trace d'une réponse de la municipalité parisienne qui ne tenait probablement pas à compromettre le commerce et les affaires. Pour une épo-

(1) Delamare, *Traité de la Police*, t. II, p. 540.
(2) Bib. Nat., ms. 8129 et Joly de Fleury, 1308; Cf. Paultre, *La répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime* Paris, 1906, in-8°, pp. 365 et sqq.
(3) Arch. nat., H. 1799, f° 386.

que postérieure, on a retrouvé des modèles de certificats imprimés, délivrés par le prévôt des marchands et certifiant pour tel voyageur, dont l'état civil était rempli à la main, que « grâce à Dieu, il n'y a aucune maladie contagieuse en cette ville de Paris » (1). Nous savons, par un arrêt du Parlement du 11 août 1666, que des arrêts antérieurs avaient institué l'usage de « billets de santé », qui devaient être visés et attestés « dans les lieux non suspects » (2) ; le Parlement dut d'ailleurs prendre des mesures contre les paroisses de la banlieue qui refusaient de laisser passer sur leur territoire les vivandiers et revendeurs venant de Paris (3).

En août 1619, Françière, chirurgien de Saint-Louis, meurt et est remplacé par Moreau, aux mêmes appointements de 1200 fr., mais sans logement ni nourriture. « Les maîtres chirurgiens de longue robe » avaient présenté au Bureau Nicolas Gaburet, chirurgien à Saint-Denis en France, moyennant seulement la nourriture et le logement, et l'octroi du degré de maître barbier, chirurgien à Paris (4).

Le Bureau envoie également en août 1619, un homme d'église, pour chanter la messe dans la chapelle les fêtes et dimanche, de manière que les officiers de la première cour puissent y assister, « et ne prennent excuse pour aller ailleurs ouyr le sermon divin ».

On avait été obligé également d'ouvrir la maison de santé Saint-Marcel à cause de l'affluence des malades dans le quartier de l'Université (5).

(1) *Chronique médicale*, du 1er août 1902, certificat délivré le 22 août 1722 à Duvernay, prêtre, se rendant à Cluny, et visé à Châlon-sur-Saône et Cluny.

(2) Bib. nat., ms 21561, f° 22, quarantaine, billets de santé.

(3) Arch. nat., U 415, 2 sept. 1619. V. aussi en 1623 et en 1631 de pareilles difficultés avec Romainville et Compiègne.

(4) Arch. Ass. pub. Délib. Hôtel-Dieu, 7 août 1619. Un arrêt du Conseil de 1619, ordonne le paiement d'une somme de 6.600 # au Prévôt des marchands pour indemniser les médecins qui avaient visité les malades de contagion à la maison de Santé.

(5) Par une délib. de la Ville du 19 février 1618, le greffier de M. le prévôt des marchands et échevins remet aux gouverneurs le contrat de deux maisons au Faubourg Saint-Marcel, rue de l'Arbalestre, acquises par la Ville pour y loger et héberger à perpétuité les malades de la contagion sans pouvoir les aliéner ni employer à d'autre usage.

Enfin, à l'approche de l'hiver, l'épidémie était en décroissance. Le 4 septembre, Charles Foulon, et Magdelaine Fontenay, sous-prieure, étaient chargés de « mectre dehors », les personnes entièrement « guaries » et de faire avertir à cet effet leurs parents et amis, pour qu'on leur apporte des habits. Au mois de janvier 1620, les garçons chirurgiens et de l'apothicairerie, qui avaient pansé les malades de la peste pouvaient se retirer aux champs, « pour prendre l'air et s'esventer, pendant et environ Pasques ou la Saint-Jean » : après quoi ils furent pourvus de la maîtrise (1).

Est-ce à Paris que fut inauguré ce fameux vêtement contre la peste, dont il fut tant question pendant l'épidémie de Marseille de 1721, et reproduit par Manget (2), dans son traité de la peste de 1721 ? On pourrait le croire d'après ce passage de la biographie du médecin de Louis XIII, Charles de l'Orme, par l'abbé de Saint-Martin.

Mais est-il vrai, Monsieur, ce qu'on m'a dit que pendant la peste de 1619, vous avez porté un habillement tout-à-fait extraordinaire ? — Rien n'est plus vrai, et si l'on m'eût écouté, la contagion n'eût pas fait tant de ravages. Il eût fallu ensevelir les morts en des lieux éloignés du peuple, et purifier les maisons par de grands feux. Je recommandais qu'on eût soin de boire de bonnes eaux, de manger de bonnes viandes, et de se garder de tout excès, qu'on se tint le ventre toujours libre, qu'on évitât autant que possible les veilles prolongées, les chagrins et les soucis : je prescrivais à ceux qui visitaient les malades de s'habiller de camelot, de serge d'Arras, de taffetas, ou, s'ils avaient assez de bien, de maroquin ou de treillis d'Allemagne. Joignant l'exemple au conseil, je me fis faire un habit de maroquin, que je ne quittai plus, et je pris l'habitude de ne jamais sortir sans avoir dans la bouche de l'ail, dans le nez de la rue, dans les oreilles de l'encens, sur les yeux des bésicles. Plus tard même, je fis faire un masque du même ma-

(1) Arch. Ass. pub. Délib., Hôtel-Dieu, 17 janvier 1620.

(2) Manget, *Traité de la peste*. Genève, 1721, et *Nouvelles réflexions sur l'origine, la cause, la propagation, les préservatifs et la cure de la Peste*, 1722.

roquin que l'habit où j'avais fait attacher un nez long, d'un demi-pied afin de détourner la malignité de l'air (1).

Une des conséquences de l'épidémie fut le renchérissement des loyers à la suite du chômage, et aussi, de la cupidité des propriétaires, qui amena des plaintes nombreuses; la municipalité et le parlement durent même y faire droit dans une certaine mesure et accorder des décharges de loyer, ainsi qu'il appert de *Sentences données par le lieutenant civil pour le rabais des loyers de maisons suivant la commission de la Cour* (2). Le Parlement voulait même faire un règlement général pour le rabais et diminution des loyers, mais pensant qu'il serait cause de beaucoup d'abus au préjudice des propriétaires, il jugea plus prudent de laisser au lieutenant civil le soin d'accorder des diminutions de loyer individuelles, selon chaque réclamation qui lui serait soumise, « particulièrement aux pauvres familles qui auroient par cy-devant esté affligées de maladies contagieuses, comme aussi aux autres ausquelles la mauvoise saison auroit causé de grandes ruines en leurs ménages et réduit au petit pied, et qui, par les grands logis qu'ils tiennent et occupent, selon la vacation et l'exercice de leur art et train de marchandises, dont ils ne se pouvoient plaindre en d'autres temps, seroient prests aujourd'huy subir faire et faire eux-mesmes exécution de leurs biens pour le payement des loyers. »

Epidémie de 1622-1625. — Dès 1622, il y a de nouveau des « malades de contagion » à Saint-Louis; Nicolas Levert, compagnon chirurgien est envoyé pour les panser. C'est lui encore qui se trouve désigné en Février 1623 (3); on lui adjoint en Juillet, Nicolas Landrin, maître chirurgien. D'autre part,

(1) Cité par M. Bernardin, Un grand médecin au xviie siècle. *Rev. de Paris*, 1896, p. 191-218. Voir aussi Reber, *Janus*, 1897, p. 297.

(2) Sentences des 25 octobre 1619, publiées dans *Arch. cur. de l'hist. de France*, 2e série, t. 2, p. 57.

(3) La Faculté de médecine consultée par les magistrats de la Ville déclare que la cause de la peste n'est pas due à la corruption de l'air, ainsi qu'on se l'imaginait couramment, mais « que le fléau a été apporté de Rouen et de Beauvais par la voie du commerce ».

Dajon, prêtre chapelain, qui a la charge de « ministrer » les sacrements aux malades de la contagion, reçoit « pour récompense et gratification » de ses services la somme de cent livres tournois, qui lui est octroyée par ordonnance du Conseil du Roy du 17 novembre 1622 (1). En 1625, Dajon reçut « pour servir aux malades de la contagion » une petite chasse de velours, « figure cramoisy rouge, passemanté de gallon d'or, dedans laquelle est enchassé ung ruban de taffetas violet, posé trois jours sur le corps de saint Roch, qu'une femme de la paroisse Saint-Eustache a envoyée au bureau de l'Hôtel-Dieu, en suppliant la compagnie de l'envoyer à Saint-Louis (2). »

Les guérisons miraculeuses étaient en effet à l'ordre du jour. Une malade percluse, Anne Primeville, qui avait été soignée salle du Légat, puis s'était « portée de charité à l'assistance des malades, avait aidé les religieuses à panser les malades » de contagion à Saint-Louis, ne venait-elle pas d'être guérie miraculeusement (3) « devant la Vierge de l'Eglise de Paris » (Notre-Dame ?) Aussi le Bureau informé arrêta « qu'elle serait retenue à l'Hôtel Dieu, pour y être entretenue, tant saine que malade, comme religieuse » (4).

Mais tous les serviteurs n'étaient pas doués du même zèle pour les pauvres. La même année (1627) on se plaint au Bureau de l'Hôtel-Dieu que les malades n'étaient reçus à Saint-Louis que s'ils « baillaient » de l'argent, et que s'ils déclaraient n'en avoir point, les serviteurs les remettaient à se pourvoir au commissaire du quartier; bien plus tout ce qui était envoyé aux malades, « bon pain, vin et linge, confitures et aultres choses dont ils avaient nécessité »,

(1) Délib. 11 janvier 1623. En 1625, par un brevet du 28 janvier, le roi offrira à ses *officiers du Châtelet* la somme de 6700 —, représentant la taxe de leurs offices, pour la dispense des quarante jours durant l'année, en raison des services extraordinaires rendus les années précédentes, pendant la maladie contagieuse. Arch. nat., Y15 fol. 317).

(2) Délib. Hôtel-Dieu, 18 juin 1625.

(3) Délib. Hôtel-Dieu, 17 mai 1627.

(4) Elle se retira d'ailleurs l'année suivante, sur le désir et volonté de la Reine (Délib., Hôtel-Dieu, 13 déc. 1628).

tournait à la commodité des serviteurs; aussi le Bureau ordonne à Dajon et à sœur Marguerite de faire une enquête sur ces plaintes, et de redoubler de vigilance (1). Le Bureau est également obligé de leur interdire, ainsi qu'aux serviteurs de Saint-Marcel, l'accès de la foire Saint-Germain et de l'hôtel de Bourgogne, par mesure de prophylaxie (2). D'autre part, une ordonnance de police du mois de novembre enjoignait au commissaire Cointreau de faire fermer les maisons atteintes de contagion, « dans la cour et isle du Palais » (3) et un arrêt du Parlement du 28 Septembre suspendait la foire de Saint-Denis.

A cette époque, d'après les traités de Citois, médecin de Richelieu, celui de Gabriel Clément, de Gui de la Brosse, ou de François Monginot (4), on croyait encore à l'influence des astres sur l'origine et la marche de l'épidémie, et les nombreux « avis sur la peste » ne font guère que reproduire ce qu'écrivait en 1580 (5), André du Breil : « La qualité de l'air se peut corrompre en diverses manières, comme quand il apparaît des éclipses ou comètes, quand Saturne et Mars ou bien seulement Mercure conviennent ensemble au signe de la Vierge ou de Gémini ou d'Aquarius. Non seulement ils changent l'air de sa qualité naturelle, mais aussi le contaminent par une certaine maligne influence, étrange et diverse ».

L'épidémie d'ailleurs se prolongeait sans cesser, en 1628, 1629, pour s'accroître encore en 1631, tandis qu'elle décimait Bourges, où l'Hôtel-Dieu de Paris, sur la demande de l'archevêque et des échevins de cette ville, envoyait des religieuses et des médecins (6), en

(1) Délib. Hôtel-Dieu, 29 oct. 1627.
(2) Délib. Hôtel-Dieu, 21 fév. 1629.
(3) Bib. nat., ms. 21561, f° 29.
(4) Fr. Monginot, *Traité de la peste*, 1620, in-12, *Secrets contre la peste*, 1623, in-12 ; Citois, *Advis sur la peste*, 1623, in-12, G. Clément, *Le trépas de la peste*, et à une époque postérieure, Dr Porchon, *De la nécessité de l'astronomie pour exercer la médecine*, Paris, 1688, in-18.
(5) André Du Breil, doct. régt. à la Faculté, *La police de l'art et science de médecine*, 1580, in-8°, p. 129.
(6) Délib., H.-Dieu, 6 et 22 sept. 1628, envoi des sœurs Barbe Brossart, Barbe Ferré, Marie de la Porte, de Pelletier, religieux pour les conduire, puis d'Alexandre Guillemin, compagnon chirurgien.

même temps que la Haute-Auvergne, où la ville de Saint-Flour prenait des mesures draconiennes contre le fléau (1). A Paris, Saint-Louis était ouvert, et recevait un nouveau chirurgien, Abraham Callier, et le cardinal de la Rochefoucauld envoyait 500 livres à l'Hôtel-Dieu pour les malades de la contagion.

L'ÉPIDÉMIE DE 1631. — Delamare nous apprend que lors de l'épidémie de 1631 (2), il se fit de nombreuses fraudes sur l'état-civil des malades, transportés à Saint-Louis.

Plusieurs malades se faisoient transporter en la maison de Saint-Louis et de Saint-Marcel, parce qu'en effet il y étoient traitez avec de très grands soins, qu'il y avoit des pavillons ou bâtimens séparez où ceux qui paroissoient de quelque distinction étoient mis en leur particulier, et que le grand air contribuoit à leur convalescence; mais il y en avoit, et en assez grand nombre, qui tenoient d'une espèce d'injure d'avoir été frappez de ce mal et d'être à l'Hôpital, d'autres apprehendoient de faire déserter leurs boutiques et de nuire à leur commerce, dans l'une ou l'autre de ces vües, ils dissimuloient leurs noms et leurs demeures, ce qui pouvoit avoir des suites très fâcheuses, tant pour l'état de leurs familles s'ils décédoient que pour le danger qu'il y avoit de laisser leurs maisons ouvertes avant le temps prescrit par les ordonnances, cela donna lieu au magistrat de police, de faire défenses par l'ord. du 9 septembre 1631, à tous malades qui se rendroient à l'un ou à l'autre de ces hôpitaux, de déguiser leurs noms et leurs demeures, et de s'y faire porter par d'autres que par les archers du Prévôt de la Santé, la nuit et non pas le jour, à peine d'être punis après leur convalescence.

En 1631, le prévôt de la Santé nommé à la place de Quentin Tourtouin fut Pierre Huault, maître serrurier à Paris, demeurant rue Saint-Denis, « près le Ponceau », aux appointements habituels de 60 # tournois par mois, à partir du 1er mai 1631 (3), puis le 15 Septembre, on fut obligé d'en nommer un second pour la rive gauche et Saint-Marcel, Zacharie Le

(1) *France médicale*, 1908, p. 398, Compte des dépenses faites par la Ville de St-Flour pendant l'épidémie de peste de 1629.

(2) Delamare, *op. cit*, t. II, p. 540.

(3) Delamare, *op. cit*, t. II, p. 541.

Blond, facteur des marchands de bois de Paris, rue des Bernardins. Différents archers furent également nommés, aux gages de 30 livres par mois.

Un arrêt du 13 octobre 1631 (1) enjoignit aux médecins de déclarer aux commissaires des quartiers « ceux qu'ils sçauront ou soupçonneront être atteints de la maladie contagieuse, ou qu'ils jugeront par quelques symptômes que cet accident leur peut arriver dans la suite de leurs maladies, à peine, en cas de négligence ou de dissimulation, d'être déchûs de leur profession (2) ».

Le 11 novembre, un second chirurgien de police fut nommé, pour la rive gauche, l'Université, aux gages de 100 # par mois, et logé près de la Porte Saint-Marcel ou de la Porte Saint-Victor. Trois autres chirurgiens de plus furent envoyés à Saint-Louis où ils furent logés et nourris et leur boutique fut fermée; le chirurgien de police pour la rive droite était logé vers la porte du Temple (3).

L'ordre de Police du Châtelet du 11 oct. 1627, avait renouvelé la défense aux chirurgiens et barbiers de la Ville, sauf les chirurgiens de police choisis par le Magistrat, de visiter ou de panser les malades de la contagion, sous peine de 400 # parisis d'amende, et de la fermeture de leur boutique pendant 6 mois. Puis l'arrêt du Parlement du 26 mars 1630 avait fixé les conditions d'admission suivantes au poste de chirurgien de police : avoir servi les maîtres chirurgiens et barbiers au moins 4 ans depuis l'expiration de leur apprentissage, être de bonnes mœurs, avoir l'âge compétent : une fois nommés, ils devaient être examinés devant l'un des Conseillers de la Cour, l'un des substituts du Procureur Général, deux docteurs de la Faculté de médecine, deux chi-

(1) Cet arrêt fut renouvelé le 7 Juillet 1668.

(2) Une sentence de police du Châtelet du 21 nov. 1631 condamna de 300 # d'amende, Parmentier, chirurgien, pour avoir pansé deux particuliers de la maladie contagieuse, sans en avoir donné avis au commissaire du quartier.

(3) Delamare, *op. cit*, t. II, 545.

rurgiens de l'Ecole de Saint-Côme, et deux des chirurgiens-barbiers. Une fois reçus, ils devaient panser les malades des hôpitaux gratuitement, pendant 6 ans, après quoi, en faisant une légère expérience comme les chirurgiens qui servent à l'Hôtel-Dieu, ils étaient « immatriculés en la Communauté des maîtres-chirurgiens » (1).

Cet arrêt paraît avoir soulevé une vive protestation des compagnons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu qui se trouvaient ainsi dépossédés du privilège exclusif dont ils avaient joui jusqu'alors d'être désignés pour aller soigner les contagieux. Nous en trouvons l'écho dans une note conservée dans les papiers du président de Harlay (2), qui oppose l'expérience des élèves de l'Hôtel-Dieu, leur tempérance, leur bonne vie et mœurs aux autres « qui sont d'ordinaire des jeunes gens vicieux, glorieux, impérieux et débauchés, qui doivent toujours être néantmoins en lieu fermé avec des religieuses, et les malades [qui] veulent être traités avec soin, charité, assiduité et douceur, outre qu'il ne se rencontre que trop souvent ces sortes de personnes être gourmands, ivrognes auxquels on ne peut suffire et qui s'imaginent qu'on leur doit donner toute chose sans police, ordre, compte ni mesure ». Voilà un tableau peu flatteur. Il est certain que les compagnons chirurgiens désignés pour les hôpitaux de santé devaient présenter toutes les garanties, car ils avaient non seulement le soin de recevoir les entrants, mais les plus anciens d'entre eux accouchaient les femmes atteintes de peste, « lesquelles ne réchappent jamais ou si rarement que l'on peut dire point du tout ».

La même note nous met au courant d'une habitude qui persistait encore en 1631, mais qui allait bientôt cesser avec la réformation de la communauté des Augustines, celle d'envoyer des religieuses soigner les malades à domicile et désinfecter les

(1) Delamare, *op. cit*, t. II, p. 544.
(2) Bib. nat., ms., 16744, f° 396.

immeubles contaminés : « Quelquefois *les religieuses ont esté aux maisons* avec les ambaleurs qui sont mis pour officiers aux hospitaux de santé pour les nettoyer et aérier », et encore :

Si dans les commencements quelque maison dans la ville est soubçonnée et que par des mortalités fréquentes et subites ou autrement cela vienne à la connaissance du Bureau, l'on y envoie le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, ou même un chirurgien de police s'il se peut et s'ils reconnaissent que le mal soit dangereux et contagieux le chirurgien le panse et *y envoie des religieuses* en outre pour garder le malade, et le prêtre de Saint-Louis pour administrer les sacremens, et si ce sont gens pauvres l'on y envoie de l'Hôtel-Dieu toutes les nécessités, même le vivre. C'est ainsi qu'il en fut usé en 1651 [1631?] dans une maison scituée entre le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Martin chez un salpêtrier nommé Jacques Santé, où 4 ou 5 personnes furent affligées de peste, qui en moururent toutes assez subitement.

Il entrait en effet dans la politique du Bureau de l'Hôtel-Dieu de cacher le plus longtemps possible les cas de peste, surtout ceux qui se manifestaient à l'intérieur de l'hôpital. « Quand on s'en aperçoit, on le dissimule avec toute la discrétion possible. L'administrateur résident [encore une coutume qui allait bientôt disparaître] en a des premiers la connaissance, et si la chose continue, il le doibt faire savoir au bureau qui prend ses précautions pour le cacher au dehors autant qu'il se peut et cependant l'administrateur résident pourvoit secrètement au pansement de tels malades qu'il fait mettre en lieu à part et retiré au dedans de l'Hôtel-Dieu ». On n'ignorait pas ce que ces mesures pouvaient avoir de provisoire : « Mais cela ne peut pas être longtemps renfermé dans l'Hôtel-Dieu que la ville n'en soit atteinte, et qu'il ne soit su dans le public par tant d'officiers, domestiques et autres qui y fréquentent et les malades même publient tout ce qui s'y passe ». Aussi l'on était bientôt obligé d'avoir recours aux mesures habituelles, et de provoquer l'assemblée de police, sous les auspices du Premier président du Parlement.

Ajoutons qu'en 1631 des mesures de salubrité très sévères furent prises, renouvelées en grande partie des mesures antérieures, notamment des arrêts du 13 septembre 1533, 12 juillet 1553, 2 juillet 1561, 7 août 1585, 23 janvier 1597.

Le prévôt de Paris, Moreau, par ordonnance du 9 Septembre 1631, réitère les défenses à toutes personnes de faire « aucun trempis de moruës et salines dans la ville », et leur enjoint de se retirer au faubourg Montmartre ; aux revenderesses de vendre et transporter « aucuns vieux habits ni hardes par les rues ni en la Friperie, à peine de prison et de punition corporelle ; à tous sergents, de faire aucune vente de meubles, sans sa permission, à peine de confiscation et de 100 livres d'amende; il ordonne également aux commissaires du Châtelet de se transporter les mercredis et les samedis en la Friperie, et d'y faire allumer trois feux pour y brûler toutes les hardes qui s'y trouveraient exposées en vente par les revenderesses : il enjoint enfin à tous les bourgeois et habitants de jeter de l'eau deux fois le jour devant leurs maisons, à 6 heures du matin, et à pareille heure le soir ».

Par une autre ordonnance du 8 octobre, il défend à tous les fossoyeurs de recevoir des corps pour enterrer de nuit, sans appeler le prévôt de la Santé, et en sa présence, sous peine de punition corporelle, et de 80 # parisis d'amende. En effet ces inhumations nocturnes prescrites par l'ordonnance du 31 juillet 1596, avaient donné lieu à des abus, et déjà en 1627, une remontrance du procureur du roi avait signalé combien cette facilité était dangereuse pour la sécurité publique, et combien de meurtres et de crimes elle laissait impunis (1).

A la même époque, il y avait peste également à Montpellier (1629-1630); on y construisit des baraques en bois pour isoler les malades, comme on avait fait à Paris en 1596. « Nous en fismes faire cent, mes com-

(1) V. Ord. de police du Châtelet, du 11 oct. 1627.

pagnons et moi, dit François Rauchin, chancelier de la Faculté et premier consul de la ville (1). Elles étaient tirées à la ligne avec distance de dix pas de l'une à l'autre en leur longueur et en leur largeur, et en cette distance les rues paraissaient en droite ligne d'un côté et de l'autre...; on logea tout le menu peuple de la ville dans ces huttes où il demeura jusqu'à ce que la désinfection fut parfaite. »

En dehors de ces pratiques d'isolement, il faut signaler les moyens de désinfection alors en vigueur. Déjà Nicolas Habicot, dans un opuscule paru en 1607 (2) avait indiqué les usages prophylactiques de l'époque : fumigations, aérations, incinération des objets de toilette, lavages fréquents, arrosages, fumées de thérébenthine, de génièvre, de benjoin (3).

Delamare, dans son livre IV, consacré à la « Santé » nous a laissé un certain nombre de recettes de préservatifs contre la contagion, et de formules pour purifier, et « aérier » les maisons; il y a des parfums préservatifs pour les maisons, les meubles, les personnes, il y en a de plus pour les personnes de condition, qui ne peuvent être nuisibles ni aux femmes enceintes, ni aux enfants, nous ne nous appesantirons pas sur toutes ces recettes, plus ou moins fantaisistes. Mais si les cassolettes d'eau et de vinaigre avec quelques clous de girofle, des pelures de citrons et d'orange sont des moyens peu efficaces, il en est de plus sérieux, et de plus généraux, comme de « renvoyer les écoliers chez leurs parents, les étudiants des religions chacun en leur couvent, admonester le peuple de ne point demeurer oisif par les rues ni aux portes des mai-

(1) *Opuscules ou traités divers et curieux en médecine*, (Lyon, 1640, p. 191.

(2) Nic. Habicot, *Problèmes sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle*, 1607, in-8° de 200 p. Nic. Habicot avait exercé à l'Hôtel-Dieu.

(3) Ajoutons, d'après le ms. 25334 de la Bib. nat., les boules de senteur que l'on tenait dans les mains comme préservatifs, composées de boulettes de pâtes renfermées dans de petites boîtes d'ivoire, à trous, et où il entrait du laudanum, du benjoin, du storax, du santal, de la fleur d'oranger, de rose et de muscade, de poudre de chypre, d'iris et de violette, le tout arrosé de temps à autre d'essence de rose. (Remèdes contre la peste, conseils à une dame).

sons après le soleil couché, faire bien laver et tenir toujours bien nettes les tueries et échaudoirs des bouchers, et les trempis des salines, porter les ordures puantes dans des voieries éloignées, et même, la suprême ressource, qui est de beaucoup prier Dieu qu'il envoie de ses trésors, des vents saturaires contre l'air corrompu et pourrissant«. (1) Il nous donne enfin une intéressante description des opérations des « parfumeurs », qui sont un premier essai de service de désinfection (2).

A PROPOS D'UNE SUPERSTITION POPULAIRE CONCERNANT LA MÉDECINE DANS LE CASTRAIS (3)

par le Dr Charles VIDAL (de Castres.)

Armacie est un mot du dialecte romano-castrais signifiant *devin*, *sorcier*, mais un sorcier tout particulier, le sorcier qui est tourmenté par les âmes du Purgatoire. Ce mot dérive de *armo*, pris pour *amo*, âme. Les individus ayant la réputation d'être des *armacies* (prononcez armâciès) jouissent d'une grande influence et leur réputation comme guérisseurs s'étend au loin. Voici une anecdote qui va le prouver. Un confrère l'a vécue et nous l'a contée sur un ton et avec un jeu inimitables, un soir, à la fin d'un dîner de médecins. Au sortir de la Faculté, ce confrère fut un rural et un rural de montagne. Venu depuis à la ville, il a conservé un certain nombre de ses clients campagnards. C'est pourquoi, un beau matin, il vit entrer

(1) Dans le Midi, à Avignon par exemple, il y avait une messe spéciale pour la peste, instituée par le pape Clément VI. (Bib. nat. ms. 20612, f° 389 : messe très devotte pour singulier remède contre la peste, laquelle faut dire ou faire dire par cinq jours ensuyvant.. »

(2) Voir ainsi dans les *Œuvres charitables* de Philibert Guybert, Paris, J. Jost, rue Saint-Jacques, 1644, « le discours sur la peste et du moyen de s'en préserver » par Ellain, avec la censure de quelques drogues que les charlatans ont mis en usage, mithridate, arsenic pendu au col, perle d'or, corne de licorne, bezoard, alkermès. [Bib. Maz., 29613, p. 418].

(3) Cf. *Bull.*, VIII (1909), p. 151-157.

dans son cabinet un brave paysan qui lui dit, à brûle-pourpoint, en patois :

« Monsieur le Docteur, il paraît que vous êtes *armacie*.

— ???

— Oui, on le prétend.

— ???

— Ma femme est malade. Elle s'enfle. Elle ne peut plus respirer. On ne peut la guérir. Peut-être lui a-t-on jeté un sort. Vous seul pouvez la tirer de là, si vous le voulez.

— J'irai voir votre femme et je la soignerai en médecin, mais non en *armacie*. Je ne suis pas *armacie*.

— Vous êtes *armacie* ! Vous le niez parce que vous ne voulez pas me rendre service. Usez de votre pouvoir en faveur de ma femme et, croyez-le, je vous donnerai satisfaction (je vous paierai). »

Notre confrère étant consacré *armacie* malgré lui, prit le parti le plus sage. Il joua son rôle en se souvenant de nos vieux fabliaux et du *Médecin malgré lui*. Prenant un air inspiré, il dit à son client :

« Vous prendrez une pierre de granit ayant la forme et le volume de la partie de votre femme qui est enflée. Vous la porterez dans vos bras et l'irez jeter dans le torrent. Cela suffira. Au retour, vous trouverez votre femme en bonne voie de guérison. » La pierre à porter pesait une dizaine de kilos et la route à parcourir, en montagne, n'avait pas moins de douze kilomètres.

Malgré tout, le conseil de l'*armacie* malgré lui fut suivi à la lettre et, le plus fort de l'histoire, c'est que la femme guérit à la suite de cette médication étrange. »

De fins sourires accueillirent cette histoire bien trouvée, mais traduisant l'état d'âme de nos montagnards. On félicita le confrère, qui nous dit le plus sérieusement du monde : « L'histoire est mieux que bien trouvée, elle est vraie. »

LA RAGE ET LES BAINS DE MER EN VENDÉE AUX XVII[e] et XVIII[e] SIECLES

par le Dr Marcel BAUDOUIN.

J'ai publié, il y a quelque temps (1), des documents relatifs aux BAIGNEURS JURÉS de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), qui au XVII[e] siècle, étaient officiellement chargés du soin des malades ou des animaux, atteints de *rage* ou de maladies nerveuses à symptômes plus ou moins comparables, et qui devaient les plonger dans les eaux de l'Océan, pour les traiter comme il convient, sinon pour les guérir...

Or, j'ai retrouvé, précisément, un récit de voyage à l'Abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, exécuté en 1713 par un Bénédictin, appelé D. Boyer (2), où il est question de ce traitement (3).

Pendant son séjour à cette abbaye célèbre, ce voyageur, qui parcourait l'Ouest de la France pour étudier les archives des diverses abbayes, a eu, en effet, l'occasion d'assister à une opération de cette nature. Les malades étaient une noble dame et ses deux frères.

D. Boyer s'exprime ainsi à ce sujet: « Le 22 mai 1713, Madame du Payré (4), nièce de D. de Sainte-Marthe, accompagné de deux de ses frères, dont l'un est commissaire de l'artillerie, furent immergés TROIS FOIS (5) dans la *mer* par des MAITRES JURÉS, *gagés* par nos Pères. »

(1) Marcel Baudouin. — [*La rage à Saint-Michel-en-l'Herm* (*V.*) *au XVII[e] siècle*]. — *Bull. Soc. franç. Hist. de la Méd.*, Paris, 1912, XI, n° 4, avril, p. 263-265.

(2) Antoine Vernière. — *Voyage d'un Bénédictin dans le Diocèse de Luçon* (1713-1714). — *Rev. de la Soc. art., litt. et arch. de Vendée*, Fontenay-le-Comte, 1886-7, n° 4, p. 167-176 [Voir p. 174].

(3) Le dernier des Baigneurs jurés cités alors (Blaise Rideau) avait été reçu en 1697, c'est-à-dire seize ans avant le passage de D. Boyer dans ce pays.

(4) Marie de Sainte-Marthe, sœur de D. Denis de Sainte-Marthe, avait épousé Jacques Grimoard, seigneur du Pagré. La famille de Sainte-Marthe était originaire du Poitou.

(5) Chiffre à noter. — Il est évident que c'est là un chiffre fatidique, un nombre *traditionnel*, indiquant bien que l'origine de cette thérapeutique est purement d'origine *folkloriste*, comme je l'ai soutenu jadis,

Il résulte de ce passage, fort intéressant, que les *baigneurs jurés*, que j'ai cités antérieurement (XVII[e] siècle) existaient encore au début du XVIII[e] siècle et étaient en réalité des *Employés* des Moines de l'Abbaye. Par suite, cette abbaye était devenue un véritable Sanatorium pour *bains de mer antirabiques*.

Il est intéressant de constater le fait, les malades riches qui y venaient devant sans doute rémunérer au moins les baigneurs jurés, « gagés par les Pères », sinon les Pères eux-mêmes...

L'historien, M. A. Vernière, qui a publié le manuscrit de D. Boyer, a cru devoir ajouter la note suivante; elle prouve qu'il était au courant de la question du traitement de la rage par les bains de mer, mais qu'il n'a peut-être pas compris qu'on devait traiter ainsi non seulement les rages vraies, mais aussi les fausses rages, c'est-à-dire des maladies nerveuses à symptômes simulant plus ou moins l'hydrophobie.

« A cette époque, un des remèdes les plus usités contre la morsure des chiens enragés consistait à plonger *trois fois* dans la mer les personnes qui étaient menacées de la rage. Si tel eut été le cas, D. Boyer n'eut pas manqué de le mentionner. Il est donc probable qu'il s'agissait d'*un simple bain de mer*. (1) »

Pour nous, nous n'admettons pas du tout cette explication de M. Vernière.

Il est absolument certain que M[me] du Payré était *atteinte* d'une *maladie nerveuse* quelconque, sinon de la *rage vraie*, ainsi que ses frères. — Le bain de mer purement hygiénique, avec *baigneurs jurés*, n'existait pas encore à cette époque (1713) !

[Marcel Baudouin. — *Origine et signification thérapeutique des Clés de Saints dans le traitement de la Rage*, etc. *Bull. Soc. fr. Hist. médecine*, 1910, fasc. 1]. — Tiré à part (Voir p. 11.)

(1) Voyez, sur ce sujet, dit cet auteur : *Lettres de M[me] de Sévigné* (Edit. Hachette, II, p. 105, lettre du 13 mars 1671) et *Int. des Cherch. et Cur.*, 1885, 25 juin, col. 365.

Séance du 12 mars 1913.

Présidence de M. Paul Dorveaux.

M. le Président annonce le décès de M. le Dr Alphonse Bos.

M. Bos est mort à Paris, le 29 janvier dernier, à l'âge de 78 ans. Il avait exercé la médecine à Florence, puis à Marseille et avait été médecin de la Compagnie des Messageries maritimes. Ce furent ses études de philologie romane qui l'amenèrent à s'occuper d'histoire de la médecine. C'est ainsi qu'il publia en 1897 et 1898, pour la Société des anciens textes, une traduction française de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville, contemporaine de l'auteur, et en 1907, *Deux recettes en catalan*, dans la *Romania* (XXXVI, p. 106-108).

— MM. Arnozan, Boinet, Chaumier, Cholmeley, de Closmadeuc, Derriey, Deschiens, Lemaire, Pluyette, Rodocanachi, Roshem et Tarulli, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Jean Des Cilleuls, médecin aide-major de première classe à l'Ecole d'application de cavalerie, licencié en droit, Villa Belle-Vue, quai des Marroniers, Saumur, par MM. Delaunay et Wickersheimer.

M. le Dr L. Jagot, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, Angers, présenté par MM. Landouzy et Wickersheimer.

M. le Dr O. Pasteau, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine, avenue de Villars, 13, Paris, présenté par MM. Hahn et Wickersheimer.

M. George Viau, chirurgien-dentiste, professeur à l'Ecole dentaire, boulevard Malesherbes, 109, Paris, présenté par MM. Letulle et Wickersheimer.

La Bibliothèque de l'Université d'Alger.

— M. Paul Dorveaux, annonce la fondation, grâce à l'initiative de notre collègue M. Ch. Buchet, Directeur de la Pharmacie centrale de France, et de M. Guitard, archiviste-paléographe, d'une Société d'histoire de la pharmacie. La première réunion a eu lieu le 1er février à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

LE MARCHÉ AUX POISSONS DE CIVITAVECCHIA

par le Professeur R. BLANCHARD

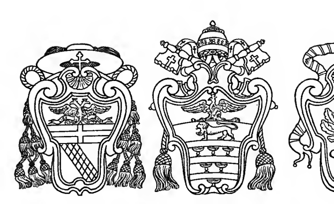
Ancien Président de la Société.

Quand on entre à Civitavecchia par la route des Maremmes, en venant du nord, on traverse tout d'abord, en la laissant à droite, la place du marché. La maison, qui fait l'angle sud-est de cette place, présente sur sa façade nord une très grande plaque de marbre blanc, qui porte une longue inscription d'un intérêt tout particulier. Cette inscription, en effet, indique le prix auquel étaient vendus jadis les Poissons apportés au marché.

La plaque de marbre est salie et usée dans le bas; certains mots sont effacés, d'autres d'une lecture difficile. J'ai pu cependant la déchiffrer, à part trois ou quatre mots auxquels le sens général de la phrase supplée aisément. On la retrouvera représentée par une planche hors texte.

Devant l'impossibilité de la reproduire en gravure intégralement et lisiblement, j'ai dû me borner à faire graver la partie supérieure, c'est-à-dire les armoiries et le titre ; tout le reste est reproduit en typographie, en observant exactement la disposition du texte.

En tête se voient trois armoiries : à gauche celles d'un cardinal de la famille Cibo, qui était alors gouverneur de la ville ; au milieu, celles de Benoît





PREZZI DE PESCI

B. 5. LA LIBRA	B. 4. LA LIBRA	B. 3. LA LIBRA	B. 2 1/2 LA LIBRA	B. 2. LA LIBRA
SPIGOLA	CEFALO	OCCHIALE	OCCHIALONE	SCORFANO
ORATA	SARAGO	SARDE	TORDO	MORENA
OMBRINA	PALAMITA	LATTARINI DI PORTO	BOCCACCIE	POLPO
LECCIOLA	MACARELLO DRITTO	BIANCHETTI	GRONCO	GATTVCCIO
DENTALE	CALLAMARO	PALOMBO	CORVO	LEONE
ANGVILLA	AGVGLIA	ARZILLA DRITTA	MOSTELLA	FRITTVRA ORDINARIA
TRIGLIA DI SCOGLIO	TOTANO	ARGENTINI	PESCATRICE	ALICI DI SCIABICA
TONNO SOTTO LIBRA 11.	CAPPONE DI SCOGLIO TAGLIERE	SEPPIETTE FRAVOLINO	SARPA SEPPIE	PESCE BESTINO IN GENERE
LENGVATTOLA E ROMBO B. 5. LA LIBRA	*LIBRA B. 3.*	ALICI DI SPEDONE	FRITTVRA SCIELTA	
		CAPPONE DI TARTANA O SIA	LVCERNA	
			TRACINA	
		COCCIO	RAGVSTE	
		MERLVZZO	PESCE S. PIETRO	
			SVGARELLO	

PORTANDOSI A VENDERE ALTRA SORTE DI PESCE DI SOPRA
ESCRITTO NON POSSA VENDERSI SE PRIMA NON È STATO
POLIZATO DALLI SIGNORI GRASSIERI
NEI GIORNI DI VENERDI, SABBATO, E VIGGILIE COMMANDATE
CRESCANO LI SVDETTI PREZZI A MEZZO BAIOCCHO PER LIBRA
IN TEMPO DI QVARESIMA TVTTO IL PESCE VALVTATO BAI. 5
E BAI. 4. LA LIB. DOVRA AVGVMENTARSI
VN BAIOCCHO PER CIASCHEDVNA LIBRA
IN RISPETTO POI ALL' ALTRO PESCE VALVTATO BAI. 3. E BAI. 2 1/2
LA LIBRA SI POTRA VENDERE MEZZO BAIOCCHO DI PIV LA LIBRA
CHI TRASGREDIRA DALLI PREZZI SVDETTI.....
DI PENA SCVDI DIECI ET ALTRE AD.....
SECONDO LE LEGGI

RESTAVRATA L'ANNO MDCCLXXI.

Odescalchi, qui occupa le trône pontifical de 1676 à 1689, sous le nom d'Innocent XI ; à droite, celles des la ville de Civitavecchia. Il ressort de cela que l'inscription remonte au pontificat d'Innocent XI, c'est-à-dire approximativement à l'année 1680 ; la dernière ligne nous apprend en outre qu'elle fut restaurée en 1771.

L'inscription débute par un titre général :

PRIX DES POISSONS

Puis vient, en cinq colonnes, la liste des espèces communément mises en vente. Celles-ci sont classées suivant leur prix; la première colonne renferme le nom de celles qui coûtent 5 baiocchi la livre; puis viennent successivement celles qui coûtent 4 baiocchi, 3 baiocchi, 2 baiocchi 1/2 et 2 baiocchi la livre ; au-dessous de la livre, celles à 5 baiocchi en coûtaient 4 et celles à 4 baiocchi en coûtaient 3. La première colonne compte 13 lignes, la deuxième 12, la troisième 16, la quatrième 17, la cinquième 10. Viennent ensuite 14 lignes dont voici la traduction :

Si l'on porte à vendre d'autre sorte de Poisson que celui ci-dessus | indiqué, on ne peut le vendre s'il n'a été d'abord | contrôlé par MM. les agents de l'octroi. | Dans les journées du vendredi, du samedi et des vigiles commandées, | les prix susdits augmentent d'un demi-baiocco par livre. | En temps de carême, tout le Poisson évalué 5 *baiocchi | et 4 baiocchi la livre devra être augmenté | d'un baiocco par chaque livre. # Quant à l'autre Poisson, évalué* 3 *baiocchi et* 2 *baiocchi* 1/2 *| la livre, on pourra le vendre un demi-baiocco de plus la livre. | Qui transgressera les prix susdits... | d'une amende de dix écus et autres... | conformément aux lois.*

RESTAURÉ L'AN MDCCLXXI.

Les Poissons, Crustacés ou Céphalopodes énumérés dans l'inscription sont au nombre de 56 ; ils y sont tous désignés par des noms en langue vulgaire. Nous devons chercher à traduire ces noms en langage

scientifique (1), afin d'arriver à connaître les espèces entrant, à l'époque, dans la consommation journalière. Dans ce but, nous avons dressé la liste suivante :

Liste alphabétique des Poissons
Vendus au marché de Civitavecchia en 1680

1. **Aguglia**. Orphie, *Belone acus.*
2. **Alici di sciabica**. Anchois, *Engraulis encrasicholus.*
3. **Alici di sperone**. Indéterminé. — On donne le nom d'*Alice grande* au *Seriola Dumerili.*
4. **Anguilla**. Anguille, *Anguilla vulgaris.*
5. **Argentini**. Argentine sphyrène, *Argentina sphyræna.*
6. **Arzilla dritta**. Raies diverses, *Raia.*
7. **Bianchetti**. Blanchaille, *white bait* des Anglais, alevins et jeunes d'espèces variées, spécialement de Clupéides.
8. **Boccaccie**. Indéterminé. — On donne le nom de *Beccaccie* au *Centriscus scolopax.*
9. **Callamaro**. Calmar, *Loligo vulgaris.*
10. **Cappone di scoglio**. Scorpène truie, *Scorpæna scrofa*, d'après Brian; *Trigla lyra*, d'après Mola.
11. **Cappone di tartana**. Trigle corbeau ou Perlon, *Trigla corax.*
12. **Castardella**. Scombrésoce de Rondelet, *Scomberesox Rondeleti.* — On dit aussi *Gastodella.*
13. **Cefalo**. Muge céphale, *Mugil cephalus.*
14. **Coccio**. Trigle lyre, *Trigla lyra*, d'après Brian ; *Uranoscopus scaber*, d'après Mola.
15. **Corvo**. Corb noir, *Corvina nigra.*
16. **Dentale**. Denté ordinaire, *Dentex vulgaris.*
17. **Fravolino**. Pagel acarne, *Pagellus acarne*; Pagel commun, *P. erythrinus.* — On dit aussi *Fragolino.*
18. **Frittura scielta**. Friture choisie.
19. **Gattuccio**. Grande Roussette, *Scyllium canicula* ; Petite Roussette, *Sc. catulus.*
20. **Gronco**. Congre commun, *Conger vulgaris.*
21. **Lattarini di porto**. Athérines diverses, *Atherina hepsetus*, *A. mochon*, *A. presbyter.*
22. **Lecciola**. Liche, *Lichia glauca.*
23. **Lenguattola**. Sole, *Solea vulgaris.*

(1) *Atti della Commissione reale per la formazione dei regolamenti di pesca.* Roma, 1879. — Ad. Targioni-Tozzetti. La pesca in Italia (compartimento marittimo di Civitavecchia). *Annali del ministero di agricoltura, industria e commercio,* 1871-1872.

24. **Leone**. Indéterminé. — On donne le nom de *Saltaleone* au *Seriola Dumerili*.

25. **Lucerna**. Uranoseope Rat, *Uranoscopus scaber*, d'après Brian ; Capros sanglier, *Capros aper*, d'après Mola.

26. **Maccarello dritto**. Maquereau, *Scomber scomber*.

27. **Merluzzo**. Merlus ou Merluehe, *Merlucius vulgaris ;* Morue, *Gadus morhua*.

28. **Morena**. Murène, *Muræna Helena*. — On dit aussi *Murena*.

29. **Mostella**. Motelle taehetée, *Motella maculata ;* Motelle brune, *M. fusca*.

30. **Occhiale**. Oblade, *Oblada melanura*. — On dit aussi *Occhiata*.

31. **Occhialone**. Rousseau ou Pagel, *Pagellus ccntrodontus*, d'après Brian ; Canthère gris, *Cantharus griseus*, d'après Mola.

32. **Ombrina**. Ombrine eommune, *Umbrina cirrhosa*.

33. **Orata**. Daurade, *Chrysophrys aurata*.

34. **Palamita**. Pélamide commune, *Pelamys sarda*. — On dit aussi *Palamida*.

35. **Palombo**. Milandre, *Galeus canis*.

36. **Pescatrice**. Baudroie, *Lophius piscatorius*.

37. **Pesce bestino in genere**. Indéterminé.

38. **Pesce S. Pietro**. Zée forgeron, *Zeus faber*.

39. **Polpo**. Poulpe ou Pieuvre, *Octopus vulgaris*.

40. **Raguste**. Langouste, *Palinurus vulgaris*. — On dit aussi *Ragosta*.

41. **Rombo**. Turbot, *Rhombus maximus;* Barbue, *Rh. lævis*.

42. **Sarago**. Sargue, *Sargus vulgaris*. — On dit aussi *Saraco*.

43. **Sarpa**. Saupe, *Box salpa*.

44. **Sarde**. Sardine, *Alosa sardina*.

45. **Scorfano**. Rascasse, *Scorpæna porcus*.

46. **Seppie**. Seiehe, *Sepia officinalis*.

47. **Seppiette**. Sépiole, *Sepiola vulgaris*.

48. **Spigola**. Bar ou Loup, *Labrax lupus*.

49. **Sugarello**. Saurel, *Trachurus trachurus?*

50. **Tagliere**. Espadon, *Xyphias gladius* ?

51. **Tonno**. Thon, *Thynnus thynnus*.

52. **Tordo**. Labre tourd, *Labrus turdus*.

53. **Totano**. *Ommastrephes sagittatus*.

54. **Tracina**. Vives diverses; Vive araignée, *Trachinus araneus;* Grande Vive, *Tr. draco;* Petite Vive, *Tr. vipera*.

55. **Triglia di scoglio.** Surmulet, *Mullus surmuletus.*
56. **Triglie di fango.** Rouget, *Mullus barbatus.*

Voilà donc de quels Poissons et autres « fruits de mer » (*frutti di mare*), en 1680 et 1771, le marché de Civitavecchia était approvisionné. Pour en avoir une notion plus précise, répartissons-les suivant l'ordre zoologique :

Céphalopodes. — 9, 39, 46, 47 et 53.
Crustacés décapodes. — 40.
Sélaciens ou Poissons cartilagineux. — 6, 19 et 35.
Téléostéens ou Poissons osseux. — Acanthoptérygiens. — Athérinidés, 21. — Lophiidés, 36. — Mugilidés, 13. — Mullidés, 55, 56. — Percidés, 48. — Sciénidés, 15, 32. — Scombridés, 22, 25, 26, 34, 38, 49, 50, 51. — Sparidés, 16, 17, 30, 31, 33, 42, 43. — Trachinidés, 14, 25, 54. — Triglidés, 10, 11, 14, 45.
Acanthoptérygiens pharyngognathes. — Labridés, 52.
Anacanthines. — Exocétidés, 1, 12. — Gadidés, 27, 29. — Pleuronectidés, 23, 41.
Malacoptérygiens abdominaux. — Clupéidés, 2, 7, 44. — Salmonidés, 5.
Malacoptérygiens apodes. — Murénidés, 4, 20, 28.
Douteux. — 49, 50.
Indéterminés. — 3, 8, 18, 24, 37.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les prix actuels avec ceux indiqués par l'inscription qui nous occupe. Nous devons à la complaisance de M. le Directeur de la Bibliothèque Municipale de Gênes des renseignements précis sur la valeur de l'argent dans les Etats de l'Eglise, aux deux dates auxquelles l'inscription se rapporte, c'est-à-dire en 1680 et en 1771.

De 1670 à 1754, l'écu romain pesait 31 gr. 78808 au titre de 916 2/3; il contenait donc 29 gr. 1390 d'argent fin. La réforme monétaire de 1754 établit un nouveau système, qui fut en vigueur jusqu'en 1818 : l'écu pesait 26 gr. 75987 au titre de 916 2/3 ; il renfermait 24 gr. 5298 d'argent fin. En faisant la conversion en lires italiennes du système actuel, on obtient, pour l'écu et celles de ses subdivisions que nous avons à connaître, les valeurs suivantes :

Conversion de la monnaie de 1680 et 1771 en lires italiennes actuelles

MONNAIE des Etats de l'Eglise	EVALUATION EN LIRES ITALIENNES			
	en 1680		en 1771	
	chiffre réel	chiffre approché	chiffre réel	chiffre approché
Ecu romain de 100 baiocchi	6,4753	6,47	5,4511	5,45
Grosso de 5 baiocchi . .	0,3238	0,32	0,2726	0,27
4 baiocchi.	0,2552	0,26	0,2180	0,22
3 baiocchi.	0,1944	0,20	0,1635	0,16
Mezzo grosso de 2 1/2 baiocchi	0,1620	0,16	0,1362	0,13
2 baiocchi.	0,1296	0,13	0,1090	0,11
1 baiocco	0,0648	0,06	0,0545	0,05

Quant à la conversion de la livre romaine en mesures métriques, elle nous est indiquée par une inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, apposée sur l'une des maisons du centre de la ville de Piombino (1) : sa valeur est de 339 gr. 54.

Trois livres romaines pèsent donc 1.018 gr. 62 ; c'est-à-dire, en chiffres ronds, que trois livres romaines font un kilogramme. D'après cette donnée suffisamment précise et en considérant la lire italienne comme équivalente au franc, il est facile de dresser le tableau comparatif des prix en 1680, en 1771 et à l'heure présente. Il est superflu d'insister sur l'intérêt d'une telle comparaison. Le cours actuel que nous donnons ci-dessus est celui du marché de Gênes.

En terminant cette note, j'ai grand plaisir à remercier mon cousin, le D[r] Alexandre Brian, assistant de

(1) Cette inscription a pour titre : *Ragguaglio dei pesi e delle misure antiche con le nuove metriche decimali.* Elle date de l'époque napoléonienne, alors que Piombino venait d'être réuni à la principauté de Lucques, donnée en 1806 par l'Empereur à son beau-frère Baciocchi et à sa sœur Elisa. A Ferrare, sous un porche du château des princes d'Este, se trouvent aussi, fixées au mur, plusieurs barres métalliques indiquant les longueurs comparées du mètre, du pied, de la brasse, etc.

zoologie à l'Université de Gênes, Mme L. Negri, docteur en médecine à Pavie, et le Dr P. Mola, de Grosseto. Tous trois m'ont donné d'utiles renseignements, dont je leur suis reconnaissant.

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DE VENTE DES POISSONS EN 1680, EN 1771 ET EN 1912

		PRIX INDIQUÉS PAR L'INSCRIPTION			COURS ACTUEL du kilogramme en lires italiennes
		livre romaine en baiocchi	Kilogr. en lires italiennes		Marché de Gênes
			en 1680	en 1771	
1	Aguglia	4	0,78	0,66	0,60-0,80
2	Alici di sciabica	2	0,39	0,33	0,80-1,50
3	Alici di spedone	3	0,60	0,48	1,50-1,80
4	Anguilla	5	0,96	0,71	1,00-1,50
5	Arzilla dritta	3	0,60	0,48	0,80
6	Argentini	3	0,60	0,48	0,20-0,40
7	Bianchetti	3	0,60	0,48	0,80-1,50
8	Boccaccie	2 1/2	0,48	0,39	0,80-1,00
9	Callamaro	4	0,78	0,66	2,00-3,00
10	Cappone di scoglio	4	0,78	0,66	0,80-1,50
11	Cappone di tartana	3	0,60	0,48	
12	Castardella	2 1/2	0,48	0,39	0,50-0,60
13	Cefalo	4	0,78	0,66	1,20-1,50
14	Coccio	3	0,60	0,48	0,80-1,00
15	Corvo	2 1/2	0,48	0,39	1,20-1,50
16	Dentale	5	0,96	0,71	2,50-3,50
17	Fravolino	3	0,60	0,48	0,80-1,00
19	Gattuccio	2	0,39	0,33	0,50 0,70
20	Gronco	2 1/2	0,48	0,39	1,00-1.50
21	Lattarini di porto	3	0,60	0,48	0,80-1,00
22	Lecciola	5	0,96	0,71	1,50-1,80
23	Lenguattola	5	0,96	0,71	2,50-3,00
24	Leone	2	0,39	0,33	1,50-1,80
25	Lucerna	2 1/2	0,48	0,39	0,50-1,40
26	Macarello dritto	4	0,78	0,66	0,80-1,20

		PRIX INDIQUÉS PAR L'INSCRIPTION			COURS ACTUEL du kilogramme en lires italiennes
		livre romaine en baiocchi	kilogr. en lires italiennes		Marché de Gênes
			en 1680	en 1771	
27	Merluzzo	3	0,60	0,48	1,50-2,00
28	Morena	2	0,39	0,33	0,50-0,80
29	Mostella	2 1/2	0,48	0,39	1,00
30	Occhiale	3	0,60	0,48	0,80-1,30
31	Occhialone	2 1/2	0,48	0,39	0,80-1,30
32	Ombrina	5	0,96	0,71	2,50-3,00
33	a	5	0,96	0,71	2,50-3,50
34	Palamita	4	0,78	0,66	0,80-1,20
35	Palombo	3	0,60	0,48	0,80-1,00
36	Pescatrice	2 1/2	0,48	0,39	0,50-0,80
38	Pesce San Pietro	2 1/2	0,48	0,39	0,80-1,20
39	Polpo	2	0,39	0,33	1,00
40	Raguste	2 1/2	0,48	0,39	1.50
41	Rombo	5	0,96	0,71	2.00-2,50
42	Sarago	4	0,78	0,62	1,00-2,00
43	Sarpa	2 1/2	0,48	0,39	0,80-1,30
44	Sarde	3	0,60	0,48	0,80-1,50
45	Scorfano	2	0,39	0,33	0,80-1,20
46	Seppie	2 1/2	0,48	0,39	1,50-2,00
47	Seppiette	3	0,60	0,48	2,00-3,00
48	Spigola	5	0,96	0,71	2,50-3,00
49	Sugarello	2 1/2	0,48	0,39	0,80-1,00
50	Tagliere	4	0,78	0,66	2,00-2,50
51	Tonno	5	0,96	0,71	0,80-1,50
52	Tordo	2 1/2	0,48	0,39	0,60-1,20
53	Totano	4	0,78	0,66	2,00-3,00
54	Tracina	2 1/2	0,48	0.39	0,50-1,20
55	Triglia di scoglio	5	0,96	0,71	2,50-3 50
56	Triglia di fango	3	0,60	0,48	1,50-2,00

LA SYPHILIS MENTIONNÉE DANS LES CHRONIQUES DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

par le Dr Paul DORVEAUX,
Président de la Société.

L'envahissement de l'Europe par la syphilis dans les dernières années du xve siècle fut un événement tellement considérable que les chroniqueurs de cette époque l'ont consigné dans leurs annales. Quelques-uns de ces chroniqueurs ont été cités par M. le Prof. Karl Sudhoff dans son excellent ouvrage intitulé : *Aus der Frühgeschichte der Syphilis* (*Studien zur Geschichte der Medizin*, *Heft* 9, Leipzig, 1912); mais il en est qu'il n'a point connus, entre autres Jean Molinet, Philippe de Vigneulles et Jehan Aubrion, qui tous trois mentionnent la syphilis dans leurs chroniques.

Jean Molinet, chroniqueur et poète, naquit en 1435 à Desvres, en Boulonnais (aujourd'hui département du Nord), fut l'historiographe de la maison de Bourgogne, vécut à Bruxelles à la cour des archiducs, et mourut en 1507. Ses *Chroniques*, qui embrassent les années 1474 à 1506, sont, au dire d'Auguste Molinier (1), « une œuvre importante et bien informée ». Il y est fait mention de la syphilis à deux reprises, et d'abord dans le chapitre CCLXXX, intitulé : « Le voyaige de Naples que fit [en 1495] le roy Charles de France, huictiesme de ce nom ». Le récit de ce voyage se termine de la façon suivante :

Finablement il [Charles VIII] concquist la *grosse verolle*, de laquelle, comme impétueuse, horrible et abominable maladie, il fut angoiseusement touché; et plusieurs de ses gens, qui retournèrent en France, en furent moult doloreusement oppressez ; et, pour ce qu'il n'estoit nouvelle de ceste griefve pestilence avant leur retour, elle estoit nommée la *maladie de Naples*; aulcuns l'appeloient les *grosses pocques*; les aultres, la *grande gorre*; les aultres, la *pancque denarre*, et aultres, les *fiebvres Sainct-Job* (2).

(1) Molinier (Auguste). *Les sources de l'histoire de France*, Ire partie, t. V, p. 47-48, Paris, 1904.

(2) *Collection des Chroniques nationales françaises*, t. XLVII : *Chroniques* de Jean Molinet, par J. A. Buchon, t. V, p. 33, Paris, 1828.

Jean Molinet, qui n'aimait pas les Français, et pour cause (il avait perdu ses biens patrimoniaux en Artois lors de l'annexion de ce pays à la France), a sans doute, par esprit de représaille, gratifié bénévolement Charles VIII d'une syphilis, dont aucun autre chroniqueur n'a fait mention. De plus il devait être mal informé, car Antonio Beniveni, qui exerçait la médecine à Florence au temps de l'expédition de Charles VIII, affirme, dans les termes suivants, que cette maladie a fait son apparition en Italie pendant l'année 1496 : *De morbo quem vulgo Gallicum vocant. Novum morbigenus, anno salutis nonagesimo sexto supra mille quingentos à Christiana salute, non solum Italiam, sed ferè totam Europam irrepsit. Hoc ab Hispania incipiens, per Italiam ipsam primum, tum Galliam cæterasque Europæ provincias latè diffusum, mortales quamplurimos occupavit* (1).

Dans un autre chapitre, le CCLXXXVI^e^, intitulé : « Pour l'an 1496. Le voyaige que fit monseigneur l'archiduc [Philippe, dit le Beau] vers le roy son père [Maximilien Ier] en Allemaigne », Jean Molinet s'exprime ainsi :

Et lors, [automne de 1496], commencha à avoir son cours, en Haynault et marches voisines, une manière de mesellerie fort horrible, et abominable maladie, nommée *pocques*, *grosses verolles* et la *grant gaulre* (2) ; aultres le nommoient la *maladie de Naples*, pour ce que plusieurs gaudisseurs (3) de France, au retour dudit Naples, en furent entechiez (4).

Charles VIII avait envahi le Piémont, le 2 septembre 1494, avec une forte armée qu'il avait promenée à travers l'Italie jusqu'à Naples. Entré dans cette ville le 22 février 1495, il en était sorti le 20 mai pour re-

(1) Antonii Benivenii *Libellus de abditis nonnullis ac mirandis morborum et sanationum causis*. Bâle, Christ. Weechel, 1528, fol. 2 r°.

(2) Ce passage a été reproduit par le D^r^ Le Pileur dans son article intitulé : « Gorre et grand'gorre » et publié dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* (t. IX, p. 218, 1910).

(3) *Gaudisseurs*, séducteurs de femmes, libertins.

(4) *Collection des Chroniques nationales françaises*, t. XLVII, p. 59. — *Entechiez*, attaqués, affectés, atteints.

tourner dans son royaume, dont il franchit la frontière le vendredi 23 octobre de la même année. Donc les « gaudisseurs de France » étaient revenus de Naples depuis une année environ lorsque la syphilis éclata dans le « Haynault et marches voisines ».

D'après Jehan Aubrion (1), elle y avait été importée par les Espagnols qui accompagnaient Jeanne d'Aragon, venue par mer dans les Pays-Bas, en septembre 1496, pour épouser Philippe, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien Ier.

Item, dit-il, le lundy xiiije jour de novembre (*sic*) mil iiijc iiijxx xvj [1496], espousit Phelippe, archiduc d'Oteriche, la fille du roy d'Espaigne, en la ville de Leri en Brabant (2). Et n'y ot pas grant feste, pourtant que le roy des Romains, père au dit sr archiduc, n'y estoit point, et aussy que plusieurs des Espaignolles estoient mallades d'une malladie qui alors couroit, appellée la *malladie de Naples*, laquelle estoit de telle condicion qu'il sambloit que les gens fuissent laidres. Et duret ycelle maladie ung an ; e estoit contagieuse et acorsonneuse terriblement (3).

(1) Jehan Aubrion, né à Metz vers 1441, mort le 10 octobre 1501, fut « escripvain, procureur en la cité, clerc et coutumier du palais de Metz ». Il a rédigé un journal des événements de son temps, lequel a été publié sous le titre suivant : *Journal de Jehan* Aubrion, *bourgeois de Metz, avec sa continuation par Pierre Aubrion* (1465-1512), *publié en entier pour la première fois* par Lorédan Larchey. Metz, F. Blanc, imprimeur, 1857.

(2) *Lire en Brabant*, c'est aujourd'hui Lierre en Belgique. Les auteurs des biographies de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle disent à tort que le mariage de ces deux personnages fut célébré à Lille en Flandre, le 21 octobre d'après les uns, le 28 octobre, d'après les autres. D'après Anton Bergmann (*Geschiedenis der Stad Lier*, Lierre et Anvers, 1873, p. 164), il fut célébré à Lierre le 20 ou le 21 octobre 1496.

(3) *Journal de Jehan* Aubrion, p. 379-380. Lorédan Larchey a fait suivre cette citation de la note suivante : « Voici peut-être l'un des passages les plus curieux et les plus concluants que l'on puisse citer en faveur de l'opinion qui place en Espagne, après la découverte du Nouveau-Monde, la première apparition du mal vénérien. L'on sait combien les origines de la syphilis sont encore peu éclaircies ; — en signalant ses terribles effets, Aubrion paraît ici en ignorer la cause. Envoyés en Italie au secours de Fordinand, les Espagnols y auraient propagé la contagiou, d'où le nom de *mal de Naples*. »

Dans un chapitre de sa *Cosmographie universelle* (t. II, fol. 934 r°, Paris, 1575), consacré à la maladie américaine « des Pians », dite en Europe « mal de Naples », André Thévet s'exprime ainsi :

« Il est vray que aucuns luy ont attribué le nom de *mal François* : mais c'est à tort (jaçoit qu'elle s'esgaie gaillardement et par trop lour-

Jean Molinet mentionne bien qu'une maladie contagieuse s'abattit sur les Espagnols de la suite de Jeanne d'Aragon ; mais pour lui c'est une « pestilence » due au changement d'air, de nourriture et de climat.

Et advint, dit-il, tant pour le changement de l'aer que de la nourriture, ou pour la ténuité de leurs habits non puissans de résister aux angoisseuses froidures, la pestilence se print en eulx, et finirent leurs jours par dechà, le nombre de trois à quatre mille, entre lesquelz trespassa l'evesque de Yron, très révérend et vénérable prélat, lequel fut porté aux frères mineurs d'Anvers... (1).

L'année suivante, Philippe de Vigneulles (2) signale l'apparition de la syphilis dans le Pays Messin.

Et en cestui meisme an [1497], dit-il, environ la Maidellaine (3), vint nouvelle à messeigneurs de la cité de Mets que certaines gens d'airme, maulvaix gairxons, dexandoient en Lorraine et voulloient venir logier au païs de Mets. Et n'estoient ces gens au gaige de nulz princes, mais estoient gens de toute sorte et tout maulvaix gairxons qui s'étoient recuillis des guerres, et en y avoit une partie mallaide de la maillaidie c'on dixoit la *maillaidie de Naiples* ou la *goure*, laquelle vault pis que mesailerie ; et pour ceste cause estoient yceulx deboutés de tous coustez. Mais ces gens cy estoient deliberez de se venir hyverner au païs de Mets ; pour quoy nousseigneurs de ce avertis

dement par la France) veu que avant que les François en fussent tachez, l'Espaignol en avoit senty la douceur, et l'apporterent premierement à Naples ceux d'Euace, eux qui avoient fait le voiage des isles du grand Océan, à sçavoir *Iamayca* [Jamaïque], et Lucaya [Lucaye], et autres, lesquelles furent descouvertes du temps du roy Ferdinand de Castille, *qui envoya ces compaignies en Flandres* soubs la charge de Dom Consalvo. Et ainsi l'ay-je sceu et par des sauvages, et par des mesmes Espaignols qui avoient esté à ces conquestes. Aussi auparavant cecy et que ces isles fussent descouvertes par l'Espaignol, chacun sçait qu'il n'estoit point fait mention de telle maladie, en Grèce, Asie, ui Aphrique, et moins la cognoissoient la France, l'Italie, l'Alemaigne ou l'Angleterre. »

(1) *Collection des Chroniques nationales françaises*, t. XLVII, p. 65.

(2) Philippe de Vigneulles, chroniqueur messin, naquit à Vigneulles, près Metz, en 1471, et mourut vers 1525. « Il a laissé de très curieux mémoires en français, édités d'une façon défectueuse par Huguenin [Metz, 1838], complète par H. Michelant... Le texte, très curieux pour l'histoire des mœurs, est en prose, entremêlé de poésies. » (MOLINIER, *loc. cit.*, p. 52).

(3) *La Maidellaine*, c'est le 22 juillet, fête de sainte Magdeleine, Jehan Aubrion dit : « on moix de may ».

assemblèrent leurs gens, tant de Mets que du païs, et se trouvist là une bonne bande, et failloit que chacun y fût en personne, qui poulloit porter baiton... (1).

Ces « gens d'arme, mauvais garçons, qui n'étaient au gage d'aucun prince », sont mentionnés dans le *Journal* de Jehan Aubrion (p. 390), qui les donne comme des Bourguignons venant « de la Haulte Bourgogne », mais ne dit pas qu'il y eut parmi eux des malades atteints de la *goure*.

Philippe de Vigneulles parle encore de la syphilis trois ans plus tard et note que cette maladie, après avoir « duré l'espace de quatre ou cinq ans », a presque disparu du Pays Messin.

En ce temps cy [1500], dit-il, faillit aucunement en partie, mais non pas du tout, la malladie c'on disoit la *grant gourre* ou la *malladie Job*, laquelle avoit duré l'espaice de .iiij. ou .v. ans, que plusieurs gens en avoient esté entaichiés, dont aulcuns en avoient pris mort, et estoit une maladie abominable comme laidre, et n'y avoit homme qui eust memor de l'avoir jamais veü regner (2).

La preuve que la syphilis n'avait pas disparu à Metz nous est fournie par Jacomin Husson (3), qui, racontant, à la date du 19 septembre 1510, l'exécution d'un faux monnayeur condamné à être bouilli vivant, mentionne que son compagnon « morut de la *gourre* en l'hospitault Sainct Nicollais », un peu avant la capture dudit faux monnayeur (4).

Ces extraits de chroniques sont loin d'avoir la valeur documentaire des *Graphische und typographische Erstlinge der Syphilisliteratur* du professeur Karl Sud-

(1) *Gedenkbuch des Metzer Bürgers* PHILIPPE VON VIGNEULLES *aus den Jahren* 1471 *bis* 1522, hrsg. von H. Michelant. Stuttgart, 1852, p. 129.

(2) *Gedenkbuch*, p. 137.

(3) *Chroniqne de Metz* de Jacomin HUSSON, publiée par H. Michelant, Metz, 1870, p. 252.

(4) Le Dr Félix Maréchal a consacré à l' « iavasion de la syphilis » dans le Pays Messin un chapitre de son *Tableau historique, chronologique et médical, des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses, qui ont régné à Metz et dans le Pays-Messin* (Metz, 1850, p. 103-119), dans lequel il n'a donné que des extraits inexaets des mauvaises *Chroniques* compilées par Huguenin et de celle de Jacomin Husson.

hoff (München, 1912) et des pièces d'archives publiées par mon savant confrère, M. le Dr Le Pileur, dans son livre intitulé : *La prostitution du* XIIIe *au* XVIIe *siècle*, (Paris, H. Champion, 1908) ; néanmoins j'ai cru devoir les reproduire parce qu'ils sont intéressants pour l'histoire de la syphilis.

— M. Wickersheimer. — Je tiens à faire remarquer l'origine des très intéressantes chroniques citées par M. Dorveaux ; l'une est flamande, les deux autres sont lorraines. Elles ont donc été écrites dans des pays qui n'étaient pas français alors, mais qui dépendaient de l'empire allemand. Pour les chroniqueurs français que M. Sudhoff a étudiés, l'invasion de mal de Naples n'a pas été un événement aussi considérable que certains l'ont prétendu. C'est dans l'édition de 1506 de la *Mer des histoires* qu'il faut chercher la première mention de cette maladie.

LES PARFUMS ÉGYPTIENS

par le Dr Louis REUTTER

A M. Héron de Villefosse,
Membre de l'Institut..

C'est en Egypte qu'il faut chercher le berceau de la pharmacie et de la parfumerie, et Diodore nous relate déjà la grande extension prise par ces deux branches différentes ; comme les papyrus nous le transmirent, le dieu Horus était considéré comme le protecteur et le bienfaiteur de la pharmacie, qu'il avait apprise de sa mère la déesse Isis. Il l'exerçait tant par les oracles que par les médicaments. Un autre dieu tutélaire était Thouth, que les Grecs adorèrent ensuite sous le nom d'Hermès. C'est lui qui enseigna aux hommes la médecine et l'art de guérir, auxquels seuls les prê-

tres étaient initiés. Ces mystères étaient relatés dans un livre spécial, l'Embré et sur les parois de certaines chambres ou laboratoires des temples. Tous les prêtres n'étaient toutefois pas médecins, car nous savons aujourd'hui que les supérieurs guérissaient par exorcisme et que les inférieurs préparaient les remèdes et les aromates sous la direction d'un prêtre sacrificateur. Les textes découverts dans les laboratoires des temples nous enseignent en outre qu'Isis était la déesse possédant le pouvoir d'enrayer une maladie et de guérir. C'est la raison pour laquelle on allait quérir dans son temple les prêtres médecins ou Pastophores qui faisaient leurs études à Memphis, à Thèbes, à Héliopolis, à Saïs et à Chenun. Ils vivaient comme les laïques dans leurs familles, mais appelés par un des desservants du temple qui leur indiquait la rue et la porte du patient, s'y rendaient tout de suite. Ils prescrivaient comme médicament du lait de femme (Artet), de l'urine (Muit tatel), des excréments de chien (Sau), des cerveaux d'hommes (Udd), du cumin (Kesnen) etc. (Denkler, *Bulletin de l'Institut Egyptien*, 1898, p. 87).

A côté des lieux de culte le temple renfermait des locaux spéciaux où les prêtres se chargeaient de la préparation des aromates à brûler, de l'huile parfumée destinée aux dieux, des aromates sous forme de pastilles ou Amschir. Cette manipulation très compliquée exigeait de longs mois de travail (1). Les aides pilaient les plantes, les fleurs, les racines, les herbes aromatiques, ou broyaient les résines et les gommes. D'autres brassaient dans de grandes chaudières le vin, les huiles, le miel, et le prêtre officiant, chef de laboratoire, leur lisait à haute et intelligible voix la formule qui était gravée sur les parois des laboratoires.

V. Loret (2) ajoute que le parfumeur moderne,

(1) Philippe Virez. Tombeau d'un Seigneur de Thèbes. *Bull. de l'Inst. égyptien.*

(2) V. Loret. — *Etudes de droguerie Egyptienne.* Paris, 1894.

auquel on prescrirait de préparer ces aromates ou ces huiles parfumées, n'y parviendrait pas; car plusieurs éléments entrant dans ces manipulations n'étaient pas mentionnés dans les textes, le grand prêtre ne voulant pas divulguer ses secrets.

Pendant les sacrifices et les libations on brûlait des aromates sur les autels et on remplissait les lampes d'huiles odorantes, comme nous le rapportent les hiéroglyphes et les dessins peints sur les stèles des temples. Aux jours des grandes fêtes le cérémonial était plus grandiose, plus magnifique, il se pratiquait toujours de la même manière, à l'exception de la procession qui n'avait lieu que ces jours-là.

Le jour des grandes cérémonies, le Roi ou le prêtre son représentant étaient accompagnés d'un officiant tenant l'encensoir ou cassolette; s'il est seul, il le porte lui-même, ces vapeurs et cette flamme doivent éloigner les mauvais esprits, et lier Sit qui cherche l'œil d'Horus (1). Ces cassolettes tenues au bout d'un long manche étaient formés d'un petit récipient contenant des charbons ardents sur lesquels on versait le Sountir, le Kari l'anti, le Kyphi.

C'est la raison pour laquelle Isis, s'adressant à Osiris, lui dit: « Je suis là avec la lumière pour te sauvegarder chaque jour. » Et lorsque le prêtre met l'aromate sur la flamme, il s'écrie: « Ames divines d'Héliopolis vous êtes sauvées et moi je suis sauf. »

De nouvelles fumigations avaient lieu au moment de la purification des offrandes (2).

Après avoir ainsi purifié les mets, le roi procédait de suite à la toilette de la statuette, et la revêtait d'un costume qu'il avait purifié auparavant. Il lui faisait subir à cet effet des onctions et des ablutions et à chaque geste répétait le rituel de l'Apro, en touchant la bouche et les yeux de la statue avec une baguette

(1) L'âme d'Osiris ayant trouvé après l'assasinat d'Osiris par Sit un refuge dans l'œil d'Horus, l'assassin la poursuivait et attendait le moment favorable pour s'emparer de l'œil d'Horus et le dévorer.

(2) Tombeau du temple de Louxor et Schiaparelli. *Bulletin de l'Institut égyptien*, II, p. 65 et 159.

et en lui faisant diverses promesses. Il lui présentait alors un large collier (Ousekh), puis une dizaine d'espèces de fards et d'huiles dont il lui enduisait les yeux et le visage, puis déposait sur son front une double couronne et sur ses bras articulés les sceptres, emblèmes de la royauté, il l'habillait en outre du Memès ou voile sacré et des trois bandelettes, blanche, verte et rouge. Moret dit ne pas connaître la composition de ces fards et de l'huile de l'Apro qui étaient préparés dans le laboratoire du temple.

La toilette terminée, l'officiant faisait quatre fois le tour de la statue en lui présentant l'encensoir, puis il adressait la prière suivante : « Il est avec vous, ô dieux sages, soyez avec lui. Il vit avec vous ô dieux, Il vous aime, ô dieux aimez-le. »

C'est le moment où l'on servait le repas sacré ; le roi chantait l'hymne de la déesse ou à Mait et offrait au dieu une statuette de cette divinité comme symbole de toute la création. Le repas terminé, le roi ou le prêtre officiant purifiait une dernière fois le dieu et son Naos à l'aide de l'eau et de l'encens et se retirait après avoir remis la divinité dans son sanctuaire dont il scellait la porte ou le rideau à l'aide d'un sceau.

Comme nous pouvons nous en rendre compte par les prières inscrites sur les stèles ou sur les papyrus, le Pharaon exigeait que le dieu lui vint en aide, lui rappelant qu'il lui avait sacrifié quantité d'offrandes, et il n'oubliait pas de mentionner les parfums.

Tel Ramsès III, invoquant Amon dans son temple de Médinet Habou. « J'ai fêté tous les jours le Maître des deux terres avec des pains, de la bière, des taureaux, des gazelles. J'ai multiplié les divines offrandes, etc., etc. » Et Ramsès II, s'écrie (1) : « Ne t'ai-je pas célébré par des fêtes éclatantes et nombreuses, n'ai-je pas rempli ta maison de mon butin ? J'ai enrichi ta demeure et je t'ai immolé trois mille bœufs avec toutes les herbes aromatisantes et les meilleurs parfums ».

Les anciens possesseurs des rives du Nil utilisaient

(1) Voir le Pen Fa our traduit par M. de Ronge.

aussi les parfums pour leur usage particulier, soit pour se parfumer, soit pour les présenter à la divinité cachée dans le Naos de chaque maison.

Nous n'étudierons pas la disposition du palais ni celle des maisons du peuple; qu'il nous suffise de savoir, comme Mariette et Maspéro nous l'enseignent (*Bulletin de l'Institut Egyptien*) que ces bâtiments étaient construits sur le même type que les temples à un ou deux étages, communiquant entre eux par des escaliers en bois, toujours extérieurs.

On disposait (1), au fond d'une chambre une niche taillée en forme de Naos ; elle était parfois formée d'un simple trou pratiqué en enlevant une brique du mur, d'autres fois d'un petit édicule empierré dans lesquels on déposait soit une figurine, soit une statue de la divinité. On plaçait devant ce sanctuaire une table à offrande, sur laquelle les parents plaçaient aux jours prescrits, des cadeaux consistant en fleurs, fruits, légumes, liquides et viandes. C'était donc un oratoire privé que l'on purifiait aussi, soit à l'aide d'eau lustrale, soit à l'aide de fumigations.

Très avancée dans l'art de plaire, très disposée à séduire par mille petits artifices le cœur de son mari, la femme égyptienne sut être coquette. Elle imagina des miroirs décorés de l'image du chat qui représentait le symbole de la propreté ou de la figure de l'horrible nain Bès, l'époux difforme de la Vénus égyptienne (2). Les vases à parfum en albâtre, en porphyre, en agate ou en verre, les étuis à collyres, les boîtes à fard en argent, les peignes retrouvés dans les sépultures égyptiennes, nous prouvent suffisamment qu'elles les tenaient en grande estime et savaient les utiliser. Les peintures monumentales dessinées sur les parois des caveaux funéraires, des temples et des monuments historiques nous démontrent l'art avec lequel elles savaient se maquiller et se rendre plus jolies, de sorte qu'une patricienne égyptienne, est souvent représentée se baignant, au sortir du sommeil dans de l'eau parfumée à l'aide de

(1) Mariette. — *Catalogue général des Monuments d'Abydos* (1880.)
(2) V. Loret. — *L'Egypte au Temps des Romains*, Paris, 1889.

Sagnan. Après ces ablutions, nous la voyons, accroupie sur une natte, se mettre entre les mains de ses femmes qui lui versent, soit sur la tête une lotion capillaire contenue dans une aiguière très richement ornementée, soit sur le corps des huiles aromatiques ou des onguents parfumés dont elles l'enduisent pour le massage. Une troisième femme tend les articles de toilette, tandis qu'une quatrième confectionne des guirlandes de fleurs.

Puis venait le travail de la peinture, on traçait à l'aide d'un collyre, un cercle noir autour des yeux, on mettait du rouge pour les joues, du blanc pour les tons bistrés, du bleu pour dessiner les veines, du carmin pour les lèvres, du henné pour la paume des mains. La chevelure prenait aussi un temps infini, car Dioscoride nous apprend qu'elles utilisaient du henné pour en changer la couleur; celles de la XVIII[e] dynastie employaient de la poudre de Carthame. Cheveux bleux ou dorés, cils verts, doigts dorés, joues roses, telles sont les femmes égyptiennes que les peintures des stèles nous ont conservées.

Elles utilisaient aussi pour faire leurs cils et pour prolonger la longueur de leurs yeux, du kohol et décoraient parfois leur figure d'une étoile (grain de beauté) placée soit au menton, soit au front, ou se verdissaient les cils et sourcils à l'aide du collyre vert. Lorsque leurs cheveux étaient trop secs, elles prenaient pour les assouplir l'Abia, pommade spéciale, dont les textes ne nous ont pas conservé le secret.

Pendant la toilette de la maîtresse, des esclaves chargées spécialement de cet office brûlaient dans des cassolettes des aromates spéciaux que les prêtres préparaient à cet effet.

Longtemps, comme chez les Juifs d'ailleurs, ils ne purent s'adonner à ces ventes si rénumératrices, mais petit à petit les prêtres y voyant une source de revenus inespérée, autorisèrent leurs chimistes, si nous pouvons leur donner ce nom, à préparer des articles de parfumerie qu'on utilisa même dans les

banquets. Les convives en arrivant, recevaient les parfums que des esclaves leur présentaient, et ornaient leur chef de couronnes de fleurs de crocus, de lotus, de roses, etc., puis ils aimaient à respirer entre les mets les vapeurs des aromates que l'on faisait brûler dans des cassolettes. Les aromates servaient aussi aux devins qui prétendaient lire l'avenir et combattre les mauvais sorts (Papyrus gréco-égyptien du musée Britannique qui fut traduit par Godwin).

« Placez, dit-il, un scarabée sur une table recouverte d'un linge de lin pur et quelques branches d'olivier; placez au milieu de cette table un encensoir et offrez de la myrrhe et du Kuphi, etc. » Le magicien, le sorcier d'alors, devait s'être préparé en s'enduisant le corps d'onguents et d'huiles aromatiques, et prononcer des paroles mystiques, en se tournant vers l'Orient.

Ces aromates furent aussi utilisés lors des cérémonies funèbres comme le prouvent les stèles retrouvées dans les tombeaux des rois, les mastabas des dignitaires et des riches négociants. Nous ne reviendrons pas sur ce chapitre très intéressant, nous contentant de renvoyer le lecteur à notre livre (1), *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ.* Comme nous l'avons décrit, ils embaumaient ainsi leurs morts à l'aide d'aromates, et c'est là un des usages les plus importants des aromates dans l'ancienne Egypte.

De plus, les Egyptiens portaient le jour de l'enterrement d'un des leurs, des vases en terre cuite contenant, outre le lait, le vin et le miel, des parfums, de l'encens et des aromates devant servir soit à oindre le mort, soit à préparer les fumigations rituelles (2).

On ornait en outre le sarcophage et parfois même le corps du défunt de couronnes mortuaires que Schweinfurt examina au point de vue botanique. Il

(1) Dr Reutter. *De l'embaumement avant et après J.-Ch.*, Paris, Vigot frères, 1912, in-8°.

(2) Voir Nerontsos. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1874, p. 13.

détermina que les guirlandes d'Amenhopten étaient formées de feuilles de saule d'Alcea et de fleurs de Carthamus tinctoria, dénommées par les Arabes Tortam, tandis que celles de la princesse Nzi Khouson étaient formées de Salix safsaf, de fleurs de Centaurea depressa et de Papaver Rhoeas.

Ce botaniste, nous relate en outre (1) qu'il décela dans une armoire du musée de Boulaq des bulbes de Cyperus esculentus à souchet qui fut déjà décrit par Théophraste (2), et plusieurs fruits de grenadier, des fèves, des graines de lin.

Il découvrit, dans un tombeau de Thèbes, des guirlandes faites avec des fleurs et des feuilles d'Acacia nilotica, comme Théophraste (3) nous le mentionnait.

Les guirlandes de Rhamsès II étaient formées de feuilles de Mimusops Shimperi mélangées à des feuilles de Nymphæa cœrulæa (4) tandis que celles d'Ahmos, fondateur de la XVIII[e] dynastie, se composaient de fleurs de Delphinium orientale, de Sesbama ægyptica et de feuilles de Salix safsaf.

Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails, espérant avoir suffisamment prouvé que les anciens Egyptiens utilisaient de plusieurs manières les huiles aromatiques et les aromates qui, à l'origine, étaient réservés à l'usage des temples. L'Egypte fut pendant de nombreux siècles la place marchande d'où s'exportaient les aromates ainsi préparés, tandis que Babylone fut l'entrepôt des résines, des épices et des végétaux odoriférants. Elle recevait les épices de l'Inde et du golfe Persique, les gommes odoriférantes de l'Arabie, les baumes de la Judée, d'après Hérodote qui nous rapporte que les Chaldéens, les Babyloniens, les Grecs, se parfumaient et oignaient leurs corps à l'aide de parfums égyptiens, que les Assy-

(1) *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1884 et 1873.
(2) Théophraste, IV, VIII, 12-13.
(3) Théophraste, IV, 2.
(4) Schweinfurt. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1883, pl. 60, 1884.

riens les appréciaient aussi, témoin les nombreuses cassettes à parfums conservées au Musée britannique.

De la préparation des aromates selon les anciens textes.

Comme nous l'avons dit, les anciens Egyptiens, selon le professeur Berthelot (1) se basant sur le Papyrus W, utilisaient une quantité d'aromates qui étaient pour quelques-uns consacrés à certaines divinités, tel le Styrax à Saturne, le Malabathrum à Jupiter, le Costus à Mars, l'encens au Soleil, le nard indien à Vénus, la casse à Hermès, la myrrhe à la Lune.

Ils divisaient même les fleurs en sept grands groupes (Manethone) : la marjolaine, le lys, le lotus, l'eriphyllium (renoncule ?), le narcisse, la violette blanche, la rose, qui toutes avaient des propriétés aromatiques et entraient dans la préparation des aromates que nous décrirons selon les auteurs anciens et modernes.

Nous devons les diviser en deux grandes classes :

1° Parfums secs.

2° Parfums liquides.

Plusieurs de leurs recettes nous furent transmises par les auteurs grecs ou latins qui mentionnent pour la plupart les prescriptions égyptiennes, parfois un peu corrompues quant à leur poids, et à l'énonciation des termes techniques.

Voici, selon le Dr Berendes (2), la formule de la préparation du Kyphi telle qu'il la traduisit dans le grand papyrus Ebers, ainsi dénommé du nom de son ancien possesseur. Il prétend à tort (V. Loret) que cet aromate servait à parfumer les vêtements et l'intérieur des habitations.

Myrrhe.
Baies de genévrier.
Encens.
Kan ?
Branches de mastic.

(1) Berthelot. *Introduction à l'étude de la chimie des anciens.*
(2) Dr Berendes. *Die Pharmacie bei den alten Culturvœlkern.* Halle, 1891.

Hebut.
Inekum.
Petits raisins.

Victor Loret (1), analysant par contre l'encens sacré des Egyptiens le compare aux trois plus anciennes recettes fournies par les auteurs grecs et latins avant d'en entreprendre l'étude approfondie.

Discoride (2) prétend que le parfum dénommé Kyphi est fort recherché par les prêtres pour l'usage du culte, quoiqu'on le mélange parfois aux antidotes et qu'on le prescrive sous forme de boisson anti-asthmatique.

Prenez un demi setier de cyprès et même quantité de baies de genévrier bien grosses, douze mines de raisins secs charnus, débarrassés de leurs pépins, cinq mines de résine purifiée, une mine de Calame aromatique, d'asphalte, de Schoenus, douze drachmes de myrrhe, deux mines de miel, et neuf setiers de vin vieux. Après avoir débarrassé les raisins secs de leurs pépins, hachez-les et broyez-les avec le vin et la myrrhe. Pilez les autres substances au mortier et mélangez-les aux précédents. Faites macérer le tout ensemble un jour. Faites cuire le miel jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance visqueuse et faites fondre les résines que vous mélangerez soigneusement au miel. Mêlez le tout ensemble et enfermez-le dans un vase en terre cuite.

Plutarque (3) prescrivait par contre de préparer le Kyphi à l'aide des seize ingrédients suivants, sans en indiquer la quantité nécessaire : vin, miel, raisins secs, cyprès, résine, myrrhe, asphalte, Seceli, lentisque, jonc, patience, grandes et petites baies de genévriers, cardamome, calame.

On ne procédera pas sans ordre à ce mélange, mais selon les formules sacrées qui sont lues aux opérateurs pendant la confection du parfum. Le nombre 16 a sa raison d'être, car c'est le produit du carré multiplié par lui-même et le seul dont le périmètre soit égal à l'aire ; c'est pour cela qu'on l'a choisi.

(1) V. Loret. *Le Kyphi ou parfum sacré des anciens Egyptiens.* Paris, 1887.
(2) Discoride. *De materia medica,* I, 24.
(3) Plutarque. *De Iride et Osiride,* 80.

Il mentionne aussi que les Egyptiens utilisaient le Kyphi dans les rites religieux et pour la préparation de leurs boissons purgatives car, pris intérieurement, il purgeait par ses vertus émollientes.

Galien (1) dit que Démocrite fait aussi mention du Kyphi et qu'il le décrivait comme suit : le Kyphi n'est pas un mélange ni un corps simple, aucune terre ne le produit, aucune plante ne l'exsude, mais les Egyptiens le préparent pour le brûler devant quelques-unes de leurs divinités. La traduction de ce texte est due à M. V. Loret.

Ils prennent des grains de raisins secs bien charnus, puis les dépouillent de leur peau et de leurs pépins; ils en mesurent 24 drachmes attiques et même poids de résine de térébenthine brûlée, puis 12 drachmes de myrrhe, 4 de cinnamone, 12 de Schœnus, 1 de safran, 3 de bdellium, 2 semis d'asphalte, 3 de nardostarchys, 3 de bonne cannelle, 3 drachmes de cyprès et autant de baies de genévrier grosses et petites, 9 drachmes de calame aromatique, miel en quantité suffisante et vin à faible dose. Ils jettent dans un mortier le bdellium, le vin et la myrrhe et les broient jusqu'à ce qu'ils aient atteint la consistance du miel fondu. Puis ils ajoutent le miel avec lequel ils ont mélangé préalablement les raisins secs et additionnent à ce mélange toutes les autres substances pulvérisées.

C'est ainsi que Rufius, homme excellent et habile praticien, nous apprend que l'on prépare le Kyphi.

Lorsqu'ils n'ont pas de cinnamone à leur disposition, certains fabricants emploient des graines de cardamome qu'ils traitent de la même façon.

On ordonnait le Kyphi, dit Galien, sous forme de breuvage à dose d'une drachme aux personnes souffrant du foie, des poumons et des autres parties internes.

Victor Loret, résumant ces trois différentes recettes dit : « Ainsi Discoride n'indique que 11 substances, tandis que Plutarque et Galien en indiquent 16, ce qui correspond mieux aux textes des formules égyptiennes. »

(1) Galien. *De Antidotis*, II, 2.

En conséquence, onze substances se retrouvent dans les trois prescriptions, savoir le miel, le vin, les raisins secs, les baies de genévrier, la calame, le Schoenus, la résine, la myrrhe, l'asphalte, le cyprès et il y a divergence pour cinq, à part le cardamome qui peut remplacer le cinnamome.

M. G. Parthey fit exécuter, à un pharmacien de Berlin, ces trois recettes, selon les textes des auteurs précités, et reconnut que le mélange prescrit par Discoride émettait un arome plus agréable.

Voici la recette égyptienne, telle que M. Loret la traduisit :

I	Acorus calamus	270 gr.
	Andropogon Schœnanthus	270 »
	Pistacia lentiscus	270 »
	Laurus cassia	270 »
	Laurus cinnamomum	270 »
	Mentha piperita	270 »
	Convolvulus scoparius	270 »
	Total .	1.890 gr.

Pulvérisez ces drogues et passez-les au tamis, jusqu'à ce qu'on obtienne les 2/5 formant la partie la plus odoriférante et la plus pulvérisée.

II	Juniperus phoenicea	270 gr.
	Acacia farnesiana	270 »
	Cyperus longus	270 »
	Lawsonia inermis	270 »
	Total :	1.080 gr.

Broyez ces 4 substances et humectez-les de vin, en ayant soin de les laisser macérer un jour.

III	Chair de raisins secs bien mûrs	1.260 gr.
	Vin de l'Oasis	1.440 gr.

Mélangez ces 4 dernières préparations aux ingrédients ci-dessus et laissez le tout reposer 5 jours.

IV	Résine de térébenthine	1.200 gr.
	Miel	3.000 gr.
	Total :	4.200 gr.

Mélangez ces deux substances et les cuisez jusqu'à réduction de 1/5 du poids, de sorte qu'il ne reste alors que 3.360 gr.

Puis, additionnez-les au reste des aromates que vous abandonnerez au repos pendant un jour.

V Myrrhe finement pulvérisée . . . 1.143 gr.

Cette dernière, mélangée aux ingrédients ci-dessus macérés, donnera le Kyphi à raison de 10.164 grammes.

Victor Loret ajoute que le mot Kyphi signifie fumigation et qu'on le prescrivait parfois aux femmes souffrant de la matrice. On le brûlait aussi devant les autels et le mélangeait parfois à du vin pour en préparer un vin aromatique, comme les Grecs actuels préparent leur vin résinaté. On en préparait aussi des tablettes aromatisantes pour la bouche en le mélangeant à du miel ou à des parfums.

Un autre parfum égyptien très réputé alors, était le Mendésium, dont la recette indique qu'il était formé d'un mélange d'huile de lin, de canelle, de myrrhe et de résine, tandis que le Metopium se composait, selon Loret, d'huile d'amandes amères, de miel, de vin, de résine, de myrrhe et de calame aromatique, tandis que d'autres auteurs prétendent qu'il était formé d'un mélange d'amandes amères, de cardamome, de calame, d'huile d'olive, de jonc, de miel, de vin, de myrrhe, de galbanum et de raisins.

Le Métopium de Discoride (1) était préparé avec des amandes amères que l'on concassait et broyait. On les traitait ensuite plusieurs fois de suite avec de l'eau et les pressurait.

Les Egyptiens possédaient encore d'autres aromates, tels le Neter Sent qui était le divin parfum, le Sudj, le Tesheps, utilisé en thérapeutique et pour la préparation des momies, le Khet, qui était un parfum sec, le Kaht, ou parfum humide, l'Asch, formé d'essence de cèdre, le Hetem dans lesquels entraient comme drogues principales, le kapu, le madjt, le teser, le haken, etc., mais nous ne pouvons en entreprendre l'étude, la plupart des textes hiéroglyphiques n'ayant pas encore été traduits, soit qu'ils ne

(1) Discoride, I, 39.

se soient pas conservés jusqu'à nous, soit qu'ils n'aient pas encore été découverts.

Victor Loret cite en outre parmi les parfums égyptiens très en vogue à cette époque, l'Ægyptium, de couleur blanchâtre, d'odeur forte et aromatique. On pense qu'il était formé d'une composition ayant comme base le cinnamome et le noudjim, qui contenait de la pulpe de caroubier (1).

On l'utilisait aussi comme rafraîchissant en le faisant macérer dans les boissons servies avant les repas.

La Cyprinum était un extrait de fleurs de henné. Sa couleur était verdâtre, son arome très agréable et sa saveur un peu âcre. On l'utilisait, soit comme encens, soit pour parfumer et pour aromatiser les chambres et les vêtements.

L'Heken ou huile parfumée, dont la recette fut découverte par M. J. Dumichen (2) sur une des parois du laboratoire du temple d'Edfou était formé de trois substances exigeant de nombreux mois de préparation.

Voici les différents ingrédients la composant :

I. Pulpe de fruits doux 9 Hin (4 lit. 9 1/2 cent. :
Résine d'Ab 10 Ket }
Résine d'Anti 11 Ket } = 21 Ket = 1 kil. 920 gr.

II. Ket 1 1/2 Ket = 13 1/2 gr.
Teschep 2 1/2 Ket = 22 gr. 1/2.
Charbon de bois 1 Ket = 9 gr.
Scheben 1 Ket.

III. Vin doux de l'Oasis de 1re qualité 1/2 Hin = 227 gr.
Eau 3 Hin = 1 kil. 365.

Les textes égyptiens mentionnent encore bien d'autres préparations concernant les aromates d'alors, dont une grande partie se manipulait dans les salles attenantes au temple ou laboratoire des prêtres. Ils exigeaient des mois de travaux et de manipulations, comme nous pouvons nous en rendre compte par la

(1) Recherches sur plusieurs plantes et recueil des travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie.

(2) *Journal de la langue égyptienne*, 1890, p. 197.

description de l'extrait liquide surfin de styrax dont V. Loret publia la recette dans ses *Etudes de droguerie*. Cette dernière recette était gravée sur une des parois du laboratoire du temple d'Edfou et sa préparation ne devait être divulguée à personne ; cet aromate était dédié à Hathor. Selon les données des égyptologues, ce temple fut construit en grès, de sorte que ses pierres étaient assez propres pour être gravées et assez dures pour se conserver à travers les siècles.

J. Dumichen la traduisit en 1866, de sorte que Loret peut certifier n'en connaître qu'une seule variante, mais il doute que l'on parvienne à recomposer cet aromate selon les données de la prescription.

Il manque, dit-il, un élément indéfinissable, l'Egyptien sous-entendant parfois plusieurs choses pour ne pas divulguer ses procédés au vulgaire.

Ainsi la quantité de parfum à obtenir est celle d'un demi litre, et l'on doit, pour arriver à ce résultat, partir d'un litre et demi de substances liquides et d'un kilo trois quarts de substances sèches.

Ce qui en rend en outre la traduction très difficile, c'est la patine du temps et les parties effacées. Mais selon cet auteur, cet extrait liquide serait formé de :

Fruits de caroube 7 han 2/3.
Encens sec 1re qualité 10 ten 1 qad.
Styrax 6 ten.
Calame aromatique 2 qad 1/2.
Asphalte 1 qad.
Lentisque 1 qad.
Graines de Tekh 1 qad 1/2
Vin de l'Oasis 1/2 kan.
Eau 1 kan 1/2.

Nous résumerons succinctement la manière de préparer cette prescription selon V. Loret.

7 han 2/3 de fruits de caroube doivent être extraits premièrement des 3/5 de leur pulpe, ce qui donne 4 han 3/5. Cette pulpe, additionnée d'eau, doit être exprimée, puis soumise à l'évaporation jusqu'à ce que

le 13 % soit évaporé. On prend alors selon l'auteur, du calame aromatique et de l'encens que l'on imbibe de vin, car l'eau dissout la gomme et non la résine, tandis que cette dernière se dissout dans l'alcool contenu dans le vin, en sorte que, l'eau du vin dissout la gomme et son alcool la résine. Il faut donc imbiber 2 qad 1/2 de calame aromatique, 1 qad d'encens, avec 1 qad 2/3 de vin, de telle façon que l'on obtienne une pâte. On prépare le même jour les trois corps secs suivant cette formule.

I. Encens 2 ten.
Eau 1/15 kan.

L'auteur ayant bien pulvérisé l'encens, l'additionne d'une petite quantité d'eau, non pas pour dissoudre la gomme, mais pour l'en imbiber et obtenir un corps sec. On mélange en outre les drogues suivantes :

II. Asphalte 1 qad.
Lentisque 1 qad.
Graine de Tekh 1 qad 1/2, que l'on imbibe avec 1 qad 2/3 de vin. Le matin du deuxième jour, on mélange cette préparation d'asphalte, de lentisque, de graines de Tekh imbibées de vin avec de l'extrait de calame et d'encens, en ayant soin de les enlever, vu qu'ils ont été assez longtemps en macération pour donner au vin leur arome.

On abandonne ce mélange au repos pendant un certain temps dans un vase bien bouché dénommé *Khebel* et l'on prépare entre temps d'autres corps secs avec du styrax et de l'encens.

Cette préparation dure environ 120 jours, car il est nécessaire d'additionner tous les 20 jours ce vin aromatique d'un corps sec, d'encens, pendant l'espace de 60 jours, puis d'un corps sec de styrax, que l'on prépare en faisant imbiber 200 gr. d'essence de styrax avec 0,1 d'eau.

Les Egyptiens connaissaient, comme nous l'avons décrit précédemment, des huiles ou pommades parfumées et d'autres préparations servant à teindre leurs mains et particulièrement leurs cils et leurs sourcils.

Ils furent probablement le plus ancien peuple, qui préparât des cosmétiques dont la plupart se répandirent, grâce aux marchands phéniciens, dans le monde civilisé d'alors.

Ils utilisaient pour la préparation de leurs huiles, celle d'olives ou myron, de sésame, d'amandes, et pour celles de leurs pommades ou onguents les mêmes ingrédients et parfois des graisses animales.

Appollonius l'Hérophilien dit, dans son traité des parfums mentionné par Athénée, que l'on utilisait l'iris dont le meilleur provenait d'Ebis, l'extrait de roses de Naples et de Phaselis, l'extrait de safran de Soli, l'essence de nard de la Tarse.

Il distingue le Panathénaïcon qui se préparait à Athènes, du Métopium qui leur parvenait d'Egypte, ainsi que le Psagdès, le Mégallium, le Baccaris, au sujet duquel Aristophane dit :

« Voyons donc quel onguent je pourrais vous offrir, aimez-vous le *Psagdas* ». Et Eubabe lui répond : « Elle s'oignait trois fois par jour de Psagdès égyptien. »

Le Catalogue général des antiquités égyptiennes (Paris 1906, f° 184), nous rapporte que Breasted découvrit le texte concernant la préparation d'une huile de serpent, capable de faire croître les cheveux. On chauffait à cet effet 20 ou 25 serpents noirs avec de l'huile d'olive ou de sésame que l'on parfumait ensuite.

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les anciens auteurs grecs et latins, nous aient transmis plusieurs prescriptions servant à l'usage de la toilette, tels Théophraste (1), Discoride (2) et Pline (3), pour ne mentionner que les trois principaux.

Tous trois recommandaient de préparer l'huile d'olive en employant des fruits d'olivier non parvenus à maturité que l'on pressurait. On la décolore ensuite, soit en l'exposant à l'action des rayons solaires,

(1) Théophraste. — *De odoribus*, 89.
(2) Discoride. — *De Mat. Med.*, I.
(3) Pline. — *Hist. Nat.*, XII et XV.

soit en l'additionnant d'une décoction encore chaude de fœnugrec ou de copeaux de bois de pin.

Cette huile rancissant rapidement, ils préféraient utiliser l'huile des fruits de Balanos ou de Myrobalanon Moringera qui ne s'altérait pas, et ne décomposait pas l'arome des parfums en macération, ces derniers provenaient soit de fleurs de roses ou des racines d'iris. Discoride (1), préconisait par contre l'huile d'amandes ou métopium et l'huile de sésame. Les Egyptiens ordonnaient aussi de préparer de l'huile de laurier, de l'huile de ricin (kiki), de l'huile de noix pour l'usage thérapeutique. On les aromatisait après les avoir chauffées au bain-marie par addition de petites fleurs ou de racines odoriférantes.

Voici, selon Pline, la préparation de la pommade de rose.

Prenez 5 livres 1/2 de Schoinos (Andropogon Schoenanthus), que vous aurez pulvérisé et additionné d'un peu d'eau, puis chauffez-les avec 20 livres 1/2 d'huile. Décantez ensuite l'huile et versez-y des milliers de pétales de roses que l'on extraira à l'aide de la pression des mains, enduites préalablement de miel. Laissez le tout au repos pendant une nuit et décantez votre huile plusieurs fois de suite dans d'autres récipients, les impuretés tombant au fond.

Il recommandait aussi d'extraire une seconde fois ces pétales de roses avec la même qualité d'huile, pour obtenir une pommade de seconde qualité d'odeur plus faible.

Discoride nous indique aussi la même prescription, mais ordonne d'enduire les parois des vases à décantation de miel, qui absorbera l'eau si nuisible à la bonne conservation de ce mélange.

On devait préparer de la même manière l'huile de lys, en ayant soin de remplacer les fleurs d'Andropogon par de la myrrhe et du calame.

L'huile de cyprus (oleum Cypri), se préparait en faisant macérer préalablement 5 livres 1/2 d'Aspala-

(1) Discoride. — *Mat. Med.*, I, 39.

thos avec de l'eau de pluie, puis en faisant chauffer avec 9 livres 5 onces d'huile.

L'huile décantée était ensuite versée sur un mélange de 5 livres 1/2 de calame, une livre de myrrhe bien imbibée de vin odoriférant, 3 livres 8 onces de cardamome. On chauffait le tout pendant un certain temps et décantait plusieurs fois de suite pour le purifier, en ayant soin de l'additionner auparavant de pétales de cyprus.

L'huile d'iris, celle de calame, se préparaient de la même manière ; mais toutes ces différentes drogues devaient être auparavant concassées et imbibées de vin.

Pline et Discoride nous rapportent aussi que l'on additionnait parfois ces huiles de résines ou de gommes tant pour les éclaircir que pour les épaissir et qu'on les colorait, soit à l'aide de résines limbées, c'est-à-dire ayant été exposées pendant un certain temps à la chaleur pour leur faire perdre leur arome particulier, soit à l'aide de racine d'Alcanna, soit de sang de dragon. Ils préconisaient cependant la racine d'Alcanna dénommée Anchusa.

Discoride nous transmit aussi la manière de préparer, à l'aide de la graisse de cerfs, de taureaux ou de la moelle de ces animaux, des corps gras que nous appelons aujourd'hui pommades. On devait fondre cette graisse dans des récipients étanches et neufs et la laver plusieurs fois de suite avec de l'eau (1). Cette graisse, ainsi préparée, était fondue à nouveau, aromatisée à l'aide d'un vin parfumé et abandonnée ensuite au repos. On pouvait aussi la colorer et l'additionner d'autres corps odoriférants.

Le vin aromatique se préparait, selon Pline (2) et selon Discoride (3), à l'aide de différentes drogues que l'on choisissait selon l'arome que l'on désirait obtenir.

(1) Breasted. *Catalogue général des Antiquités égyptiennes*, 1905, p. 84.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XIII, 15.
(3) Discoride, V, 64.

Les Egyptiennes se fardaient aussi les sourcils à l'aide du collyre vert et du collyre noir comme Florence et V. Loret nous le relatent (1).

La dénomination du mot collyre ou Mestem signifie fard selon ces auteurs et les anciens le désignaient par le mot sin et par le verbe stin, mots qui furent ensuite des synonymes de l'antimoine chez les Grecs. C'est la raison pour laquelle plusieurs Egyptologues prétendirent que le Mestem devait toujours être formé par de l'antimoine pulvérisé, mais de récentes analyses chimiques démontrèrent le mal fondé de ces assertions, telles les analyses de Pruner qui décela que le collyre vert se composait de vert de gris ou de couperose bleue.

Le collyre noir était, selon Salkoswsky (2), un composé d'antimoine ou d'oxyde de manganèse ; selon Brugsch de sulfure de plomb, et selon Fischer (3) de différentes combinaisons. Ce dernier en analysa plusieurs, dont trois verts et 3 noirs provenant des fouilles entreprises par Flinders Petrie à Fergoum. Ils étaient formés :

de sulfure de plomb	23
d'argile.	5
de bioxyde de manganèse . . .	3
de fer oxydé	1
de sulfure d'antimoine.	1
d'oxyde de cuivre.	1

M. Loret et le D[r] Florence démontrent que le fard noir qu'ils analysèrent était formé de sulfure de plomb argentifère, recouvert d'une gangue et que l'ouadjou ou fard vert se composait d'hydro-silicate de cuivre, c'est-à-dire d'un mélange de carbonate basique de cuivre et d'un silicate naturel.

Nous avons atteint notre but, en prouvant que les grandes dames égyptiennes utilisaient les aromates,

(1) *Le collyre noir et le collyre vert du tombeau de la princesse Noub Hotep*, par le D[r] Florence et V. Loret. Vienne, 1895.

(2) Kohol égyptien, analyses par Salkowsky.

(3) Fischer. *Ueber die chemische Zusammensetzung altaegyptischer Augenschminke*. Archiv. Pharmac., 1892, I. 230, p. 9.

les parfums et les fards pour se rendre agréables et que jusqu'ici aucun chimiste n'avait analysé les aromates sacrés que nous devons à l'amabilité de M. Maspéro, le savant égyptologue, car il ne nous est malheureusement pas possible de considérer les résultats de M. Pereonne (1) comme concluants, ce dernier s'exprimant comme suit :

Les fragments de cette masse me paraissent provenir d'une substance qui, à l'origine était pâteuse et suffisamment molle pour que la compression ou son seul poids lui ait fait fait prendre la forme aplatie. Sa surface est rugueuse, sa couleur est brun chocolat, sa cassure fibreuse ; l'intérieur de celle-ci est blanchâtre, d'apparence résineuse. Cette matière s'enflamme très facilement à l'aide d'une bougie et brûle en répandant une odeur peu agréable, analogue à celle de la combustion des corps gras. Elle donne d'abord une masse charbonneuse boursouflée qui se transforme ensuite en une cendre très blanche, ayant une réaction alcaline. L'odeur aromatique de ce parfum, dans laquelle on reconnaît facilement celle des résines de térébenthine ne s'aperçoit bien que quand la matière grasse a été détruite et que les matières résineuses se consument à leur tour.

Après plusieurs essais préliminaires, la composition de cette masse a été déterminée au moyen de traitements successifs par le chloroforme et par l'alcool bouillant. Chacun de ces véhicules a isolé une matière résineuse particulière qui, ramollie par une légère chaleur, présente l'odeur de l'oliban pour celle obtenue par le chloroforme et l'odeur de la myrrhe pour celle obtenue par l'alcool ?! Le résidu épuisé par du chloroforme et par de l'alcool ne cède rien à l'eau, mais brûle très facilement, abandonnant une forte cendre blanche qui ne renferme que de la chaux.

La combustion est accompagnée d'une odeur aromatique assez faible et dans laquelle j'ai constaté l'odeur du benjoin (?) *Ce résidu, bouilli avec de l'acide chlorhydrique étendu d'eau, se liquéfie sans effervescence* (Il naturel), et *par le refroidissement, la liqueur est recouverte d'une couche de matière grasse, molle et colorée, tandis que la chaux se trouve dans la dissolution.*

Pour l'analyse des parfums qui nous furent remis

(1) *Zeitschrift fur aegyptische Sprache*, 1870, voir examen d'une masse désignée sous le nom de Parfum de l'Ancienne Egypte, par M. Pereonne.

par M. Maspero, nous avons cherché à déterminer leur solubilité dans l'eau, l'éther, l'alcool et le chloroforme, à déterminer leurs réactions spécifiques dans chacun de ces dissolvants et pensons être parvenus à des résultats précis, qui seront prochainement publiés dans une revue égyptologique. Nous nous bornons à en donner un exemple :

ANALYSE DU PARFUM 43521

Ce parfum, découvert par M. Maspéro, au cours de ses fouilles en Egypte, formait une masse d'un brun noirâtre, presque inodore, luisante, laissant apercevoir par places quelques fissures de couleur moins foncée. Elle pesait 1.396 grammes et donnait, une fois pulvérisée, une poudre jaune brunâtre, dégageant une odeur aromatique spéciale, non définissable, agréable. Elle fondait entre 90° et 91° et laissait apercevoir, au microscope, quelques débris végétaux. Cette masse résineuse, chauffée dans un tube à réactif, se boursouflait, puis émettait des vapeurs blanches, irritantes, se déposant sur les parois du verre sous forme de petits cristaux solubles dans l'eau bouillante, donnant les réactions caractéristiques de l'acide cinnamique, car une partie de cette solution aqueuse, chauffée avec de l'acide sulfurique et une dissolution de permanganate de potasse, émettait, en se décolorant, l'odeur de l'aldéhyde benzylique. Cette masse, chauffée plus longtemps, dégageait une odeur térébenthinée, puis bitumineuse, n'abandonnant qu'un résidu minime.

Cette poudre, traitée par l'acide sulfurique, se colorait en brun foncé et non en rouge, comme pour le sandaraque. Elle se dissolvait en partie avec une coloration jaune pâle dans l'acide chlorhydrique et dans l'acide nitrique avec une coloration rouge foncé, puis rouge violacé et rouge brunâtre dans l'acide sulfurique, avec une coloration jaune orange dans l'ammoniaque et la potasse caustique. Cette masse,

traitée successivement par de l'eau bouillante, de l'éther, de l'alcool, du chloroforme, du sulfure de carbone, se dissolvait en partie dans ces divers dissolvants.

I. Partie soluble dans l'eau.

Cette solution aqueuse, additionnée d'acides, ne dégage pas de gaz carbonique, mais dépose, par addition d'alcool, un petit précipité blanc, preuve de la présence d'un mucilage (myrrhe, encens, gomme arabique). Cette solution aqueuse, additionnée d'une goutte de perchlorure de fer, se colore en brun rougeâtre et dépose, après avoir été chauffée, un fort précipité jaune brunâtre, soluble dans l'acide nitrique. Elle se décolore sous l'influence des vapeurs de chlore, devenant ainsi, de jaune brunâtre qu'elle était, incolore, mais la coloration réapparaît par addition d'une goutte de potasse caustique.

M. Ehrmann (1), analysant le henné (Lawsonia tinctoria), fait aussi remarquer cette particularité en décrivant ses résultats analytiques. Afin de nous rendre compte de la nature du végétal qui donnait cette réaction caractéristique, nous préparâmes diverses décoctions et parvînmes à démontrer que celles du henné donnait les réactions précitées. Nous nous trouvions donc en présence de l'extrait de feuille de henné, si souvent décrit par les anciens, qui l'utilisaient soit pour teindre leurs cheveux ou la paume de leurs mains, soit pour aromatiser leurs résines. Cette dissolution aqueuse, additionnée de borax, ne prend pas de teinte fluorescente et ne donne pas les réactions caractéristiques de l'aloès. Elle renferme, par contre, des tartrates de sucre provenant d'un vin de palmier ou de l'extrait de la pulpe de tamarin ou de casse. La pulpe de tamarin ou de casse peut avoir été utilisée, bien que nous ne soyons pas parvenus à déceler la présence des antraquinines. Celle de la caroube ne peut avoir été mélangée à cette masse, car sa solution

(1) *Journal de Pharmacie et de Chimie*, XXIX (1894), p. 591.

aqueuse, additionnée d'une goutte de perchlorure de fer, ne se colore pas en vert noirâtre Cette solution aqueuse ne se précipite pas, par addition de solution de nitrate d'argent, de chlorure de barium, d'acétate de plomb, tandis que l'acide picrique y forme un petit dépôt jaune noirâtre.

II. Parties solubles dans l'éther.

Cette solution éthérée, de couleur jaunâtre, agitée avec des solutions aqueuses de carbonate de soude ou de bisulfite de soude, laisse un précipité d'acide cinnamique et de vanilline. Additionnée avec précautions d'acide sulfurique, elle présente, au contact des deux liquides, un anneau rouge brunâtre, la solution éthérée devenant vert bleuté. Ces réactions décèlent la présence du styrax. Elle n'est pas fluorescente; additionnée d'une solution d'hypochlorite de soude, elle ne se colore pas en rouge, preuve que la gomme ammoniaque n'a pu être utilisée, les autres réactions de cette résine étant toutes négatives. Il en est de même quant à l'Assa fœtida, le Galbanum, le Bdellium, l'Opoponax, le Sandaraque, etc. Cette solution éthérée, additionnée de vapeurs de brôme, prend une teinte rouge violacé et donne les réactions caractéristiques de la myrrhe.

III. Parties solubles dans l'alcool.

Cette solution, de couleur jaune orange, se colore sous l'influence des vapeurs de brôme en rouge violacé et renferme des corps à tannols, comme les réactions spécifiques de ces corps le prouvent.

IV. Parties solubles dans le chloroforme et le sulfure de carbone.

Ces dissolutions brunâtres abandonnent à l'évaporation des résidus d'un brun rougeâtre, d'odeur bitumeuse. Ces résidus, fondus avec de la potasse caustique, émettent, additionnés d'acides, des vapeurs d'hydrogène sulfuré, provenant du soufre que contient toujours l'asphalte.

V. Parties insolubles.

Formées d'impuretés et de détritus végétaux non déterminables.

Conclusions.

Ce parfum égyptien est donc formé de styrax, de myrrhe, de bitume de Judée, peut-être d'encens, d'une ou plusieurs résines à térébenthine ou encens, additionnées de vin de palmier, d'un extrait de tamarin ou de cane que l'on avait aromatisé à l'aide de henné, de bois de conifères et de plantes aromatiques dicotylédones que nous ne pouvons définir.

Les résultats d'analyses d'autres parfums seront publiés dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, du Caire, dirigé par M. Maspéro.

En terminant, nous tenons à remercier M. le Professeur Perrot et M. le docteur Dorveaux, pour leurs excellents conseils.

UN SUCCESSEUR DE PIERRE QUTHE, L'APOTHICAIRE GUY SIMON.

par M. Marcel **FOSSEYEUX**.

Dans sa communication faite en 1908, où il identifiait le portrait de Fr. Clouet (1), récemment entré au Louvre, M. le Dr Dorveaux déplorait le manque de renseignement concernant la famille de Pierre Quthe, l'apothicaire parisien, décédé en 1588, qui était venu s'établir, en février 1544, rue Sainte-Avoye, paroisse Saint-Merry, pour y tenter la fortune, dans un quar-

(1) Fr. Clouet, demeurait rue Sainte-Avoye et se trouvait le voisin de P. Quthe (Cf. Et. Moreau-Nélaton, *Les Clouet, peintres officiels des rois de France*, 1908, in-4°; et H. Stein, *Bull. des Musées de France*, 1908, p. 65, le portrait de P. Quthe, par Fr. Clouet, avec planche.

tier alors peuplé de grands seigneurs et de familles du Parlement.

Il avait toutefois signalé qu'il avait, en s'établissant appelé dans sa boutique un jeune apprenti, âgé de 16 ans, nommé Claude Simon, à qui il donnait le gîte, le couvert, et 12 écus soleil.

Nous savions aussi que Pierre Quthe avait un fils, du même prénom, reçu apothicaire en 1579, qui avait épousé Nicolle Dupont, veuve en 1598.

Diverses pièces, conservées dans le fonds de l'Hôtel-Dieu aux archives de l'Assistance Publique, nous permettent de donner une suite à ces indications.

Le 2 septembre 1689, l'apothicaire Guy Simon occupant la boutique de la rue Sainte-Avoye, vis-à-vis la rue Simon-le-Franc où était venu jadis s'installer Pierre Quthe, donnait à l'Hôtel-Dieu, la propriété de cette maison, estimée alors 12.000 livres, avec trois autres parties de rentes s'élevant à 1010 livres à charge de doter des orphelines de la maison des Cent Filles ou de la Miséricorde, Rue Censier, au Faubourg Saint-Marcel, pour entrer en religion, à la nomination de son neveu Charles Nicolas Garson, curé de Saint-Landry, puis ensuite des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Déjà quatre ans auparavant, Guy Simon avait, par contrat du 21 août 1685, fondé une messe basse à perpétuité et un salut dans la chapelle du cimetière de Clamart, appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Or ce Guy Simon, très probablement descendant du petit apprenti de Pierre Quthe, et devenu personnage important, consul et bourgeois de Paris, avait acheté la maison de la rue Sainte-Avoye, que les créanciers de Pierre Quthe avait fait mettre en vente, par actes du 3 juillet 1662 et 7 juillet 1663; la maison appartenait en effet par indivis à demoiselle Anne Quthe et à François Souplet, chanoine de Chartres, qui tenait cette propriété de son père Jean Souplet, apothicaire marié à Madeleine Quthe.

Anne Quthe aurait une autre sœur, mariée en Nor-

mandie, mais qui avait renoncé à la succession. Le père de la demoiselle Anne Quthe, Pierre Quthe, décédé il y a 11 ou 12 ans, nous dit une note du dossier, c'est-à-dire vers 1650, n'est pas qualifié du titre d'apothicaire, mais de celui de contrôleur des rentes en Touraine ; ces Quthe avaient donc abandonné la profession.

Parmi les créanciers à qui allèrent le produit de la vente de la maison, s'élevant à 9.930 livres tournois pour la partie acquise de Anne Quthe, se trouvaient les religieuses de la Congrégation Notre-Dame-de-Châteauroux, à qui Pierre Quthe, dont les archives de l'Assistance Publique possèdent le manuscrit autographe, avait pris des rentes par deux contrats datés de 1648, et Louis de Montenay, Seigneur de Beaudemont, marié à Denise Quthe. Nous ne trouvons donc plus que des femmes dans la famille Quthe, dont la descendance se trouvait ainsi éteinte.

L'Hôtel-Dieu qui avait hérité de la maison de la rue Sainte-Avoye, et qui la conserva jusqu'à la Révolution, continua à louer la boutique à des apothicaires. L'un de ces locataires était en 1736 — au moment de la déclaration au terrier de la commanderie du Temple, dans la censive de laquelle elle se trouvait, avec une charge de 12 den. par. de cens, — l'apothicaire Antoine du Verger. Les deux étages de la maison comportaient chacun une chambre, antichambre à cheminées, cabinet et grenier au-dessus. C'était, on le voit, une petite maison, comme il y en avait tant dans le Paris d'autrefois ; les revenus servaient à entretenir la fondation Simon, dont l'Hôtel-Dieu s'acquittait avec zèle, comme le registre de l'hôpital des Cent-Filles, conservé aux Archives de l'Assistance Publique en témoigne, si bien que la fortune amassée par notre apothicaire servit à doter pendant tout le XVIIIe siècle de pauvres filles orphelines ; il aurait pu en être fait un plus mauvais usage.

Séance du 9 avril 1913

Présidence de M. Paul DORVEAUX

MM. DES CILLEULS, JAGOT, PASTEAU et VIAU, et la Bibliothèque de l'Université d'Alger, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Harvey CUSHING, professeur à l'Ecole de médecine de l'Université Harvard, Boston, Mass. (Etats-Unis), par MM. Klebs et Wickersheimer.

M. E. DAM, pharmacien, Taarbæk, Klampenborg (Danemark), par MM. Johnsson et Wickersheimer.

M. GALLOT-LAVALLÉE, externe des hôpitaux, rue Madame, 67, Paris, par MM. Delaunay et Wickersheimer.

M. le Dr François HUE, professeur à l'Ecole de médecine, chirurgien des hôpitaux, Rouen, par MM. Percepied et Wickersheimer.

M. le Dr Lucien LIBERT, ancien interne des asiles de la Seine, licencié ès-sciences, avenue de Saint-Mandé, 13, Paris, par MM. Sémelaigne et Wickersheimer.

M. le Dr F. VALLON, médecin-consultant à Contrexéville. L'hiver, rue Marguerin, 7, Paris.

— M. ROCHÉ offre des documents relatifs à l'histoire de la Société médicale du IVe arrondissement de Paris et à celle des Sociétés qui lui ont donné naissance, des Sociétés médicales des anciens 7e et 9e arrondissements.

— M. FABRE (de Commentry), présente un exemplaire de l'*Histoire par la connaissance des médailles*, par Charles Patin (Paris, 1665, in-12).

M. OLIVIER fait remarquer que les armes de la reliure sont celles de Guy Patin modifiées. Outre que le chevron n'était pas de gueules, il manque en chef entre les deux étoiles un soleil, et Guy Patin fait lui-même remarquer dans ses œuvres qu'au revers de son jeton, le graveur a également oublié le soleil qui existait dans les armes de sa famille. Il est donc pro-

bable que les armes ont été appliquées postérieurement à l'apparition du volume et que le dessinateur a simplement copié les armes du jeton, en oubliant le soleil. En tous cas, puisqu'il n'existe à la Faculté de médecine de Paris, aucun livre aux armes de Guy Patin, cet exemplaire nous semble fort intéressant.

LA PIERRE DE FOUGÈRE

par M. Paul d'ESTRÉE

I

Dans de nouvelles acquisitions réalisées par la Bibliothèque de la Ville de Paris, nous avons constaté la présence de papiers ayant appartenu au Docteur Desessarts, doyen de la Faculté de 1776 à 1779. Certains ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire de la médecine, entre autres la lettre suivante, adressée par le lieutenant de police Lenoir, en réponse à une plainte de Desessarts contre « un apothicaire qui donnait des approbations à des remèdes nouveaux » :

Paris, le 28 mai 1778.

J'ai vu, Monsieur, vos observations sur l'imprimé qui vous a été adressé par M. Simon, lequel a pour titre *Instruction sur la pierre de fougère*. Je pense, comme vous, que ce remède ne doit être annoncé qu'après qu'il aura été mis sous les yeux de la Commission de médecine et qu'elle l'aura approuvé.

Je ne donnerai point en conséquence de permission d'imprimer, jusqu'à ce que le S[r] Simon m'ait rapporté l'approbation de la Commission de médecine.

Quant aux annonces qui paraissent, après avoir été renvoyées à M. Le Brun apothicaire, elles n'ont pour objet aucun remède interne. M. Le Brun les examine en l'absence de M. de La Rivière auquel le renvoi a été fait, depuis bien des années, sans aucune espèce de réclamation. Je présume que cet usage a été établi pour ne pas distraire MM. les Doyens de la Faculté d'objets beaucoup plus essentiels. Des drogues destinées à guérir la gale, la teigne, les cors aux pieds, à

détruire les punaises et autres insectes, ne paraissent pas mériter votre attention. Et cependant il faut qu'il soit constaté que rien de ce qui entre dans leur composition ne peut nuire à la santé. Les lumières de la pharmacie sont à cet égard suffisantes.

J'ai l'honneur, etc....,

LENOIR.

II

Quelle pouvait bien être cette « pierre de fougère », qui avait éveillé les défiances de Desessarts et de son correspondant, le lieutenant de police ? La « Commission de Médecine », chargée d'approuver ou de rejeter les remèdes soumis à son examen, était à même de connaître, sinon de vérifier la composition de celui-ci, puisque le maître-apothicaire Baumé l'avait publiée dans la première édition de ses *Eléments de pharmacie théorique et pratique*, parue en 1762.

Les *Pilules* ou *Pierre de fougère* répondaient à l'esthétique polypharmaque du temps. C'était un mélange de noix de cyprès, d'hématite, de sang-dragon, de sulfate de fer calciné, de résine de gaïac, de succin, de mastic, de gomme arabique et de gomme adragante, délayés dans de l'eau distillée, du vin rouge, du suc de baies de sureau, de feuilles, et de racines de fougère mâle, le tout mis sur le feu, réduit, évaporé jusqu'à consistance pilulaire, puis soigneusement enfermé dans des morceaux de vessie, en forme de nouets.

Nous nous sommes toujours demandé pourquoi cet astringent, employé contre l'hémoptysie, la blennorhée, la leucorrhée et la dysenterie, portait le nom *pierre de fougère*. La proportion de suc de sureau s'y trouvant de beaucoup supérieure à celle du suc de fougère, il eût été plus rationnel de l'appeler *pierre de sureau*; mais il est vraisemblable que le nom de *pierre de fougère* sonnait mieux aux oreilles du charlatan qui l'avait ainsi baptisé. Car l'inventeur de ce précieux médicament était un de ces industriels, qui de tout temps, ont vécu et même ont fait fortune, en marge de la médecine et de la pharmacie.

Et l'honnête Baumé rappelait, avec une indignation, qui avait grand' peine à se contenir, que, primitivement, ce personnage incorporait dans sa drogue de la litharge et du crâne humain : « Ce charlatan, écrit notre auteur, n'avait pas vraisemblablement de connaissances sur les terribles effets des chaux de plomb (on désignait sous ce nom la litharge) prises intérieurement. » Ce malfaiteur public ne l'eût pas ignoré, qu'il se serait aussi peu soucié des effets toxiques des sels de plomb sur l'économie, que ces falsificateurs qui corrigeaient jadis l'âpreté de leurs vins par une addition de litharge.

Baumé, lui, corrigea... la formule. Il supprima la « chaux de plomb » et le crâne humain, et leur substitua l'hématite, la noix de cyprès, le succin et le mastic.

Nous n'avons pu savoir si la Commission de médecine approuva l'imprimé, partant la mise en vente de la *pierre de fougère*, même modifiée par le maître-apothicaire de la rue Coquillière ; mais ce dont nous sommes certain, c'est qu'il y a cinquante ans encore, un pharmacien franc-comtois faisait une publicité bien sentie pour la plus grande gloire de la *pierre de fougère*. Après avoir appelé à la rescoussse les vieux médicaments contre les remèdes sans valeur qui les ont remplacés », notre homme recommandait chaudement, avec force certificats à l'appui, sa *pierre de fougère*, à « MM. les chefs d'usine et d'atelier, MM. les Curés, Mmes les Sœurs de Charité », comme « tonique, fortifiante et astringente ».

Depuis, nous n'avons plus entendu parler de la pierre de fougère.

III

D'autre part, nous avons voulu mieux connaître les personnages désignés dans la lettre du lieutenant de police, personnages dont « les lumières » étaient « suffisantes » pour décider de l'innocuité de telles « drogues » employées à la guérison de la teigne ou à la destruction des punaises. Et l'érudition, toujours

si avertie, toujours si obligeante, de notre président, M. le Dr Dorveaux, nous a pleinement donné satisfaction.

Louis-Raymond de la Rivière, qui avait, dans ses attributions, l'examen des « annonces » concernant les remèdes pour l'usage externe, avait été reçu maître-apothicaire en 1741 ; et son officine occupait le coin de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs.

Quant à Le Brun, ou plutôt Brun, le suppléant de La Rivière, il en était également le successeur dans la pharmacie de la rue de Richelieu ; en effet, l'*Etat des médecins, chirurgiens et pharmaciens* pour l'année 1776, porte La Rivière comme « retiré » des affaires. Brun était de plus « apothicaire de Monseigneur le duc d'Orléans ».

IV

Enfin, à titre de conclusion, après avoir rappelé ce passage de la lettre de Lenoir sur la nécessité de constater que « rien de ce qui entre dans la composition du remède contre la gale, la teigne, les cors aux pieds *ne peut nuire à la santé* », il nous a paru curieux de lui opposer cet « attendu » de la Cour d'appel de Nancy, à la date du 5 décembre 1912, réformant la condamnation par un tribunal de première instance d'un coricide qui contenait du collodion et de l'acide salicylique :

« Attendu que le produit incriminé ne présente pas le caractère déterminé par la *déclaration du 25 avril 1777*, à savoir celui d'un *médicament entrant au corps humain*. »

Mais, alors, tout le monde pourrait débiter impunément des rubéfiants ou des vésicants, de la teinture d'iode, des lotions à base de nitrate d'argent ou de sublimé, des pâtes dépilatoires contenant du sulfure d'arsenic, pour recolorer les cheveux, faire disparaître les éphélides ou les duvets indiscrets, toutes préparations n'entrant pas au corps humain ? ? ? »

Cruelle énigme !

DE QUELQUES SUPERSTITIONS POPULAIRES CONCERNANT LA MÉDECINE DANS LE CASTRAIS (1)

par le Dr Charles VIDAL (de Castres)

Comme je lui annonçai il y a quelques semaines, une étude prochaine sur le mode de préparation du remède fait avec le sang de taupes et sur ses usages thérapeutiques, le secrétaire général de notre Société, le docteur Ernest Wickersheimer, m'écrivit pour me signaler l'intérêt tout spécial présenté par cette étude, l'usage thérapeutique de la taupe remontant à la plus haute antiquité et paraissant être surtout particulier à notre vieux sol gaulois. En même temps il ajoutait qu'un article intéressant venait d'être publié sur la question dans une revue allemande et il me proposait de me l'envoyer si je le désirais. J'acceptai avec reconnaissance et je reçus l'article en question (2).

Dans cet article, l'auteur nous assure que presque aucun animal n'a attiré et retenu pendant aussi longtemps la croyance populaire de l'Europe centrale, comme la taupe. En effet, on a trouvé des dessins représentant cet animal sur des poteries de l'âge de bronze découvertes en Suisse (pays gaulois), et, aujourd'hui encore, elle figure dans la thérapeutique populaire des peuples de l'Europe centrale. Toutefois, c'est surtout en France que la taupe fut le moyen curatif de prédilection. Il en est ainsi probablement, parce que ce pays étant surtout agricole, ses habitants ont été portés à la vénération des divinités souterraines. La taupe vivant sous terre, pénétrée de l'esprit de ces divinités, peut servir d'intermédiaire entre elles et l'homme, et par des procédés magiques il est facile de les faire servir à la cure des maladies. Les

(1) Cf. *Bull.*, VIII (1909), p. 151-157, XII (1913), p. 141-142.
(2) Dr Max Hœfler, Der Maulwurf im Volksglauben, *Urania*, 25 Jænner 1913.

Druides, d'après Pline, avaient la plus grande confiance dans la vertu curative des taupes (*talpæ extis maxume credunt Magi*) et surtout du cœur des taupes, parce que là est le siège de l'âme, ce viscère étant très riche en sang. Au moyen âge, sur la foi de Pline, toutes ces idées furent admises par les médecins et par les empiriques. Rabelais s'est fait l'écho de cette opinion. « La vie, dit-il (1), consiste en sang. Sang est le siège de l'âme; pourtant un seul labeur, peine en ce monde, c'est forger sang continuellement. » Mais il ne faudrait pas croire que maître François ait été dupe de ces idées. En voici la preuve.

Epistemon, camarade de Panurge, ayant été décapité dans un combat, s'en alla aux enfers; mais Panurge, qui était un habile chirurgien, lui remit la tête en place, et lui rendit ainsi la vie (2). Au ressuscité on demanda ce qu'il avait vu en enfer. Il assura qu'il etait bien marry de ce que Panurge l'ait sitôt rappelé à la vie? Pourquoi? Parce que, lui, pauvre diable, y faisait bonne chère, tandis que les rois et les grands personnages de ce monde y occupaient des emplois infimes. Il les énumère et, à côté d'Alexandre le Grand raccommodeur de vieilles chausses, il vit *Galien preneur de taupes*.

Ceci nous prouve que Rabelais, médecin, connaissait les vertus curatives attribuées aux taupes par la voix populaire, mais il les jugeait superstitieuses et ridicules. Voulant se moquer de Galien il le condamne à n'être, en enfer, qu'un preneur de taupes! Or, Rabelais, né à Chinon, avait été élevé au couvent de la Beaumette, près d'Angers; ceci n'est pas indifférent, le Dr Höfler ayant surtout enquêté l'Anjou et la Touraine.

La taupe aurait servi de totem, c'est-à-dire qu'elle aurait été considérée, à l'époque primitive, comme l'ancêtre d'une tribu et honorée à ce titre. Cela expli-

(1) Rabelais, *Pantagruel*, Livre III, Ch. IV.
(2) Rabelais, *Pantagruel*, Livre II, Ch. XXX.

querait l'origine de la croyance dans ses vertus curatives.

Dans la médecine populaire on croit que chaque organe employé dans un but curatif doit être enlevé à l'animal *vivant* parce que, ainsi, persiste en lui l'âme des divinités souterraines.

En Touraine, on croit, ou on croyait, que celui qui écrase dans sa main une taupe vivante acquiert le pouvoir de guérir par le simple contact de cette main sur l'endroit malade, tout comme le pouvaient les rois de France et d'Angleterre. La main du guérisseur s'imprègne donc de la force magique de l'âme animale de la taupe. « Une taupe étouffée vivante dans la main entre les deux Notre-Dame d'août et de septembre est un très bon fébrifuge et le fébricitant guéri devient à son tour guérisseur ; cette suffocation de la taupe donne à sa main la vertu, en l'apposant seulement sur la partie malade, d'apaiser la douleur de dents et de guérir les écrouelles et le cancer » (1).

En Anjou, l'enfant au maillot devient, lui aussi, guérisseur, lorsqu'une taupe a été étouffée sous les coussins de son berceau.

En Anjou encore, celui qui, sans la chercher, rencontre une taupe et l'écrase avec la main gauche, main du côté du cœur, acquiert le pouvoir de guérir la colique par la simple imposition de cette main. La force surnaturelle et magique du monde souterrain recueillie par la taupe et communiquée à la main, chasse les démons de la maladie.

Les pattes de cet animal seraient encore une merveilleuse amulette d'amour et un remède contre les maux de dents, le panaris, la diphtérie, l'insomnie, bref, une panacée.

Les cendres des organes génitaux de la taupe, mélangées aux aliments ou à la boisson, augmenteraient la puissance sexuelle, croit-on en Hollande.

On a même combiné la vertu curative des taupes avec celle des végétaux. C'était logique.

(1) Rolland, *Faune populaire.*

*
* *

L'auteur allemand précité dit bien que la taupe sert comme remède populaire ou est la base de diverses superstitions dans l'Europe centrale, mais il tient surtout à cette idée que cette superstition est issue, fait partie intégrante du sol gaulois.

Nous avons voulu savoir si son enquête, établie pour l'Anjou, pouvait s'appliquer à d'autres régions de France et, tout particulièrement à notre région castraise. A cette fin, nous avons interrogé des hommes du peuple, des agriculteurs, des ouvriers. Voici leurs réponses:

I. *Pour un jeune homme tombant du mal de terre et auquel, croit-on, un sort a été jeté.* — Prendre trois taupes *vivantes*. A chacune des trois taupes prendre trois gouttes de sang. Mettre les trois gouttes de chacune des trois taupes dans trois verres de vin. Boire chaque matin un de ces verres de vin. — Je tiens cette formule d'un paysan âgé d'une trentaine d'années environ à qui l'on avait demandé de capturer les taupes nécessaires à la préparation du remède et qui ajouta, en souriant d'ironie, que le remède n'a produit aucun effet.

II. *Contre les blessures* : Plonger une taupe *vivante* dans de l'eau-de-vie ou de l'huile d'olives. Cette eau-de-vie ou cette huile sont alors un excellent topique contre les blessures. — Cette recette m'a été donnée par un vieux facteur originaire d'Avignon. Il est, d'ailleurs, sceptique.

III. *En oculistique*: Mélanger du sang de taupe fraîchement tuée avec du foie de lézard et appliquer sur les yeux enflammés.

IV. *Contre l'odontalgie*: Les dents de taupe guérissent, par contact, les maux de dents des enfants.

Il m'a été dit encore qu'à défaut de la taupe on utilisait la terre de la taupinière.

Aux uns et aux autres j'ai demandé s'ils pouvaient me dire à quoi la taupe devait ses vertus curatives.

Plusieurs m'ont répondu : « Nous n'en savons rien. On s'en sert. » — D'autres : « C'est de la sorcellerie. »

Un vieil ouvrier, pressé de questions m'a parlé ainsi :

— Je ne sais pas si la taupe peut servir à préparer des remèdes.

— Mais oui, elle sert à cet usage ; alors, à quoi pensez-vous qu'elle puisse être bonne ?

— Çà (la taupe) doit être bon pour les douleurs.

— Pourquoi ?

— Parce que çà (la taupe) vit sous terre et que les douleurs viennent de la terre et que nous aussi venons de la terre et y retournerons.

Comme on le voit, dans notre région on se sert de taupes *vivantes* et l'on est convaincu que cet animal doit ses propriétés à sa vie souterraine. Toutefois, il résulte de mon enquête que les ouvriers de la ville n'ajoutent aucune foi à ces pratiques de « sorcellerie » et que les campagnards eux-mêmes ne sont plus unanimes à y croire.

*
* *

Le Dr Max Höfler, dans son étude, exprime l'opinion, comme nous l'avons vu, que l'usage médical populaire de la taupe est tout particulièrement français. Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rechercher si cet usage n'a pas été transmis aux Druides gaulois par les Grecs qui le tenaient eux-mêmes des Egyptiens. Puisqu'il a parlé, à propos de taupes, de l'histoire des religions dans laquelle il faut mettre certaines superstitions populaires parce qu'elles sont comme un reste de la religion primitive qu'elles permettent d'aider à reconstituer, nous pouvons bien émettre une hypothèse sur ce sujet en le priant de la vérifier.

Il est certain que les Gaules eurent des relations très intimes avec l'Hellade. La race gauloise s'éten-

dait d'ailleurs très loin hors de la Gaule elle-même, essaimant à travers toutes les régions situées des sources à l'embouchure du Danube, allant jusqu'en Asie Mineure. Elle couvrait la Suisse, l'Autriche proprement dite, les régions Balkaniques, l'Asie Mineure, le Nord de l'Italie, voisinant ainsi avec les Latins, les Grecs et les Slaves. A ce point de vue (et au point de vue spécial qui nous occupe et qui a éveillé l'attention du Dr Höfler) il est très intéressant de consulter une carte de la Gaule et de l'Europe au deuxième siècle avant Jésus-Christ.

Il n'y aurait donc aucune impossibilité à ce que le totémisme soit venu d'Egypte en Gaule par l'intermédiaire des Grecs et, avec le totémisme, comme totem peut-être, les vertus magiques de la taupe. Le culte égyptien des animaux est connu, chaque tribu du pays des pyramides ayant un totem particulier et l'on sait qu'en Grèce les dieux primitifs furent des animaux totems: hibou, pigeon, chat, serpent, etc.

Et nous voici, à la fois, bien loin et bien près de la taupe et des superstitions populaires concernant la médecine dans le Castrais.

LA PREMIÈRE ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS (1804-1819)

par le Dr R. PICHEVIN

A la veille de la Révolution, de sourds craquements se faisaient entendre dans l'édifice médical. L'enseignement de la médecine se trouvait dans le plus lamentable état. Les Universités, les Facultés étaient profondément atteintes par d'innombrables abus. Envahi par l'ignorance et le charlatanisme, le corps médical se faisait remarquer par son insuffisance, tant au point de vue de la qualité que de la quantité de ses membres.

Sous l'impulsion des idées nouvelles, par la promulgation des lois qui traduisaient les sentiments du Tiers-Etat et les nécessités issues du nouvel ordre des choses, l'Université, les Corps savants recevaient les contre-coups des mesures que l'Assemblée constituante édictait sur les questions d'ordre général. Les privilèges de l'Université furent atteints. Ses biens, à titre provisoire il est vrai, furent mis (1) à la disposition de la nation.

Il faut le reconnaître, l'état d'esprit n'était pas favorable à l'Université, aux Facultés, aux Académies, dès les premières lueurs de la Révolution. Les Encyclopédistes, Voltaire et Diderot entre autres, lui sont hostiles. Pour mettre fin aux abus, les réformes s'imposent.

Guillotin se mit à la besogne et écrivit un projet extrêmement remarquable qui fut adopté par Talleyrand. Mais la Constituante prit fin avant le vote de ce projet de loi. Il y a lieu de le déplorer.

En 1792, on comptait (2) quinze Collèges de médecine, de nombreuses Sociétés savantes, parmi lesquelles il est nécessaire de citer l'*Académie de Chirurgie:*

Mais quel désarroi !

L'Académie de Chirurgie elle-même, frappéepar l'universelle décadence laisse partir Desault, et assiste, coup sur coup, à la mort de Jean-Louis Petit, puis à celle de Louis, son illustre secrétaire général. Elle n'existe pour ainsi dire plus, quand la loi du 18 août 1792, votée par la Législative, vint abolir les Universités et les Facultés et consacrer la situation qui existait déjà de fait. Cependant, il est bon de faire remarquer avec L. Liard, que la Législative n'eut pas le temps de se prononcer définitivement sur cette question. Elle ne passa pas à la troisième lecture du projet de loi. Mais le coup était porté. Les établisse-

(1) Louis Liard. *L'Enseignement supérieur en France*, 1789-1893. Paris, 1888. I, p. 120.

(2) Jules Rochard. *Histoire de la Chirurgie française au* XIX*e siècle*. Paris, 1875, p. 1 et suiv.

ments d'instruction publique subirent une chute de plus en plus marquée.

Certes, les prétextes qui furent invoqués pour précipiter les événements ne manquaient pas. Fourcroy s'élève contre cette *espèce de sacerdoce*, plus redoutable peut-être que celui que la raison du peuple vient de renverser. Daunou signale avec dédain l'*Eglise académique*.

Bientôt, ce sera le tour de la Convention d'entrer en lice. Elle le fait d'une façon nette et tranchante.

Sans doute, les Girondins, beaucoup de Dantonistes sont pour la conservation des foyers d'instruction, mais la majorité de la Convention, pour diverses raisons, principalement en vertu de l'intangible principe d'Égalité, se montre l'adversaire des Universités, des Académies, de tout ce qui semble constituer une sorte d'aristocratie ou de supériorité, même acquise par l'étude.

Jean-Bon Saint-André s'écrie : « La République n'est pas obligée de faire des savants. » Un autre, écrit L. Liard, dit : « Ce n'est pas des savants qu'il nous faut. La liberté n'est pas le fruit des sciences et des arts... Les sans-culottes ne sont pas des savants et les savants ne sont pas des républicains... »

Ces raisons étaient évidemment sans répliques, aussi le décret du 8 août 1793, qui supprimait les Universités, les Facultés, les Corps savants, ne causa-t-il aucun changement dans l'état des choses. Le fait était déjà établi.

La loi du 15 septembre 1793, fit entièrement table rase du passé déjà aboli. Il faut le dire, cette loi fut édictée au milieu d'un bouleversement violent causé par les ennemis de l'intérieur et par la crise qui nécessitait une levée en masse pour répondre aux menaces de l'étranger. Il n'en est pas moins vrai que par les mesures préparatoires, en outre, en vertu du décret du 8 août 1793 et par la situation de fait, il ne restait plus rien des institutions d'instruction publique. Le génie devait suppléer à tout : à l'instruc-

tion, aux connaissances scientifiques. Ce fut bientôt dit.

Cependant, grâce à Fourcroy, l'enseignement fut rétabli, par la loi tutélaire du 14 frimaire an III (4 décembre 1793).

Trois écoles de santé furent établies, l'une à Paris, l'autre à Montpellier et la troisième à Strasbourg.

Le désir de se réunir, de se concerter, d'échanger des connaissances, de faire avancer la science, hantaient l'esprit de certains médecins et chirurgiens, épaves de la défunte Société royale de médecine, de l'ex-Académie royale de chirurgie, des anciennes Facultés de médecine.

Pour obtenir le résultat que l'on visait, on eut recours (1) à un article de la Constitution de l'an III, ainsi conçu :

Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des Sociétés libres, pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts.

Le 27 ventôse an IV, la Commission municipale proposa à l'enquête, le citoyen administrateur Seguy. Celui-ci rendit compte de son travail, et le 29 ventôse (19 mars 1796), la Commission émit un avis favorable.

Telle fut la genèse de *la Société de santé* qui tint sa première séance le 2 germinal an IV (22 mars 1796), en présence de vingt-trois adhérents, médecins, chirurgiens, pharmaciens, vétérinaires et adeptes des sciences physiques.

Voici le but de cette société :

Rassembler les connaissances éparses ; recueillir les observations, les découvertes nouvelles; instituer et répéter des expériences pouvant leur servir de contrôle et de développement; présenter des questions importantes à résoudre; soumettre tous les faits à l'analyse et à la discussion contradictoire en se dégageant de tout esprit de système et de préven-

(1) *Les Archives de la Société de Médecine de Paris de l'an IV* (1796) *à nos jours*. Lecture faite à la Société de médecine de Paris, par le docteur Rougon, Archiviste, etc. Corbeil, imprimerie Crété, 1882, p. 6.

tion, et contribuer au succès commun en faisant paraître chaque mois un recueil de leurs travaux.

Le programme était vaste et bien ordonné. Il pouvait donner d'excellents résultats en réunissant en un seul faisceau des forces éparses et souvent opposées.

Le 27 pluviôse an V (15 février 1797), la *Société de Santé* change de nom et devient la *Société de médecine de Paris*, société libre, non subventionnée, mais reconnue et approuvée par les pouvoirs publics.

Dès l'an V, la *Société de Santé* avait à sa disposition un organe de publicité : *Recueil périodique de la Société de Santé de Paris* qui prit plus tard le nom de *Journal général de médecine française et étrangère.*

Telle fut la principale Société qui naquit après la totale destruction votée par la Convention.

Cependant, quelques autres Sociétés qui virent le jour à peu près à la même époque firent paraître certains travaux.

Une étude spéciale serait nécessaire pour faire sortir de l'ombre où elles sont dissimulées jusqu'à ce jour, ces Sociétés mal connues.

Suivant Rochard, la *Société philomatique* (1) qui existait depuis 1788, reprenait ses travaux et commençait la publication de ses bulletins en avril 1797. D'illustres savants en faisaient partie.

Peu de temps après la naissance de la Société de Santé, fut créée (24 juin 1796) la *Société médicale d'Emulation*, dont les membres principaux s'appelaient : Alibert, Bichat, Dupuytren. Elle commença ses publications, dès 1797.

Cette Société faisait concurrence à la Société médicale de Paris. Toutes, elles étaient libres, non officielles.

Mais le Gouvernement, on le pense bien, ne pouvait laisser les choses dans cet état, et le 31 août 1800 il créa dans l'Ecole de médecine, la *Société de la Faculté*, chargée de toutes les questions d'hygiène, de médecine légale ou d'intérêt public. Cette Société

(1) Rochard. *Loc. cit.* p. 8.

devait s'occuper de topographie médicale et se charger de la publication des mémoires inutilisés de l'ancienne Faculté de médecine, de la Société royale de méde. cine et de l'Académie de Chirurgie.

Somme toute, ses attributions ressemblaient beaucoup à celles qui devaient être dévolues à l'Académie royale de médecine de 1821.

La Société officielle était créée. Elle se mit à la besogne (1) sans retard, mais son organisation ne fut complète que le 23 mars 1804. Ses bulletins parurent dans le cours même de cette année 1804.

Ses membres étaient au nombre de 60, parmi lesquels on comptait 17 professeurs de l'Ecole où chefs des travaux. Il y avait 16 associés et 16 adjoints, sans parler des 60 associés nationaux, des 60 associés étrangers et d'un grand nombre de correspondants.

La première Académie de médecine de Paris fondée en 1804

L'actuelle Académie de médecine de Paris a été fondée en 1821. On ignore généralement, même dans le monde scientifique, que cette grande Societé créée par la Restauration a eu une sœur aînée qui a vu le jour pendant le règne de Napoléon Ier et dont l'existence, après quelques vicissitudes, s'est prolongée longtemps.

(1) Ces notions qui sont consiguées dans divers recueils semblent bien acquises. Cependaat, on trouve dans l'*Almanach de France* (p. 634) de l'an dixième de la République française, une et indivisible, et dans l'Almanach de 1808 (page 811), des renseignements troublants qui tendraient à faire confondre la Société de la Faculté avec la Société de médecine de Paris. On lit, en effet, « Société de médecine de Paris », établie à l'Ecole de médecine par divers arrêtés, en date des 12 fructidor, an VIII (31 août 1800) et 18 vendémiaire an IX (10 octobre 1800). Cette Société a été instituée pour continuer les travaux des ci-devant Société royale de médecine et Académie de Chirurgie. Elle se compose de 16 membres parmi eux : Alibert, Bichat, Chaptal, membre de l'Intérieur, Jadelot, Vauquelin, Dupuytren, chef des travaux anatomiques, méritent d'être cités.

Dès 1870, A. Chéreau (1) avait signalé cette Académie de médecine qui avait eu Guillotin pour promoteur, mais les données de A. Chéreau étaient loin d'être complètes. Ceux qui ont repris la question jusque dans ces derniers temps n'ont guère fait avancer la question. J. Rochard (2) tombait dans une grave erreur quand il déclarait que la Société de médecine de Paris et l'Académie ou Société académique, n'étaient qu'une même Société.

Différentes causes semblent s'être réunies pour permettre à cette confusion de s'établir. L'absence de documents précis qui restèrent longtemps disséminés et enfouis dans des bibliothèques peu fréquentées, le siège des deux Sociétés qui fut le même, à des époques différentes, des attributions à peu près identiques, des réunions à des époques périodiques, des consultations gratuites aux pauvres, la propagation de la vaccine que visèrent les deux assemblées, des membres communs : telles furent les causes qui accréditèrent l'erreur de ceux qui pensaient que la Société de médecine de Paris et l'Académie de médecine de Paris, née sous l'Empire, étaient une même personne morale. Il n'en était pas ainsi, comme le prouvent des documents (3) assez nombreux.

Les séances constitutives de l'Académie de médecine de Paris.

A 7 heures du soir, le 4 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804), à l'Hôtel d'Aligne, rue d'Orléans

Dans l'Almanach de 1808, il est dit qu'elle doit entretenir une correspondance avec les médecins et chirurgiens de l'Empire, etc. Elle est composée de professeurs de l'Ecole. Il existe 18 membres et 16 associés adjoints. Cette Société tient ses séances dans une des salles de l'Ecole, les jeudis, de quinzaine en quinzaine. Or, la Société de médecine ne tenait pas ses séances dans une des salles de l'Ecole, et en 1808 elle se composait d'un nombre beaucoup plus grand de membres,

Il s'agit, à n'en pas douter, de la *Société de la Faculté* dont il vient d'être parlé.

(1) A. Chéreau. *Guillotin et la guillotine*. Paris, 1870, p. 40.

(2) Rochard. *Loc. cit.*, p. 133.

(3) Nos remerciements à M. Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie, de nous avoir désigné les manuscrits qui ont servi à cette étude.

Saint-Honoré, n° 12, se réunirent un certain nombre de médecins, pour fonder une Société à laquelle on donna immédiatement le nom d'*Académie de médecine de Paris*.

Voici dans quel but :

Des docteurs en médecine (1) persuadés que le perfectionnement des études s'acquiert d'une manière lente et difficile dans le silence du cabinet, et dans l'éloignement des hommes qui s'occupent du même objet, ont résolu de se réunir en Société libre pour se communiquer mutuellement les connaissances que chacun peut acquérir en particulier, et pour diriger leurs travaux vers le plus grand bien de l'art et de l'humanité.

Celui qui, en apparence du moins, a joué le rôle principal, lors de la fondation de l'Académie, est le docteur Fabré, personnage de second ordre, futur membre titulaire.

L'objectif, dit Fabré, est de relever la profession médicale et d'assurer les progrès de l'art. Ce résultat sera obtenu par l'union et la réunion des médecins qui désirent former une nouvelle Société sous le nom d'*Académie de médecine de Paris*.

Fabré propose trois classes de membres : la première formée par les titulaires honoraires recrutés principalement parmi les docteurs régents de l'ancienne Faculté de médecine ; la deuxième composée de membres titulaires et la troisième d'associés correspondants. L'Académie aura une administration. Chaque membre de la nouvelle Société versera une cotisation.

Fabré n'accepte que les fonctions d'archiviste. Il sera secrétaire jusqu'à ce qu'on lui donne un successeur, comme il le désire. Il désigne au choix de la Société M. J. C. Dupont, médecin de Montpellier, comme président provisoire. Cette motion est adoptée.

J. C. Dupont préside la deuxième séance, le 26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804), à l'Hôtel d'Aligne. Un membre de l'Assemblée propose de faire « une

(1) Académie de médecine de Paris, an XIII. Procès-verbaux, documents divers. Papiers laissés par le Dr Pagès (Bibl. Ac. de méd., ms. 42, fol. 1).

adresse à sa Majesté l'Impératrice pour la supplier de lui (à l'Académie) accorder le titre d'*Académie impériale de médecine* ».

Cette tentative renouvelée du reste, à la séance suivante, demeura stérile. Napoléon ne pouvait évidemment tenir compte de la demande d'une Société qui n'avait même pas encore voté ses statuts.

Le 5 brumaire an XIII, (28 octobre 1804), a lieu la troisième séance sous la présidence de Dupont. A l'unanimité et aux applaudissements des 23 votants, Guillotin, ancien Professeur des Ecoles est proclamé directeur ; Descamet, Professeur, est nommé Président; G. Duméril, Professeur de l'École de médecine de Paris, est élu vice-président, tous deux à l'unanimité des suffrages.

Le président provisoire, M. Dupont, est proclamé secrétaire à la majorité de 7 voix Burdin est nommé secrétaire adjoint. Fabré a la charge des archives, à la majorité de 19 voix. M. Pagès devient trésorier et Leduc, trésorier adjoint. Sont proclamés honoraires, les docteurs régents de la cy devant Faculté : c'est l'indice de l'orientation de la Société.

Sont désignés comme titulaires : MM. Portal, Menuret, Daignan, Legallois, Pagès, Burdin, Cattet, Thillaye fils, Capuron, Fouquier, Récamier, Forestier, Landré-Beauvais, Fabré, Levacher de la Feuterie, Léveillé, Bonnet, Dupont, Tourlet, Bonafon, Bertin, Dazille, Veau-Delaunay, Lassie, Bénard, Cassius, Ledru.

Fabré propose de nommer titulaires honoraires MM. Portal, Menuret et Daignan.

Il est arrêté que l'Académie se réunira le 12 courant pour nommer les administrateurs qui n'ont pas encore envoyé leur acceptation Les titulaires ne seront élus définitivement qu'après qu'ils auront accepté par écrit leur nomination.

Le premier imprimeur de l'Académie est M. Ogier, rue de l'Arbre-Sec, n° 247.

Sous la présidence de Descemet, se tint, le 12 brumaire an XIII (3 novembre 1804), à 1 heure de l'aprèsmidi, la quatrième séance.

Guillotin et Descemet ont accepté les fonctions

auxquelles ils ont été élevés. Duméril absent n'a pu faire connaître sa réponse.

Le 26 brumaire an XIII, à une heure et demie, s'ouvre la cinquième séance. L'ex-président Dupont donne sa démission de sa place de secrétaire et demande un congé de quatre mois. C'est, semble-t-il, la première manifestation d'un mécontentement parmi les membres de l'Académie. La place de secrétaire échoit à Roussille-Champseru.

Le préfet de police qui avait été pressenti invite l'Académie à se constituer définitivement et l'autorise à tenir ses « utiles séances », rue d'Orléans, à l'Hôtel d'Aligne.

On passe à la lecture des lettres d'acceptation : 1° de MM. Le Tanneur, Lemoine, Danié (présent), Gille, Jeanroy, oncle, Rousille-Champseru, La Louette (présent), Bourdois, Jumelin, Guilbert (présent), Descemet (présent), Demoury (présent), Guillotin (présent), Bourru (présent), docteurs-régents de la faculté de Paris, qui acceptent le titre de membres honoraires titulaires ; 2° de MM. Bosquillon, Petit, Mallet, de Montaigu, qui demandent à prendre connaissance des statuts de l'Académie avant d'accepter ; 3° de MM. Portal, Menuret (présent), Cassius, J. Tillaye fils, Daignan (présent), Duméril ; Pagès (présent), Bonnet (présent) ; Forestier, Fabré, Veau de Launay (présent), Legallois, Tourlet, Cattel (présent), Récamier (présent), Dupont, Léveillé, Capuron, Fouquier, Lassie, Bénard (présent), Rougeot, Durand, Gondret, Dubourg, Salmade, Ledru, Vosdey qui acceptent le titre de membres titulaires.

Le tableau des académiciens titulaires est et demeure provisoirement fermé ; nul ne pourra y être inscrit qu'après l'acceptation des statuts.

On présente les noms d'un certain nombre de membres au titre de correspondants (Izarn, Strack fils, Castberg, etc.).

Une commission chargée de faire les changements nécessaires aux statuts est nommée et se compose de MM. Bourru, Guillotin, Menuret, Bonnet et Fabré, le précieux collaborateur du futur bureau.

La cotisation est fixée à 12 francs.

A la séance du 1er nivôse an XIII, Thomas d'Hon-

glée, Bertholet et Duchanoy envoient leur acceptation du titre de membre titulaire honoraire.

I. — Création de l'Académie de médecine.

Ce fut le 22 nivôse an XIII (12 janvier 1805) que l'Académie de médecine de Paris adopta à l'unanimité, en séance générale, ses statuts qui furent remaniés et définitivement rédigés par Bourru, Guillotin, Menuret, Bonnet et Fabré.

L'Académie était définitivement constituée. L'Assemblée décida que ses statuts devaient être présentés au Préfet de police.

Ces statuts (1) se trouvent sur un registre qui a été visé à l'administration de l'Académie de médecine de Paris, le 21 prairial de l'an XIII, 10 juin 1805.

Guillotin est directeur; Menuret, sous-directeur; Bourru, président; Descemet, vice-président; P. Champseru, secrétaire; Fabré, secrétaire adjoint et Le Duc, trésorier.

A la page 2 on voit le sceau de l'Académie :

ACADEMIA MEDICINÆ PARISIENSIS SALUTI PUBLICÆ.



A la fin des statuts se trouve le cachet de l'Académie.

(1) Bibliothèque de l'Académie de médecine, ms. 14, p. 2 et suiv.

Voici le résumé de ces statuts :

Statuts adoptés le 12 janvier 1803 (1).

Les statuts peuvent être résumés ainsi : *l'Académie de médecine de Paris* est une Société libre fondée pour resserrer l'union qui doit régner entre les médecins et maintenir l'honneur de leur profession. Il existe, trois classes : la première formée d'académiciens titulaires honoraires qui sont composés de docteurs de la Faculté de médecine de Paris, en outre de docteurs en médecine ayant plus de vingt ans de doctorat. On ne peut être porté sur le tableau des honoraires sans avoir été inscrit sur celui des titulaires. La seconde classe qui comprend les académiciens titulaires se recrute parmi les docteurs en médecine reçus dans une Faculté, ou dans une Ecole de médecine française ou étrangère. Les conditions de réception sont les suivantes : être présenté par 4 membres titulaires qui signent la demande ainsi que le candidat. Le président propose une commission de 5 membres (2 pris dans la première classe et 3 dans la seconde, en dehors des présentateurs) pour faire un rapport. Le candidat doit remettre ses lettres de docteur, un certificat de moralité, ses thèses, ses travaux, si possible. Le rapport est soumis au vote secret des Académiciens honoraires et titulaires. L'admission a lieu si le candidat réunit les deux tiers des suffrages plus un, et s'il y a une majorité d'Académiciens résidants à Paris, Le récipiendaire ne peut être inscrit à la deuxième classe qu'après avoir lu un mémoire ou présenté un ouvrage à l'Académie. Les Académiciens de la troisième classe sont choisis parmi les savants nationaux ou étrangers qui s'occupent de la médecine ou de quelqu'une des sciences accessoires. Pour être reçu correspondant, il suffit d'être présenté par 3 académiciens titulaires sur une feuille signée par le candidat et les présentateurs. Une commission de 3 membres est nommée. Le candidat est admis s'il réunit la majorité absolue. Le vote est secret.

L'Académie est gouvernée et administrée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un directeur, d'un vice-directeur, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un archiviste.

Le président et le directeur sont choisis parmi les honoraires; les autres administrateurs parmi les deux classes des titulaires. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, dans une assemblée convoquée à cet effet. Ne sont éli-

(1) Registre des statuts de l'Académie de médecine de Paris. Bibl. Ac. de méd., ms. 44, p. 2 et suiv.

gibles que les membres présents. La durée des fonctions des administrateurs est d'un an. Le vice-président, le vice-directeur et le secrétaire-adjoint seront, pour la première fois seulement, renouvelés au bout de 6 mois. Les administrateurs peuvent être réélus une seule fois sans intervalle, sauf le trésorier et l'archiviste qui sont toujours rééligibles.

Le président est le chef de l'Académie; il en a la police. Il a la garde du sceau, signe et scelle tous les actes et nomme les Commissions temporaires. Le directeur est le chef de l'administration; il la préside, en a la police et en signe tous les actes avec le secrétaire-adjoint. L'administration est chargée de l'exécution des statuts, des réglements, des arrêtés, de la comptabilité, des détails de la tenue des séances. Les administrateurs rendent les suffrages à la majorité absolue des suffrages.

La commission des consultations est formée de 12 membres, pris 4 dans la première classe et 8 dans la deuxième. Elle comprend les titulaires des deux classes qui sont appelés successivement à en faire partie.

Le principe de la cotisation est admis. Le quantum est fixé chaque année. Les titulaires des deux classes consignent une autre somme pour recevoir des sportules. Les membres honoraires reçoivent double sportule. Sont seuls propriétaires des biens de l'Académie les académiciens qui acquittent leur contribution annuelle. A l'avenir, le diplôme est obligatoire pour tous les membres ; il devra être payé et même d'avance par les membres correspondants.

L'Académie aura deux séances générales par mois et peut être convoquée extraordinairement par le président. Les membres des deux classes ont seuls voix délibérative. Dans les assemblées, lorsqu'il est fait une proposition qui *paraît* contraire aux statuts, tout membre a droit de s'y opposer et le président ne peut la mettre en délibération que sur le vœu de la majorité. L'Académie donne des encouragements, accepte toutes donations, etc.

« L'Académie a droit de surveillance, de police et de censure sur tous ses membres ».

Il ne peut-être fait aucun changement dans les statuts que sur la propositiou de dix académiciens, qu'après le rapport d'une commission nommée par le sort, et une délibération prise et confirmée à la majorité des neuf dixièmes des membres présents, dans trois assemblées consécutives convoquées *ad hoc*. Les académiciens qui ont fait la proposition ne peuvent pas être membres de la commission. Tout membre des deux premières classes, pour être inscrit sur le tableau de l'Académie, est

obligé de signer la formule suivante et de la prononcer à haute voix : « Je promets de maintenir les statuts de l'Académie de médecine de Paris, de m'opposer à tout ce qui pourrait être contraire à l'esprit de chacun des articles qu'ils contiennent et de me soumettre à tous les arrêtés qu'a pris ou prendra l'Académie, conformément aux susdits statuts. »

La lecture des statuts démontre l'omnipotence des membres de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, les pouvoirs considérables sinon discrétionnaires du Président et du Directeur, soigneusement choisis parmi les membres honoraires. Le serment inscrit à la fin des statuts n'est-il pas là pour prouver que les fondateurs de l'Académie de médecine de Paris avaient accumulé les obstacles pour s'opposer à toute modification dans l'état de choses qu'ils avaient créé ?

A la suite de ces statuts se trouvent la signature, le lieu et la date de la réception de chacun des académiciens. C'est du 28 octobre 1804 (5 brumaire an XIII) que sont datées les premières réceptions qui ont eu lieu, lors de la troisième séance constitutive présidée par l'éphémère Dupont. Les signatures ne sont pas toutes très lisibles ; et les indications des dates de réception au doctorat ne sont pas complètes. L'Académie compte 77 membres avant que Pagès, dernier et ancien secrétaire ne « ferme » la liste des membres qui composent l'ancienne Académie de médecine de Paris.

Les différents locaux occupés par l'Académie

Jusqu'à sa constitution définitive, l'Académie tint ses séances à l'Hôtel d'Aligne, rue d'Orléans Saint-Honoré, nº 12. Le 21 pluviôse an XIII (10 février 1805) elle se réunit à la rue du Bouloi, sous la présidence de M. Descemet. Plusieurs académiciens n'ayant pas été avertis se sont rendus à l'ancien siège. Aussi n'a-t-on pas procédé à la nomination des administrateurs, rue de Bouloi, dans cette neuvième séance, ainsi qu'il était convenu à la dernière assemblée qui s'était tenue à l'Hôtel d'Aligne.

A la presque unanimité des membres présents, les jours de réunion de l'Académie sont changés. On les

fixe aux deuxièmes et quatrièmes mardis de chaque mois, à 2 heures précises. La location de la salle de la rue de Bouloi qui servit à tenir la neuvième séance coûta 15 francs, somme trouvée peut-être élevée pour les maigres finances de l'Académie.

Aussi se décida-t-on à se rendre auprès du ministre de l'Intérieur, à l'effet d'obtenir, à titre gracieux, une salle appropriée, soit à l'Oratoire, soit à l'Athénée des Arts. L'Académie eut gain de cause. Mais à quelle époque ?

A la séance du 19 février 1805, elle est toujours en instance pour avoir un local. Il est impossible de fixer la date de l'installation de l'Académie dans son nouveau local. Il est probable que c'est en 1805 même que la Société put se réunir à l'Oratoire.

Le temple de l'Oratoire (1) est l'ancienne chapelle de la congrégation des Pères de l'Oratoire, fondée en 1611 par Pierre de Bérule qui, en 1616, acheta de Catherine de Lorraine l'ancien hôtel Montpensier, appelé ensuite Hôtel d'Estrées. Pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, la chapelle et le couvent furent occupés par la Conservation des hypothèques, le Conseil des prises et la Caisse d'amortissement, jusqu'en 1811.

Les premiers jetons de présence de l'Académie.

Le 21 pluviôse an XIII, Guillotin annonce qu'il fera fabriquer 100 jetons. Chaque jeton sera d'une valeur intrinsèque de deux francs et sera frappé au dernier coin de la Faculté de médecine de Paris. Ces jetons porteront d'un côté l'effigie de M. Bourru, président et sur le revers l'emblème de la concorde et de la constance, avec cette légende : *Concordia et constantia vincent.* Ces jetons ont-ils été fabriqués ? Dans tous les cas, ils ne sont pas connus. Ceux dont on possède quelques rares spécimens ont été faits plus tard à l'effigie de Guillotin.

(1) *Histoire et description du temple de l'Oratoire*, par M. le comte J. Clément de Ris. Paris, s. d., in-8°. Bibl. nat. LR 7/23.950.

Travaux de l'Académie (1804-1805).

A la séance du 19 février 1805, Bourru, ancien Doyen, est nommé Président; Descemet obtient la vice-présidence, Guillotin est proclamé directeur et Menuret a la place de vice-directeur. Sont nommés : secrétaire, Chamseru ; secrétaire-adjoint, Fabré; trésorier, Ledru et archiviste, Bonnet.

Les travaux académiques sont dirigés par MM. Dessessartz et de La Porte, membres honoraires et par MM. Legallois, Léveillé et Pagès, membres titulaires.

Bourru, Président, ouvre la onzième séance, le 15 mars 1805.

Les communications sont quelconques. L'Académie pense surtout à s'entourer de formes extérieures qui assureront, pense-t-elle, son prestige.

Ne décrète-t-elle pas gravement que désormais son appariteur prendra le titre ronflant de *greffier de l'Académie?*

A la séance suivante, la Société décide que les observations et mémoires seront soumis à une deuxième lecture avant d'être discutés. De plus, une partie du règlement devra être rédigée en latin, et comprendre le *jusjurandum* d'Hippocrate et d'autres passages analogues.

De plus en plus, l'Académie se façonne à l'image de l'ancienne Faculté de médecine.

C'est ainsi que la Société arrête, le 10 floréal an XIII, que pour être académicien, il faut connaître la langue latine « base essentielle de l'éducation médicale ». Les candidats subiront un examen pour prouver leurs connaissances dans la littérature latine.

L'Académie, le 24 floréal an XIII, décrète l'obligation de payer les jetons par trimestre et d'avance ; l'obligation pour les titulaires de payer les frais du diplôme, de régler la valeur des jetons durant le mois de réception, etc., mesures que semblent nécessiter les dépenses, modestes pourtant, faites par l'administration.

Situation des chirurgiens à l'Académie.

Jusqu'au 11 juin 1805, la situation des chirurgiens à l'Académie n'avait pas été tranchée nettement. Sous la présidence de Bourru, la Société arrête que les chirurgiens seront seulement admis à titre de *correspondants*.

Un personnage important, fort instruit, directeur d'un journal fort lu, le *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, J. Sédillot, docteur de Reims, pose sa candidature au titre de membre titulaire de l'Académie. Malgré la légitime autorité de J. Sédillot dans le monde médico-chirurgical, il n'est pas admis d'emblée. Sédillot, en effet, était chirurgien. La commission exigea la radiation du candidat de la liste des chirurgiens. Sédillot accepta et, le 14 janvier 1806, sa candidature fut agréée. Il fut nommé titulaire.

Un peu plus tard, vers le mois de juillet, Sédillot sollicita une place (1) de titulaire honoraire et offrit son journal à l'Académie pour l'insertion des mémoires et des observations des membres de la Société.

Cette proposition ne fut guère prisée. L'Académie ne se servit du journal de Sédillot qu'à une période tardive de son existence. Cependant celui-ci ne cessa jamais d'adresser son périodique à l'Académie et lui resta fidèle, lors de la crise qui divisa la Société.

Nominations à l'Académie le 27 messidor an XIII.

Il faut citer la nomination de Barthez à l'unanimité et aux applaudissements de l'assemblée. Barthez était conseiller de l'Université de Montpellier, Professeur honoraire de l'Ecole spéciale de cette ville, médecin du gouvernement. Le nom du savant avait retenti à travers le monde. A cette séance furent nommés : Startenkeil (de Salzbourg); Mouton, chirurgien de la Garde ; Rigal (de Gaillac) ; Sauvage (de Mayence) ; Lordat (de Montpellier) ; Dumas (de Montpellier); Scarpa (de Pavie); Guillaumeau (de Niort); Estor (de Montpellier).

L'Académie ordonna à ses membres de garder le secret des délibérations.

(1) Ac. de méd., ms. 42, fol. 52.

Autres travaux de l'Académie.

Les travaux académiques ne brillent pas par leur importance. Leur publication n'est peut-être pas très aisée : l'argent fait défaut. L'Académie désire-t-elle beaucoup la publicité ? C'est fort douteux.

M. Mollet parle d'un corps charnu qui représente le moule de la matrice, à la séance du 25 thermidor an XIII.

Les consultations devaient avoir lieu les mercredis de 2 à 4 heures.

Relations de l'Académie avec les autres Sociétés.

Le 2 octobre 1805, Regnauld de Saint-Angely, invite le président de l'Académie de médecine à assister à la distribution des prix de l'Académie de législation. Cette invitation est acceptée.

Le 23 vendémiaire an XIV, l'Athénée envoie à l'Académie de médecine des billets pour assister à sa séance publique. Ces attentions sont agréées avec faveur.

Plus tard, le 19 novembre 1805, l'Académie reçoit aussi des billets d'entrée aux séances publiques de l'Ecole de médecine, de l'Ecole de pharmacie, aux séances de la Société d'Agriculture de la Seine, ce qui prouve que ces Sociétés tenaient à cœur d'avoir auprès d'elles les membres de l'Académie de médecine.

La nouvelle année académique s'ouvre par la nomination de Descemet comme vice-président.

Le 5 novembre 1805, Pagès prononce un discours en latin, dans lequel il glorifie l'Académie, dont le but est de relever de ses cendres la Faculté de médecine de Paris. Ainsi éclate à nouveau la pensée constante de la Société.

Travaux de l'Académie.

Dans une séance précédente, Veau de Launay avait déjà déposé sur le bureau de l'Académie des tubes capillaires inventés par Bretonneau pour la conservation du vaccin. Guillotin revint sur la question et

mit en lumière la supériorité de la découverte de Bretonneau.

Desessartz cite l'exemple d'un malade qui rendait des kystes hydatiques par le rectum. Cattet signale une mort rapide causée par une inflammation de l'estomac.

La consultation est faite par des honoraires (Lemoine, Guillotin, Bosquillon, Delamotte) et par des titulaires (Thillaye, Fouquier, Gondret, Legallois, Récamier, Forestier, Leveillé, Cattet), pendant 6 semaines.

Desessartz communique un cas de paraplégie causée par une luxation graduelle et spontanée d'une vertèbre dorsale chez un homme dans toute la force de l'âge.

On lit une notice sur les maladies régnantes.

Les diplômes de l'Académie.

Un de ces diplômes a été conservé. C'est celui de Jean-Etienne Levraud, reçu membre titulaire à la séance du 13 mai 1806. Ce diplôme (1) est revêtu de la signature de Guillotin. Le sceau porte la légende suivante : *Academia medicinæ Parisiensis. Saluti publicæ.*

Vingt ans après, le Dr Levraud (de Barbezieux), était curé d'Ambleville.

Rapports de l'Académie avec les pouvoirs publics.

Du mois d'octobre 1807 au mois d'octobre 1808, le siège de la présidence est occupé par Guillotin ; Petit est secrétaire et Pagès secrétaire-adjoint. Borie et Capuron sont chargés de la consultation publique. Demangeon réclame une place de membre titulaire (2).

(1) *Bulletin de la Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, IV (1889), p. 199.

(2) Series chronologicæ rerum in gremio Academiæ, etc., in *Calendarium medicum ad usum saluberrimæ parisiensis Academiæ, exhibens doctorum academicorum et sociorum correspondentium nomina... edente* D. M. A. Petit, Parisiis, typis vid. Delaguette, Academiæ medicinæ typographi, via Sancti Mederici, n° 22, MDCCCIX, in-18°. Bibliothèque de la Ville de Paris, 17.063.

Le 27 octobre 1807, Bourru est nommé vice-président; Mallet vice-directeur et Pagès occcupe toujours la place de secrétaire-adjoint.

Le 21 novembre, Guillotin annonce que Crétet, Ministre de l'intérieur, recevra le lendemain au Ministère la députation de l'Académie.

Rendant compte de l'audience, le Président, aux applaudissements de la Société, déclare que les membres de l'Académie ont été accueillis avec amabilité et bienveillance. Le Ministre laisse espérer qu'il apposera sa signature au bas des statuts de l'Académie et qu'il fera inscrire les noms des académiciens dans l'Almanach impérial.

Plus tard, Guillotin annonce la nouvelle que le ministre a approuvé les statuts. L'Académie vote des remerciements à son président et au Ministre. Le 26 janvier 1808, l'Académie apprend que Crétet l'a placée sur la liste des institutions publiques et, le 9 février, le président fait savoir que le Ministre reconnaît l'Académie comme Société d'utilité publique. Crétet pense que la Société accroîtra les progrès de l'art.

Les règlements de l'Académie furent officiellement approuvés par décision (1) du Ministre de l'intérieur, le 31 décembre 1807.

Liste des membres de l'Académie.

Dans l'Almanach de 1808, on peut lire les noms des membres de l'Académie de médecine. Il existe 72 membres titulaires honoraires dont 66 docteurs de l'ancienne Faculté. Les membres titulaires n'atteignent que le nombre de 31. On compte 84 chirurgiens et 194 pharmaciens (2).

Voici la liste des titulaires honoraires, docteurs de l'ancienne Faculté de Paris :

Geoffroy, Maloët, Descemet, Leys, Thomas d'Onglée, Jeanroy, Mallet, Bourot de Jonchère, Andry, Bourru, vice-pré-

(1) *Almanach impérial*, an bissextil, MDCCCVIII, p. 806 et 872.
(2) *Op. cit.*, p. 806.

sident ; Guilbert, Le Preux, Des Essarts, Dumangin, Le Moine, Guillotin, président; Lafisse, Nollan, de Jussieu, (du Jardin des Plantes), Caille, Paulet, Rousille de Chamseru, Macquart, Bosquillon, Saillant, de Lalouette, Le Tenneur, de La Porte, de Frasne, Le Roy, Du Chanoy, Jeanroy, Thouret (du Corps législatif), Tessier, de Jussieu (Rue Saint-Dominique d'Enfer), Hallé, Bourdois de La Motte, Jeannet des Longrois, Roussel-Vauzesme, Leroux, Marinier, Thery, Fourcroy, (conseiller d'Etat), Bertholet (sénateur), Crochet, Laservolle, Chambon de Montaux, de Weuzel, Corvisart, Louiche des Fontaines, Petit-Radel, de Montaigu, Bourdier, Demours, Gille, Géraud, Le Clerc, Adet (préfet), Pluvinet, Borie, Asselin, Lanigan, Petit (secrétaire), Laubry, Duval, Bénon.

Docteurs reçus dans une autre Faculté ou une autre Ecole de médecine, et demeurant à Paris :

Menuret, Daignan, Vosday, Portal, Le Dru, Sédillot le jeune.

Médecins oculistes :

MM. Demours et de Weuzel.

Membres titulaires :

Durand, Lourlet, Veau de Launay, Bertin, Pagès (Caen et Paris), Salmade, Fabré, Dupont, Thillaye fils, Fouquier, Gondret, Legallois, Récamier, Forestier, Léveillé, Cattet, Rougeot, Capuron, Benard, Mollet, Lesage, Chrétien, Duprepetit, Tesnière, Juglar, Chardel, Levraud aîné, Levraud jeune, Goutte, Jacquemin, Demangeon.

84 *chirurgiens* à Paris :

Andravy, André, Arrachart, Auvety, Baget, Babel, Bodin, Bonjour, Boulay, Bousquet 1er, Bousquet 2e, Botentuit-Langlois, Burard, By, chirurgien accoucheur, Cathelot, Cattin, Caron, Cervenon, Cezerac, Champenois, Coste 1er, Coste 2e, Courtin, Coutouly, accoucheur, d'Ailiez, de Cheverry, de La Roche, Deschamps, Desnoues, de Villiers, Didier, Dubertrand, Dubois, Dubois-Fourcou, dentiste ; Antoine Dubois (à l'Ecole de médecine), Dufouart, Dufour, Duval, Eclancher, Evrat, Favier, Forestier, Gardaux-Duport, Ballay, Baudelocque, Bauduin, Becquet, Bertholet, Bobilier, Gauthier de Claubry, Gay, accoucheur, Girard, Goulliart, aux Quinze-

Vingts, Grattereau, Huttier, Laborde, accoucheur, Lafond, herniaire, Lataste, Maret, Michaud, Monier, Naury, Paroisse, Pelletan, Perron, herniaire, Petitheau, Picquet, Pipelet, pour les herniaires, Poisson, Robert, Rojare, Ruffel, Rufin, Sabatier, Sassard, Sédillot, Soupé, Souque, Süe 1er, à l'Ecole de médecine, Süe 2e, Tenon, Thillaye, Tournay, Viany.

Pharmaciens à Paris :

Au nombre de 194, parmi lesquels on doit citer :

Bosse (Maison de santé des hospices), Boudet (à l'Armée), Deyeux (de l'Institut), Dubois (au Jardin des Plantes), C. Fourcroy, de l'Institut, (au jardin des Plantes), Henry (à la pharmacie centrale des hôpitaux), Parmentier (de l'Institut), Vauquelin (de l'Institut, au jardin des Plantes).

Trois veuves tenant les officines de pharmacie, conformément à la loi du 21 germinal an XI : Lachenaye, Mouton, Pelletier.

Les derniers jetons de l'Académie.

Les heureux résultats que son dévoué président avait obtenus des pouvoirs publics méritaient d'être consignés sur les pièces de métal qui devaient être distribués aux membres de l'Académie.

Sur l'une des faces du jeton se voit l'effigie du président avec cette inscription :

Jos. Ign. Guillotin Santo med. Par. Acad. Præses.

Sur l'autre face de la pièce on lit :

Recognitis Denuoq. Confirmatis Sancitis Academiæ med. Par. statutis Atque in statuta commentariis J. I. Guillotin Præside. 1809-1810.

A. Chéreau a reproduit ce jeton de présence. Le docteur Dieudonné en possède deux modèles différents dans sa collection et un autre à l'effigie de Portal.

Prospérité de l'Académie de médecine.

L'Académie était parvenue à un haut degré de prospérité. Rien ne semblait devoir arrêter sa marche ascendante.

Le 26 janvier 1808, l'administration propose de

relater désormais en latin les faits qui ont trait aux choses intérieures de l'Académie.

Le 12 avril, ce n'est pas sans fierté qu'elle reçoit une lettre de Corvisart, médecin de l'Empereur.

Le 26 avril, Guillotin est Président; Desessarts, directeur ; Petit, secrétaire et Ledru, trésorier.

Le 12 juillet 1808, le Ministre de l'Intérieur qui déplore les méfaits des fièvres intermittentes invite l'Académie à tenter, avec prudence, des expériences, quand l'occasion s'en présentera, soit avec l'écorce d'une plante indienne, soit avec une substance indigène semblable au spécifique péruvien devenu plus rare.

Les pouvoirs publics donnaient donc à l'Académie la mission d'étudier les remèdes nouveaux.

Sentant toute la valeur de la confiance du Ministre, l'Académie déclare qu'elle conservera cette lettre dans ses archives et arrête que douze de ses membres s'occuperont de faire des expériences sur la question qui leur sera soumise officiellement.

Dans le Calendrier de 1809 le bureau de l'Académie (1) est désigné de la façon suivante :

Guillotin, président; Desessarts, recteur ; Portal, vice-président; Borie, vice-recteur; Petit, secrétaire; Pagès, vice-secrétaire; Ledru, trésorier et Legallois, bibliothécaire.

Proposés aux travaux de l'Académie :

Bosquillon, Menuret, Legallois, Pagès.

Secrétaires des Consultations :

Gondret et Levraud jeune.

Le nombre des académiciens honoraires titulaires est de 71.

Les simples titulaires sont au nombre de 35.

Les correspondants atteignent le chiffre de 57.

L'imprimeur de l'Académie est Mme Veuve Delaguette, rue Saint-Merry, 22.

C'est sous le titre de *Société Académique* que l'Académie de médecine est désignée dans l'Almanach impérial qui donne la composition de cette Société.

(1) *Calendarium medicum*, MDCCCIX.

Les honoraires sont au nombre de 65 établis à Paris et de 7 en province. Il y a 33 titulaires, 57 correspondants, 2 médecins oculistes, 84 chirurgiens et 184 pharmaciens, plus deux veuves qui tiennent une pharmacie.

La Société Académique est inscrite sur l'Almanach de 1810, mais disparaît de ce recueil en 1811.

Les rivalités à l'Académie.

Celui qui joua un rôle prépondérant dans la querelle qui éclata à l'Académie est Bosquillon du Collège de France, homme de science considérable, membre titulaire honoraire de l'Académie. A côté et peut-être au-dessus de lui évoluait Portal, dont l'autorité était grande et le mécontentement certain.

Ce fut le 28 avril 1807 que le premier incident se produisit officiellement. S'en référant au règlement, MM. Bosquillon, Descemet, membres honoraires; Fabré, Forestier, Le Gallois, Jacquemin, Millet et deux autres signataires — en tout dix signataires, conformément aux statuts — demandent la réforme des statuts en ce qui concerne l'article « Election des membres du bureau ».

C'était la guerre et dans quelles difficiles conditions pour les dissidents ! La bataille s'engagea confusément en 1808. Le 12 février 1809, Menuret lit un rapport fait au nom de la Commission nommée par l'Académie pour la revision des statuts et règlements.

Le 13 janvier 1809, Menuret, Marescheau, Cattet et Demangeon, commissaires et Guillotin, Portal et Pagès, administrateurs, avaient tenus séance chez Desessarts, directeur. On arrête qu'il n'y aura plus qu'une seule classe d'académiciens résidants et que les distinctions entre membres honoraires et titulaires seraient abrogées. Cependant, suivant le désir que pourraient avoir les honoraires, on ajouterait à leurs noms et prénoms, la désignation des Universités et Facultés ou Ecoles dans lesquelles ils auraient été admis au doctorat. Cette solution fut adoptée à l'una-

nimité, et MM. Portal et Menuret donnèrent leurs démissions de membres honoraires.

Le 24 janvier 1809, il y eut une Assemblée. Il fut question d'ajourner toute discussion et tout travail, relativement aux changements des statuts. Mais l'Académie arrêta qu'il y avait lieu de reprendre la discussion sur cette question qui avait été déjà débattue. On ordonna qu'il fût fait un rapport écrit, qui devait confirmer les décisions prises le 13 janvier par la Commission. Crétien-Lalanne, Cattet, Pagès et Marescheau signèrent ce rapport, le 12 février 1809.

Mais on n'arriva pas à s'accorder pour décider comment il fallait recueillir, compter et exprimer les suffrages. Les membres qui étaient pour la conciliation firent remarquer que l'article 41, titre VII, que l'on visait n'était même pas connu de tous les commissaires et que l'Académie avait toléré simplement l'inscription des titres des anciens membres de la Faculté sans que ceux-ci y eussent attaché aucun droit de supériorité.

L'on peut se demander si les anciens titulaires honoraires ne voulaient pas d'une façon détournée, perpétuer les anciennes distinctions. En réalité, les dissidents désiraient arriver aux différentes fonctions du bureau.

Le 14 novembre 1809, dix-huit académiciens sacrifient (1) leurs titres d'académiciens honoraires. Ce furent MM. Demangeon, Duffour, Bertin, Macartan, Cattet, Caille, Fouquier, Lacombe, Dubois, Capuron, P.-M. Chrétien, Goutte, Forestier, Léveillé, Lescure, Collius, Valmare, Pagès.

On prend la décision de ne permettre la discussion sur la question des statuts que pendant la première heure de la séance.

Le 11 décembre 1809, Bosquillon et Pagès sont dans l'opposition. Bosquillon, dans la séance administrative, arrête que M. Bonnet sera remis sur la liste de l'Académie, au rang qu'il occupait auparavant.

(1) Bibl. Ac. Méd., ms. 42, fol. 118.

A une date postérieure, M. Menuret écrit à M. Pagès pour lui proposer un projet de transaction entre les honoraires et les titulaires. Mais Menuret penche pour le maintien de la prédominance des membres honoraires qui ont pour eux le savoir et qui payent une cotisation supérieure. Cependant Menuret conserve les distinctions tout en favorisant le passage des membres de la deuxième classe à la première.

Le 9 avril 1810, Loiseleur-Deslonchamps et quelques autres se rallient aux Académiciens honoraires (1) qui ont levé, disent-ils, presque toutes les difficultés. Ils sont pour la conciliation, ils resteront fidèles aux membres de la Faculté.

La tension existait entre les deux parties en présence. En effet, le 29 mars 1810, Guillotin *ad tempus præses* avait convoqué (2) M. Caille à une réunion qui devait avoir lieu à l'Oratoire, le 19 avril 1810, à 2 heures, pour qu'il fut procédé à l'élection du président, du recteur, du secrétaire et du trésorier pour examiner quelle était l'interprétation à donner aux statuts.

Au bas de cette convocation se trouvent écrits probablement par Guillotin ces quelques mots : « Vous êtes instamment prié de ne pas manquer à la séance ». C'était bien l'indice de la lutte.

Le 23 novembre 1810, Portal, Président de l'Académie, convoque les Académiciens pour entendre la lecture de la lettre que le Ministre de l'Intérieur, S. E. le comte de Montalivet, avait écrite. La réunion est pour le 29 novembre 1810, à une heure de l'après-midi.

Mais Guillotin, Président, envoie (3) à M. Pagès, rue du Four Faubourg Saint-Honoré, n° 17, une convocation pour entendre la lecture de la même lettre. Cette convocation, datée du 24 novembre 1810, donne rendez-vous aux Académiciens de l'Oratoire, le 29 novembre 1810, à 2 heures de l'après-midi.

(1) Bibl. Ac. Méd., ms. 42, p. 172.
(2) Bibliothèque de la ville de Paris, 34.104 (n° d'entrée).
(3) Bibl. de la Ville de Paris 34105, 34106 (nos d'entrée).

A qui la lettre de Montalivet était elle adressée ? Probablement au Président de l'Académie. Mais qui l'était à ce moment ? Peut-être Portal, déjà élu, n'était-il pas encore monté au fauteuil de la présidence ? C'est ce qui explique peut-être le conflit d'attribution du titre qui se produisit et qui permit aux Académiciens de recevoir, pour le même jour, deux convocations signées de deux présidents de l'Académie.

En fait, c'est du côté de Portal que vont les sympathies du comte de Montalivet, comme on le verra.

Les finances de l'Académie.

La question d'argent compliquait la situation. Les résultats du 1[er] octobre 1805 au 30 mars 1806, avaient été satisfaisants sous la gestion de Ledru : on avait encaissé 1.932 livres et on avait dépensé 1.865 l. 35.

Mais par la suite, l'Académie eut des dettes. Desessarts, directeur, avait demandé à l'Académie de faire payer 24 francs au lieu de 12 aux membres honoraires et d'augmenter de 6 francs la cotisation des titulaires. Malgré toutes les combinaisons, la dette qui était de 500 francs ne pouvait être éteinte : elle était réduite à 119 francs. Aussi Desessarts (1) fait-il des remontrances aux Académiciens qui touchent sans droits les jetons de présence, avant d'acquitter cette dette.

II. — La scission : Fondation du Cercle médical.

La Société académique avait disparu de l'Almanach impérial. Il est évident qu'elle n'avait plus les faveurs ministérielles. Dès le 17 juillet 1811, Montalivet faisait savoir à Portal que l'Académie ou Société académique n'avait plus d'existence légale.

Déjà les dissidents de l'Académie qui n'avaient pas réussi à modifier les règlements, s'étaient réunis. Le 26 mars 1810, Portal, Bosquillon, Menuret, Caille, Bodron, Baron, Salmade, Fouquier avaient signé un

(2) Bibl. de l'Acad. de Méd., ms, 42, fol, 175,

procès-verbal pour former un *Cercle médical*, pour s'assembler deux fois par mois, afin de faire des conférences sur la médecine pratique.

Il ne devait y avoir que 30 membres. Les médecins étrangers à l'ancienne Société académique ou Institut de médecine subiront un stage d'une année. On ne sera admis au Cercle que si l'on réunit les deux tiers des suffrages.

La nouvelle Société ne fut définitivement constituée que le 9 juillet 1811, chez Bosquillon. L'on donna lecture de la lettre de Montalivet qui désavouait la Société académique et promettait d'examiner avec bienveillance les statuts du *Cercle médical*.

Portal fut le premier président du Cercle médical, en 1811. Après avoir déploré les dissentiments qui avaient existé à l'Académie, il émit le vœu que le *Cercle médical* s'occupât davantage des questions purement scientifiques. « Il désire que la Société ne reconnaisse d'autres distinctions dans son sein que ce qu'elle doit à ses fonctionnaires et que chacun de ses membres soit admissible à toutes les places. » Sur la proposition de Menuret, l'Assemblée adopte ce vœu à l'unanimité.

La nouvelle Société, le *Cercle médical*, par son activité scientifique, par le nombre et l'importance de ses communications, se faisait remarquer.

Ainsi que l'on peut le voir sur le registre, au-dessous des timbres qui sont apposés dès le début du manuscrit, Bosquillon fut président en 1812; Menuret en 1813; puis vinrent à nouveau le tour de Portal (1814), ceux de Bosquillon (1815) et, en 1816, de Fouquier.

Lès procès-verbaux des séances étaient exactement tenus à jour et parfaitement rédigés sur un registre (1) qui a été donné, en 1899, à l'Académie de médecine, par MM. Mathieu père et Hocard.

(1) Bibl. Ac. médecine, ms. 45. Procès-verbaux des séances des médecins précédemment connus sous les dénominations d'Académie et de Société académique de Médecine, et depuis sa réorganisation, le mardi 26 mars 1811, sous le titre de Cercle médical de Paris (9 avril 1811, 2 décembre 1817), fol. 2.

Quoiqu'il y eût déjà au moins neuf feuilles médicales à ce moment, en France, le *Cercle médical* ne sut pas assurer la publicité de ses travaux, soit à Paris, soit en province. Le journal de Sédillot lui était fermé.

Avant le mois de juin 1811, le Cercle médical offrit sa collaboration aux *Annales de littérature médicale étrangère*, rédigées à Gand par J.-F. Kluyskens. Cette proposition (1) fut acceptée et il fut convenu que chaque cahier devait contenir une partie des travaux du Cercle médical de Paris.

Salmade (2) y fait paraître un travail sur la transmission de la phtisie pulmonaire des pères aux enfants. Caille (3) insère ses observations sur les fièvres intermittentes et rémittentes. Bodson (4) publie un travail à propos des convulsions des enfants. Chardel(5) communique une analyse sur le système nerveux en général, et sur celui du cerveau en particulier.

Dans ces *Annales de littérature médicale étrangère*, on trouve, au cours des septième et huitième année de ce recueil, un *Précis des Conférences du Cercle médical de Paris* qui n'est que le recueil de quelques travaux lus à Paris en 1812.

Mais, en dépit de la multiplicité de ses travaux, de la publicité faite à Gand, du haut patronage de Portal et de Bosquillon, le Cercle médical n'avait pas beaucoup d'adeptes.

La liste de ses membres ordinaires (6) le montre. Elle n'est que de 43 membres, dont voici les noms :

Adamucci, Baron, Bazin, Balleroy, Bodard, Bodson, Bosquillon, au Collège de France, Bouillon-Lagrange, Bourdeaux, Bousquet, Breunet, Caille, Capuron, Chardel, Chrétien (P.M.), Dalmas, Dartigues, de La Roche, de La Rue, Demangeon, de

(1) *Annales de littérature médicale étrangère*, rédigées par J.-F. Kluyskens, 6e année, t. II, vol. XII, Gand, p. 397.

(2) *Loc. cit.*, p, 397.

(3) *Loc. cit.*, p. 602.

(4) *Loc. cit.*, 7e année, t. I, vol. XIII de la collection, p. 97.

(5) *Loc. cit.*, p. 169.

(6) *Annales de littérature médicale étrangère*, 8e année, XVe volume de la collection (Gand), p. 409.

Montagre, Dolivera, Duffour, Forestier, Fouquier, Gardien, Guerbois, Honoré, Lacombe, Lefeure, Levêque, Lasource, Macarten, Marcary, Menuret, Pagès, Petitot, Portal, Roméo de Terreros, Salmade, Serré, Tourtet, Veau de Launay.

Pagès qui avait joué un rôle si actif lors de la création de l'Académie avait passé avec armes et bagages du côté des adversaires de ses anciens patrons.

Telle était la composition du Cercle médical au commencement de 1813.

Dès cette époque, le Cercle médical cherche évidemment à établir une confusion entre l'Académie ou Société académique qui existe toujours, du moins comme Société libre, non officielle et la société dissidente. En effet, on peut lire : « Les médecins réunis à Paris sous la dénomination de Cercle médical (ci-devant Société académique »). Le Cercle médical semble avoir le droit de proclamer qu'elle n'est que la continuation de la Société académique.

Au cours de cette année 1813, on publie à Gand les travaux du *Cercle médical*. En 1814, on ne trouve plus trace des travaux de la Société dans les *Annales de littérature médicale étrangère*.

Mais Louis XVIII allait bientôt entrer en France et donner une particulière influence à Portal.

La Société académique ou l'Académie de Médecine.

(*2e période : de 1811 à 1819*).

La Société académique avait cependant continué d'exister après la scission provoquée par Portal et Bosquillon. Menacée de quitter l'Oratoire, elle dut à Guillotin de pouvoir continuer ses séances dans le même local.

L'Oratoire était passé au culte protestant. Le fondateur de l'Académie écrit, le 4 juin 1811, une lettre touchante dans laquelle il fait appel aux sentiments d'humanité et d'altruisme du Président du Consistoire du culte réformé.

L'Oratoire du Louvre resta le lieu de réunion de la

Société académique qui y tint sans interruption ses séances les seconds et quatrièmes mardis de chaque mois, jusqu'en 1819.

En mai 1813, la Société académique de Paris réagit contre les tentatives du Cercle médical qui veut la déposséder de son ancien titre. J. Sédillot (1), fait paraître la note suivante qui est certainement inspirée par les membres de l'ancienne Académie de médecine.

La Société académique de Paris approuvée par le Gouvernement, la seule des Sociétés savantes qui réunisse dans son sein tous les docteurs régens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris vient de renouveler son bureau. M. Guillotin a été nommé président, M. Petit, directeur, M. Rousille-Chamseru, secrétaire, M. Jacquemin, trésorier, M. Bourru, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris est vice-président, M. Loiseleur-Deslonchamps est vice-directeur, M. Goutte, secrétaire-adjoint et M. Le Gallois archiviste.

Cette Société, dont le tableau a été inséré dans l'Almanach impérial, d'abord sous le nom d'Académie de médecine, et ensuite sous le titre de Société académique de médecine, n'a jamais, depuis son établissement en 1804, cessé ni interrompu ses assemblées. Elle continue ses travaux à l'Oratoire, où elle tient ses séances ordinaires, tous les second et quatrième mardis de chaque mois, depuis deux heures jusqu'à quatre. Elle y donne, à la même heure, des consultations gratuites tous les mercredis de chaque semaine.

En 1814, la Société académique subit une perte cruelle. Guillotin mourut, Lescure (2) prononça un discours pour remémorer le souvenir du principal fondateur de la Société, de celui qui a été sa « plus ferme colonne » et qui parvint à garantir l'Académie du péril où voulait la précipiter la discorde.

Bosquillon, président du *Cercle médical* mourut peu après Guillotin.

Le 22 novembre 1814, Dubois prononça à la Société académique le panégyrique de l'ex-académicien Bosquillon.

(1) *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie ou Recueil périodique de la Société de médecine de Paris*, XLVII, Paris, mai 1813, p. 226.

(2) *Discours prononcé à la Société académique le 11 octobre 1814*, par M. Lescure, Paris, octobre 1814. Bibl. de la Fac. de Méd. de Paris, Recueil d'éloges 90945, V.

Borie était alors (1) président (du mois d'octobre 1814 à octobre 1815). Le 8 novembre, Petit était nommé Directeur et Jacquemin proclamé trésorier.

Sédillot (2) combla Bosquillon d'éloges. En 1816, Borie était toujours président et Petit recteur, Lafisse avait la vice-présidence et Marescheau était vice-recteur.

Les anciennes distinctions que l'on avait voulu abolir entre les membres persistaient. En effet, la Société académique (3) compte 36 académiciens *honoraires* et 29 titulaires, sans parler des 39 membres correspondants.

Projet de réformes dans l'enseignement et la profession de la médecine et de la chirurgie.

A la chute de Napoléon, de nombreux projets sur la réforme de l'enseignement médical et sur l'exercice de la profession voltigeaient dans l'air. A côté des médecins fallait-il créer un ordre de chirurgiens ? Au contraire, les deux branches principales de l'art devaient-elles être enseignées et pratiquées par les mêmes individus? Un ancien frère de la Charité, le père Esprit, personnage influent, travaillait en faveur de la création d'un ordre de chirurgiens.

Le Professeur Hallé s'était prononcé publiquement contre l'Association de la médecine et de la chirurgie. A la séance du 28 novembre 1815, Lugal (4) avait lu à la Société académique un travail dans lequel il proposait la réunion de toutes les Sociétés en deux uniques Sociétés, l'une de médecine et l'autre de chirurgie.

Ce remarquable travail fut suivi d'un rapport fait à la Société académique (5) le 12 mars 1816, rapport confié à MM. Petit, Jadelot, etc.

(1) *Annuarium medicum ad usum saluberrimæ parisiensis Academiæ edente* Le Seure, Parisiis, typis G. F. Delaguette, anno 1816. T. I, p. 29. Series chronologicæ. Bib. nat. T 14 17.

(2) *Journal général de médecine,* Paris, sept.-octobre. 1815, t. 54, p. 188.

(3) *Annuarium medicum ad usum saluberrimæ parisiensis Academiæ...,* anno 1816, p. 21.

(4) *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie,* Paris, t. 54, p. 206.

(5) *Annuarium medicum ab* Arnulpho Lescure. Parisis, E. Presles, L. P. Sétur, via dicta S. Benedicti n° 23. anno 1817, p. 54.

J. Sédillot (1), donna un bon plan d'organisation de la médecine. Il proposait un Collège royal de médecine, composé de médecins et de chirurgiens. Il était partisan de la création d'une Académie royale de chirurgie et d'une Société royale de médecine et admettait la séparation du corps enseignant qu'il ne voulait pas confondre avec le Collège de médecine.

Ce mémoire devait produire des fruits excellents. Lors de la fondation de l'Académie royale en 1821, les vues de Sédillot furent prises en considération.

A la séance du 19 décembre 1817, la Société académique présentait des considérations sur l'état actuel de la médecine. Cette Société faisait donc entendre souvent sa voix.

Chrétien-Lalanne (2) est d'avis que les études médicales et chirurgicales devaient être communes, mais qu'on devait séparer l'exercice de chacune des deux branches. C'est la conclusion de ce travail que la Société académique adopte en insistant sur l'impartialité qui l'anime.

En 1817, on compte 42 académiciens honoraires (Bourru, Thomas d'Onglée, de Jussieu (A.-L.) et de Jussieu (C.-N.), Delalouette, Hallé, Bertholet, Corvisart, Demours, Borie, Petit (M.-Antoine), Sédillot jeune, etc.).

Il existe 29 titulaires (Fabré, Récamier, Juglar, Jacquemin, Loiseleur-Des Longchamps, Dubois, Lafisse, Lugol, etc.). Il y a 70 correspondants.

La Fusion de la Société académique et du Cercle médical sous le titre de Cercle Médical (3).

C'est en 1819 que les deux Sociétés se réunissent

(1) *Journal général de médecine*, Paris, sept. 1815, p. 109 et suiv.

(2) *Considération sur l'état actuel de la médecine en France*, Paris, J.-L. Chanson. Bibl. nat. T.7. 460.

(3) *Cercle médical de Paris* (ci-devant Académie de médecine de Paris). M. le Dr Portal, premier médecin du Roi... Présidence de M. Fouquier. Extrait de la séance publique tenue au Collège royal de France, le mardi 23 mai 1820, p. 2, B. N. T7. 461.

en une seule et se confondent sous la dénomination de *Cercle médical.*

Le *Cercle médical* a revisé ses statuts. Il proclame maintenant qu'il n'est que la continuation de l'ancienne Académie de médecine de Paris. Qui donc, s'écrie Chardel, ne désire pas assister à la renaissance de l'antique Faculté « dont il ne reste plus que le nom et l'impérissable souvenir »? Il est bon d'ajouter que c'est la Restauration qui est au pouvoir et qu'il faut préparer l'éclosion de l'Académie royale de médecine qui va faire son apparition en 1821.

Ce qu'il y a de certain c'est que l'activité du Cercle médical est réelle. On touche aux questions les plus opposées : traitement des hémoptysies par la glace; indications des ventouses; signes différentiels entre la variole et la varicelle; ponction hypogastrique de la vessie; ponction périnéale; ponction rectale; taille latérale pour l'extraction de la pierre; affections de l'utérus.

En 1820, Portal, premier médecin du roi est président d'honneur perpétuel; Fouquier, président; Demours, vice-président; Borie, directeur. Il n'existe pas moins de 150 membres résidants : Thomas d'Onglée, Bourru, Jussieu, Hallé, Bertholet, Corvisart, Borie, M.-Antoine Petit, Récamier, Andral, Chomel, Cloquet, Bergeron, Hervez de Chégoin, Piorry, Ségalas. Il y a 16 membres associés résidants et 125 correspondants, soit en tout 290 membres environ.

L'année suivante, le *Cercle médical* (1) fait savoir qu'il s'occupe spécialement de la constitution médicale, des épidémies et des maladies régnantes : il donne des consultations gratuites, tous les mardis, de 2 à 4 heures ; il correspond avec les médecins et les savants de France.

Ces attributions ne seront-elles pas, en partie, celles de l'Académie de 1821 ?

En 1824, la Commission des prix est présidée (2)

(1) *Seconde année des prix couronnés par le Cercle médical et ci-devant Académie de médecine*, p. 2, B. N. T7. 462.

(2) *Mémoires du Cercle médical de Paris.*, p. iij. B. N. T 7. 463.

par Andral, père. En 1826, le Cercle médical publie la deuxième édition (1) des statuts et règlements. Andral est président et Borie directeur. Le Cercle compte 98 titulaires et 197 membres associés.

A partir de 1826, on ne trouve plus trace du Cercle médical qui a dû cependant persister pendant plus ou moins longtemps.

Conclusion

L'Académie de médecine de Paris de 1804 n'a pas été sans jouer un rôle bienfaisant dans l'histoire des Sociétés médicales impériales et surtout dans le maintien de la dignité professionnelle.

Sa faiblesse organique a consisté dans sa volonté de faire revivre l'ancienne Faculté de médecine de Paris. L'Académie développa surtout le côté déontologique, peut-être au détriment du côté scientifique.

Elle ne sut pas faire table rase des anciens préjugés d'école et ne montra pas un esprit suffisamment libéral.

La première Académie de médecine de Paris aurait eu un sort plus brillant si elle avait su se transformer à temps. Son rôle se trouva quelque peu obscurci par celui de la *Société de Médecine* plus indépendante, plus moderne, plus vivante.

Cependant, il faut reconnaître que par ses discussions, ses travaux de 1814 à 1819, elle prépara la venue de l'actuelle Académie de médecine qui est sortie toute armée des mémorables débats cités plus haut.

Près de la moitié des médecins titulaires et honoraires de l'Académie royale de 1821, nommés par le roi, faisaient partie du Cercle médical.

La première Académie de médecine de Paris a bien mérité de la science et de l'art médical en relevant le niveau moral de la profession, en préparant la rénovation qui allait atteindre la médecine et la chirurgie, et en déterminant la création de la deuxième Aca-

(1) *Statuts et règlements du Cercle médical de Paris.* Paris, 1826.

démie, celle de 1821, l'actuelle Académie, celle dont elle fut l'initiatrice grâce à la dignité et à la valeur des membres qui la composaient.

NOTE SUR L'ANCIEN HOTEL-DIEU DE BRIE-COMTE-ROBERT, EN 1684

par le Dr Roger GOULARD

L'histoire de l'ancien Hôtel Dieu de Brie est encore entourée de beaucoup d'obscurité.

Je crois apporter une modeste, mais utile contribution à l'étude de cet hospice, dont ne subsistent que des vestiges, en publiant les notes qui suivent, relevées aux archives du département de Seine-et-Marne (1).

Dans les premiers jours de l'année 1684, mourait à Paris, où elle résidait depuis plusieurs mois, la dame de Castelnau, religieuse-administratrice de l'Hôtel-Dieu de Brie (2). Charles Lesné, conseiller du Roi et bailli, dès qu'il eut appris ce décès, le 21 janvier, se rendit en cette maison « pour y mettre en sûreté les meubles, hornemens d'Eglise et aultres choses qui pouvoient y estre ». Il y trouve Antoinette Fromentin, épouse de Denis Gaillard, gardien et concierge (3). Cette femme lui raconte que son mari, averti lui aussi de cette mort, est parti « pour savoir l'estat des affaires de la deffuncte », laquelle lui devait une certaine somme.

(1) Archives de Seine-et-Marne. Actes du baillage de Brie-Comte-Robert. Année 1684.

(2) Dans un mémoire adressé à l'archevêque de Paris, en 1781, sur l'Hôtel-Dieu de Brie, on lit ce qui suit :

« Les cardinaux Richelieu et Barbarin, successivement grands aumôniers de France, nommèrent chacun une religieuse, lesquelles administrèrent cet Hôtel-Dieu pour l'hospitalité des pauvres mendians et passagers ». — Edmond Michel (*Histoire de Brie Comte Robert*, t. I, p. 412).

(3) Son salaire était de 200 livres par an.

Elle dit, en outre, que, présentement, il ne reste plus grand'chose à l'Hôtel-Dieu, ayant appartenu à la dame de Castelnau, parce que celle-ci, six semaines auparavant, a fait emporter presque tous ses meubles à Paris. Seule, une chambre située au premier étage, et fermée avec un cadenas, peut contenir encore quelques objets. Tout le reste est la propriété de l'Hôtel-Dieu.

Ayant reçu ces déclarations, le bailli se retira, après avoir posé, en plusieurs endroits, des scellés dont la femme Fromentin fut constituée gardienne.

Le 16 avril suivant, Denis Gaillard, adressait à Charles Lesné une requête, dans laquelle il disait que la dame de Castelnau lui devant 33 livres 7 sols pour diverses choses qu'il lui avait fournies, il réclamait le paiement de cette somme.

D'autre part, le lendemain, Thomas Beccasse, prêtre-curé de l'Eglise Saint-Etienne-de-Brie, doyen du Vieil Corbeil, avisait le bailli que les scellés posés à l'Hôtel-Dieu l'empêchaient de jouir des locaux, dont il venait d'être nommé administrateur.

C'est pourquoi le même jour, eut lieu la *levée des scellés*. Description fut faite par Jam, huissier, de « *tous les meubles, ornemens de chapelle, meubles de bois et tapisseries et aultres choses qui se sont trouvées audit Hostel-Dieu* ». — C'est cet inventaire que je vais reproduire.

« Premièrement, une chasuble de broquatelle verte et violette, et le fond blanc, une estole brodée, un corporal de voile, un manipule, le tout garny de molleton ;

« Item, une autre chasuble de camelote rouge avec une estole, et deux manipules de la mesme estoffe de camelote rouge garnye d'un galon de laine verte et une aultre estole de damas bleu ;

« Item, dans la *Chapelle*, s'est trouvé à l'autel un devant d'autel de petite estoffe de Paris verte et rouge à fond blanc, deux coussins de mesme estoffe, un tapis de toile peinte, deux nappes sur l'autel, une croix de bois et cuivre avec son crucifix, deux chandelliers et un petit bénitier, le tout de cuivre, deux burettes et un petit bassin d'estain, six petits tableaux à cadre verny, un canon et la carte où est l'Esvangile de saint Jean,

deux rideaux, un petit ciel de mesme estoffe que le devant d'autel, un petit Missel romain, deux bancs debois en façon de coffre avec serrure, le tronc de bois, la porte de la chapelle fermant à clef;

« Item, dans une chambre basse (1) que ledit Gaillard nous a dit estre *la chambre des femmes*, il y a quatre couches dont trois ayant chacune une couverture de laine blanche et une paillasse avec traversin garnys de paille, et l'aultre couche, non scellée dans le mur, avec aussi une couverture, une paillasse et un traversin remplys de paille ;

« Item, dans une petite salle servant de *chauffoir*, s'est trouvé une table et cinq bancs scellez, le tout de bois et un chandellier de bois ;

« Item, dans une autre salle basse que l'on nous a dit estre la *salle où couchent les hommes*; s'est trouvé cinq couches de bois scelléez dans le mur, ayant chacune sa couverture de laine blanche, paillasse et traversin de thoile, un petit..... (2) aussy scellé et une petite chaise de paille. »

« Puis, furent levéz les scellés apposez sur la porte de la *Chambre de la deffuncte dame*, religieuse administratrice dudit Hostel-Dieu.

« Un compagnon serrurier vint ouvrir le cadenas, et dans ladite chambre, s'est trouvé :

« Premièrement, deux vieils morceaux de tapisserie de Bergame, dont l'un contenait environ deux aulnes et l'autre, coupé par la moitié, en forme de tapis;

« Item, une petite couche de bois de hestre à haults pilliers avec son dossier et fond de bois, deux chaises de paille à bois tourné, un petit siège-plateau de moquette, un fauteuil couvert de serge bleue;

« Item, une table de bois de chesne garnye de son tiroir et les pieds tournés, avec une planche de bois, trois poires à

(1) L'Hôtel-Dieu n'était pas, à proprement parler, un hôpital. Il semble bien que les seuls individus recueillis dans cette maison furent des voyageurs auxquels leur état de santé ne permettait pas de poursuivre leur route (Léon Le Grand. Les maisons-Dieu et les léproseries du diocèse de Paris. *Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, tome XXIV.

Lorsque s'établit, à Brie. la Confrérie de la Charité « pour assister spirituellement et temporellement les pauvres malades de la paroisse » elle dut louer, vers 1636, un immeuble spécial, appelé dès lors la *maison aux malades*, afin de recueillir les malheureux qui avaient besoin de soins spéciaux (Edmond Michel, *Histoire de Brie Comte Robert*. I, p, 409 et 410).

(2) Mot absolument illisible.

mettre sur les pilliers du lit, une grande planche de bois dans un cabinet à costé;

« Comme pareillement, avons faict faire ouverture de la porte d'un *oratoire avec chapelle*, estant dans ladite chambre cy dessus. Dans cette chapelle, s'est trouvé :

« Premièrement, deux pièces de tapisserie de Bergame faisant le tour de ladite chapelle, avec une autre petite pièce au fond sur l'autel, contenant le tout environ 7 aulnes sur 12 aulnes de hault, rayé de rouge et noir, dix petits tableaux de papier, à cadre verny, représentant plusieurs images, cinq aultres petits tableaux à bordure de bois ;

« Item, un tableau peint sur thoile, avec son cadre doré représentant la Sainte Vierge et son enfant avec un bouquet de roses à sa main, un petit crucifix et deux chandelliers de bois noirci avec huict pots de faïence garnys de bouquets de papier peint;

« Item, un petit bénitier de cuivre façonné, ayant un petit tableau de la Vierge, de saint Joseph et du petit Jésus, deux petits chandelliers avec une croix au-dessus tenant ensemble, un grand rideau de toile peinte, une grande table de bois formant autel, un gradin de bois de deux estages, un marchepied de bois, une grande nappe de thoile ouvrée sur l'autel;

« Item, deux arrests de la Chambre Royalle, obtenus par ladite dame de Castelnau pour provision, l'un du 7 septembre 1677 de cinq conclusions contre Jean Chasteau, bourgeois de cette ville cy devant administrateur dudit Hostel-Dieu, — et l'aultre de six conclusions du 26 aoust 1679, tant contre ledit Chasteau que contre les fermiers dudit Hostel-Dieu, cottez et paraphez l'un comme l'aultre ;

« Item, plusieurs pappiers jetez au rebut qui, après avoir esté examinez, ont esté trouvez et jugez inutilles.

« Ce faict, sur le réquisitoire du Procureur du Roy, avons pris et receu le serment dudit Gaillard et de sa femme qui *ont juré et affirmé n'avoir cognoissance qu'il n'y ait aultre meuble appartenant audit Hostel-Dieu, ny à la dame de Calstenau*, sinon quatre petits draps de thoile d'estoupe qui servent aux pauvres, et que tous les meubles qui sont dans la chambre dudit Gaillard luy appartiennent, comme aussy nous ont dit qu'il y deux matelas dudit Hostel-Dieu, lesquels ils ont fait battre depuis peu par ordre de la dame de Castelnau, dont ils ont déboursé quatre livres cinq sols compris dans les 33 livres 7 sols qui leur sont deubz par ladite dame deffuncte.

« Sur quoy tous les meubles et objets cy-dessus furent bail-

lés et laissés en la garde et possession du sieur Beccasse, administrateur dudit Hostel-Dieu ».

Quelques jours plus tard, le 22 avril, le Bailli ordonnait la mise en vente « des meubles appartenant à la deffuncte, attendu le peu de valleur d'iceulx et l'absence d'héritier », et pour assurer le paiement de la somme dûe à Denis Gaillard.

Le 13 juin suivant, celui-ci écrivait au Bailli ces mots :

« J'ay soubsigné recogneu que M. Regnault, greffier en ce baillage, m'a remis mes billets entre les mains. GAILLARD. »

Tels sont les documents que j'ai retrouvés sur le vieil Hôtel-Dieu de Brie, dont ne subsiste plus que la curieuse façade de la Chapelle (1).

APPARITION ET TRAITEMENT DE LA SYPHILIS A AVIGNON A LA FIN DU XV· SIÈCLE

par le Dr P. PANSIER.

A M. le Professeur Karl Sudhoff (de Leipzig), à l'occasion de son 60e anniversaire.

C'est en 1494 que je trouve mentionné pour la première fois le mal napolitain à Avignon. Jean Octort, courrier de la ville, dans ses comptes de menues dépenses faites pour la communauté pendant le mois de mars 1494 (2), porte cette aumône :

Item à 4 de mars donné à un napolitem pour amour de dieu, del mandement de messegneurs les consulz, florin I (3).

(1) Cf. *Bulletin de la Soc. d'Histoire et Archéologie de Brie Comte Robert*, tome I, p. 180 et suiv.

(2) L'année commençait à Avignon le 25 décembre, jour de Noël ; le document présent date donc bien de mars 1494.

(3) Archives de la ville d'Avignon, CC. Pièces justificatives des comptes, mandat nº 181 du 5 avril 1494, en faveur de Johannes Octort, courrier de la ville.

En parcourant les comptes de Jean Octort, et en étudiant sa façon habituelle de les libeller, on arrive à cette conclusion : c'est qu'on ne peut traduire cette expression *un napolitem*, que par *un malade atteint du mal de Naples*. En effet, dans les libellés des aumônes, le courrier de la ville n'indique jamais le lieu d'origine des pauvres. Il note seulement s'il s'agit d'un prêtre, d'un religieux, d'un pélerin ou d'un malade, et, pour les malades, il donne le diagnostic de la maladie en langue vulgaire; c'est ainsi que je trouve cités des malades atteints du mal de saint Laze (lèpre), de saint Raphaël (cécité), de saint-Eutrope (hydropisie). Traduire *un napolitem*, par *un habitant de Naples*, n'aurait aucun sens, eu égard au style de ces comptes. Remarquons encore que l'aumône faite à un mendiant ne dépasse jamais quelques sous; une aumône de un florin (c'est-à-dire de 24 sous) n'a pu être faite qu'à un malade.

Les relations journalières d'Avignon avec l'Italie expliquent comment la syphilis y a pu être introduite de si bonne heure, bien avant le retour des guerres d'Italie.

Pourtant ce cas resta isolé, ou du moins on était tout à fait au début de l'invasion, mais quatre ans plus tard la syphilis sévit à Avignon comme une épidémie.

En mars 1498, on donne une aumône de six florins de 24 sous à maître Symonet le fustier de la ville *pour se faire guérir du mal de Naples*.

Item donné à maistre Symonet le fustier de la ville pour amour de dieu pour se faire garir du mal de Naples, florins VI (1).

Symonetus de Bosco était un ouvrier de valeur : il avait fait pour la ville divers travaux : entre autres, en 1494 les bancs de la Salle du Conseil et en 1497 les portes de la nouvelle façade de la maison de la ville (2). La maladie le rendit misérable au point de

(1) *Ibidem*, mandat 405 du 23 mai 1498 pour menues dépenses faites par Johannes Mouleonis, alias Ganat, courrier de la ville.

(2) *Ibidem*, mandats 234 et 308 des 16 et 23 juin 1494; mandat 74 du 8 novembre 1497.

solliciter une aumône des consuls; il dût mourir de son mal, car ultérieurement il n'est plus question de lui.

En septembre de la même année, nous trouvons une autre aumône de 4 florins pour un autre malade atteint du *mal de Naples* :

Premièrement donné à maistre Jacques le fol du palays, pour amour de dieu, car il est malade du mal de Naples, florins IIII (1).

Les malades atteints du mal de Naples sont alors tellement nombreux que non seulement il a fallu leur ouvrir les portes de l'hôpital, mais en plus il faut que les consuls votent des subsides extraordinaires pour les soigner : le 6 septembre 1498, le trésorier de la ville paye à Jean Focard, recteur de l'hôpital d'Avignon, un mandat de 30 florins pour les dépenses qu'il a faites en venant au secours des malheureux atteints du mal de Naples.

Danieli de Malabathis, thesaurario generali, seu Johanni Jacobi, de Bensio, regenti pro eo thesaurariam.

Mandatur vobis ex parte infrascriptorum dominorum consulum quathenus de pecuniis ejusdem universitatis penes vos existentibus aut per vos recipiendis tradatis venerabili et egregio viro domino Johanni Focardi, in utroque jure licenciato, alteri ex rectoribus hospitalis beate Marthe alias Bernardi Rascassii, florenos triginta monete Avinone currentis, eisdem solvi ordinatos pro expensa necessaria ad sucurrendum pauperibus infirmis in ipso hospitali de morbo Neapolitano egrotantibus, et hoc pro quatuor mensibus inceptis die XXIIII mensis junii, novissime lapsi et finiendis die XXIII octobris proxime futuri. Datum Avinione die VI mensis septembris anno a Nativitate Domini millesimo CCCCLXXXX octavo (2).

Cette somme lui est payée pour les quatre mois écoulés commençant le 24 juin, ce qui nous laisse

(1) *Ibidem*, mandat 148 du 8 novembre 1498 en faveur d'Arnaldus Lueti, consergerius domus communis, pour menues dépenses faites par lui au nom de la ville.

(2) Arch. de la ville d'Avignon, CC pièces justif. des comptes, mandat n° 73.

supposer qu'antérieurement d'autres mandats de ce genre lui avaient été payés : mais ces mandats antérieurs que nous avons retrouvés ne spécifient pas qu'ils s'agisse de malades atteints du mal de Naples.

Quelques années plus tard, je trouve encore des malades atteints du mal de Naples à un autre hôpital, à l'hôpital du Corps-Saint ou de Saint-Michel. Cet hôpital, qui appartenait à l'œuvre dite l'Aumône de N.-D. de la Major, servait à loger les pélerins de passage à Avignon. En 1506, la peste régnant à Avignon, les consuls se servirent de l'hôpital du Corps-Saint pour interner les suspects que l'on mettait ensuite hors de la ville avec un léger secours.

C'est ce qui arriva à ce malheureux savetier atteint du mal de Naples qui s'y trouvait le 25 octobre 1506; quelques jours après on le mettait hors des murs avec quatre de ses compagnons :

1506 à 25 d'octobre, sols XII donas à ung sabatier malaut del mal de Naples : era à l'ospital del Cor Sant : item al dit jornt à 4 povres : eron dentre l'ospital, à gros 3 per ome per les metre fora la villa per sant Miquel ambé lo sabatier : florin I (1).

Comment soignait on les malades atteints du mal de Naples à Avignon ? Dans les comptes pharmaceutiques de l'hôpital, pour le second semestre de 1513, je trouve que sur 32 articles, il y a 8 articles concernant des fournitures de pommades mercurielles.

Voici ces 8 articles :

I. Item plus à VIII de jullet, per VI lb ongent fet segon R. en qué entra argent vif et suslymat et autres causes : fl. II.

II. Item plus à XXVII de jullet, per ung autre ongent, pessa X lb fait selon R. en qué entra 1/2 lb argent vif, I lb cerusse, et litargi, et autres causses : fl. III sols VIII.

III. Item à jort XXX, I lb triafarmacon et I lb dicullon et IIII onces argent vif : sols XVI.

IV. Item plus à XVII d'aost, per X lb desus dit ongent fait ambé argent vif é litargi : florins III sols VIII.

(1) *Ibidem*, mandat n° 78 du 23 novembre 1506.

V. Item plus à XVII de sétembre per V lb susdit ongent fait ambé argent vif : florin I sols XVI.

VI. Item plus à XII d'octobre per X lb dit ongent fait ambé argent vif : florins III sols VIII.

VII. Item à XI de novembre per XI lb desus dit ongent : fl. III s. XVI.

VIII. Item plus à III de désembre per III lb desus dit ongent fait ambé argent vif : fl. I (1).

Le traitement des syphilitiques consistait donc en des frictions avec une pommade mercurielle dont voici la formule : mercure 1/2 livre, carbonate et oxyde de plomb, une livre, excipient, 8 livres 1/2. En six mois l'hôpital use 49 livres de cet onguent, plus 6 livres d'un autre onguent mercuriel et 4 onces de mercure.

Le chirurgien soignant les syphilitiques à l'hôpital était alors *maistre Jehan Bourgoys*, *alias Bourgonhon* (2).

LE BUSTE DE QUESNAY, PAR VASSÉ, AU MUSÉE ROYAL DE BRUXELLES

par le Dr Georges HERVÉ

François Quesnay, nom également cher aux économistes et aux historiens de la chirurgie et de la médecine, et qui évoque une des plus vigoureuses, une des plus originales intelligences de notre France du XVIIIe siècle, nous est connu au physique par une courte série de portraits, peints, gravés, sculptés, dont on trouvera la liste en appendice au remarquable ouvrage de M. G. Schelle : *Le Docteur Quesnay*,

(1) Arch. de la ville d'Avignon, CC, pièces justif. des comptes-mandat, n° 25 du 14 décembre 1513.

(2) *Ibidem*, mandat n° 213 du 22 mars 1513.

chirurgien, médecin de Mme de Pompadour et de Louis XV, physiocrate (1).

Il était petit et laid, d'une laideur spirituelle et malicieuse qu'illuminait sa conversation pleine de feu. Mme du Hausset (2), qui l'avait fréquenté dans l'intimité, le trouvait « fort gai et fort plaisant, avec beaucoup d'esprit ». De l'esprit « comme un diable », selon le bailli de Mirabeau (3). Ce diable possède à fond l'art de connaître les hommes (4), et, naturellement railleur, répond « en vives épigrammes » (5) aux gens de cour qui le viennent importuner, tandis qu' « il tient souvent en bas, aux plus notables, de ces propos sommaires et accablants, plus concluants encore et plus secs que ce qui se dit dans l'entresol », (6) — le fameux entresol du grand commun de Versailles où Marmontel nous l'a montré « occupé à tracer le *zigzag* du *produit net* », près le rez-de-chaussée de Mme de Pompadour, et « griffonnant ses axiomes et ses calculs d'économie rustique, aussi tranquille, aussi indifférent aux mouvements de la cour que s'il en eût été à cent lieues de distance » (7).

Des boutades, apostrophes et reparties de Quesnay, plusieurs sont restées célèbres : elles sont fortes et hardies, d'ailleurs sans méchanceté. Car l'homme n'était pas seulement bonhomme, et simple, et sans nulle intrigue, « la sérénité de son âme se peignant jusque dans ses moindres actions » (8); il avait du cœur, il était probe, désintéressé, dévoué à ses amis, d'une bonté active et prévenante. Louis, devant l'Académie de Chirurgie, fait de lui, en deux lignes, le

(1) Paris, F. Alcan, 1907, p. 399.

(2) *Mémoires*, coll. Fs Barrière, p. 59.

(3) L. de Loménie, *Les Mirabeau*, t. I. p. 231.

(4) Grandjean de Fouchy, Eloge de Quesnay, dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, 1774.

(5) *L'Enfance et la Jeunesse de Dupont de Nemours*.

(6) L. de Loménie, *op. cit.*, t. II, p. 216 (lettre du marquis de Mirabeau à son frère).

(7) *Mémoires de Marmontel*, publiés par Maurice Tourneux, t. II, pp. 39, 27,

(8) Grandjean de Fouchy.

le plus bel éloge : « Il était fort tolérant. On ne lui a jamais entendu dire du mal de qui que ce soit... Il a vécu à la cour comme un cénobite, sans autre passion que celle de travailler d'esprit, et toujours dans des vues utiles pour le bonheur de l'humanité » (1). Vivre à la cour, avec l'arme redoutable d'une causticité toujours prête ; posséder, à portée des faveurs, le moyen de se faire craindre et de les conquérir ; négliger de tels avantages, l'exemple est assez rare pour mériter d'être cité : il honore notre profession, qui ne l'a pas toujours suivi.



Il y a de Quesnay, à l'âge de 73 ans, un portrait peint par Fredou en 1767, et gravé par J.-C. François. C'est le portrait *à la pensée*, souvent reproduit, celui-là même que les catalogues d'estampes offrent encore de temps à autre à la curiosité des amateurs. Le physiocrate y est représenté en buste et de trois quarts, au centre d'un œil-de-bœuf, ménagé dans un mur de pierres, et surmontant une sorte de socle qui supporte les armoiries parlantes données par Louis XV à son premier médecin ordinaire, l'écu « d'argent à face d'azur, ondée et accompagnée de trois pensées, dont deux en chef et l'autre en pointe », avec la devise *Propter cogitationem mentis*. A côté, sur un livre ouvert, figure également une pensée.

L'image que ce portrait nous a laissée répond au caractère dépeint par les contemporains. Voilà bien Quesnay, l'air curieux, attentif, quelque peu narquois : de grandes rides transversales plissent le front, le sourcil est haut, l'œil mi-clos pour mieux observer, le regard indulgent et gai ; un pli profond creuse, en accent circonflexe, la limite de la joue, de la bouche et du nez ; et, sur la lèvre inférieure qui avance, erre un sourire dont la bonté atténue l'ironie. Quelque chose rappelle, en ce bas de visage, le d'Alembert du pastel célèbre de La Tour au musée de Saint-

(1) A. Louis, *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie Royale de Chirurgie, de 1750 à 1792* ; édit. Dubois d'Amiens, p. 263.

Quentin, un d'Alembert plus sardonique et moins rieur.

Mais si le portrait dû à Fredou montre visiblement la préoccupation de la ressemblance morale et la recherche pénétrante de l'expression du caractère, le peintre, copiant le masque, n'a pas toujours poussé le scrupule aussi loin. Il lui arrive de laisser courir sa main ; tel trait est lâché, peu fidèle, tel autre voulu, sans être plus vrai ; contre ce front qui s'élève en tour, la nature proteste ; une part enfin, trop considérable, faite aux accessoires, au costume, détourne l'attention de la physionomie et ne permet de juger du modèle qu'assez incomplètement. Ainsi, sous la grande sartine poudrée, à multiples étages de rouleaux, l'on ne saurait reconnaître la forme de la tête, et les proportions en sont altérées.

***

Le document dont l'aimable obligeance de M. Schelle me permet de mettre sous les yeux de la Société d'Histoire de la Médecine une excellente photographie (Fig. 1), est tout autrement intéressant sous le rapport de l'exactitude, de la vérité morphologique et de la perfection du rendu. Il s'agit du buste fait en 1769, exposé au Salon de 1771, et propriété aujourd'hui du Musée royal de sculpture de Bruxelles. Ce buste, à peu près ignoré chez nous, bien moins connu en tout cas que le portrait précédent, représente Quesnay à 75 ans. Il a pour auteur le sculpteur français Louis-Claude Vassé (1716-1772).

« Je n'aime pas Vassé : c'est un vilain », a écrit Diderot (1). Il semble, en effet, que le caractère du personnage laissât fort à désirer. Vassé, orgueilleux, passant pour sournois et tracassier, « n'était pas aimé dans son corps » ; des démêlés avec Bouchardon, son maître, avec Pajou et Pigalle, démêlés retentissants où l'Académie royale, à laquelle il appartenait depuis 1751, dut intervenir et se prononcer

(1) Salon de 1767. *Œuvres complètes*, édit. J. Assézat, t. XI, p. 352.

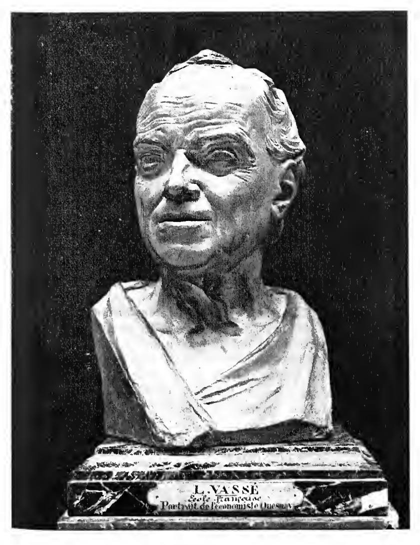


Fig. 1

contre lui, font honneur assez peu à sa délicatesse. Ce qui n'empêchait pas le bon Denis, le *pantophile* toujours prêt à admirer, de rendre plein hommage à l'artiste. « Rappelons-nous », ajoutait-il, « notre épigraphe : *Sine irâ et studio*. Soyons juste et louons ce qui le mérite, sans acception de personne ». A la mort de Vassé, c'est Diderot encore qui le qualifie d' « artiste très distingué et par conséquent très regrettable, dans un temps où la disette d'habiles gens se fait de plus en plus sentir » (1).

Louis-Claude Vassé, membre le plus célèbre d'une vieille famille de sculpteurs qui s'éteignit avec lui, était doué d'une grande facilité. De 1748 à 1771, il donne à la sculpture de genre, à la sculpture allégorique, à la sculpture monumentale, à la sculpture de portraits, laissant, de la diversité de ses aptitudes et de son talent, des témoignages (2) que le monographe qui les étudiera devra chercher surtout dans les musées de province et de l'étranger, ainsi que dans les collections particulières.

*
* *

Le buste de M. Quesnay, médecin du Roi, fut une des dernières œuvres de l'artiste. La meilleure? nous ne savons, n'ayant pu comparer; mais nul du moins ne la contestera remarquable, de la main d'un maître, et d'une puissante originalité. Ce n'est point un jugement qu'a porté sur elle le vieux Bachaumont qui, à la veille de mourir, accueillait et enregistrait encore les méchants propos de la ville. Les physiocrates, en 1771, n'étaient pas en faveur; sottement, on les accusait d'avoir causé la cherté des grains par leurs vues sur la libre circulation des denrées, et par les mesures que le ministère avait prises sous leur influence.

(1) *Correspondance de Grimm.* — Diderot a parlé de Vassé à maintes reprises. Voir ses *Salons* de 1758, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771.

(2) On consultera, sur cet artiste et sur son œuvre : 1° l'article que leur consacre le *Dictionnaire Général des Artistes de l'Ecole française*, par E. Bellier de la Chavignerie, continué par Louis Auvray ; Paris (Renouard), 1885, t. 2, p. 636 ; 2° *Le Sculpteur Louis-Claude Vassé.* Documents inédits, par Henri Stein ; Plon, 1886 (Lu à la réunion des Sociétés savantes et des beaux-arts à la Sorbonne).

Bachaumont trouve donc qu' « à travers les rides dont cette tête est parsemée, on y démêle la morgue pédantesque d'un agronome enflé de ses prétendues découvertes. On y découvre un amour-propre de mauvaise humeur, qui fait la moue à la critique, et trouve mauvais qu'on ne lui accorde pas une admiration exclusive (1) ».

Quelle pitoyable appréciation ! En réalité ce buste de Quesnay, autour duquel, quatre jours après la mort de leur maître, les physiocrates s'étaient assemblés pour entendre le marquis de Mirabeau prononcer son oraison funèbre, ce buste est admirable de vérité et de vie. Etude d'après nature, d'où toute convention est absente, l'artiste y a serré de près la forme, fouillé le masque, reproduit le trait qui palpite. L'exacte image des caractères du sujet, saisis dans leur ensemble, poursuivis dans leur détail plastique et mimique, en est la dominante ; et, devant cette sculpture réaliste, à voir le modelé de ce front pas très haut, mais convenant à la face et qui s'y plante comme il doit, le dessin de ce nez, de la joue, du menton, les rides et le creux de l'orbite, l'attache de l'oreille, la ligne d'une bouche qui est bien d'un vieil homme, entre toutes les parties du visage, enfin, l'exacte corrélation, on éprouve plus que l'impression, on a la certitude évidente, irrésistible, de la sincérité. Vassé, poussant le fini de la face sur laquelle la lumière se concentre, pour traiter largement le cou tendineux du vieillard, ses épaules, sa poitrine, dont une simple draperie cache mal la nudité, fait songer au Voltaire de Pigalle ; mais si, entre les deux œuvres quelque analogie se remarque, aucun doute n'est per-

(1) *Mémoires secrets* (Lettre sur le Salon, du 28 septembre 1771). Voici le début du morceau : « Je ne puis omettre son buste de M. Quesnay, médecin du Roi. Les Philosophes se sont empressés de considérer avec attention la figure d'un docteur, moins renommé par ses connaissances et par ses cures dans sa profession, que par le nouveau système qu'il a introduit dans l'agriculture, qui l'a rendu le chef de la secte des Économistes, et lui a fait déférer par ses disciples le nom sublime de *Maître*... »

mis sur leur valeur relative : celle de Vassé est bien supérieure.

Le buste de Quesnay ne vient pas démentir la réputation de portraitiste fidèle et consciencieux dont Vassé a joui de son temps. Les contemporains louèrent la vérité, la parfaite ressemblance de son effigie en bas-relief de l'impératrice de Russie Elisabeth, et de ses médaillons de Chevert et du comte de Caylus (1). Dans ce dernier, pour l'Académie royale des Inscriptions, Vassé, avec succès déjà, avait représenté la vieillesse.

Il resterait à comparer le buste de Bruxelles, d'abord avec le buste posthume de Quesnay, exposé par Houdon au Salon de 1781, puis avec les autres et nombreux portraits, portraits historiques (2) et portraits de vivants (3), dus à Vassé lui-même. C'est la tâche des historiens de l'art, et nous n'avons que le droit de la leur signaler.

Sur la provenance du buste de Bruxelles, ainsi que sur son histoire, où subsistent quelques lacunes, le secrétariat des Musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants, dont nous remercions vivement M. Bautin, directeur du secrétariat :

« Le buste en terre cuite (haut. : 0m39, signé et daté 1769), de l'économiste *Francois Quesnay*, par Louis-Claude Vassé, porte, dans notre récent catalogue des sculptures, le n° 460. — Donné au musée par Mlle Euphrosine Beernaert, en 1899.

« On lit sur le buste, à gauche, l'inscription :

Ludovicus
Vassé
Parisianus fecit
Anno 1769.

A droite : *F. Quesnai.*

(1) Cf. Bachaumont, *Mém.*, 27 juillet 1771, et lettre sur le Salon, 20 sept. 1767. — Diderot, *Salon de 1767*. — Le médaillon de Chevert se voit à l'église Saint-Eustache.

(2) Mignard (1757), Pierre Pithou, le P. Le Cointe (1759), Passerat (1763), Girardon. Ces cinq bustes sont au musée de Troyes.

(3) Benoît XIV (1750) ; buste de M. Majault, de la Faculté de médecine de Paris (1763) ; Gerbier (1771), etc.

« Dans une petite notice qui accompagnait le don de Mlle Euphrosine Beernaert, sœur de feu M. le ministre d'Etat Beernaert, président de la Commission directrice des Musées royaux, il est dit : « La terre cuite de Vassé resta dans la famille de Quesnay ; le sculpteur exposa le marbre au Salon de 1771. » Nous ignorons comment Mlle Beernaert était entrée en possession du buste ».

POÉSIES MÉDICALES D'EUSTORG DE BEAULIEU

Publiées par Mlle Helene J. HARVITT (de New-York).

Eustorg (ou Hector) de Beaulieu est né à Beaulieu, dans le bas Limousin. Ayant perdu ses parents de fort bonne heure, il dût tirer parti de ses talents de musicien pour gagner sa vie. En 1522 il était organiste de la cathédrale de Lectoure, en 1536 il était à Lyon, attaché en qualité de musicien à une troupe de comédiens ambulants. Il devint prêtre, puis ayant embrassé la Réforme il se retira à Genève, où il devint ministre de la nouvelle doctrine. Il vivait encore en 1546.

Devant publier prochainement une thèse sur Beaulieu dans la *Romanic Review* (Columbia University Press, New-York), j'ai pensé que les poésies qui suivent, seraient susceptibles d'intéresser la Société française d'histoire de la médecine. Elles sont extraites de l'exemplaire, qui porte la cote Réserve Ye 1603 à la Bibliothèque nationale de Paris : *Les Divers rapportz contenant plusieurs rondeaulx, huictains, dixains, ballades, chansons, epistres, blasons, épitaphes, et aultres joyeusetez. Le tout composé par* M. E. DE BEAULIEU. On les vend à Paris en la rue Neufve Nostre-Dame à l'enseigne de l'Escu de France. Par Alain Lotrian, 1544, in-8°.

Voici tout d'abord une description assez vive et détaillée du traitement de la vérole.

Rondeau d'ung paoure verollé.

Por toy verolle deshonneste
Ie suis des piedz iusques à la teste
Tout nud pres d'ung grand feu graissé
Eschauldé bouilly fricassé
Sans mercy moins que d'une beste.
Et si ie me plains et regrette
Mon barbier s'en rit et delecte
Quoy que suis demy trespassé
Par toy verolle.

Et apres (ce faict) on m'appreste
Ung lict chault ou fault que me mette
Troys heures le corps renuersé
Si couuert de draps et pressé
Que ie brusle pis que allumette
Par toy verolle. (Rond. 58. f° cij v°)

Ballade des plainctes d'ung verollé.

Laid trou puant, est ce la recompense
Et l'asseurance de ta lubricque panse
Creuse et intense, pour d'elle m'assortir?
Où i'ay cueilly veroleuse semence
Qui me dispense de viure en desplaisance
Sans esperance de plus sain reuertir,
Et consentir me plumer et rostir
Comme ung martir, tout nud en belle eaue chaulde
Que ainsi en prenne à la faulce ribaulde.

Ce mauldit mal, par sa force et puissance
Et violence faict en grand doleance
Mainct corps (en France) d'auec l'ame partir
Si tost aux grandz comme aux petis s'auance
Faire nuysance, et pource (au moins) ie pense
Que sa meschance, ne me faict seul sentir
Ains sans mentir la faict par tout sortir
Pour departir à ses suppostz sans fraulde
Que ainsi en prenne à la faulce ribaulde.

Pour lamenter en ma dure souffrance
Rien ie n'auance, et ne trouve allegeance
Car de l'offence me fault peine souffrir,
Mon Cirurgien qui tous les iours me pense

Si ie le tense, dc l'estuue à oultrance
Qui sur moy lance (aspre iusqu'à mourir)
Ny veult ouyr, ains pour me resiouyr
Me vient gaudir, lors qu'il m'oingt et cschaulde
Que ainsi en prenne à la faulce ribaulde.

Princе eternel vueilles pour m'assouuir
Fairc fuyr ce mal qui esbahir
Faict tant de gcns, et leur beaulté deffraulde
Que ainsi en prcnne à la faulcc ribaulde.

[Ballade xi. f° E viii. r°]

Beaulieu avait sans doute fait la connaissance du célèbre médecin, Guillaume Rondelet, ami de Rabelais. Il lui consacre un rondeau dans lequel nous avons un portrait assez flatteur du médecin :

Soyez rond monsieur Rondelet

Vous priant par ce Rondelet
Que si vostre ventre est rond d'eau
M'enuoyez recepte ou Rondeau
Pour faire le mien rond de laict.
Ie suis bien petit, rond, et laid,
Mais prenez que sois Triboulet
Qui vous dict qu'en ville et chasteau
Soyez rond.

Ie ne suis pas damoyselet
Comme vous, nc si doulcelet
Et (qu'est pis) ne suis pas si beau
Aussi ne suis point flatereau
Ne vous ce croy, donc s'ainsi est
Soyez rond. (f° B vii r°).

Rondeau a la louenge de l'art de medecine

Apres Dieu pour guarir le corps
D'aulcun mal qui sur luy domine
Ayez recours à mcdecine,
Car d'elle aurez maintz reconfortz
De l'auoir faictes voz effortz
Et ne desprisez la doctrine
Apres Dieu.

Salomon en faict beaulx rapportz
En la saincte Bible où il signe
Que l'homme sage ne **abhomine**
Medecine en ses confortz
Apres Dieu. (Rond. 48. f° B vi v°).

OUVRAGES OFFERTS

Jules Drivon. *Miscellanées médicales et historiques. Notes pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon. 5e série.* Lyon, Association typographique, 1912, in-8°, 62 p.

Edouard Pluyette. *L'accouchement dans l'art.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1908, in-8°, 24 p., fig.

Id. *L'accouchement de Myrrha.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1910, in-8°, 18 p., fig.

Id. *L'excrétion lactée dans l'art.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1912, in-8°, 62 p. fig. Extr. de la *Chronique médicale.*

Luigi Tarulli. *Appunti storici intorno al monaci benedettini di S. Pietro in Perugia, fino ai primi del secolo XV.* Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1907, in-8°, 161 p., 1 pl.

Id. *Documenti per la storia della medicina in Perugia.* Università degli studi di Perugia. *Annali della Facoltà di medicina*, III (1908), p. 31-41, 169-200.

Jean Vinchon. *La psycho-physiologie et la psychiatrie dans les œuvres d'Ambroise Paré.* Paris, O. Doin, 1912, in-8°, 16 p. Extr. de la *Revue de psychiatrie.*

Id. « L'hospital des fols incurables » de Thomas Garzoni. Paris, O. Doin, 1912, in-8°, 12 p. Extr. de la *Revue de psychiatrie.*

La Democrazia (3-4 juillet 1911) et *La Gazzetta di Foligno* (1er juillet 1911), numéros contenant des articles relatifs à l'inauguration du buste de Gentile da Foligno à l'Université de Pérouse.

Georges Hervé. *Discours prononcé à l'inauguration du monument du Dr E.-T. Hamy, à Boulogne-sur-Mer.* Paris, 1912, in-8°, p. 220-221. Extr. des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris.*

Id. *Les premières armes de François Péron.* Paris, F. Alcan, 1913, in-8°, 16 p. Extr. de la *Revue anthropologique.*

Léon Moulé. *Correspondance de Claude Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires.* Corbeil, impr. Crété, 1912, in-8°, 61 p.

Id. *Les parents de Claude Bourgelat.* Corbeil, impr. Crété, 1911, in-8°, 6 p. Extr. du *Bull. de la Soc. centr. de médecine vétérinaire.*

Vialet. *L'ex-libris Laennec.* Paris, 1912, in-8°, p. 129-131. Extr. des *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*, XIXe année, n° 9.

Marcel Baudouin. *Un journaliste médical de province avant la Révolution : le docteur Pierre Dorion de Saint-Gilles-sur-Vie (Bas-Poitou), 1722-1777.* Paris, Honoré Champion, 1912, in-8°, 40 p. Bibliothèque historique de la *France médicale*, n° 41.

Auguste Chauvenet. *Essai sur la valeur thérapeutique de l'extrait physiologique de digitale.* Paris, imprimerie Thibault fils, 1912, in-8°, 52 p.

Tiberius von Györy. *Der Morbus Brunogallicus (1577), ein Beitrag zur Geschichte der Syphilisepidemien.* Giessen, Alfred Töpelmann, 1912, in-8°, 35 p. *Zur historischen Biologie der Krankheitserreger*, Heft 6.

A. Lacassagne. *La signification des tatouages chez les peuples primitifs et dans les civilisations méditerranéennes.* Lyon, impr. A. Rey, 1912, in-8°, 28 p., fig. Extr. des *Archives d'anthropologie criminelle.*

René Moreau. *Liste des médecins décédés à Sens depuis 1794,* Sens, s. d., in-8°, 3 p. Extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, XXI.

Id. *Le docteur Gastellier. Plusieurs de ses mémoires écrits dans la prison de Sens en l'an II (1793-1794).* Sens, Duchemin, 1907, in-8°, 54 p., portrait. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*

Nos préparations galéniques et leurs applications thérapeutiques. Bulletin des travaux du laboratoire pharmaceutique de Dausse aîné, 78e année (1912), fascicule 2.

R. Coulomb. *A propos du mot borgne.* Paris, O. Doin, 1912, in-8°, 4 p., Extr. des *Annales d'oculistique.*

L. de Ribier. *Deux médecins ordinaires du Roi à Mauriac au XVIIe siècle.* Paris, Honoré Champion, 1912, in-8°, 9 p. Bibliothèque historique de la *France médicale*, n° 38.

Id. *L'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand et ses bienfaiteurs.* Paris, Honoré Champion, 1912, in-8°, 35 p. Bibliothèque historique de la *France médicale*, n° 44.

George Sarton. *L'histoire de la science.* Wondelgem-lez-Gand, 1913, in-8°, 46 p. (Numéro de propagande de *Isis, revue consacrée à l'histoire de la science*, publiée par George Sarton).

Boureille. *Etude clinique du sérum anti-tuberculeux de Vallée.* Nemours, H. Bouloy, 1913, in-8°, 49 p.

Andrea Corsini. *Legislazione sanitaria e misure d'igiene sotto la Repubblica Fiorentina.* Firenze, tip. Claudiana, 1913, in-8°, 7 p. Estr. dagli *Atti della Soc. Toscana d'Igiene*, II° Sem. 1912.

Paul Diepgen. *Studien zu Arnald von Villanova.* Leipzig, J. A. Barth, 1913, in-8°, p. 380-391. Separatabdruck aus dem *Archiv für Geschichte der Medizin*, VI.

Georges Hervé. *Les premières armes de François Péron.* — *François Péron : Observations sur l'anthropologie.* Paris, F. Alcan, 1913, in-8°, 16 p. Extr. de la *Revue anthropologique*.

Arbetsordning för Svenka lækaresællskapets medicinsk-historiska sektion, antagen 26 Februari 1910. Stockholm, I. Marcus, 1910, in-8°, 2 p.

Katalog öfver Svenska lækaresællskapets medicinsk-historiska utstællning i nordiska museet ar 1908. Stockholm, bröderna Lagerströms tryckeri, 1908, in-8°, 81 p.

Cartulaire de l'Université de Montpellier publié sous les auspices du Conseil de l'Université de Montpellier. Tome II [Inventaire des archives anciennes de la Faculté de médecine et supplément au tome I du Cartulaire de l'Université de Montpellier (1181-1400), avec une introduction par Joseph Calmette]. Montpellier, Lauriol, 1912, in 4°, CLVIII, 930 p., pl.

Fr. Giedroyć. *Rada lekarska, ksiestwa warszawskiego i krolestwa Polskiego (1809-1867).* Warszawa, 1913, in-8°, X 766 p.

L. Lemaire. *L'organisation des secours aux noyés à Dunkerque en* 1770. Dunkerque, impr. Chiroutre-Gauvry, 1913, 8°, 11 p.

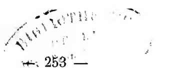
Henri Grailliot. *Mater deum salutaris, Cybèle protectrice des eaux thermales*, Paris, Fontemoing, 1912, in-8°, p. 213-228. Extrait des mélanges Cagnat.

Paul Dorveaux. *Journal de la maladie de Louis XV à Metz (août 1744), par François Chicoyneau, premier médecin du Roi.* Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 13 p. Bibliothèque historique de la *France médicale*, n° 47.

Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie, n° 1, 28 février 1913.

Isis, revue consacrée à l'Histoire de la Science (Wondelgem-lez-Gand), tome Ier, fasc. I, n° 1 (mars 1913).

Administration générale de l'Assistance publique à Paris. Les grands travaux hospitaliers (1911). *Un nouvel hôpital. La Pitié.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-8°, 50 p., pl. et fig.



Séance du 14 Mai 1913

Présidence de M. Paul Dorveaux

MM. Harvey Cushing, Dam, Gallot-Lavallée, Hue, Libert et Vallon, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. Jean Avalon, étudiant en médecine, rue Serret, 4, Paris, par MM. Dorveaux et Albert Prieur.

M. le Dr George Dock, Locust street, 1806, Saint-Louis, Miss. (Etats-Unis), par MM. Klebs et Wickersheimer.

M. le Dr D. Goldschmidt, boulevard Voltaire, 7, Paris, par MM. Hervé et Wickersheimer.

M. le Dr George Sarton, directeur de la revue *Isis*, Wondelgem-lez-Gand (Belgique), par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Piero Torretta, via Ospedale, 9, Turin, par MM. Carbonnelli et Wickersheimer.

The John Crerar library, Chicago, Ill.

Svenska lækareskællskapets medicinskhistoriska sektion, Stockholm.

— Correspondance :

1° Une lettre de M. le Dr Pluyette, qui remercie la Société de son élection.

2° Une lettre de M. le Dr Gobillot, de La Trimouille (Vienne), qui signale des prescriptions hygiéniques dans un calendrier de 1546, placé en tête d'un missel imprimé à Lyon chez Hector Penet.

— M. Wickersheimer. — La pièce que je mets sous vos yeux intéresse indirectement l'histoire de la Société médicale de l'ancien 7e arrondissement de Paris, que M. le Dr Henri Roché a retracée ici même l'an dernier (1).

C'est une formule imprimée de prescription médicale de la 2° division du Bureau de charité de l'an-

(1) *Bulletin*, XI (1912), p. 88-123.

cien 7e arrondissement, desservie par les Sœurs de la Charité et installée dans le Cloître Saint-Merri. Cette formule n'est pas datée, mais elle a certainement été imprimée dans les premières années du XIXe siècle.

L'établissement charitable dont elle émane avait été fondé sous le nom d'Hospice du Cloître Saint-Merri, par Louis-Esprit Viennet, curé de la paroisse de Saint-Merri. Louis-Esprit Viennet mourut le 7 avril 1803, laissant le souvenir d'un prêtre pieux et charitable. Une plaque de marbre blanc, posée dans l'église Saint-Merri « transmet à la postérité les vertus de ce respectable pasteur ». On trouvera le texte complet de l'inscription de Saint-Merri dans le recueil d'épigraphie médicale publié par M. le Professeur Raphaël Blanchard (1).

OUVRAGES OFFERTS

Paul DELAUNAY. *Histoire de la Société de médecine du Mans et des Sociétés médicales de la Sarthe.* Le Mans, impr. Monnoyer et libr. A. de Saint-Denis, 1913, in-8°, VIII-186 p., 1 fig. et 3 portr. hors texte.

ID. *Médecine militaire d'autrefois...* Lille, impr. centrale du Nord, et Le Mans, impr. Monnoyer, 1913, in-8°, 149 p., pl. et fig.

Juan GUITERAS. *Endemicity of yellow fever.* S. l., 1912, in-8°, 47 p. Extr. de *Sanidad y beneficencia.*

Hermann SCHÖPPLER. *Aus der Geschichte des mittelalterlichen Regensburger Apothekenwesens.* Leipzig. u. Hamburg, 1913, in-8°, p. 281-283. Extr. de *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften.*

ID. *Konrad von Megenberg über die Zähne.* Pössneck, 1913, in-8°, 3 p. Extr. de *Deutsche Zahnaerztliche Zeitung.*

Georges GENIL-PERRIN. *Histoire des origines et de l'évolution de l'idée de dégénérescence en médecine mentale.* Paris, A. Leclerc, 1913, in-8°, 280 p.

---

(1) *Epigraphie médicale. Corpus inscriptorium ad medicinam biologiamque spectantium, publié par* Raphaël BLANCHARD. Paris, Asselin et Houzeau, I, p. 50-51 (inscription n° 82).

UN LIBRIS AUX ARMES DE FRANÇOIS QUESNAY (1694-1774)

Chirurgien et Economiste.

par le Dr Eugène OLIVIER.

Le hasard fait bien les choses. En feuilletant l'autre jour la collection d'ex-libris de notre ami M. Engelmann, nous avons eu le bonheur d'y découvrir un ex-libris aux armes du célèbre économiste Quesnay, pièce encore totalement inconnue et d'une insigne rareté. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous présenter et de reproduire dans nos bulletins cette pièce intéressante à bien des titres. Chacun de vous sait en effet que Quesnay, lorsqu'il quitta son village d'Ecquevilly, vint à Paris et qu'il y fut logé à son arrivée chez le père du célèbre graveur Cochin, que sa mère passa pour lui un contrat d'apprentissage avec Pierre de Rochefort, graveur ordinaire du Roy, et qu'il prit des leçons auprès de Cochin lui-même. Il apprit donc le dessin et la gravure et l'un de ses biographes, Hévin, écrit : « J'ai le portrait d'un ecclésiastique de ses amis et presque tous les os du corps dessinés et gravés par lui-même que des connaisseurs ne dédaigneraient pas ». D'autre part on se rappelle qu'après la petite vérole de monsieur le Dauphin, Louis XV, qui aimait beaucoup Quesnay, le logeait au palais de Versailles et le consultait souvent sur les sujets les plus divers, lui accorda en témoignage de satisfaction et de remerciements des lettres de noblesse ainsi que les armoiries suivantes : « 3 fleurs de pensée en champ d'argent à la fasce d'azur » avec cette légende en cimier « Propter cogitationem mentis ». Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'attribution de ce charmant ex-libris anonyme du XVIIIe siècle qui porte les armes et la devise de François Quesnay. D'autre part, bien qu'il ne porte aucune signature de graveur, il est hors de

doute qu'il est tout à fait dans la manière de Cochin. Peut-être même Quesnay l'a-t-il gravé lui-même, son remarquable talent le lui permettait. En tout cas, le livre qui portait la pièce qui passe sous vos yeux, portait également sur le premier feuillet la signature « Ex-Libris Joannis Marci Quesnay ». Cette signature est une preuve de plus de la possession par la famille Quesnay d'un ex-libris. Nous ignorons quel pouvait être le lien de parenté de Jean-Marc et de François Quesnay ; le père de François, avocat, avait pour prénom Nicolas. Quesnay n'eut qu'un fils, Blaise-Guillaume, dont trois fils formèrent les trois branches de la famille Quesnay. Il est plus que probable que ces divers personnages utilisèrent cet ex-libris. La rareté de cet ex-libris, son identification certaine, inconnue jusqu'à ce jour, la finesse de sa gravure qui rappelle les plus belles pièces de la seconde moitié du XVIIIe siècle, la haute qualité de son propriétaire justifiaient, il nous semble, cette communication qui complète celle si intéressante de notre collègue, le Docteur Georges Hervé.



La pièce qui a servi pour ce cliché fait partie des remarquables collections de M. Engelmann, à qui nous adressons tous nos remerciements.

LES « EXPERIMENTA DUODECIM JOHANNIS PAULINI »

publiés pour la première fois

par le Dr J. W. S. JOHNSSON

Parmi les auteurs, qui de leur temps étaient accueillis avec faveur, il en est un grand nombre, dont les livres, traduit en plusieurs langues du XIVe au XVIe siècle, sont tombés dans un profond oubli de nos jours.

JOHANNES PAULINUS fait partie de cette catégorie de médecins inconnus. L'histoire est complètement muette sur les évènements de sa vie, mais son livre, un petit traité sur les qualités merveilleuses de la peau des serpents brûlée et pulvérisée, est parvenu jusqu'à nous sous forme de manuscrits.

Ce traité de Johannes Paulinus semble avoir été traduit de l'arabe, et il semble être tiré d'un autre livre intitulé *Salus Vitæ*. L'auteur original arabe est indéterminé ; il porte dans les manuscrits les noms *Alcharius*, *Algani*, *Alcaus*, *Alcanus*, *Alanus* (1) et d'autres noms qui, dans les traductions, sont encore changés (*Aleyn*, *Atchaius*, etc.), à tel point, qu'il serait impossible d'arriver là-dessus à quelque précision. Comme il traite des serpents, le petit livre de Johannes Paulinus voisine souvent dans les recueils manuscrits avec les *Experimenta magistri Nicolai* (2), sans qu'il soit possible de constater une relation intime entre les deux livres.

Je discuterai plus tard le contenu du « Salus vitæ », mais il est certain que les manuscrits des *Experimenta duodecim* sont nombreux, et j'en donnerai ici une énumération. Pour établir cette liste, j'ai été aidé par mon ami le Dr Er. Wickersheimer, qui a mis à ma disposition les copies qu'il a faites de quelques-uns de ces manuscrits.

(1) M. STEINSCHNEIDER. *Die Hebraïschen Uebersetzungen des Mittelalters* 1893, p. 805.
(2) J. W. S. JOHNSSON : Les « Experimenta Magistri Nicolai. » *Bull. de la Soc. fr. d'histoire de la médecine*, 1911.

Munich. 444 } en langue hébraïque.
— 445 }
— 534 f. 42v et 36v xvie s — en latin — E
Copenhague G. K. S. 1658, 4° f. 83v-84v xvie s. — en latin — A
Leipzig Univ. Bibl. 1186 f. 111v-113v — en latin — B
— — — 1183 f. 84v — en latin — C
Erfurt Amplon. 276, 2° f. 69v — en latin — D

Paris Bibl. nat. 19994 f. 160v-162. xve en français

Londres Brit. Mus. 26011 f. 121. } en anglais
Oxford Bodl. M. S. Ashmole 1437 f. 3v-4v } en anglais

Heidelberg Cod. palat. germ. 107 } en allemand
Copenhague Bibl. royale G. K. S. 1688, 4° } en allemand

Il y en a encore d'autres, sur lesquels je ne possède pas des renseignements. Ainsi:

Cambridge Trinity College 1081.
Lyon Palais des Arts, 45, f° 106, xiiie s.
Montpellier Bibl. de l'Univers., 317. f. 13v xve s.
Troyes ms. 91. xive-xve siècle.

Les manuscrits A-E ont formé la base pour la reconstruction du texte latin. Parmi eux, les ms. A et B semblent avoir été copiés l'un de l'autre ou tous deux d'après le même original. Le ms. C a été copié par quelqu'un qui se piquait de latinité, car ses corrections ont eu pour but d'améliorer le latin de l'original et d'épargner de la place sur le parchemin, mais sa copie est sans valeur pour la critique conjecturale.

Incipiunt experimenta XII Johannis Paulini.

1 Cum ego Johannes Paulinus essem in Alexandria civitate egipciorum reperi in quodam libro qui salus vite appellatur hec XII experimenta, que inferius de serpentum coriis sunt descripta que plerumque solent in casibus inveniri. Illum autem librum

1 Incipiunt × Paulini] **om.** D, E. XII × Paulini] A; sacramina vera et a multis autoribus probata **adiec.** B. C.
egipciorum] egiptorum A. 2 in × libro] quendam librum C appellatur] A, B, appellabatur C, vocatur D, E. hec] in quo reperi C. 3 serpentum] serpencium D. coriis] A, D, E. corio B, C. descripta] A, scripta B, D, E, describuntur C. 4 plerumque] B, D, E, pluries A, pleri neccessarii C. solent] **om.** C casibus] A, B, C, cavernis D, E. inveniri]

fecit Alanus physicus, qui cxperimenta tamquam ab eo facta asscrit vera esse. Ego autem transtuli ea de arabico in latinum. Cum crgo luna fuerit in augmento in primo gradu arietis pulveriza coria serpentum cum igne et pulverizata porta tecum et illorum pulverem custodi diligenter.

Primum ergo experimentum est quod cum inveneris aliquem vulneratum in capite recenter pone in plaga de pulvere illo et infra triduum sanabitur.

Secundum cxperimentum est quod si intcr capitis capillos asperseris pulverem istum non vulnerabitur caput tuum quam diu pulvis fuerit in illo.

Tertium est quod si laveris faciem tuam cum pulvere isto et cum aqua apparebis terribilis omnibus inimicis tuis et tremebundi fugient a facie tua et amici tui tibi familiariter adhebunt et sic potcris cognosccrc amicos tuos et inimicos.

Quartum cxperimentum est quod si asperseris pulverem istum in domo inimici tui statim rclicta domo sc mutabit cum omni familia sua et si iterum feceris iterum mutabit se ad tabernacula longiora, et sic potes subtilitcr gravarc inimicum tuum et paulatim destruere substantiam cius.

inveniuntur C. Illum] istum C. autem] **om.** D. librum] **om.** D. 1 Alanus] C, D, E, Alcanus A, B. physicus] A, C, D, philosophus B, E. qui] que A. tamquam] tamque B. ab] ad B. facta] scripta C. 2 ea] **om.** D, E. arabico] greco C. 3 augmento] A, B, C, augusto D, E. 4 coria] corium C. serpentum] A, B, D, serpentis C, E. cum] A, C, D, E, in B. igue] hoc est ipsum continendo adiec C. et] **om.** E pulverizata] pulverizatum C. 5 illorum] A, B, eorum D, E. **om.** C pulverem] eum C. custodi] C, D, E, custodia A, custodias B. diligenter] valde **adiec.** B.

6 ergo] A, E, **om.** B, C, D. est] **om.** A quod] **om.** B, E. cum] si C. 7 plaga] plagam eius C. 8 sanabitur] A, curabitur B, C, curabis D, curabit E. 9 experimentum] A, B, **om.** C, D, E. inter] A, B, C; in D, E. capitis] A, B, C; caput D; capite E. capillos] A, B, C; alicuius D. E. 10 asperseris] A; sparseris B, C; asparseris D, E. uon] omnino C. vulnerabitur] curabitur C. tuum] A, B. C; illius D, E. quam] A, B, C; tam D. E. 11 diu] quam ille **adiec.** D; quam diu **adiec.** E. pulvis] iste **adiec.** C, D, E. in] **om.** A. in illo] super caput tuum C. 12 est] C, D, E. **om.** A, B, si] aliquis **adiec.** D; istum pulverem miscueris cum aqua et **adiec.** C. laqueris] B, C, E; saueris, laverit D. tuam] suam D. tuam × apparebis **om.** C. 13 apparebis] apparebit D. terribilis] eris **adiec.** C. iuimicis] in meritis A. et] cum viderunt te] **adiec.** C. tremebundi] tremebunt A. 14 fugient] fugientes A × tua] A, B, D, E, ab eo C. tui] sui D. tibi] sibi D. 15 poteris] poterit D. cognoscere] appareutur **adiec.** B; omnes **adiec.** D. E. tuos] **om.** C; suos D. et] A, D, **om.** E; sive B; ab. C. iuimicos] **om.** E cio **adiec.** C. 16 Quartum] **om.** C, D. experimentuu] **om.** C, D, E. 17 domo] suo **adiec.** C. cum] A, B, C; in D; ad C. 18 omui] A, B; tota C; domum D, E. familia] A, B, C; alienam D, E. sua] ad aliam domum **adiec.** C. feceris] illic asperseris domo **adiec.** C. ad] **om.** 19 C. tabernacula] A, B, D, **om.** C. tabcruaculum E. lougiora] alias C.; lougam E. gravare] fugare cum C. iuimicum] ipsum B; **om.** C. 20 et × eius] **om.**

Quintum experimentum est quod si quis fuerit in consilio vocatus et de pulvere isto sub pedibus suis asperserit quecunque loquetur exaueditur etiam si fatue loqueretur et sic poteris videre quod vario modo operatur natura in eodem subjecto.

Sextum est utile et efficax experimentum quod si aliquis expertus est in aliqua scientia et de eadem voluerit disputare, ponat in hora disputacionis modicum sub lingua sua et nunquam ab aliquo poterit superari disputando et hoc ego Johannes Paulinus multociens sum expertus.

Septimum est quod si aliquis dubitat de re futura, qualiter accidere et evenire debeat, aspergat de pulvere predicto super caput suum et postea circumvolvat caput suum aliquo panno. Deinde vadat dormitum et videbit in sompnis qualiter negotia quæ facturus est disponentur.

Octavum experimentum est probabile et est quod si aliquis vult scire secreta alicuius hominis vel mulieris proiciat de pulvere isto in pectore illius dormientis, deinde querat de quibus scire voluerit et de omnibus de quibus vigilans sciverit interroganti dormiens respondebit.

Nonum experimentum est quod si aliquis vult habere servum

C. paulatim] **om.** D, E. 1 experimentum] **om.** B, D, quod] **om.** B. quis] aliquis A. consilio] A, B ; consilium C, indicium D, E. 2 vocatus] advocatus A. et] si C. de] istum C. pulvere] pulverem C. asperserit] A, E; sparserit B, C, D. 3 loquetur] dixerit C. exaudietur] et audietur A ; exaudirentur C. etiam] et A, C. loqueretur] loquens A. et] etiam A. et × operatur] **om** C. 4 poteris] potes B. operatur] operetur A ; operat B ; una **adiec.** D. E. natura] vel sic nisi **adiec.** A.

5 utile × quod] **om.** C. est] ubi **adiec.** B. aliquis] qui C. est] **om.** A, 6 C, D, E. aliqua] A, C, D ; malignam B, E. scientia] A, C, D. scientiam B, E. eadem] A, B ; ea C, D. E. 7 ponat] ponet C. modicum] de pulvere **adiec.** B ; de isto pulvere **adiec.** C. sua] eius C. et] **om.** D. nunquam] non C. 8 ab] **om.** D. disputando] in **adiec.** D. disputando × Johannes] **om.** C. 9 multociens] **om.** B. 10 est] **om.** A quod] **om.** C. aliquis] quis C. de] aliqua **adiec.** C. qualiter] quid D, E. 11 accidere] **om.** E. et] **om.** E, C ; vel B. evenire] devenire B, **om.** C. de] e C. predicto] A, C ; sepe dicto B, dicto D. E. 12 suum] eius D. circumvolvat] circumvolat B. suum] A ; eum B, E ; in C, D. 13 dormitum] cubitum C. et] tunc **adiec.** B. sompnis] sompno C. qualiter] se **adiec.** B. negotia] negotium C. 14 quæ × est] **om.** B. facturus] A ; futura D, E. est] sunt D, E. disponentur] disponent B, 15 experimentum] **om.** B, E. probabile × est] **om.** C, E. aliquis] quis E. 16 vult] velitis C. alicuius] **om.** D, E. hominis × mulieris] **om.** C vel] alicuius **adiec.** D, E. proiciat] proiciet A. 17 illius] ipsius D, ipsi E. querat] perquirat B. de quibus] **om.** C ; de quo E. 18 voluerit] A ; vult B, C, D, E. de omnibus] dicet sibi C. de × sciverit] **om.** B. C, D, de quibus] A ; que E. 19 interroganti] D, E. interrogans A ; interrogatis B. 20 experimentum × quod] **om.** C. experimentum] **om.** D. E. vult

fidelem vel nuncium fidelem liget modicum de isto pulvere in vestimento servi vel nuncii sui et postea servus vel ille nuncius negotia deinde sui fideliter perpetrabit.

Decimum est quod si aliquis rex vel princeps vel aliquis alter timens de veneno ponat pulverem in aliquam perapsidem ligni vel metalli supra mensam, pulvis dispergetur a scultella tamquam puluis quem proicit ventus a facie terre.

Undecimum est non nimis utile, nam si quis hunc pulverem in manu nuda portaverit vel tenuerit apparebit hominibus et maxime mulieribus sic ut credo amabilis vel invisibilis, sed effectus rei tibi melius demonstrabit.

Duodecimum autem et ultimum experimentum est ut si aliquis leprosus utatur de isto pulvere in comestionibus suis, lepra non poterit ulterius augmentari.

La reconstruction du texte latin est terminée, mais après l'examen de tous ces manuscrits, une question reste encore à résoudre. Est-ce que les expériences de Johannes Paulinus constituent tout le livre *Salus vitæ*, ou n'en forment-ils qu'une partie ?

Une réponse définitive ne peut être donnée pour le moment, car il existe çà et là des annotations sur les serpents, qui ne semblent appartenir ni à Johannes Paulinus, ni à Nicolaus de Bohemia. Ainsi on trouve dans le ms. 1186 de la Bibliothèque de l'Université

habere] haberet C. 1 fidelem] **om.** C. 2 vestimento] veste C ; suo videlicet **adiec.** D. vel] A, B, D ; sui C, scilicet E ; utile hominibus habentibus servos **adiec.** C. et] et sic D. postea A, ipsi B. servus × perpetrabit] A ; negotin deinde fideliter pertractabunt B ; probavit si servus vel nuncius perpetrabit uegotia domui sui D ; probatur si uegotia deinde fideliter pertractabit E. 4 Decimum] experimentum **adiec.** D. aliquis] A, D ; quis B. **om.** C, E. 5 alter] B, C, D. **om.** A, E. alius **adiec.** C. timens] libans A. ponat] hunc **adiec.** B., hoc **adiec.** E. aliquam] A ; aliquo B ; aliquem D ; aliqua E. perapsidem] A, perapside B ; scutella D. E. supra] in E. 6 mensam] et si venenum fuerit **adiec.** C ; mensa E. pulvis] iste **adiec.** C a] de C, D, E. scutella] mensa C. 7 quem] quantum B. 8 non × nam] **om.** E. hunc] **om.** E. 9 nuda] **om.** C. portaverit] secrete **adiec.** D. E. vel tenuerit] **om.** E ; sic etiam **adiec.** B. hominibus] omnibus C. et] **om.** E. 10 credo] quia **adiec.** B ; quod **adiec.** D, E ; **om.** C. amabilis] amabilem A. vel] et B. vel × rei] **om.** C. sed] tamen **adiec.** B. 11 tibi] id E. 12 autem] **om.** C, D, E. et] **om.** C. experimentum] **om.** C. ultimum] **om.** D. autem × experimentum] **om.** E. est ut] quod B. aliquis] A, B, quis C, D. **om.** E. 13 de] A, B, **om.** C, D. hoc E. isto] **om.** E. suis] quod E. 14 lepra] lepram A ; in eo **adiec.** B. suo **adiec.** C. poterit] **om.** E. ulterius] **om.** C.

de Leipzig, une note sur les serpents des fleuves, ainsi conçue :

Item de serpente fluviali; accipe serpentem fluvialem et suspende ligatum cum longe fune ut caput habeat demissum per VI dies et ingrediaris ad eum hora sexta noctis cum lucerna dicens : Ego prothoplastus in paradyso adam et ideo da michi lapidem quem habes in ventre et sic fac per sex noctes cum sermone et eciam in septima nocte sicut prius et sub eius capite pone vas mundum lumen cum aqua purissima et die septima iactabit lapidem in vase. Hic lapis est croceas [?] mox consumet ydropisim, portet super se paciens die et nocte vel si voluerit in manu tantum teneat et aqua exhibit ab eo quod si probare volueris imple dolium aque et alliga lapidem et aqua exhibit.

Cette note n'existe que dans le ms. B. où elle est suivie d'un autre fragment, qui se trouve aussi dans les ms. A et D :

Multa si quidem nature ipse actor ad utilitatem nostram ordinavit que nobis videntur incredibilia propter unius et eiusdem rei varios effectus sive diversas virtutes quorum antiqui philosophi qualitates indagantes et naturas noticiam suis posteris relinquentes quod subtili indagacione ingenii continuis studiis habuerunt cuius rei causa propter maximam utilitatem quam inveni istud capitulum in paucis libris collectum transtuli in latinum valde utilia sub compendio continens que racionibus probari non possunt sed effectu quare laudanda sunt virtutes misteria et naturæ operacio.

Explicit tractatus de serpentibus editus per Johannem Paulinum.

Je rapproche ici du texte latin trois traductions, une française, une anglaise et une allemande. Les deux premières datent du xv[e] siècle, mais la traduction allemande est plus récente; elle fait partie d'un manuscrit écrit par Isaac Habrecht, mort le 10 octobre 1633. Ce dernier texte montre d'ailleurs par cer-

1 actor] B; autor A; auctor D. 2 que] a **adiec.** A incredibilia] incredibiliam A. propter] per D. 3 sive] inde D. 4 suis] **om.** D. 5 continuis] cum nimiis D. 6 habuerunt] habent D. 7 capitulum] casum A. 10 misteria] misterium D. operacio] pariter et nascere deo gracias **adiec.** B.
11 Explicit × Paulinum] **om.** A, D.

tains signes qu'il est d'époque plus récente. On voit tout de suite que les traducteurs ont eu quelques doutes quant à la définition du serpent, et même de nos jours, il reste difficile de déterminer à quelle sorte de serpent les anciens auteurs attribuaient ces qualités mystérieuses.

Bibliothèque nationale de Paris, ms. 19994.

[f° 160v] Des XII experimens du cuir de la couleuvre. Comme je Jehan Paul feusse en la cité d'Alixandrie, je trouvé en ung livre qui s'appelle *Salus vite* XII experimens du cuir de la couleuvre ou de la serpent, car quant la lune est en croissant au premier jour du mois de mars, que vous pouldrez le cuir de la couleuvre au feu et quant sera pouldrée, porte la avecques toy bien [f° 161] diligemment.

La première est que se tu treuvez playe freschement faicte que tu mectez dedans la dicte playe de celle pouldre et dedans quatre jours sera guarie.

La seconde est que se celluy qui la porte a paour de son ennemy, gecte de la pouldre sur son chief et nul ne le pourra blecier.

La tierce est que se ceste pouldre est meslée en eaue et puis s'en lave la chiere à tous ses ennemies appera terrible, et tantost comme ilz le verront en chiere, ilz s'enfuyeront, et se ilz sont tes amis, tu les pourras esprouver, car ilz vendront vers toy, et se il est ton ennemy il s'enfuira à grant doubte et paour.

Le quart est que se aucun geste ceste pouldre en la maison de son ennemy que tantost se partira et se mudera en autre lieu ou en ung autre hostel, se on met de la dicte pouldre, tantost s'en yra et toute sa compagnie et sauldra de toute la ville.

[F° 161 V°]. La Ve est que se aucun homme vient especialement à conseil à toy et tu gectez de ceste pouldre dessoubz tes piez, quelque chose que tu luy diez luy sera essaussée et luy deisses tu folie.

La VIe est que ce aucun homme est expire en science et veult disputer mecte ung pou de la pouldre dessoubz sa langue et jamais ne sera vaincu, et je Jehan Paul dessus dit l'ay esprouvé.

La VIIe est que se tu veulx savoir chose d'aventure, met de la dicte pouldre sur ton chief et lye bien, puis t'en va dormir et songeras de tout ce que vouldras savoir.

La VIIIe est que se vous voulez savoir secret d'omme ou de femme, met leur de celle pouldre dessus les piez dorment et luy demande ce que tu vouldras et tout te dira veritablement.

La IXe est que se vous voulez avoir loyal menagier, met luy ung peu de celle pouldre en la robe qu'il n'en saiche rien, et il te sera loyal en toutez choses.

[F° 162]. La Xe que se vous mectez la dicte pouldre en une escuelle et la mectez sur la table, et se il y a venim ne poisons, tantost versera que l'escuelle sera assize.

La XIe est que se ung homme porte de celle pouldre en sa main et il soit taiché de mezellerie, nul temps elle n'apperra.

La XIIe est que se ung mesel usoit à manger de celle pouldre, que jamais nul ne se appercevroit de sa maladie.

Pour le traducteur anglais, le serpent n'est plus la couleuvre ni la vipère, mais le lézard, au moins si l'on en croit le texte du ms. 26011 du British Museum :

[Fos 121-123]. I John Paulen, whan I was in the sete of Alisawendyr, I lokyd there on a serteyn book, that was clepyd salus vite, that is to seyn helthe of life. That book made Aleyn the phelosopher and wrot there inne thynges that ben verray and trewe as tellyt wel the same book. And I translatyd that same book owt of grew [!] in to latyn and there In I fonde XII experiments that folwyng here. When the mone is at the fulle In the waxinge of the first degre of Arietes in the monyth of marche Go and take a grene eddere in sinn place, a lesard yt is clepyd and brenne it and then make there of powdyr and bere it with the.

The first experiment is if thou fynd ony man that is newe wowendyd in the heed, put in the wowende of this powdyr and he schal ben hel with inne III days or ells recuren.

[F° 122a]. The secunde experiment is this if thou take of this powdyr and strowyd in thi ere thyn heed schal neuer be wowendyd As long as the powdyr is there Inne.

The thredde experiment is if thou takeke this powdyr and watyr and wasche therewith thi face, thin enmyes schal not dozn abydyn to lokyn in thi face but fleu fro the And thi frendis schul drawyn to the and ther by thou schalt knowyn thy frendys fro thyn en myes.

The IIIIte experiment is this If thou strowes this powdyr

in thyn enmyes hows he and alle hese meny schal fleu. And so thou schalt mown dryuyn hem owt of this town there thou dwellyst In and than schalt thou ben In pes.

The V^e^ experiment is if a man be clepyd to cownsel and he put of this powdyr [122^b^] vnder the solis of his in his schon and what so euer he spekythe he schal ben herd and han meche thantz for his speche.

The VIe is this that if ony man be expert of ony sciens and he dispucyn put of this powdyr vndyr his tounge and he scha[l] not ben concludyd uen ben ouercome.

The VII^te^ is this yf ony man have ony dowte of ony thyng that is stolyn hym and he wyl wetyn who so have it lete hym strowyn the powdyr on his heed and than wind hym in a lynen cloth. and than go leyn hym for to sclepyn and he schal in his sclep sen where the good is that was stolyn.

The VIII^te^ is this that if ony man wyl knowyn the cownsel of a man or woman whan the sclepyn strowes of the pouder on the brest of hem and than aske what thou wilt of hem and he with owtyn fayle schal tellyn the, for I John myself have a sayed the same.

The IX^te^ is if ony man wil have a seruant or a massanger lete strowe of this powdyr on his clothis and he schal seruyn hym wel and don trewely his massage.

The X^te^ is if ony man drede hym of venemy put in a vessel beforn hym at mete and then if ther be ony poyson on the table yt schal flette aboue as asches in the wynd.

The XI^te^ is this, si quis hoc puluere in manu sua portauerit aparebit omnibus amabilis.

The XII^te^ is that what man or woman that be enfecte with the spice of lepre [f° 123^b^] and he wyl vse this powdyr in his metys and drynkys the lepre schal not incresyn but abydyn euere in on a stat. Explicit experimentum de serpente.

J'ajouterai encore la traduction allemande d'après le ms. G. K. S. 1688, 4° de Copenhague.

De Serpente. Atchaij, Philosophi liber, Salus vitæ appellatus 12 Fructibus Serpentis Spoliati et in pulvere combusti de eiusdem constellatione, quam Joannes Paulinus in Achadia civitate Ægypt. reperit, et de Arabico in Latinum transtulit.

Ich Johannes Paulinus In Ægypto, da ich, in der Stad Alexandria war, fand ich geschrieben in einem buch 12 Experimenta nostræ naturæ.

Der solt aber wissen das nicht alle schlangen Belg solcher

thun, sondern allein die so sie selbste von ihnen streichen. Denn wo die schlang so alt wirdt, das sie nicht mèhr wol sehen kan, so fastet sie IV tag vundt Nacht, biss sie mager wirdt, dass ihr die haut schlupfert, so sucht sie im gezwang von holtz oder Stein, vundt schlupfe herdurch vundt lasset also den alten balg hinder ihr ; der selbige hat die nachgeschribene tugendt, vndt wie die Meister schreiben, so soll man diesen balg nemen, wann der ☽ voll ist, vndt die sonn im wieder, vundt soll Ihr zu Pulffer verbrennen, vndt mit vleisz behalten.

Die Erste tugendt des pulffers ist, in die hauptwunden gesert, heilet die in 3 tagen ohn alle schmerz oder andere Zufäll gar sanfftiglichen. Undt wer dieses pulffers bei ihm traget, dem mögen seine feindt nicht schaden, noch die heimliche trügniss der teufflen.

Die 2 tugendt wer dieses pulffer auf dem haupt oder haar hatt, der kann nicht verwundt werden.

Die 3 tugendt. Wer disz pulffers ein wenig ihn wasser thuett vnndt sein Antlitz damit waschet, der scheint allen seinen feinden so erschrecklichen, das sie ihm flihenn, vundt seine freundt stehen ihm redlich vnndt trewlich bey.

Zum vierdten. Wer diss pulver in seines feindes haus wirft, der verjagt ihn daraus mit allem seinen gesindt.

Die funft tugendt. Wann einer für ein Rath erfordt wirdt, der neme des pulffers ein wenig vnder die füss vundt gehe käcklich in Rath, dann was er redt, das gefellet den leutten.

Die sechste tugendt. Wer von einer Kunst reden oder disputiren will, der leg dis pulffers ein wenig in ein seidin thüchlin, under die Zungen, wann er der Kunst nur ein wenig erfahren ist.

Die siebendt tugendt. Wer an einer sich zweiffelt vndt gern wissen welt, wie es darum ergehen soll, der streiche dieses pulffers ein wenig auf das haupt vnd bind es vest mit einem tuch zu vndt lege sich schlaffen, so kommt ihm im schlaff sichtbahrlich für, wie die sach ein endt gewinnen wirdt.

Wer eines herrn, Meisters oder sonst eines Menschen heimligkeit wissen will, der bindt diss pulffer in ein klein thücklein, vndt leg es dem schlaffenden Menschen auff sein haupt, vndt frag ihm was der wilt, so entdecket er dir was der welt.

Die neundte. Wann einer diss pulffers seinem Knecht in sein gewandt vernähet, das er nichts darumb weiss, so dienet er seinen hernn mit gantzen Vleiss.

Die zehendt. Welcher sorg, dass man ihn mit gift vergebe

in essen oder trincken, der setze diss pulffers ein wenig in ein büchselein auf den disch, so balds gift darauf kompt, so strübet das pulffer aus der büchsen, wie der Staub vom windt.

Die Eilfte tugendt, wer diss pulffer in blosser hand hat den kan niemandt sehen, so lang er die handt zu helt.

Die Zwolft vnd letste tugendt. Wer aussetzig wil werden, der nemt diss pulffers vnd esse es oder brauchs im trunck, so vergehet im der aussatz vndt berurt ihn nimmer.

Comme on le voit, ces traductions ne suivent pas le texte latin scrupuleusement, au moins les deux dernières portent des explications qui n'existent pas dans l'original. On voit aussi que les expériences ne sont pas toutes d'ordre médical, mais qu'elles intéressent surtout ce que nous appelons de nos jours la Folklore, c'est-à-dire que pour faire une étude complète du livre de Johannes Paulinus il faudrait examiner les croyances populaires des divers pays. Il est certain que l'auteur des *Duodecim experimenta* vit encore aujourd'hui dans les croyances populaires de la plupart des nations de l'Europe. D'après S. Seligmann (1), Paulinus est cité presque textuellement dans une tradition de la Bohême, et je connais des superstitions italiennes, danoises, suédoises, hollandaises, etc., qui toutes sont fondées sur ses théories. Ainsi le commentaire de ce petit traité devrait contenir une revue de tout ce qui permet de préciser ce que l'on croyait autrefois des serpents.

Aux lecteurs, qui désireraient avoir quelques détails sur la pierre de serpent, mentionnée dans le paragraphe *de serpente fluviali*, je conseillerai de se reporter au grand livre *Lösningsstenen* (2) de J. L. Grundtvig (Copenhague, 1878).

(1) S. Seligmann, *Der boese Blick* 1910. II, p. 131.
(2) La pierre qui ouvre.

LA MORT DU CARDINAL DE BOURBON (1)

(Observation de sa maladie et rapports d'autopsie)

par le Dr Hubert CLEU

Médecin aide-major.

Le samedi trentième jour de juillet 1594, un certain nombre de médecins étaient réunis à Saint-Germain pour assister à l'ouverture du corps de feu Illustrissime Prince et Révérendissime Cardinal, Charles de Bourbon, décédé le même jour à deux heures après-midi, en son abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le prélat avait joué un rôle assez équivoque au cours des derniers événements politiques et il venait de succomber à une longue maladie que les médecins avaient qualifiée de fièvre hétique. On soupçonnait un empoisonnement (2).

L'autopsie fut pratiquée à l'abbaye vers huit heures du soir par les Girault père et fils, chirurgiens du prélat défunt, en présence de Monsieur le Bailly de Saint-Germain-des-Prés et de plusieurs Docteurs en Médecine qui signèrent les rapports. Il y avait parmi ces docteurs des noms connus : Laffile, Marescot qui fut médecin du roi Henri IV, Lefebvre qui avait été médecin de Charles IX et d'Henri III, Duret, homme de grande réputation qui était alors attaché au Cardinal défunt et qui devint plus tard médecin de Marie de Médicis.

(1) Il s'agit du Cardinal de Bourbon le jeune, appelé d'abord Cardinal de Vendôme par ses contemporains, pour le distinguer de son oncle le vieux Cardinal de Bourbon, qu'Henri III avait fait emprisonner, que la Ligue avait voulu proclamer roi sous le nom de Charles X et qui était mort en 1590.

(2) Davila parle « d'une longue maladie que les médecins avait prise pour une fièvre hétique, quoyque ce ne fût pas sans soupçon d'avoir esté empoisonné. » *Histoire des Guerres civiles de France, contenant tout ce qui s'est passé de mémorable sous le règne de quatre rois, François II, Charles IX, Henry III et Henry IV surnommé le Grand. Jusques à la paix de Vervins inclusivement.* Escrite en italien, par H.C. Davila et mise en françois par I. Baudoin. A Paris, par P. Rocolet. 1644.

Le corps fut étendu sur une table où l'on put observer « qu'il estoit tellement décharné et exténué qu'il ne luy restait aucune apparence de chair, ni muscle, mais seulement les os revêtus d'une peau fort seiche et aride. » Girault fit d'abord au rasoir, dans la région du foie, une incision d'un doigt environ d'où s'échappa une abondante quantité de liquide clair et séreux, que l'on recueillit dans un seau.

Ceci fait, le chirurgien incisa l'abdomen le long des muscles de l'épigastre et trouva l'épiploon « tout reserré et estrecy, noir et comme gangrené. » Au-dessous la masse intestinale apparut livide et noirâtre, toute distendue par les gaz. Le côlon était particulièrement dilaté, surtout au niveau du cæcum. L'estomac fut examiné d'une façon toute spéciale : quand Girault l'eut isolé, vidé et lavé, on le retourna mais sans y rien noter d'extraordinaire.

Par contre, le foie fut trouvé très altéré : il était violacé extérieurement, noir à la coupe et très ramolli. La rate était un peu grosse. Les reins ne contenaient ni calculs, ni abcès, mais ils étaient mous.

La cage thoracique fut ensuite ouverte : on en sortit un cœur « laxe et mol », des poumons « beaucoup plus noirs et livides qu'ils ne doivent et quelque peu purulents. »

On ouvrit enfin la boîte crânienne dans laquelle rien d'anormal ne fut trouvé.

Pour compléter ces renseignements nous citerons en entier deux des rapports établis à propos de cette autopsie.

Nous soubs-signés Docteurs Régents en la Faculté de Médecine, en l'Université de Paris, certifions avoir assisté à l'ouverture du corps de feu Illustrissime Prince et Révérendissime Cardinal, Charles de Bourbon, dernier, décédé, en son abbaye de Saint-Germain-des-Prés et y avoir observé ce qui suit. Premièrement l'épiploon, vulgairement appelé la coiffe, pourry et tellement consumé qu'il n'en restait que bien peu. Les boyaux et le mésentère livides, et spécialement le colon, lequel estoit merveilleusement tendu et enflé de vents. L'estomac du tout entier en son naturel tant dedans que dehors. Le

foye en sa membrane estoit tout livide et violet ; en sa substance estoit noir en couleur; de consistance rare et laxe : en un mot bruslé et corrompu; et ressemblant plutôt à une rate qu'à un foye : dont ne pouvait ledit foye engendrer de bon sang et a esté cause de l'hydropisie confirmée et survenue à plusieurs fièvres tierces, quartes et erratiques. La rate livide et quelque peu plus grande que le naturel. Les reins, uretères et la vessie du tout naturels : excepté que les reins semblaient estre mollasses et de rare texture. Les poumons libres et non adhérents aux costés : toutefois n'ayant point leur couleur naturelle : et en quelques lobes d'iceux s'y trouvait une pituite purulente. Le cœur entier et sans aucun vice sinon qu'il estoit mol et laxe : comme à la vérité estoient toutes les entrailles et toute l'habitude dudit défunt Cardinal; de sorte qu'il ne se faut point esmerveiller s'il est tombé en plusieurs sortes de longues fièvres, et enfin en hydropisie confirmée et du tout incurable, ce qu'en nos consciences certifions estre véritable. Faict ce premier jour d'août 1594. Signé :

P. Laffile, M. Marescot.

Je Albert Le Febvre, Docteur-Régent en la Faculté de Médecine à Paris, certifie avoir assisté ce samedy 30e jour de Juillet 1594 à l'ouverture et dissection du corps de deffunct Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal de Bourbon, lequel ayant esté mis et posé sur une table, estoit tellement descharné et exténué qu'il ne luy restait aucune apparence de chair ni muscle, mais seulement les os revestus d'une peau fort seiche et aride. Et avant que parvenir à l'ouverture dudit corps auroit esté faicte une incision de la longueur d'un doigt, au costé dextre, vers les muscles de l'épigastre, par laquelle incision seroit sortie avec une grande impétuosité la quantité de quatre grands bassins pleins d'eauës rousses, puantes et infectes. Et après la dissection du ventre inférieur. Premièrement s'est presenté l'épiploon ou crespine tout pourry, corrompu et gangrené et presque tout consumé. Le foie en sa grandeur et circonférence fort diminué et fondu; en sa substance corrompu et pourry; en sa couleur noir et livide. Lesquels accidents auroient donné occasion de l'hydropisie, le foye ne pouvant par corruptelle de toute sa substance, engendrer du sang pour nourrir les parties du corps. Les poumons aucunement altérés. Le cœur tout flestry, les reins mols et flacques ; la rate livide en couleur et plus grosse qu'elle ne devait estre de son naturel; les boyaux gros, enflés et en plusieurs endroits vers leurs circonvolutions noirs et

livides. L'estomac et la vessie sains et entiers. Qui fait que nous ne pouvons rapporter la cause de la mort de Monseigneur le Cardinal, qu'à la corruption de la substance de son foye, qui a causé l'hydropisie et conséquemment la mort. Faict soubs mon seing manuel ce premier jour d'Aoust 1594. Signé :

A. Le Febvre, Duret.

Des deux autres rapports l'un est signé Lusson et M. Le Pigny, l'autre est celui des Girault père et fils, chirurgiens qui firent l'autopsie. Ils diffèrent peu des précédents, mais ces chirurgiens se contentent de relater ce qu'ils ont vu, sans émettre d'opinion sur la nature de la maladie et les causes de la mort.

Les médecins qui avaient assisté à l'autopsie, concluaient donc à la mort naturelle, jugeant que les lésions du foie étaient suffisantes pour expliquer à la fois la fièvre qui depuis si longtemps tourmentait le malade, l'ascite qui avait distendu son abdomen et la mort qui en avait été la simple conséquence.

*
* *

Le Cardinal avait de nombreux amis, en particulier l'historien de Thou qui l'assista jusqu'à ses derniers moments, s'attristant avec lui des funestes effets de la guerre civile(1). Ces amis s'émurent sans doute de cette mort, car ils interrogèrent les médecins qui avaient donné leurs soins au prélat. C'est ainsi que nous sommes redevables à l'un d'eux, d'une très intéressante observation de la maladie du Cardinal de Bourbon.

Cette observation est due au médecin Anth. de Guynant qui soignait le malade depuis près de trois mois et auquel le duc des Cars, évêque de Langres et pair de France, avait demandé un rapport sur tout ce qu'il savait (2).

(1) *Mémoires de la vie de J. A. de Thou*, éd. Michaud, t. XI.

(2) *Discours de la Maladie et Mort de Monseigneur l'Illustrissime Prince, Charles Cardinal de Bourbon : avec le rapport des médecins et chirurgiens.* A Monseigneur Révérendissime Charles des Cars, évesque et duc de Langres, pair de France. Par Mᵉ Anth. de Guynant, D. en Médecine. A Paris chez Robin Thierry, rue Saint-Jacques. A la Coquille. 1594. 1 v. pet. in-8, 52 pp.

Monseigneur, vendredy dernier, aussitost que je fus sorty de chez vous, écrit Guynant dans sa dédicace, pour satisfaire au désir que vous aviez de sçavoir ce qui s'estoit vu de maléficié et gasté au corps de feu Monseigneur le Cardinal, j'en retiray le rapport des Médecins : sur lequel, dès l'heure mesme, je commençay à tracer ce discours, où je rends raison et desduits les conséquences nécessaires de tout ce qui s'y est présenté. Si delà je passe plus avant à l'observation des causes et accidents de la maladie, qui auroient ainsi changé le corps de ce prince, ou, pour mieux dire, se seroient engendrés de ces estranges indispositions, attribuez le à mon loisir et à l'envie que j'ay, en tout ce qui m'est possible, de vous donner du contentement.

Guynant a donc pris les rapports de l'autopsie à laquelle il n'avait sans doute pas assisté, et il les commente. Les médecins qui avaient été appelés comme experts, s'étaient contentés de conclure à la mort naturelle due aux lésions du foie : Guynant insiste davantage et reprenant tous les détails de l'autopsie, il cherche à expliquer l'état des différents viscères.

Il commence par faire observer que l'abondance de liquide qui sortit de l'abdomen du cadavre n'est pas extraordinaire pour ceux qui ont vu ouvrir des hydropiques. Puis il attribue l'état de l'intestin distendu par les gaz et congestionné à « une autre espèce d'hydropisie engendrée de ventosités qui tenoient toujours le ventre tendu comme un tabourin ». Il admet, comme ses confrères, que le foie est le principal coupable, mais il n'ignore pas que dans les cas analogues on trouve souvent cet organe petit et dur à la coupe, tandis que le foie du cardinal a esté trouvé tellement ramolli qu'il ressemblait à du tissu splénique; ce détail ne l'arrête pas longtemps : « il seroit demeuré entièrement sec et dur, dit-il, si à force de tremper dans les eauës il ne se fût ramolly, succant et s'imbibant de ceste étrangère humidité ».

Marescot, Laffile, Le Febvre, Duret avaient jugé les reins à peu près normaux quoique « un peu mollasses et de rare texture », Guynant n'invoque pas

pour eux le séjour prolongé dans le liquide ascitique, mais il estime qu'ils étaient « inhabiles à faire leur devoir qui est de séparer l'eau et la sérosité du sang : à faute de quoy il font devenir les hommes hydropiques ». Et il conclut : « ...ceste seule cause estoit suffisante pour amener ce fascheux et espouvantable accident ».

Ainsi Guynant renchérit encore sur les conclusions des experts, et soutient que non seulement les lésions hépatiques ont pu tuer le malade. mais encore l'état de ses reins. C'est seulement après cette étude des lésions trouvées sur le cadavre qu'il passe à la description de la maladie.

* * *

En 1590, dès l'âge de 28 ans, Charles de Bourbon avait hérité des bénéfices de son oncle qui venait de mourir de la gravelle dans sa prison de Tours. Il s'était fait le chef de la faction connue sous le nom de tiers-parti; mais, plus ambitieux que le vieux cardinal, il s'était laissé persuader qu'il pourrait être un jour porté au trône, ce qui lui avait aliéné beaucoup de sympathies et l'avait momentanément brouillé avec de Thou.

Nous savons qu'en 1592 il était déjà malade à Mantes où il résidait, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre à Saint-Denis pour y être témoin de la conversion d'Henri IV; il y resta jusqu'à la fête de l'Assomption et retourna à Mantes où il retomba malade. On attribuait le mauvais état de sa santé à une mélancolie profonde de n'avoir pas réussi dans ses desseins politiques (1).

Dans l'opuscule que nous avons déjà cité, Anth. de Guynant a entrepris de faire au duc des Cars tout le récit de la maladie du prélat. Le texte de cette observation est long et confus, nous en donnerons un résumé aussi clair que possible en l'appuyant de quelques citations.

(1) Dom Bouillard, *Histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Germain-des-Prés*. A Paris chez Grégoire Dupuis, 1774.

Guynant nous fait d'abord un rapide tableau du malade à l'époque où il commença à lui donner ses soins, en mai 1594 :

Je commencerai par le dixième du mois de may, auquel jour, appelé et arrivé que je fus, pour avoir l'honneur de le servir de ce peu que Dieu m'a donné de conseil, je le trouvay avec un visage bouffy, les mains de mesme, tout le reste du corps extrémement descheu : mesmement les cuisses et les jambes *qui n'enfloient aucunement*; le seul ventre se montrant d'une grandeur excessive avec un bruit de vents qui frémissoient et d'eauës qui flottoient en dedans. Outre cela une fièvre lente que j'observay depuis se redoubler par accès journellement venants; une soif implacable et une inquiétude intolérable, des douleurs qui ne le laissoient jamais.

Le nouveau médecin s'enquit de la marche de l'affection auprès de ceux qui avaient jusqu'alors assisté le malade. Ils lui racontèrent que la maladie avait débuté vers le 22 août 1593 par une fièvre lente et continue. Dès le mois de septembre, le météorisme était apparu, *le ventre était tendu et ballonné;* ce phénomène s'accompagnait de « *rougeur d'urine*, de douleurs et d'altération ». Le 25 octobre il y aurait eu *une crise d'anurie*.

Mais c'est surtout vers le 20 novembre qu'éclatèrent les accidents graves, ce fut d'abord une extraordinaire suppression d'urine « laquelle dura sept jours entiers sans en laisser aller une goutte, si ce n'estoit par les vomissements ». Le visage du prélat était gros et bouffi, et l'enflure s'étendait aux membres supérieurs. En même temps s'était déclarée une fièvre à type intermittent, triple-quarte, qui depuis « l'auroit presque incessamment affligé, rude en ses frissons, ardente en ses chaleurs, et inconstante en ses reprinses, très longue en tous ses accès ». Le malade avait des *moments de dépression pendant lesquels il perdait presque connaissance*, restant « sans pouls quatre ou cinq heures entières ». Mais soudain les *quintes de toux* les plus pénibles le tiraient de sa torpeur, sa face se gonflait, ses joues devenaient rouges et ardentes ; il avait des contractures dans les

membres inférieurs, dans les bras et dans les mains ; *il était agité, inquiet, et demandait à boire.*

Les médecins rangeaient cette fièvre dans la classe des hémitritées, « aussi à la vérité n'estoit-elle pas sans quelque chose de maling et de pestilent : pour exemple, disaient-ils, furent les *vomissements violents* et longuement assidus, *avec le corps par plusieurs fois chargé de pointures et de rougeurs* ».

L'état grave persiste tout l'hiver avec des alternatives de constipation opiniâtre et de diarrhée.

En mars surviennent des *épistaxis* puis une nouvelle *crise d'anurie* : « les urines qui s'estoient peu à peu diminuées vindrent à cesser presque du tout : et ce peu qui en sortoit se vit espais comme charree et noire comme de l'ancre ». En même temps on remarquait le début de l'épanchement liquide dans l'abdomen et un état d'affaiblissement brusque et très marqué. Les médecins mirent ces accidents sur le compte du changement de saison : « c'estoit la fin de l'hiver, l'entrée du Printemps, que le soleil estoit en l'Equinoxe et la lune en deffault. Ainsi se déclara au rapport de ces personnages, ceste autre espèce d'hydropisie ».

Malgré le très mauvais état de sa santé, le cardinal de Bourbon se fit transporter en litière de Mantes à Paris, où Henri IV était entré le 22 mars. Il ne put s'installer de suite dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, car les soldats qui avaient occupé son palais abbatial y avaient commis de nombreux dégâts. Il se retira donc pendant six semaines à Sainte-Geneviève. Ce n'est que le premier juin qu'il se fit apporter en litière à Saint-Germain, « et se mit d'abord au lit d'où il ne se releva point » (1).

En effet, l'état de cachexie où était tombé le malade s'accentuait progressivement, il éprouvait des douleurs violentes, était dans une perpétuelle inquiétude, Il souffrait beaucoup de violents accès fébriles qui venaient s'ajouter à la fièvre lente et continue qui

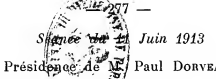
(1) Dom Bouillard, *op. cit.*

l'épuisait. Il avait des crises diarrhéïques et des saignements de nez.

Naturellement toute thérapeutique avait échoué, et depuis longtemps M. d'Ailleboust, premier médecin du Roi, avait condamné le malade. Trois fois il fut ainsi abandonné des savants illustres qui avaient été appelés à lui donner leurs soins, mais sa longue agonie se prolongeait toujours : « Cela soit donné à l'industrie, aux veilles et à la diligence de ses familiers et domestiques médecins, desquels je louais bien le courage, mais j'avais bien aussi pitié de leurs désirs que je ne saurois, les cognoissant trop bien, attribuer à l'ignorance, mais à un incroyable zèle et fidélité ».

Le cardinal de Bourbon s'éteignit le samedi 30 juillet 1594 à 2 heures du soir ; il était âgé de trente-deux ans. Nous avons vu que l'autopsie de son cadavre fut faite le soir même à 8 heures ; aussitôt après ses entrailles furent mises en terre sans cérémonie devant le grand autel de la chapelle de la Sainte-Vierge. Après avoir été exposé sur un lit de parade, son corps fut enfermé dans un cercueil de plomb et déposé dans l'église de l'abbaye. Le 18 septembre, le roi vint lui jeter de l'eau bénite, et le 10 octobre seulement, après des funérailles solennelles, il fut transporté à la Chartreuse de Gaillon où avait été inhumé son oncle.

Nous ne discutons pas ici le diagnostic de la maladie dont est mort le cardinal de Bourbon. On pourrait penser à la tuberculose généralisée avec prédominance au niveau du péritoine. Nous croyons plutôt que le prélat a succombé à une tentative d'empoisonnement par l'arsenic : cette hypothèse nous paraît seule capable d'expliquer l'ensemble des phénomènes symptomatiques.



Séance du 11 Juin 1913

Présidence de M. Paul DORVEAUX

MM. AVALON, DOCK, GOLDSCHMIDT, SARTON, TORRETTA, the John Crerar library de Chicago et Svenska lækareskællskapets medicinskhistoriska sektion de Stockholm, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Fielding H. GARRISON, rédacteur de l'*Index medicus*, 2532 Thirteenth street, N. W., Washington, D. C., par MM. Klebs et Wickersheimer.

M. le Dr André GUISAN, place Bel-Air, 2, Lausanne, par MM. Klebs et Wickersheimer.

M. le Dr Max MEYERHOF, 1, Sharia el Bab el Sharky, Le Caire, par MM. Pansier et Sudhoff.

M. le Dr A. REMY, médecin aide-major au 15e bataillon de chasseurs à pied, faubourg d'Alsace, 22 *bis*, Remiremont, par MM. Piery et Wickersheimer.

— Correspondance :

Lettre de M. AUBERT, annonçant que M. Petrequin, ingénieur, quai Saint-Vincent, 61, Lyon, offre à la Société les travaux de son père, le Dr J.-E. Petrequin (Des remerciements sont adressés à MM. Aubert et Petrequin).

LES EX-VOTO DE PROVENCE ET DU PIÉMONT

(Peintures représentant des scènes médicales).

par le Dr Félix REGNAULT.

Les ex-voto médicaux comprennent cinq groupes principaux :

1° Les instruments, appareils... laissés à la divinité après guérison ; ce sont surtout des béquilles ;

2° Les objets précieux, croix, épaulettes, montres... ;

3° Les inscriptions qui relatent la guérison ;

4° Les figurations d'organes ;

5° Les tableaux représentant la cure miraculeuse.

Actuellement, en France, dans la plupart des sanctuaires fréquentés par les malades, on trouve surtout des béquilles et des inscriptions. Celles-ci sont en lettres d'or gravées sur une plaque de marbre. Actuellement on se contente d'une mention brève : *Reconnaissance à la Vierge Marie* (ou à un saint) *pour un vœu, fait le* (suit la date).

Quelques sanctuaires, notamment en Touraine, reçoivent encore des reproductions d'organes en cire, pieds, mains, cœur, poitrine, tête, yeux, etc. Dans le sud de l'Italie, en Grèce, etc., on en découpe aussi en métal. Ces organes sont presque toujours normaux ; je n'ai vu que par exception des organes malades.

Dans les églises de Provence, d'Italie....., on voit encore des tableaux qui représentent le miracle : tempêtes, tentatives d'assassinat, accidents, etc.

Quand il s'agit de guérison, on représente le sujet dans un lit, entouré de ses parents et parfois du médecin qui implorent la guérison à Dieu, à la Vierge, à un saint. Ces tableaux sont nombreux à Notre-Dame de la Garde, à Marseille où ils datent pour la plupart du second Empire.

En vain, depuis vingt ans, ai-je visité tous les sanctuaires que je rencontrais dans mes voyages, en vain y ai-je cherché des scènes médicales, je n'ai vu que ces poncifs. Aussi ai-je écrit à diverses reprises que les ex-voto figurant des maladies étaient exceptionnels dans les églises chrétiennes. Je me trompai. Ces ex-voto sont encore nombreux, mais il faut savoir les trouver : ils ont été fabriqués couramment pendant ces derniers siècles, mais les prêtres les ont détruits au fur et à mesure, pour faire place aux nouveaux ex-voto. On n'en trouve plus actuellement que dans les églises qui ne fonctionnent plus.

J'ai visité, en janvier dernier, une de ces dernières, à Gargarias, près d'Aubagne, dans le canton de Marseille. Elle appartient au marquis de Cazeneuve,

auquel j'ai été présenté par mon ami le Dr Duviard. Le marquis m'a accueilli avec une grande bienveillance, m'a ouvert son église (elle est habituellement fermée et ne s'ouvre au public qu'une fois par an, pour la fête) et m'a autorisé à étudier et à dessiner les nombreux tableaux qui couvrent ses murs. Ce sont des peintures sur bois — quelques-unes plus récentes, du XIXe siècle, sont sur toile, — d'un art populaire grossier, mais représentant des scènes pittoresques et très variées. Elles ne portent que par exception le nom du donateur, — tel que, Marie-Césarie Galloigne, épouse Gros, le 24 juin 1850, — ou encore la signature de l'auteur, — telle que, Laurent Ricoux 1753; Nicolas-Léon Dupont, 23 juin 1843. Le plus souvent en bas du tableau est inscrit, le mot ex-voto ou « vœu rendu » et la date : le plus ancien est de 1515. On a dû en détruire beaucoup à diverses époques ; le marquis de Cazeneuve m'a rapporté qu'il avait vu, dans sa jeunesse, en emporter et brûler une pleine charrette.

Examinons quelques-uns de ces ex-voto :

Quelques-uns, représentent des opérations, le plus souvent pratiquées sur des enfants.

Un ex-voto peint en 1739, montre l'enfant, la chemise relevée, étendu sur une table formant plan incliné — déjà à cette époque il y avait donc des tables spéciales pour opérer — il est maintenu par un aide. Le chirurgien, habillé à la mode de l'époque, tient le bistouri de la main gauche, et de la droite, tâte la région hypogastrique. L'artiste, en observateur consciencieux, a bien représenté la manœuvre qui précède le coup de bistouri.

Sur le tableau reproduit figure 2, l'enfant est tenu sur la table par deux femmes, l'une à la tête, l'autre aux pieds. Une troisième regarde, apitoyée, joignant les mains. Le chirurgien porte un coup de bistouri dans l'aine droite où est indiquée une tumeur inflammatoire.

Sur un autre tableau, l'opération a lieu de nuit. Une femme l'éclaire avec une lampe provençale, de la

forme des lampes antiques. Le médecin en culotte et en perruque, va opérer un enfant au lit. Il tient dans sa main une lancette dont on voit la lame et les deux tiges. A côté, sur une table, un bocal à large ouverture, plein de liquide, contient deux stylets dont la partie supérieure émerge du vase : on veillait déjà à cette époque à la propreté des instruments. (1)

Un second groupe comprend les scènes relatives à la gynécologie et à l'accouchement.



Fig. 1

Une femme, dont le ventre ne paraît point volumineux, est assise sur une chaise, la sage-femme age-

(1) Rappelons à ce propos un proverbe du XVI[e] siècle.
Main de médecin trop piteux
Rend le mal souvent trop chancreux.
Le médecin mettait alors des manchettes et des jabots en dentelle qu'il promenait de plaie en plaie.

nouillée, les manches relevées, tend la main droite et s'apprête à pratiquer le toucher (*Fig.* 3).



Fig. 2

Sur un autre tableau, une femme au ventre saillant est couchée au travers du lit, un médecin est à



Fig. 3

genoux devant elle, assisté de deux aides qui se tiennent debout à ses côtés. Ce tableau sans date, paraît

d'après les costumes, être de la fin du dix-huitième siècle.

Sur le tableau reproduit figure 4, une malade alitée tire de dessous le drap un bras rougi de sang. Deux femmes, qui se tiennent à son chevet, lèvent les bras en signe d'effroi; le médecin au pied du lit considère ce fâcheux symptôme. L'hémorragie a été violente, car la couverture est couverte de taches.

Nombreux sont les tableaux qui relatent la visite du médecin: dans un intérieur provençal, la malade



Fig. 4

est couchée; parents, amis, implorent la divinité, et souvent le médecin associe ses prières aux leurs. Dans un coin du tableau, Jésus, la Vierge, ou saint Jean-Baptiste, — c'est le saint auquel a été dédiée la chapelle de Gargarias — apparaissent dans un nimbe. Mais leur image est symbolique, elle indique leur intercession ; les gens qui prient ne les voient pas.

Il est rare que dans ces derniers tableaux, un signe morbide soit représenté. J'ai vu pourtant une femme

assise sur un fauteuil tenir étendue sa jambe gonflée, pansée et soigneusement bandée.

Tels sont les principaux sujets que répètent les nombreux ex-voto, avec de grandes variétés dans la mise en scène et les détails.

On doit trouver des ex-voto semblables dans d'autres sanctuaires de Provence, actuellement à l'abandon. On m'en a signalé plusieurs, que je me propose de visiter dans un prochain voyage.

*
* *

Cette coutume actuellement abandonnée en France, est encore florissante dans le Piémont. J'ai visité à Turin l'église Santa Maria della Consolata, pélerinage très fréquenté; la galerie qui précède l'entrée est tapissée d'ex-voto semblables, tandis que l'église elle-même ne renferme que des cœurs en or, des croix, des épaulettes. Ces tableaux sont récents; les prêtres ont dû enlever les anciens, n'en laissant sur la cimaise que quelques-uns du XVIIIe et du XIXe siècles dont les cadres sont très riches.

La plupart de ces ex-voto ont trait à des accidents : écrasements par le tramway, par l'automobile ; des explosions de gaz, de produits chimiques... Les guerres d'Abyssinie et de Lybie sont aussi relatées. Des vaches sont dans une étable; elles ont été préservées de maladies contagieuses.....

Les opérations sont faites avec la méthode antiseptique. Les chirurgiens et les aides sont vêtus de longues blouses blanches. La sœur de charité se sert d'un masque pour donner le chloroforme, la table d'opération est d'un mécanisme compliqué.

L'opéré, homme, femme ou enfant, tantôt se débat dans la période d'excitation, tantôt est endormi. Sa maladie est rarement indiquée, bien qu'il ait, sur certains tableaux, la gorge et les bras nus.

D'autres ex-voto représentent de petites opérations. Un médecin introduit une sonde dans le canal lacrymal d'un enfant; un autre opère dans la gorge.

Il y a encore des scènes d'accouchement ; je signalerai enfin un suicide, par coup de revolver tiré dans la région du cœur.

Les inscriptions, placées au bas de la peinture pour indiquer la nature du mal, sont exceptionnelles. J'en ai vu une libellée comme suit : « Pour la guérison de néphrite aiguë traitée par de distingués professeurs avec un résultat négatif et guérie miraculeusement par l'intercession de la Vierge consolatrice. — R M — ».

Ces ex-voto offrent moins de détails bien observés que ceux de Provence ; ils sont plus banaux.

*
* *

Une dernière remarque, toute psychologique. Les ex-voto de Provence et du Piémont, ne relatent point de vrais miracles, mais simplement des grâces qui ont été accordées. Le croyant a prié, il a fait un vœu, mais il a eu recours à l'intervention du médecin ; on voit ce dernier au chevet du malade, on le voit opérant ; il peut dire avec Ambroise Paré : « Je le soignai, Dieu le guérit ». Ces ex-voto viennent à l'appui de l'adage : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Les ex-voto qui relatent des accidents, auquel le croyant a échappé sont aussi comme des remerciements pour des grâces accordées. Le sujet est tombé sous les rails d'un tramway, celui-ci s'est arrêté à temps ; un voyageur attaqué par des brigands a été secouru à temps ; un enfant est tombé dans un puits, des gens l'en retirent...

Le plus bel exemple est celui d'un ex-voto que j'ai vu à Turin, et qui représente un charcutier en train de couper de la viande : la hache se casse, un morceau vole de l'autre côté de l'établi. Le fidèle remercie la sainte Vierge de ce qu'il ne soit point allé de son côté, et qu'il n'ait pas été blessé.

Aucun de ces ex-voto ne rappelle des guérisons miraculeuses comme celle qu'indique une paire de béquilles abandonnées dans le sanctuaire.

Jusqu'à présent, ni les historiens médicaux, ni les ethnographes ne se sont occupés de ces ex-voto. Ils pourront en faire une moisson abondante, à la condition de ne point trop tarder.

LES MÉDECINS DE LA NATION ANGLAISE (OU ALLEMANDE) DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Au Professeur Karl Sudhoff
pour son 60e anniversaire.

On sait que dès le milieu du XIIIe siècle, les étudiants des quatre Facultés de l'Université de Paris et les maîtres de la Faculté des arts se répartirent en quatre nations, de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. Les maîtres des Facultés de théologie, de droit canon et de médecine n'appartenaient pas aux nations académiques et pourtant il était à la Faculté de médecine une occasion où les maîtres se souvenaient de la nation dont ils étaient sortis : les statuts de 1350 confient l'élection du doyen à quatre maîtres régents en médecine « choisis dans les quatre nations » (1).

La nation anglaise, qui au XVe siècle prit le nom de nation allemande, comprenait les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves, les Slaves et les Hongrois. Sur le continent, et particulièrement dans les Pays-Bas, ses limites étaient assez confuses. Cette confusion fut cause de procès entre Anglais et Picards, puis on finit par convenir que la Meuse, dans son cours inférieur, servirait de frontière aux deux nations. Celles-ci se partagèrent les diocèses d'Utrecht et de Liége ; la plus grande partie du premier fut attribuée à la

(1) Chomel. *Essai historique sur la médecine en France*. Paris, Lottin, 1762, in-12, p. 144.

nation anglaise, la plus grande partie du second à la nation picarde (1).

Ici on trouvera les renseignements que j'ai pu recueillir sur les suppôts de la nation anglaise (ou allemande) de l'Université de Paris, qui, jusqu'à la fin du xv[e] siècle, étudièrent ou enseignèrent dans la Faculté de médecine de cette Université (2). Les Hollandais sont les plus nombreux, puis viennent les Allemands (dont 3 Suisses Allemands) ; il y a en outre 7 Ecossais, 3 Anglais, 2 Polonais et 1 Danois.

Pour ce qui regarde les dernières années du xiv[e] et tout le xv[e] siècle, la présente étude n'offrira que peu de lacunes, car, à partir de 1395, l'histoire administrative de la Faculté de médecine nous est bien connue par la série des *Commentaires* rédigés par les doyens. Il n'en sera pas de même pour la période antérieure, celle-ci ne nous ayant laissé que des documents épars, dont les plus importants ont été publiés par Denifle et Chatelain dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*.

Il est bien certain qu'avant le xiv[e] siècle la nation anglaise a été représentée à la Faculté de médecine de Paris. Pour le xiii[e] siècle, Petrus de Aspelt (3), Ricardus Anglicus et Johannes de Dacia (4) pourraient servir d'exemple. Malheureusement les preuves dont on s'est servi pour affirmer que ces personnages ont étudié ou enseigné la médecine à Paris, ne sont pas tout à fait certaines. Je n'ai considéré

(1) Sur l'organisation des nations de l'Université de Paris, consulter : Denifle, P. Heinrich. *Die Universitæten des Mittelalters bis 1400.* I, p. 84 et suiv. L'organisation de la nation anglaise a été spécialement étudiée dans l'introduction du tome I[er] du *Liber procuratorum nationis Anglicanæ*, publié par Denifle et Chatelain, en manière de supplément au *Chartularium Universitatis Parisiensis.*

(2) On ne trouvera donc point ici les noms des personnages qui, ayant étudié à Paris les arts libéraux, suivirent ensuite des cours de médecine dans une autre Université.

(3) Budinszky, Alexander. *Die Universitæt Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter...* Berlin, W. Hertz, 1876, in-8°, p. 155.

(4) Budinszky, Alexander. *Op. cit.*, p. 220. — Cf. Wickersheimer, Ernest. Médecins danois en France du xiii[e] au xv[e] siècle. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, XI (1912), p. 436-439.

comme véritablement probants que les documents émanant de l'Université elle-même, et ceux-ci ne m'ont pas permis de remonter si haut.

Sources

1° Imprimées. **Chart.** — *Chartularium Universitatis Parisiensis..., ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit* Henricus Denifle..., *auxiliante* Æmilio Chatelain [1200-1452]. Parisiis, ex typ. fratrum Delalain, 1889-1897, 4 vol. in-4°.

Auct. — *Liber procuratorum nationis Anglicanæ...* [1333-1466]. Publié par Denifle et Chatelain sous le titre de : *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*. Parisiis, ap. fratres Delalain, 1894-1897, 2 vol. in-4°.

2° Manuscrites. **Comm.** — *Commentarii Facultatis medicinæ Parisiensis*. I-IV [1395-1532]. Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, manuscrits 547, 548, 549, 550.

R. U. 9. — *Liber procuratorum nationis Alemanniæ* [1466-1476]. Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), registre de l'Université n° 9.

R. U. 10. — *Id.* [1476-1492]. Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), registre de l'Université n° 10.

H. 2587. — *Liber receptorum nationis Alemanniæ* [1425-1461]. Archives nationales, H. 2587.

H. 2588. — *Id.* [1461-1493]. Archives nationales, H. 2588.

2° Manuscrites. *R. U. 85.* — *Id.* [1494-1530]. Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), registre de l'Université n° 85.

1. Guillelmus de Cornubia. 1304.

Originaire de Cornouailles ? Maître régent en médecine, il figure, le 25 février 1304, parmi les commissaires chargés par l'Université de fixer le prix des livres scolaires (1). Chomel en fait, sans preuves, un doyen (2).

2. Johannes Scotus. 1331.

En 1331 la Faculté était en procès avec Guillaume de Narbonne, chancelier de Notre-Dame, qui, sans son assentiment, prétendait conférer la licence à un candidat. Le 11 janvier, les maîtres et les bacheliers en médecine s'étant réunis, décidèrent de s'associer à l'appel au pape, formulé deux jours auparavant par le substitut du doyen. Johannes Scotus, bachelier en médecine, assista à cette réunion (3). Peut-être faut-il l'identifier avec Johannes de Waltirstona, Scotus, qui, en 1333, fut à trois reprises procureur de la nation anglaise (4).

3. Guillelmus de Friburgo. 1332.

Dans une pièce du 28 février 1332, relative au procès dont il a été question, Guillelmus de Friburgo est cité parmi les maîtres de la Faculté (5).

4. Johannes de Almania. 1332.

Le 20 janvier 1332 (1331 vieux style), le bachelier Johannes de Almania prête serment en présence du doyen et des maîtres ; il sera ensuite présenté au

(1) *Chart.*, II, p. 107.
(2) Chomel. *Op. cit.*, p. 260.
(3) *Chart.*, II, p. 362.
(4) *Auct.*, I, c. 13-17.
(5) *Chart.*, II, p. 394.

chancelier de Notre-Dame, afin de recevoir la licence en médecine (1). Son nom ne peut être considéré que comme une présomption en faveur d'une origine allemande. Robertus Heberti, dictus de Alamannia, en 1362 doyen de la Faculté de médecine, était originaire du diocèse de Bayeux, en Basse-Normandie (2).

5. ***Henricus de Os.*** 1343-1356.

Probablement originaire de Oese, près d'Iserlohn (Westphalie). Son nom a été aussi orthographié Oes, Osche, Hos.

Détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en février 1343 (3). Dans le cours de la même année il obtint la licence (4), mais il attendit le 12 juin 1346 pour faire sa première leçon magistrale (5). A trois reprises il fut élu procureur de la nation anglaise, le 25 août 1346, le 19 octobre 1347 et le 15 novembre 1350 (6). Dans le rôle envoyé au pape par cette nation en 1349, il est qualifié de clerc du diocèse de Cologne (7).

Les *Regesta Avenion. Innocent. VI*, pour l'année 1356, nous apprennent que Henricus de Os, recteur de l'église paroissiale de Much (diocèse de Cologne), suivit les cours de la Faculté de médecine, et qu'il fut admis par cette Faculté « ad lecturam », c'est-à-dire au baccalauréat ; il se rendit ensuite à Montpellier (8).

6. ***Nicolaus de Goudrian.*** 1343-1349.

De Goudriaan, dans le diocèse d'Utrecht (Hollande méridionale).

(1) *Chart.*, II, p. 394.
(2) *Chart.*, III, p. 81. En 1322 une empirique, Jacqueline Félicie « dicta de Almania », avait été poursuivie en justice par la Faculté (*Chart.*, II, p. 255-267). Chomel (*Op. cit.*, p. 259), a appelé Pierre d'Allemagne un maître régent du XIIIe siècle, dont le véritable nom est Pierre d'Auvergne.
(3) *Auct.*, I, c. 61. Pour le sens du mot *determinare*, voir la note 2 du § 185 du *Chartularium Universitatis Parisiensis* (II, p. 673).
(4) *Auct.*, I, c. 66.
(5) *Auct.*, I, c. 98.
(6) *Auct.*, I, c. 100, 111, 145.
(7) *Chart.*, II, p. 646.
(8) *Chart.*, II, p. 648.

Il fit sa première leçon magistrale à la Faculté des arts de l'Université de Paris le 2 juin 1343, le jour même où Henricus de Os reçut la licence (1). En 1349, maître régent en la Faculté de médecine, il demanda au pape un canonicat dans les Pays-Bas « can. S. Servatii Traject. Leod. dioc. » (2).

7. ***Theodoricus de Tynen, al. de Delft.*** 1345-1352.

Clerc du diocèse d'Utrecht (3), il détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris le 8 février 1345 (4). Il reçut la licence à Sainte-Geneviève en 1346 (5) et fit sa première leçon magistrale le 12 décembre 1347 (6). A la date du 18 mai 1348, il est question, dans les *Suppl. Innocent VI*, de « Theodenarus de Tienen, magister in artibus Parisius, qui tribus annis in medicina studuit ibid. » (7). Theodoricus de Tynen remplit successivement les fonctions de procureur (8) et de receveur (9) de la nation anglaise. En 1352 il faisait encore acte de régence ès-arts (10). En 1371 nous trouvons à la Faculté des arts un maître nommé Theodoricus de Thenis, qu'il serait téméraire d'identifier avec celui qui nous occupe (11).

8. ***Johannes de Lovanio.*** 1348-1365.

Johannes de Lovanio, diacre du diocèse d'Utrecht, au nom duquel est parfois accolée l'épithète de « Hollandrinus », n'était pas originaire de Louvain en Brabant, car alors il aurait appartenu à la nation picarde.

Bachelier ès-arts le 8 mars 1348 (12), licencié le

(1) *Auct.*, I, c. 65.
(2) *Chart.*, II, p. 629.
(3) *Chart.*, II, p. 647.
(4) *Auct.*, I, c. 80.
(5) *Auct.*, I, c. 95.
(6) *Auct.*, I, c. 112.
(7) *Chart.*, II, p. 648.
(8) *Auct.*, I, c. 114.
(9) *Auct.*, I, c. 135.
(10) *Auct.*, I, c. 155.
(11) *Auct.*, I, c. 405.
(12) *Auct.*, I, c. 115.

2 mars 1349 (1), il fit sa leçon inaugurale le 17 juillet suivant (2). Il fut successivement élu procureur (le 26 août et le 23 octobre 1349) (3), puis receveur (le 22 septembre 1355) (4) de la nation anglaise. En 1356 il fut obligé de s'absenter de Paris (5), mais on le retrouve à la Faculté des arts en 1357 (6).

Reçu maître en médecine, il demanda en 1362 au pape Urbain V un siège de chanoine dans l'église Saint-Géry de Cambrai (7). N'ayant rien obtenu, il revint à la charge le 15 juin 1365, visant cette fois un canonicat de l'église de Liége ; il assurait n'avoir ni patrimoine, ni bénéfice, si ce n'était une bourse du Collège de Sorbonne, qui lui valait 5 sous et six deniers parisis chaque semaine (8). On ignore s'il eut cette fois gain de cause ; le 3 juillet 1365 il siégeait encore dans une assemblée de l'Université de Paris (9).

9. ***Thomas Duns.*** 1349-1371.

Ecossais. Détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1349 (10), fut reçu licencié en 1350 (11) et fit sa première leçon magistrale en 1352 (12). Il fut procureur de la nation anglaise en 1356 et 1357 (13). Son nom figure pour la dernière fois en 1371 dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* ; il est alors qualifié de maître en médecine (14).

10. ***Henricus de Holte, de Kempen.*** 1353-1362.

Henricus Holte, de Kempen (diocèse de Cologne),

(1) *Auct.*, I, c. 131.
(2) *Auct.*, I, c. 138.
(3) *Auct.*, I, c. 138, 140.
(4) *Auct.*, I, c. 186.
(5) *Auct.*, I, c. 194.
(6) *Auct.*, I, c. 221.
(7) *Chart.*, III, p. 81.
(8) *Chart.*, III, p. 128.
(9) *Chart.*, III, p. 135.
(10) *Auct.*, I, c. 130.
(11) *Auct.*, I, c. 141.
(12) *Auct.*, I, c. 154.
(13) *Auct.*, I, c. 190, 195, 220.
(14) *Auct.*, I, c. 399.

détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1353 (1). Il reçut la licence en 1354 (2) et fit sa première leçon magistrale la même année (3); il demanda et obtint, moyennant un gage, un délai pour s'acquitter de sa dette envers la nation anglaise, mais à la taverne du Palais des Thermes il dut payer un florin pour son joyeux avénement (4). Il fut élu procureur de la nation le 13 janvier et le 25 juin 1355 (5). En 1362, Henricus de Holte, alors licencié en médecine et examinateur des étudiants ès-arts qui pour recevoir la licence se présentaient au chancelier de Sainte-Geneviève, sollicita du pape un canonicat de l'église Saint-Patrocle de Soest (6).

Dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* il est parfois difficile à distinguer de Henricus Johannis de Ligno (7), de Kempen, qui fut son élève, puis son collègue à la Faculté des arts.

11. Arnestus de Wulven, de Delft. 1354-1371.

Né à Delft (8), détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1354 (9), obtint la licence et fit sa première leçon magistrale en 1355 (10); il ne paya les frais d'examen que bien plus tard en 1364 (11). Il fut nommé procureur de la nation anglaise en 1364 (12), receveur en 1368 (13). Entre temps, en 1367, il avait été recteur de l'Université et avait demandé au pape d'être nommé chanoine de l'église collégiale Saint-Jean de Liége (14). Il passa l'été de 1369 dans sa patrie,

(1) *Auct.*, I, c. 165.
(2) *Auct.*, I, c. 168.
(3) *Auct.*, I, c. 172.
(4) *Auct.*, I, c. 173.
(5) *Auct.*, I, c. 176, 185.
(6) *Chart.*, III, p. 91.
(7) Traduction de « de Holte ».
(8) *Auct.*, I. c. 300.
(9) *Auct.*, I, c. 170.
(10) *Auct.*, I, c. 181, 184.
(11) *Auct.*, I, c. 305.
(12) *Auct.*, I, c. 300.
(13) *Auct.*, I, c. 316.
(14) *Chart.*, III, p. 134, 163.

mais revint en automne (1), et en 1370 il fut reçu licencié en médecine (2). Ce fut l'occasion pour la nation anglaise de se réunir à la taverne des Deux Glaives, dans la rue Saint-Jacques, non loin du Petit-Pont; un franc fut l'écot de Arnestus de Wulven, dont on trouve le nom pour la dernière fois dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ*, à la date du 21 janvier 1371 (3).

12. Henricus Yde de Beest. 1356-1364.

De Best, dans le diocèse d'Utrecht (Brabant septentrional).

Détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1356 (4). Il reçut la licence à Sainte-Geneviève la même année (5), mais ne fit sa première leçon magistrale qu'en 1361 (6). En 1362 il était depuis plus de deux ans en cours d'études médicales (7). En 1364 il fut nommé examinateur des étudiants qui pour recevoir la licence se présentaient au chancelier de Sainte-Geneviève (8). Il dût quitter Paris peu de temps après, car au mois d'avril de cette même année, il demanda et obtint des certificats relatifs à sa régence en la Faculté des arts (9).

Sur le rôle transmis au pape en 1378 par la Faculté de droit de Montpellier, figure un personnage nommé Henricus de Beesde, du diocèse d'Utrecht, bachelier ès-lois et maître ès-arts (10).

13. Nicolaus Schnell, de Balgingen. 1356-1388.

Appelé aussi Snell. Originaire d'une localité du diocèse de Constance, dont le nom est orthographié

(1) *Auct.*, I, c. 343.
(2) *Auct.*, I, c. 349.
(3) *Auct.*, I, c. 384.
(4) *Auct.*, I, c. 190.
(5) *Auct.*, I, c. 193.
(6) *Auct.*, I, c. 267.
(7) *Chart.*, III, p. 91.
(8) *Auct.*, I, c. 293.
(9) *Auct.*, I, c. 299, 300.
(10) *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, I, p. 589.

Balgingen (sans doute Balingen, dans le Wurtemberg).

Détermina en 1356 à la Faculté des arts de l'Université de Paris (1) ; y fit la même année sa première leçon magistrale (2). Comme il était trop pauvre pour payer les frais d'examen, la nation anglaise consentit à ne lui réclamer son dû, que lorsqu'il serait parvenu à un état de fortune meilleur (3). Nicolaus Schnell avait commencé ses études de médecine à Paris ; il les poursuivit à Montpellier en 1362 et 1363, et en 1379 nous le trouvons à l'Université de Bologne, procureur de la nation allemande (4).

En 1371 il était chanoine de Saint-Félix et Sainte-Régule de Zürich, à partir de 1373 chanoine de Constance. En 1379 il est qualifié d'archidiacre, en 1384 il est docteur en droit canon et vicaire général de l'évêque Mangold de Constance. On perd sa trace à partir de 1388 (5).

14. Theodoricus de Veene. 1357.

En 1357 les Anglais et les Picards de l'Université de Paris ne se trouvèrent pas d'accord au sujet des frontières de leurs nations. Des maîtres originaires du territoire de Heusden (Brabant septentrional), qui était en litige, furent appelés à témoigner en faveur des Anglais ; parmi eux était un maître en médecine, nommé Theodoricus de Veene (6).

15. Theodoricus Distel de Unna. 1358-1404.

Theodoricus Distel, de Unna en Westphalie (diocèse de Cologne), détermina à la Faculté des arts de

(1) *Auct.*, I, c. 191, 192.
(2) *Auct.*, I, c. 197.
(3) *Auct.*, I, c. 196.
(4) *Auct.*, I, p. XXXVIII-XXXIX. — Cf. *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, I, p. 456. — Pansier. Les maîtres de la Faculté de médecine de Montpellier au moyen âge. *Janus*, X (1905), p. 4.
(5) Knod, Gustav. *Deutsche Studenten in Bologna*, p. 535 et 693.
(6) *Auct.*, I, c. 217.

l'Université de Paris en 1358 (1) ; trop pauvre pour payer dans leur totalité les droits d'examen, il dut mettre en gages un livre qu'il possédait (2). Le 15 janvier 1359, il fit sa leçon inaugurale (3). Il fut élu plusieurs fois procureur (4), puis receveur (5) de la nation anglaise. En 1362, comme il postulait un canonicat de l'église Saint-André de Cologne, il s'intitula « baccalarius in medicina, examinator in propriis licenciandorum in artibus in examine Beate Marie Parisiensis » (6). En avril 1364, ayant obtenu la licence en médecine (7), il demanda et obtint des certificats relatifs à sa régence en la Faculté des arts (8) et aux fonctions qu'il avait remplies dans la nation anglaise (9) ; il se disposait donc à quitter Paris.

Chanoine de Meschede (Westphalie) en 1362, de Saint-André de Cologne de 1375 jusqu'à sa mort (10), Theodoricus Distel est l'un des fondateurs de l'Université de Cologne (1389), où malgré ses qualités de « magister artium et licenciatus medicine Parisiensis, canonicus et scolasticus S. Andreæ » et de prêtre, il entreprit l'étude de la théologie. En 1390 il représenta la Faculté de médecine de Cologne, lorsque celle-ci adressa au pape pour la première fois son rôle. Il mourut en 1404.

16. Henricus de Thenis. 1368-1379.

Henricus Theodorici de Thenis, clerc du diocèse d'Utrecht, était originaire de Tienen (Brabant septentrional).

(1) *Auct.*, I, c. 226.
(2) *Auct.*, I, c. 248.
(3) *Auct.*, I, c. 239.
(4) *Auct.*, I, c. 273, 276, 277.
(5) *Auct.*, I, c. 289.
(6) *Chart.*, III, p. 91.
(7) En 1390 il se dit « m. art. et lic. med. Par. 27 annis et amplius » (Keussen. *Die Matrikel der Kœlner Universitæt*, I², p. 4).
(8) *Auct.*, I, c. 299.
(9) *Auct.*, I, c. 298.
(10) En 1391 « can. B. Marie Aquensis » (Keussen. *Op. cit.*, I², p. 4). Tous les renseignements qui suivent sont tirés de l'ouvrage de Keussen.

On le trouve mentionné pour la première fois dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* en 1368 (1). Il fut procureur (2), puis receveur (3) de la nation anglaise, entreprit à la fois des études théologiques et médicales (4), et dès 1375 il était maître en médecine (5). En 1378 il alla à Rome, l'Université de Paris l'ayant député au pape Urbain VI, au début du grand schisme (6). Maître en médecine, il n'en continua pas moins de siéger à la Faculté des arts et y présida des examens jusqu'en 1379 (7).

17. ***Walterus Johannis de Delf.*** 1368-1379.

Appelé aussi Walterus Wolf; originaire de Delft.

Apparaît en 1368 pour la première fois dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* (8). Procureur (9), puis receveur (10) de la nation anglaise, il continua à siéger parmi les maîtres de cette nation après le 10 mars 1376, date à laquelle il obtint la licence en médecine (11). En 1378 il s'absenta de Paris (12); en 1379 il était de retour. Désirant être nommé chanoine de l'église Saint-Sauveur d'Utrecht, il entra en compétition avec un certain Radulphus Taem; la nation anglaise lui donna gain de cause, car il était le plus ancien (13). Le nom de Walterus Wolf fut donc retenu pour être inscrit sur le rôle que les maîtres de la nation anglaise se disposaient à envoyer au pape (14). Il ne figure pas sur le rôle de l'Université envoyé en 1379 à Clément VII (15), mais

(1) *Auct.*, I, c. 320.
(2) *Auct.*, I, c. 344.
(3) *Auct.*, I, c. 386, 415, 431.
(4) *Chart.*, III, p. 235.
(5) *Chart.*, III, p. 218.
(6) *Chart.*, III, p. 555.
(7) *Auct.*, I, c. 575.
(8) *Auct.*, I, c. 320.
(9) *Auct.*, I, c. 349, 419.
(10) *Auct.*, I, c. 470, 531.
(11) *Auct.*, I, c. 489.
(12) *Auct.*, I, c. 519.
(13) *Auct.*, I, c. 550, 551.
(14) *Auct.*, I, c. 576.
(15) *Chart.*, III, p. 269.

l'Eglise était alors au début du grand schisme, et comme beaucoup de suppôts de la nation anglaise, Walterus Wolf embrassa sans doute la cause d'Urbain VI.

18. Johannes Curt de Marchia. 1370-1395.

Appelé aussi Cort. Originaire du diocèse de Brandebourg.

Détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1370 (1). Fit sa première leçon magistrale le 2 juin 1375 (2). Quelques jours après la nation anglaise s'étant réunie dans un cabaret de la rue de la Harpe « ad epitogium Gileti », son écot fut d'un franc « pro jocundo introitu » (3); pourtant il n'était guère fortuné, car le 22 mai précédent il avait demandé et obtenu un délai pour s'acquitter de ses frais d'examen (4). Lorsque son tour vint d'être procureur de la nation anglaise, il déclina cet honneur (5). Le 30 septembre 1376, Johannes Curt demanda la permission d'enseigner pendant l'année scolaire qui allait s'ouvrir « dans les petites écoles des Allemands, vers la Seine » (6); il ne semble pas qu'il l'ait obtenue. En 1379 il n'était plus à Paris (7).

En 1394-1395 « Johannes Cort mgr. in artibus et baccall. in medicina Parisiensis, Brandeborgensis dioc. » figure sur les registres de l'Université d'Erfurt (8).

19. Conradus Puller de Rutershoven. 1371-1418.

Originaire de Rittershoffen, village du canton de Soultz-sous-Forêts (Basse-Alsace). Appelé aussi Conradus de Hagenoia.

(1) *Auct.*, I, c. 349.
(2) *Auct.*, I, c. 474.
(3) *Auct.*, I, c. 475.
(4) *Auct.*, I, c. 472.
(5) *Auct.*, I, c. 492, 494.
(6) *Auct.*, I, c. 504.
(7) *Auct.*, I, c. 578.
(8) Weissenborn. *Acten der Erfurter Universitæt*, I, p. 43. — Cf. Loth, Richard. *Das Medizinalwesen, der ærztliche Stand und die medizinische Fakultæt bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts in Erfurt.* Erfurt, K. Villaret, 1904, in-8°, p. 53. Extr. de *Jahrbücher der Kgl. Ak. gemeinnützíger Wissenschaften zu Erfurt*, neue Folge, Heft. XXV.

La seule preuve que l'on ait de ses études médicales est ce passage du rôle de la nation anglaise de l'Université de Paris, envoyé au pape en 1379 : « Item Conrado Puller de Rutershoven, mag. in art., parato ad bacallariatum in med., Argentinens. dioc. » (1).

Conradus de Rutershoven avait déterminé à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1371 (2). Ayant reçu la licence le 27 mai 1374 (3), il fit sa première leçon magistrale le 31 mai (4), et le 8 juin la nation anglaise fêta cet évènement dans une taverne de la place Saint-Jacques à l'enseigne du Saumon ; il en coûta un franc au nouveau maître (5). Le 26 août suivant il fut élu procureur de la nation, mais il ne garda ces fonctions que pendant un mois (6). Le 5 février 1379, il fut nommé examinateur des étudiants ès-arts, qui, pour recevoir la licence, se présentaient au chancelier de Sainte-Geneviève (7). De 1379 à 1382, il semble s'être absenté de Paris, car dans l'intervalle de ces deux dates, on ne trouve pas son nom dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ*.

Pendant sa longue carrière à l'Université de Paris, carrière qui ne prit fin qu'à sa mort en 1418 (8), il se vit confier divers offices de sa nation (9) ; souvent il siégea parmi les examinateurs (10). Le 11 janvier 1418 il redevint procureur (11) et, malgré sa sénilité, que trahit l'écriture dont il couvrit alors le registre de la nation, il fut réélu le 11 février et le 11 mars (12). A l'occasion de l'une de ces réélections la nation se réunit dans la taverne du Saumon, où trente-quatre ans plus tôt avait été fêtée sa promotion à la maîtrise.

(1) *Chart.*, III, p. 269.
(2) *Auct.*, I, c. 391.
(3) *Auct.*, I, c. 454.
(4) *Auct.*, I, c. 454.
(5) *Auct.*, I, c. 456.
(6) *Auct.*, I, c. 457.
(7) *Auct.*, I, c. 568.
(8) *Auct.*, II, c. 255.
(9) *Auct.*, I, c. 687 ; II, c. 130, 213.
(10) *Auct.*, I, c. 673, 732, 759, 813, 876 ; II, c. 2, 23, 44, 98, 104, 105, 116.
(11) *Auct.*, II, c. 240.
(12) *Auct.*, II, c. 241.

Lorsqu'il mourut quelques semaines plus tard, « intestatus et sine herede », la nation décida d'affecter son avoir à l'extinction de ses dettes « et quod summa excrescens, debitis solutis, in salutem anime sue converteretur » (1). Conradus de Rutershoven avait toujours manqué d'argent (2), et la misère, mauvaise conseillère, le poussa parfois à commettre des actes qui ne furent pas du goût de ses collègues (3).

20. Johannes Gray. 1374-1425.

Appelé aussi Grey ou Greil. Ecossais, de naissance illégitime (4).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Sous-détermina en 1374 (5), licencié la même année (6), maître en 1392 (7). Procureur de la nation anglaise en 1392, 1393 et 1408 (8) ;

2° *Faculté de médecine.* Bachelier au début de l'année 1396 (1395 vieux style), après 32 mois et demi de scolarité médicale (9), licencié deux ans plus tard, après 51 mois et demi de scolarité (10). On sait qu'à moins d'une dispense spéciale du Souverain Pontife, les ecclésiastiques qui étaient prêtres, étaient exclus de la maîtrise en médecine. Le 4 février 1409 (1408 vieux style), Johannes Gray avait fait sa première leçon magistrale (11), mais la Faculté hésita tout

(1) *Auct.*, II, c. 255.
(2) *Auct.*, I, c. 390, 458, 532 ; II, c. 185.
(3) *Auct.*, I, c. 918 ; II, c. 28, 29, 51, 52.
(4) *Chart.*, IV, p. 28.
(5) *Auct.*, I, c. 447, 449. Le sens du mot *subdeterminare* a été donné par Denifle et Chatelain : « Subdeterminator fuit vicarius determinatoris. Tantummodo ille, cujus bursa septimanalis propter paupertatem erat parva seu exigua, subdeterminator esse potuit. » (*Chart.*, II, p. 674). Il faut savoir que les frais d'examen étaient taxés proportionnellement à la bourse du candidat, c'est-à-dire à la somme qu'il dépensait chaque semaine pour son entretien, déduction faite du loyer de sa chambre et du salaire de son domestique.
(6) *Auct.*, I, c. 451.
(7) *Auct.*, I, c. 666.
(8) *Auct.*, I, c. 670, 671, 685 ; II, c. 22.
(9) *Comm.*, I, f. 6 v°.
(10) *Comm.*, I, f. 19, 19 v°.
(11) *Comm.*, I, f. 70.

d'abord à le recevoir dans son sein, car il tenait sa dispense de Benoît XIII (Petrus de Luna), que la France réputait schismatique. Sur le conseil de l'évêque de Coutances, il finit néanmoins par être admis (1). Quelques mois plus tard il quitta Paris et son nom ne reparaît plus dans les *Commentaires* avant l'automne de 1413 (2). Le 25 janvier 1416 (1415 vieux style), il assista pour la dernière fois à une assemblée de la Faculté (3).

En 1408 Johannes Gray était nommé chanoine de Glasgow (4), en 1409 il était recteur de l'église paroissiale de Kirkander (diocèse de Whithorn) en Ecosse (5), et en 1425 archidiacre de Whithorn (6). Il fit partie de l'ambassade que le roi de France et l'Université de Paris envoyèrent en 1414 en Ecosse (7). Il fut le médecin et le conseiller de Jacques Ier, roi d'Ecosse (8) et sut aussi gagner la confiance du roi Charles VII, qui en 1425 l'envoya en ambassade auprès du pape Martin V (9).

21. Nicolaus Statterus. 1379-1389.

Appelé aussi Scatter. Clerc du diocèse d'Utrecht, maître ès-arts et en médecine de l'Université de Paris et ayant étudié pendant trois années la théologie, Nicolaus Statterus demanda au pape en 1379 d'être nommé chanoine de l'église de Tournai (10). Peut-être avait-il appartenu à la nation picarde.

En 1389 nous le retrouvons à l'Université de Cologne « medicus commensalis Willelmi ducis Gelrie,

(1) *Comm.*, I, f. 71 v°.
(2) *Comm.*, I, f. 94 v°. Il est là tort qualifié de doyen de la Faculté de médecine dans le compte rendu d'une assemblée de l'Université à laquelle il assista le 6 septembre 1413 (*Chart.*, IV, p. 263).
(3) *Comm.*, I, f. 107 v°.
(4) *Chart.*, IV, p. 139.
(5) *Comm.*, I, f. 71 v°.
(6) *Chart.*, IV, p. 28.
(7) *Auct.*, II, c. 193, n. 4.
(8) *Chart.*, IV, p. 28.
(9) *Auct.*, II, c. 238, n. 5.
(10) *Chart.*, III, p. 251.

can. presb. S. Johannis [Traj.], possessor medie partis par. eccl. de Emelisse » (1).

22. Ghiselbertus de Werne. 1382-1387.

Du diocèse d'Utrecht. Il détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1382. (2). Il demanda un délai de trois mois pour s'acquitter des droits d'examen, et on voulut bien accéder à sa prière après qu'il eût déposé un gage (3). Le rôle envoyé au pape par la nation anglaise en 1387, nous apprend qu'à cette époque il étudiait la médecine depuis deux ans (4).

23. Johannes de Veen. 1387-1396.

Du diocèse d'Utrecht. Inscrit en 1387 à l'Université de Heidelberg (5).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Procureur de la nation anglaise en 1392, 1393, 1394, 1395 et 1396 (6). Examinateur en 1393 et 1396 (7) ;

2° *Faculté de médecine.* Figure dans une liste d'écoliers de 1396 (8).

24. Herbernus de Jutfaes. 1389-1398.

De Jutphaas, près d'Utrecht.

En 1389 à l'Université de Cologne, sous le nom de Herbernus over der Vecht et avec le grade de bachelier ès-arts (9). Le 8 octobre 1396, lorsqu'il se présenta au baccalauréat de la Faculté de médecine de Paris, Herbernus de Jutfaes comptait 28 mois et demi de scolarité dans cette Faculté (10). Il avait profité de

(1) Keussen. *Op. cit.*, I¹, p. 8.
(2) *Auct.*, I, c. 616.
(3) *Auct.*, I, c. 615.
(4) *Chart.*, III, p. 462.
(5) Tœpke. *Die Matrikel der Universitæt Heidelberg*, I, p. 18.
(6) *Auct.*, I, c. 665, 677, 697, 698, 715, 716.
(7) *Auct.*, I, c. 672, 675, 722.
(8) *Comm.*, I, f. 11.
(9) Keussen. *Op, cit.*, I¹, p. 14.
(10) *Comm.*, I, f. 10 v°.

son séjour à Cologne pour y étudier pendant deux ans et demi la médecine, ce dont témoignèrent Egidius de Jutfaes (1), Johannes Bacliart et Godefridus Wonder, et la Faculté de médecine de Paris lui tint compte de la moitié du temps qu'il avait étudié à Cologne. Le 16 février 1398 (1397 vieux style), après 58 mois de scolarité, Herbernus de Jutfaes se vit conférer la licence en médecine par le chancelier de Notre-Dame; il occupait le 5e rang sur la liste de présentation (2). Son nom figure en novembre 1398 pour la première fois et pour la dernière sur la liste annuelle des maîtres régents (3).

Bien qu'il n'eût jamais étudié à la Faculté des arts de l'Université de Paris, la nation anglaise l'invita en 1398 à assister au banquet de la Saint-Edmond, « attento quod sit suppositum valens et honestum » (4).

25. Franco Ghiisberti, de Delft. **1392-1406.**

De Delft.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Franco Ghiisberti, qui en 1392 s'était répandu en paroles injurieuses contre Hugo Franconis de Leydis, procureur de la nation anglaise (5), devint procureur lui-même en 1393 et et 1398 (6). En 1394 il fut chargé d'examiner les étudiants, qui, pour obtenir la licence ès-arts se présentaient au chancelier de Sainte-Geneviève (7);

2° ***Faculté de médecine.*** Bachelier le 11 décembre 1395 après 41 mois (8), licencié au printemps de 1398

(1) Maître ès-arts de la nation anglaise, souvent cité dans les registres de cette nation.

(2) *Comm.*, I, f. 19, 19 v°.

(3) *Comm.*, I, f. 24 v°.

(4) *Auct.*, I, c. 788. Pour cause d'économie le banquet n'eut pas lieu cette année-là.

(5) *Auct.*, I, c. 669.

(6) *Auct.*, I, c. 682, 771, 776.

(7) *Auct.*, I, c. 687.

(8) *Comm.*, I, f. 6.

(1397 vieux style), après 60 mois de scolarité (1), il fut reçu maître le 8 février 1399 (1398 vieux style) (2).

Le 4 janvier 1399 il fut question de lui pour la cure devenue vacante de l'église Saint-Christophe dans la Cité, mais il est à supposer qu'un autre candidat lui fut préféré (3). Franco Ghiisberti, qui en 1398 avait fait un court séjour dans son pays natal (4), semble avoir quitté définitivement Paris en 1399. En 1406, pourvu d'un bénéfice ecclésiastique en Brabant, il demanda, par lettre, à la nation anglaise de l'Université de Paris de le recommander au chapitre de son église, car il désirait être dispensé pour six mois de la résidence (5).

En 1424 on trouve un personnage de ce nom inscrit à la Faculté des arts de l'Université de Cologne (6).

26. Henricus Maltmynger, de Berka. **1392-1406.**

Généralement appelé Henricus de Berka. Il y a en Allemagne plusieurs localités du nom de Berka ; il s'agit ici d'une ville du diocèse de Cologne, probablement de Rheinberg, patrie du célèbre médecin d'Erfurt, Amplonius Ratingk.

Henricus Maltmynger, avant de venir à Paris, fréquenta l'Université d'Erfurt, où on le trouva inscrit en 1392 et 1394 et où il obtint le grade de bachelier ès-arts (7). En 1399 il étudiait les arts à Cologne (8).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1401 (9). Fut reçu licencié et fit sa première leçon magistrale en

(1) *Comm.*, I, f. 19, 19 v°.
(2) *Comm.*, I, f. 27 v°.
(3) *Chart.*, IV, p. 37.
(4) *Auct.*, I, c. 777.
(5) *Auct.*, I, c. 916.
(6) Keussen. *Op. cit.*, I[1], p. 206.
(7) Weissenborn. *Op. cit.*, I, p. 39, 43. — Cf. Loth, Richard. *Op. cit.*, p. 53. *Auct.*, I. c. 838. — En 1425 on rencontre encore le nom d'un Henricus de Berka, dans les registres de l'Université d'Erfurt (Weissenborn. *Op. cit.*, I, p. 134).
(8) Keussen. *Op. cit.*, I, p. 79.
(9) *Auct.*, I, c. 838.

1402 (1). Procureur de la nation anglaise en 1402 et 1403 (2). Fut chargé en 1403 d'examiner les candidats qui aspiraient à recevoir la licence du chancelier de Sainte-Geneviève (3);

2° *Faculté de médecine*. En mars 1406 (1405 vieux style), il justifia d'une scolarité de 42 mois et demi à la Faculté de médecine et fut admis au baccalauréat de ladite Faculté (4).

27. ***Hermannus de Braklis***. 1393-1401.

Peut-être originaire de Brakel (diocèse de Paderborn).

Il fit sa première leçon magistrale à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1393 (5). En 1401 il était à Montpellier et demandait que sa nation lui fît parvenir des certificats attestant qu'il avait été bon et fidèle écolier de la Faculté de médecine de Paris et qu'il en avait suivi les leçons, tant ordinaires qu'extraordinaires (6).

28. ***Johannes Dorp***. 1393-1418.

De Leyde.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts*. Détermina en 1393 (7); il fut licencié et maître la même année (8). Procureur de sa nation en 1397 et 1400 (9), receveur de 1403 à 1404 (10);

2° *Faculté de médecine*. Figure dans les *Commentaires* dès 1396 (11). Reçu bachelier en mars 1402 (1401

(1) *Auct.*, I, c. 843.
(2) *Auct.*, I, c. 851, 852.
(3) *Auct.*, I, c. 853.
(4) *Comm.*, I, f. 58.
(5) *Auct.*, I, c. 679.
(6) *Auct.*, I, c. 821.
(7) *Auct.*, I, c. 673.
(8) *Auct.*, I, c. 675, 676.
(9) *Auct.*, I, c. 746, 750, 817.
(10) *Auct.*, I, c. 867, 868, 876, 879.
(11) *Comm.*, I, f. 11.

vieux style), après 38 mois de scolarité (1). Deux ans plus tard il reçut la licence (2) et le 17 avril 1404 il fit sa première leçon magistrale (3). Il fit acte de régence pendant l'année scolaire 1404-1405 (4), puis il quitta Paris.

En 1418 on le trouve à l'Université de Cologne (5).

Pendant une partie de son séjour à Paris, à partir de 1400, Johannes Dorp habitait sur la montagne Sainte-Geneviève, une maison de la rue Judas, à l'enseigne de la Corne de Cerf, pour le loyer de laquelle il payait chaque année 25 francs à la nation anglaise (6). Ce logis devait être fort délabré, si on en juge d'après les demandes de réparations que Johannes Dorp adressa à plusieurs reprises à la nation propriétaire (7).

29. ***Nicolaus de Pritzwalk.*** 1393-1415 (?).

Généralement appelé Nicolaus de Saxonia. Originaire de Pritzwalk (arrondissement de Ost-Prignitz).

Grades et emplois à l'Université de Paris:

1° *Faculté des arts*. Détermina en 1393, en même temps que son frère Fredericus (8). Fut reçu licencié et fit sa première leçon magistrale en 1394 (9). Procureur de la nation anglaise en 1397 et 1398 (10);

2° *Faculté de médecine*. Le 26 janvier 1398 (1397 vieux style), ayant suivi les cours de la Faculté de médecine pendant 32 mois et demi, il fut admis au baccalauréat (11). En sa qualité de bachelier, il enseigna lui-même la médecine jusqu'au mois d'avril

(1) *Comm.* I, f. 41 v°.
(2) *Comm.*, I, f. 47.
(3) *Comm.*, I, f. 49.
(4) *Comm.*, I, f. 51.
(5) Keussen. *Op. cit.*, I[1], p. 162.
(6) *Auct.*, I, c. 814.
(7) *Auct.*, I, c. 816, 851.
(8) *Auct.*, I, c. 673.
(9) *Auct.*, I, c. 689.
(10) *Auct.*, I, c. 739, 777.
(11) *Comm.*, I, f. 18.

1400 (1399 vieux style) (1). En juin 1401, il était déjà loin de Paris, et il avait oublié de signer avant son départ les certificats de scolarité de trois de ses élèves (2).

Un passage du *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* nous apprend que Nicolaus de Pritzwalk espérait obtenir, à son retour en Allemagne, quelque bénéfice ecclésiastique (3). On lit d'autre part, à la date de 1415, dans les registres de l'Université d'Erfurt, le nom d'un Nicolaus Prisswalk (4).

30. Gerardus Ysebrandi de Delft. 1394-1408.

De Delft.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1394 (5) ; licencié, puis maître en 1395 (6). Receveur de la nation anglaise en 1407 (7) ;

2° *Faculté de médecine.* Bachelier le 13 février 1406 (1405 vieux style), après 38 mois de scolarité (8). Licencié le 16 juin 1408, le 2e de la liste de présentation (9). Admis à la maîtrise le 18 septembre suivant (10), il quitta sans doute Paris peu de temps après.

Gerardus Ysebrandi, à qui on avait accordé un délai pour s'acquitter des droits de la licence ès-arts (11), obtint de la nation anglaise un prêt de 24 livres parisis, afin de subvenir aux frais de sa promotion à la maîtrise en médecine (12). Pendant son séjour à Paris il fut atteint de pleurésie ; j'ai fait con-

(1) *Comm.*, I, f. 40 v°.
(2) *Comm.*, I, f. 36.
(3) *Auct.*, I, c. 740, 741.
(4) Weissenborn. *Op. cit.*, I, p. 105.
(5) *Auct.*, I, c. 688.
(6) *Auct.*, I, c. 702.
(7) *Auct.*, II, c. 19.
(8) *Comm.*, I, f. 57.
(9) *Comm.*, I, f. 66 v°.
(10) *Comm.*, I, f. 67 v°.
(11) *Auct.*, I, c. 699.
(12) *Auct.*, II, c. 29, 30.

naître d'après le manuscrit 12.2. Aug. fol. de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel les remèdes qui lui furent prescrits à cette occasion par ses maîtres de la Faculté de médecine (1).

31. Jacobus Jacobi. 1394-1399.

Généralement appelé Jacobus de Cracovia. Originaire de Cracovie.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Sous-détermina en 1394 (2). Licencié en 1397 (3), il fit sa première leçon magistrale en 1398 (4). Trop pauvre pour payer les frais d'examen (5) ;

2° *Faculté de médecine.* Son nom paraît dans les *Commentaires* à partir de 1395-1396 (6) et jusqu'en mai 1399 (7). Bien qu'on le trouve dans un compte de 1397 en tête duquel est écrit « Recepta pro sigillatione cedularum, primo a bacalariis » (8), il n'est pas certain qu'il soit jamais parvenu au baccalauréat en médecine.

32. Johannes de Hassia. 1394-1434 [?].

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1394 (9). Licencié et maître en 1398 (10). Chargé en 1399 d'examiner les candidats qui aspiraient à recevoir la licence ès-arts du chancelier de Sainte-Geneviève (11) ;

2° *Faculté de médecine.* Un compte de 1399 nous

(1) Wickersheimer, Ernest. Les secrets et les conseils de maître Guillaume Boucher et de ses confrères... *Bulletin de la Société française d'Histoire de la médecine*, VII (1909), p. 203, 209, 221.

(2) *Auct.*, I, c. 690.

(3) *Auct.*, I, c. 742.

(4) *Auct.*, I, c. 775.

(5) *Auct.*, I, 743, 776.

(6) *Comm.*, I, f. 11.

(7) *Comm.*, I, f. 27 v°.

(8) *Comm.*, I, f. 15 v°.

(9) *Auct.*, I, c. 689.

(10) *Auct.*, I, c. 774, 775.

(11) *Auct.*, I, c. 792.

apprend qu'à cette date Johannes de Hassia n'était pas nouveau venu à la Faculté de médecine :

Item a m. Johanne de Hassia, pro sigillatione duarum cedularum annorum preteritorum........... 5 s. 4 d.
Item ab eodem, pro sigillatione cedularum suarum anni presentis.................. 16 d. (1)

Un personnage de ce nom mourut en 1434 et fut inhumé dans l'église Sainte-Marie-Madeleine de Breslau. Henschel nous apprend qu'il était « canonicus Vratislaviensis et Lignicencis, ecclesiarum decanus, physicus pauperum, præsertim sacerdotum » (2). Peut-être s'agit-il là de l'écolier parisien ?

33. *Johannes Zande, de Campen.* 1394-1400.

Probablement de Kampen (Over-Yssel).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1394 (3) ; licencié et maître en 1396 (4). Procureur de la nation anglaise en 1397 et 1398 (5) ;

2° *Faculté de médecine.* Figure de 1396 à 1400 dans des listes d'écoliers (6).

34. *Theodoricus Jacobi, de Delft.* 1394-1398.

De Delft.

On trouve son nom de 1394 à 1396 dans les registres de la nation anglaise de l'Université de Paris (7) et en 1397-1398 dans une liste d'écoliers de la Faculté de médecine (8).

(1) *Comm.*, I, f. 27 v°.
(2) Henschel. *Iatrologiæ Silesiæ specimen primum*... Vratislaviæ, ap. M. Friedlaender, 1837, in-4°, p. 3.
(3) *Auct.*, I, c. 689.
(4) *Auct.*, I, c. 721.
(5) *Auct.*, I, c. 733, 737, 753, 755, 760, 768.
(6) *Comm.*, I, f. 11, 15 v°, 23, 29.
(7) *Auct.*, I, c. 687 à 724.
(8) *Comm.*, I, f. 15 v°.

35. ***Theodoricus de Schiedam.*** 1394-1396.

De Schiedam.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1394 (1); licencié et maître la même année (2). Procureur de la nation anglaise en 1395 et 1396 (3);

2° *Faculté de médecine.* Figure dans une liste d'écoliers de 1396 (4).

36. ***Andreas Petri, de Leydis.*** 1395-1399.

De Leyde.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1395 (5); licencié et maître la même année (6);

2° *Faculté de médecine.* Figure en qualité d'écolier, de 1396 à 1399, dans les *Commentaires* (7).

37. ***Ruggerus de Boutbor.*** 1395-1402.

Je n'ai pu identifier la patrie de ce personnage, qui dans les *Commentaires* de la Faculté de médecine est qualifié d' « Almannus » (8). L'orthographe de son nom (ou celle du nom de son frère Johannes, qui de 1394 à 1413 paraît dans les registres de la nation anglaise de l'Université de Paris) est des plus variables. On rencontre les formes : Baupour, Bautbur, Bautpour, Bobart, Boburch, Boburth, Boeburch, Bonpart, Borbort, Botbor, Botbur, Botwurg, Bouberth, Boubort, Bouborth, Bouburt, Boupour, Boutbort, Boutbour, Boutbourt, Boutbourth, Boutbur, Boutburt, Boutpour, Boutpur. Il ne semble pas qu'on

(1) *Auct.*, I, c. 689.
(2) *Auct.*, I, c. 690, 691.
(3) *Auct.*, I, c. 709, 723.
(4) *Comm.*, I, f. 11.
(5) *Auct.*, I, c. 700.
(6) *Auct.*, I, c. 701, 702.
(7) *Comm.*, I, f. 11, 29.
(8) *Comm.*, I, f. 41.

doive chercher dans ce nom une déformation de Bitburg ou de Bückeburg ; peut-être pourrait-on penser à Boppard.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts*. Détermina en 1395 ou 1396, sous les auspices de son frère Johannes (1). Licencié et maître en 1396 (2);

2° *Faculté de médecine*. Le 13 mars 1400 (1399 vieux style), il justifia d'une scolarité de 32 mois et demi à la Faculté de médecine et fut admis au baccalauréat de ladite Faculté (3). Le dimanche 26 mars 1402 (1401 vieux style), après 58 mois de scolarité, il reçut la licence ainsi que cinq de ses condisciples ; il fut le deuxième de sa promotion (4).

*38. **Thomas Brovn**.* 1396.

Anglais. Il se présenta au baccalauréat de la Faculté de médecine de Paris, le 19 février 1396 (5). Il était porteur d'un certificat signé de Johannes Rampton, du diocèse de Winchester, notaire apostolique et constatant que Thomas Brovn avait étudié la médecine à Oxford pendant six ans et demi. La Faculté avait coutume de tenir compte aux candidats de la moitié du temps qu'il avaient passé dans une Université étrangère, « attamen, quia istud instrumentum magistris presentibus non faciebat fidem plenariam, quia ignorabant an supra nominatus Johannes esset notarius, volentes secum generose quantum poterant agere, admiserunt ipsum ad examen pro bachalareatu, sic tamen quod de tempore predicto tenebitur fidem facere per litteras patentes, sigillatas sigillo Facultatis medicine predicti studii aut Universitatis. Neque aliter sibi aliquid computabitur de predicto tempore cum veniet ad licentiam. »

(1) *Auct.*, I, c. 718.
(2) *Auct.*, I, c. 720, 721.
(3) *Comm.*, I, f. 31 v°.
(4) *Comm.*, I, f. 40 v°, 41.
(5) *Comm.*, I, f. 7 v°.

Thomas Brovn n'affronta jamais les examens de la licence.

39. Goeswinus de Arnhem. 1397-1419.

Appelé aussi Goeswinus de Hoven ou de Hoeven. Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Sous-détermina en 1397 (1); licencié et maître en 1399 (2). Procureur de la nation anglaise en 1403 (3);

2° *Faculté de médecine.* Admis à l'examen du baccalauréat, le 13 décembre 1404 (4).

Goeswinus de Arnhem présida encore un examen de la Faculté des arts de l'Université de Paris entre le 26 août et le 15 septembre 1406 (5). En 1412 on le trouve inscrit sur les registres de l'Université de Cologne « Mag. art. et dr. med. can. Quinque eccl. » (6). En 1418-1419 il est à l'Université de Heidelberg (7).

40. Helias de Culenborch. 1398-1425 [?].

Kuilenburg ou Culemborg est une petite ville située au sud d'Utrecht, sur le Lek ou Rhin supérieur.

Helias de Culenborch détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1398 (8); il obtint la même année la licence et la maîtrise ès-arts (9). Le 11 mars 1402 (1401 vieux style), il fut reçu bachelier par la Faculté de médecine après 33 mois et demi de scolarité (10).

En 1425, on trouve inscrit à la Faculté des arts de l'Université de Cologne, le nom de Helyas Süyrmünt

(1) *Auct.*, I, c. 736.
(2) *Auct.*, I, c. 799.
(3) *Auct.*, I, c. 871, 872.
(4) *Comm.*, I, f. 53.
(5) *Auct.*, I, c. 931.
(6) Keussen. *Op. cit.*, I[1], p. 130.
(7) Tœpke. *Op. cit.*, I, p. 142.
(8) *Auct.*, I, c. 763.
(9) *Auct.*, I, c. 773, 774.
(10) *Comm.*, I, f. 41 v°.

de Culenborgh (1); je ne sais s'il faut l'identifier avec le bachelier parisien.

41. Henricus Clint, de Luneborch. 1399-1418.

Appelé le plus souvent Henricus de Luneborch (parfois Henricus Hunebourch). De Lüneburg.

Son premier séjour à Paris prit fin en 1407 (2); Henricus Clint avait déterminé à la Faculté des arts en 1399 (3); il avait reçu la licence et fait sa première leçon magistrale en 1405 (4). En 1404-1405 il s'était fait inscrire à la Faculté de médecine (5).

Il regagna l'Allemagne et suivit pendant quatorze mois les cours de médecine de l'Université d'Erfurt (6), ce dont il lui fut tenu compte à son retour en France. On lit en effet, dans les *Commentaires* de la Faculté de médecine de Paris : « Anno Domini 1415, die sabbati predicta [*21 septembre*], post festum sancte Crucis, in septembri, post prandium, m. Henricus Luneborch, magister in artibus, probavit de tempore sue auditionis 38 menses cum dimidio, computando sibi ex speciali gratia magistrorum septem menses de quatuordecim mensibus, in quibus ipse audivit medicinam Erfordie, ubi, est studium generale et sub magistro Parisiensi » (7).

En 1415 et en 1416, Henricus Clint fut élu procureur de sa nation (8). Le 27 février 1418 (1417 vieux style), il comptait 67 mois de scolarité, lorsque maître Gérard Machet, sous-chancelier de Notre-Dame

(1) Keussen. *Op. cit.*, I[1], p. 215.
(2) *Auct.*, II, c. 7.
(3) *Auct.*, I, c. 790.
(4) *Auct.*, I, c. 902. Si toutefois il faut l'identifier avec Henricus de Lübeck, comme l'ont fait les éditeurs du *Liber procuratorum nationis Anglicanæ*.
(5) *Comm.*, I, f. 53 v°.
(6) Je n'ai pu le retrouver dans les listes publiées par Weissenborn (*Op. cit.*, I), où on relève toutefois pour la période qui nous intéresse, les noms de H. Cappenberch de Lunenborch (p. 78), de H. Pilcz de Luneburg (p. 90), de H. Velstede de Lunenborch (p. 97), de H. Clingman (p. 102).
(7) *Comm.*, I, f. 102 v°.
(8) *Auct.*, II, c. 194, 213.

de Paris lui conféra la licence, ainsi qu'à onze autres bacheliers (1).

42. Johannes Boetii de Dacia. 1401-1421.

De l'île danoise de Seeland (diocèse de Rœskilde).

Etudia tout d'abord à Cologne où on le trouve immatriculé dès 1401 (2). Fut reçu bachelier par la Faculté de médecine de Paris le 24 janvier 1415 (1416 vieux style); il pouvait justifier alors de 28 mois et demi de scolarité dans cette Faculté (3). De plus deux témoins Johannes Tison et Mathias West déposèrent qu'il avait étudié pendant trois ans la médecine à Cologne. Tout en se déclarant convaincue de la véracité du témoignage, la Faculté voulut que le candidat se procurât un certificat, scellé du sceau de l'Université de Cologne, mais, quelques mois plus tard, Johannes Boetii, ayant exposé les périls du voyage « attentis viarum periculis evidenter imminentibus », on décida de se passer de cette preuve supplémentaire (4).

Le 7 février 1418 (1417 vieux style), notre Danois obtint la licence, après 65 mois de scolarité médicale; il était le 11e de la liste de présentation (5). Bien que ne siégeant pas encore parmi les maîtres, il se livra à l'exercice de l'art médical, ce qui provoqua le 31 décembre 1418 des protestations de la part d'un maître régent, Guillelmus Nepotis (6). Il fut enjoint au délinquant de se faire recevoir maître dans les six mois, et de fait on trouve son nom dans les listes de maîtres régents pour les années scolaires 1419-1420 et 1420-1421 (7).

43. Johannes Spenlin. 1401-1455 [?].

De Rothenburg (diocèse de Constance).

(1) *Comm.*, I, f. 115 v°.
(2) *Chart.*, IV, p. 336. Keussen. *Op. cit.*, I¹, p. 86.
(3) *Comm.*, I, f. 107 v°.
(4) *Comm.*, I, f. 108 v°.
(5) *Comm.*, I, f. 115 v°.
(6) *Comm.*, I, f. 120 v°.
(7) *Comm.*, I, f. 123 v°, 127 v°.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Sous-détermina en 1401 (1); licencié et maître en 1402 (2). Procureur de la nation anglaise en 1405 (3), il fut investi la même année des fonctions d'examinateur des candidats à la licence (4);

2° *Faculté de médecine.* Le 19 mai 1408 il justifia d'une scolarité de 38 mois à la Faculté de médecine et fut admis au baccalauréat de ladite Faculté (5).

En 1409 Johannes Spenlin s'absente de Paris (6). En 1410 il y était de retour, car il présida cette année-là un examen à la Faculté des arts (7), puis on perd sa trace jusqu'au 31 octobre 1440, date à laquelle on le trouve inscrit à l'Université de Heidelberg : « Johannes Spenlin de Rotenburg, arcium magister, medicine doctor et bacc. s. theologie Parisiensis, canonicus ecclesie Sindelfingensis, dyoc. Constanc., ultima octobris intytulatus » (8). On lit encore à son sujet :

Anno 1440°, die mensis novembris, m. Johannes Spenlin de Rotenburga, doctor in medicinis et baccalarius s. theologie studii Parisiensis, receptus in sentenciarium, elegit in magistrum m. Johannem Wenk de Herrenberg. Principiavit in sententias 15ª die mensis novembris et dedit 2 fl. Finivit postea sabbato proximo ante Ascensionem Domini [20ª maii 1441], ex indulto a Facultate, habens simul in una lectione legere duas distinctiones, presentabatur ad licentiam feria 3ª proxima ante Ascensionem Domini [23ª maii], licenciabatur per prefatum m. Johannem Wenk, feria 6ª immediate sequente [26ª maii], videlicet in crastino Ascensionis, dedit 3 fl. Item anno 1441°, in die s. Galli [16ª octobris], facta convocacione doctorum et magistrorum (Universitatem representantium) in capella B. Virginis receptus fuit ad consilium Universitatis venerabilis vir m. Johannes Spenlin, medicine et s. theologie

(1) *Auct.*, I, c. 825.
(2) *Auct.*, I, c. 843, 844.
(3) *Auct.*, I, c. 904, 906.
(4) *Auct.*, I, c. 894.
(5) *Comm.*, I, f. 65, 65 v°.
(6) *Auct.*, II, c. 53.
(7) *Auct.*, II, c. 100.
(8) Tœpke. *Op. cit.*, I, p. 229.

professor, tanquam doctor in sacra pagina promotus in Universitate nostra Heydelbergensi (1).

Johannes Spenlin mourut probablement vers 1455; cette année ses livres furent incorporés à la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg (2).

44. *Jacobus de Harlem*. 1403-1405.

De Haarlem. Ne doit pas être confondu avec Jacobus Johannis de Harlem, qui fut recteur de l'Université de Paris.

Détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1403 (3); licencié et maître dans cette Faculté en 1404 (4). Son nom figure en 1405 parmi ceux des écoliers de la Faculté de médecine (5).

45. *Simo de Stramilock*. 1404-1409.

Ecossais.

Détermina à la Faculté des arts de l'Université de Paris en 1404 (6); y fut reçu licencié en 1405 (7) et maître en 1407 (8). Le 12 octobre 1409 il fut reçu bachelier par la Faculté de médecine de Paris après 36 mois de scolarité (9). Après le 26 novembre 1409 (10) on ne trouve plus son nom dans les *Commentaires*.

46. *Michael de Berka*. 1405.

Dans un compte de la Faculté de médecine de Paris de 1405, au-dessous du nom de Henricus [Maltmynger] de Berka, on trouve celui de Michael de Berka (11). On peut supposer que les deux homo-

(1) Tœpke. *Op. cit.*, II, p. 598, 599.
(2) Tœpke. *Op. cit.*, I, p. 695.
(3) *Auct.*, I, c. 854.
(4) *Auct.*, I, c. 880, 881.
(5) *Comm.*, I, f. 53 v°.
(6) *Auct.*, I, c. 876.
(7) *Auct.*, I, c. 899.
(8) *Auct.*, II, c. 10.
(9) *Comm.*, I, f. 72 v°, 73.
(10) *Comm.*, I, f. 75.
(11) *Comm.*, I, f. 53 v°.

nymes étaient compatriotes, pourtant il faut observer que le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ* est muet au sujet de Michael.

47. Nicolaus Koneken. 1405-1435.

Ou Kuneken, appelé aussi Nicolaus de Saxonia. De Magdebourg.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1405 (1); licencié et maître en 1406 (2); procureur de la nation anglaise en 1407 (3); receveur de ladite nation en 1410 et 1411 (4);

2° *Faculté de médecine.* Le 8 février 1410 (1409 vieux style), ayant suivi les cours de la Faculté de médecine pendant 39 mois, il fut admis au baccalauréat (5). Le 29 mars 1412, ayant justifié d'une scolarité de 58 mois et demi « sine anno presenti », il fut présenté au chancelier de Notre-Dame ainsi que huit de ses condisciples, afin de recevoir la licence ; il était le septième de la liste de présentation (6).

Nicolaus Koneken, qui dès 1407 était chanoine de l'église Saint-Sébastien de Magdebourg, revint en Allemagne dès qu'il eût obtenu la licence, et en 1412 nous le trouvons à l'Université d'Erfurt, s'intitulant « doctor in medicina et magister Parysiensis » (7). En 1414, le jour de la saint Luc (18 octobre), il est élu recteur de l'Université d'Erfurt (8). En 1423 il est bachelier en théologie et curé (*parochus*) de l'église de Bernow, dans le diocèse de Brandebourg (9) ;

(1) *Auct.*, I, c. 898.
(2) *Auct.*, I, c. 923.
(3) *Auct.*, II, c. 11, 13, 15.
(4) *Auct.*, II, c. 82, 98, 110.
(5) *Comm.*, I, f. 78.
(6) *Comm.*, I, f. 91.
(7) Weissenborn. *Op. cit.*, I, p. 96. — Cf. Loth, Richard. *Op. cit.*, p. 53.
(8) Weissenborn. *Op. cit.*, I, p. 102. — Cf. Loth, Richard. *Op. cit.*, p. 71.
(9) *Auct.*, II, c. 11, n. 1.

en 1435 il avait succédé à son frère Gerardus dans la prévôté de cette église (1).

Un personnage du nom de Nicolaus Koneke figure sur les registres de l'Université d'Erfurt en 1440 (2).

48. Stephanus Bont. 1406-1417.

Origine inconnue.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1406 (3); licencié et maître en 1407 (4);

2° *Faculté de médecine.* Inscrit en qualité d'écolier en 1417 (5).

49. Tidemannus Langhe. 1406-1411.

Ou Lang. Du diocèse d'Utrecht.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1406 (6); licencié et maître en 1407 (7); procureur de la nation anglaise en 1409, 1410 et 1411 (8);

2° *Faculté de médecine.* Son nom figure dans trois comptes de 1407 à 1411 (9); il ne semble pas qu'il soit jamais parvenu au grade de bachelier en médecine.

Il légua à la Sorbonne un manuscrit médical du XIIIe siècle, qui est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 15457 du fonds latin; il y est qualifié au feuillet 239 de « magister in artibus diocesis Trajectensis ».

50. Johannes de Leydis. 1408-1411.

De Leyde. Détermina en 1408 à la Faculté des arts

(1) Knod. *Deutsche Studenten in Bologna*, p. 264.
(2) Weissenborn. *Op cit.*, p. 183.
(3) *Auct.*, I, c. 917.
(4) *Auct.*, II, c. 10.
(5) *Comm.*, I, f. 111 v°.
(6) *Auct.*, I, c. 917.
(7) *Auct.*, II, c. 10.
(8) *Auct.*, II, c. 42, 53, 94, 95.
(9) *Comm.*, I, f. 68 v°, 82, 83 v°.

de l'Université de Paris (1) ; y fut reçu licencié, puis maître en 1409 (2). Pendant les années scolaires 1409-1410 et 1410-1411, il étudia à la Faculté de médecine (3).

51. Johannes Johannis. 1409-1434.

Appelé aussi Johannes Reyneri. De Leyde.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1409 (4) ; licencié et maître en 1411 (5). De 1412 à 1428, il remplit souvent les fonctions de procureur et de receveur de la nation allemande (6). En 1428, étant receveur, il ne put représenter la totalité de la somme dont il était comptable vis-à-vis de sa nation ; un délai lui fut accordé, mais il dut déposer en gage un manuscrit, *Commentum librorum de animalibus secundum doctrinam venerabilis Alberti Magni, divisum in duo volumina* (7). Johannes Johannis fut recteur de l'Université de Paris, à plusieurs reprises, en 1421-1422, en 1425 et en 1427-1428 (8). Pendant ce dernier rectorat, en 1428, il lui arriva un jour, dans l'église des Mathurins, d'être frappé par le doyen de la Faculté de médecine, Rolandus Scriptoris « sine aliqua causa », si l'on en croit le registre des procureurs de la nation allemande (9);

2° *Faculté de médecine.* Le 15 janvier 1422 (1421 vieux style), Johannes Johannis, après 47 mois et demi de scolarité, fut reçu bachelier en médecine ; il était alors recteur (10). Deux ans plus tard, après 66 mois

(1) *Auct.*, II, c. 26.
(2) *Auct.*, II, c. 55.
(3) *Comm.*, I, f. 82, 83 v°.
(4) *Auct.*, II, c. 62.
(5) *Auct.*, II, c. 103, 104.
(6) *Auct.*, II, c. 124 et *passim*.
(7) *Auct.*, II, c. 381, 388.
(8) *Chart.*, IV, p. 400. — *Auct.*, II, c. 334, 335, 370. En 1425, le banquet de la saint Edmond, fête patronale de la nation allemande, eut lieu dans sa maison « propter honorem rectoris, qui non poterat cum honore in tabernis prandere ».
(9) *Auct.*, II, c. 372.
(10) *Comm.*, I, f. 130 v°.

de scolarité, il se présenta à la licence (1). Le 2 mars 1429 (1428 vieux style), il fut reçu maître en médecine; la nation allemande l'aida de sa bourse et les maîtres de la nation furent tous invités au banquet donné à l'occasion de cette promotion (2). Le nouveau maître semble avoir quitté Paris peu de temps après.

Johannes Johannis, qui en 1425 avait demandé le bénéfice d'une chapelle fondée dans l'église d'Alkmaar, par le comte de Hollande (3), était en 1434 prêtre et bachelier en théologie (4). Peut-être faut-il l'identifier avec Johannes Johannis de Alcmaria, qui se fit immatriculer à Louvain en 1446 (5). Dans tous les cas, on ne doit pas le confondre avec le Parisien Johannes Johannis, qui fut reçu maître de la Faculté de médecine de Paris, en juin 1447 (6).

52. Arnaldus de Uden. 1410-1416.

Appelé aussi Arnaldus de Huden, ou de Euden. Il ne semble pas qu'on puisse l'identifier avec Arn. Ude, clerc du diocèse de Cologne, chapelain de Sudewych, qui étudiait à Cologne les arts en 1389 et que Keussen croit originaire de Oedt (arrondissement de Kempen) (7). Bien qu'Arnaldus de Uden ne figure pas dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ*, les éditeurs du *Chartularium Universitatis Parisiensis* disent qu'il appartenait à cette nation (8).

Quoiqu'il en soit, Arnaldus de Uden était inscrit dès 1410 à la Faculté de médecine de Paris (9), qui, le 21 janvier 1414 (1413 vieux style), après 39 mois de scolarité, en fit un bachelier (10). Un compte daté de mars 1416 (1415 vieux style), nous apprend qu'alors il

(1) *Comm.*, I, f. 139 v°.
(2) *Auct.*, II, c. 400 à 403, 410, 447.
(3) *Auct.*, II, c. 62, n. 5.
(4) *Auct.*, II, c. 400, n. 7.
(5) Reusens, E. *Matricule de l'Université de Louvain*, I (1903), p. 157.
(6) *Comm.*, II, f. 41 v°.
(7) Keussen. *Op. cit.*, I[1], p. 25 ; I[2], p. 206.
(8) *Chart.*, IV, p. 311.
(9) *Comm.*, I, f. 82.
(10) *Comm.*, I, f. 97 v°.

était sur le point d'obtenir la licence (1) ; le 19 novembre suivant, il fut reçu maître en médecine (2). Il quitta sans doute Paris peu de temps après, car en 1417 il ne figure pas sur la liste des maîtres régents (3).

53. *Thomas de Vanevelt.* 1411-1423.

Appelé aussi Zvanevelt. Originaire du diocèse d'Utrecht.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1411 (4) ; fut reçu licencié, puis maître en 1412 (5) ;

2° *Faculté de médecine.* Bachelier le 15 janvier 1418 (1417 vieux style), après 33 mois de scolarité (6). Licencié le 16 mars 1420 (1419 vieux style), après 57 mois (7). Reçu maître le 26 avril 1420 (8). En mars 1423, il était encore à Paris (9), mais à la fin de cette même année 1423, on le trouve recteur de l'Université de Cologne (10).

54. *Johannes Kun.* 1428-1432.

Johannes Kun (peut-être Kim) était un Anglais ; après avoir été reçu maître ès-arts, il étudia la médecine à Cambridge pendant trois ans.

Le duc de Bedford, régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre, s'intéressait à lui; par l'intermédiaire de son chapelain Alanus Kirketon, de son médecin Johannes Majoris et de l'évêque de Meaux, Johannes de Boiri, il demanda à la Faculté de médecine de Paris qu'il lui fût tenu compte du temps

(1) *Comm.*, I, f. 106.
(2) *Comm.*, I, f. 109 v°.
(3) *Comm.*, I, f. 113.
(4) *Auct.*, II, c. 99.
(5) *Auct.*, II, c. 117, 118.
(6) *Comm.*, I, f. 114 v°.
(7) *Comm.*, I, f. 125.
(8) *Comm.*, I, f. 125 v°.
(9) *Comm.*, I, f. 134 v°.
(10) Keussen. *Op. cit.*, I[1], p. 196.

qu'il avait étudié en Angleterre (1). La Faculté décida à l'unanimité de compter pour un an et demi les trois ans que le protégé du duc avait étudié en Angleterre, à la condition qu'il produisît des certificats suffisants.

Johannes Kun fut reçu bachelier le 6 mars 1429 (1428 vieux style) ; il avait pu justifier de 38 mois et demi de scolarité médicale (2). Il reçut la licence le 1er mars 1432 (1431 vieux style), après 57 mois et demi de scolarité ; il était le troisième de la liste de présentation. Il ne siégea jamais parmi les maîtres régents (3).

55. Conradus Heingarter. 1440-1477.

C'est à l'obligeance de M. le Dr Fr. Hegi, archiviste de l'Etat de Zürich, que je dois de connaître l'origine de ce personnage. Cunrat Heingarter von Appenzell était né à Horgen, ville située sur la rive méridionale du lac de Zürich. En novembre 1440 « feria 3a ante festum Katherine virginis », on lui accorda gratuitement le droit de bourgeoisie dans la ville de Zürich (4). D'autres personnages du même nom et probablement de la même famille sont mentionnés dans les Archives zurichoises de 1452 à 1471.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Bachelier en 1454 (5) ; licencié puis maître en 1455 (6) ;

2° *Faculté de médecine.* Le 11 février 1464 (1463 vieux style), comme il aspirait au baccalauréat, il pouvait justifier d'une scolarité de 41 mois (7). Le 29 mars 1466 (1465 vieux style), il obtint la licence en même temps que huit autres bacheliers ; il occupait

(1) *Comm.*, I, f. 150 v°. — Cf. *Chart.*, IV, p. 471.
(2) *Comm.*, I, f. 153 v°.
(3) *Comm.*, I, f. 163 v°, 164.
(4) Il est qualifié de Thuricensis dans l'incipit de l'un de ses ouvrages (Bibliothèque nationale, ms. lat. 7305, f. 4).
(5) *Auct.*, II, c. 903.
(6) *Auct.*, II, c. 907.
(7) *Comm.*, II, f. 115.

le quatrième rang sur la liste de présentation (1). Il fit sa leçon inaugurale le 19 juin suivant (2), et les frais universitaires lui semblant lourds, il sollicita à cette occasion l'appui financier de la nation d'Allemagne (3).

Depuis 1463 ou 1464, Conradus Heingarter était, en qualité de médecin astrologue, au service de Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne (4). Ses fonctions le tenant souvent éloigné de Paris, son nom ne figure plus dans les *Commentaires*, postérieurement à sa promotion à la maîtrise. Une seule fois, en décembre 1472, les maîtres régents, se disposant à modifier un article de leurs statuts, convoquèrent deux de leurs collègues, qui avaient depuis longtemps déserté leurs assemblées, Robertus Poitevin, médecin de Louis XI et Conradus Heingarter (5).

Chéreau a prétendu à tort que Conradus Heingarter (qu'il appelle Hermengaster) « avait été attaché à Charles, duc de Bourgogne » et que « Louis XI le débaucha du service de son ennemi » (6). L'erreur de Chéreau tient à une mauvaise lecture (*Philippe de Bourgogne* au lieu de *Jean de Bourbon*), d'un passage (7) du *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes, faict du temps de Char-*

(1) *Comm.*, II, f. 123 v°.
(2) *Comm*, II, f. 124.
(3) R. U. 9, f. 7, 10.
(4) Il écrit en 1477 : « Cum tamen tredecimus et prope quartus decimus annus agatur, michi curiam tuam amplissimam, tuamque frugalissimam domum expeto... » (Bibliothèque nationale, ms. lat. 11232, f. 1 v°).
(5) *Comm.*, III, f. 7 v°.
(6) *Union médicale*, nouv. sér., XV (1862), p. 340.
(7) « Et là me print en son service feu de bonne memoire le duc Jehan de Bourbon, lequel me mist avec son medicin et astrologien, maistre Conrard Heingarter, Almant... » (Bibliothèque nationale, ms. fr. 1357, f. 156 v°). Cf. *Union médicale*, nouv. sér., XV (1862), p. 342. Les recherches que MM. Claudon, archiviste du département de la Côte-d'Or et Bruchet, archiviste du département du Nord, ont bien voulu faire à mon intention dans les dépôts d'archives de Dijon et de Lille, n'ont pu m'apporter la preuve d'un séjour de Heingarter à la cour de Bourgogne. On a écrit aussi, dès le XVI[e] siècle que Heingarter avait été le médecin de Charles VIII (Gesner, Conrad. *Bibliotheca..., aucta per Josiam Simlerum, Tigurinum.* Tiguri, 1574, in-fol., p. 142). Simon de Phares n'en dit rien.

*les VIII*e par Simon de Phares, qui fut un élève de Conradus Heingarter. Quant aux rapports de ce dernier avec Louis XI, ils se sont bornés, semble-t-il, à ce qu'en a dit le même Simon de Phares :

En ce temps fut excellent en philosophie docteur, très erudict et expert docteur en medicine, subtil et proffond astrologien, maistre Corrard Heingater [*sic*]. Cestui fut au duc Jehan de Bourbon, qui fut le plus vertueux prince de la terre et qui mieulx ayma science. Cestui predist au dict duc moult de choses, et puis fust stippendié grandement du roy Loys. Cestui se trouva en son temps le plus profont en la science des estoilles en France, et fut mon maistre trois ans. Cestui quasi d... [?] an par l'espasse de trente ans a fait prenosticacions moult senzes et fulciez de verité, et entre aucunes fist l'an 1469 sur la conjunction de Saturne et de Mars ung beau traitié pour le Roy Loys de France tres chrestien, et fut le 2e jour d'aoust 1486 à 11 heures et 7 minutes, et fut ladite conjonction ou 5e degré de Taurus (1).

D'après Simon de Phares, un autre astrologue, « maistre Jaques Sanglier, docteur en medicine », aurait joui de la confiance du duc de Bourbon.

Ni le « beau traitié » que Conradus Heingarter « fist l'an 1469 sur la conjunction de Saturne et de Mars », ni une *Defensio astronomie* qui au XVIe siècle se trouvait manuscrite à Zürich (2), ne sont parvenus jusqu'à nous, mais nous connaissons deux autres ouvrages de sa façon, tous deux en latin et restés tous deux inédits.

Le premier est un commentaire d'un traité d'astrologie judiciaire, du *Tetrapartitum* de l'astronome alexandrin Ptolémée. Ce commentaire, pour lequel Conradus Heingarter s'est servi surtout de la glose de l'Arabe Haly Rodoan, couvre les feuillets 4 à 346 du manuscrit latin 7305 de la Bibliothèque nationale. Cette copie a été exécutée en 1493, date postérieure à celle de la mort du duc Jean de Bourbon (1488), à qui l'ouvrage est dédié. Quant à la date de la composition de l'ouvrage, elle est indiquée approximative-

(1) Bibliothèque nationale, ms. fr. 1357, f. 161 v°.
(2) Gesner, Conr. *Bibliotheca* (éd. de 1574), p. 142.

ment par l'auteur, qui dit avoir vérifié les lieux des étoiles « ad annum Johannis Borbonii, ducis quinquagesimum » (1). Jean de Bourbon étant né vers 1426, le commentaire du *Tetrapartitum* a dû être écrit vers 1476. L'auteur ajoute qu'il a tenu compte pour ses calculs de la position géographique de la résidence du duc, du château de Belleperche, « in sexto climate in ducatu Borbonensi » (2).

Nous connaissons encore de Conradus Heingarter un *Regimen sanitatis*, qu'il dédia en 1477 au même duc de Bourbon, et dont le manuscrit original, aux armes du duc, actuellement conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote lat. 11232, fut vendu en 1520 par Augustus Heingarter, fils de l'auteur, au médecin Josephus Rousselli (3). Le duc Jean de Bourbon était goutteux, et c'est de la prophylaxie et du traitement de la goutte qu'il est question surtout dans ce traité, où sont cités Aristote, Ptolémée, Tullius, Rasès, Bernard Gordon, Arnaud de Villeneuve, Hippocrate, Albumasar, Hebemesué, Avicenne, Galien, Haly, Guillaume l'Anglais, Albert le Grand, ainsi qu'un certain « Yarcosophos Grecus » (Alexandre de Tralles, dit le Iatrosophiste). Il suffit d'en parcourir la table pour voir jusqu'à quel point la pathologie et la thérapeutique de l'auteur sont imprégnées d'astrologie :

Divisio libri :

Totus hic liber in duo distinguitur volumina, quorum primum de causa efficiente celesti tuarum infirmitatum tractat, secundum curam tam preservativam quam cum actu in paroxismo fueris, edocet. Rursus volumen quodque suis distinguitur capitulis.

Volumen primum in septem subdistinguitur capitula. Capitulum primum de causis efficientibus celestibus tuarum infirmitatum in universali. Capitulum secundum de utilitate sciencie astrorum et quod sit medicis proficua et necessaria. Capitulum

(1) Bibliothèque nationale, ms. lat. 7305, f. 55.

(2) Le château de Belleperche était situé près de Bagneux, dans l'actuel département de l'Allier.

(3) Note du feuillet 55 du manuscrit, qui a été signalé par Léopold Delisle dans son *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I, p. 168.

tertium de tuorum morborum causis celestibus in speciali. Capitulum quartum quos morbos celi significatores influant et quibus temporibus. Capitulum quintum de membris magis dispositis ad infirmitates capiendas. Capitulum sextum quod membrum, quem humorem, quilibet planetarum regat. Capitulum septimum de temporibus componendi atque ministrandi medicinas.

Volumen secundum in duas dividitur differencias. Differencia prima est de regimine preservativo ; secunda de regimine cum dolor actu affuerit. Rursus differencia prima in sex subdistinguitur capitula. Capitulum primum de compositione et destructione corporis humani. Secundum quid sit arthetica et de ejus causis, quantum ex inferiori radice. Tercium de sex rebus sanitatem conservantibus, ut sunt aer, cibus et potus, motus et quies, inanicio et replecio, somnus et vigilia et animi accidentia. Quartum in quietando materiam ne ruat. Quintum in confortando et stringendo et exsiccando loca lesa et debilia et capita venarum stringendo, ne tales materias accipiant. Sextum in divertendo tales materias crudas et fluxibiles. Differentia secunda in quinque secatur capitula. Primum de hiis que in paroxismi principio augmento ac statu fieri debent. Secundum de hiis que in morbi declinacione sunt facienda. Tercium de membrorum et juncturarum post morbum confortacione. Quartum de imaginibus astrologicis pro arthetica componendis. Quintum de illis que a proprietate occulta operantur et empericis (1).

L'incipit de la préface du *Regimen sanitatis* de Conradus Heingarter est : « Vellem nunc dux Bourbonii Johannes inclite, michi ab immortali Deo dari facultatem... » L'incipit du chapitre Ier du tome Ier est : « Mundanorum mutaciones, variationes atque alterationes... »

Ajoutons enfin qu'il existe un *Tractatus de cometis* imprimé, dont le médecin zurichois Conradus Türst passe généralement pour l'auteur et dont on pourrait se demander s'il ne devrait pas être attribué à Conradus Heingarter. On en connaît deux éditions, décrites toutes deux par Hain (2) et représentées chacune par un exemplaire à la Bibliothèque natio-

(1) Feuillet 2 du manuscrit.
(2) Nos 15512 et 15513 du *Repertorium bibliographicum.*

nale de Paris (1) et au British Museum de Londres (2). Suivant la plupart des bibliographes, l'une, non datée, sort des presses de l'imprimeur suisse Helyas de Louffen ; l'autre fut imprimée par Hans Aurl en 1474.

Le *Tractatus de cometis* fut écrit à l'occasion de la comète de 1472 ; son incipit est : « Dixit Aristotiles : Nemo eorum qui ignorat bonus est judex ». L'auteur ne se nomme pas et fait connaître seulement sa qualité de « Thurecensis phisicus », mais quelques bibliographes, dont Brunet (3), ont cru pouvoir avancer que le prénom de ce médecin était Conradus. Il est bien certain que « Thurecensis phisicus » a ici le sens de « Züricher Stadtphysicus » (médecin stipendié de la ville de Zürich). Or cette qualité n'a jamais appartenu à Conradus Heingarter et par conséquent le *Tractatus de cometis* n'est pas de lui. Cet ouvrage reconnaît-il pour auteur Conradus Türst qui fut médecin de Maximilien d'Autriche, ou le Franconien Eberhart Schleusinger de Gassmansdorf, comme l'a écrit tout récemment le Dr Friedrich Hegi ? (4). C'est une question que je ne chercherai pas à résoudre ici.

56. Tidemannus Nicolai, de Gouda. 1440-1466.

Généralement appelé Tidemannus de Gouda. Fils de Nicolaus Cyrorigicus (chirurgien ?) (5) ; frère de Jacobus Nicolai de Gouda, qui fut recteur de l'Université de Paris.

Avant de venir à Paris, en 1440, il avait étudié à Cologne (6).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts*. Bachelier en 1444 (7), licencié et maître en 1445 (8). Procureur de la nation alle-

(1) Réserve G. V. 42 et réserve P. V. 165, Bibl. nat.
(2) Nos 7799 et 4348 de l'*Index* de Robert Proctor.
(3) Brunet. *Manuel du libraire*, 5e éd., V, col. 851.
(4) Friedrich Hegi. Neues zur Lebensgeschichte Dr. Konrad Türsts, *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, XI (1912), p. 280 et suiv.
(5) Keussen. *Op. cit.*, I1, p. 321.
(6) *Auct.*, II, c. 589.
(7) *Auct.*, II, c. 589.
(8) *Auct.*, II, c. 616, 617.

mande en 1445, 1447, 1448 et 1449, receveur de 1449 à 1450 (1). Du Boulay a dit qu'il fut recteur de l'Université en 1449, ce qui est contesté par Denifle et Chatelain (2). En 1446, il fut emprisonné au Châtelet de Paris, « pro casu levi et levissimo », ainsi que son frère et sept écoliers; cette incarcération provoqua des protestations de la part de l'Université (3).

2° *Faculté de médecine.* Bachelier le 7 février 1450 (1449 vieux style) après 42 mois de scolarité (4). Licencié le 2 mars 1452 (1451 vieux style), après 66 mois et demi de scolarité, et le premier de la liste de présentation (5). Le 7 mai 1454, il fut reçu maître (6), et de ce jour jusqu'à sa mort, il assista régulièrement aux assemblées de la Faculté de médecine, dont il fut le doyen pendant les années scolaires 1457-1458 et 1458-1459 (7).

Il mourut en 1466 (8).

57. ***Lambertus Schout.*** 1441-1450.

Appelé aussi Scout; originaire de Arnhem. Etudia tout d'abord à Louvain, en 1441 (9).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1443 (10) ; licencié, puis maître en 1444 (11). Procureur de la nation allemande en 1444, 1446, 1447, 1448, 1451 et 1452 (12); receveur en 1447 (13). En 1445, il avait passé quelque temps dans son pays (14);

2° *Faculté de médecine.* Bachelier en février 1448

(1) *Auct.*, II, c. 620, 623, 704, 705, 755, 756, 777, 782, 807, 828.
(2) Du Boulay. *Hist. Un. Par.*, V, p. 921. — Cf. *Auct.*, II, c. 780.
(3) *Chart.*, IV, p. 666. — *Auct.*, II, c. 641.
(4) *Comm.*, II, f. 51, 51 v°.
(5) *Comm.*, II, f. 59 v°, 60.
(6) *Comm.*, II, f. 67 v°.
(7) *Comm.*, II, f. 93 v°, 98.
(8) *Comm.*, II, f. 126, 127.
(9) Reusens. *Op. cit.*, I, p. 180.
(10) *Auct.*, II, c. 568.
(11) *Auct.*, II, c. 589.
(12) *Auct.*, II, c. 594, 600, 651, 654, 690, 747, 750, 868, 870, 873.
(13) *Auct.*, II, c. 695, 704.
(14) *Auct.*, II. c. 610 à 612.

(1447 vieux style), après 32 mois et demi de scolarité médicale (1). Licencié le 4 mars 1450 (1449 vieux style), après 58 mois de scolarité (2). Ne siégea jamais parmi les maîtres régents.

58. David Crannoch. 1447-1454.

Originaire du diocèse de St. Andrew's (Ecosse).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Détermina en 1447 (3) ; licencié, puis maître en 1449 (4). Procureur de la nation allemande en 1453 et 1454 (5) ;

2° *Faculté de médecine.* Bachelier le 12 février 1452 (1451 vieux style), après 37 mois de scolarité (6) : licencié le 10 mai 1454 après 58 mois (7).

On a voulu reconnaître en lui le curé de l'église de Tannades (diocèse de St.-Andrew's), qui en 1452 aspirait au doyenné de Brechin ; mais ne s'agirait-il pas plutôt d'un homonyme, frère de l'évêque de Brechin, qui en 1443 était inscrit en qualité de maître ès-arts à l'Université de Cologne ? (8).

59 Johannes de Lyle. 1452-1459.

Du diocèse de St. Andrew's (Ecosse).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Licencié en 1452 (9), maître en 1453 (10). Receveur de la nation allemande en 1459 (11) ;

2° *Faculté de médecine.* Figure sur les listes d'écoliers de 1454, 1455 et 1456 (12). Ne parvint jamais au baccalauréat.

(1) *Comm.*, II, f. 44 v°, 45.
(2) *Comm.*, II, f. 51 v°, 52 v°.
(3) *Auct.*, II, c. 681.
(4) *Auct.*, II, c. 744, 746.
(5) *Auct.*, II, c. 902.
(6) *Comm.*, II, f. 58 v°, 59.
(7) *Comm.*, II, f. 67 v°, 68.
(8) *Auct.*, II, c. 682.
(9) *Auct.*, II, c. 890.
(10) *Auct.*, II, c. 900.
(11) *Auct.*, II, c. 926.
(12) *Comm.*, II, f. 71 v°, 79, 85 v°.

60. *Reynerus Hanegreve.* 1453-1491.

Originaire de Kampen (Over-Yssel), dans le diocèse d'Utrecht.

Fit ses premières études à l'Université de Rostock en 1453 (1).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Bachelier en 1463 (2), licencié en 1464 (3). Procureur de la nation allemande en 1465 (4), receveur en 1468 (5) et recteur de l'Université de Paris en 1472 (6);

2° *Faculté de médecine.* Bachelier le 8 mai 1468 après 36 mois et demi de scolarité (7). Licencié le 6 avril 1470 après 57 mois et demi de scolarité, le 5e de la liste de présentation (8). Il fut reçu maître le 14 janvier 1473 (1472 vieux style) (9) et dès lors jusqu'à sa mort siégea parmi les maîtres régents de la Faculté de médecine, dont il fut le doyen pendant les années scolaires 1475-1476, 1476-1477 et 1477-1478 (10).

Reynerus Hanegreve, qui était riche et charitable (en septembre 1482 il avait prêté 2 livres parisis à un maître qui les devait à la nation allemande (11)), mourut en 1491. Il laissait à la Faculté de médecine deux manuscrits enluminés et reliés, l'un de la *Médecine* d'Alexandre de Tralles, l'autre du *Colliget* d'Averroes, plus six écus d'or qui permettraient aux maîtres régents d'acquérir une paix d'argent pour leur chapelle et 25 livres tournois pour un obit annuel (12). Les manuscrits furent déposés dans l'avant-dernier pupitre de la bibliothèque et attachés par des chaînes (13).

(1) Hofmeister. *Die Matrikel der Universitæt Rostock*, I, p. 97.
(2) *Auct.*, II, c. 946.
(3) *Auct.*, II, c. 953.
(4) *Auct.*, II, c. 956.
(5) R. U. 9, f. 35.
(6) *Auct.*, II, c. 955.
(7) *Comm.*, II, f. 132.
(8) *Comm.*, II, f. 139 v°, 141.
(9) *Comm.*, III, f. 8.
(10) *Comm.*, III, f. 32, 38, 40.
(11) R. U. 10, f. 70 v°.
(12) *Comm.*, III, f. 116 v°, 117.
(13) *Comm.*, III, f. 133 v°.

En 1484, un certain Egidius Hanegreve, qui était peut-être de la famille de l'ancien doyen, fut nommé petit bedeau de la Faculté de médecine (1).

61. Nicolaus de Tuchovia. 1456-1458.

Appelé aussi Nicolaus de Polonia. Originaire de Tuchow en Galicie (diocèse de Cracovie).

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Bachelier en 1456 (2), licencié en 1457 (3), maître en 1458 (4);

2° *Faculté de médecine.* Figure en 1457 dans une liste de bacheliers et d'écoliers en médecine (5).

Dans le manuscrit 839 de la Bibliothèque de l'Université de Cracovie il s'intitule : « Nicolaus Polonus, filius Ffabiani philosophus, Parisii in medicina licentiatus » (6).

62. Zeno Petri, de Campis. 1462-1489.

De Kampen (Over-Yssel) ?

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Bachelier en 1462 (7), licencié en 1463 (8);

2° *Faculté de médecine.* Bachelier le 28 mars 1484 (1483 vieux style) (9), licencié deux ans plus tard (10).

En 1489 il était encore à Paris (11).

(1) *Comm.*, III, f. 64 v°. Il se peut que ce fût le même personnage qui étudia les arts à Cologne en 1458 sous le nom de « Eg. Haengreve de Campis, Traj. d. » (Keussen. *Op. cit.*, I', p. 472).

(2) *Auct.*, II, c. 911.

(3) *Auct.*, II, c. 916.

(4) *Auct.*, II, c. 918.

(5) *Comm.*, II, f. 93.

(6) Giedroyc, Fr. *Zródla biograficzno-bibliograficzne de dziejów medycyni w dawney Polsce.* Warszawa, 1911, in-8°, p. 834.

(7) *Auct.*, II, c. 943.

(8) *Auct.*, II, c. 948.

(9) *Comm.*, III, f. 64.

(10) *Comm.*, III, f. 80.

(11) R. U. 10, f 177 v°.

63. Erhardus Windsberg. 1463-1504.

Connu également sous le nom de Ventimontanus et de Æolides. D'une famille noble, mais déchue de Bâle.

Il a écrit sous forme d'épitaphe, la courte autobiographie que voici :

Epitaphium Ventimontani,

Ventimontanum Erhardum genuit Basylea
De Windsberg procerum me sobole Eoliden.
Astrigeras artes medicas legesque, Camœnas
Juraque, theologâ Gallia me docuit,
Herculis erumnas lustrato passus in orbe,
Vermibus ossa sacro, cœlicolis animam.
Margaryta parens, martir Blasius (1) pater extat,
Iis, tibi mique precor, chare viator, ave (2).

Erhardus Windsberg ne suivit pas les cours de l'Université de Bâle, car son nom ne se trouve pas dans les matricules de cette Université.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts.* Bachelier en 1463-1464 (3). Obtint la licence et fit sa première leçon magistrale en 1466-1467 (4). Elu procureur de la nation allemande en avril et mai 1468 (5), il est cité à plusieurs reprises dans les procès-verbaux des délibérations de cette nation de 1469 à 1472 (6);

2° *Faculté de médecine.* Le 14 novembre 1472, il est admis « ad gradum baccalariatus et ad lecturam suorum cursuum » (7). Son nom paraît encore dans les

(1) Dans un document daté du 23 août 1488 il est dit qu'Erhardus Windsberg est le fils de feu Blasius Windsberg de Bâle (*Basler Urkundenbuch*, T. IX, p. 62, n° 74).

(2) Bibliothèque royale de Munich, manuscrit latin 414. Cité par Bauch, Gustav. *Die Anfænge des Humanismus in Ingolstadt...* München u. Leipzig, 1901, p. 16.

(3) *Auct.*, II, c. 951. — H. 2588, f. 13 v°.

(4) H. 2588, f. 30, 30 v°. — R. U. 9, f. 22 v°.

(5) R. U. 9, f. 38, 39.

(6) R. U. 9, f. 65, 96, 111.

(7) *Comm.*, III, f. 7.

comptes de la Faculté de médecine pour l'année scolaire 1474-1475 (1).

Le nom d'Erhardus Windsberg est lié à l'histoire des origines de l'imprimerie en France. Grâce à l'initiative de l'Allemand Johannes Heynlin von Stein et du Savoyard Guillaume Fichet, une presse fut installée en 1470 dans les bâtiments de la Sorbonne. Les ouvrages qui sortirent de cette presse furent corrigés d'abord par Johannes Heynlin lui-même, puis, à partir de 1472, par un nouveau correcteur. Celui-ci, qui s'était sans doute recommandé de l'amitié de deux des ouvriers de l'imprimerie, Ulrich Gering et Michael Freiburger, tous deux bacheliers de l'Université de Bâle, n'était autre que Erhardus Windsberg. Il corrigea l'édition des Tusculanes de Cicéron (1472) et y ajouta une pièce de vers de sa façon, dédiée aux amateurs de la lecture de Cicéron. On trouve des vers d'Erhardus Windsberg dans d'autres livres imprimés à la Sorbonne, à la fin des *Lettres* de Phalaris, de Brutus et de Cratès, et des *Satires* de Perse, imprimées à la suite de celles de Juvénal (2).

Le 19 mai 1476, « Magister Erhardus Ventimontanus medicinarum doctor et in eadem Facultate ordinarius », s'agrégea au corps enseignant de l'Université d'Ingolstadt, fondée en 1472. (3) En 1477 le nouveau professeur, estimant insuffisant son traitement annuel de 60 florins, demanda une augmentation de salaire au souverain dont dépendait l'Université d'Ingolstadt, au duc Louis IX de Bavière. Il se déclarait prêt à enseigner, en même temps que la médecine, la poésie, dont certains étudiants désiraient être instruits. Le duc accéda à cette demande (4), et pour un traitement annuel de 100 florins, Erhardus Windsberg

(1) *Comm.*, III, f. 27, 30 v°.

(2) Claudin. *Histoire de l'imprimerie en France au XV° et au XVI° siècle*, I, p. 44, 45, 51-53. Cet ouvrage est plus exact que celui de Jules Philippe (*Origine de l'imprimerie à Paris*) dont Bauch s'est servi (*Op. cit.*, p. 17-19).

(3) Bauch. *Op. cit.*, p. 14.

(4) Le texte de l'ordonnance du duc Louis a été publié pour la première fois par Bauch (*Op. cit.*, p. 14-15).

donna tous les jours deux leçons d'une heure, l'une de médecine, l'autre de poésie.

En 1478, Windsberg devint médecin particulier du duc Louis dont la santé était devenue chancelante. On lui promit pour une période de dix ans un traitement annuel de 50 florins, qui viendraient s'ajouter aux 100 florins alloués par l'Université et on le dispensa dorénavant du cours de poésie (1). Le duc le chargea aussi d'établir son horoscope. Les pronostics tirés de l'examen des astres furent peu rassurants. Malheureusement l'auguste malade, mis en garde contre les funestes effets d'une éclipse, ne tint pas compte des avertissements de Windsberg et confia sa santé à un alchimiste « Maister Hainrich von Haydelberch », qui sortait de la prison épiscopale de Ratisbonne ; il mourut le 18 janvier 1479 (1478 vieux style).

Pendant l'année scolaire 1479-1480, Erhardus Windsberg fut doyen de la Faculté de médecine de l'Université d'Ingolstadt. Sous son décanat la Faculté interdit à ses écoliers d'exercer la médecine à Ingolstadt ou dans les environs de cette ville, sous peine d'une amende de trois florins et, d'accord avec le Sénat de la cité, procéda à l'expulsion de deux empiriques (2).

Plus tard son humeur vagabonde conduisit Windsberg à Meissen, où il devint le médecin du duc Albert de Saxe. En 1486, il se rendit à Francfort, à Cologne et à Aix-la-Chapelle, afin d'assister au couronnement de Maximilien, roi des Romains. Voyage doublement heureux, puisqu'il valut à notre docteur l'honneur d'être armé chevalier par l'épée de Charlemagne (3)

(1) Leveling. *Historia chirurgico-anatomica Facultatis medicæ Ingolstadiensis...* Ingolstadii, 1791, in-4°, p. 42-44.

(2) Stebler, Fr. A. *Historia trium seculorum medicæ Ingolstadiensis Facultatis...* I. Ingolstadii, 1772, in-4°, p. 11-12. — Prantl, Carl. *Geschichte der Ludwig-Maximilians-Universitæt in Ingolstadt, Landshut, München...* II. München, 1872, in-8°, p. 91-92.

(3) Windsberg fut aussi comte palatin : « Erhardus Ventimontanus, doctor, militaris, Sacri Romani Imperii Lateranensis palacii curieque imperialis comes, archiater. » (Bauch, *Op. cit.*. p. 22). D'après Bauch, ce titre lui fut conféré par l'empereur Frédéric III.

et le plaisir de s'entretenir avec l'humaniste Johannes Reuchlin (1).

Certains documents dont je dois la communication à l'obligeance de M. le docteur Carl Roth, bibliothécaire à l'Université de Bâle, semblent indiquer que Erhardus Windsberg avait entre temps séjourné à Bâle, sa ville natale, et prouvent qu'il y avait tout au moins conservé longtemps des intérêts : « Le 16 juin 1483 le docteur Erhart Windsberg et son épouse Agnès Schaler vendent à Jakob Tegerfeld le tonnelier et à son épouse Elsin leur maison nommée *Altkilch* située *an der Predigergassen innerthalb dem Thor* (aujourd'hui Blumenrain, n° 23). L'ancienne maison n'existe plus. — Le 23 juillet 1489 Clewin Friburger et Hans Soder de Wittliken acquièrent la maison ayant appartenu au docteur Windsberg, nommée *Zum Palast* et dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la maison portant le n° 54 de la Freie Strasse. L'ancienne maison n'existe plus. (Archives du canton de Bâle-ville : Gerichtsarchiv, Fertigungsbuch, feuillets 120 et 121) ».

En 1491 Erhardus Windsberg était à Nuremberg. Il vivait encore en 1504, témoin cette épigramme qu'il écrivit à l'occasion de la mort du pape Alexandre VI, et où C. H. Fuchs a vu à tort, semble-t-il, une allusion à l'épidémie de syphilis :

Sub quo bella diu viguerunt, *pestis in orbe*,
    Diluvium, populo semper amara fames,
Mille hominum cædes et furta, incesta fuerunt;
    Causa mali tanti proditor ipse fuit,
Sacrilegus qui cuncta deûm venalia sacra
    Fecerat et cum quo polluit omne nefas (2).

A Nuremberg Windsberg s'était lié avec l'helléniste Conradus Celtis, qui, mort en 1508, le suivit sans

(1) Voir la lettre de Windsberg à Reuchlin, publiée dans : *Illustrium virorum epistolæ... ad Joannem Reuchlin...* Hagenoæ, ex off. Thomæ Anshelmi, 1519, in-4°, feuillet d.

(2) Fuchs, C. H. *Die æltesten Schriftsteller über die Lustseuche in Deutschland...* Gœttingen, 1843, in-8°, p. 328.

doute de près dansla tombe, mais qui, avant de mourir, composa les vers suivants à la mémoire de son ami :

Epitaphium Ventimontani.

Hic jaceo Æolides, Germaniæ gloria gentis,
Olim quem dederant dira venena neci,
Rhetor et orator fueram doctùsque poeta
Et medicus tribui sæpe salutis opem.
Astrorum leges servavi pectore docto,
Pendulus et terræ cognitus orbis erat.
Nemo mihi melius succos cognovit et herbas,
Radices, gemmas, dura metalla simul,
Pannonio regi placuit mea candida virtus,
Germanis ducibus præsulibusque simul,
Me, plorat Rhenus, peregrina quiescere terra:
Inter Pannonios stant mea busta viros (1).

Plusieurs écrits de Windsberg nous sontparvenus. A part les vers latins insérés dansles livres imprimés à la Sorbonne, la lettre à Johannes Reuchlin et l'épigramme contre Alexandre VI que Fuchs a trouvée dans le manuscrit 58.6.Aug.2° de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, ils nous sont tous connus par des manuscrits provenant de Hartmann Schedel (2) et conservés à la Bibliothèque royale de Munich:

1° Manuscrit latin 414, feuillets 179-204 :

a). *Recepta in exhortacione et judicium contra venenum Turcorum.* Analyse détaillée par Bauch (3). Cet écrit fut dédié en 1476 au Sénat et au peuple de Nuremberg; il exhorte les princes chrétiens à s'unir contre le Turc, leur ennemi commun.

b). Vers latins dédiés au poète Henricus Luppulus (4).

c). L'épitaphe citée plus haut, accompagnée de celle que composa Conradus Celtis.

d). *Recepta concordiæ pro dominis doctoribus med. de Nuremberga* (5). Ecrit satirique composé à l'occasion des rivalités qui divisaient les médecins de Nuremberg.

(1) Bauch, *Op. cit.*, p. 23-24.
(2) Stauber, Richard. *Die Schedelsche Bibliothek...* Freiburg i Br., 1908, in-8°, p. 82.
(3) Bauch. *Op. cit.*, p. 20-22.
(4) Publiés par Bauch (*Op. cit.*, p. 22).
(5) Se trouve également dans le manuscrit latin 352 (feuillet 65) de la Bibliothèque royale de Munich, écrit par le médecin Hieronymus Münzer (Monetarius).

2° Manuscrit latin 441, feuillet 89.

Consultations contre les bourdonnements d'oreille et l'affaiblissement de l'ouïe.

3° Manuscrit latin 25.060, feuillets 157-163.

Consultation médicale en faveur de l'évêque Wilhelm von Reichenau.

64. *Henricus Camerlinc, de Groningen.* 1472-1492.

Appelé généralement Henricus de Groningen.

Bachelier ès- arts en 1472 (1471 vieux style) (1), licencié ès-arts l'année suivante (2), maître ès-arts en 1475 (3), procureur de la nation allemande en 1478 (1477 vieux style) (4).

Son nom apparaît jusqu'en 1492 (5) dans les registres de la nation, en 1488-1489 dans une liste d'écoliers de la Faculté de médecine (6).

65. *Guillelmus Cop.* 1474-1532.

Guillelmus Cop, dit aussi Le Cop, que l'on a confondu avec certains de ses homonymes (7) était né à Bâle.

Il eut pour précepteur vers 1474 Johannes Heberling (de Gmünd) (8) et en 1478 se fit immatriculer

(1) R. U. 9, f. 76 v°.
(2) R. U. 9, f. 102 v°.
(3) R. U. 9, f. 164 v°.
(4) R. U. 10, f. 13.
(5) R. U. 10, f. 236.
(6) *Comm.*, III, f. 102.
(7) Notamment avec Gregorius Coppus, médecin d'Albert, archevêque de Mayence (Ulrichi Huttcni *Opera*, ed. Bœcking, V, p, 419, 441, 443, 496), avec Johannes Copis, qui représentait La Mark, prince-évêque de Liége, à la cour de Léon X (Horawitz. *Sitzungsb. d. Kais. Ak. d. W., ph.-h. Cl.* Wien, t. LXXXIX, 1878, p. 106). L'erreur de Horawitz a été corrigée par J. Paquier (*L'humanisme et la réforme. Jérôme Aléandre.* Thèse de doctorat ès-lettres, Paris, 1900, p. 87-88). Il y eut aussi au début du XVIe siècle un médecin du nom de Johann Copp, qui laissa plusieurs ouvrages astrologiques (Adelung. *Fortsetzung... zu* Chr. J. Jœchers *Allg. Gelehrten-Lexico*, II, c. 459).
(8) Voir la lettre de Cop à Joh. Reuchlin dans *Illustrium virorum epistolæ*... Hagenoæ, 1519, f. X v°. Le médecin Johannes Heberling, de Gmünd (Wurtemberg) a laissé une *Lectio declarativa super epidemiæ morbo*, imprimée à Dôle en 1492 (Hain 8413).

à l'Université de sa ville natale (1); il y fut reçu licencié, puis maître ès-arts, et s'y adonna pendant trois ans à l'étude de la médecine (2).

Vers 1488 il se rendit à l'Université de Paris où il suivit les cours de la Faculté de médecine; au début de l'année 1492, il comptait trente-huit mois de scolarité dans cette Faculté (3). Bachelier en médecine le 19 mars 1492 (4), il reçut la licence le 13 avril 1496 (5), occupant le premier rang sur la liste de présentation des candidats. Le 17 mai suivant, il fut reçu docteur (6).

On sait que la Faculté de médecine se chargeait alors d'enseigner aux barbiers les éléments de l'anatomie et de la chirurgie. Les textes de Guy de Chauliac et d'autres auteurs chirurgicaux formant le fond de cet enseignement, devaient être lus en latin, mais les maîtres régents accompagnaient leur lecture de commentaires en langue vulgaire. En 1498, Guillelmus Cop, afin de se mettre mieux à la portée de son auditoire peu lettré, dispensa ses leçons en français. Il n'en fallait pas plus pour provoquer les susceptibilités des chirurgiens de robe longue, de la confrérie de Saint-Côme, qui avait vu avec dépit la Faculté de médecine se faire l'institutrice des barbiers (7). Deux chirurgiens de Saint-Côme exposèrent leurs doléances à la Faculté, qui pria Guillelmus Cop de suspendre ses leçons (8).

A partir de 1512, Guillelmus Cop, qui jusqu'à sa mort figurera sur les listes annuelles des maîtres régents, n'assiste plus que de loin en loin aux assemblées de la Faculté où l'on prise fort l'élégance de ses dis-

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. le Dr Carl Roth, bibliothécaire à l'Université de Bâle.
(2) *Comm.*, III, f. 169 v°.
(3) *Comm.*, III, f. 125 v°.
(4) *Comm.*, III, f. 126.
(5) *Comm.*, III, f. 172.
(6) *Comm.*, III, f. 173.
(7) Wickersheimer, Ernest. Les premières dissections à la Faculté de médecine de Paris (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXXVII, 1910, p. 159-169).
(8) *Comm.*, III, f. 198.

cours (1). C'est sans doute vers cette époque, qu'il est nommé médecin du roi Louis XII (2). En effet nous le trouvons à Blois, résidence de la cour royale dès le début de l'année 1513; lui et son collègue Ludovicus Burgensis usèrent alors de leur crédit pour obtenir du Roi une lettre dispensant les membres de la Faculté de médecine de payer certains impôts (3). Cette même année 1513 Guillelmus Cop accompagna Louis XII dans son expédition contre les Anglais (4), et en janvier 1515, vêtus de drap noir aux dépens de la cassette royale « maistre Salmon de Bombelles, maistre Loys Burgensis, Monsieur Le Cop, Monsieur Trimolety, maistre Albert Du Puy, maistre André Briau », tous médecins de Louis XII, suivirent le cercueil de leur auguste client (5).

Il est certain que Guillelmus Cop fut attaché à la cour de François Ier, dès les premières années du nouveau règne (6). Pourtant on ne trouve pas son nom sur un état des officiers de la maison de François Ier, daté de 1519 (7). Par contre il figure sur l'état de 1523; un traitement annuel de 600 livres tournois lui est alors attribué (8). L'année suivante c'est 400 livres tournois qu'il reçoit par semestre, soit 800 livres par an (9), et ce traitement annuel de 800 livres lui sera payé encore en 1526 (10) en 1529 (11), et jusqu'à sa mort. En outre depuis 1524

(1) *Comm.*, III, f. 241 v°.

(2) En 1498-1499 il n'était pas encore attaché à la cour de France. Archives nationales, K. K. 87, f. 23 v° et suiv. Cf. Chéreau, A., *Union médicale*, 3e série, XVI, 1873, p. 349.

(3) *Comm.*, IV, f. 11, 15. En 1523 il servit encore d'avocat à la Faculté devant la régente du royaume (*Comm.*, IV, f. 147).

(4) Préface de sa traduction du *De affectorum locorum notitia* de Galien.

(5) Archives nationales, K. K. 89, f. 90.

(6) Lettre de Budé à Erasme, datée du 5 février 1516. Erasmus. *Opus epistolarum, denuo recognitum et auctum per* P. S. Allen. Oxonii, 1910, II, p. 448.

(7) Archives nationales, K. K. 94, f. 149 v°, 150.

(8) Archives nationales, K. K 98, f. 3, 37.

(9) Bibliothèque nationale, Baluze 8471. 2, fol. f. 400. cité par Chéreau (Bibliothèque de la Ville de Paris, 26173II, f. 179 v°).

(10) Archives nationales, K. 83, n° 12.

(11) Archives nationales, K. K. 99, f. 13, 110 v°.

Cop recevait 400 livres par an, à titre de médecin des enfants de France (1).

Le médecin de François Ier eut trois fils, Nicolas, Michel et Jean. Nicolas étudia la médecine à Paris ; son existence mouvementée mériterait de tenter quelque biographe (2).

Guillelmus Cop qui avait accueilli avec faveur les idées de Luther (3), mourut le 2 décembre 1532 (4), peut-être à Paris où il avait conservé une maison (5).

Les Muses l'avaient comblé dès le berceau, en le faisant naître à Bâle, siège d'une Université, qui, fondée en 1460, groupa dès l'origine des hommes éminents. Adolescent, il y avait connu Johannes Reuchlin, que quarante ans plus tard il défendit à la cour de Louis XII contre les attaques de l'évêque de Paris (6). Il eut pour premiers maîtres de grec Mithridate et Conradus Celtis (7) ; c'est en Allemagne qu'il dit avoir suivi l'enseignement de ces humanistes, probablement à Bâle, car, avant de venir à Paris, il ne paraît pas avoir fréquenté d'autre Université (8). A Paris, il écouta les leçons du philologue grec Janus Lascaris, que Charles VIII avait ramené d'Italie et qui passa à Paris les dernières années du XVe siècle ; il eut alors pour condisciples Guillaume Budé (9) et Lefèvre d'Etaples (10) avec lesquels il se lia d'amitié. Ce fut aussi à Paris que Cop

(1) Bibliothèque Sainte Geneviève, à Paris, manuscrit 848, f° 109 v°.

(2) Voir la courte notice de la *France protestante* de Eugène et Emile Haag, 2e éd., IV, c. 615 à 617.

(3) Du Boulay. *Op. cit*, VI, p. 938.

(4) *Comm.*, IV, f. 321 v°.

(5) *Comm.*, IV, f. 230 v°.

(6) *Illustrium virorum epistolæ*, f. X v°.

(7) Préface de sa traduction des *Præcepta salubria* de Paul d'Egine. On ne sait rien généralement d'un séjour à Bâle de ces deux humanistes. La vie de Conradus Celtis est bien connue ; quant au Romain Raymondus Mithridates, Paulus Coloniensis dit de lui que « circa annum 1495 claruit, vir hebraice et chaldaice doctus » (*Italia et Hispania Orientalis*. Hamburgi, 1730, p. 16).

(8) *Comm.*, III, f. 169 v°.

(9) Paquier J. *Op. cit.*, p. 85.

(10) Cop le guérit de son insomnie. Erasmus. *Op. cit.*, I. p. 286.

approcha Beatus Rhenanus (1) et Erasme de Rotterdam, qui, à partir de 1494, fit plusieurs séjours dans la capitale. Erasme dont l'estomac délicat s'accommodait mal du régime grossier du collège de Montaigu eut recours aux soins de Cop; il garda toujours un bon souvenir du Bâlois, « medicum... non modo peritissimum, verumetiam amicum fidum, et Musarum, quod rarissimum est, cultorem » (2) et lui dédia l'ode *De senectute*, qu'il composa en 1506, tandis qu'il faisait route vers l'Italie (3). En 1517 François I[er], qui songeait déjà au Collège de France, confia à Cop le soin d'attirer à Paris, son ami, mais si flatteuse que fût l'invitation du Roi, Erasme refusa de s'y rendre (4).

Après le départ de Lascaris (1503) et celui d'Erasme (1506), Guillelmus Cop aurait dù renoncer à perfectionner ses connaissances du grec, si en 1508, Jérôme Aléandre n'était venu à son tour faire un séjour à Paris (5). Cop suivit les cours du savant italien, aussi versé dans les langues latine et grecque que dans l'hébreu et dans la langue chaldaïque (6), et cette fois encore son professeur devint son ami. C'est à Cop que Jérôme Aléandre dédia l'édition du traité *De divinatione* de Cicéron. qui en 1510 parut à Paris, dans l'officine de Gilles de Gourmont : « C'était à la munificence de Cop qu'il devait d'être encore à Paris; c'était lui qui, par de longues exhortations, l'avait amené à y rester et à y continuer son enseignement. Aléandre était heureux de lui dédier un livre sur l'astrologie et la divination, à lui, prince des astrologues, médecin plein de science et d'habileté, et possédant à fond le grec, le latin et tous les genres de doc-

(1) Beatus Rhenanus. *Briefwechsel...*, hrsg. v. Ad. Horawitz u. K. Hartfelder. Leipzig, Teubner, 1886, in-8°, p. 41.

(2) Erasmus. *Op. cit.*, I, p. 286. Symphorien Champier et Ramus ont fait de Cop des éloges semblables. Cf. Adam, Melchior. *Vitæ germanorum medicorum.* Heidelbergae, 1620, in-8°, p. 12. — Chéreau, A., *Union médicale*, nouv. série, XIX, p. 148.

(3) Erasmus. *Op. cit.*, I, p. 286.

(4) Erasmus. *Op. cit.*, II, p. 449, 482, 483.

(5) Paquier, J. *Op. cit.*, *passim.*

(6) Préface de la traduction des *Præcepta salubria* de Paul d'Egine

trine » (1). Dans son *Journal autobiographique* Jérôme Aléandre a inséré le texte de deux ordonnances que Cop lui avait communiquées :

Ex Coppi officina pulvis regius, quo utebatur christianissimus Ludovicus XII :

Recipe : coriandri præparati semunciam, rosarum rubrarum, margaritarum electarum ana grossi semis, ras[ur]æ cinnamoni electi, seminis anisi ana scripula ij, succari candidi uncias iiij ; fiat pulvis subtilis.

Pro renibus ex eodem :

Recipe : olei rosati loti in aqua solatri unciam j semis, sandalæ albæ grossum j ; ceræ quantum sufficit ; fiat unguentum (2).

Cop mit à profit sa science d'helléniste pour traduire les œuvres de quelques médecins grecs, et, à part un *Tractatus astrologicus ex variis antiquis desumptus*, qui d'après Montfaucon se trouverait dans le fonds de la reine de Suède de la Bibliothèque du Vatican (3), son bagage littéraire se compose seulement des traductions dont la liste suit. Je me suis borné à indiquer les éditions contemporaines de l'auteur que j'ai eues en mains (4).

1° Hippocrate. — *Præsagiorum libri tres*. Incipit : « Nihil perinde medico conducibile... » Dédié à Jean de Ganay, qui fut chancelier de France de 1507 jusqu'à sa mort, survenue en 1512 (5). La dédicace a pour incipit : « Hippocratis Coi vetustissimi, medicine... »

S. l. n. d., in-4°. — Bibliothèque nationale, réserve Td[21] 1.

P. 167 et suiv. de Hippocratis *Opera* Basileæ, in off. A. Cratandri, 1526, in-folio. — Bibliothèque nationale, T[23] 3 A.

S. l. 1527, in-16. — Bibliothèque nationale, T[23] 24.

Lugduni, ap. Gryphium, 1532, in-16. — Bibliothèque nationale, T[23] 25.

(1) Paquier, J. *Op. cit.*, p. 87, 88.

(2) Omont, Henry. Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre... *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale...*, XXXV (1re partie), p. 33.

(3) *Bibliotheca reginæ Sueciæ* 498 (Montfaucon, I, p. 25b).

(4) D'autres sont indiquées par Haller (*Bibl. med. pract.*) et par les catalogues des Bibliothèques du British Museum et du U. S. Army Surgeon general's office de Washington.

(5) Père Anselme. *Histoire générale et chronologique de la maison royale de France*, VI, p. 442.

2° Hippocrate. — *De ratione victus in morbis acutis*. Incipit : « Qui Cnidas vocatas sentencias, posteritati... » Imprimé à la suite des éditions précédemment décrites, dans l'édition de Bâle, 1526, à partir de la p. 355.

3° Galien. — *De affectorum locorum notitia libri sex*. Incipit : Non solum recentiores medici, sed veterum... » Dédié à Louis XII, roi de France. La dédicace a pour incipit : « Consideranti mihi, christianissime Rex... »

Parisiis, H. Stephanus, 1513, in-4°. — Bibliothèque nationale, réserve Td[20] 1; Bibliothèque Mazarine A 11713.

Parisiis, S. Colinæus, 1520, in-folio [ex 2ª recognitione]. — Bibliothèque nationale, réserve Td[20] 1 A.

4° Galien. — *De morbis et symptomatis libri sex*. Incipit : « Quo dilucidius intelligantur ea, quæ... »

Parisiis, typ. J. Badii Ascensii, 1523, in-folio. — Bibliothèque nationale, réserve Td[9] 1.

Parisiis, typ. J. Badii Ascensii, 1528, in-4°. — Bibliothèque nationale, réserve Td[9] 1 A.

5° Paul d'Egine. — *Præcepta salubria*. Incipit : « Quoniam mulieres gravidæ his fere... » Dédié à Germain de Ganay, frère du chancelier Jean de Ganay, évêque de Cahors, puis d'Orléans (1). La dédicace a pour incipit : « Medicinam non infimam philosophie... »

Parisiis, H. Stephanus, 1510, in-4°. — Bibliothèque nationale, Tc[9] 14.

Parisiis, ex off. H. Stephani, 1512, in-8°. — Bibliothèque Mazarine, A 11713.

6° Paul d'Egine. — *De ratione victus*. Incipit : « Consequens est, ut de ciborum... »

Parisiis, Wechelus, 1532, in-8°. — Bibliothèque nationale, Te[138] 64 (2).

66. Cornelius Delff. 1485-1492.

De Delft (diocèse d'Utrecht).

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts*. Bachelier en 1485-1486 (3);

(1) *Gallia christiana*, I, col. 146, 147.

(2) Une édition non datée, imprimée à Strasbourg par H. Sybold à la suite du *De tuenda sanitate per victum* de Georgius Valla, porte le n° 27.572 de la Bibliothèque Mazarine, à Paris.

(3) R. U. 10, f. 115 v°.

licencié, puis maître en 1486-1487 (1). Procureur de la nation allemande en 1488 (2);

2° *Faculté de médecine*. Figure sur une liste d'écoliers en 1487-1488 (3).

Cornelius Delff était encore à Paris en 1492 (4).

67. ***Johannes Nagge***. 1486-1492.

Son nom est généralement orthographié Nagues. Du diocèse d'Utrecht.

Grades à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts*. Bachelier en 1486-1487 (5), licencié, en 1488 (6);

2° *Faculté de médecine*. Bachelier le 24 mars 1492, après 38 mois de scolarité médicale (7).

68. ***Robertus Schaw***. 1489-1494.

Ecossais, du diocèse de St. Andrew's ne doit pas être confondu avec un homonyme, originaire du diocèse de Glasgow.

Grades et emplois à l'Université de Paris :

1° *Faculté des arts*. Bachelier en 1489-1490 (8), licencié puis maître en 1491 (9). Procureur de la nation allemande en 1491 (10).

2° *Faculté de médecine*. Le 24 mars 1492 (1491 vieux style), il fut admis au baccalauréat de la Faculté de médecine, après 38 mois de scolarité (11). Deux ans après, il fut reçu licencié (12), mais il ne prit jamais rang parmi les maîtres régents.

(1) R. U. 10, f. 138, 138 v°.
(2) R. U. 10, f. 161 v°, 162.
(3) *Comm.*, III, f. 94.
(4) R. U. 10, f. 227 v°.
(5) R. U. 10, f. 135.
(6) R. U. 10, f. 156.
(7) *Comm.*, III, f. 125 v°.
(8) R. U. 10, f. 185.
(9) R. U. 10, f. 205, 205 v°.
(10) R. U. 10, f. 211 v°, 213 v°.
(11) *Comm.*, III, f. 125 v°.
(12) *Comm.*, III, f. 147, 148 v°.

TABLE ALPHABÉTIQUE

LES BAS-RELIEFS DE « L'OSPEDALE DEL CEPPO » DE PISTOIA

par le Dr Raymond NEVEU.

Si « Florence est un très vaste reliquaire d'art », selon la jolie expression de Gebhart, certains petits coins de la Toscane renferment encore des joyaux qu'on ne va guère plus visiter. C'est ainsi que Pistoia, la vieille cité politique qui dort paisible sur les bords de l'Ombrone, possède des monuments justement célèbres que les touristes toujours pressés ignorent et que seuls, les amants du passé connaissent.

C'est à Pistoia qu'il faut venir pour étudier les terres cuites coloriées de l'école de Lucca della Robbia; c'est là, plus encore qu'à Florence, qu'il convient d'en admirer la richesse des détails et la merveilleuse finesse d'exécution. Les enfants au maillot de la façade de l'hospice des enfants trouvés sont admirables bien certainement, mais pour ma part, je ne crois point que rien égale la merveilleuse frise de l'Ospedale del Ceppo.

Ce long entablement se trouve au-dessus du portique de l'hôpital. Il se divise en sept grands compartiments qui représentent les sept œuvres de miséricorde.

« L'art inventé par le grand Lucca della Robbia, a dit André Morel, et cultivé avec maîtrise par deux et trois générations de neveux, cet art qu'il faut voir en cette Toscane lumineuse pour en comprendre la puissance décorative et le sentiment profond, triomphe par l'harmonie et la vigueur de ses couleurs primitives (1) ».

La première fresque se trouve sur le côté gauche, toutes les autres sont en façade. Elle représente une œuvre essentielle « vêtir ceux qui sont nus, *vestire gl'ignudi* ». Celle-ci, au point de vue médical, n'offre

(1) A. Morel. — *Petites villes d'Italie.*

rien d'intéressant. Il convient cependant d'admirer en passant la grande science anatomique de Della Robbia et la vie qu'il a su mettre dans chacun de ses personnages.

La seconde fresque est bien intéressante elle aussi : « Loger les pélerins, *allogiare i pellegrini* ». Cinq pélerins sont là debout, exténués de fatigue. Ils attendent leur tour d'être soignés, un sixième pélerin assis tend sa jambe droite au moine qui la lave consciencieusement tandis qu'un autre verse de l'eau dessus. Dans un coin, à droite, on prépare soigneusement le lit où les pauvres voyageurs trouveront dans un instant le sommeil réparateur.

Le troisième compartiment est pour nous de beaucoup le plus important.

C'est d'ailleurs l'œuvre par excellence de miséricorde : « Visiter les malades, *visitare gl'infermi* ». Sur les douze personnages représentés il n'y a que deux malades, les autres sont les médecins et les infirmiers. Sur le lit de gauche (au-dessus duquel est inscrit le n° XX) un pauvre patient à la tête bandée se tient péniblement assis sur son séant, s'arc-boutant comme il peut sur le coude droit; un médecin lui prend gravement le pouls tandis qu'un moine tend une cruche qui contient sans doute le remède sauveur, à moins que ce ne soit tout simplement une boisson rafraîchissante. Non loin, presque au pied du lit, deux personnages semblent se concerter sur le cas; l'un d'eux feuillette un gros livre, livre de recettes peut-être, ou mieux encore livre d'observations.

Dans le lit de droite un autre malade, bien prostré lui aussi, est soulevé à grand peine. On lui panse la tête, deux moines sont près de lui et discutent avec des gestes doctoraux sur la gravité de la situation. En résumé, cette fresque est absolument admirable de réalisme et de composition. Par la finesse de l'exécution, par l'exactitude scrupuleuse de la mise en scène autant que par la richesse des coloris elle s'impose à l'admiration des artistes et à la curiosité des médecins.

Le quatrième compartiment représente la visite aux prisonniers « *visitare i carceri* » et n'offre pour nous qu'un intérêt secondaire. A côté c'est l'ensevelissement et l'enterrement des morts. Ceci nous intéresse également, car notre art n'est pas infaillible, et si nous guérissons parfois nos malades, nous les laissons aussi mourir. Neuf personnages se prodiguent près de deux morts. Le premier est maintenu debout, le corps enroulé de bandelettes tout comme chez les Egyptiens. Le second est couché sur un lit les mains jointes, trois moines en costumes blancs sont près de lui le long du mur, sur lequel est accroché un crucifix. Aux pieds, un personnage pleure tandis qu'au chevet un prêtre vêtu des habits sacerdotaux semble se pencher sur le cadavre et réciter la prière des morts.

Le sixième compartiment représente une œuvre importante : « Donner à manger à ceux qui ont faim *Dar da mangiare agli affamati* ». Il comprend seize personnages dont deux enfants. A gauche, devant une nappe bien blanche, deux malheureux sont assis, attendant un repas qui promet d'être copieux s'il faut en croire les plats qu'un moine apporte devant leur assiette, un autre moine amène par la main à cette même table un pauvre loqueteux qui paraît épuisé par les privations, à droite un autre moine gravement distribue à la foule des affamés des pains qu'il prend dans une bannette qu'on lui tend.

Tout cela est plein de vie, plein de réalisme. A contempler la fraîcheur du coloris que le beau soleil d'été rehausse encore de ses rayons magnifiques on reste émerveillé quand on songe qu'il y a cinq siècles que tout cela a été fait.

La médiocre copie qui se trouve à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris ne saurait donner la moindre idée de ce qu'est l'original.

Et cela est encore plus frappant lorsqu'on examine ensuite le dernier compartiment qui n'est pas de Della Robbia mais d'un auteur plus moderne : Filippo Paladini ! Cette scène intitulée « *Dar da bere agli assetati* » n'est pas mal assurément, elle a de la vie elle

aussi, il y a beaucoup de mouvement, trop peut-être, puisque les personnages au nombre de dix-neuf sont entassés les uns sur les autres. Mais cela manque surtout de coloris, nous sommes loin de la richesse de tons d'Andrea della Robbia.

Entre chaque frise se trouve des médaillons symboliques : la Justice, la Vérité, la Foi, l'Espérance, la Charité qui sont autant de petits chefs-d'œuvre.

Pour être complet, je me permets de noter ici l'inscription que j'ai relevée sur une plaque de marbre qui se trouve à droite de la porte de l'Ospedale et qui montre combien les Pistoiens modernes ont le culte d'un passé dont ils sont fiers :

PERCHE NON VENISSE MENO NEI SECOLI LA RICORDANZA
DELLA SCUOLA MEDICA PISTOIA
CHE DA QUESTO ANTICO OSPIZIO
SACRO AL DOLORE ALLA PIETA ALLA SCIENZA
IRRADIO PER LUNGO VOLGER DI TEMPO
LUCE VIVISSIMA DI SAPERE
DANDO ALLE UNIVERSITA TOSCANA
MAESTRI PRECLARI NELLE DISCIPLINE IPPOCRATICHE
E IN TEMPI PIU RECENTI
PER OPERA DI NATURALISTI INSIGNI
INCREMENTI MIRABILI
ALLA MODERNA BIOLOGIA,
UN COMITATO CITTADINO,
ANNUENTE L'AMMINISTRAZIONE DI QUESTO ISTITUTO
E PLAUDENTE LA CITTADINANZA
VOLLE SOLENNEMENTE SCRIVERA
QUESTA MEMORIA
IL DI 25 NOVEMBRE 1906.

Post scriptum. — Notre collègue, le Dr Arnold C. Klebs, nous fait très aimablement observer que la frise de Giovanni della Robbia a été photographiée par Alnari. Holländer l'a reproduite en partie à la p. 557 de son bel ouvrage *Plastik und Medizin*, et cite ce qu'en a dit Jacob Burckhardt dans son *Cicerone;* ce serait « le plus fameux et le plus bel ornement d'un hôpital ».

LE RÉGIME D'UN CENTENAIRE AU XVII[e] SIECLE

par le D[r] Roger GOULARD.

La bibliothèque de l'Arsenal conserve, dans sa très riche collection de manuscrits provenant du fonds Philibert de la Mare, un document qu'il m'a paru intéressant de mettre au jour (1). Il s'agit de la copie d'une « lettre escrite par M. Liénard, docteur en médecine de la Faculté de Paris, au médecin de son Eminence le Cardinal d'Estrées, le 16 mars 1683, touchant un homme mort à Paris âgé de 118 ans » (2).

Je n'ai pas l'intention de reproduire cette longue lettre *in extenso*. Je veux simplement en extraire ce qui peut intéresser des érudits et des médecins.

Le 15 février 1683, mourait à Paris, Adrien Le Maistre, âgé de 118 ans. Cet homme était originaire de Saint-Just, petit bourg de Picardie, à 7 ou 8 lieues d'Amiens.

Est-il possible de connaître la date exacte de sa naissance, point d'importance capitale, naturellement ?

A ce sujet, l'auteur de la lettre écrit :

Les guerres ayant autrefois porté le désordre et ayant tout brûlé à Saint-Just comme ailleurs, les registres baptistaires de la paroisse n'avoient pu se sauver du feu, d'où vous entendez bien qu'il ne peut y avoir par cette voye rien de certain touchant la naissance de cet home. Néantmoins, pressant ses enfans là-dessus, ils me dirent que le Roy servy tous les ans d'un cartier de sa maison par le gendre du deffunct, ayant luimesme eu la curiosité de scavoir ce qui en estoit, y avoit envoyé en différens temps plusieurs abbés, prélats entendus, et que ces Messieurs ayant interrogé le bon home sur différens traicts d'histoire estudiés et environ du temps qu'il prétendoit estre né, et récemment encore Monsieur de Reims, il avoit respondu à tous si uniformément et si naturellement sur tout plein de choses de sa conoissance qui s'estoient passées sous le règne

(1) Bibl. de l'Arsenal, LXIII[e] portefeuille de Ph. de la Mare. Ms 2890, folio 53.

(2) Cette lettre fut écrite quelques jours après la mort du centenaire.

de Charles IX et depuis, sans avoir jamais dit qu'il sçait rien des règnes précédents de François II, Henry II et autres, que cela leur avoit fait juger beaucoup de bonne foy en cet home qui avoit d'ailleurs l'esprit aussy sain, le jugement aussy bon et la mémoire aussy ferme que s'il n'avoit eu que quarante ans, et que leur ayant dit à tous qu'il estoit né sous Charles IX qui commença de régner en l'an 1565 et qu'il avoit sept ans à la Saint-Barthélémy où il avoit veu tuer 3 ou 4 Huguenots de la main d'un de ses oncles, l'on jugeroit par ces époques à coup sûr qu'il avoit, estant mort le 15 de febvrier 1683, environ 117 ou 118 ans, puisque la Saint-Barthélémy fut le 24 d'aoust 1572, qui feroit avec les 7 ans que notre vieillard dit qu'il avoit en ce temps-là estant né en l'an 1565, cinquiesme année du règne de Charles IX, le nombre d'années de l'aage qu'il prétendoit avoir; — et voilà ce qu'on a pu sçavoir de plus exact sur cet article.

J'ai cru devoir faire cette longue citation, la date de la naissance d'un centenaire étant le premier point à établir.

Quant au genre d'existence mené par Adrien Le Maistre, les détails, même humoristiques, ne manquent pas.

Ces renseignements furent fournis à Liénard par Coffin « barbier du Roy par cartier », et sa femme, gendre et fille du centenaire, qui « les répétèrent deux ou trois fois de la mesme façon ». L'un et l'autre avaient refusé jusqu'alors de dire quoique ce fut de la vie de leur père « quantité de gens qui estoient venus chez eux pour mesme affaire, mais pour employer le deffunct ou dans les gazettes, ou dans un Mercure Galand, ou dans quelque autre ouvrage de cette nature, où ils n'estoient pas bien aizes peut-estre de voir tourner sa mémoire en ridicule sur certaines circonstances de sa vie un peu extraordinaires ».

Et l'auteur de la lettre ajoute ironiquement :

Vous en jugerez vous-mesme par la suite de ce récit; et ces sortes de circonstances estoient peut-estre le vray motif pour lequel la famille n'a trouvé bon d'esclairer que moy de ce que je vais escrire, pour ce que, effectivement, il y a quelque choze à rire et à gloser sur les prestendues maximes de la médecine.

Ce bon home estoit esperonnier de son mestier, au temps où on y faisoit fortune par la despense que faisoient pour lors les personnes de la première qualité en esperons, brides et

mors de chevaux riches et magnifiques pour la guerre, les carrousels, courses, et bague aux marriages, entrées et autres occasions extraordinaires. Il avoit faict sa petite fortune,..... estant d'esprit doux et honeste.

Il se retira à Paris, rue de Grenelle, chez son gendre, M. Coffin, barbier du Roy, à quy le Roy n'a jamais manqué durant plusieurs années qu'il a servi son cartier de demander plus de cinquante fois en trois mois des nouvelles de son beau-père...

... Quand le vieillard vint pour avoir plus de repos chez son gendre, il amena avec luy sa seconde femme, âgée de 92 ans, encore assez propre et point trop crasseuse.

Il se levoit entre 5 et 6 heures du matin, avec du feu en tout temps, qu'il aymoit mesme un peu grand, priant Dieu dès qu'il estoit levé, s'habillant ensuite proprement et envoyant prendre des nouvelles de ses petits enfans par sa servante.

Après quoy, il prenoit de l'eau clarette faicte avec des cerises cuittes et fermentées au soleil dans l'eau-de-vie et enfermées dans une bouteille de verre, mangeant par-dessus son eau clarette sept ou huict de ces cerises.

Après une heure et demie ou deux de repos, il se faisoit servir à desjeuner, non pas un bouillon, car outre que cela n'estoit pas tout-à-fait d'un home de sa condition, c'est que cela n'estoit nullement de son goust, mais d'un jambon, d'un pasté, d'une langue de bœuf ou de quelque ragoust espicé et un peu salé; au défaut de tout cela, d'une bone botte de raves avec une chopine du meilleur vin sans en jamais rien laisser.

Après cela, il rentroit chez luy, se promenoit dans un petit jardin, y regardoit des fleurs sans lunettes car il n'en portoit jamais; il est vray qu'il ne sçavoit ny lire, ny écrire.

Il disnoit sans jamais manger de potage; je crois parce qu'il estoit faict avec de l'eau, dont il ne buvoit jamais, ayant pour elle autant d'adversion que cet home qui fit arracher sa vigne parce qu'il y avoit plu et que l'eau de pluie estoit capable de gaster son vin. — Il ne mangeoit donc jamais de potage, à moins qu'il ne fust aux choux, aux navets, aux pois ou aux oignons. Il mangeoit des raves, dans la saison, en quantité ; fort peu de viande, en tout temps, et du bouilly particulierement, beaucoup de fruicts s'il y en avoit, et buvoit sansy manquer une grande pinte de vin quasy-mesure de Saint-Denys, c'est-à-dire trois choppines bourgeoises.

Il se divertissoit après le disner à jouer aux cartes, à badiner avec ses enfans. Il se promenoit dans le mesme petit jardin, venoit gouster avec du pain et des confitures, et buvoit une choppine de bon vin de Bourgogne ou de Champagne.

Il attendoit, ensuitte, patiemment la souppe, et mangeoit du poullet ou du veau comme à disner, ny bœuf, ny mouton au moins des endroicts un peu durs comme aloyau et flanchet, ny aucune viande grossière que la délicatesse naturelle de son estomac ne pouvoit porter. Il mangeoit pourtant, le soir, de la sallade en assez bone quantité, buvoit comme à disner sa pinte ou ses trois choppines sans en rien rabattre et sans leur faire aucune grâce, mais en récompense, en mangeant, il caressoit bien son vin et contoit sobrement pourtant des histoires du temps passé.

Nam senex laudator temporis acti.

A neuf heures du soir, il s'alloit coucher, après avoir prié Dieu. Ses enfans, gens assurèment bien nés, avaient grand soin de luy faire mettre au chevet de son lict une petite bouteille de vin, dont, à la vérité, il ne prenoit jamais que deux essays ou trois petittes tassées pendant la nuict ; tout cela sans hyperbole et sans exagération.

Mlle Coffin, sa fille, me dit mesme sous le sceau de la confession, qu'il n'y avoit jour que son bonhome de père ne bût quatre ou cinq pintes de vin. Elle adjouta qu'elle jugeoit bien qu'estant du mestier et connoissant bien quelques médecins qui buvoient du vin comme d'autres homes impunèment, je ne m'estonnerois pas de cela, et que j'accorderais bien cette manière de vie avec mes livres et les loix de la santé, quoique cela ne soyt pas le plus aisé du monde à faire.

A la vérité, si les cinq pintes de vin par jour font vivre un home 118 ans, la ferme des Entrées va bien augmenter, et Messieurs les fermiers généraux vont payer une grosse pension à la Faculté pour débiter et faire valoir cette doctrine et cette maxime dans le monde, car comme chacun veut vivre longtems, pourveu que chaque année nous donne assez de vin pour suffire à l'envie qu'on aura de vivre ! Il s'en desbitera bien, doresnavant ; mais en récompense, que de buveurs d'eau confondus, que de livres de médecine à l'eau, et que ce bon home nous fait bien plus de tort qu'il ne pense, et c'est un grand scandale à nos maximes les plus établies : *medicis opprobrium, gentibus scandalum* (1)...

M. Le Maistre estoit un home d'une vie fort unie et fort esgale, faisant tous les jours et presque aux mesmes heures les mesmes chozes. Il avoit esté marié deux fois, la première estant déjà assez aagé.

(1) Ici, l'auteur de la lettre cite le cas d'un homme qui suivit le régime d'Adrien Le Maistre et qui « à force de boire et de vouloir vivre longtems « par là, mourut n'ayant pas 37 ans, avec un poumon tout ulcéré ».

Il eut de sa première femme quatre enfans, en dix ans qu'il vécut avec elle. Il fut marié pour la seconde fois, déjà sy aagé que sa seconde femme n'en vouloit point parce qu'elle disoit qu'elle estoit trop jeune pour un home de son aage. Cependant, elle a, à présent, quatre vingt douze ans.

Ce bon vieillard avoit toujours esté fort continent à l'esgard des femmes, ayant plusieurs fois dit à ses enfans qu'il n'en avoit jamais connu d'autres que les deux que Dieu luy avoit données, ayant eu de la dernière Mlle Coffin, sa fille, à l'aage de 75 ans. Il disoit aussy très souvent à ses enfans qu'il avoit ouvert sa boutique (c'estoit son terme) assez tard et qu'il l'avoit fermée d'assez bone heure. Il disoit que l'usage de son temps estoit de se marier tard, parce qu'en ce temps-là, on appeloit un garçon de 25 ans un morveux en propres termes et que l'on ne commençoit à porter hault de chausses qu'à 18 ou 20 ans, ce qui faisoit qu'il ne pouvoit s'accoustumer à nos manières d'à présent de faire quitter la robe et donner le hault de chausse à de petits garçons de 6 à 7 ans, et qu'il disoit toujours à ses enfans qu'ils estoient foulx d'habiller ainsy ses petits-filz de si bone heure ; de bones et grandes jaquettes, disoit-il, cela n'empêche point de croistre, et à toutes les parties du corps et à tous les membres de prendre leurs justes dimensions.

Il n'avoit quasy jamais eu d'autre malladie que quelques petits desvoymens ou diarrhées bilieuses qui luy prenoient quelques fois. Il eut aussy, mais rarement, dans son aage avancé, une légère difficulté d'uriner sans pierre ny gravelle, n'ayant jamais aussy eu aucune atteinte de la goutte. Il eut seullement sur la fin de ses jours un relâchement d'urine involontaire, mais peu considérable, un petit rhumatisme au dos et aux espaules, et les huict derniers mois de sa vie un très grand froid aux cuisses.

A sa mort, il eut uniquement quatre jours de fiebvre avec le desvoyment auquel je viens de dire qu'il estoit subject.

Pour raison de quoy, il ne prit dans cette dernière malladie qu'un léger lavement détersif, et mourut en bon sens, plain de connoissance et de jugement, ayant tous jours conservé une intégrité parfaite de tous ses sens, à la réserve de l'ouye qu'il avoit un peu dure pendant les dernières années de sa vie. Il craignoit la chute des feuilles, s'en deffiant extremement quand il en voyoit approcher la saison, disant qu'il se porteroit toujours bien, le soleil remontant, quoyqu'il y soit mort effectivement, puisque ce fut le 15 de febvrier, le soleil estant vers les derniers degrés d'Amphora ou du Verseau, qu'il finit sa vie.

Il n'avoit quasy jamais esté ni purgé, ny saigné, n'estant

point subject à fiebvre. Il fut saigné deux fois depuis sa centiesme année, environ à 110 ans l'une et à 115 l'autre, pour deux fluxions de poitrine assez violentes qu'il eut en ces deux temps différens.

Quand il se trouvoit un peu altéré dans sa santé, et déréglé dans ses fonctions, il avoit aussy tost recours à deux tassées d'huile qu'il prenoit avec du sucre ; dans ses diarrhées il ne faisoit d'autre remède que de sucrer son vin et d'en boire un peu moins, sans rien manger pour lors, de prendre son vin pur et sans eau, à son ordinaire, quy est encore un grand attentat à nos maximes et de manger des poires cuittes ! Quand il luy arrivoit d'avoir le ventre plus dur et plus paresseux qu'à l'ordinaire, il usoit de pommes cuittes et d'une grande beurrée de miel de Narbonne estendu sur du pain, qu'il mangeoit pour toute nourriture :

Levi præcordia mulso prolueris melius, si dura morabitur alvus.

J'ay obmis en parlant de son lever et de son coucher qu'il ne dormoit bien que son premier sommeil, demeurant après, le reste de la nuit quasy tout esveillé et restant sans inquiétude dans son lit qu'il ne quittoit point pour cela..........

Tel fut le genre de vie du bonhomme Le Maistre, mort en 1683, à l'âge de 118 ans.

Ainsi que le fait remarquer, dans sa lettre, Liénard, docteur en médecine, l'heureux centenaire ne fut jamais d'une sobriété exemplaire. Quatre ou cinq pintes de vin (1) tous les jours, cela fait quatre litres et demi environ !

Par ailleurs, le régime de cet homme était assez sensé.

Cette lettre contient, à mon avis, la preuve déjà fournie souvent par l'étude de la vie d'autres centenaires, que « si une bonne hygiène est préférable, elle n'est qu'un facteur accessoire de longévité. Il semble bien que pour parvenir à l'extrême vieillesse, il faut surtout, sinon seulement, une certaine prédisposition et une bonne dose de chance (2). »

C'est par cette phrase, décevante à la fois et rassurante, que je voulais terminer.

(1) La pinte valait, à Paris, 93 centilitres.

(2) Dr Marc, La longévité, in *La Médecine internationale illustrée*, février 1913, p. 38.

LA FONTAINE THÉRAPEUTIQUE DU BOUSSEGNOUX, A LARGEASSE (D.-S.) ORIGINE TRADITIONALISTE DE SES VERTUS MÉDICINALES.

Par le Dr Marcel BAUDOUIN.

I. — INTRODUCTION.

En 1913, grâce aux indications de mon excellent ami, M. L. Rousseau (de Cheffois, Vendée), qui m'y a conduit en automobile, j'ai pu étudier le fameux ROCHER, traditionnel, DU BOUSSEGNOUX (Deux-Sèvres), où se voit un prétendu *Pas de La Vache*, dont je connaissais, d'ailleurs, depuis longtemps l'existence.

Quant j'ai fait cette excursion, je n'étais dirigé que par une idée : Vérifier que cette supposée SCULPTURE SUR ROCHER n'était qu'un Accident, *naturel*, du granite, car, jusqu'à présent, je ne connais pas de vrai *Travail humain* (sculpture) en forme de *Pas de Bovidé*.

Mais, sur les lieux, j'ai remarqué de suite que cet élément de Folklore n'était, en réalité, que L'ACCESSOIRE, quoique maintenant il semble jouer le premier rôle dans les *Traditions populaires* ; et que tout cet ensemble médical avait débuté, par une SOURCE *miraculeuse*, exactement comme à Avrillé (Vendée) (1) !

Ce qui prouve, une fois de plus, comme je ne cesse de le répéter, que c'est le CULTE DES FONTAINES qui a commencé [ailleurs, sinon ici, dès l'*époque néolithique*], et que les PIERRES n'ont fait qu'hériter ulté-

(1) Marcel Baudouin. — *La Fontaine thérapeutique d'Avrillé (Vendée)*, etc. — *Bull. de la Soc. franç. d'Hist. de la Méd.*, 1912, n° 3, XI, mars, p. 136-171, 4 fig. — Tiré à part, Paris, 1912, in-8°.

rieurement [mais très rapidement] du pouvoir divin des SOURCES, qui en sortent, ou des EAUX, qui circulent dans leur voisinage !

Cet exemple est, à ce que je crois, l'un des plus caractéristiques et des plus intéressants qui soient connus. C'est pourquoi je crois utile d'en publier tous les détails, aujourd'hui bien établis.

HISTORIQUE. — Il semble qu'il y ait peu de temps que le *Rocher sacré du Boussegnoux* ait attiré l'attention des Archéologues et des Folkloristes locaux. En effet, Ch. Arnauld (1) semble avoir ignoré cette station.

En tout cas, la première mention que j'ai pu retrouver dans ce *pèlerinage médical païen* ne remonte qu'à 1909. Mais il est probable pourtant que le lieu-dit a dû être cité antérieurement.

En 1909, M. Regelsperger (2) a écrit en effet :

« Près de Vernoux en Gâtine, aux Garzelières, se voit un curieux gîte de blocs de pierres. Dans la partie haute, le granite forme, au ras du sol, un vaste plancher, uni, qui s'étend sur près de 200 mètres, présentant à peine quelques fractures.

Plus bas, dans un ravinement, s'entassent des blocs, là en désordre, ici pareils à de gros *œufs*, soigneusement rangés dans un panier ! L'un de ces rochers, qui repose bien apparent sur une plate-forme, doit son nom à une légende. C'est le BOUSSIGNOU, *Bovis signum*, la *marque du bœuf*.

Légende. — Un paysan de la contrée avait un bœuf, qui était atteint de la peste et qui dépérissait à vue d'œil; ne pouvant plus l'employer, il le chassa de l'étable. L'animal gagna les brandes et alla vers les pierres du ruisseau. Il y trouva sur le granit un *trou rempli d'eau*; il en *but* et il guérit. Son maître le retrouva un jour plein de force et d'embonpoint;

(1) Sur ce *Boussegnoux*, je n'ai rien su trouver, en effet, dans le très important ouvrage de Charles ARNAULD : 1re édition [*Monuments religieux, militaires et civils du Poitou*. *1re série, Deux-Sèvres*, etc. Niort, Robin et Cie, 1843, in-4°. — B. N. = L²K. 1375]; et 2e *édition* [Niort, 1877. — B. N. = L²K. 1375 A.].

Je n'ai rien découvert non plus dans Belisaire LEDAIN [*Dict. top. du Dép. des Deux-Sèvres*; publié par A. Dupond. Poitiers, 1892, grand in-8°].

(2) *Journal des Voyages*, 1909, 24 octobre, p. 353.

sur la pierre où il s'était posé, pour BOIRE, était marquée l'empreinte de son *Sabot*.

La pierre merveilleuse où le bœuf avait trouvé le salut passait pour servir de retraite à un *Saint*, doué du pouvoir de faire des miracles, génie bienfaisant que personne n'avait jamais vu, mais qui se tenait, croyait-on, *sous la pierre* même, dans une étroite et humide anfractuosité.

C'est au *Trou* où le bœuf avait bu qu'il se désaltérait ; et jamais ce creux de rocher n'*a été depuis entièrement à sec* !

La réputation de sainteté du personnage imaginaire est telle qu'aujourd'hui encore on va l'invoquer pour obtenir la guérison des maladies. Pour s'assurer sa protection, on dépose contre son rocher familier des petites *Croix*, formées de deux *brindilles de bois* assemblées. Et les petits emblèmes pieux s'accumulent sur le granit, témoins de la persistance d'une croyance naïve ».

M. N. Gabillaud (1) a écrit, de son côté, en 1910 :

« A Largeasse, à Boussignoux, existe une excavation, en forme de *Croissant*, de $0^{m}17$ de diamètre (2). Sur la même pierre [se voient], *deux Cuvettes*, cylindriques (3), et un *Bassin*, de $0^{m}30$ sur $0^{m}50$ (4). Dans le grand trou oblong, imitant une jardinière, j'ai compté neuf petites *croix* rustiques, plantées par les solliciteurs de grâces surnaturelles. Ces croix symbolisent les misères à soulager.

D'après une vieille femme de Boussignoux, que j'ai eu la chance de rencontrer près du rocher, celui-ci aurait été creusé par un saint des environs (probablement *Saint Bodet*, lequel est vénéré à *Vernoux*, où il a sa *fontaine*) (5).

L'EAU DES BASSINS DE BOUSSIGNOUX NE TARIT JAMAIS. Elle

(1) N. Gabillaud. — *Rochers à Cupules, Cuvettes et Bassins de la Sèvre Nantaise et des pays voisins*. — *Homme préhistorique*, VIII, 1910, n° 10, octobre, p. 289-305, 3 fig. [Voir p. 291-292]. — Tiré à part, 1910, in-8°.

(2) Ceci est le *Pas de Bœuf*; en réalité, il y a là *deux excavations distinctes*; et non pas une seule.

(3) *Bassins naturels, toujours remplis d'eau.*

(4) *Bassin naturel, rempli aujourd'hui, de terre*, sur laquelle pousse de l'*herbe*, et où l'on plante des petites croix.

(5) Constatation très importante et inédite.

soulage les malades qui ont foi en sa vertu curative (1). Son action bienfaisante se manifeste surtout sur les Ruminants (2).

Légende. — Autrefois, les fermiers des Cochardières avaient un bœuf très malade, qu'ils laissèrent dans la lande (3), pour ne pas le voir mourir. Le pauvre animal se traîna jusqu'aux rochers à cuvettes Il *mit son pied* dans l'empreinte, *but* à longs traits l'eau miraculeuse, et fut guéri. »

M. Henri Gelin (4), enfin, a écrit en 1913 :

« Le *Vallon de Boussignou*, commune de Largeasse, est peut-être l'endroit qui se recommanderait entre tous à l'attention des touristes, s'il n'était situé à l'écart des grandes voies de communications et inaccessibles autrement que par de simples routins. Nous ne répondrions même pas que la gênante ronce artificielle n'exposât à maints accrocs les braies des audacieux, qui, ne dédaignant pas de s'écarter des sentiers battus, s'aventureraient dans la chaotique vallée. Un RUISSELET, qu'on n'aperçoit que vaguement, de temps en temps, par les fissures des rochers fracassés ou polis en énormes galets, vous murmure à l'oreille sa douce chanson (5). Vous pourrez parcourir tout le creux du vallon, en sautant de rocher en rocher. Certains groupements de ces galets polis, sur toutes leurs faces, peuvent supporter, — si l'on veut bien faire abstraction des hautes cimes —, la comparaison avec les célèbres chaos des Pyrénées; et l'état d'usure de leurs roches témoigne d'une antiquité plus haute encore et plus vénérable. Les flancs de certaines pierres se sont évasés en forme de *sièges* (6); d'autres blocs portent à leur face supérieure ces creux circulaires, que les savants appellent *cupules* (7), où l'eau du ciel s'entasse et se

(1) C'est donc bien là une *Source miraculeuse*, une *Fontaine sacrée* !

(2) A noter l'analogie des récits de MM. Regelsperger et Gabillaud : ce qui en garantit l'authenticité. — D'après Gabillaud [et M. Gélin aussi], *Boussignoux* (sic) est de la commune de Largeasse, et non de Vernoux.

(3) En effet, ces lieux sont absolument *déserts* ; et, lors de notre excursion, nous n'y avons aperçu âme qui vive, sauf un vieux *cheval* et une *chèvre*, avec ses deux chevreaux, qui d'ailleurs nous ont suivi, comme des chiens, au milieu des rochers, pendant plus de 500 mètres.

(4) Henri Gélin. — *Le Pittoresque dans les Deux-Sèvres*. — *Pays d'Ouest* 1913. — Tiré à part, 1913, in-8°, 29 p., fig. [Voir p. 18].

(5) Constatation importante.

(6) Ce sont, en réalité, de *vrais* BASSINS sur le flanc des rochers.

(7) Je n'ai pas vu une seule CUPULE au Boussignoux. — J'y ai rencontré surtout des BASSINS, en grande quantité.

conserve longtemps, autour desquelles avant la grande centralisation des pélerinages vers la grotte de Lourdes des foules de pélerins, venus du Bocage, de la Vendée, même de Bretagne, accouraient en foule, notamment au *Pas de La Vache* (*Bovis Signum*, d'où sans doute *Boussignou*), la plus belle de ces *Cupules* (1), DONT L'EAU (2) NE TARISSAIT, NI NE S'ÉPUISAIT JAMAIS (3), et qui, par surcroit, *guérissait* (4) *tous les maux* (5) ».

FOLKLORE. — 1° *Légende du Pas de Bœuf ou de la Vache.* — En combinant les récits de Regelsperger et N. Gabillaud, on peut la résumer ainsi.

Un paysan de la contrée [de la ferme des Cochardières, précise Gabillaud], avait un *Bœuf*, qui était très malade [il était atteint de la *peste* (6), d'après Regelsperger], et qui dépérissait à vue d'œil. Ne pouvant plus l'employer, il le chassa de l'étable et l'abandonna. L'animal gagna les brandes... Le pauvre animal se traîna dans la lande et alla vers les pierres du *Ruisseau* [sans doute alors plus important]. Sur le Granite, il y trouva une CAVITÉ remplie d'EAU [Bassin] (7). Il but à long *trait* de l'eau miraculeuse. Il mit aussi son *pied* dans la *marque* ou *Empreinte* [*Bovis signum*], dit Gabillaud (8).

Et il fut guéri (9) ! Son maître le retrouva un jour plein de force et d'embonpoint et il constata que, sur

(1) Les deux cavités du PAS DE LA VACHE sont, à mon avis, *naturelles*, et non dues à l'Homme. — Ce sont des fausses Cupules.

(2) L'eau se collecte aujourd'hui dans deux FAUX BASSINS (Cavités naturelles), et non pas dans le *Pas de la Vache* !

(3) Mots soulignés par moi, parce que leur importance est capitale et donne toute l'explication du *Boussignoux*.

(4) Indication des propriétés *miraculeuses* et *médicales*.

(5) Une *photographie* excellente accompagne le texte de M. Gélin ; mais elle n'a été faite qu'au point de vue pittoresque et ne fournit aucune donnée de Folklore.

(6) Cette maladie n'a aucun rapport avec la vraie *peste*. Il s'agit d'une *épizootie* quelconque ; le paysan désigne ainsi toute maladie très grave.

(7) Donc la SOURCE existait au moment de la Fabrication de la *Légende*. Ce qui prouve qu'elle est *très antérieure* à elle.

(8) D'après ce récit, le *Boussegnoux* est donc *antérieur* à l'arrivée du Bœuf

(9) C'est donc la *guérison* de cet animal qui aurait provoqué la fabrication de la Légende.

la pierre, où il s'était posé pour boire (1), se trouvait marqué l'empreinte de son sabot (2)...

2° *Légende du Saint-Guérisseur.* — Plus tard, pour expliquer les Miracles et les Guérisons miraculeuses de la *Source* devenue sacrée, on crut utile, à l'époque chrétienne, d'imaginer qu'un *Saint* Ermite avait pour retraite ces rochers et que, d'ailleurs, il devait se désaltérer au trou, où le bœuf lui-même avait bu !

Ce saint, à son tour, servit dès lors à expliquer la *pérennité* de la source, qui devint une manifestation de son pouvoir surnaturel. Mais, bien entendu, il est *invisible* ; et personne n'a jamais pu le voir, tout comme Dieu lui-même.

Depuis, c'est lui bien entendu, qui guérit les malades, animaux ou humains, qui viennent l'implorer et le prier.

CHRISTIANISATION. — Cette tentative de *Christianisation,* d'ailleurs exclusivement et absolument *populaire* (3), semble avoir été faite depuis assez peu de temps, à l'aide « d'un SAINT, doué du pouvoir de faire des *miracles* », transformation sans doute d'un *Génie* bienfaisant [ancien]; Saint que *personne n'a jamais vu,* mais qui se tenait, croyait-on, SOUS LA PIERRE même, dans une étroite et humide *anfractuosité,* a écrit G. Regelsperger.

a) Saint Bodet. — M. Gabillaud a ajouté : « Le Rocher avait été *creusé* par ce saint : probablement SAINT BODET, lequel est vénéré à Vernoux, où il a sa fontaine ».

Cette dernière donnée est intéressante. En effet, il est probable qu'on n'a transporté qu'assez récem-

(1) Comment le paysan a-t-il pu *découvrir* ce bloc de granite? La légende n'en dit rien ! — Ce qui prouve bien que ce « conte a été fabriqué, après la découverte de la *Marque du Bœuf* ».

(2) La découverte de l'*Empreinte pédiforme* — paraissant être une preuve de l'intervention d'un Pouvoir miraculeux : *ramollissement* de la roche! — est venue confirmer le Miracle, c'est-à-dire la guérison du Bœuf.

(3) Le Clergé ne s'en est pas encore mêlé.

ment au *Boussegnoux*, véritable *pèlerinage païen* très ancien (Sanctuaire médical païen), le saint en question, localisé tout d'abord à une Fontaine (sans doute aussi doué d'un pouvoir quelconque), voisine, de Vernoux-en-Gatine.

b) *Croix de bois.* — Ce n'est donc pas là une vraie *christianisation*, comparable par exemple à celle du *Pas de la Vierge de Pitié*, à La Chapelle Saint-Laurent, commune non éloignée d'ailleurs. Et ici la seule christianisation a été le remplacement d'ex-voto anciens, inconnus, par les petites *Croix de bois*, si primitives, à la portée des malades les plus pauvres !

Dénomination. — Il est très probable, en effet, que, comme l'ont écrit G. Regelsperger et H. Gelin, *Boussegnoux* [patois local] ou *Boussignou* (Regelsperger, H. Gélin) ou *Boussignoux* (Gabillaud), dérive des deux mots du bas-latin [*Bos-bovis* et *Signum*, signe, marque : Empreinte du Bœuf, *Bovis signum*] (1).

a) Il résulterait de là que la dénomination actuelle du lieu dit, basée sur la découverte du *Pas de La Vache* (H. Gelin), remonterait au moins au début du moyen âge.

b) Mais il est très probable que, bien auparavant, comme on le verra, il y avait déjà là une *Source sacrée* !

II. — Description générale.

Situation. — Le *Boussegnoux*, commune de Largeasse (2), est voisin des *Jarzelières* (3) et de Vernou-

(1) Il faut se rappeler, toutefois, que, dans les Deux-Sèvres et ailleurs, il y a beaucoup de lieux-dits dont le nom commence par le radical *Bous* [Ex. : Boussay (qui était *Buziacum* (vers l'an 1000), *Bochaicum* (vers 1166) ; *Buzaicus* (en 1300) ; etc., etc.].

On ne peut donc pas être affirmatif, au point de vue de l'Etymologie donnée ci-dessus !

(2) *Largeasse* est du canton de Moncoutant. — On a : *Rajaciacum* vers 1005 (Cart. Bourgueil) ; *Ragacia* (vers 1020 (d°) ; *Regeasse* (1636) ; et *Largeasse* seulement sur la Carte de Cassini [D'après Ledain. *Dict. top.*].

Cela suffit à montrer comment les dénominations de lieux dits se déforment en 500 ans. — La paroisse est dédiée à Saint-Etienne (1782).

(3) Les *Jarzelières*, village de la commune de Largeasse, existent

en-Gâtine (1); cette région correspond à la partie Ouest et centrale des Deux-Sèvres, et aux parages de Parthenay (2).

C'est un pays très isolé qu'il n'est pas facile d'atteindre. On est obligé de s'y rendre en voiture de Parthenay, en passant par Vernou-en-Gâtine.

Il s'agit d'une vallée qui dépend de la Sèvre Nantaise, dont la source est d'ailleurs assez proche ; et on se fera une excellente idée de cette contrée, en parcourant l'opuscule de M. H. Gélin, que j'ai eu l'occasion de citer plus haut.

Un peu plus au Nord se trouve d'ailleurs le fameux Pélerinage christianisé du *Pas de La Vierge* de Pitié, près La Chapelle-Saint-Laurent (3) : ce qui indique que, dans cette partie du Bocage Gâtinais, la superstition règne toujours en maîtresse.

Géologie. — On est en plein pays de *granite*. Celui-ci présente de très gros cristaux d'Orthose, de coloration rosée, qui lui donne un aspect particulier, mais rend les sculptures d'une exécution assez difficile.

I. Lieu de Culte. — Ce coin de vallée est extrêmement pittoresque. On est au fond d'un petit vallon, assez encaissé, et aperçoit une grosse *table* de granite, autour de laquelle, en hiver, l'eau circule. Tout autour sont placées, sur cette sorte de plancher, des séries de gros blocs de granite, *arrondis* et *polis* par

depuis 1205 [Arch. Fonten.], sous le nom de « *Villula : Les Jarselières* » [Ledain. *Dict. top.*, p. 149]. — C'est le même mot que *Les Gerzelières* [Ledain, d°, p. 132].

(1) *Vernou-en-Gatine* est du canton de Secondigny. — On a : *Vernolium* en 1162 ; *Vernol* en 1173 ; *Vernou* (dès 1267) et *N.-D. de Vernou* (1648) ; tandis que *Vernou-en-Boutonne* (Deux-Sèvres) s'appelait *Vernus* en 1300 [Ledain, *Dict. top.*].

(2) Il existe dans les Deux-Sèvres, un autre lieu dit, appelé le *Pas du Bœuf*. Il se trouve dans la Commnne de Chatillon-sur-Thoué.

Nous ignorons l'origine de cette dénomination et s'il existe là une empreinte quelconque.

(3) Voir l'étude, inédite encore, que je publierai sous peu sur cette véritable *Sculpture* de l'Epoque Néolithique. — Le *Rocher sacré* qui le porte, appelé *Chiron de la Vierge*, est extrêmement important, au point de vue *Préhistoire*, *Folklore* et *Médecine* anté-historique.

les eaux, de telle manière qu'on se trouve dans une espèce de cul-de-sac, fermé d'un côté par un amoncellement de rochers libres, couverts de lichens abondants.

A. ROCHER SACRÉ. — C'est sur la face zénithale ou supérieure de cette plateforme de granite, qui constitue le *Rocher sacré*, que se voient les *Cavités* intéressantes, légendaires.

a) Deux d'entre elles sont des *Bassins*, TOUJOURS REMPLIS D'EAU ; *b*) les autres constituent le *Pas de la Vache*, où il n'y a *pas d'eau* d'ailleurs, sauf lors de pluie.

B. CAVITÉS NATURELLES. — En raison de cette situation, dès mon arrivée sur les lieux, j'ai conclu qu'il ne pouvait pas s'agir là de *Sculptures Néolithiques*, et qu'on n'avait affaire qu'à des *Lusi Naturæ*.

En effet, les rochers libres du voisinage sont si arrondis et si polis qu'une grande quantité d'eau a dû jadis circuler dans cette vallée ; et cela à un tel point qu'à l'époque *paléolithique* (peut-être *néolithique*), tout devait encore être à peu près *sous l'eau* ! Un travail humain était donc peu probable en cet endroit jadis !

D'ailleurs la forme des Bassins me montra de suite qu'ils étaient NATURELS. Ils sont, en effet, en forme d'*outre*, à ouverture *plus petite* que la panse! Or les Bassins sculptés par l'homme ont presque toujours l'ouverture plus large que la panse...

1° PAS DE BŒUF. — Le *Pas de Bœuf*, ou *de la Vache*, est constitué par deux cavités ovalaires, presqu'en contact par une de leurs extrémités écartées suivant un angle de 45° environ et profondes de quelques centimètres. Il y a environ 0m10 entre elles (*Fig.* 1 ; A).

Le fond de ces deux fausses cupules, ovoïdes, longues de 0m12 à 0m14, est très irrégulier et *n'a pas été poli* ; on y voit la saillie des grains de quartz. L'un des bords de chaque trou est presque à pic et l'autre

assez incliné. Or les cavités ovoïdes sculptées n'ont jamais cet aspect !

Je ne crois pas qu'on puisse voir là, et surtout jamais prouver qu'il y a eu là, un *Travail humain*. Evidemment, la ressemblance avec une Empreinte de *Sabot de Bovidé* est frappante ; mais ce n'est qu'un

La Fontaine miraculeuse du Boussegnoux (D.-S.).

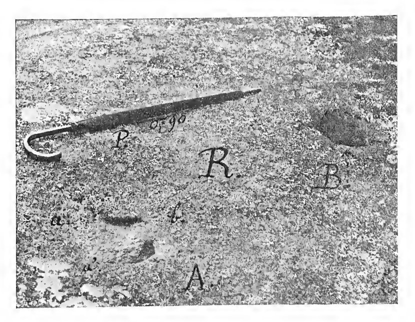


Fig. 1. — Surface zénithale du Rocher du Boussegnoux, à Largeasse (D.-S.). — Photographie de M. L. Rousseau. — B, un des bassins [*naturels*] de la Fontaine ; — A, Le *Boussegnoux*, ou Pas de Bœuf. — R, Granite ; — P, parapluie (0,90) servant d'Echelle.

jeu de la nature. Le *Pas de La Vache* se trouve presque au milieu de la face zénithale du Rocher sacré (*Fig.* 1 ; A), entre le Bassin-jardinière à *Croix* et, à environ un mètre, l'un des bassins à *eau persistante* (*Fig.* 1 ; B). Le Pas semble se diriger vers ce bassin.

— Il a dû se former par désagrégation du granite, au niveau de défauts de la roche.

Il est bien certain que le Peuple, lorsqu'il a découvert cette fausse sculpture, l'a confondue avec une de ces sculptures néolithiques, qu'on trouve si souvent à côté des Fontaines miraculeuses ! Il y a vu alors, comme toujours, une manifestation de la Divinité, et une indication *thérapeutique*, qui lui a fait imaginer la Légende du *Bœuf guéri.*

Mais le point important est de *déterminer* l'époque, où l'on a commencé à utiliser la *Source sacrée* ! Vu la situation du rocher d'où elle jaillit, il est très probable que c'est à une époque notablement *postérieure à l'âge de la Pierre polie.* Mais elle existait, en tant que Source miraculeuse avant la *Légende*, puisque le *Bœuf* y a bu (et c'est ce qui l'a *guéri*), en même temps qu'il mettait son *pied dans l'empreinte*, à l'instar de ce que fait un pauvre Chrétien, lors d'Empreinte pédiforme....

2° Faux Bassins a Eau. — Il y a là deux Bassins, qui sont constamment *remplis d'eau*.

1° L'un est dans un coin, près du *Rocher-abri*, supportant les Croix. Il est assez arrondi et profond, et assez rapproché de la *Jardinière*.

2° L'autre est aussi profond, mais moins grand, et d'un diamètre de 0m20 au moins. Il est du côté opposé à la « Jardinière », à environ un mètre du *Pas de Bœuf* (*Fig.* 1 ; B).

3° Source. — « L'eau des Bassins du Boussignoux ne tarit jamais », a écrit M. Gabillaud. « C'est au trou, où but le Bœuf de la légende, que le Saint buvait aussi ; et ce trou *n'est jamais à sec* », a dit M. Regelsperger. M. Gélin a écrit aussi : « L'eau ne tarit et ne s'épuise jamais ! »

Quand on vide ces bassins de l'eau qu'ils contiennent, on constate qu'ils se remplissent peu à peu et très lentement ; et, quand ils sont pleins, l'eau s'écoule doucement sur la face supérieure de la table de granite, pour rejoindre le lit du Ruisselet, voisin.

a) Source. — Nous sommes donc là en présence d'une SOURCE *pérenne*, jaillissant d'un pointement de *Granite*, exactement comme à la Fontaine Saint-Gré, à Avrillé (Vendée). — Et, dès lors, tout s'explique !

b) Fabrication spontanée des Bassins. — Autrefois, l'eau, sortant par une fissure au niveau de ce qui est le bassin aujourd'hui, a désagrégé la roche, tout autour de ce point. Comme tout cela était jadis *sous l'eau* et assez profondément, ces bassins se sont agrandis par le procédé des *Marmites de géants* (petit caillou apporté par le courant, tournoyant dans l'intérieur).

Mais, depuis ce temps, les eaux du ruisseau *se sont taries* ; la vallée s'est asséchée et le développement des bassins s'est spontanément *arrêté*, la *Source* seule continuant à *suinter* à leur niveau. — Grâce à ces explications, on comprend très bien, maintenant, l'état de chose actuel.

c). Qualités de l'Eau. — L'eau, comme toutes les eaux miraculeuses, « soulage les *malades*, qui ont foi en sa vertu curative », dit Gabillaud. H. Gélin a écrit: « Elle guérit tous les maux » (1) ; mais « son action bienfaisante, ajoute cet auteur, se manifeste surtout sur les *Ruminants* », par suite de la Légende du Bœuf guéri, bien entendu.

Lors de notre visite (2), cette eau des bassins nous a paru *très claire* et *très limpide* : ce qui prouve bien qu'elle se renouvelle sans cesse (3) ! — D'ailleurs, s'il

(1) Ces bassins nous expliquent aujourd'hui la *Cavité d'origine* de la Fontaine Saint-Gré à Avrillé, évidemment *taillée* ultérieurement par l'Homme [d'où la dénomination de *Fontaillé*]. — Mais l'Homme n'a simplement fait, à Avrillé, que *régulariser*, à un moment donné, un petit bassin naturel, analogue à ceux de Boussegnoux ; bassin qui a dû se former là par un même mécanisme.

(2) A cette époque, il avait beaucoup plu ! Il y avait 0m25 d'eau dans le Ruisselet, qui serpente sous les blocs de granite; mais le rocher, en forme de « Table à Bassins », luisante et glissante, n'était même pas recouverte d'eau de pluie. — Les bassins étaient absolument pleins.

(3) La source doit être d'un très faible débit. — En effet, on ne voit pas s'écouler, sur la face zénithale du *rocher sacré*, une notable quantité d'eau des bassins, quand ils sont remplis.

s'agissait seulement d'*eau de pluie accumulée*, comme celle qu'on voit dans les *vrais* Bassins, sculptés par l'homme, qu'on voit dans le voisinage, elle deviendrait vite croupissante, et des algues se développeraient dans ces *faux* bassins, qui sont au contraire extrêmement propres

II. Manifestations cultuelles. — On voit actuellement, en deux endroits différents, des accumulations de *petites Croix*.

a) Rocher-Abri. — Le premier point correspond au sommet du bloc de granite, plus ou moins arrondi, situé au fond du couloir et sous lequel se trouve une *Cavité* [sans doute celle où le *Saint* est censé avoir habité, et où coule un petit ruisselet, pendant la saison des pluies].

Il y a, en ce point, une petite accumulation de terre, où l'on enfonce des *croix*. En mai 1913, j'en ai compté une dizaine, en plus ou moins bon état.

Personne, jusqu'à présent, ne paraît avoir signalé ce dépôt, car je crois que le texte de M. Regelsperger ne se rapporte qu'au suivant.

b) Bassin a terre *du Rocher sacré*. — Le second point est le pseudo-bassin, signalé par N. Gabillaud en ces termes : « Bassin de 0m30 sur 0m50 ; grand trou oblong, imitant une *Jardinière*, où j'ai compté neuf petites croix rustiques, plantées par les solliciteurs de grâces surnaturelles... »

En effet, dans ce pseudo-bassin, qui est *plein de terre*, j'ai vu, plantées, en mai 1913, une demi-douzaine de *très petites Croix en bois*. Mais je n'ai pas voulu vider ce bassin pour voir sa constitution. Regelsperger a écrit : « Les petits emblèmes pieux s'accumulent sur le granit, témoins de la persistance d'une croyance naïve... »

Il est probable que ce sont les Pèlerins, qui ont rempli et remplissent de terre ce bassin, lequel doit être de même nature que les bassins à eau. Et ils l'ont fait [parce que l'*eau ne jaillit plus* sans doute depuis longtemps en grande quantité dans ce bassin], pour

y dresser plus commodément les croix et les placer, debout, sur le rocher, aussi près que possible des *bassins à eau* [Source sacrée].

III. Utilisation médicale de la Source. — Les paysans font des « voyages » à ce rocher sacré, pour obtenir la guérison des *Hommes* ou des *Animaux* ; mais, actuellement, on y vient surtout pour les Maladies des Bœufs.

On s'y rend pour y puiser de l'Eau aux Bassins, en faisant des prières, s'adressant bien entendu au Saint invisible de la Légende. On emporte cette eau chez soi et la fait boire aux malades.

C'est donc l'*Eau*, qui, en l'espèce, a le seul rôle actif! Il s'agit donc bien là d'une Source à *propriétés thérapeutiques miraculeuses*, le Rocher n'étant *sacré* que par ce fait que l'eau jaillit à son niveau. — D'ailleurs c'est « *l'eau*, que *but* le Bœuf de la Légende, qui guérit » [Regelsperger].

En Charente, les maladies du Bétail, et spécialement des *moutons*, sont guéries par l'eau de la *Fontaine Saint-Jean*, à Pleuville.

Il est donc bien certain qu'au Boussegnoux, c'est la Source, qui est à l'origine du Pèlerinage païen, et non le rocher au *Pas de Bœuf*!

Dans ces conditions, tout est très clair et nous sommes en présence exactement du même phénomène qu'à la *Fontaine Saint-Gré*, d'Avrillé (Vendée). Je crois donc inutile d'insister.

Ex-Voto. — Les paysans déposent, sur le rocher, aux *deux* endroits indiqués, les petites *Croix de bois*, citées ci-dessus.

a) *Croix de bois*. — Ces croix n'ont rien à voir avec les *Croix des Morts* de Vendée ou *Croix de bois des Croisées de Chemins*, ni avec les *Croix des Maisons*.

Elles sont bien plus *primitives* ! Elles sont constituées non pas par deux fines lamelles de sapin, taillées, mais simplement par de petits *ramuscules d'arbres* ou des *brindilles* de bois. La longue branche de la croix est simplement fendue en long à son

sommet et c'est dans cette fente qu'on engage la seconde branche, absolument fruste, non travaillée et non aplatie pour l'articulation.

Ces croix sont presque toutes « apointuchées », au couteau, à l'extrémité qui doit s'enfoncer en terre. Elles sont en essences diverses (chêne, etc.). Parfois le croisement des branches est assujetti par une petite ligature, faite avec un brin de genêt, très flexible, remplaçant une ficelle.

a) La plupart des grandes branches ont 0m01 de diamètre, et 0m20 à 0m25 de hauteur; les petites branches ont un diamètre de 0m005 pour 0m10 environ de longueur. Ce sont là les croix les plus *grandes* ; et celles que l'on place généralement sur le rocher, dit du *Saint*, c'est-à-dire au-dessus de la source.

b) Les croix plantées près du bassin à eau, sur la *table* de granite, c'est-à-dire dans la « Jardinière », sont d'ordinaire bien plus *petites*. — En 1913, nous en avons vu quelques-unes, qui n'avaient pas 0m08 de hauteur. Les brindilles qui les composaient n'avaient pas un diamètre supérieur à 0m004; la petite branche n'atteignait pas 0m05 de longueur.

Jamais je n'avais encore rencontré des objets cultuels aussi simples et aussi économiques ! On voit bien que ce sont des *ex-voto* pour *animaux*, au moins la plupart. S'il s'agissait de « Chrétiens », comme on dit là-bas, par opposition aux Bestiaux, on serait sans doute plus généreux !

b). *Signification*. — M. Gabillaud a dit : « Les *petites croix* symbolisent les *misères* à soulager. » — C'est exact; mais, en réalité, les croix ne sont, en l'espèce, que de véritables *ex-voto*. — Elles représentent les *Malades*, qui doivent être ou ont été guéris, et le CORPS ENTIER des sujets, comme la Croix symbolise le *Christ* (*mort en croix*) (1) ! — Elles sont donc ici les

(1) Exactement comme la Croix des Chemins des Morts a symbolisé, d'abord, *la Croix placée sur le Cercueil*, puis le cadavre (*Proella*, à Ouessant), c'est-à-dire le *Mort chrétien*.

analogues des *jambes* ou *bras en cire* de certains lieux de culte (1) ; elles remplacent les ex-votos, connus depuis l'époque gauloise en France ! — Et cela indique manifestement que le Culte de cette Source est bien *préchrétien*.

Conclusions. — Au Boussegnoux (Deux-Sèvres) se trouve une *Source* pérenne, qui suinte d'un gros bloc de *granite*. L'eau s'y collecte aujourd'hui dans deux *Bassins naturels*, toujours pleins d'une eau très pure et limpide.

Jadis cette source a attiré l'attention des préhistoriques, en raison de sa nature exceptionnelle. — De plus, les Agriculteurs d'alors ayant remarqué à son voisinage un *lusus naturæ*, représentant un *Pas de Bœuf*, ont cru voir là une preuve que la Source était douée de propriétés *miraculeuses* (et par conséquent *thérapeutiques*), puisqu'elle jaillissait d'un rocher, portant un *Signe* (*signum*), indiquant le passage à son niveau d'un être doué d'un *pouvoir surnaturel*. — Aussi, depuis longtemps, on utilise l'eau collectée des bassins pour le *traitement des Maladies des Animaux*, et des *Bœufs* en particulier [à cause de la *forme* du *Signe*].

A une période, qui paraît plus récente, l'être surnaturel, d'*animal*, est devenu *humain* ; et on a alors voulu christianiser cette Source, à l'aide d'un Saint local. — A partir de ce moment, bien entendu, l'eau a guéri les *maladies des Chrétiens*, qui viennent en ce lieu faire un pieux pèlerinage. Ce dernier s'accompagne du dépôt d'*ex-voto*, très curieux, constitués par de simples *Croix de bois*, faites de deux brindilles, coupées aux arbustes du voisinage. On ne peut vraiment imaginer rien de plus *primitif*, de plus *simple*, et de plus *païen*, comme manifestation cultuelle d'essence *médicale* !

(1) Marcel Baudouin. — *Une Fontaine qui guérit; ses propriétés et sa christianisation* : *Notre-Dame de Beautertre* (Indre-et-Loire). — *Bull. Soc. franç. Hist. méd.*, Paris, 1910, IX, 8 juin, p. 240-245. — Tiré à part, 1910, in-8°, 6 p.

Séance du 9 juillet 1913.

Présidence de M. Le Pileur

MM. Garrison, Guisan, Meyerhof et Remy, présentés à la dernière séance sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. Alajouanine, interne provisoire des hôpitaux de Paris, Hospice de Bicêtre (Seine), par MM. Barbé et Wickersheimer.

M. Cellier, interne des hôpitaux de Paris, Hospice de Bicêtre (Seine), par MM. Barbé et Wickersheimer.

M. le Dr Laignel-Lavastine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, rue de Rome, 45, Paris, par MM. Gilbert Ballet et Letulle.

M. le Dr Mallet, chef de clinique adjoint à la Faculté de médecine, rue Cambon, 24, Paris, par MM. Gilbert Ballet et Barbé.

M. Emile Rivière, directeur à l'école des Hautes-Etudes, rue du Cherche-Midi, 97, Paris, par MM. Dorveaux et Le Pileur.

M. le Dr Paul Roy, ancien interne des hôpitaux, rue Hautefeuille, 19, Paris, par MM. Léon Gauthier et Wickersheimer.

M. le Dr Robert E. Schlueter, Metropolitan Building, Saint-Louis, Miss. (Etats-Unis), par MM. Klebs et Wickersheimer.

M. le Dr Pierre Sée, avenue des Champs-Elysées, 65, Paris, par MM. Dorveaux et Tanon.

M. le Dr W. Starker, Clinique des maladies nerveuses à l'Université impériale Bojenikowskij, 17, Moscou, par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr Ch. Vallon, médecin de l'Asile clinique Sainte-Anne, rue Soufflot, 15, Paris, par MM. Gilbert Ballet et Barbé.

M. le Dr Vurpas, médecin de l'Hospice de Bicêtre rue de Charonne, 161, Paris, par MM. Barbé et Wickersheimer.

— Correspondance.

1° Lettre de M. Baudot, au nom d'un comité de médecins, pharmaciens, industriels, qui s'est formé à Dijon pour fêter le centenaire de la découverte de l'iode par le chimiste dijonnais Bernard Courtois. La Société est invitée à se faire représenter à ces fêtes qui doivent avoir lieu à Dijon au mois d'octobre prochain.

2° Lettre de M. Sudhoff, président de la *Deutsche Gesellschaft für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, remerciant la Société de l'envoi d'un exemplaire du *Livre des simples médecines* de Platearius, publié par M. Dorveaux.

3° Lettre du Président de l'Association française pour l'Avancement des sciences, exposant les avantages que cette Association a décidé d'accorder aux sociétés savantes.

LE PAYSAN TERKEL ESKILDSEN ET SES ONGUENTS

par le Dr K. CARÖE.

Pendant la dernière moitié du xvie siècle un paysan, nommé Terkel Eskildsen vivait à Jested, petit village, situé près de Ribe, l'ancienne résidence en Jutland des rois danois. Il semble avoir su s'élever bien au-dessus du niveau de ses confrères, car il se maria en 1576 avec la fille du curé et il possédait une réputation enviable à cause de ses connaissances dans l'art de traiter et de guérir les plaies, réputation, qui fit connaître son nom non seulement dans tout le Danemark, mais aussi hors des limites du royaume. On sait ainsi qu'en 1594, un individu, originaire de Königsberg en Prusse recourut à ses bons offices, malgré la longueur et les difficultés du voyage.

Terkel Eskildsen mourut à Jested le 1er avril 1624. alors nonagénaire. Il semble être né en 1534, dans le même village, où les noms Terkel et Eskild alternent

entre le père et le fils (Eskildsen = le fils d'Eskild) pendant beaucoup de générations, mais sa vie est tout à fait inconnue, on n'en peut préciser aucune date et on ne peut non plus savoir où il avait appris la médecine, au point de pratiquer, en tant que guérisseur.

On sait toutefois que sa réputation était telle que le roi Christian IV demanda le 7 septembre 1620 au bailli du château de Ribe de s'aboucher à Terkel Eskildsen pour lui acheter le secret de la préparation de ses onguents, lui offrant pour cela un prix de 500 « rigsdaler » (1400 francs) et plus. Terkel accepta cet offre et vendit l'ordonnance pour la préparation pour 300 « sletdaler », c'est-à-dire pour 550 francs (un « sletdaler » = 2/3 « rigsdaler »). Le 30 avril 1621 maître Terkel délivra le reçu de cet achat si avantageux pour le roi.

Depuis longtemps cette vente est connue, mais ce qui est resté inconnu, c'est la préparation de ces onguents et des autres remèdes. Un hasard favorable les a mis au jour, les recettes (en langue danoise) ayant été trouvées dans un manuscrit, le premier qui fut donné au Musée médico-historique de Copenhague.

Deux onguents surtout ont joui d'une grande vogue, l'un devant être appliqué sur les plaies, l'autre devant être employé pour les affections où la peau est intacte. En passant en revue tous les livres de bons conseils (1), écrits à la main, qui se trouvent à la Bibliothèque royale et au Musée médico-historique on voit que ces deux onguents sont mentionnés dans sept manuscrits (datant de 1630 à 1800) tandis que trois autres ordonnances, les seules connues, ne se trouvent que deux fois dans deux manuscrits. Il est certain que

(1) Ces livres doivent plutôt être appelés collections de conseils pour le ménage, car ils ne contiennent pas seulement des conseils médicaux. Les remèdes et les ordonnances sont extraits de livres, d'autres manuscrits ou proviennent de la tradition orale.

ces deux onguents ont porté le nom de Terkel Eskildsen hors de notre pays, et c'est pourquoi j'ai pensé que la présente note intéresserait les lecteurs du *Bulletin*.

Quarante années passèrent après l'achat fait par le roi et les onguents étaient encore en pleine vogue en Danemark. Ce fut alors que le célèbre anatomiste Thomas Bartholin les introduisit en latin dans un de ses nombreux livres, intitulé : *Historiarum anatomicarum rariorum Centuriæ VI*, paru à Copenhague en 1661.

Hist. XXV Unguentum Torchillianum.

Recte Celsus I, 4 c. 4 et 6 remedia quæ idoneos authores ex populo habent, quamvis in monumentis medicorum non legerit, suo tamen operi inseruit, quæ nihil periculi habere possunt.

Inter vulgus nostrum celebre et dicantatum est unguentum Torchiili Rustici Cimbri, quo feliciter utuntur in vulneribus recentibus et inveteratis, in nervorum resolutione et quam plurimis aliis affectionibus, ut huc tanquam ad sacram anchoram confugiant. Quanquam ex lege artis confectum non sit, continuenda tamen neutiquam est plebei hominis experientia, quandoque olitor est opportuna loquutus. Ut ad plures unguentum pervenit, non gravabor plebejam hic compositionem signare.

Recipe. — Balsamita seu Salviæ part. IV, Mille fol. part III, quæ colligantur exeunte mense Majo vel alias pro tempestatis varietate; minutim incisa simul coquantur per horas duas in vase cum butyri Majalis lib. VIII pond. civil. filtrentur, et colatura iterum igne imponatur ; admixtis sævi cervini libra una et sævi hircini lib. I, ceræ lib. sem., resinæ pini quartar., terebinthinæ lib. I. sem, coquantur omnia invicem donec dissoluta sint, deinde ab igne remotis, addendum tantum æruginis minutim contusi, ut viridi colore tingantur, immiscendæ quoque olei spicæ unciæ duæ et ita omnia invicem permisceantur, et agitentur donec refrigescant.

Aliud ejusdem unguentum ad membrorum dolores, fracturas ossium, luxationes, alioque externas morbos qui integra et illæsa cute molesti sunt, miris a vulgo encomiis laudatur, cujus hæc est conficiendi ratio.

Recipe. — Absinthii marini viridis, quod in fossis antiquis urbis Hafniensis reperitur, quartarum vasis; consolidæ

majoris tantundum, quæ 14 diebus ante festum St. Johannis colligantur, minutim concisa, coquantur per horas duas in butyri Majal. lib. X et colentur, colatura super novum ignem reponatur cum sævi cervini libri II, axungiæ taxi potta una, ceræ lib. sem., terebinthinæ lib. II et sem, donec hæc liquescant, deinde ab igne remotis addantur olei juniperini unciæ quatuor, et invicem agitentur donec refrigescant.

Thomas Bartholin revient encore une fois à maître Terkel. C'est dans son livre : *De Medicina Danorum domestica* (1666) où, dans le chapitre « De medicis Danorum inventis », il fait mention de certains personnages qui sans être médecins ont bien mérité de la médecine.

Il y dit : « Nostro seculo Torchillus, rusticus Cimber, unguentum polychrestum miscuit, majoris usus quam artis ad vulnera omnia efficax ».

Outre ces onguents on connaît trois autres remèdes préparés par Terkel Eskildsen, mais comme je l'ai déjà dit, ils ne sont mentionnés chacun qu'une seule fois. Le premier est une huile pour guérir les plaies nouvelles pendant 24 heures, le second est un remède contre les maux de dents, le troisième une lotion contre l'érysipèle. Les ordonnances n'existent qu'en danois et ne sont pas connues hors du Danemark : aussi les ai-je omises ici.

Ce ne fut qu'indirectement que Thomas Bartholin fut cause de la réputation européenne de ces onguents. Après sa traduction ils furent introduits dans le traité *Thesaurus Medicinæ practicæ ex præstantissimorum medicorum observationibus collectus*, livre très réputé en son temps, qui avait pour auteur Thomas Burnet, médecin de la cour d'Écosse. La première édition parut à Londres en 1672. Les ordonnances se trouvent dans le chapitre *Pro vulnere*, commençant par *Inter vulgus*.

Le *Thesaurus* parut pendant une période relativement courte dans toute une série d'éditions et de réimpressions (Londres 1673, 1685, Genève 1678, 1697, 1698, Lyon 1702 et Venise 1733); à Edimbourg parut en 1685, 1686 et 1703 une édition abrégée, revue

par l'auteur qui fut aussi publiée à Venise en 1733. Il existe aussi une édition française sous ce titre : *Le Trésor de la pratique de médecine* (Lyon, 1691).

Par toutes ces éditions les onguents mystérieux du vieux paysan jutlandais furent mis dans les mains des médecins de toute l'Europe.

NOTE SUR L'ALLAITEMENT DANS L'ART

par le Dr A. BARBÉ.

Les mardi 17 et mercredi 18 juin 1913 eut lieu à Paris la vente aux enchères publiques des tableaux anciens et modernes composant la collection de M. Marczell de Nemes, de Budapest. En visitant cette collection, nous avons remarqué deux toiles se rapportant à la question de l'allaitement dans l'art, et nous ne pensons pas que leur existence ait été signalée dans les travaux qui concernent cette question et parmi lesquels nous citerons les excellentes études du Dr Pluyette, publiées dans la *Chronique médicale*.

Le premier de ces deux tableaux est de Gérard David et représente la Vierge allaitant l'Enfant Jésus. Voici les renseignements que l'on trouve à son sujet dans le catalogue publié à l'occasion de cette vente. N° 16. Gérard David. La Vierge allaitant l'Enfant Jésus. Bois de forme cintrée. Haut 0m42,5 ; largeur 0m26. Provient du couvent des Carmélites de Salamanque auquel il avait été offert en 1630 par Maria Van Mol, d'Anvers, veuve du secrétaire principal du statthalter de Flandre, Almancicidor ; plus tard, Maria Van Mol devint nonne dans ledit couvent.

Exposé à Düsseldorf, au Musée de la ville, 1912. n° 23.

Voir: *L'Art et les artistes*, 1913, XVI, p. 249.

Ajoutons que ce tableau a récemment été reproduit dans un numéro de la *Revue de l'Art* (1913).

Quant à la deuxième toile, il s'agit d'un tableau de Domenico Theotokopuli dit le Greco. Voici les renseignements fournis par le catalogue (n° 33): Domenico Theotokopuli dit El Greco. Sainte Famille. Toile haut. 1m36; largeur 1m03. Peint vers 1604, date à peu près de la même époque que la Sainte Famille avec Saint-Jean, du musée du Prado, et que la Sainte Famille de la collection Madrazo, à la Société espagnole d'Amérique, à New-York. Collection P. Tronchet, à Paris.

Exposé à Düsseldorf, 1913, n° 67.

Dans ce tableau, on voit la Vierge soutenant l'Enfant Jésus qui est assis sur son bras droit et lui présentant le sein avec l'extrémité des doigts de la main gauche.

SAINT HUBERT GUÉRISSEUR DE LA RAGE

LE PÉLERINAGE VOSGIEN D'AUTREY.

par le Dr Hubert CLEU

Médecin aide-major.

Un des plus invoqués parmi les saints guérisseurs fut certainement saint Hubert auquel on avait recours pour les morsures d'animaux enragés. Une étude très documentée (1) a été écrite sur le culte de ce saint et sur l'important pèlerinage des Ardennes où accouraient en foule tous ceux que terrorisait la crainte de l'horrible maladie. Les religieux du monastère d'Andain, la célèbre localité ardennaise qui s'est baptisée depuis longtemps du nom de son illustre patron, possédaient les reliques du saint ; depuis l'an 825 ils conservaient son corps dans une châsse d'argent et ils s'étaient institués les dispensateurs des

(1) Henri Gaidoz. *La Rage et saint Hubert*, Paris, A. Picard, 1887, in-8°.

mérites du grand chasseur converti par le cerf crucifère.

Le pélerinage des Ardennes est bien connu ; mais ce que l'on sait moins c'est que d'autres localités se sont targuées de posséder aussi des reliques du saint, en particulier le monastère vosgien d'Autrey, lieu d'un pèlerinage presque aussi couru que celui des Ardennes. Nous essayerons simplement de noter ici ce que cet autre sanctuaire du saint guérisseur de la rage peut avoir d'intéressant pour l'histoire de la médecine.



Autrey est actuellement un petit village de 300 habitants environ, situé à 26 kilomètres au nord-est d'Epinal et à 8 kilomètres au sud de Rambervillers, dans un val verdoyant et boisé qu'arrose la Mortagne.

Au XIIe siècle cette région de la Vosge supérieure faisait partie du domaine des évêques de Metz. L'un d'eux, Etienne, fils de Théodoric, comte de Bar et neveu du pape Calixte II qui l'avait créé cardinal vers l'an 1100, eut souvent maille à partir avec les ducs de Lorraine qui cherchaient à s'emparer de ses terres : il dut fortifier Rambervillers et construisit le château d'Epinal (1). Mais en même temps qu'il élevait ces fortifications, le Cardinal Etienne songeait à s'assurer l'appui du Tout-Puissant et pour attirer la protection de Dieu sur ses domaines ils voulut édifier un monastère.

Ce dessein rencontra son effet en un lieu situé sur le fluant de la rivière de Mortagne 1500 pas au-dessus de la ville de Rambervillers et emporte le nom d'Aultrey, que nos autheurs appellent aucunes fois Atreium du mot Atrium pour avoir esté premièrement environné de murailles, ou Atreitium ab atro itinere pour l'espaisseur des sapins qui l'environnaient et lui

(1) « Le duc Simon occupoit à force d'armes une colline qu'on appelait Méron aboutissante à la ville d'Epinal mais sitost que l'armée des Messains y aborda la place fut restituée, sur laquelle on bastit un château de la forme qu'il parait encore maintenant afiu que la ville peust à ce moyen empescher les surprises ennemies. »

causoient une obscurité fort sombre... Les titres aussi le nomment Alteriacum (1).

Le chanoine Ruyr place la fondation de ce monastère vers l'an 1160. Il fut dédié à Dieu sous l'invocation de la Vierge et confié à des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin (2).

L'abbaye s'enrichit vite des dons que lui firent les seigneurs voisins : en 1178 elle reçoit un pré « sis au ban et finage de Destord et Sainte-Hélène» et faisant jusqu'alors partie du domaine et seigneurie de l'insigne chapitre de Saint-Dié ; c'est ensuite le voué de Rambervillers qui se dessaisit d'un gagnage qu'il possédait près de Vic ; puis Vidéric, chevalier d'Epinal, qui fait don d'un territoire situé à Nossoncourt. Les évêques de Metz n'oublient pas non plus l'abbaye fondée par leur prédécesseur : ils offrent un moulin et le droit de pêche dans l'eau de Mortesme « sauf à l'Evesque la retenue des Louttres et la disposition du Ban. » Toutes ces donations sont confirmées par une bulle du pape Lucius en 1182.

Mais de tous les dons qui vinrent enrichir le nouveau monastère, le plus précieux fut sans conteste la relique qui devait faire sa fortune et sa célébrité. Elle consistait en un fragment de phalange d'un doigt de saint Hubert :

Et afin que personne n'en puisse iniquement douter, écrit le chanoine Ruyr, je rapporterai ici le tesmoignage du Révérend Père Jean Roberti, prestre de la Société du nom de Jésus et natif d'Anday, ville ardennoise où repose le corps de ce

(1) *Recherche des Saintes Antiquités de la Vosge, province de Lorraine*, par Jean Ruyr, chantre et chanoine de l'insigne église collégiale de Saint-Dié. A Saint-Dié par Jacques Marlier, 1626.

(2) Dom Calmet écrivait au xviiie siècle dans sa Notice de la Lorraine ; « Cette abbaye était anciennement de la congrégation d'Avoise et les religieux portaient l'habit blanc, mais aujourd'hui ils portent l'habit noir, avec l'écharpe ou banderolle de toile blanche. L'abbaye est de la congrégation réformée du bienheureux Pierre Fourrier, dite de Saint-Sauveur. »

saint Amy de Dieu. Ce docteur en l'œuvre (1) qu'il a fait sur ce subject mis en lumière en l'an 1621 p. 242, rapportant les lieux esquels Dieu a voulu spécialement communiquer les sacrécs dépouilles et mérites de saint Hubert, venant à la province de Lorraine supérieure qu'est la Vosge dit ainsi : « Atreium sive altereium Monasterium Connoïcorum Regularium sancti Augustini nulla re celebrius est quam cultu Sancti Huberti. » Et en la seconde partie intitulée Cultus Propagatio, ch. 2, p. 247, où il traite à dessein des Reliques de saint Hubert voicy ses paroles : « In Atreio Monasterio Sancti Huberti Reliquiæ magno in honore sunt. » (2)

Si l'on en croit Charles-Louis Hugo, abbé d'Etival (3), c'est Etienne de Bar lui-même qui aurait fait ce don à l'abbaye qu'il venait de fonder. En tous cas un acte de Conrad, évêque de Toul, en date du mois de mars 1285, établit qu'à cette époque l'abbaye d'Autrey avait déjà un autel dédié à saint Hubert (3).

La relique était conservée dans un reliquaire d'argent en forme de bras qu'avait fait exécuter en 1517 l'abbé du monastère, Nicolas Mercier. Le chanoine Lhôte (4) donne la description qu'en fait l'auteur d'un Mémoire manuscrit du début du XVII[e] siècle :

Il y a un bras argenté de la hauteur d'une coudée, au milieu duquel il y a comme une petite fenestre, par laquelle on voit facilement au travers du cristal une joincture de la main, par les espaces qui sont entre une petite grille d'argent doré. Tout contre icelle joincture se trouve enclose cette inscription *De sancto Huberto*, inscription assés usée par le temps, démonstrant en cela une antiquité signalée. Des doigts de ce bras pend un cor fort bien argenté ; au gros bout d'iceluy y a une forme de goubelet dans lequel on a coustume mettre du vin, le bénir et le faire boire à ceux qui ont esté mordus, ou autrement sont mal tymbrés de cervelle ; à l'entour duquel cor sont gravez ces mots en argent *Jacobus Stamler Procurator in Huperu d'Atreya. Anno 1517.*

(1) *Historia sancti Huberti*, a IOHANNE ROBERTI, ardvennate Andaïno, Societatis Iesu sacerdote, S. Theol. Doct. Luxemburgi. Sumptibus Monasterii Sancti Huberti. 1621. 1 vol. in-8°, 575 pp.

(2) RUYR. — *Op. cit.*

(3) *Sacræ antiquitatis Monumenta, t. I.*

(4) CHANOINE LHÔTE. — *Semaine Religieuse de Saint-Dié*, 1887.

Il y avait aussi sur l'autel une statue du saint que le même mémoire décrit ainsi :

C'est une image mitrée en relief, prenant dès la sommité du chef jusques aux environs de la ceinture, toute revestue de lames d'argent, ornée de diverses pierreries, icelle représentant saint Hubert : au sommet de laquelle soubs la mitre, à l'endroit du périerane, sont encloses certaines pareelles des ossements de Monsieur Saint-Hubert, comme la vieille inscription y joinete en fait foy asseurée ; et dans la mitre qui est de velour noir, dressée pareillement par des lames d'argent et semblablement enrichie de pierres et cristales, se trouvent quelques parcelles des ornements avec lesquels on tient pour avéré par tradition que saint Hubert a célébré la sainte Messe.

La chapelle de Saint-Hubert fut reconstruite au XVIe siècle par l'abbé Claude Steveney; elle était adossée au sanctuaire du côté de l'évangile. Deux bourgeois d'Epinal, Désiré Marsault et Nicolas Thirion en furent les architectes (1).

Une peinture sur bois, reproduite dans un ouvrage publié sous les auspices du Club Alpin français (2), représente l'abbaye au XVIIe siècle : un grand bâtiment régulier à deux ailes dont l'une est l'église; dans la cour intérieure, des massifs bien dessinés, à la française ; en avant, des bâtiments destinés probablement à loger les pélerins.

*
* *

C'est auprès de cette relique de saint Hubert que l'on venait parfois de très loin chercher une sauvegarde contre les funestes conséquences de la morsure d'un chien ou d'un loup enragé. On voyait tous les

(1) « Finalement en l'année 1527 après que tous les troubles des princes furent assoupis, le Révérend Abbé d'Autrey, Claude Steveney, usant du bien de la paix osa entreprendre l'édifice de cette église pour ce qui est du chœur, du maistre autel et des chapelles collatérales de Saint-Hubert et de Saint-Nicolas, et ce d'un artifice si auguste qu'elles ne cèdent aux mieux construites du pays ; car comme le Révérend Abbé moderne le sieur Nicolas Laurent..... m'a fait veoir par acte de convention entre le sus-dit abbé et les maçons, la besogne auroit esté modelée sur la chapelle de Saint-Gérard érigée en la cathédrale de Toul par l'evesque Hector d'Aly et l'église Saint-Nicolas du Port ». RUYR, *op. cit.*

(2) *Les Vosges du Donon au Ballon d'Alsace*. t. III, Saint-Dié.

jours arriver à Autrey des personnages de toutes conditions qui venaient faire leurs dévotions, faisaient dire des messes et offraient sur l'autel du saint de l'argent, des fromages, des volailles et autres dons ; beaucoup offraient de la cire et leur bourdon de pélerin.

Le nombre des pélerins a dû varier suivant les époques, mais la quantité d'individus traités était presque aussi considérable qu'à Andain : d'après le Dr Fournier (1) on traita à Autrey 347 mordus de 1785 à 1788 soit 115 par an, or la moyenne annuelle de Saint-Hubert des Ardennes était de 130 à 140.

Le traitement n'était pas absolument le même à Autrey qu'à Andain. Les aumôniers de Saint-Hubert des Ardennes se disaient en possession de l'étole même du saint, long bandeau de soie mêlée d'or qui lui aurait été donné par la Vierge elle-même ; on sait qu'ils pratiquaient au front du patient une incision de deux centimètres environ dans laquelle ils plaçaient ensuite un fragment minuscule de la sainte étole. Après cette opération, le pélerin, le front ceint d'un bandeau noir, commençait une neuvaine pendant laquelle il devait suivre un certain nombre de prescriptions religieuses et hygiéniques (2).

A Autrey le traitement a varié un peu suivant les époques, *mais jamais on n'a pratiqué la taille frontale*. Le pélerin faisait une neuvaine pendant laquelle il jeûnait, priait et s'approchait des sacrements. Cette neuvaine s'accompagnait d'un certain nombre d'abstinences et de précautions hygiéniques qui devaient durer quarante jours et qui sont ainsi rapportées dans le Mémoire de 1618 :

On doibt jeûner les trois premiers vendredis des dicts quarante jours au pain et à l'eau.

On ne doibt faire sa demeurance pendant ce temps en lieu où il y ait des chèvres, ni manger chair, lait ni fromage de chèvres.

(1) Dr. Fournier. Le saint Hubert d'Autrey. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*. Saint-Dié. 1896-1897, p. 247-265.

(2) Pour tous détails consulter H. Gaidoz, *op. cit.*

On doibt soigneusement se garder de toutes sortes d'aigreurs comme vinaigre, verjus, saulce, ne manger moustarde, aulx, oignons, pourreaux, compostes, cresson, laictues, naveaux, espices, ny fruicts d'arbres quels ils puissent estre, comme pommes, poires, noix, noisettes, etc.

Item on est obligé de célébrer et chômer la feste Monsieur Saint-Hubert tous les ans, laquelle eschoit le troisième de novembre.

Et doibt-on estre censaux à sa dévotion, c'est-à-dire obligé d'apporter ou envoyer tous les ans son offrande sur l'autel Saint-Hubert sans y faire faute,

Les quarante jours passés on doibt retourner une autre fois ou envoyer un pélerin au dit Autrey, iceluy ayant une escharpe, un bourdon et une livre de cire ou un cierge de mesme pesanteur et offrir le tout sur l'autel de Monsieur Saint-Hubert, rendre grâces à Dieu et à ce bon patron (1).

La chanoine Ruyr qui rapporte d'après le P. Roberti les prescriptions spéciales à Autrey, les explique de la manière suivante :

Totos quadraginta dies in loco ubi capræ sint ne habitando, neque carnem, lac, caseum e capris edunto.

Aussy n'est-ce pas sans raison qu'on défend à ces infirmés de converser es lieux ou résident chèvres et boucs : car souvent ces bestes pâtissent de l'épilepsie excitée par leur chair d'une faculté occulte et substentielle au rapport des Médecins conformes aux acciomes d'Hippocrates et de Galien. Outre qu'elles exhalent une odeur désagréable qui vient finalement offenser le cerveau débile et ja troublé.

Ab ommi cibo accriore aut acerbo abstinento, cujusmodi acetum et expessa ex acrioribus jura.

Veu que ces aigreurs, apretés et odeurs fortes sont ennemies des nerfs : or les forcenés et enclins à la rage sont facilement esmeus en convulsions ou rétractions des tendons et autres nerfs, joinct que l'usage de ces choses prohibées induisent et augmentent fort l'humeur mélancolique.

Arborum fructus cujus modi poma, pira, nuces, avellana ne gustando.

Car ces fruits envoyés à l'estomac débile et corrompu se tournent bientôt en une bile verde, laquelle ne profitant à qui ce soit est grandement nuisible à ceux qui se retrouvent en-

(1) Cité par le ch. Lhote, *loc. cit.*

clins à la rage. Le surplus des abstinences n'est exprimé par l'autheur pour estre semblable à celles qui sont ordonnées à Anday ou aultres lieux ennoblis des reliques de saint Hubert.

Il y eut sans doute quelques abus en ce qui concernait ces prescriptions et surtout à propos des dons exigés, car au XVIII[e] siècle un décret signé de F. Huguin, général et abbé de Chaumousey (1) vint modifier et simplifier le traitement. Aux termes de ce décret un prêtre, spécialement chargé de cet office, devait recevoir les pélerins au pied de l'autel de Saint-Hubert. D'après le chanoine Lhôte il disait l'antienne du saint, avec le verset et la collecte ; à quoi il ajoutait l'oraison de la Vierge, patronne d'Autrey, *Concede nos* et celle de saint Augustin *Adesto*. Il se levait ensuite et, mettant l'étole sur la tête du pélerin, il récitait l'évangile de saint Jean *In principio ;* puis il lui jetait de l'eau bénite. Après avoir récité toutes ces prières le prêtre faisait au pélerin le récit des guérisons obtenues par l'intercession du saint, il le consolait ainsi et excitait sa confiance; il lui faisait alors baiser la relique et lui donnait l'ordonnance contenant les prescriptions.

Mais dans ce nouveau régime elles sont beaucoup plus douces que les abstinences anciennes. Tout d'abord la quarantaine n'est imposée qu'à ceux qui ont nettement reçu le venin de l'animal enragé; ensuite elle ne consiste plus qu'en l'usage des sacrements et l'invocation de saint Hubert; on recommande le jeûne de trois jours, mais on ne parle plus d'abstinences; enfin, on n'exige plus rien du pélerin, ses offrandes sont libres ainsi que les pratiques qui suivront la guérison.

Un recueil du XVIII[e] siècle (2) raconte de nombreux cas de guérison; citons quelques exemples.

(1) L'abbaye de Chaumousey à quelques kilomètres à l'ouest d'Epinal était aussi un monastère de chanoines de Saint-Augustin; elle était de fondation beaucoup plus ancienne qu'Autrey.

(2) *Les Histoires les plus remarquables des pélerins de Saint-Hubert d'Autrey* cité par le chanoine Lhôte *loc. cit.*

Un valet ayant lutté contre un loup et la servante étant venue au secours, mit sa main bien avant dans la gueule du loup qu'on tua ensuite. Le valet ayant été déchiré à la jambe et au nez, et on dit que quand on a avalé de l'haleine et qu'on a esté mordu à la teste il n'y a plus de remède. Cependant tous les deux sont revenus ici, après la quarantaine, parfaitement guéris..

Sur le chemin de Remiremont depuis Aidoilles, un valet et une servante ayant été mordus d'un chien enragé, sont venus à Autrey et ont reçu guérison, quoiqu'ils eussent été attaqués à la tête, ainsi qu'à bien d'autres endroits..................

Quinze à seize personnes du peuple ayant été mordues d'un chien enragé sont venues ici. Elles étaient de Saint-Dié, et un chanoine qui avait été aussi mordu ne venait pas, mais l'exemple des autres et la crainte du danger l'a fait venir ici et s'étant soumis à la quarantaine sont revenus délivrées de la crainte et du danger.

La rage étant considérée comme une sorte de démence on amenait aussi à Autrey des aliénés et même des démoniaques. Pendant neuf jours consécutifs on les faisait assister à la messe et on les exorcisait au moyen d'une très antique formule : « Or quant au miracle cettuy est ordinaire, écrit le chanoine Ruyr, que ceux qui sont travaillés de manie ou autre vice du cerveau ou qui démontrent quelques frénésie ou inconstance de l'esprit, on les ameine à Aultrey et y reçoivent guarison. Il faut toutefois confesser que si bien tous les dits infirmes ne retournent en convalescence à l'instant qu'ils se départent du monastère, si est ce peu de semaines après ils se retrouvent sains et guaris pour la plupart, moyennant l'observance des prescrits et ordonnances qu'ils emportent quant à eux ». Le bon chanoine rapporte ensuite toute une série d'exemples.

Enfin, comme dans les Ardennes, il y avait une confrérie de Saint-Hubert; on se mettait ainsi moyennant une certaine redevance sous la tutelle du saint. Dans chaque village il y avait un maire ou procureur de Saint-Hubert d'Autrey, qui recevait de l'abbé du monastère une commission écrite au dos d'une ordonnance; il inscrivait les adhérents à la Confrérie sous

condition d'envoyer à l'abbaye la liste des noms et les offrandes.

Cette protection préventive existait aussi pour les animaux. Les procureurs de village possédaient un fer spécial, appelé clé ou cornet, qui servait à marquer au rouge les animaux ainsi mis en protection; cette pratique était la même qu'à Anday où l'on racontait que la clé avait été donnée à Hubert par le grand saint Pierre lui-même (1). On conduisait même au saint les chiens mordus, d'autant mieux qu'il était aussi le patron des chasseurs ; « Quatre chiens au duc Charles III ayant été mordus en 1557 par un chien enragé, furent conduits par un piqueur à Saint-Hubert d'Autrey pour y être guéris après force offrandes et messes (2) ».

*
* *

En plus des pélerins ordinaires il y avait grande affluence à Autrey le jour de l'Ascension, le lundi de la Pentecôte et surtout le 3 novembre où l'on venait en foule des Vosges, de Lorraine, de Bourgogne et même d'Allemagne pour assister à l'office de Saint-Hubert.

En 1483, le pape Sixte IV avait accordé à perpétuité 100 jours d'indulgences à quiconque irait en pélerinage à Autrey. Dès les premières lueurs de l'aube on s'écrasait dans l'église et ce n'est qu'au milieu de l'après-midi que commençaient à s'éclaircir les rangs serrés des fidèles : « Et pour preuve de tant de pélerins les boulangers se rencontrant de divers lieux y débiteront jusqu'à trente voire quarante charrettes de pain; et les taverniers de cinq à six charrés de vin, lequel parfois sur le tard vient à manquer à leur grand regret, dommage et interest... Finalement ny les boulengers et vendeurs de vin ne peuvent y conduire assés de vivres tant curieux

(1) Pour les détails sur les clés de Saint-Hubert, consulter H. Gaidoz, *op. cit.*

(2) Cité par A. Benoit in *Bulletin de la Société Philomatique vosgienne de Saint-Dié*, année 1898, t. XXIII.

soient-ils de débiter et profiter. Voilà pour démontrer la fréquente et innombrable pérégrination de ce lieu. »

Des colporteurs se démenaient parmi la foule offrant des images du saint, des médailles, de petits cors de chasse et des clés en miniature. On sait que ces colporteurs qui étaient appelés des Saint-Hubert, circulaient un peu partout dans l'ancien royaume de France et dans les pays voisins, poussant sur une petite charrette ou portant une sorte d'armoire qui s'ouvrait en forme de tryptique et laissait voir des images de la Vierge, des saints, de saint Hubert en particulier.

D'après M. R. Perrout (1) beaucoup de ces colporteurs étaient originaires de Chamage, petit village vosgien voisin de Charmes-sur-Moselle. La population assez pauvre de ce village travaillait la terre en été, mais dès l'automne un certain nombre de familles s'en allaient parcourir la France et les contrées limitrophes vendant le bagage ordinaire des colporteurs; voisins d'Epinal c'est dans cette ville qu'ils s'approvisionnaient des images et des petits livres qu'ils allaient vendre un peu partout.

La plupart de ces images, imprimées par la maison Pellerin, représentaient le bon saint Hubert guérisseur de la rage et la plus archaïque semble remonter aux débuts mêmes de la célèbre imagerie (2). On trouve encore actuellement à Epinal une petite bro-

(1) René Perrout. *Les Images d'Epinal*. Edition de la Revue Lorraine illustrée. Nancy. 1912. in-4°.

(2) « C'est ici le type classique de l'image pieuse. Il y a le titre, l'oraison, la firme et, accostant la gravure, un cantique en prose sur l'air du Bon Jésus. C'est comme toujours une complainte qui raconte — avec quelle naïveté ! — les aventures du saint. Le dessin et la gravure sont d'une rare gaucherie : le trait et quelques hachures d'ombre. Un personnage auréolé de jaune, de rouge et de vert s'agenouille les mains jointes. Sa tunique de chasseur est ceinte du glaive. Son épieu est posé près de lui. Deux chiens étranges semblent aboyer et s'agacer entre eux. Derrière lui son cheval, la tête basse, gratte le sol de son sabot. Un cerf en bois, au regard humain, porte entre ses cornes un crucifix. Il apparait à gauche dans des arbres hérissés et taillés en boule comme des ifs de Versailles. A droite une église bariolée et dans le fond, des montagnes. C'est vraiment l'image de protection. » R. Perrout, *op. cit.*

chure (1) et un certain nombre d'images d'un type analogue à celles qu'offraient aux croyants les anciens colporteurs; elles en sont une reproduction un peu modernisée. La plupart portent des cantiques en l'honneur du saint « qui fera préserver tous les chrétiens d'animaux enragés. » Mais ce qu'il y a de curieux c'est que malgré la proximité d'Epinal et d'Autrey la plupart de ces images semblent se rapporter plutôt au pélérinage des Ardennes.

Indépendamment de ces images, M. A. Benoist a décrit dans le *Bulletin* de la Société Philomatique vosgienne de Saint-Dié (2) une eau forte ayant les dimensions suivantes : $0^{m}134 \times 0^{m}149$; elle représente saint Hubert au pied du cerf crucifère avec cette prière : « Saint Hubert, Patron de l'Abbaye d'Autrey en Lorraine, glorieux saint, qui avez reçu de Dieu le pouvoir de préserver et guérir de la rage, comme d'autres semblables maladies, ceux qui vous invoquent..... Et se vend à Autrey. Joly invenit et sculpsit. » (3).

*
* *

Non seulement les pélerins accouraient en foule à Autrey, mais on faisait encore voyager la sainte relique : tous les ans les chanoines de Saint-Augustin, ordre mendiant, la promenait en Lorraine, en Suisse et en Allemagne, quêtant parmi les populations qu'ils traversaient. C'est pour se procurer l'argent nécessaire à la reconstruction de leur église ravagée par Charles-le-Téméraire au xv[e] siècle que les moines d'Autrey entreprirent ces voyages; ils les continuèrent d'ailleurs après que le sanctuaire fut réédifié.

Ce voyage de la relique et les quêtes qui en résul-

(1) *La Vie du Grand saint Hubert, fondateur et patron de la ville de Liége et des Ardennes, suivie de plusieurs cantiques.* Epinal. Imprimerie de Pellerin, pet. in-12. s. d. 23 pp.

(2) T. VI, année 1882.

(3) André Joly né à Saint-Nicolas en 1706, décora des églises à Lunéville et dans sa ville natale.

taient furent l'origine d'une longue discussion entre les chanoines d'Autrey et les moines de Saint-Hubert.

Ces derniers soutenaient, dès 1431, que le corps du saint était tout entier à Andain et « ils accusèrent d'abus les Religieux d'Aultrey sur ce qu'ils disoient avoir une joincture de ce glorieux confesseur et en faisoient questes en divers endroits de Lorraine et d'Allemagne : ils commencèrent de les troubler sur ces deux chefs l'an 1495, par devant la cour spirituelle de l'Evesque de Basle où il y eut sentence prononcée au profit de l'Eglise d'Aultrey. » (1).

La même cause revint quelques années plus tard devant l'évêque de Toul ; le duc de Lorraine s'entremit en faveur des Augustins d'Autrey qui se désistèrent de la quête sur tout le territoire des Trois-Evêchés moyennant une indemnité de 700 florins à eux payée par les religieux de Saint-Hubert des Ardennes ; ils conservaient encore le droit de quêter dans le Val Saint-Dié et dans les diocèses de Strasbourg, de Bâle, de Constance et de Lausanne.

Le couvent des Ardennes ne fut naturellement pas satisfait, il s'agita auprès de la cour pontificale : en 1513, le pape Léon X réduisit la redevance à 140 livres, puis en 1515, il reconnaissait par un bref apostolique que les seuls religieux d'Andain avaient le droit de quêter pour saint Hubert et défendait « à tous autres prélats ou religieux de s'attribuer ou prescher d'avoir aucune partie des reliques de saint Hubert et d'en faire à cette occasion questes ordinaires. »

Le chanoine Ruyr fait observer respectueusement que ce jugement a été porté un peu à la légère, que l'on n'avait tenu aucun compte à Rome des jugements et des accords antérieurs, que si les procureurs d'Autrey avaient été ouïs ils auraient pu répartir à ceux d'Andain que le corps du saint avait été trouvé entier en 950, mais que l'on avait pu depuis en soustraire des parcelles et que personne n'avait

(1) Chanoine Ruyr. *Op. cit.*

ouvert la châsse de saint Hubert pour constater si le corps était bien encore complet. Il ajoute que la cathédrale Saint-Lambert à Liége, l'église Saint-Pierre en la même cité, la collégiale de Maëstricht, l'église métropolitaine de Cologne et d'autres encore possèdent des reliques du saint. Enfin la jointure du glorieux confesseur possédée par les chanoines d'Autrey se révélait authentique par l'infinité de miracles qu'elle opérait sur les Lorrains, Bourguignons et Allemands catholiques qui la vénéraient depuis tant de siècles.

Cependant la querelle n'était pas terminée ; ce n'est qu'en 1521 qu'un légat du Pape de passage dans le pays régla définitivement le différent. Il décida qu'Autrey aurait le droit de quêter dans les évêchés de Bâle, de Constance, de Strasbourg et dans le Val de Galilée (1) ; il rétablit même à son profit la redevance de 140 livres. Dès lors la paix ne fut plus troublée entre les deux abbayes; les religieux d'Autrey promenèrent leur relique dans la zône autorisée, et partout la foule accourait se mettre sous la protection du saint, lui amenait les malheureux mordus et lui faisait des offrandes. Le même régime existait encore au moment de la Révolution.

*
* *

Il faut croire que quêtes et redevances n'enrichirent pas beaucoup l'abbaye d'Autrey car à la fin du XVIIIe siècle, elle ne rapportait que 1500 livres de rente à l'évêque de Saint-Dié à qui elle appartenait ; c'était peu auprès de ce que rapportaient les autres monastères de la région (2).

Le 15 décembre 1790 le monastère d'Autrey devint bien national ; l'inventaire fut fait, les scellés apposés. Autrey n'étant pas une paroisse, toutes les communautés voisines réclamèrent la relique pour leurs

(1) Ou Val Saint-Dié.
(2) F. Bouvier. *Les Vosges pendant la Révolution, 1789, 1790, 1800.* Paris. Berger-Levrault, 1885.

églises. Afin de ne pas faire de jaloux il fut décidé qu'on la laisserait entre les mains de l'acquéreur des bâtiments, le nommé Colombier, maître de forges. Mais plus acharnés que les autres, les habitants de Rambervillers réclamaient à grands cris la relique : ne pouvant l'obtenir de bon gré, ils résolurent de s'en emparer de force. Ils profitèrent d'une belle journée d'octobre 1792 pendant laquelle les habitants d'Autrey travaillaient aux champs : les grenadiers de la garde nationale ayant à leur tête le curé constitutionel de la ville, Augustin Drouel, arrivèrent en armes à Autrey, pénétrèrent dans l'église transformée en usine métallurgique, s'emparèrent des reliques et les ramenèrent en triomphe dans leur propre église paroissiale. Les villageois d'Autrey protestèrent en vain (1). Le Saint-Hubert désormais à Rambervillers, fut momentanément caché pendant la Terreur, il rentra dans l'église au moment du rétablissement du culte et ne l'a plus quittée depuis (2).

Aux siècles de foi très vive on eut beaucoup recours aux saints guérisseurs, l'homme qui souffre étant essentiellement religieux parce qu'il a besoin d'espérance et de consolation. On a tant employé ces pratiques médico-religieuses qu'elles méritent bien une place dans l'histoire de la médecine. Saint Hubert fut un des saints les plus invoqués et pour une maladie essentiellement redoutable : c'est pourquoi nous nous sommes permis de parler si longuement de ce pélerinage d'Autrey.

(1) Dr Fournier, *loc. cit.*

(2) Le monastère d'Autrey fut remis en état vers le milieu du dernier siècle et transformé en séminaire. Il a été à nouveau désaffecté il y a quelques années. Quant à la relique elle est encore actuellement dans l'église paroissiale de Rambervillers. De beaux vitraux provenant de l'église d'Autrey sont conservés au Musée d'Epinal.

OUVRAGES OFFERTS

André Guisan. *Le livre de malades du Dr Tissot.* Genève, Georg, 1911, in-8°, 9 p. Extr. de la *Revue médicale de la Suisse romande.*

Id. *Le livre de compte du Dr J.-J. Vulliet,* Genève, Georg, 1912, in-8°, 14 p. Extr. de la *Revue médicale de la Suisse romande.*

Id. *La médecine judiciaire au XVIIIe siècle, d'après les procédures criminelles vaudoises,* Berne, 1913, in-8°, 30 p. Extr. de la *Revue Suisse de médecine.*

F. Beaudouin. *Maladie et guérison de dame Mabille.* Caen, impr. Adeline, 1913, in-8°, 4 p. Extr. de l'*Année médicale de Caen.*

A. Gaullieur l'Hardy. *Corvisart, d'après des lettres autographes inédites.* Numéro de la *Gazette des hôpitaux,* 27 mai 1913, p. 947-974, 1 portr.

L. Lemaire. *La peste de 1666 à Dunkerque, étude médico-historique,* Dunkerque, P. Michel, 1911, in-8°, 120 p.

Paul Compin. *Essais sur les origines de l'antiquité des thermes de Bourbon-Lancy.* Paris, Jules Rousset, 1913, in-8°, 63 p.

Abbé Gremillet. *La léproserie de la Madeleine à Epinal.* Epinal, imprimerie lorraine, 1913, in-8°, 40 p.

Egas Moniz Barreto de Aragão. *Os fundadores da medicina tropical.* Braga, typ. Aug. Costa et Mattos, 1913, in-8°. Separata da *Brotéria,* ser. de vulg. scient., XI, p. 163-169.

Th. Pétrequin. *Découverte d'un manuscrit de Pétrone à Trau, en 1663.* Lyon, impr. L. Boitel, 1835, in-8°, 15 p. Extr. de la *Revue du Lyonnais.*

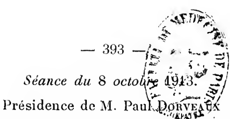
J.-E. Pétrequin. *Mélanges de chirurgie ou histoire médico-chirurgicale de l'Hôtel-Dieu de Lyon...* Paris, J.-B. Baillière et Lyon, P. Dorier, 1845, in-8°, VI, 302 p.

Id. *Nouvelle méthode pour guérir certains anévrysmes sans opération, à l'aide de la galvano-puncture. 3e mémoire.* Lyon, imp. de Marle, 1846, in-8°, 15 p.

Id. *Nouvelles recherches sur le traitement de certains anévrysmes sans opération sanglante, à l'aide de la galvano-puncture.* Paris, 1849, in-8°, 8 p. Extr. du *Bull. gén. de thérap.*

Id. *Sur la combinaison des injections coagulantes et de la méthode de Brasdor dans le traitement de certains anévrismes.* Paris, 1854, in-8°, 8 p. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*

Id. *Essai sur l'histoire de la chirurgie à Lyon.* Paris, 1856, in-8°. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*



Séance du 8 octobre 1913.

Présidence de M. Paul Dorveaux.

M. Fr. Grön (de Kristiania) assiste à la séance.

— MM. Alajouanine, Cellier, Laignel-Lavastine, Mallet, Rivière, Roy, Schlueter, Sée, Starker, Vallon et Vurpas, présentés à la dernière séance, ont été, en raison de la proximité des vacances, élus le jour même, membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr F. Chavant, rue Lakanal, 2, Grenoble, par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr Gabriel Colin, professeur à la Faculté des lettres de l'Université, avenue des Consulats, 36, Alger, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Chr. Ferckel, Kurze Strasse, 6[I], Leipzig, par MM. Sudhoff et Wickersheimer.

M. le Dr Honoré Lams, professeur agrégé à la Faculté de médecine, bibliothécaire de la Société de médecine, rue J.-F. Willems, 2, Gand, par MM. L. Lemaire et Wickersheimer.

M. D'Arcy Power, F.R.C.S., 10[a], Chandos Street, Cavendish Square, London W., par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr Charles Singer, 4, Somers Place, London W., par MM. Klebs et Wickersheimer.

LES EX-LIBRIS DE CHRISTOPHE-JACQUES TREW

par le Dr Eugène OLIVIER.

Nous vous présentons ici les huit ex-libris qui ornaient les livres de la bibliothèque de Christophe-Jacques Trew, médecin et botaniste né à Lauf, en Franconie en 1695 et mort en 1769. Je n'ai nullement l'intention de vous faire la biographie de ce grand homme qui est dans tous les dictionnaires et bien connue de vous ; je voudrais simplement, puisqu'au

cours de son voyage à travers le monde, il séjourna treize mois à Paris, visitant les hôpitaux, les bibliothèques, les cabinets d'histoire naturelle et de physique, les établissements d'anatomie, de botanique et les laboratoires de chimie, vous parler un peu de sa bibliothèque qu'il légua, comme vous le savez, en mourant à l'Université d'Altdorf. Cette bibliothèque contenait plus de 34.000 volumes sans compter les dissertations reliées en 316 volumes ; y figuraient beaucoup de livres rares et curieux et de nombreux manuscrits. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait songé à les orner de huit ex-libris tous différents de grandeur ou de composition.

Le premier, celui que Warnecke appelle le grand Trew, est une magnifique pièce, extrêmement rare, intacte et en beau tirage : celle-ci, qui provient de la collection du grand amateur allemand Stiebel, mort en 1910, est particulièrement bien conservée, elle possède toute sa marge et mesure 200 $\times$ 255 millim. On y voit synthétisés pour ainsi dire plusieurs autres ex-libris du possesseur que nous retrouverons tout à l'heure. Dans le cartouche supérieur et gauche, l'emblème et les armes de l'Académie Léopoldine des naturalistes de Vienne avec cette fière devise « Nunquam otiosus ». Dans le cartouche de droite figurent les armes de Trew. « De sable à une corne d'abondance d'or, les fruits au naturel, tenue par deux mains de carnation, les manchettes d'or ». Enfin, en bas vous remarquerez un chien au milieu d'un paysage avec la devise « Simulare nescit : il ne sait pas tromper ». La présence de ce chien est un jeu de mot, car Trew veut dire fidèle et la fidélité est la première qualité du chien.

Le second ex-libris est une réduction du premier qui ne mesure plus que 135 $\times$ 168 milim. ; on a supprimé l'encadrement et le fond de la pièce ; si bien que l'ensemble de l'ex-libris a l'air d'une poire renversée. La troisième pièce est une réduction de la seconde (80 $\times$ 115 millim.), avec quelques modifications, les deux cartouches du haut ayant ici un dou-

ble encadrement ovale. Les trois ex-libris forment un ensemble absolument unique que nous sommes heureux d'avoir pu réunir.

Trew possédait aussi trois ex-libris (67×96 millim.) qui étaient destinés aux livres de format plus réduit, c'est la composition inférieure du « grand Trew » isolée. On remarque sur ces cartons trois types : un avec la légende portant Christoph et l'autre Christopho, enfin le troisième sans la légende et qui n'est pas le type précédent coupé, car le cadre mesure 91 au lieu de 86 millim. ; c'est donc une autre planche.

Il nous reste à parler des deux pièces, l'une qui se rapproche du style français du XVIIIe siècle et qui peut bien avoir été exécutée en France, elle porte strictement les armes de Trew, le cartouche étant supporté par un amour (65 × 89 millim.), et enfin un huitième ex-libris (89 × 64 millim.), bien allemand celui-là, dont nous avons exposé plusieurs exemplaires, états divers de gravure, avec son écu surmonté d'un casque d'or portant en cimier un enfant habillé de sable, la ceinture, le col et les manchettes d'or, couronné de lauriers et tenant la corne d'abondance de l'écu. La facture de cette dernière pièce ressemble à celle de nombreuses pièces allemandes du XVIIIe siècle.

DE L'INTRODUCTION ET DE LA PROPAGATION DES MALADIES VÉNÉRIENNES EN ALSACE ET EN PARTICULIER A STRASBOURG

par le Dr D. GOLDSCHMIDT.

Nous devons les premiers renseignements circonstanciés sur l'invasion et la propagation rapide de la syphilis en Alsace à un prêtre de Rouffach (Haute-Alsace) et à un abbé de Spanheim.

Le premier, Matern Berler, écrivit au XVIe siècle une chronique en allemand, dont le manuscrit (1),

(1) Ce manuscrit que Koch dit être resté inédit, a été avec d'autres imprimé à Strasbourg, en 1843, sous la rubrique : *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg.*

conservé à la bibliothèque de la ville de Strasbourg, disparut avec elle (1).

Rappelant l'expédition d'Italie du roi de France, Charles VIII, dans les années 1494 et 1495, Berler parle de l'apparition dans le camp français d'une maladie que personne n'avait observée jusque là; on l'appelait *mauvaise vérole* (die bösen Blattern) ou *mal français*. Cette maladie fut importée en Alsace par les lansquenets (2) qui revenaient d'Italie dans leurs foyers; elle fit beaucoup de victimes parmi les hommes et les femmes, parce qu'on ignorait le moyen de la guérir. On remarquait sur certains malades des ulcères profonds; chez d'autres, le nez et les joues étaient rongés. On en voyait qui mouraient d'épuisement, faute de pouvoir se nourrir, à cause des graves lésions (ulcères et carie) qui avaient envahi le cou.

La maladie avait en quelque sorte pris le caractère épidémique, attaquant les personnes de façon inattendue, mais se gagnait d'ordinaire par les rapports sexuels. On ne se souciait guère de ces malheureux; beaucoup d'entre eux, ne sachant où trouver un asile, cherchaient un abri dans les chapelles de campagne. Comme on avait remarqué une certaine ressemblance entre cette maladie et la lèpre, on essaya à Rouffach d'en hospitaliser dans la léproserie, en les séparant toutefois par une cloison des lépreux; mais ceux-ci s'opposèrent tellement à cet arrangement qu'on dut y renoncer.

Berler envisageait la maladie comme une punition céleste infligée au roi Charles VIII, pour avoir enlevé à l'empereur Maximilien sa fiancée, la duchesse Anne de Bretagne; aussi, observe-t-il, beaucoup de ces

(1) Comme on sait, cette bibliothèque fut incendiée lors du siège de Strasbourg, en 1870. Le manuscrit en question devint alors la proie des flammes avec une masse d'autres originaux, d'incunables, de livres rarissimes, etc., d'un prix inestimable à cause de leur intérêt documentaire au point de vue littéraire, scientifique, historique et surtout au point de vue de l'histoire locale et de celle de l'Alsace en général.

(2) Expression qui dérive du mot Landsknecht, désignant les Allemands et les Suisses mercenaires, qui ont servi en grand nombre dans l'armée napolitaine de Charles VIII.

malades allaient en pélerinage dans le Westrich, dans l'espoir de recouvrer la santé par leur dévotion à Saint-Filliach (1).

L'abbé de Spanheim, Trithenius, décrit comme suit l'invasion de la syphilis en Alsace (2) :

C'est à cette époque aussi que se répandit en Allemagne, après avoir passé par la France et l'Italie, cette maladie à pustules bubonneuses que je ne puis désigner d'aucun nom usité en médecine. Elle débuta chez les Français et se transmit aux Italiens, puis aux Allemands. Mais l'épidémie avait pris naissance en Espagne: les Espagnols la donnèrent aux Français; ceux-ci, dans leur expédition contre le roi de Naples, Alphonse, la communiquèrent aux Italiens, lesquels à leur tour en infectèrent les Allemands. De là vient que le fléau s'appelle *mal espagnol* chez les Français, *mal de Naples* chez les Italiens et *mal français* ou *Franzos* chez les Allemands. C'est une affection étrange, contagieuse et redoutable à l'excès; les lépreux mêmes l'ont en horreur et ne permettent pas à ceux qui en sont atteints de demeurer avec eux : ils craignent de se voir frappés d'un mal pire que la lèpre (3).

(1) Berler ne tenait pas compte du fait que les troupes de Maximilien souffraient alors autant du mal vénérien que celles du roi de France.

(2) TRITHEMII *chronicon Hirsaugiense*. Edition de Saint-Gall, 1496, t. II, p. 563.

(3) Texte original : *His quoque temporibus, morbus ille turgentium pustularum, quem nullo medicis usitato nomine exprimere possum, à Gallis incipiens, per Italos venit ad Germanos. Habuit autem suæ infectionis pestiferæ principium in Hispania, ab Hispanis pullulavit in Gallos, à quibus in Italiam profectis contrà regem Neapolis Alfonsum, infecit et Italos, et illi quoque Germanos malorum suorum constituerunt participes. Unde apud Gallos morbus iste nuncupatur malum hispanicum, apud Italos malum neapolitanum et apud Germanos mallum gallicum, aliàs mal franzos. Est autem mirabilis, contagiosa et mimiùm formidanda infirmitas, quam etiam detestantur leprosi, et eâ infectos secum habitare non permittunt, metuentes graviori quàm sit lepra, infici morbo.*

Ces détails et la plupart de ceux qui vont suivre sont extraits d'un mémoire que le publiciste et historien alsacien, Koch, a présenté le 2 Germinal, an VIII, à l'Académie des Sciences morales et politiques, dont il était membre.

Koch (Christophe-Guillaume), originaire de Bouxwiller (Basse-Alsace), fit une carrière brillante et mouvementée. Elève préféré du célèbre historiographe et archéologue Schœpflin, il était docteur en philosophie et en droit, occupa une chaire d'histoire et de droit public et fut pendant un temps recteur de l'Université de Strasbourg. Député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative (1791), il fut arrêté, en 1793, pour ses principes conservateurs, relâché, puis arrêté de nouveau par ordre

Toutes les chroniques de l'époque sur Strasbourg — celles de Sébastien Franck, de Kogman, de Specklin, de Trausch, etc. — fixent aux années 1495 et 1496 la première introduction du mal vénérien dans cette ville. Une foule de personnes furent infectées à Strasbourg, et beaucoup succombèrent au mal qu'on ne savait guérir. On fuyait les malades ; le magistrat défendit aux cabaretiers, aubergistes, chirurgiens, baigneurs, de les traiter ou de les recevoir ; les hôpitaux et les léproseries leur furent fermés ; toute communication avec eux était interdite. Aussi vit-on beaucoup de ceux qui étaient sans ressources mourir « sur des grabats, dans les rues et dans les campagnes ».

Un homme cependant eut pitié de ces malheureux, c'était un nommé Caspar Hofmeister. Alors qu'ils n'inspiraient que de l'effroi et de l'horreur à leurs concitoyens, qu'ils étaient abandonnés même du magistrat, qu'ils « languissaient de misère dans un des quartiers reculés de la ville (au Thomanloch ou Thumeloch), couchés sur de la paille, hommes et femmes pêle-mêle, Hofmeister alla les visiter, leur porta des paroles de consolation, excita en leur faveur la compassion des bons citoyens de Strasbourg, attira sur eux l'attention des principaux magistrats. Longtemps il n'entretint ces malheureux qu'à l'aide d'aumônes, le magistrat ne lui fournissant que du bois de chauffage et des fagots. Ces aumônes sagement administrées le mirent en état de faire, entre 1503 et 1505, l'acquisition d'une maison dans le quartier de la ville nommé Finckwiller, aux environs de l'aumônerie de Saint-Marc. Il y établit un hôpital et ajouta plus tard à cette maison une cour et un jardin que le commandeur de Saint-Jean lui vendit, en 1506. Cet hôpital fut transféré, vers 1520, dans l'île qui est située auprès des ponts couverts (1) ; on l'agrandit en 1522 par l'acquisition d'une maison contiguë et en

d'Euloge Schneider et emprisonné pendant onze mois. Les honneurs ne lui manquèrent pas : il fut membre du Tribunat, membre de l'Institut et d'une quantité de Sociétés savantes de tous pays, etc.

(1) Quartier de la ville connu sous le nom de *Petite France*.

1538, le magistrat lui attribua les revenus du couvent supprimé des Carmes ou Frères de Notre-Dame (1).

Hofmeister organisa et géra de 1503 à 1532, année de sa mort, les différentes installations destinées aux syphilitiques.

La propagation des maladies vénériennes a, comme nous l'avons indiqué, coïncidé avec le retour dans leurs foyers, des lansquenets, après la campagne d'Italie. Ce n'est pas uniquement en Alsace qu'on vit alors la vérole exercer ses ravages; mais dès 1495, les chroniqueurs la signalèrent à Paris, en Suisse, à Cracovie. Elle se répandit, en 1496, par toute l'Allemagne et dans les Pays-Bas et envahit l'Ecosse en 1497, l'Angleterre en 1498.

Un des premiers écrits sur le *mal français* est dû au célèbre jurisconsulte et poète alsacien, Sébastien Brant. C'est une élégie (2) adressée par lui, en 1496, à Jean Reuchlin, dit Capnion. L'auteur y trace un tableau effrayant de la maladie qu'il dit répandue dans une grande partie de l'Europe et jusqu'en Asie. Voici la traduction de quelques vers de ce poème écrit en latin :

La France transporta en Ligurie la maladie pestifère que la langue romaine appelle mal des Français.

Ce fléau envahit (ensuite) le Latium et le reste de l'Italie, puis se répandit par delà les Alpes, gagna l'Allemagne et l'Istrie.

Il sévit déjà parmi les Thraces et les Bohêmes, et tout Sarmate redoute ce genre de maladie.

Et là-bas, au bout du monde, la contagion n'épargne pas la Grande-Bretagne, insuffisamment protégée par les flots de la mer.

On dit même qu'elle a pénétré chez les Africains et les Gètes, et que sa violence dépeuple les deux hémisphères.

(1) A partir de l'année 1771, les syphilitiques furent soignés à l'hôpital civil.

(2) Elle se trouve dans un recueil de poésies de Brant publié à Bâle, en 1498, sous le titre : *Varia Sebastiani Brant carmina.*

Elle s'étend sans bornes; chez nous mêmes beaucoup lui paient tribut (1).

La principale cause de la subite et grande propagation des affections vénériennes se trouve dans l'énorme dépravation des mœurs, régnant dans toutes les classes de la société aux XIVe et XVe siècles, et même durant une partie du XVIe.

Il existoit, dans toutes les villes de quelque importance des lieux de rassemblements de femmes publiques; elles demeuroient ou séparément dans des quartiers qui leur étoient assignés, ou réunies dans des bâtiments publics, sous la surveillance immédiate de quelque préposé de l'un ou de l'autre sexe et étoient soumises à certains règlements de police (2).

La lubricité du siècle étoit telle que la fréquentation des lieux de débauche ne tournoit pas à déshonneur et que les créanciers mêmes, qui retenoient, selon la coutume, leurs débiteurs en otages, ne pouvoient se dispenser de leur permettre l'usage des femmes publiques (3).

A Genève, à Nuremberg et dans d'autres villes, les filles avoient leur surveillante ou supérieure élue régulièrement tous les ans et assermentée par le magistrat. On l'appeloit, à Genève, la *reine du bordel* (4). Un privilège exclusif autorisoit ces filles à Nuremberg, à poursuivre celles qui, sans être de leur corps, s'adonnaient au libertinage (5).

(1) Texte original:

Pestiferum in Ligures transvexit Francia morbum,
Quem mala de Franzos romula lingua vocat.
Hic Latium atque Italos invasit : ab Alpibus extra
Serpens, Germanos Istrieolasque premit.
Grassatur mediis jam Thraeibus atque Bohemis,
Et morbi genus id Sarmata quisque timet.
Nec satis extremo tutantur in orbi Britanni,
Quos refluum eingit suceiduumque fretum.
Quin etiam fama est Aphros penetrasse Getasque,
Vique suâ utrumque depopulare polum.
Longius hoc vitium, quam par sit, oreseere ubique
Cernitur; e nostris corpora multa luunt.

Brant vivait alors à Bâle. On voit par ce dernier vers que le mal vénérien exerçait aussi, dès l'année 1496, ses ravages dans cette ville.

(2) ASTRUC. — *De morbis venereis;* lib. 1, cap. 8., p. 61.

(3) MEINERS. — *Sitten des Mittelalters* (Mœurs du moyen âge), t. I, p. 262.

(4) SPON. — *Histoire de Genève,* t. II, p. 45.

(5) MEINERS, *loc. cit.*, p. 261.

Il existait une maison de débauche de ce genre à Schlestadt (Basse-Alsace). Les filles y avaient leur gardien (1), et la police était régie par une ordonnance du magistrat (2).

Celui que l'on trouvait habillé dans cette maison après la troisième cloche du soir, devait payer une amende de deux schellings, tandis que celui qui s'y trouvait couché nu avec une fille, était exempté de cette amende et pouvait même compter sur la protection spéciale du magistrat. Par contre, celui qu'on surprenait nu avec une fille dans la nuit du samedi ou la veille d'un jour de fête, était tenu de payer cinq schellings au profit de Notre-Dame.

A Strasbourg, le nombre des filles publiques était considérable (3); elles étaient reléguées dans plusieurs quartiers de la ville. Un règlement du magistrat, daté de 1588, avait déjà ordonné que celles qui iraient par les rues, ou se tiendraient à leurs portes, porteraient sur la tête, par-dessus leur voile, un chapeau noir et blanc en forme de pain de sucre, afin qu'on put les reconnaître, sous peine de trente schellings d'amende et d'être bannies de la ville pour un an et un jour.

Cette ordonnance et beaucoup d'autres édictées successivement dans le cours du xve siècle, n'empêchèrent pas l'accroissement du libertinage. On avait beau reléguer les femmes publiques dans les rues et quartiers éloignés « pour que le centre de la ville n'en fut point infesté », leur interdire l'usage de certains vêtements et de certaines parures « afin de les distinguer des honnêtes femmes », sévir contre ceux qui se livraient au proxénétisme; toutes ces mesures ne produisaient qu'un maigre résultat. « Le désordre allait toujours croissant et, ce qui mérite surtout

(1) La maison était dénommée Tœchter-Haus, Fraaen-Haas (maison des filles, maison des femmes). Le gardien s'nppelait Toechter-Wirth (hôte des filles).

(2) Unzuchts-raths ordnung (ordonnance sur l'impudicité).

(3) On les désignait sous les divers noms de Husschalterin (ménagères), Spanzerin oa Spontziererin (coartisancs), Pfaffendärnen (femmes de prêtres), Froeliche Kinder (filles de joie).

d'être remarqué, c'est qu'on vit s'établir des lieux de débauche jusque dans la tour de la cathédrale et dans d'autres églises de la ville. On appelait *hirondelles de la cathédrale* (1) les filles qui y exerçaient leur commerce. »

Le magistrat les obligea, toutefois, en 1521, à quitter la place par l'arrêté que voici :

« Pour ce qui est des *hirondelles ou filles de la cathédrale*, le magistrat arrête qu'on les laissera encore quinze jours, après quoi on leur fera prêter serment d'abandonner la cathédrale et les autres églises et lieux saints. Il sera nommément enjoint à celles qui voudront persister dans le libertinage, de se retirer au Rietberg (2) et dans d'autres lieux qui leur seront assignés. »

On finit, vers 1536, par se débarrasser peu à peu des maisons de tolérance; un décret du magistrat, daté de 1540, les supprima toutes, et les efforts que firent quelques membres du grand Sénat, dans les années 1550, 1553 et 1554, pour les faire revivre, échouèrent complètement. »

On avait supprimé les maisons de tolérance, mais la prostitution, sous sa forme la plus dangereuse, la prostitution clandestine, subsistait.

Le professeur A. Wolf (3) a trouvé, dans les procès-verbaux, des délibérations de la municipalité de Strasbourg des XVIIe et XVIIIe siècles, encore existants dans les archives de la ville, les preuves de la préoccupation constante des magistrats au sujet de la dépravation des mœurs. Je n'en reproduirai que deux qui m'ont paru les plus intéressantes :

Dans la séance de la Chambre des XIII, du 22 janvier 1684, on produit une réclamation du Commandant de la ville, de Chamilly, qui se plaint du grand nom-

(1) En allemand : *Münsterschwalben*.

(2) Dénommé actuellement *Riepbergergraben* et désigné encore souvent dans le peuple sous le vocable de *Huregrabe* (fossé des prostituées) ; il est situé au Neudorf, hors l'ancienne porte d'Austerlitz.

(3) A. Wolff. — Die venerischen Krankheiten, in *Topographie der Stadt Strassburg*, rédigé sous la direction du Dr Krieger, 1885, p. 449 et suivantes.

bre de femmes impudiques (unzüchtige) qui infectent la garnison. Il propose de créer des *maistres de quartiers* qui visiteraient les maisons. Les prostituées, trouvées une première fois, devraient être chassées de la ville; les récidivistes devraient être expulsées et fouettées par le bourreau. Ceux qui hébergeaient ces femmes s'exposaient à une amende de 20 florins.

De fait, on nomma deux *maistres de quartiers* pour chaque canton.

En 1741, le maréchal de Broglie demande que les femmes qui se sont introduites furtivement dans les casernes et s'y sont arrêtées, soient chassées à coups de verges. La Chambre des XIII, qui avait reçu cette requête, répond que ces femmes ne devraient pas être fustigées, mais emprisonnées pendant trois ans dans une maison, où elles seraient obligées de travailler.

L'examen médical des prostituées est de date plus récente. Il n'en est guère question à Strasbourg avant le commencement du siècle dernier (années 1815 et 1818), où le maire, de Kentzinger, décide que ces femmes y seront soumises une fois par mois. Il faut toutefois arriver à l'année 1853 pour trouver, par la collaboration du préfet Migneret et du maire Coulaux, une règlementation sérieuse au sujet de la surveillance active des prostituées, tant au point de vue administratif que médical.

EMPLOI ABUSIF DES ARMES DE L'ANCIENNE FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

Il n'est pas de menu fait qui ne puisse être intéressant pour l'histoire; celui que je rapporte ci-après me paraît digne d'être noté. *De minimis curat historia.*

Désireux de renouveler ma provision de bonneterie, j'entrai dans un grand magasin parisien, récemment installé dans des locaux plus vastes et où je croyais pouvoir trouver des modèles ou des tissus nouveaux.

— « Je voudrais des caleçons et des gilets. Montrez-moi ce que vous avez de mieux.

— « Voici, Monsieur. Ce que nous avons de mieux, c'est la marque Laurégan. »

Et on me montra des gilets et des caleçons sur lesquels se trouvait cousue une marque qui ne pouvait manquer de me causer la plus vive surprise. Elle consistait en un petit carré de coton blanc, large de 32 mm., long de 28 : elle présentait, tissée dans sa trame même, une vignette dans laquelle il était impossible de ne pas reconnaître les armes de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, surmontant la signature *Laurégan*.

Dans un écusson circulaire et sur fond pointillé (1), voici, en effet, le soleil perçant les nuages, au-dessous duquel passent à gauche trois cigognes, tenant chacune en son bec un rameau. La fière devise *Urbi et orbi salus* fait défaut; elle est remplacée par la signature *Laurégan*. Les trois cigognes, avec leur rameau, sont rouges ; le reste est bleu foncé.

Que signifie la signature *Laurégan* ? Est-ce le nom du fabricant? On comprendrait alors que l'Origan ou Marjolaine (*Origanum vulgare*), que les cigognes tiennent dans leur bec, lui ait paru constituer, en quelque sorte, des armes parlantes et comment il est arrivé à usurper, moins leur devise, les armes glorieuses de la vieille Faculté de médecine. Ou bien. l'usurpation une fois accomplie pour des motifs qui m'échappent, n'est-ce pas plutôt le nom de l'Origan qui, par assonance, a été adopté comme marque de fabrique ou de propriété, moyennant une simple modification orthographique ? Telle est la question qui se

(1) En héraldique, on dirait « sur champ d'or », mais telles n'étaient pas les armes de la Faculté de médecine de Paris.

posa immédiatement à mon esprit. Il me parut intéressant de la résoudre.

Très intrigué par cette constatation inattendue, j'interrogeai mon vendeur ; mais il ne sut ou ne voulut rien me dire sur la fabrique d'où sortaient de tels vêtements, ni sur la signification du mot *Laurégan*. Toutefois, il me remit un petit catalogue édité par son magasin et donnant la liste et le prix des *sous-vêtements* portant cette même marque. Le titre de ce catalogue était orné de la vignette et de la signature susdites ; je le reproduis ci-contre en vraie grandeur (fig. 1), abstraction faite du nom et de l'adresse du magasin dont il s'agit.

Sous-Vêtements Hygiéniques

LAURÉGAN



pour Hommes

Dames et Enfants

Je consultai le *Bottin* et autres livres d'adresses commerciales et industrielles, sans y trouver aucune indication relative à la marque Laurégan. Je visitai divers magasins : je trouvai partout les mêmes vêtements, mais partout avec des marques différentes. J'appris ainsi qu'une grande fabrique du nord fournis-

sait ces vêtements aux principaux magasins de Paris, chacun de ceux-ci se bornant à y faire coudre sa marque spéciale. Le nom de Laurégan restait partout inconnu, en tant que nom propre; ce n'était donc qu'un nom conventionnel, adopté et déposé, non comme marque de fabrique, mais plutôt comme marque de propriété du magasin qui en faisait usage.

J'écrivis alors aux directeurs de ce magasin, pour leur demander confirmation des renseignements que j'avais pu obtenir et pour les prier de m'envoyer, à titre d'objet de collection, quelques spécimens de leur marque. Ils le firent très courtoisement, mais ne me donnèrent aucune indication nouvelle.

Je présente à la Société quelques marques isolées, détachées de mes vêtements, ainsi qu'un ruban reçu de la direction du magasin. Ce ruban est long de cinq et formé de 18 cm. marques successives. Celle-ci sont donc tissées en ruban, comme les initiales pour marquer le linge.

Cependant, si l'origine de la signature Laurégan était élucidée, il n'en restait pas moins à établir pourquoi les armes de la Faculté de médecine avaient été adoptées comme marque de bonneterie. J'en parlai à plusieurs confrères, qui ne purent me donner aucune explication satisfaisante. J'appris enfin que la marque Laurégan avec sa vignette « appartenait » à un syndicat médical qui en avait effectué le dépôt et l'exploitait, ces deux expressions prises au sens commercial.

Gardienne jalouse des traditions, notre ancienne Faculté eût réprouvé un emploi aussi abusif des emblèmes et armoiries d'une illustre corporation médicale, même éteinte depuis plus d'un siècle. Nous qui aimons le glorieux passé de la médecine française et sommes, en quelque sorte, les gardiens de son patrimoine, nous réprouvons aussi cet emploi abusif et y voyons une regrettable profanation.

L'ETAT SANITAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD PENDANT L'OCCUPATION ARABO-TURQUE

par le Dr Raymond NEVEU

I. — *Des origines au XIVe siècle.*

Nous entreprenons là un travail bien confus, mais d'un intérêt tel, au point de vue médical, que ceux qui voudront nous suivre à travers les documents de l'époque seront largement dédommagés de leur peine.

Les textes sont en effet très compliqués, les historiens arabes aiment à se perdre dans des détails qui sont bien souvent dépourvus d'intérêt. Ce qui nous a été le plus précieux, ce sont les lettres des consuls adressées soit à la chambre de commerce de Marseille, soit au gouvernement. La lecture de ces documents officiels est d'un tel attrait, qu'en tournant le dernier feuillet nous avons regretté que ce soit déjà terminé.

Nous avons vu les consuls passer les uns après les autres, nous les avons vus se ruiner, mourir même pour la France, et presque toujours, sous quelque régime que ce soit, nous les avons sentis méconnus, abandonnés, livrés à eux-mêmes, à une époque où dans un pays en pleine anarchie il eût été si utile de soutenir leurs revendications et de leur donner l'appui moral et financier qu'ils réclamaient.

Les noms de ces braves pionniers de la première heure sont oubliés de tous. C'est à peine si les encyclopédies en parlent et si nos historiens les citent et pourtant, ainsi que nous le verrons, les René Lemaire, les De Clairambault, les Barreau, le Père Le Vacher, sont des hommes qui ont droit à la reconnaissance de notre pays.

A la fin du IIIe siècle, la civilisation romaine com-

mence à disparaître, les peuplades indigènes, en revanche, renaissent peu à peu. C'est la période de l'anarchie par excellence où les gouvernements se succèdent, où les races s'entremêlent; c'est l'époque troublée qu'il faudrait suivre pas à pas, si l'on voulait mieux comprendre la situation sanitaire. Mais ce n'est pas ici notre but, nous voulons simplement passer en revue les nombreuses épidémies qui désolèrent le pays pendant tant de siècles et firent de l'Afrique du Nord ce que nous trouvâmes en 1830.

L'Algérie et la Tunisie sont alors éprouvées non seulement par la guerre civile, mais aussi par les tremblements de terre et les épidémies. Les textes restent muets sur la nature de celles-ci, mais il est assez logique de songer au typhus, à la peste et au choléra. Partout c'est la misère et c'est la ruine, les petits cultivateurs redeviennent des domestiques, les propriétés se morcellent et disparaissent. « Les pauvres, dit saint Augustin, se mettent sous la dépendance des riches pour avoir de quoi manger. »

Pour s'attacher des locataires à vie les sénateurs décrètent que le colonat sera obligatoire et perpétuel. Dès lors, pour ces braves gens c'est le découragement, c'est l'abandon. Ils n'ont même plus l'ardeur au travail, n'ayant pas l'émulation du bénéfice. Ils n'ont plus le même bien-être, ils se nourrissent mal, et offrent ainsi un terrain admirable à la contagion. La division religieuse et les vandales font le reste : la grande colonie romaine a vécu !

A cette époque, l'état sanitaire est épouvantable. Songez donc, un instant, que, venant d'Espagne où ils ont vécu de rapines et de pillages, les Vandales arrivent dans ce malheureux pays qui est en pleine misère. Il faut pourtant que les soldats de Genseric trouvent à s'abriter et à se nourrir. C'est l'entassement dans les villes trop étroites, et mal entretenues, en ruines même pour la plupart. Seule Carthage est encore debout, et les Vandales s'empressent d'y courir. « Bientôt, dit Victor Piquet, les ruines couvrirent tout le pays, et la peste qui devait par la suite

désoler si souvent l'Afrique y fit son apparition (1) ».

Les indigènes comme les Vandales paient à ce moment là un lourd tribut à l'épidémie, à partir de 531, après l'arrivée de Bélisaire et de ses troupes byzantines les Vandales cessent de compter. L'Afrique du Nord essaie de se relever, mais c'est en vain. Voilà, du reste, le tableau qu'en fait Corippe dans sa Johannide :

Au début du VIIe siècle, l'Afrique était si complètement ruinée que sur de longs parcours le voyageur s'étonnait de ne pas rencontrer un homme. Les Vandales étaient 80.000 sans compter les femmes et les enfants, les Africains unis aux colons romains formaient une multitude immense, les Berbères étaient plus nombreux encore et tous avaient péri avec leurs familles (2).

Il est évident que les massacres et les incendies ne furent pas la seule cause de cet anéantissement. La peste, le typhus, la dysenterie eurent leur part. Devant les épidémies toujours croissantes il n'y avait pas de barrière, et du reste, le terrain n'était-il pas admirablement préparé ? Quand on songe qu'actuellement, malgré toutes les précautions prises, il y a encore tant de victimes, on ne doit pas s'étonner de voir les hécatombes formidables dans ce malheureux pays durant de si nombreux siècles.

Pour nous guider dans la suite, nous ne saurions trouver de meilleurs renseignements que dans les ouvrages de deux historiens arabes justement célèbres Ibn-Adhari et Ibn-Khaldoun.

C'est ainsi que nous apprenons qu'au VIIIe siècle, en février 747 exactement, la peste fait son apparition. Dès lors nous la verrons constamment ravager les villes et les campagnes, s'éteindre, et recommencer.

En réalité, elle y est à l'état endémique.

Abd-er-Rhaman pénétra alors, dit Ibn Adhari (3), à Kayrawân et fit proclamer par son héraut la défense de sortir avec

(1) V. Piquet. *Les civilisations de l'Afrique du Nord.* p. 35.
(2) V. Piquet, *op. cit.*, p. 38.
(3) Ibn Adhari. *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, Alger, 1901.

Hamzala et de l'accompagner, de sorte que la population rendue craintive par cette menace abandonna Hamzala. Celui-ci lança sa malédiction contre l'Ifrikiya qui fut ravagée pendant sept ans consécutifs par la peste et l'épidémie, sauf deux interruptions, l'une pendant l'hiver, l'autre pendant l'été.

Comme nous le voyons, l'historien arabe, en bon musulman attribue ce fléau à une vengeance, à « un mauvais œil » ; mais ce que nous ne comprenons pas c'est la différence qu'il semble faire entre la peste et l'épidémie. Qu'entend-il par là ? Est-ce la dysenterie, est-ce le typhus ou simplement la variole si fréquente à cette époque ? Ce serait là un point que seuls les arabisants pourraient éclaircir en serrant le texte de près.

En 830, Ferghalouch entreprend une nouvelle campagne et meurt de la peste à Ghalwaliya (1). En 843, au mois d'octobre, une famine épouvantable règne en Orient et en Occident. La peste ravage encore une fois l'Afrique.

C'est cette année là que meurt victime du fléau le savant juriste Mohammed ben Ibrahim ben Abdous (2).

En 881, s'il faut en croire Ibn Khabdoun (3), la disette est extrême, le blé se vend à raison de huit pièces d'or le cafiz, mesure qui équivaut à cent cinquante kilos environ. Le peuple meurt de faim et tel est le manque de vivres que quelques-uns d'entre eux se nourrissent de chair humaine.

A cette époque, cependant, les princes aghlebites font d'énormes travaux d'embellissement dans toute la Tunisie. « A Kairouan même, l'un deux fait construire les bassins que l'on voit encore aujourd'hui, à proximité de la ville et dans lesquels se déverse l'eau provenant des montagnes des Zlass » (4).

En 915, à partir du mois de juillet une violente épidémie dévaste toute l'Ifrikiya et sévit surtout à

(1) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 230.
(2) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 150.
(3) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, p. 426.
(4) V. Piquet, *op. cit.*, p. 86.

Kairouan où elle fait de nombreuses victimes parmi lesquelles Abou Moçal ben Zorâra Abderi (1). Quatre ans plus tard, en 919, au mois de juin éclate une nouvelle épidémie qui coïncide, comme trop souvent hélas, avec la disette la plus affreuse et les exactions les plus sanguinaires (2). C'est l'époque où les Chiites se signalent par leurs pillages et leurs meurtres. C'est l'époque aussi où les troupes de Soleyman Ben Kafi partent pour l'Égypte, emmenant avec elles tout le triste cortège des maladies contagieuses, et semant sur leur parcours la ruine et la mort. Les habitants affolés émigrent.

On peut s'imaginer avec quelle intensité les nouveaux foyers devaient éclater aux coins les plus éloignés quand on songe que les malades et les porteurs de bacilles fuyaient soit en Algérie, soit en Sicile, soit en Tripolitaine et que les troupes elles-mêmes, certainement contaminées, prenaient la route de l'Égypte ! Le cordon sanitaire qui existe aujourd'hui et qui rend de si grands services eût été bien utile à cette époque.

En 923 (3) la peste réapparaît dans les rangs de l'armée de Mesrour ben Soleyman ben Kafi semant la stupeur et la mort. Le 13 février 929 (4), décidément le fléau ne laisse pas de répit, éclate à Kairouan et dans la région une épidémie épouvantable, en même temps que la disette sévit à ce point que le kafiz (5) de blé se vend un dinar.

Mais rien n'égale encore par son horreur et par le nombre des victimes l'année 1004. Afin de ne pas diminuer la valeur documentaire d'Ibn Adhari, nous préférons citer le passage en entier (6).

Le 17 octobre, l'Ifrikiya fut désolée par une effroyable famine qui mit à nu celui qui était couvert, tua le pauvre et

(1) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 243.
(2) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 243.
(3) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 269.
(4) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 302.
(5) Mesure de Cordoue.
(6) Ibn Adhari, *op. cit.*, p. 379.

ruina le riche. Les vivres, d'abord très chers, manquèrent ensuite. Les nomades quittèrent leurs séjours habituels, la plupart des demeures se vidèrent et restèrent sans héritiers. A cela se joignirent les épidémies et la peste qui enlevèrent la majeure partie des habitants, sans distinction entre le riche et l'indigent.

Les fonctionnaires ne faisaient plus que soigner ou visiter les malades, préparer les derniers devoirs aux morts, suivre des funérailles ou revenir d'une inhumation. On entassait les malades au Bab Sallem et l'on creusait des sillons dans chacun desquels on jetait une centaine de cadavres ou davantage. Dans toutes les classes de la population : savants, marchands, femmes et enfants, le nombre des morts fut tel que Dieu seul pourrait les compter !... Plus d'un citadin ou nomade gagna la Sicile. Les nomades, dit-on, s'entre-dévorèrent. En 396 de l'hégire (1) l'abondance de la récolte en Ifrikiya fit baisser le prix des vivres et les épidémies cessèrent.

Ce passage ne valait-il pas la peine d'être cité exactement, tant pour sa valeur documentaire que pour la beauté même de la description ?

En 1076 (2), après soixante-dix ans de tranquillité, une nouvelle disette éclate au mois d'août, à cause de la sécheresse sans doute, et une violente épidémie décime beaucoup de familles.

Dix ans plus tard, en 1087, les Zirides de Kairouan sont attaqués de tous côtés par les Arabes, par les Normands et par les Almoravides.

Repoussés par les Normands, ils se réfugient à Bougie.

L'anarchie est partout (3). Tandis que les Arabes ravagent les plaines, de toutes parts sont apparus des rois et des seigneurs qui vivent en pleine indépendance. La famine et la peste désolent le pays ; l'ère de confusion et de misère qui s'ouvre alors ne prendra fin qu'au XIVe siècle, au temps des sultans hassides, c'est-à-dire, quand l'Ifrikiya retrouvera ses souverains propres et sera gouvernée par une dynastie nouvelle.

(1) C'est-à-dire en l'an 1005 de notre ère.
(2) IBN ADHARI, *op. cit.*, p. 448.
(3) V. PIQUET, *op. cit.*, p. 120.

C'est au milieu de ce XIe siècle que se produit la grande migration arabe. C'est également à la fin de ce siècle que la puissance hammadite atteint son apogée : El Mançour s'empare de Tlemcem.

Dès le début du XIIe siècle, les Normands font des apparitions fréquentes sur les côtes africaines. En 1143 Roger II débarque et saccage Djidjelli. En 1146 il prend Tripoli. Les chroniqueurs (1) de l'époque rapportent « que le pays est en proie à la famine depuis 1142 et que toute l'Ifrikiya en souffre horriblement, surtout pendant l'année 1147. Beaucoup de monde quitte la campagne et les villes pour se refugier en Sicile; une foule de malheureux meurent de faim, et l'on en est réduit à manger de la chair humaine ». Inutile d'ajouter que l'état sanitaire est déplorable. Comme nous le voyons, la Sicile est toujours le suprême espoir de ceux qui ont de l'argent et qui peuvent fuir; mais ils ne se doutent pas les malheureux, qu'ils transportent avec eux le germe de la contagion, et qu'ils quittent un foyer infecté pour en créer un nouveau.

Pendant plus d'un siècle l'Afrique du Nord paraît avoir un peu de répit. Les auteurs consultés ne relatent rien d'anormal. Toutefois, il ne faut pas en conclure que l'état sanitaire est parfait. Les maladies courantes, le typhus, la dysenterie doivent sévir comme avant. Seuls la peste et le choléra semblent se reposer pour se réveiller plus violents que jamais en 1269, lors de la seconde croisade de saint Louis.

Les auteurs à ce sujet diffèrent beaucoup. La dernière version, celle qui impute à la peste la mort du roi et de la plupart de ses hommes doit être, selon nous, la plus vraisemblable.

Quoiqu'il en soit, nous croirions manquer à la loyauté historique si nous ne citions pas les documents les plus intéressants. Voici d'abord ce qu'en dit Ibn Adhari :

(1) Voir V. Piquet, *op. cit.*, p. 127.

Le lendemain apprit au monde que le roi des Francs ne vivait plus, les uns dirent que sa mort fut naturelle, les autres, qu'il avait été atteint d'un coup de flèche tiré au hasard dans un combat, d'autres encore assurent que ce fut une fièvre qui l'emporta. Enfin, un récit peu probable attribue sa mort à une épée dont la poignée était empoisonnée et que le sultan lui aurait fait porter par Soleiman (1).

Selon le R. P. Dan « l'armée de saint Louis fut décimée devant Tunis par les fièvres pourpres, dysentériques et autres semblables ».

Les historiens modernes parlent tous de la peste. Michelet entre autres, en fait un tableau à jamais célèbre et que nous ne saurions oublier de citer :

En huit jours la peste avait éclaté (2), les comtes de Vendôme, de la Marche, de Viane, Gaultier de Nemours, maréchal de France, les sires de Montmorency, de Piennes, de Brissac, de Saint-Brizen, d'Apremont étaient déjà morts. Le légat les suivit bientôt.

N'ayant plus la force de les ensevelir, on les jetait dans le canal, et les eaux en étaient couvertes. Cependant le roi et ses fils étaient eux-mêmes malades ; le plus jeune mourut sur son vaisseau, et ce ne fut que huit jours après que le confesseur de saint Louis prit sur lui de le lui apprendre. C'était le plus chéri de ses enfants ; sa mort, annoncée à un père mourant, était pour celui-ci une attache de moins à la terre, un appel de Dieu, une tentation de mourir.

Aussi, sans trouble et sans regret, accomplit-il cette dernière œuvre de la vie chrétienne, répondant les litanies et les psaumes, dictant pour son fils une belle et touchante instruction, accueillant même les ambassadeurs des Grecs qui venaient le prier d'intervenir en leur faveur auprès de son frère Charles d'Anjou, dont l'ambition les menaçait. Il leur parla avec bonté ; Il leur promit de s'employer avec zèle, s'il vivait, pour leur conserver la paix, mais, dès le lendemain il entra lui-même dans la paix de Dieu.

Dans cette dernière nuit, il voulut être tiré de son lit et étendu sur la cendre. Il y mourut, tenant toujours les bras en croix : « Et el jour le lundi, li benoicz rois tendi ses mains jointes au ciel et dist : Biau sire Diez, aies merci de cé peuple

(1) Ibn Adhari, p. 368.
(2) Michelet. *Histoire de France*, p. 310.

qui ici demeure et le condui en son païs, que il ne chie en la main de ses ennemis, et que il ne soit contreint renier ton saint nom ».

« En la nuit devant le jour qu'il trépassat, endementières (1) que il se reposait il soupira et dit bassement : ô Jérusalem, ô Jérusalem. »

Il est évident que cette dernière croisade fut une véritable course à la mort.

La première fois déjà, saint Louis avait perdu beaucoup d'hommes dans les champs maudits de l'Egypte. L'état sanitaire était épouvantable.

Cette armée campant sur les vases de l'Egypte, nourrie principalement des barbots du Nil, qui mangeaient tant de cadavres, avait contracté d'étranges et hideuses maladies »... Ces morts faisaient horreur, chacun craignait de les toucher, et de leur donner la sépulture ; en vain le roi plein de respect pour ces martyrs, donnait l'exemple et aidait à les enterrer de ces propres mains (2).

Les croisés étaient rentrés chez eux malades pour la plupart, semant la contagion dans les communes, et dès le début de la seconde croisade, croisade qui était moins populaire, puisque Joinville lui-même n'avait point voulu accompagner son maître. A Gênes même le roi avait dû débarquer beaucoup de ses soldats déjà frappés par l'épidémie.

L'escale de Tunis qui ne devait être qu'éphémère fit le reste.

Michelet (3), avec son lyrisme habituel décrit ce débarquement en ces termes :

Le roi trouva ces ruines pleines de cadavres qu'il fit ôter, pour y loger avec les siens. La plus grande partie de l'armée resta sous le soleil d'Afrique, dans la profonde poussière du sable soulevé par les vents, au milieu des cadavres, et de la puanteur de morts. Point d'arbres, point de nourriture végétale, pour eau des mares infectes, des citernes pleines d'insectes rebutants.

(1) Endementières veut dire tandis que.
(2) Michelet, *op. cit.*, p. 298.
(3) Michelet, *op. cit.*, p. 310.

Il est évident que tout romantisme mis à part, la situation était loin d'être belle. Les croisés déjà très éprouvés par le voyage et par la maladie offraient un terrain superbe à la contagion... Du reste la peste ne fut-elle pas apportée par eux ? Depuis un siècle, la Tunisie semblait tranquille sous ce rapport... alors que l'armée de saint Louis avait couru le monde, avait déjà campé maintes fois dans les endroits contaminés.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas s'illusionner, si la peste ne s'était pas montrée à Tunis, la dysenterie et le typhus auraient largement suffi à leur tâche dévastatrice. Songez donc que c'était en plein été, que les soldats débarquaient sans ordre, sans nourriture, et venaient s'installer au milieu des ruines et des agonisants... Ils n'avaient même pas d'eau, dit Michelet, ou plutôt ce qui est pire, ils avaient l'eau infecte des mares souillées par les cadavres et par les déjections. Quel admirable bouillon de culture ce devait être !

Cette épidémie, naturellement, ne se borna point à Carthage, elle dut peu à peu désoler tout le pays, et semer à nouveau la ruine et la mort.

Puis, pendant un demi-siècle l'Afrique du Nord paraît à nouveau tranquille. En 1348 le fléau réapparaît à Tunis et fait de nombreuses victimes parmi lesquelles nous devons citer Aben-Bekr-Mohammed, le père de l'Historien, Ibn Kaldoun.

LA VENTE D'UN OFFICE DE MÉDECIN ORDINAIRE DU ROY EN 1711 (1)

par le Dr Roger GOULARD

Le 10 avril 1711, Antoine Binet, sieur de Courtemont, conseiller du Roi et bailli de Brie-Comte-Robert, recevait la requête suivante.

(1) Archives départ. de Seine-et-Marne. Actes du Bailliage de Brie-Comte-Robert (année 1711).

A Monsieur le Bailly de Brie-Comte-Robert.

Supplie humblement Jean Le Thieullier, docteur en médecine, demeurant à Brie-Comte-Robert, disant que, dans le dessein qu'il a de s'apliquer à l'exercisse de la médecine en cette ville, il est obligé, suivant l'Edit du Roy portant reiglement pour l'estude et exercisse de la médecine donné à Marly au mois de mars mil sept cens sept, de vous présenter ses lettres de degrez pour estre enregistrez en vostre greffe.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise, veu lesdites lettres de degrez attachez à la présente requeste, ordonner qu'elles seroient enregistrez au greffe pour y avoir recours quand besoin sera, et vous ferez bien.

Le Thieullier.

A cette requête, étaient jointes, en effet, ces lettres de doctorat.

In nomine Jesu Christi. Amen (1).

Universis et singulis has præsentes litteras inspecturis, lecturis et audituris, Nos Rodulphus Lelarge in alma archiepiscopalis civitatis Remorum academia, saluberrimæ Facultatis medicinæ doctor profess., Consiliaris medicus Regis et decanus, salutem et pacem in eo qui est omnium vera salus — Æquum et rationi consentaneum est, ut qui multis laboribus et vigiliis, summoque studio bonas didicerunt artes, præmio aliquo suis meritis digno donen-

(1) Je dois remercier ici, notre distingué collègue, le Dr Octave Guelliot, chirurgien des hôpitaux de Reims, d'avoir bien voulu m'aider à déchiffrer, par endroits, ce manuscrit presque illisible. J'ai dû d'ailleurs rétablir l'orthographe de la plupart des mots, de ce document écrit par un ignorant du latin.

Dans son intéressant ouvrage sur *Les thèses de l'ancienne Faculté de Reims* (p. 103), le Dr Guelliot cite quatre membres de la famille Le Thieullier, dont celui qui exerça à Brie-Comte-Robert, reçus docteurs en médecine à Reims. Les thèses de Jean Le Thieullier — si celui-ci en a soutenu, ce qui n'est pas sûr — sont tombées dans l'oubli.

tur, ac præ ceteris hominibus privilegiis, honoribus et dignitatibus exornentur, ut quod jure optimo meruerunt, accipiant; tum ut ceteri qui bonis quoque artibus insudant, videntes tot tantaque præmia dignis ac peritis proposita, ipsi ad studia magis magisque quasi stimulis quibusdam excitentur.

Cum igitur nobilis vir D. Joannes Le Thieullier Fimensis in medicina candidatus, divina sibi assistente gratia, in salutari arte medica multum profecerit; studia excolendo, disputando ceterosque scholasticos actus solemnes, excolendo ejus eximia eruditione sua, cum medicinæ doctoribus regentibus et professoribus D. Nicolaius de Mailly (1) prof. schol., D. Petro Le Pescheur (2) prof., et D. Gerardo Lefilz (3), D. Jacobo Bernard (4), D. Francisco Nimin (5) ad hanc provinciam a facultate medicorum deputatis commoti, eum pro consuetudine supplicantem excepimus de singulis medicinæ partibus accurata et severa examinandum. In cujus examinis fine, Hippocratis aphorismum sibi a nobis ex tempore propositum ingeniose interpellatus est, factasque a nobis objectiones omnes argutissime dissolvit. Unde baccalaureatus gradu a nobis honestatus, theoremata aliquot in medicorum auditoria probanda et discutienda recepit; quibus pro facultatis voto abondè satisfacerit, uno mutuoque consilio, dicta Facultas præfatum Joannem Le Thieullier dignum esse judicavit medicinam docendi, legendi, dubia interpretandi, praxim exercendi ubique terrarum licentiam consequeretur, atque his pro more per artes singula

(1) Nicolas de Mailly, professeur à la Faculté de médecine de Reims, docteur du grand ordinaire (12 janvier 1668). O. Guelliot. *Les thèses de l'anc. faculté de Reims.*

(2) Pierre Le Peschcur (1650-1713), professeur antonien à la Faculté de Reims, Doyen en 1694. *Ibidem.*

(3) Gérard Lefilz (1663-1703), professeur antonien, Doyen, Conseiller médecin du Roi, médecin de l'Hôtel-Dieu de Reims. *Ibid.*

(4) Jacques-Isaac Bernard, Docteur du grand ordinaire, médecin ordinaire du Roi, médecin de l'Hôtel-Dieu de Reims. *Ibid.*

(5) François Nimin, originaire de Reims. Reçu docteur du Grand ordinaire, le 25 juin 1703. Mort en 1717. (Renseignement communiqué par le Dr Guelliot).

diligentius expendentes saluberrima facultas dominum Joannem Le Thieullier, in medecina licentiatum, post legitimum certamen, laurea et bravio donandum esse decrevit.

Quamobrem, clarissimus et eruditissimus vir D. Nicolaius de Mailly, prof. schol., in illo presenti actu presidens, unanimi consilio et dictæ facultatis omnium doctorum ibidem assidentium assensu, eumdem dictum dominum Joannem Le Thieullier in laborum et virtutum premio ornamentis doctoralibus ex concessa sibi facultate insigniret. Ac servatis, et debitis solemnitatibus præmisso et recepto super sacrosanctis Dei evangiliis jurejurando medicinæ doctorem fècit, nominavit, declaravit imponendo capitis ejus pileum doctoralem; deinde, medicinos libros apertos ei tradidit, mox clausos; tandem eum in cathedra magistrale sedere fecit, zona præcinxit et annulo aureo in nomine præstantissimæ et saluberrimæ medicinæ adornavit, pacis amorisque osculum ei tribuit, omnibusque ac singulis privilegiis, exemptionibus, libertatibus, honoribus et indultis aliis quocumque nomine censeantur juxta formam continentem vim et tenorem statutorum et privilegiorum academiis concessorum, nec non supremæ curiæ decreta eum frui et gaudere permisit; sic summa cum laude et honore plurimo nobilis vir Dominus Joannes Le Thieullier ad apicem doctoratus ascendit.

In quorum omnium et singulorum præmissorum fidem et testimonium, hasce presentes doctoratus litteras vim publici instrumenti habentes confici, typis excudi et expediri mandavimus et magni facultatis sigilli appensione communiri voluimus, hisque cum collega nostro subscripsimus.

Datum et actum Remis in Antonianis medicorum scholis, anno Domini millesimò septingentesimo decimo, die vero vigesimo septa septembro.

Bernard, collega,

Lelarge, decanus.

Lettres de doctorat et requête du suppliant furent « montrées au Procureur du Roy » le même jour, 10 avril 1711.

Dauvergne, substitut du procureur, ne s'étant pas opposé à l'enregistrement de ces lettres au greffe du bailliage, le Bailli rendit, immédiatement et gratis, une sentence conforme à ses conclusions.

Un peu plus d'un mois après, Jean Le Thieullier adressait une nouvelle requête au bailli.

Supplie humblement Jean Le Thieullier, docteur en médecine demeurant à Brie-Comte-Robert, disant qu'il luy a esté vendu, par Maistre Nicolas Charles Teissier, conseiller du Roy et son procureur au bailliage de cette ville, l'office de conseiller du Roy et médecin ordinaire de Sa Majesté dans l'estendue de cette ville et resorz d'ycelle, créé héréditaire par Edit du mois de febvrier 1692, lequel avoit esté cy devant acquis par deffunt Maistre Charles Teissier, docteur de la faculté de médecine de Montpellier audit Brie, suivant les quittances qui luy ont esté délivreez les 29 novembre et 13 décembre 1700, et comme le suppliant ne peut exercer ledit office qu'il n'ait préalablement presté serment par devant vous, il est obligé de vous donner la présente requeste.

Ce considéré, Monsieur, qu'il vous plaise, vû lesdites quittances de finance délivrées audit deffunt sieur Teissier et la vente faite au suppliant par ledit sieur Procureur du Roy son fils par escrit sous signature privé du 28 du présent mois, recevoir le suppliant dans l'exercice et fonctions dudit office de conseiller du Roy et médecin ordinaire de sa Majesté dans l'estendue de cette ville et resorz d'ycelle, pour en joüir aux fonctions, privilèges et exemptions portées par l'esdit de création d'yceluy, déclarations du Roy et arrest du Conseil rendu en conséquence, et vous ferez bien.

Faict ce 29 may 1711.

Le Thieullier.

Le suppliant, comme il vient de l'écrire, joignait à sa demande deux pièces intéressantes

D'abord cette lettre :

Généralité de Paris.

A Monsieur Teissier, docteur en médecine.

J'ay receu de la communauté des médecins des ville, fauxbourg de Brie-Comte-Robert et lieux en deppendant, la somme de cent vingt-cinq livres pour la finance de l'office de conseiller du Roy, médecin ordinaire de Sa Majesté dans l'estendue de cette ville, créé héréditaire par Esdit du mois de febvrier 1692, ordonné estre uny au corps des médecins d'ycelle par arrest du Conseil du 17 febvrier 1693 pour joüir par lesdits médecins en commun dudit office de médecin royal et partager les droicts, esmoluemens en leur art ainsy que de raison. Ce faisant, chacun à leur tour de procéder d'année en année ou de deux en deux ans comme bon leur semblera aux examens et réception des aspirans à l'art de chirurgien et sage-femme, et autres cas que la présence de médecins est nécessaire comme visitter et rapporter les blessez, tuez, noyez, mutilez ou comme empoisonnemens, morts violentes ou autres cas, examiner et enregistrer les titres des médecins qui s'établiront cy après dans lesdites ville, fauxbourg et deppendances de Brie, présider aux assemblées desdits médecins ; garder les titres et registres de leurs prérogatives, et jouir des mesmes droicts et fonctions dont jouissent les médecins appelez aux rapports dans la ville de Paris pour exercer ledit office au titre et qualité de conseiller, médecin ordinaire de Sa Majesté et de l'exemption de toutes commissions de sindicq, de commissaire, de receveur des tailles et autres impositions, de tutelle, curatelle, séquestre, guet et garde, et de tous logemens de gens de guerre francès et estrangers, pendant le temps qu'il exercera ledit office conformément audit esdit et aux arrests du Conseil des 16 febvrier, 22 avril, 2 septembre, 25 novembre et 2 décembre 1692.

Faict à Paris le 29e jour de novembre 1700.

BERTIN.

L'autre pièce adressée par Le Thieullier au bailli était ainsi rédigée :

Je soubsigné, Nicolas Charles Teissier, conseiller du Roy, procureur pour sa Majesté au bailliage de Brie Comte Robert, reconnois avoir ce jourd'huy vendu, ceddé, quitté et transporté à Mestre Jean Le Thieullier, docteur en médecine, demeurant audit Brie, l'office de conseiller du Roy, médecin ordinaire de Sa Majesté dans l'estendue de cette ville et deppendances d'icelle, créé héréditaire par Esdit du mois de febvrier 1692, ordonné estre réuny au corps des médecins de cette ville par arrest du conseil du 17 febvrier 1693, pour joüir, faire et disposer dudit office à pleine propriété comme de chose à luy appartenant au moyen des présentes, ledit office à moy appartenant en qualité d'héritier de deffunt Mestre Charles Teissier, mon père, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, demeurant audit Brie, lequel l'avoit acquis suivant la quittance de finance du 29 novembre 1700 signée Bertin et une autre quittance des deux sols pour livre du 14 décembre suivant signée Soubiran, lesquelles ont esté par moy présentement délivrées audit sieur Le Thieullier; acte de vente aussy faict moyennant la somme de cent trente sept livres dix sols que je reconnois m'avoir présentement esté payée et délivrée par ledit sieur Le Thieullier.

Faict ce 27 may 1711.

TEISSIER.

Sur avis conforme du substitut du procureur royal, le bailli recevait, le 2 juin suivant, Le Thieullier en l'office de conseiller, médecin ordinaire de Sa Majesté pour le bailliage de Brie, après toutefois que celui-ci eut juré « d'observer les arrests, statuts et règlemens, et de garder la fidélité au Roy. »

OUVRAGES OFFERTS

J.-E. Pétrequin. *De la ponction prostatique de la vessie et de la restauration de l'urètre...* Paris, 1859, in-8°, 15 p. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*

Id. *Mémoires sur une méthode opératoire propre à amputer l'omoplate...* Paris, 1860, in-8°, 18 p. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*

Id. *La noblesse des médecins de Lyon d'autrefois et d'aujourd'hui.* Paris, 1861, in-8°, 17 p. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*

Id. *Examen critique des divers modes de préparation qu'on fait subir aux eaux minérales dans le but d'en concentrer les éléments de minéralisation.* Paris, 1863, in-8°, 16 p. Extr. de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*

Id. *Etudes médicales sur les eaux minérales de Royat...* Paris, 1872, in-8°, 28 p. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*

Id. *Vues nouvelles sur la composition chimique du cérumen...* Paris, 1872, in-8°, 48 p. Extr. de la *Gaz. méd. de Paris.*

Id. *Mémoire sur le cérumen...* Paris, typ. F. Malteste, 1873, in-8°, 8 p. Extr. de l'*Union médicale.*

Id. *Des effets croisés dans les lésions traumatiques du crâne d'après Hippocrate et les médecins de l'antiquité.* S. l. n d., in-8°, p. 191-217.

Id. *Chirurgie d'Hippocrate.* Paris, J.-B. Baillière, 1877-1878, 2 vol. in-8°.

J.-E. Pétrequin et Diday. *Mémoire sur le mécanisme de la voix de fausset.* Paris, s. d. in-8°. Extr. de la *Gazette médicale de Paris.*

E. Foltz. *Nuova operazione per la cura radicale delle ernie, osservazione raccolta nel servizio del signor professore* Pétrequin. Milano, tip. Giuseppe Chiusi, 1848, in-8°, 8 p. Dalla *Gazzetta medica lombarda.*

M. Ollivet. *Remarques pratiques sur les corps étrangers dans la vessie chez les femmes et sur la taille urétro-vestibulaire*, d'après M. Pétrequin. Paris, 1848, in-8°, 16 p. Extr. du *Bull. gén. de thérap.*

P. Dubief et J. Gautier. *De la restauration du prépuce dans l'opération du phimosis et du paraphimosis*, d'après M. Pétrequin. Paris, 1849, in-8°, 11 p. Extr. du *Bull. gén. de thérap.*

Paul Herviez et Saint-Lager. *Revue ophtalmologique du service de* M. Pétrequin... Bruxelles, 1854-1857, in-8°.

Léon Moulé. *La parasitologie dans la littérature antique. III. Parasites de la peau et des tissus sous-jacents.* Paris, Asselin

et Houzeau, 1913, in-8°, p. 543-595. Extr. des *Archives de parasitologie*.

Ernest WICKERSHEIMER. *L'Anatomie de Guido de Vigevano, médecin de la reine Jeanne de Bourgogne (1345)*. Leipzig. J.A. Barth, 1913, in-8°, 25 p., 5 pl. Extr. de *Archiv für Geschichte der Medizin*.

*XVII*th *International Congress of medicine, London 1913. Opening ceremony of the Historical Museum*. London, 1913, in-8°, 23 p. (Don de M. HENRY S. WELLCOME.

P. AUBERT. *Les grains; triolets. Jeux floraux, Toulouse, Lyon, Provence; leurs fleurs*. Lyon, impr. A. Rey et Paul Phily, 1913, in-18, 95 p.

F. BEAUDOUIN. *Histoire de la médecine. Encore des querelles de médecins : Bouvard, médecin de Louis XIII et la Faculté de médecine*. Caen, impr. Adeline, 1913, in-8°, 11 p. Extr. de l'*Année médicale de Caen*

Edmond LECLAIR. *Histoire d'une maladie des voies urinaires, 1685-1707*. Roubaix, impr. Reboux, 1913, in 8°, 24 p.

R. MASSALONGO et U. GASPERINI. *Il valore ematopoietico del siero di animali anemizzati col salasso...* Roma, 1913, in-8°, 20 p. Dal *Policlinico*.

Marc Armand RUFFER et Milton CRENDIROPOULO. *Sur la guérison du tétanos expérimental chez le cobaye*. Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1913, in-8°, 4 p.

Marcel BRIAND et VINCHON. *Influence de l'entourage sur la formule de certains délires mélancoliques*. Paris, 1913, in-8°, 10 p. Extr. des *Annales médico-psychologiques*.

ID. *Utilisation de deux débiles pour commettre des escroqueries et des tentatives de chantage dans les milieux religieux*. Paris, O. Doin, 1913, in-8°. Extr. du *Bulletin de la Société clinique de médecine mentale*.

Jean VINCHON. *Le catalogue de « l'Enfer » de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1913, in-8°. Extr. de la *Revue de psychiatrie*

Ernest WICKERSHEIMER. *Le Traité de la saignée de Jehan Le Lièvre, maître régent en la Faculté de médecine de Paris (+ 1418)*. Paris, D. Morgand, 1913, in-8°, 9 p. Extr. des *Mélanges offerts à M. Emile Picot*.

Arnold CHAPLIN. *The fatal illness of Napoleon...* London, printed for the author for private circulation, 1913, in-8°, 64 p.

P. SG. *Importante scoperta per la storia della medicina. Origine della mazza, del serpente e della coppa*. N° du 2 octobre 1913 du *Giornale d'Italia*, de Rome (Don de M. V. PENSUTI).

Séance du 12 *novembre* 1913.

Présidence de M. Paul Dorveaux

M. le Président annonce à la Société les pertes qu'elle vient d'éprouver en la personne du Dr Jagot, décédé à Angers le 4 octobre et en la personne du Dr Lucas-Championnière, décédé à Paris le 22 octobre 1913.

M. le Secrétaire général. — Léon-Marie Jagot, né à Angers le 1er décembre 1853, externe (1875), puis interne (1876) des hôpitaux d'Angers, aide-prosecteur de l'Ecole de médecine d'Angers (1876), fut reçu docteur par la Faculté de médecine de Paris en 1881, après avoir soutenu une thèse intitulée : *Etude sur la cure radicale des hernies*. Professeur suppléant de médecine à l'Ecole de médecine d'Angers le 26 mai 1882, il fut nommé le 31 octobre 1892, professeur titulaire de pathologie médicale, et le 8 mars 1898, professeur de clinique médicale à la même école, dont il devint le directeur, après la retraite du docteur Legludic survenue en octobre 1910. Il reçut l'an dernier la croix de la Légion d'honneur (*Renseignements dus à l'obligeance du Dr Paul Delaunay*). Il fut élu membre de notre Société le 9 avril 1913.

Une notice nécrologique lui a été consacrée par le Dr Louis Dubreuil-Chambardel, dans le n° du 15 octobre de la *Gazette médicale du Centre* (p. 252) et son portrait, accompagné des discours prononcés à ses obsèques a été publié dans le n° du 20 octobre des *Archives médicales d'Angers*.

Travaux historiques du Dr Léon Jagot.

Le docteur Meleux. Angers, 1899, in-8°, p. 243-245, portr. Extr. des *Archives médicales d'Angers*.

Le docteur Feillé, 1831-1901. Angers, Germain et G. Grassin, 1901, in-8°, 12 p., portr. Extr. des *Archives médicales d'Angers*.

Une vieille estampe de l'Hôpital Saint-Jean. Angers, Germain et G. Grassin, 1904, in-8°, 7 p., 1 pl. Extr. des *Archives médicales d'Angers*.

Ollivier d'Angers (Charles-Prosper), 1796-1845. Angers, Germain et G. Grassin, 1908, in-8°, 27 p., portr. Extr. des *Archives médicales d'Angers*.

La charge d'Ollivier d'Angers par le sculpteur Dantan. Angers, 1904, in-8°, p. 147-148, 1 pl. Extr. des *Archives médicales d'Angers.*

Le docteur Paul Thuau de Condé, 1851-1902. Angers, Germain et G. Grassin, 1905, in-8°, 8 p., portr. Extr. des *Archives médicales d'Angers.*

Les illusions thérapeutiques à propos de la rage. Angers, 1905, in-8°, p. 209-213. Extr. des *Archives médicales d'Angers.*

Rites et coutumes de l'accouchement chez les populations du Tonkin septentrional. Angers, 1907, in-8°, p. 27-31, 49-52. Extr. des *Archives médicales d'Angers.*

Ernest Briand (1842-1896). Angers, 1907, in-8°, p. 211-213, portr. Extr. des *Archives médicales d'Angers.*

Centenaire de l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers. I. Les progrès de la médecine au XIXe siècle. II. La chaire de clinique médicale (1807-1907). Angers, Germain et G. Grassin, 1908, in-8°, 35 p., 7 portr.

Le docteur Guillier de La Touche, maire d'Angers, membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative (1800-1856). Angers, G. Grassin, 1911, in-8°, 27 p., portr.

Le poison de Borgia. Angers, 1909, in-8°, 7 p. Extr. des *Archives médicales d'Angers.*

— Just Lucas-Championnière, né à Saint-Léonard (Oise), le 15 août 1843, interne des hôpitaux de Paris en 1865, fut reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris en 1870, après avoir soutenu une thèse intitulée : *Lymphatiques utérins et lymphangite utérine ; du rôle que joue la lymphangite dans les complications puerpérales et les maladies utérines.* Chirurgien des hôpitaux en 1874, il entra à l'Académie de médecine en 1894 et à l'Académie des sciences en 1912. Depuis 1907, il était commandeur de la Légion d'honneur. Il appartenait à notre Société depuis sa fondation ; ses occupations le tenaient trop souvent éloigné de nos séances, et pourtant il aimait et il cultivait l'histoire de la médecine. Son ouvrage le plus important dans l'ordre de nos études est une *Etude historique et clinique sur la trépanation du crâne...* (Paris, Delahaye, 1878, in-8°, VII-150 p.), et il venait d'achever devant ses collègues de l'Institut une lecture sur la trépanation préhistorique, lorsque la mort vint le frapper.

— MM. CHAVANT, Gabriel COLIN, FERCKEL, LAMS, D'Arcy POWER et SINGER, présentés à la dernière séance sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Henri BOUQUET, rédacteur médical au *Temps*, rue du Lunain, 18, Paris, par MM. Beluze et Blanchard.

M. René COVILLE, interne de l'Hôpital Saint-Joseph, rue Pierre-Nicole, 22, Paris, par MM. Gallot-Lavallée et Wickersheimer.

M. le Dr Leonard GUTHRIE, 15, Upper Berkeley street, Portman square, London, W., par MM. Chaplin et Wickersheimer.

M. le Dr Douglas C. MAC MURTRIE, Secrétaire de l' « American Association for the Conservation of vision », 298, Metropolitan Tower, New-York, par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr L. PLANTIER, médecin de l'Hôpital, Annonay (Ardèche), par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

Bibliothèque de l'Université impériale et royale de Vienne (Autriche); Adresse : M. Gerold, Libraire, Stefansplatz, 8, Vienne, I (Autriche).

— Correspondance :

Lettre de M. le Dr BERCHON, annonçant la formation d'une Société de médecins humanistes dont il est le Secrétaire général et qui « se propose de favoriser, par tous les moyens la renaissance des études gréco-latines et de réagir contre le délaissement des humanités dans la préparation aux études médicales ». Le siège social de la nouvelle Société est à Paris, rue Jacob, 12.

— M. STEINER, pharmacien à Paris, offre une reproduction photographique de la pierre tombale du Dr Eisenbart; celle-ci est appliquée contre le mur de l'église Saint-Blaise, à Münden (Hanovre).

— M. WICKERSHEIMER rend compte des fêtes du centenaire de la découverte de l'iode par Bernard Courtois, chimiste dijonnais. Ces fêtes, auxquelles MM. BAUDOT et WICKERSHEIMER ont représenté la Société, ont eu lieu à Dijon le 9 novembre 1913.

L'ETAT SANITAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD PENDANT L'OCCUPATION ARABO-TURQUE

par le Dr Raymond NEVEU

II. — *Du XVe au XVIIe siècle.*

Le XVe siècle semble relativement calme, ni les historiens, ni les chroniqueurs ne signalent d'épidémie. Cela ne veut pas dire que l'état sanitaire d'alors soit parfait; tout ce que nous pouvons en conclure, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de victimes. S'il en était autrement, les écrivains arabes, avec leur minutie habituelle, ne manqueraient point de nous le rapporter.

Au début du XVIe siècle, les grandes villes sont en pleine prospérité : Fez, Oran, Alger sont des capitales superbes, dont les voyageurs de l'époque nous font des descriptions enthousiastes. A Fez, par exemple, on ne ménage rien pour l'hygiène, on construit de vastes collèges, des hôpitaux, des hôtelleries. Les citernes sont surveillées et tenues bien nettes, et ne servent qu'en été. Des fontaines élégantes en marbre s'élèvent à tous les carrefours. Des établissements de bains pour hommes et pour femmes, sont bâtis un peu partout.

En chacune d'icelles étuves, dit Léon l'Africain, y a quatre chambres en guise de salles et au dehors certaines logetes haucées de 5 ou 6 marches, là où sont les lieux députés pour se dépouiller et étuyer ses habillemens; puis, au milieu, se trouvent des fontaines en forme de citernes, mais fort grandes...

Les hôtelleries, elles aussi, ont leurs fontaines et leurs latrines. Cela étonne fort notre voyageur qui écrit à ce sujet :

Je n'ay veu en Italie nuls semblables édifices, sinon le collège

des Espagnols qui est dans Bologne la grasse, et le palais du cardinal Saint-George à Romme.

Ce qu'il y a de plus curieux pour nous, c'est certainement l'installation de latrines publiques avec tout le confort moderne, si l'on ose dire.

Auprès, se voyent les latrines bâties en forme quadrangulaire et, alentour, y a des cabinets avec leurs petits guichets et en chacun d'iceux se trouve une fontaine, dont l'eau qui en sort tombe en terre dans une petite auge de marbre et pour un peu qu'elle sorte avec impétuosité, elle vient à s'écouler dans les latrines, emmenant l'ordure avec les immondices de la cité dans le fleuve.

Le tout à l'égout au XVI[e] siècle à Fez ! cela ne manque vraiment pas d'intérêt.

A la même époque, Tlemcen est une grande et belle cité de douze mille feux, où l'on a construit également des hôtelleries, des palais et des étuves. On y a amené l'eau douce. En un mot, c'est une ville florissante et riche.

Oran jouit également, comme ses voisines, d'une grande prospérité, elle devient l'entrepôt d'un commerce très actif. Marmol et Alvarez Gomez en vantent la richesse. Malheureusement, comme il arrive souvent en pareil cas, le luxe effréné porte les Oranais aux pires excès. Les mœurs se corrompent et les musulmans eux-mêmes, oubliant les préceptes du Coran, s'enivrent avec les liqueurs que leur apportent les Roumis (1).

Alger, sous la domination des Beglierbeys, s'accroît considérablement, elle aussi. Les coteaux qui l'entourent se couvrent de jardins et de somptueuses habitations. Le Sahel et la Mitidja se remplissent de fermes cultivées par des esclaves chrétiens, au nombre de vingt-cinq mille, s'il faut en croire le Bénédictin Haëdo. La vie y est agréable et douce, mais quelquefois cependant « la sécheresse et les invasions de sau-

(1) Voir : H.-L. Fey. *Histoire d'Oran*, p. 51.

terelles amènent la famine et, quelquefois encore, un navire apporte la peste de Tunis ou de Smyrne (1) ».

Ces épidémies, du reste, ne semblent pas bien sérieuses. Les Algérois, qui en ont vu d'autres, ne semblent pas s'en émouvoir, et acceptent ce fléau avec leur résignation habituelle et leur incurie justement proverbiale.

En résumé, au début de ce siècle, l'Afrique du Nord est en pleine prospérité; malheureusement, cela ne dure pas longtemps. Peu à peu, les empires Berbères s'affaiblissent, les Espagnols et les Turcs apparaissent sur les côtes, et, pour se servir d'une belle expression d'un chroniqueur « la liberté des Berbères descend au sépulcre pour jamais (2) ».

Sous cette domination turque, l'Afrikya, pendant trois longs siècles, va être la proie des guerres civiles et des épidémies.

L'œuvre entreprise par les rois Zeyanites et les souverains Mérinides est perdue à jamais. Il faut attendre l'occupation française pour sortir de ce long cauchemar.

Désormais, les événements s'entremêlent et se précipitent. Le 17 mai 1509, le cardinal Ximenès prend Oran, et son premier soin, pour se purifier peut-être d'avoir tant accumulé de cadavres dans la ville, est de construire un hôpital sous le patronage de saint Bernard.

Une trentaine d'années plus tard, en 1547, sous le gouvernement du comte d'Alcandete et Hassan-Agha, une peste épouvantable désole la ville (3), les habitants frappés de terreur vont camper dehors. Haedo en parle en ces termes : « En una pesta que dió en la ciudad de Oran, con que forzado que se salise la gente a vivir y habitar fuera en el campo, en sus tiendas y pabellones ».

Pendant trois ans la peste sévit sans arrêt et s'étend

(1) De Grammont. *Histoire d'Alger*, p. 45.
(2) V. Piquet. *Op. cit.*, p. 203.
(3) H.-L. Frey. *Histoire d'Oran*, p. 89.

à Alger; la flotte turque reçoit l'ordre, en 1556, d'atterrir à Bône et d'attendre la fin de l'épidémie. Cette même année, le grand corsaire Salah Reïs, pacha d'Alger, meurt en vingt-quatre heures, frappé par le fléau.

D'après les historiens compétents, cette mort sauve l'Espagne et lui permet encore, pour un temps du moins, de rester maîtresse de la ville d'Oran. Cela prouve une fois de plus, que certains petits faits ont souvent de grandes conséquences.

A Bougie, la garnison espagnole est toute entière décimée par le typhus exanthématique (1).

D'ailleurs, comment peut-il en être autrement! Partout, c'est la misère et la famine. Les lettres d'Isabelle de Fonseca, de Don Alvar de Bazan, du marquis de Mondejar et de tant d'autres le prouvent malheureusement (2).

A Oran, on meurt de faim et le marquis de Comarès ne veut plus se mêler de rien... A Bougie, on n'a pas à manger, pas de poudre; on doit dix-huit mois de solde aux troupes, qui désertent pour aller aux Indes... « A Bône, les soldats n'ont plus de quoi acheter seulement une sardine et cependant elles abondent... » Une autre lettre nous apprend que dans cette même ville les vins délivrés sont si mauvais que toute l'armée est malade (3).

En 1510, une peste violente éclate à Bougie, décimant la garnison espagnole qui s'élève, au dire de Marmol, à 15.000 hommes. Les troupes sont entassées dans un espace restreint, les conditions d'hygiène sont, comme toujours, déplorables, et l'épidémie emporte chaque jour plus de cent malades (4).

Un peu plus tard, pendant l'été 1541, Charles-Quint entreprend sa malheureuse campagne contre Alger qui est un véritable désastre et une nouvelle cause de maladies.

(1) Dr Legrain. *La légende de Maillot*, p. 4.
(2) Cf. De Grammont. *Histoire d'Alger*, p. 17.
(3) Lettre du marquis de Mondejar.
(4) Cf. Féraud. *Histoire de Bougie*, p. 161.

Sous la pluie torrentielle qui dure depuis plusieurs semaines, les troupes sont démoralisées, sans abri, sans nourriture : on est obligé de tuer les chevaux pour les manger. Les hommes valides se comptaient et ce sont eux qui sont chargés de construire un pont de bois avec les épaves des navires, pendant que les malades campent sur les bords fangeux de l'Hamise.

L'épuisement des soldats est excessif, dit M. de Grammont (1), privés de nourriture et de sommeil, glacés de froid, forcés de s'avancer à travers des terres glaiseuses et défoncées, passant la nuit, couchés dans la boue liquide; ils n'ont plus de vigueur pour marcher, jettent leurs armes et deviennent une proie facile pour l'ennemi.

On voit aisément ce que peut être l'état sanitaire d'une armée dans de telles conditions. Les auteurs ne nous citent aucune maladie, mais il est tout à fait normal de penser au typhus et à la dysenterie, puisqu'on les signale un peu partout dans l'Afrique du Nord à cette même époque. Plus tard, en 1560 (2), ce sont encore ces deux maladies contagieuses qui sévissent dans les troupes en présence et font des hécatombes formidables chez les Espagnols comme chez les Mores.

Puis, pour compléter l'œuvre dévastatrice des guerres incessantes et des épidémies, en 1579, une grande sécheresse détruit toutes les récoltes et la famine éclate dans toute l'Afrique du Nord. « Du 17 janvier au 17 février 1580, dit Haëdo, il meurt de faim dans les rues d'Alger, cinq mille six cents cinquante-six Mores ou Arabes. »

Naturellement, les tribus se révoltent et l'anarchie est à son comble.

Pendant un demi siècle environ, les documents ne nous signalent rien d'intéressant pour nous autres médecins. Mais en revanche, vers 1620, commence la longue suite des épidémies que nous allons étudier en détail.

(1) De Grammont. *Histoire d'Alger*, p. 64.
(2) Cf. De Grammont. *Histoire d'Oran*, p. 92.

Dans une lettre adressée au R. P. Provincial de Castelle (1) par les Pères de l'ordre de la Sainte-Trinité à Alger, le 20 juin 1612, nous apprenons que la situation sanitaire est excellente. Cette lettre est tellement intéressante que nous croyons devoir citer le passage qui a trait à l'hôpital qu'ils ont créé.

Ce petit hôpital a huit lits, à sçavoir quatre de chaque costé, tous scellez dans la muraille, à hauteur d'un pied et demy. Les paroys y sont nattées de jong; les matelas de feuillage et de jong encore; les couvertures et les manteaux de pareille étoffe, et le reste de la garniture est fait de pauvres haillons qu'apportent avec eux les malades, à sçavoir de vieilles jupes de drap et de serge toutes rapiécées et de quelques caleçons... *Dieu nous a fait cette grâce qu'aucun des pauvres malades n'y est mort.*

Pendant ce véritable âge d'or, Alger prend une extension rapide. M. de Guillemy dans une lettre à M. de Peyrac, conseiller du roi en la cour du Parlement à Aix, rapporte qu'en 1621, la ville comprend 200.000 âmes (2). Malheureusement cela ne saurait durer; en effet, en 1622, la peste réapparaît dans le Nord de l'Afrique, à Tunis il est vrai, mais les communications sont si fréquentes, l'hygiène si déplorable qu'elle aura tôt fait d'arriver en Alger.

C'est à partir de ce moment que les lettres de nos admirables consuls vont nous guider pas à pas. Ces lettres, nous ne pourrons pas les citer en entier, et c'est vraiment fâcheux, car elles sont toutes, sans exception, des modèles d'énergie, de sacrifice et surtout de résignation.

Le 27 mars, Claude Servet écrit aux gouverneurs de Marseille :

Par Messieurs Calvane et Brémond qui s'en vont à cause de la peste qui est ici, vous serez informés de tout particulièrement et comme à cause de la dicte peste je pense à me retirer à Tabarque (3).

(1) Cf. Legrain, *op. cit.*, p. 32.
(2) Cf. De Grammont. *La mission de Samson Napollon*, 1628-1633.
(3) E. Plantet. *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour*, 1577-1893.

Le 23 avril il écrit à nouveau :

Je feray ce que pourray quand il sera temps, car à présent pour estre la peste en la maison du dit Baba Hassmon ne peult parler... Le mal est grand icy, je dis la contagion, n'estant journée qu'il se meurt 2.000 personnes. Les boutiques sont fermées. Pour me lever d'ung si grand péril je me retire demain à la campagne.

Un an après, ainsi qu'il était fatal, la peste sévit à Alger avec toute son horreur et cause la mort de notre vice-consul Chaix.

En 1624, elle reprend avec plus d'intensité que jamais à Tunis, voici ce qu'en dit Pierre Bourély dans une lettre datée du 10 juillet :

Depuis le despart des derniers vaisseaux s'est découvert en ceste ville et à Bizerte, dans les bagnes des esclaves et aux maisons, le mal contagieux. Bien que j'espère, Dieu aydant, que pour être venu tard ne fera aucun progrès, qu'il vous soit pour advis.

Dix ans plus tard, l'état sanitaire paraît excellent, s'il faut en croire le R. P. Dan, qui vient à Alger racheter 342 Français détenus en esclavage : c'est pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, durant les plus ardentes chaleurs de l'été et cependant la santé est parfaite (1).

Malheureusement, cela ne saurait durer longtemps, en effet, en 1644, une peste affreuse sévit cette fois encore à Tunis et fait, dans cette seule année, près de 30.000 victimes (2). Comme toujours, les esclaves chrétiens sont parmi les plus touchés. Louis XIV, à ce sujet, écrit à Ahmed, Bey de Tunis, une lettre fort intéressante que nous nous permettons de citer :

Fontainebleau, 5 août 1644.

Illustre et magnifique Seigneur, le sieur du Fiste s'en allant à Tunis pour assister les pauvres malades françois détenus esclaves et subvenir à leurs nécessités autant qu'il lui sera possible, nous n'avons pas voulu le laisser partir sans l'accompagner de ceste lettre, afin de vous assurer comme nous faisons

(1) Cf. Legrain. *Op. cit.*, p. 28.
(2) *Gazette de France*, XXVIII, p. 178.

de toute notre affection, de lui faire tout bon et favorable traitement, afin qu'il puisse en toute liberté et sûreté, visiter les dits esclaves. De quoi nous vous saurons tout le gré possible ainsi que nous vous le témoignerons en toutes les occasions qui nous en donneront le moyen, d'aussi bon cœur que nous prions Dieu de vous conserver la santé.

Fatalement, l'épidémie gagne peu à peu toute l'Afrique du Nord et deux ans après, elle s'installe pour longtemps à Alger (1).

C'est à ce moment là que nos missionnaires et que le consul Barreau rivalisent de zèle et de dévouement. Saint Vincent de Paul, sous la pressante sollicitation de la nièce du cardinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, vient de fonder la mission d'Alger. En 1647, 1648, 1649, les missionnaires meurent tous de la peste, qu'ils attrappent en prodiguant leurs soins aux malades. Ce sont les pères Lesage, Novali et Dieppe : le père Barreau, consul de France, ne tardera pas à les suivre dans la tombe.

En effet, en 1654, le fléau reparaît. C'est la grande peste ou konia; elle dure trois ans et enlève le tiers de la population. « Les Reïs, dit de Grammont (2), l'apportent à la flotte ottomane qui perd tellement de monde qu'elle ne peut sortir du port ».

Les captifs chrétiens souffrent beaucoup.

C'est à ce moment que notre malheureux consul se dévoue sans compter, il soigne les malades lui-même, il les prend sous sa protection, il s'endette plutôt que de cesser de les secourir.

Les revenus du consulat diminuent de jour en jour, « car la guerre et la peur de la contagion éloignent les bâtiments de commerce ».

Ne pouvant plus payer, il est emprisonné et maltraité, on le bastonne, on lui enfonce des pointes sous les ongles.

Les captifs émus par tant de tortures se cotisent

(1) De 1647 à 1650. Voir : De Grammont. *Les relations de la France et de la régence*, p. 9.

(2) De Grammont. *Op. cit.*, p. 13.

pour obtenir la délivrance de leur bienfaiteur... tandis qu'en France, on semble ignorer ce héros.

Daus une lettre du 6 septembre il écrit :

« Il me semble qu'il ne serait pas mal à propos de tirer une foy ou certificat des forçats turcs, qui sont sur les galères, de la manière dont on traite les morts et encore les vivants dans l'hospital » ; et s'il dit cela, ce n'est pas pour se plaindre des mauvais traitements qu'il vient de subir, mais parce qu'il est écœuré de voir ses pauvres esclaves mourir sans soins, torturés eux aussi, et de voir surtout qu'après leur mort, on n'a même pas le respect de leurs cadavres, puisqu'on les laisse traîner dans les rues et qu'ils servent de pâture aux chiens.

Cette lettre est une merveille d'abnégation et de sacrifice : dans un moment aussi critique, il ne parle pas de lui, il n'y fait même pas allusion.

L'acte de générosité des captifs arrive enfin aux oreilles de saint Vincent de Paul qui dépêche aussitôt le Père Le Vacher, mais il est bien tard. Barreau, notre grand consul, méconnu aujourd'hui, meurt, victime de son devoir, au champ d'honneur.

Nous disions plus haut que la peste de 1654 dura trois ans, en réalité elle dura plus longtemps que cela et le foyer, en 1657, n'était pas complètement éteint, puisqu'elle fait de nouveaux ravages à Alger, pendant la triste révolution de 1659 (1).

En 1663, l'épidémie s'étend à tout le littoral méditerranéen. Le port de Toulon et sa banlieue sont entièrement ravagés. Dans Alger seulement, s'il faut en croire la *Gazette de France*, il meurt plus de 10.000 esclaves chrétiens. L'année suivante c'est la même chose. C'est à cette époque, le 27 juillet exactement, que le duc de Beaufort mouille sa flotte devant Bougie.

La rade est sûre, en outre c'est un point stratégique très important ; tout semble favorable au débar-

(1) Cf. V. Piquet. *Op. cit.*, p. 241.

quement. Malheureusement sur les conseils du chevalier de Clerville qui semble être, au dire des historiens, « le mauvais génie de l'expédition », les soixante bâtiments lèvent l'ancre et s'en vont prendre la ville de Djijelli après un combat assez dur.

Au point de vue militaire ce débarquement est une grosse faute, mais nous autres médecins et hygiénistes devons-nous le regretter ? La ville de Bougie est alors désolée par la peste. Sur les cent Turcs qui gardent les deux forts principaux, la maladie en a tué soixante-dix (1), le reste de la population est en fuite.

Il est vrai que peu de semaines après, nos troupes sont désarmées à leur tour. Dans le dénuement le plus complet, n'ayant pas de vivres, pas d'eau potable, elles deviennent la proie des épidémies. En octobre, les fièvres éclatent et la dysenterie complète les ravage. L'année suivante, le 27 mai, Beaufort, après un coup d'audace, vient bombarder Alger qui est en pleine peste et en pleine révolution.

Comment s'étonner que le fléau persiste avec tant de ténacité et se propage à la France, lorsqu'on suit pas à pas les événements historiques et qu'on assiste à une telle mêlée de races au mépris même de l'épidémie ? En serrant de près les textes, on comprend mieux pourquoi les maladies contagieuses y sont pour ainsi dire à l'état endémique. Devant le fléau, on se lamente et on s'enfuit, mais on n'essaie même pas de l'enrayer. D'ailleurs, le pourrait-on ? puisque la cause même est ignorée de tous, et que si on sait bien que la peste est contagieuse, on ne sait pas, à ce moment là, comment elle se propage !

Durant les années 1671 et 1672 elle règne en maîtresse dans toute l'Afrique du Nord (2).

En 1677, le Père Le Vacher dont la santé est déjà bien ruinée, est frappé par le mal à son tour, mais il n'en meurt point cependant. Peu de temps après, s'il faut en croire les historiens, une nouvelle infirmité

(1) Cf. Elie de la Primaudaie.
(2) Cf. *Gazette de France*, 1671, p. 188 ; 1672, pp. 295 et 300.

« l'éléphantiasis » vient lui rendre l'exercice de sa tâche plus pénible encore. Cela ne l'empêche pas, du reste, de représenter dignement la France, et de faire preuve d'un stoïcisme admirable qu'il conservera jusqu'au supplice.

A cette même époque à peu près, la Tunisie est envahie en son tour, ainsi qu'en atteste une lettre de Charles Gratian, adressée à Colbert : « En 1675, dit-il, la peste survient, qui dans six mois emporte plus de 40.000 âmes. »

En 1678, la ville d'Oran, elle aussi, paie un lourd tribut. Un bâtiment chargé d'étoffes porte l'épidémie à Malaga et de là dans toute l'Andalousie. « Cette saïque qui vient d'Oran, entre dans le port de Malaga, le 28 mai 1678, selon le témoignage de l'épidémiologiste Villalba, mais en cachant la route qu'elle vient de suivre (1). » A titre documentaire, nous tenons à citer le rapport de Villalba.

La ciudad de Malaga gozaba el año de 1678 de la salud mas perfecta, aunque con le zozoba de la peste que se padecia en Oran desde el año antecedente. Sin embargo de haber puesto el ciudado y vigilancia que exigián tales circonstancias, para evitar el peligro que le amenaza la por su proximidad al mal, no fueron bastantes a impedir que aportase a su puerto el dia 28 de mayo de 1678, una saetia que ocultando el rumbo que traia desde Oran se le admitio al comercio, conduciendo con los generos la domiña peste que tenian.

Nous croyons qu'il est peut-être intéressant de rappeler qu'au sujet de cette épidémie les médecins, comme il arrive trop souvent, ne furent point d'accord. Un d'entre eux, prétendit que la peste n'était pas contagieuse et que, par conséquent l'histoire de la saïque d'Oran était une pure invention. Décidément il n'y a rien de changé ici-bas !

En 1680, l'état sanitaire d'Alger est excellent ainsi qu'en atteste cette lettre du Père Le Vacher : « La santé continue, grâce à Dieu — en cette ville et est

(1) H. L Fey. *Op. cit.*, p. 114.

très bonne — sans aucun cas suspect de peste ni d'autre mal contagieux. »

Toutefois, M. de Grammont (1) dit que le 14 septembre de cette même année alors que Duquesne se présente devant le Dey la peste sévit à Alger.

Nous avons tenu à signaler ces deux versions. Ce qu'il y a de certain c'est que trois ans plus tard, lorsque Duquesne bombarde si maladroitement Alger la peste y fait des ravages.

« Le mal contagieux continue en cette ville duquel meure journellement plusieurs personnes. Notre Seigneur vous enpréserve » écrit le Père Le Vacher. La famine est horrible, le prix des vivres est décuplé. La vie n'est plus tenable. Le Dey comprend tout cela et veut parlementer avec l'amiral. Qu'il nous soit permis ici — quoique cela n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage, — de citer en entier le beau passage du livre de M. de Grammont :

Le 28. juin le Dey envoya à bord du *Saint-Esprit* un parlementaire, accompagné du Père Le Vacher, que Duquesne ne voulut pas recevoir. Il se montra cruel pour ce vieillard auquel sa charge pour ne pas parler de ses vertus personnelles eût dû valoir plus d'égards. La première fois, il ne laissa pas accoster son embarcation et lui parla du haut de la galerie de poupe ; deux jours plus tard, quand il amena les otages aucun siège ne lui fut offert, et comme il ne pouvait se soutenir sur ses jambes enflées et malades (2), il dut s'asseoir sur un affût de canon. Ce fut là que l'amiral, après l'avoir traité durement, termina par ces mots : « Vous êtes plus Turc que chrétien. » — « Je suis prêtre » répondit simplement celui qui, un mois plus tard devait mourir avec tant de courage.

En effet, après l'échec piteux de l'expédition française qui coûta plus de 25 millions au Trésor, Alger est en pleine révolution. Le consulat de France est saccagé, le Père Le Vacher est emmené par la populace qui hurle : on l'attache à la gueule d'un canon et ses membres sont bientôt dispersés. Vingt

(1) De Grammont. *Op. cit.*, p. 247.

(2) Nous avons dit plus haut que Le P. Le Vacher était atteint d'éléphantiasis.

résidents Français partagent son sort. Devant une mort aussi héroïque, il ne reste qu'à nous incliner avec admiration. Toutefois nous ne saurions trop blâmer celui qui fut la seule cause de ce massacre.

La coûteuse entreprise n'avait servi qu'à aigrir l'esprit des indigènes, du reste Hadj'Hussein avouera plus tard à notre nouveau consul Dussanet « que si le Roi désire la paix une fois, lui la veut dix. Mais qu'il refuse d'avoir affaire à Duquesne qu'il traite d'homme sans parole (1) ». Ce mot quoique brutal est malheureusement vrai.

Pendant ce temps, l'épidémie continue son œuvre, elle s'étend dans le sud et à l'est. En 1690, elle ravage Tunis. Voici d'ailleurs ce que nous apprend une lettre d'Auger Sorhainde au marquis de Seignelay, en date du 12 mai :

La première nouvelle que j'appris avant de venir à terre fut que la ville et le pays voisin étaient infectés de peste..... Je me retirai dans la maison consulaire où je trouvai le consul (2), et le peu de marchands français qui sont ici enfermés, ayant interdit toute sorte de communication du dehors à cause de la peste.

Cette lettre est intéressante, car elle nous montre un certain souci d'enrayer le mal en évitant tout au moins qu'il se propage. Du reste, l'année suivante, pour la même raison, le dey de Tunis empêche Auger de Sorhainde de communiquer avec M. Lemaire, de passage à la Goulette et qui se rend de Tripoli à Marseille.

L'épidémie est d'ailleurs terrible, s'il faut en croire une lettre de René Lemaire, consul d'Alger, aux échevins de Marseille en date du 20 mai :

M. Michel m'écrit qu'il y a environ un mois que la peste est à Tunis, il me marque qu'elle fait beaucoup plus de dégâts à la campagne que dans la ville; ils se sont enfermés dans le fondouk.

(1) Cf. De Grammont. *Op. cit.*, p. 253.
(2) Le consul en question était J.-B. Michel.

Il nous est permis de nous demander pourquoi les victimes sont plus nombreuses à la campagne. Pour notre part, nous croyons uniquement que c'est à cause du manque d'hygiène des indigènes paysans. Dans Tunis les mesures d'ordre et de propreté ne doivent pas être extraordinaires certainement, mais cependant il y a un semblant de discipline sanitaire : on isole les malades, on empêche tout contact avec eux : et cela, c'est déjà quelque chose, c'est beaucoup même pour l'époque.

Pendant toute la fin du XVIIe siècle, l'Afrique du Nord est attristée par le fléau. « Le mal contagieux » est à l'état endémique, les lettres des consuls le prouvent d'une façon indiscutable.

Le 11 décembre 1690, René Lemaire écrit :

La conjoncture où nous sommes à présent en Alger de la peste qui augmente de jour en jour, dont Dieu nous veuille garder, fait que je ne vous envoie pas de mémoires de tout ce qu'il y aurait à entreprendre pour le bien du commerce.

Le 26 janvier 1691, il explique qu'il n'a pas d'argent, qu'il a nourri, habillé et envoyé en France des Français, il a retiré du bagne du Beylik « des honnêtes gens qui y étaient, tant pour les exempter de la maladie contagieuse que pour les travaux de l'esclavage ».

Un an plus tard, le 20 mai 1692, il écrit :

La perte de deux vaisseaux dans ces deux dernières guerres et plus de 40.000 francs d'effets, cinq années d'esclavage, trois fois la peste et deux fois la bouche du canon que j'ai essuyés dans ce maudit pays, joint l'exemple de mon frère à Tripoli (1), devrait être suffisant pour vous prier, Messieurs, de vouloir faire trouver bon que je me retirasse, quoique je me ferai toujours gloire de sacrifier ma vie pour notre invincible monarque.

Cet admirable consul (2), qui mourut à l'hôpital,

(1) Son frère, consul de France à Tripoli, mourut victime des tortures qu'on lui fit subir.

(2) Les encyclopédies semblent ignorer complètement René Lemaire. Il est vrai qu'en revanche elles consacrent de très longs articles à ses homonymes sculpteurs ou peintres qui n'ont pas mérité davantage l'immortalité que notre grand consul du XVIIe siècle.

ruiné, comme nous le verrons tout à l'heure a droit à la reconnaissance du corps médical. Dans une affaire très ennuyeuse pour un de nos confrères, le chirurgien Hierosme Robert, celui-ci ne dut son salut que grâce à l'énergie de René Lemaire. Voici du reste, la lettre du 12 février 1697 :

Pourriez-vous croire, messieurs, comme vous verrez par le certificat ci-joint, de M. Laurence, vicaire apostolique, qu'il y a plus de trois ans que je paie 15 pataques toutes les lunes pour un chirurgien français d'Oriol, lequel voulant abattre les cataractes des yeux d'un Turc, il ne lui mourut pas entre les mains, mais peu de temps après. Ayant été appelé dans la maison du Roy où étaient assemblées le Divan et les docteurs de la Loi, le dit chirurgien fut condamné à être brûlé vif. Je fis de sorte qu'il ne fut pas tué mais condamné à habiter chez moi et payer 15 pataques toutes les lunes jusqu'à concurrence de 15.000 piastres.

Pour sauver son compatriote, le brave consul avait accepté l'arrangement, mais il fallait trouver l'argent car il était complètement ruiné... Sa dernière lettre est navrante : « Il m'en coûte, dit-il, à la vérité, ma consolation est, messieurs, que quand je serai réduit à l'hôpital, Sa Majesté aura compassion de moi ».

Il ne croyait pas dire si vrai; peu de temps après, il meurt sans un sou, à l'hôpital, comme un malheureux. Le Roi et ses ministres semblent l'ignorer. Notre génération actuelle a suivi dignement l'exemple de ses aïeux, le nom de René Lemaire est inconnu de tous ; les encyclopédies elle-mêmes l'ignorent.

Nous nous excusons de nous être étendu longuement sur cet homme admirable : comme médecin et comme Français, nous devions essayer, dans la mesure de nos moyens, de réparer cette injustice.

Le XVIIe siècle est terminé, l'Afrique du Nord est en pleine anarchie, partout c'est la misère, partout c'est la ruine et les épidémies, conséquences fatales des évènements, complètent l'œuvre dévastatrice des Turcs.

RÉSINES ET PLANTES
AYANT PU ÊTRE UTILISÉES DANS L'ANTIQUITÉ POUR LES EMBAUMEMENTS ET LA PRÉPARATION DES AROMATES

par le Dr **Louis REUTTER**

L'aromate employé le plus anciennement, est celui qui provient de la plante nommée par les Hébreux Lebonah, par les Arabes Luban, par les Grecs Libanos, mais que les archéologues n'ont pu encore définir. Elle est actuellement dénommée *Boswellia Carterii.* Certains prétendent que c'est le Tese, le Tur, le Tura et le Tur-t'andes, d'autres supposent qu'elle s'appelait Tet et Notem, voire même Thus; Dümichen (1) prétend que sa résine Anti était le Fus ou encens arabe de première qualité, ou l'Erus-arofa ou encens de moindre qualité. En tous cas, les recettes du Temple d'Edfu mentionnent quatorze sortes d'Anti et huit aromates portant le nom d'A-b.

Cette résine provenait, selon Hérodote (III, 107), de l'Arabie (qui produisait aussi la myrrhe, la casse, le Cinnamomum, le Ladanum) et selon Théophraste (2), de Saba, dans la presqu'île arabique. Ce dernier nous rapporte que des voyageurs, étant descendus près d'Héronpolis, durent s'enfuir dans les montagnes devant les flots envahissants de la mer. Ils purent alors se rendre compte de la manière dont les indigènes de ce pays obtenaient l'encens. Ils incisaient, à l'aide d'une hache ou d'un couteau, les troncs et les branches de ces plantes d'où s'écoulait une résine qui desséchée, restait adhérente à la plante ou tombait à terre, sur des feuilles de palmier disposées à cet effet pour la recueillir. Les marrons attenant à la

(1) Duemichen. *Geographische Inschriften altaegyptischer Denkmaeler.* Leipzig, 1865.
(2) Théophraste. *Hist. Plant.*, IX, 4.

plante, recueillis à la main ou détachés à l'aide d'un petit fer recourbé, formaient la drogue de première qualité. Ces explorateurs ajoutaient que ces régions si riches appartenaient aux Sabéens, hommes très équitables, qui ne faisaient pas garder leurs récoltes par des surveillants. On entassait l'encens sous forme de tas, sur lesquels on plaçait une étiquette portant le nom du propriétaire, la quantité du produit recueilli et le prix exigé par lui pour la vente qui se faisait à des marchands étrangers. Le tiers du revenu appartenait au prêtre et le reste au propriétaire.

L'auteur ajoute que les marrons d'encens atteignaient parfois une grosseur extraordinaire, et qu'un seul remplissant parfois la paume de la main, pesait plus du tiers d'une mine.

Dioscoride (1) différenciait l'encens en encens d'Arabie et en encens des Indes et prétendait que le premier était de meilleure qualité, vu qu'il était formé de larmes arrondies. Il différenciait aussi l'encens en encens mâle, Stagonias, provenant des arbres non incisés, c'est-à-dire d'une résine exsudant naturellement et en encens femelle obtenu à l'aide d'incisions. L'encens formé de marrons étant plus apprécié, les marchands en préparaient souvent eux-mêmes à l'aide d'encens des Indes qu'ils roulaient pendant un certain temps dans des tonneaux. Les détritus ainsi obtenus étaient dénommés Kopiskos.

Pline (2) rapportant aussi les mêmes faits que Théophraste, ajoutait que l'Arabie était considérée comme un des pays les plus riches, vu qu'elle livrait l'encens et la myrrhe, qui provenaient d'Atramite, contrée sise au centre de l'Arabie et éloignée de huit jours de marche des côtes.

Strabon (3) prétendait aussi que le Boswellia ne prospérait qu'à Kattaria (Omann), ville sise dans le

(1) Dioscoride. *De Materia Medica*, I, 81.
(2) Pline. *Hist. Nat.*, XII, 30.
(3) Strabon, XVI, 4, 25.

Yémen. Il ajoutait que ce pays était habité par trois mille familles saintes qui en avaient obtenu la jouissance par héritage et qui vendaient le produit de leurs récoltes aux Minéens, les hommes, ne devant au temps de la récolte, avoir aucun rapport avec leurs femmes.

Pour ne pas en faire baisser les prix de vente, ils ne recueillaient certaines années que l'encens s'écoulant naturellement, tandis que d'autres fois, si la demande était très forte, ils pratiquaient des incisions sur les branches des plantes d'où le latex écoulé et desséché était recueilli au printemps. La première de ces récoltes avait lieu vers la fin de l'été.

Cet encens ainsi recueilli était transporté à dos de chameau à Sabota, ville, dont une des portes était spécialement affectée à cet usage et où les prêtres en prélevaient la dixième partie comme tribut, non pas au poids, mais à la mesure. Il leur était en outre défendu d'en vendre la plus petite quantité avant d'avoir ainsi offert aux dieux leur obole.

Cet encens, exporté par les Gébanites sur Thomna éloignée de 443.600 pas de Gaza, devait à nouveau payer un octroi au roi, voire même un droit de péage injuste aux scribes et aux gardiens qui souvent en volaient. Ce sont les raisons pour lesquelles l'encens de première qualité se vendait 6 deniers la livre (5 deniers celui de seconde qualité et 3 deniers l'ordinaire) (1).

La *Myrrhe* formant aussi un des aromates par excellence des Anciens, parvenait sur le marché égyptien, soit sous le nom d'Anti, soit sous celui de Pi Sunar, Pi Smirna (2).

A ce sujet, Krall (3) prétend que le mot égyptien Anti, veut dire gomme arabique et non encens ni myrrhe, vu que ce produit était originaire du Punt et

(1) Cf. Reutter, Louis. *De l'embaumement...* Paris, Vigot, 1912, in-8°. — Id. *Des résines, de leurs réactions spécifiques et de leurs falsifications.*
(2) V. Loret, *La Flore Pharaonique*, Paris, 1892.
(3) Krall. *Studien zur Geschichte der alten Aegypter*, IV, Das Land Punt, Wien, 1890, p. 27-36.

provenait des côtes de Sonakim et de Massaouah, qui possèdent beaucoup d'Acacia Sénégal, arbre fournissant la gomme arabique. L'Anti égyptien servait en outre, selon sa manière de voir, à donner une fois dissous dans l'eau, plus de coloris et plus de brillant aux couleurs ou aux encres auxquelles on le mélangeait. Il était en outre, une des nombreuses falsifications de la préparation des aromates (Pline). Krall prétend en outre que le nom égyptien de l'encens doit être Sountir, tandis que V. Loret (1) dit que rien ne prouve que l'encens soit le Sountir qui donnait, mélangé à l'eau, un mucilage.

Nous ne nous permettrons pas d'émettre un jugement à ce sujet; il nous suffit de savoir que la myrrhe actuellement dans le commerce, provient d'un Balsamodendron myrrha, arbre croissant aussi en Arabie.

On découvrit de la myrrhe dans la nécropole grécoromaine d'Hawara et nous savons que la reine Hatason (XVIIIe dynastie), envoya une expédition au pays des Somalis pour lui rapporter des sycomores à encens.

Dioscoride (2) dit, en parlant de leur résine, qu'elle provient d'un arbre croissant en Arabie et qu'elle s'obtient en pratiquant sur les branches et sur le tronc de cette plante, des incisions d'où s'écoule un latex qui se durcit, soit sur le végétal même sous forme de marrons, soit à terre ou sur des feuilles de palmier ou sur des linges déposés à cet effet. On l'exportait alors dans des récipients faits à l'aide de peaux d'animaux.

Dioscoride recommandait de choisir la myrrhe possédant une cassure blanche et Pline admettait que la livre de ce produit valait de 11 à 16 deniers.

Cet auteur nous apprend qu'Alexandre, parcourant après ses victoires la Gédrosie, aperçut beaucoup d'arbres à myrrhe, dont les fissures étaient remplies

(1) *Etudes de droguerie égyptienne*, Paris, 1894.
(2) Dioscoride. *De Materia Medica* (Myrrha).

de cette résine, tandis qu'il ne vit aucun arbre à encens.

Cet exsudat s'écoulait selon Pline (1), soit naturellement, soit à l'aide d'incisions.

Plutarque (2) nous rapporte, au sujet de ce produit, que la fille du roi Kyniras, maudite par Aphrodite fut transformée en un arbre à myrrhe et que les Egyptiens nommaient ce produit Bal vu qu'il entrait dans la préparation du vin odoriférant.

Les Psaumes et l'Evangile selon saint Matthieu, disent que ce produit était remis comme un présent précieux au roi et qu'il était utilisé comme parfum; tandis que, selon l'Evangile de saint Jean (XIX, 39), il servait à l'embaumement. Le Psaume XLV, 9, nous rapporte en outre, que la myrrhe était employée en Judée pour parfumer les habits et qu'elle entrait dans la préparation de l'huile sacrée.

Un autre aromate, qui joua un rôle important dans la préparation des parfums religieux fut le Balsamum, de l'arbre *Balsamodendron Geleadense*.

On l'obtenait, selon les récits des auteurs anciens, à l'aide d'incisions pratiquées sur les troncs de ces arbres d'où s'écoulait un latex épais, odoriférant qui ne se durcissait pas à l'air et formait un exsudat semi-liquide de couleur jaune brunâtre.

Théophraste (3) rapporte que ce baume était très rare et que la plante le fournissant, ne croissait que dans deux vallées de la Syrie où il était cultivé.

Victor Loret (4) fait remarquer que cet exsudat était souvent confondu avec le Bdellium, ce qui nous explique les raisons pour lesquelles Théophraste, parlant des fruits très aromatiques de cet arbre, ajoute que son exsudat se coagulait parfois sous forme de marrons assez volumineux, qui étaient recueillis, en grattant l'écorce, à l'aide d'un instru-

(1) *Hist. Nat.*, XXII, 33.
(2) PLUTARQUE. *Moralia, Isis et Osiris*, 81.
(3) *La Flore Pharaonique*, Paris, 1892.
(4) THÉOPHRASTE. *Hist. Plant.*, IX, 6 et XX.

ment contondant ou à l'aide des ongles. On ne le récoltait qu'en été et il valait le double de son poids d'argent; l'arôme qu'il émettait était si fort, qu'un seul de ces grains parfumait une chambre entière.

La Genèse nous parle aussi d'un baume, sans que nous puissions certifier qu'il s'agit de ce produit, et Pline nous relate que la Palestine et les environs de Jéricho en étaient les pays producteurs.

Pline (1) différenciait toutefois trois variétés de plantes à baume, dont une possédant une écorce lisse croissait en Egypte, tandis que l'autre prospérant en Judée, était cultivée dans les jardins royaux. Dioscoride ajoutait que ce baume, étendu sur des linges, provoquait la formation de taches ne disparaissant pas par le lavage et que, mélangé à du lait, il le faisait cailler. Il ajoutait, qu'agité avec de l'eau, il tombait au fond du récipient, preuve que cet exsudat était liquide.

Strabon (2) admet en outre que cette plante fut importée en Egypte par Vespasien, où elle prospéra si rapidement qu'elle y recouvrit de nombreuses collines. Pline ajoute en parlant de la culture de cette plante, qu'elle se pratiquait à l'aide de plants ou de boutures comme la vigne et qu'elle ne donnait de bons fruits qu'à l'âge de trois ans.

On obtenait son exsudat, dit-il, en pratiquant sur le tronc et sur les branches des incisions peu profondes à l'aide de pierres et de débris osseux et tranchants, mais jamais à l'aide d'instruments en fer, de peur de blesser l'intérieur de la plante. La *Balsamum geleadense* ne prospère plus actuellement que dans certaines régions de la Palestine et de l'Egypte et ne donne plus de drogue officinale.

Toutefois, comme nous l'avons énoncé plus haut, V. Loret croit pouvoir certifier que le *Balsamum* des Anciens n'était pas le *Balsamum geleadense*, mais le *Bdellium* nommé selon lui Aham et qui, selon les

(1) *Hist. nat.*, XII, 31, 32, 54.
(2) Strabon, 800.

textes, serait décrit comme suit : « Encens exsudant d'un arbre et se desséchant sur place. Sa couleur est rouge et l'on distingue à l'intérieur de la masse des teintes blanchâtres ».

C'est l'exsudat du *Balsamodendron africanum* que Dioscoride et Pline mentionnent aussi. Ce dernier auteur ajoute qu'on le falsifiait à l'aide de noyaux d'amandes concassées ; et qu'en pratiquant une coupe à travers un de ces marrons, on devait y apercevoir de petits débris blancs.

Nous avons décelé la présence d'un autre baume, lors de nos analyses des masses résineuses utilisées par les anciens pour l'embaumement du Styrax, qui provient du *Liquidambar orientalis*.

Cette plante, nommée *Minaqon*, donnait l'aromate Minaqi, croissait selon Strabon, Discoride, Pline, au nord de la Syrie et dans l'Asie Mineure.

Ces différents auteurs ne sont pas d'accord quant à la manière d'obtenir cet exsudat qui était dû, selon Dioscoride et Pline, à l'action d'un petit ver. Ce dernier travaillait dans l'intérieur de la plante, rongeait petit à petit les tissus et provoquait ainsi des ouvertures par lesquelles le latex s'écoulait. Ce dernier se desséchait soit sur la plante même, comme la gomme, soit à terre où on le recueillait. On le mélangeait parfois à des copeaux ou à de la sciure pour en préparer un styrax sec qu'ils différenciaient du premier (styrax liquide).

V. Loret dit que l'arbre fournissant le styrax était nommé *Aliboutir* par les anciens Egyptiens qui utilisaient son bois dans la préparation de leurs aromates et non son exsudat.

On différenciait en outre le styrax provenant du *Liquidambar orientalis* croissant en Asie Mineure de celui du *Styrax officinale* qui croissait en Syrie. Ce dernier donnait le Nniibou aromate, très apprécié des anciens.

V. Loret croit pouvoir certifier que le styrax sec des anciens était formé d'un mélange de différentes résines, et que le styrax liquide était obtenu en chauf-

fant avec de l'eau les copeaux ligneux de cette plante ; son exsudat tombant au fond du récipient était vendu comme styrax.

Le styrax sec pouvait donc aussi provenir du *Styrax officinale*, arbre croissant au nord de l'Afrique et dont la résine n'a pas encore été étudiée. Cette dernière peut avoir été confondue avec celle du benjoin, car elle contient aussi de l'acide benzoïque.

Dioscoride rapporte que le styrax liquide était parfois mélangé à de la sciure, à du talc et à de la cire fondue que l'on faisait ensuite passer à travers des tamis ; ceci donnait à l'aromate la forme de vermicelles. Ce dernier était vendu sous le nom de Skolekitis à raison de 7 francs le kilogramme.

Un autre produit qui pouvait avoir été confondu avec le styrax est l'exsudat du *Styrax Benzoin* ; cet arbre croît à Siam, à Sumatra et donne le benjoin officinal. Son latex fut découvert dans un des tombeaux gréco-romains de la nécropole d'Hawara, mais il ne dut être introduit en Egypte, par des marchands Chaldéens, que dans les derniers siècles de son histoire. En tous cas, les chimistes ne sont pas encore parvenus à déceler la présence du benjoin dans les résines ayant servi à la momification des corps, du moins en ce qui concerne les momies provenant des tombeaux de la X[e] à la XXX[e] dynastie.

Un autre produit pouvant avoir été utilisé par les anciens pour la préparation de leurs aromates, est le Galbanum que Théophraste et Dioscoride mentionnent aussi. Ce dernier (1) le nommé *Metopium* et prétend qu'il provient d'une *Ferula* sauvage, croissant en Syrie.

Il prétend que ses vapeurs ont le pouvoir de chasser les bêtes venimeuses.

Théophraste mentionne aussi la résine Panax de l'*Opoponax Chironium* qui croît en Syrie. On l'obtenait en pratiquant des incisions sur les tiges de cette plante. Selon Pline, la livre d'opoponax coûtait deux

(1) Dioscoride. *De Mat. Medic.*, I.

deniers, tandis qu'une livre de mastic en valait vingt. Ce produit nommé par les anciens *Resina*, était très apprécié des anciens Juifs qui s'adonnaient à son exportation. Cette résine provenait du *Pistacia lentiscus* sur lequel on pratiquait des incisions peu profondes d'où s'écoulait un latex qui, desséché, se vendait sous forme de larmes jaunâtres. Ces dernières se ramollissaient à la chaleur de la bouche. Nous parvînmes à déceler sa présence dans la composition des masses ayant servi à l'embaumement.

Le mastic était, selon Loret, appelé par les anciens Egyptiens Shoub.

Une résine peu connue actuellement et même inconnue du marché européen, est le *Ladanum* qui provient du *Cistus cyprius* ; c'est un arbre originaire de l'Europe méridionale. On la récolte actuellement en Crète , sous forme de larmes attenantes aux branches et aux troncs de ces arbres qui furent incisés. Hérodote (1) prétend que ce produit merveilleux, d'odeur repoussante, était récolté dans la barbe des chèvres, d'où il exsudait comme une résine végétale. Les Arabes l'utilisaient sous forme de fumigations.

Théophraste ne le mentionne pas, tandis que Discoride (2) le cite. Il ajoute que les chèvres broutant des feuilles de Cystus enduisaient leur barbe de son exsudat où on le recueillait à l'aide de peignes. Cet exsudat purifié était ensuite malaxé sous forme de boulettes. Selon Pline (3), une autre résine, le *Cancarnum*, se vendait sous forme de marrons ou de larmes ressemblant à ceux de la myrrhe. Dioscoride prétend que la plante livrant ce produit ressemblait au *Balsamodendron myrrha*, tandis que Pline la comparait à celle qui fournit la cannelle ou la casse. Sprengel suppose que sous la dénomination de *Carcanum*, nous devons comprendre l'exsudat du *Balsamodendron Kafal*, que Woening dit produire du

(1) *Hist.*, III, 112.
(2) Discoride. *De Mat, Med.*, I, 23.
(3) Pline. *Hist. Nat.*, XII, 44.

baume. Ce Carcanum, mélangé à de la myrrhe et à du styrax donnait, selon Dioscoride (1), un aromate très apprécié pour parfumer les habits et pour préparer des fumigations.

Le *Pinus pinea*, dont nous avons analysé la résine, pouvait aussi fournir un exsudat très apprécié par les anciens. Mariette découvrit deux de ses pives dans une tombe appartenant à la XII[e] dynastie. En tous cas, ce produit très rarement exporté et recueilli, pouvait, selon Woening (2), avoir servi à embaumer les corps des anciens habitants du Nil, quoiqu'il soit probable qu'on eût utilisé alors la résine du *Pinus Halepensis*.

Cette dernière résine peut aussi avoir été utilisée par les anciens, dans la préparation de leurs aromates, aussi bien que dans celle des masses servant à l'embaumement, comme nous parvinmes à le prouver lors de nos analyses.

En tous cas, l'exsudat du *Pinus halepensis* fut utilisé pour aromatiser le vin, comme cela se pratique de nos jours encore en Grèce.

Un autre produit, dénommé selon les textes *Sountir*, peut aussi avoir été fourni par le *Pistacia terebinthus*, arbre croissant dans l'île de Chio. Cette plante appartenant aux *Anacardiacées*, comme le mastic, nous livre actuellement une résine dont nous entreprîmes deux fois l'analyse (3).

Le *Juniperus phœnicæa* livre une résine odoriférante et un bois aromatique, pouvant avoir été utilisés dans la préparation des aromates égyptiens aussi bien que dans la composition des masses résineuses servant à l'embaumement.

Ces deux produits furent décelés lors de l'analyse des masses résineuses entourant la momie de l'amiral égyptien Hekan M. Saf. Les fruits du Sycomore (*Ficus sycomorus*) étaient dénommés *Nouhi* et provenaient

(1) Discoride. *De Mat. Med.*, I, 23.
(2) Woening. *Die Pflanzen im Alten Aegypten*, Leipzig, 1886.
(3) Reutter. *Des résines, de leurs réactions spécifiques et de leur falsifications.*

de l'arbre sacré dédié au dieu Hathor. On a retrouvé des corbeilles remplies de ses fruits, de ses feuilles et même de ses branches, dans les sarcophages et dans les caveaux funéraires.

Parmi les autres aromates, nous mentionnerons les produits provenant de plantes à essence, telle que la cannelle, que les marchands d'alors cherchaient à vendre sous différentes dénominations, en cachant soigneusement son lieu d'origine.

On prétendait que cette plante croissait dans un lac immense, gardée de jour comme de nuit par des animaux volants très dangereux. Hérodote dit que cette plante était apportée dans le pays des Phéniciens par ces animaux qui y construisaient leurs nids placés à la pointe des rochers où aucun être humain n'osait s'aventurer. Les Arabes l'obtenaient de la manière suivante : ils tuaient au pied des falaises des ânes et des taureaux que ces oiseaux cherchaient à transporter dans leurs aires, mais, tombant sous le poids de leur charge, on parvenait alors à les tuer. Les habitants de l'Arabie ou de la Phénicie montaient jusqu'à leurs nids et s'emparaient du Cinnamom, que les Egyptiens nommaient selon Loret, *Qat* ou *Tas*.

Théophraste (1) nous rapporte par contre que le *Tas* ou *Cinnamomum* et le *Qat* ou *Cassia* croissaient dans des pays sauvages non explorés, sous forme d'arbrisseaux que l'on sectionnait et dont on coupait les rameaux en cinq parties. Pline, rapportant les mêmes faits, admettait toutefois que ces plantes croissaient en Ethiopie. On ne pouvait s'en procurer, dit-il, qu'après en avoir obtenu l'autorisation du roi des Gebanites et s'être mis sous la protection des dieux en leur offrant des sacrifices.

Un autre produit très odoriférant, était le Nard, provenant, selon toute probabilité, de *Nardostachys Jatamansi*, plante appartenant à la famille des Valérianacées et nommée actuellement *Nardus Celtica*. Sa racine très appréciée, servait, selon Dioscoride, à pré-

(1) Théophraste. *Hist. plant.*, IX, 5.

parer des pommades odoriférantes et, selon Pline, des aromates. Ce dernier distinguait deux variétés de plantes à nard, le *Costus* d'Arabie et le *Costus* de Syrie, dont il subdivisait les produits en nard de Syrie, en nard de Crète, en nard de la Gaule et des Indes. Galien dit que l'odeur de ce produit rappelle celle du cyprès et que son goût est âcre.

Le mot égyptien Tekh doit être attribué, selon Brugsh (1), aux fruits d'une plante d'odeur agréable, utilisée soit en parfumerie, soit en médecine, sous forme d'applications, comme lénitif et comme adoucissant. Il suppose qu'il s'agit ici des graines de violettes ou des pétales de roses. Le *Juncus odoratus*, souvent mentionné dans les textes égyptiens, est aussi cité par Théophraste (2), qui prétend que l'*Andropogon Schoenantus* croissait dans les pays marécageux du Liban. Victor Loret, parlant des rhizomes odoriférants de cette plante, dit qu'ils étaient très utilisés par les Anciens dans l'art de la parfumerie. Ils la nommaient Roseau égyptien, la différenciant ainsi du *Calamus Aromaticus*, originaire des Indes. Dioscoride (I, 14), Pline (XII, 28), mentionnent aussi cette plante herbacée, très aromatique, à feuilles allongées et linéaires.

Ces deux auteurs citent aussi l'*Amomum* comme un produit originaire de l'Arménie et du Pont.

Faut-il songer aux fruits de l'*Amomum granum paradisi* qui croît en Afrique ou à ceux du Cardamones d'*Eletteria Cardamomum* ? V. Loret prétend que ce sont des fruits d'aneth cités par le papyrus d'Eber. Parmi les diverses variétés de Cyperus, nous mentionnerons comme aromate à côté du *Cyperus Papyrus*, qui donnait le papyrus, les rhizomes du *Cyperus rotundus*. Ces derniers étaient très appréciés par les parfumeurs d'alors, qui les nommaient Shabia. Ils provenaient peut-être aussi du *Cyperus esculentus* (voir les relations de Victor

(1) Brugsh. *Dict. Hyerogl.*, p. 1566.
(2) Théophraste. *De Mat. Med.*, I, 17.

Loret (1) dans sa Flore pharaonique et de Swein-furth (2). Loret mentionne qu'il faut admettre que le Cyperus fournissait les feuilles de Henné, le Cyperus, le papyrus et le Souchet, et le Cypressus de l'essence.

Selon Dioscoride et Pline (3), on utilisait aussi du bois de Cyperus en parfumerie ainsi que de l'Aspalathos. Ce dernier produit provenait probablement du *Genista acanthoclada*.

Parmi les autres rhizomes odoriférants ayant pu être utilisés par les parfumeurs, le rhizome d'iris dut jouer un rôle important. Théophraste (4) le mentionne comme un produit provenant de la région Méditerranéenne et entrant dans la préparation des pommades odoriférantes et des poudres de riz.

Mentionnons parmi les fruits à essence, ceux de *Cedrus cedra*, dont un exemplaire est conservé au musée du Louvre, sous la fausse dénomination de citron. Le *Cedrus cedra* fut importé de bonne heure en Egypte où il prospéra. Puis le Tamarix, dont la pulpe servait à préparer des breuvages et des parfums. Il provenait du *Tamarix nilotica*, croissait en Egypte ainsi que le *Punica granatum* donnant le Shedeh (voir les textes relatifs à un jardin fondé par Rhamsès II qui nous donnent la description de trois variétés de fruits de grenadier servant à préparer trois espèces de liqueurs). Cet arbre croissait en Afghanistan, et au sud du Caucase, et les monuments égyptiens nous prouvent que sa culture s'étendait aussi en Egypte sous le nom de Tet, Tele, Tep. Le musée égyptien de Berlin en possède un fruit, provenant de la collection de Passalacqua.

V. Loret mentionne dans son recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie que les Hébreux, quittant le pays de Chanaan, se plaignirent en disant : « Pourquoi nous as-tu enlevés à l'Egypte,

(1) V. Loret. *Recueil des travaux relatifs à la philogie et à l'archéologie*, 1890.
(2) *Bulletin de l'Institut égyptien.*
(3) Pline. XII, 52.
(4) *Hist. plant*, IX.

pour nous amener en des lieux stériles où ne croissent ni figuiers, ni vignes, ni grenadiers ? » Pline mentionne aussi ce fruit sous le nom d'Arhmani. On le prescrivait alors contre le Taenia (voir Papyrus Ebers).

Le Myrobalan était le fruit d'un petit arbrisseau connu sous le nom de *Moringa oleifera*, plante d'environ 5 mètres de haut, très répandue en Egypte. Son huile de couleur rouge, obtenue par pressuration, possédait un goût agréable et une odeur aromatique. On l'utilisait selon Pline et Dioscoride sous forme de frictions contre les maux de tête. Ces deux auteurs le différenciaient de l'huile verte provenant de l'Arabie.

D'après V. Loret, le fruit du caroubier était aussi utilisé en parfumerie, son nom officinal est *Ceratonia Siliqua*. Pline et Théophraste le décrivent aussi. Selon ces auteurs, il n'était pas originaire de l'Egypte, mais bien de l'Ile de Rhodes, Strabon (XVIIe, 2), prétend qu'il provenait de l'Ethiopie. Le caroube nommé en Egypte Noutem, serait, d'après Schweinfurt, originaire des montagnes de l'Arabie où ses fruits ne sont pas estimés. Parmi les plantes prospérant en Egypte, il cite la *Ruta chalepensis*, le *Myrtus communis*, le *Pyretrum*, l'*Artemisia arborescens*, la *Mentha piperita*, le *Rosmarinum officinale*, tandis que selon lui la *Rose* provenait de l'Asie occidentale (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 1887).

V. Loret, dans ses *Recherches sur plusieurs plantes*, remarque que le caroubier donne une pulpe très appréciée, nommée Lebanon, qui servait à préparer des parfums et entrait dans la préparation du Noudjen.

Le fenouil, le cumin, le coriandre très appréciés des anciens pouvaient aussi entrer dans la préparation de leurs aromates ainsi que les feuilles de menthe, que Maspéro décrit sous le nom d'Agai ou de Nakpata. Il en découvrit dans un tombeau égyptien où elles avaient été déposées sous forme de couronne mortuaire ainsi que le réséda dont des débris furent retrouvés à Hawaza.

Le jasmin fut aussi décelé dans une des tombes royales de Deir el Bahari par Schweinfurth, qui identifia ses fleurs ainsi que celles du *Mellilotus parviflora*. Ces dernières provenaient d'un caveau funéraire placé sous la pyramide de Dashour.

Les anciens, comme nous le verrons, utilisaient aussi dans la préparation de leurs parfums des huiles provenant des fruits du *Sesamum indicum* et de l'*Olea europæa* mentionné par Théophraste.

Schweinfurth découvrit des fruits de sésame dans un tombeau égyptien de Thèbes et des fruits d'olivier dans une tombe sise près de Drah-aboul-Neggah. Ces derniers provenaient de deux variétés d'oliviers, comme ce célèbre botaniste le démontra à l'examen de ses graines. L'huile retirée de ces fruits était selon Loret nommée Baq.

Un autre produit aromatique, entrant aussi dans la préparation du parfum sacré des anciens Egyptiens, était livré par le *Convolvulus scoparius*. Ses fleurs blanches étaient réputées pour leur arome, ainsi que celles de l'*Acacia spirocarpa* (mimosa). Ces dernières nommées Pen shen, furent aussi mentionnées selon les textes, sous le nom synonymique de Sannar.

Le Baq ou fruit du Moringa, découvert par Schweinfurth dans une tombe de Drah-aboul-Neggah, provenait du désert oriental de la Thébaïde. Il servait à préparer le Bagi, huile très odoriférante qui fut utilisée pour aromatiser les corps embaumés (1).

Le *Crocus sativus*, est aussi mentionné dans le papyrus Ebers, 53 ainsi que les baies de génevrier, tandis que la scille est citée à plusieurs reprises par Hérodote II, 9.

Un des produits odoriférants rentrant dans la préparation d'une quantité d'aromates fut le kypros. Les fleurs blanches de cette plante qui croît en Judée, et à l'embouchure du Nil et dans l'île de Chypre, servaient à préparer la pommade cyprienne alors si réputée. Woening et d'autres botanistes égyptologues

(1) Loret. *De la flore pharaonique.*

supposent qu'elles provenaient du *Lawsonia inermis*, nommée aussi *Lawsonia tinctoria* ou Pouqer, appartenant à la famille des Lytathiacées.

Ces plantes prospèrent actuellement en Orient, en Egypte, en Perse, et même aux Indes et furent utilisées de différentes manières par les anciens. Les textes rapportent que les femmes et les enfants employaient le suc de ces feuilles pour colorer en jaune la paume de leurs mains et leur visage comme le prouvent d'ailleurs les momies retrouvées dans les sarcophages égyptiens.

L'HOTEL-DIEU DE PARIS ET LE SECRET DE LA TAILLE AU XVII[e] SIÈCLE

par **M. Marcel FOSSEYEUX**

L'Hôtel-Dieu, au XVI[e] siècle, faisait appel à des « inciseurs jurés » pour pratiquer l'opération de la pierre (1), qui avait lieu dans les salles communes. Ce n'est qu'au milieu du XVII[e] siècle, en 1644, que le Bureau mit un local spécial à la disposition de cette catégorie d'opérés. Une salle nouvellement construite, destinée primitivement aux employés malades de la maison, fut réservée aux « taillés de la pierre » pour « refaire les playes », à la suite de trois opérations heureuses, et « pour continuer ce bonheur », dit la délibération du 22 avril 1644, ce qui laisse supposer qu'auparavant les opérations étaient loin de réussir. Pourtant, dès le 8 octobre 1609, le Parlement de Paris avait

(1) Arch. ass. pub., *Compte* de 1518 : « Jean Gonthier dict d'Orléans inciseur juré à Paris, VIII livres tournois pour avoir taillé audit Hôtel-Dieu plusieurs malades ». — *Compte* de 1530-31 : « A maistre Pierre Huon, inciseur juré à Paris Ixx s. t., pour avoir taillé de la rompure ung petit enfant, et pour avoir taillé et incisé ung autre enfant de la pierre ». L'opération de la taille était connue et pratiquée en France au moins depuis le X[e] siècle (abbé Lebeuf, Etat des Sciences en France depuis Charlemagne jusqu'au roi Robert, dans *Recueil de divers écrits*, t. II, p. 131).

enjoint par arrêt à Severin Pineau, chirurgien, « de continuer avec soin, l'instruction de dix jeunes étudiants en chirurgie, pour l'opération de l'extraction de la pierre » et avait désigné trois docteurs de la Faculté de médecine pour assister à ces épreuves et instruire à tour de rôle les étudiants (1).

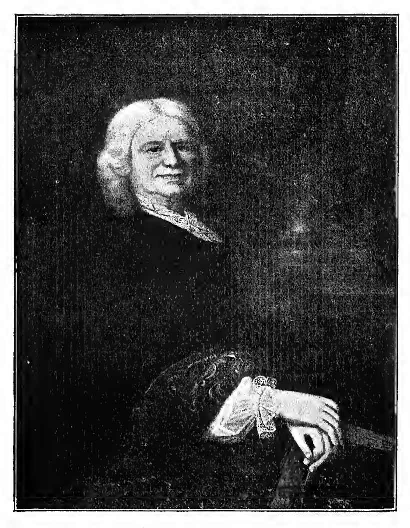
En 1647, l'Hôtel-Dieu avait adjoint au service des taillés une salle d'opération, en raison « de l'incommodité que ceulx que l'on taille font aux aultres taillez par les cris qu'ils font » (Délib. 15 nov., 1647). L'empressement qu'il mettait à améliorer la situation de cette catégorie de malades, venait assurément de ce fait que « cinq opérateurs en l'extraction de la pierre », François Thévenin, Philippe Collot, qui avait taillé le pape à Cologne en 1642, Jacques Girault, Antoine Ruffin, chirurgien de la Charité, que Guy Patin (2) appelle le premier lithotomiste de Paris, et Charles Collot, cousin du premier, qui, originaire de Bordeaux, « venait busquer [chercher], fortune à Paris » (3), avaient formé le projet de fonder hors la porte Saint-Antoine, une maison où, tout le long de l'année, ils pourraient « loger, panser, médicamenter et nourrir gratuitement, charitablement et à leur despens, les pauvres malades affligés de la pierre » (4). Ils avaient même obtenu, à cet effet, des lettres patentes en décembre 1651. Mais le Bureau de l'Hôtel-Dieu, jaloux de son monopole charitable, obtint du Parlement que ces lettres lui soient communiquées avant leur enregistrement, et ne manqua pas de s'opposer de toutes ses forces à l'établissement projeté. A la séance du 21 août 1652, il demanda à être représenté dans l'administration de cette maison, qui devait, d'après les statuts, lui faire retour « au cas qu'il ne se trouvast aulcuns des descendants

(1) Arch. nat., Y 14, f° 73 v° Délib. de la Ville de Paris, 1610.

(2) Les délibérations portent toujours « Collo » ; nous adoptons l'orthographe Collot qui a prévalu.

(3) *Lettres*, éd. Rev. Par., II, p. 266.

(4) *Reg. Fac. de méd.*, t. XIII, fol. 298vo, et Arch. Seine, Coll. Lazare, carton 31.



PORTRAIT DE J. MÉRY, CHIRURGIEN DE L'HOTEL-DIEU DE PARIS
OPÉRATEUR DE LA TAILLE [conservé à l'Hôtel-Dieu]

FIG. 1

desdits sieurs opérateurs, qui ne feissent plus l'opération de l'extraction de la pierre ». Les administrateurs méfiants demandèrent au Parlement de bien spécifier que cette création ne nuirait en rien au droit des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, de « tailler » « tant à l'hôpital que partout où ils peuvent être appelés ». La maison achetée par ce syndicat d'opérateurs, fut donnée en 1672 par le dernier survivant, Rufin, à l'hôpital de la Charité, où il était chirurgien. Les frères la revendirent par la suite (1).

Le chirurgien qui opérait à l'Hôtel-Dieu, au moment de l'ouverture de l'office des taillés, était, depuis 1642, Jacques Haran, que Devaux (2) qualifie de *Domus Dei lithotomus dexterrimus* ; il fut remplacé en 1648, par Gaspard Gouin.

A l'expiration du contrat de six ans qui le liait à l'Hôtel-Dieu, Gouin se retira et fut remplacé comme chirurgien, en 1654, par Jacques Petit, mais il continua ainsi que son prédécesseur Haran, à venir opérer gratuitement, Petit ne sachant pas tailler. Sur ces entrefaites, les Collot, oncle et neveu, Philippe et François, tentèrent de s'immiscer dans l'établissement.

Au début de l'année 1657, Gouin avait promis à Petit de lui apprendre à opérer, moyennant les conditions qu'ils conviendraient et le Bureau avait ratifié cet accord. Mais Gouin, assez négligent, s'était absenté et Petit s'était entendu avec les Collot, qui devaient se charger de l'instruire, moyennant 200 livres. Profitant de l'occasion et pensant le moment favorable pour s'introduire à l'Hôtel-Dieu, les Collot, le 11 avril 1657, s'offrent au Bureau pour opérer. Le Bureau remet sa décision à quinzaine pour s'enquérir de leur capacité, et, en tout cas, subordonne son acceptation à la remise des 200 livres à Petit. Pendant ce temps,

(1) Un autre essai d'un établissement spécial pour la taille devait être repris au XVIII[e] siècle par le frère Côme (Jean Baseilhac) qui fonda en 1755, près de la porte Saint-Honoré, un hospice où les pauvres étaient admis gratuitement pour être pansés et opérés jusqu'à leur convalescence et qui subsista jusqu'à sa mort en 1781. (Cf. A. CHEREAU, *Dict. des Sc. méd.*, art. Basčilhac).

(2) *Index funereus...*, p. 52.

il fait pression sur Gouin, qui accepte de montrer gratuitement la taille à Petit.

Mais il faut croire que toutes ces combinaisons ne réussirent pas, car l'année suivante, en 1658, c'est Lanier qui est chargé de tailler et il est qualifié de « seul opérateur ». Il opère avec un nouvel instrument de son invention, mais sur quatre opérations qu'il fait le 5 septembre, un des deux enfants taillés (1) meurt, et deux vieillards, une fois l'incision faite, restent une demi-heure sur le « banc », sans que l'opération puisse être achevée avec le nouvel instrument et l'un est en danger de mort.

Les administrateurs présents, Perrichon, Forne, Perreau, en présence de ces incidents, font suspendre les opérations et le lendemain, à la séance du Bureau, Lanier est mandé pour donner son avis sur un successeur éventuel nommé Castagnet ; il répond que Castagnet est trop âgé, que la main lui tremble et qu'il tire la pierre par secousses, qu'il vaut mieux, le cas échéant, façonner des jeunes, comme Portal, Alet et Girault, « qui promettent beaucoup en cet exercice ». La vérité c'est que Lanier, comme ses prédécesseurs, essaie de rester seul opérateur de la taille, tandis que le Bureau au contraire désire l'instruction de plusieurs, « pour le soulagement du public ». Il pense faire appel à des opérateurs de la ville, Fournier ou Rufin, qui ne demandent qu'à travailler à l'Hôtel-Dieu pour consacrer leur réputation, ou même à rappeler Gouin. En attendant, il permet à Lanier de faire les quatre opérations qui restent, mais sans se servir de son nouvel instrument ; en même temps qu'il interdit à Petit (2) la salle des taillés, car il lui tenait

(1) On taillait également beaucoup d'enfants à la Charité et Burgower de Schaffouse, écrivait en 1627 à Fabrice de Hilden, qui rapporte ce fait dans son *Traité de la taille*, qu'étant à Paris, il y avait prolongé son séjour plus d'un mois dans le désir de voir cette lithotomie anniversaire qu'on a coutume de pratiquer sar un grand nombre d'enfants calculeux à l'hôpital de la Charité.

(2) Il s'agit de Jacques Petit, qu'il ne faut pas confondre avec Jean-Louis Petit (1674-1750), et qui resta attaché à l'Hôtel-Dieu pendant près de 50 ans, de 1654 à 1700. A sa mort, le 22 août 1708, il fut inhumé, selon son désir, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

rigueur de sa tentative d'association avec Collot. (Délib., 15 nov. 1658).

Il était temps de donner à l'office des taillés une organisation plus stable. Le Bureau d'ailleurs y fut incité par le doyen lui-même de la Faculté, François Blondel (1). Celui-ci, à la séance du 4 mai 1659, vint présenter, entouré des médecins de l'Hôtel-Dieu, les observations qu'il avait recueillies en assistant deux fois aux opérations. Blondel avait remarqué que Lanier et Castagnet se tiraient assez bien d'affaire, mais qu'il n'en était pas de même de Portal (2), novice d'ailleurs et n'ayant fait encore que deux opérations; il signalait également qu'en se servant d'un instrument à bout piquant, on pouvait perforer les organes et qu'il était inutile, comme le faisaient parfois les opérateurs, de mettre le doigt au lieu de la sonde dans l'ouverture de la plaie, puisqu'il ne pouvait aller jusqu'au fond de la vessie, ce qui produisait une trop grande dilatation et redoublait les souffrances du patient. Ensuite le Bureau dressa un questionnaire destiné aux médecins, en vue d'aboutir à un réglement définitif. Sur ces entrefaites, Lanier qui n'avait pas été convoqué à cette réunion, et à qui ce questionnaire n'avait pas été transmis, vint se plaindre amèrement de cet ostracisme (6 juin) et prétendit que « les médecins n'ont à voir en cette opération que de disposer les sujets et que la taille est un fait entièrement détaché de la médecine ». Nous assistons une fois de plus à la rivalité de la Faculté de médecine et des chirurgiens de robe longue qui comptaient Lanier parmi les leurs. Pour rompre toute discussion, comme il y avait deux opérations à faire le lendemain, le Bureau

(1) Fr. Blondel fut doyen de 1658 à 1660. Il s'est rendu célèbre dans la querelle de l'antimoine, dont il se montra jusqu'au bout un ennemi acharné; on a de lui divers manuscrits à la Faculté de médecine (n°° 2059-64).

(2) Il s'agit de Paul Portal, qui devint gagnant maitrise, et mourut le 11 juillet 1703; il réussit mieux dans la pratique obstétricale; il ne faut pas le confondre avec le célèbre Antoine Portal, membre de l'Académie des Sciences (1742-1832).

décide que Castagnet en fera une, et Lanier l'autre. Mais Lanier refuse de se prêter à ce compromis. Alors le Bureau s'en remet à Gouin, qui était toujours la suprême ressource, du soin de faire les opérations urgentes.

Le règlement en préparation parut le 13 juin 1659, et fut affiché dans l'office des taillés. Nous ne reproduirons pas ce document publié *in extenso* par M. Brièle (1); disons seulement que le service restait placé sous l'autorité de l'un des médecins de l'Hôtel-Dieu qui devait partager les sujets, après les avoir examinés, entre les divers opérateurs, d'après un roulement, de manière à ce que le principal opérateur — charge dévolue à Gouin — fit autant d'opérations que les deux autres, en l'espèce Castagnet et Portal. Des mesures rigoureuses étaient prises pour interdire la salle des opérations, où ne pouvaient pénétrer que les médecins, les opérateurs et ceux que le Bureau destinait à apprendre la taille. De plus, le médecin de l'office des taillés devait faire au Bureau un rapport sommaire par écrit de tout ce qui s'était passé à chaque opération, rapport signé de ses confrères présents. Celui qui avait opéré devait continuer à panser son malade, ou confier ce soin en son absence à un chirurgien de la maison; un compagnon chirurgien, en cas d'urgence, était préposé spécialement à cette salle. Nulle opération ne pouvait être faite sans la présence du principal opérateur, à moins qu'il ne fut malade ou absent. L'autopsie d'un malade décédé devait être faite en présence de celui qui avait opéré, mais par un autre chirurgien et sur permission écrite du Bureau. Un registre spécial des malades de l'office devait être tenu, et porter en plus des renseignements d'état-civil, l'indication de mort, guérison ou sortie sans guérison complète. Les indigents ne pouvaient choisir leur opérateur, droit réservé aux malades payants et aux parents des enfants « qui ont des

(1) *Doc. pour servir à l'hist. des hôp.*, t. I, p. 137. Il figure aussi à la Bibliothèque nationale, ms. 18606, f° 181.

biens et comoditez pour les faire penser chez eux ».

Ainsi nous assistons pour la première fois à la création d'un service spécial payant à l'Hôtel-Dieu, ce qui mérite d'être noté. Les instruments en usage à l'Hôtel-Dieu furent enfin soumis à une commission de médecins et opérateurs de la ville. Au mois de juillet, sur le certificat de Gouin, Alet fut admis, concurremment avec Castagnet et Portal, à opérer les calculeux.

Il y avait à l'Hôtel-Dieu un « banc » ou chaise faite exprès pour les opérations, mais « chez les particuliers, nous dit Dionis, dans son *Cours d'opérations de chirurgie*, on se sert d'une table haute, afin que le chirurgien, n'étant pas obligé de se baisser, puisse opérer plus à son aise. On met le malade sur le bord de la table, après l'avoir garnie d'un matelas, sous lequel on renverse une chaise pour fournir un plan incliné parce qu'il faut que le malade y soit appuyé en arrière ; ensuite on le lie de façon qu'il ne puisse pas interrompre l'opération par aucun mouvement, n'étant pas en son pouvoir de remuer » (1).

Profitant du désarroi qui régnait alors, Petit détournait à son profit les malades qui se présentaient à l'office des taillés, pour les opérer chez lui (Délib., 6 août 1659).

Le 8 août, sur deux sujets prêts à tailler, Gouin en opère un et Alet l'autre, ce qui a l'heur de mécontenter les partisans de Petit et de Castagnet. La vérité, c'est que Gouin qui avait, prétendait-il, déboursé de fortes sommes pour apprendre à tailler ne voulait pas montrer gratuitement « cet art à ceux qui ont plus de bien que lui » (Délibération du 8 août). Aussi pour la taille de septembre, il recommence à bouder et déclare qu'il ne veut pas opérer en présence de Castagnet et de Portal, ni les instruire. Le Bureau, lassé cette fois de ces résistances, mais ne voulant pas engager sa responsabilité en laissant opérer seuls Castagnet et Portal, dont l'habileté

(1) Voir aussi Garangeot, *Traité des opérations de chirurgie.*

n'était rien moins que démontrée, fit pressentir François Collot. L'administrateur Perreau alla le voir sur le champ, chez lui, rue Quincampoix.

Collot bien entendu accepta, mais toujours à condition que personne n'assistât à ses opérations pour surprendre son secret.. Perreau y consentit pour cette fois, sans engager l'avenir. Collot opéra donc les sujets préparés, trois le même jour, l'un de 61 ans, l'autre de 30 ans, le troisième de 7 ans et quelques jours après un quatrième de 30 ans. Toutes ces opérations réussirent, « quoique l'un de ceux de 30 ans eust une pierre si excessivement grosse, qu'elle contenoit toute la capacité de l'urèthre, avec impossibilité de la tirer entière, et ainsy il fut obligé de la casser, quoyque très dure et avec grand peine, et ensuite la tira avec tous ses fragments ». Grâce à ces succès, Collot (1), malgré sa jeunesse, il n'avait que 28 ou 29 ans, fut conservé provisoirement par le Bureau aux conditions qu'il exigeait, bien que le premier Président du Parlement ait ajouté, « qu'il seroit à souhaiter que ces Messieurs qui ont expérience et secret particulier en cette opération le voulussent communiquer à d'autres pour le bien public ».

Le Bureau n'en était pas cependant à la fin de ses tribulations ; l'arrivée de Collot fut celle du loup dans la bergerie. Gouin, dès qu'il a connaissance de la délibération prise par les administrateurs, est guéri instantanément, et demande à reprendre du service ; comme il y avait deux opérations urgentes, l'administrateur Cramoisy et ses collègues Forne et Lhoste, en l'absence de Perreau, l'autorisent à les faire le 29 septembre, à 8 heures. Mais ce jour-là Collot, prévenu par l'un des garçons, était venu dans la salle à 5 heures du matin, et sans rien dire, avait opéré les deux sujets ; quand, à 8 heures, les médecins et l'administrateur Forne arrivent, Collot souriant leur dit qu'il était un peu tard ; Forne se fâche, Collot le menace et le blesse au doigt d'un ins-

(1) Dans son *Traité de la taille*, il nous dit qu'il était l'élève de Girault et de Séverin Pineau.

trument qu'il avait encore à la main ; Cramoisy et Lhoste mis au courant de la scène convoquent immédiatement le Bureau qui décide tout d'abord, le 1er octobre, de déplacer le garçon et la religieuse de l'office.

Voilà le Bureau partagé en deux partis, le Premier Président tient pour Collot et veut quand même le maintenir ; Forne et quelques autres soutiennent Gouin ; et tandis qu'on se livre à un supplément d'enquête, on décide de laisser travailler alternativement Gouin et Collot.

Mêmes incidents au mois d'octobre. Gouin ne veut pas travailler en présence de Castagnet, Portal et Alet, s'ils ne lui donnent chacun 10 pistoles ; la taille se fait en l'absence de ces derniers qui, bien entendu se plaignent au Bureau ; finalement les opérations sont suspendues (Délib. 31 oct. 1659). Jamais le service des taillés n'avait été si troublé que depuis qu'il était pourvu d'un règlement.

En 1661 les taillés (1) furent déplacés, l'ancien local fut affecté aux femmes accouchées malades, et ils profitèrent de l'une des nouvelles salles construites sur la rive gauche et communiquant avec les anciens bâtiments par le pont Saint-Charles (2). Les noms de Haran et Gouin figurent encore comme opérateurs (Délib. 19 janv., 16 mars 1661) mais il est certain que, dès cette époque, Collot a la haute main sur le service. En 1664, c'est à lui que le Bureau soumet les offres de service d'un chirurgien, natif du Languedoc ; les délibérations ne la nomment pas plus expressément, mais c'était un nommé Raoux qui avait travaillé précédemment à Bordeaux, et qui nous est connu par le rapport de Drelincourt dans sa *Légende du Gascon*, imprimée en 1674 à Leyde. Sa supercherie, dévoilée par Collot, consistait à apporter une pierre dans sa main, sans opérer.

(1) V. TENON. *Mém. sur les hôp.*, Pl. IX, plan de la salle des taillés avec ses annexes au premier étage du bâtiment méridional sur la rue de la Bûcherie ; elle contenait 44 petits lits sur trois rangées : elle comportait au XVIIIe siècle une « mère » d'office, 2 infirmiers gagés, 5 non gagés.

(2) V. M. FOSSEYEUX, *L'Hôtel-Dieu de Paris aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Paris, 1912, p. 243.



PORTRAIT DE P. BOUDOU, CHIRURGIEN DE L'HOTEL-DIEU DE PARIS
OPÉRATEUR DE LA TAILLE [conservé à l'Hôtel-Dieu]

FIG. 2

« *Roula*, écrit à son sujet J. Bernier dans ses *Essais de médecine* (Paris, 1689, p. 449), natif de Montpellier, condamné par le Parlement de Toulouse pour friponeries et pour crimes, ne manqua pas d'éviter l'exécution de son arrest, se réfugiant à Paris, l'asile de ses semblables, et où il n'étoit pas connu. Son principal sçavoir faire (car il en sçavoit bien d'autres) étoit, comme il le disoit, de tailler au petit appareil, nouveauté qui ne déplût pas. Il trompa donc facilement ceux qui se laissèrent prévenir les premiers, en escamotant la pierre qu'il faisoit semblant de tirer. Ainsi l'on n'en parla au commencement que comme d'un homme miracûleux, et particulièrement Messieurs de la R. P. R., ses confrères en Christ; mais enfin ayant été observé de près par les maîtres de l'art, il demeura court à une opération où il étoit trop éclairé, ensuite de quoy il emporta au clair de la lune, ce qu'il avoit rafllé des plus crédules, dont aucun ne se trouva guéri de sa pierre ».

Raoux offrait de tailler à l'Hôtel-Dieu, en l'absence de Collot ou conjointement avec lui. Collot le fit évincer, par ce qu'il n'avait pas de certificat et que, lui, Collot « est suffisant pour faire les opérations nécessaires comme il avoit fait jusqu'à présent avec un tel succès que la Compagnie [le Bureau] n'en pouvoit pas espérer davantage de tout autre, et que, quand il ne seroit plus, l'Hôtel-Dieu ne manqueroit pas d'opérateurs, y en ayant plusieurs dans Paris très expérimentez qui viendroient fort librement travailler à l'Hôtel-Dieu, quand ils en seroient priez » (Délib. 3 sept. 1664).

En principe, les opérations faites à l'Hôtel-Dieu étaient gratuites. Mais Collot avait trouvé moyen de se faire des rentes. Il allait chez les parents des opérés, et quelquefois même avant que les malades soient transportés à l'hôpital et exigeait d'eux une somme d'argent. Interrogé par le Bureau sur ce trafic, à la séance du 25 sept. 1665, il répondit que « s'il avait cru pouvoir accepter quelque gratification de ceux qui avaient le moyen, c'est qu'avant d'être attaché à

l'Hôtel-Dieu, il faisait des tailles à prix réduit, à 6,10 et 12 pistoles, lui rapportant 100 à 150 pistoles par an (1) et que depuis qu'il taille à l'Hôtel-Dieu ces gens qui avaient le moyen de se faire opérer chez eux venaient à l'hôpital pour s'épargner des frais. » Collot avait ainsi résolu à son profit la question toujours actuelle des « malades aisés ». Le Bureau lui prescrivit à l'avenir de ne plus rien exiger des malades ou de leurs parents.

Quant à Jacques Petit, qui, au mois de juillet 1665, avait opéré un jeune garçon de 12 ans, mort aussitôt après, il fut prié de s'abstenir désormais de la taille, et ne dut qu'à ses longs services la faveur de ne pas être congédié (Délib. 3 juillet 1665). On voit par ces détails avec quelle sollicitude le Bureau s'acquittait de sa tâche et surveillait dans l'intérêt des malades, les agissements du personnel médical.

Collot, par ses fréquentes absences, mettait souvent l'Hôtel-Dieu dans l'embarras. Au printemps de 1666, il est à Liège, et le Bureau, évinçant son cousin, qui s'est cependant présenté avec un brevet du roi, mais qui avait déjà été exclu pour incapacité, après expérience faite devant les médecins de l'établissement, charge Alet, devenu chirurgien des Incurables, de faire les opérations pressées (Délib. 5 mars 1666).

Pour la taille d'automne, Collot est en Hollande (2), et comme il ne doit revenir qu'au mois de mars pro-

(1) La valeur de la pistole avait été fixée à 10 livres tournois par déclaration royale du 10 mars 1652 (il faudrait donc compter un gain de 1.500 livres, par an, soit environ 5.000 francs de notre monnaie actuelle). Au XVIIIe siècle, le frère Côme [et non Cime] ne prenait que 300 livres pour une taille (Cf D'AVENEL *Hist. écon. des salaires*, IV, p. 53, et t. V, p. 154. D'autre part nous savons que le poste d'opérateur du roi pour la pierre, que portèrent Collot, puis Tolet, rapportait 1.200 livres par an (TRABOUILLET, *Etat de la France en 1712*, p. 182).

(2) Sur les absences de Collot, voir Fr. COLLOT, *Traité de l'opération de la taille*, œuvre posthume publiée par Sénac en 1727, où il consigne ses déplacements et le nom de ses principaux opérés, Creusin, l'archevêque de Malines, opéré à Bruxelles, l'évêque de Munster, opéré à Meuhaus, en Allemagne, etc. En Hollande il se trouvait avec le fameux lithotomiste, J. Rau, recteur de l'Université de Leyde (G. ALBINUS, *Abrégé de la Vie de Rau*, inséré au tome II du *Traité des opérations de chirurgie* de GARANGEOT.

chain, c'est Lanier qui est choisi par le Bureau pour le suppléer (Délib. 22 oct.).

Quand il est à Paris, Collot est toujours aussi intransigeant. Ainsi en 1668, Tillois, principal apothicaire de l'Hôtel-Dieu, ayant voulu, malgré lui, assister à une de ses opérations, reçut de lui une maîtresse gifle.

Malgré la plainte de Tillois, le Bureau n'osa pas sévir, et le Premier Président, Amelot, à la séance du 14 décembre 1668, ajouta que Collot « étant une personne à choier », il ne le fera pas venir au Bureau pour le réprimander, mais se contentera de « le mander à son hôtel, pour lui faire entendre les choses de telle manière que le Bureau en aura toute satisfaction ». On voit de quels ménagements usaient les plus hauts magistrats avec ce « prince de la science » d'alors.

L'année suivante Collot se départ de sa rigueur coutumière ; il accepte que Bérault, rapportant de Toulouse, où il y avait un opérateur réputé, un secret « tant pour le grand que le petit appareil », en fasse l'expérience sur quelques sujets, à l'office des taillés, en sa présence (Délib. 18 oct. 1669). Il n'était pas d'ailleurs ennemi des innovations. Car en 1671, l'administrateur Perreau ayant remarqué que « les femmes qu'on taille de la pierre sont sujettes presque toutes à une perte d'urine involontaire, et que pour éviter cet inconvénient, il y aurait lieu de faire l'incision au-dessus de la vessie, Collot promit de le faire, après avoir pris l'avis de Brisset, médecin du service (Délib. 29 mai 1671).

Nous constatons de nouvelles absences de Collot, en 1671 et en 1673, et c'est Lanier qui le supplée pour les tailles d'automne, mais le Bureau se lassait de ses fréquents voyages.

Le 23 février 1674 Collot vient se plaindre au Bureau qui a donné l'autorisation à un autre chirurgien de faire l'opération de la taille, et adresse sa démission par lettre au Premier Président. Le Bureau s'émeut. Il envoie deux de ses membres conférer avec ce der-

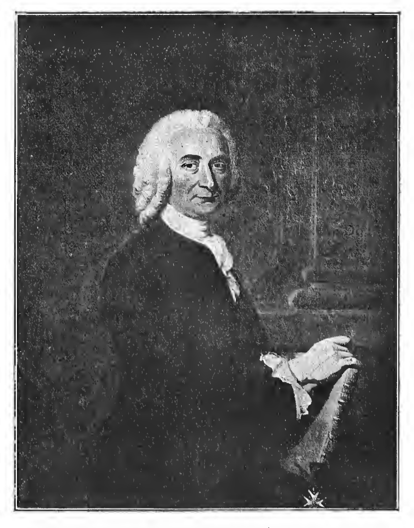
nier au sujet de l'incident. Le Premier Président est d'avis de conserver à l'Hôtel-Dieu le garçon chirurgien nommé Thierry, qui a fait l'opération, puisqu'il réussit bien, mais de ne pas rompre non plus avec Collot. Les députés du Bureau ont une longue conférence avec lui pour le faire entrer dans les vues du Premier Président ; la solution est réservée après Pâques ; en attendant, Collot promet de continuer à opérer, ce qu'il fait dès le lendemain.

Au mois d'avril, à sa séance du 13, le Bureau maintient qu'il est avantageux pour l'Hôtel-Dieu et le public que le garçon chirurgien en question continue à opérer, mais afin de ménager la susceptibilité de Collot, il est convenu que Thierry n'assistera plus à ses opérations. Le Premier Président est chargé de lui faire agréer ce compromis.

Collot est absent de Paris, et on attend son retour avant de faire les opérations même urgentes, de peur de voir s'envenimer le conflit.

Il rentre le 27 avril, et le Bureau le prie de venir voir d'urgence les sujets à opérer. Mais il déclare ne vouloir rien faire si on ne se débarrasse de Thierry.

Le 4 mai, le Bureau, pressé par la nécessité de faire opérer les malades, décide de remplacer brusquement Collot, par son cousin Jérôme Collot, s'il veut travailler en présence de Thierry et lui donner des leçons pour le perfectionner. Mais Jérôme Collot refuse les conditions du Bureau. Les administrateurs pressentent alors par lettre Lanier, mais ce dernier ne répond pas. Alors ils laissent faire à Thierry les opérations les plus urgentes au nombre de trois qui réussirent bien. Sur ces entrefaites Lanier revenu de la campagne accède au désir du Bureau, et dès le lendemain fait trois opérations, tandis que Thierry en tente une quatrième. Toutefois, avant de s'engager à opérer régulièrement, Lanier demande au Bureau l'engagement de ne pas reprendre Collot l'aîné, si celui-ci revenait sur son refus. Le Président Le Camus le rassure à ce sujet et lui dit qu'il n'a rien à craindre. Mais le 16 mai, Lanier se ravisant, déclare qu'il ne donnera pas de



PORTRAIT DE J.-N. MOREAU, CHIRURGIEN DE L'HOTEL-DIEU DE PARIS OPÉRATEUR DE LA TAILLE [conservé à l'Hôtel-Dieu]

FIG. 3

leçons à Thierry, sans recevoir de rémunération, ce qui paraît au Bureau un prétexte pour rompre ses engagements.

Comme il n'y a pas d'opération pressée, le Bureau décide de temporiser ; ce qu'il veut, c'est avoir à l'office des taillés, des élèves qui apprennent à faire les opérations, pour n'être plus à la merci d'un opérateur unique. Il est décidé à y consacrer quelque argent. Dans ces conditions Jérôme Collot s'offre et Lanier aussi, mais François Collot, dont on connaît la valeur acceptera peut-être les nouvelles conditions; M. Perreau est chargé de le pressentir, concuremment avec quelques autres médecins de Paris.

Fr. Collot répond qu'il gagne bon an mal an 13 à 14.000 livres, qu'il a deux garçons et trois filles à pourvoir; néanmoins qu'il est prêt à faire des élèves pour l'exercice de son art, si on veut lui accorder 30.000 livres une fois données et 2.000 livres de pension pendant sa vie et celle de sa femme, que les ressources qu'il tire de ses opérations constituent toute sa fortune et qu'il ne faut pas s'étonner « s'il ne veut souffrir qu'aucun chirurgien le voie travailler », que c'est là tout le secret de son animosité contre Thierry, et qu'il n'acceptera de travailler qu'en présence de « ceux qu'il voudra souffrir ». De son côté, Jérôme Collot fait des propositions à peu près analogues ; quant aux autres opérateurs pressentis, on convient qu'ils n'offrent pas les mêmes capacités que « l'ancien » Collot, qui finalement triomphe. On consent au renvoi de Thierry. Cependant le Bureau masque sa défaite en lui accordant comme dédommagement, de le garder en surnombre, comme garçon chirurgien et sans examen. Il tenait tellement à conserver Collot dont la réputation était solidement établie qu'au mois d'août 1675, une mère ayant demandé qu'en son absence, Thierry opérât son enfant dont le cas était pressé, il se refuse à le faire sans l'assentiment de Collot répondant aux instances de la mère « qu'elle fasse emporter son enfant chez elle où elle le fera tailler par qui bon luy semblera » (Délib. 28 août 1675).

Le même cas se reproduit au printemps de 1676. Collot est de nouveau absent de Paris (1). Il y a des malades pressés à opérer Ce bureau délègue, le 15 avril, trois administrateurs pour les interroger, avant de prendre une décision que nous ignorons.

Des offres d'ailleurs étaient adressées souvent au Bureau émanant d'empiriques qui désiraient exercer à l'Hôtel-Dieu. Ainsi, à la séance du 3 juin 1676, l'administrateur Perreau, est chargé de faire un rapport sur la demande d'un particulier (2) prétendant avoir « un secret infaillible pour dissoudre la pierre des enfans jusqu'à l'âge de 15 ans, offrant d'en faire la preuve gratuitement, et même de donner son secret moyennant récompense ».

Cependant Collot continue à s'absenter fréquemment et à mettre l'Hôtel-Dieu dans l'embarras. Pendant l'hiver de 1678, il part en Hollande pour trois ou quatre mois; les admissions sont suspendues à la salle des taillés : cependant le 23 novembre, on a été obligé de recevoir quelques malades venus de province dont l'opération est urgente; il y a bien le fils de Collot, mais les malades n'ont pas confiance en lui, ils réclament Thierry, dont l'expérience leur est connue, en particulier une pauvre mère qui implore pour sa fillette âgée de 10 à 12 ans; le Bureau hésite d'abord en raison de ses engagements envers Collot, puis

(1) Collot était appelé dans toute l'Europe. Louis XIV lui empêchera cependant en 1703 d'aller tailler l'Empereur d'Allemagne, Léopold Ier, « S. M. ne voulant pas, écrit de Sourches (*Journal*, t. VIII, p. 89) qu'on pût lu soupçonner en rien, si sa taille n'avait pas un heureux succès ».

(2) Il s'agit probablement de l'abbé de la Rivière que Fr. Collot, dans son traité de la taille, assimile à un charlatan, et qui ne pouvait livrer, dit Gui Patin, une fiole de son eau à moins de 500 écus (L. du 13 juillet 1657). Rappelons à ce sujet que Pierre Pomet, apothicaire, préconisait aussi une pierre néphrétique, ayant « la qualité de guérir, dit-il, estant pendue à la cuisse, ceux qui sont attaquez de la pierre ou de la gravelle » (*Hist. des drogues*, éd. de 1694, p. 104). Au XVIIIe siècle, une anglaise, miss Stephens obtint aussi un gros succès, vers 1720, avec une poudre qui avait le pouvoir de dissoudre la pierre dans la vessie, et se composait de coquilles de limaçon séchés au four (LECAT, *Dissertation sur le dissolvant de la pierre et en particulier sur celui de Mlle Stephens*, 1739; HARTLEY, *Recueil d'expériences et observations sur la pierre*, 1740, avec Supp., 1743; SPRENGEL, *Hist. de la méd.*, V, p. 500.

pressé par d'autres demandes, en particulier celle d'un malade venu des environs d'Abbeville, il décide, avec l'agrément du premier Président, d'avoir recours à Thierry, qui réussit fort bien les opérations, tout le monde récusant Collot le fils. Collot furieux fait écrire au Bureau par son père une lettre, dans laquelle il dit que puisqu'on a admis Thierry à opérer, il ne « travaillera » plus à l'Hôtel-Dieu, et qu'il est inutile désormais de l'en « solliciter » ; sa lettre est simplement communiquée au Premier Président.

Les succès de Thierry redonnent de l'activité à l'office des taillés ; il est bientôt encombré, et la salle est trop petite, dit la délibération du 28 août 1680 « pour recevoir tous ceux qui se présentent pour y estre taillez, à cause que le bon succez des opérations qu'on y fait y attire ceux qui prenoient d'autres voies pour cela ». On est obligé de mettre les enfants dans la salle Saint-Côme où ils meurent presque tous ; aussi pour agrandir la salle des taillés, on prend le grenier à plume. Les opérations d'ailleurs furent retardées par suite de la maladie de M. Perreau, l'administrateur désigné par le règlement pour y assister, et elles n'eurent lieu qu'au mois d'octobre, en présence des administrateurs le Vieulx et Guilloire.

Telle était en effet la sollicitude du Bureau qu'au mois de mai 1696, une jeune fille ayant été opérée, par erreur, sans avoir la pierre, sur la foi d'un examen de Maréchal (1), chirurgien de la Charité, il décida que dorénavant tous les sujets qui se présenteraient ne seraient reçus qu'après avoir été sondés par les opérateurs de l'Hôtel-Dieu, en présence de deux médecins ordinaires.

C'était une période de succès pour les opérateurs de l'Hôtel-Dieu. A la taille d'automne de 1692, le Bureau, si avare des deniers de la maison, mais apprenant que sur 104 taillés, il n'en était mort que 18, donna des gratifications aux chirurgiens, en

(1) Sur les opérations de Maréchal, v. Mareschal de Bièvre, *Maréchal, médecin et confident de Louis XIV*, Paris, 1906, in-8°, passim.

reconnaissance de leurs soins, et « pour les exciter à les continuer à l'avenir, » à savoir 200 liv. à Saviard, premier opérateur, 150 liv. à de Jouy, deuxième opérateur, et 60 liv. à Maurice, qui a pansé les opérés (Délib. 20 sept. 1692).

Le règne des empiriques n'était cependant pas fini. Un moine, le frère Jacques Beaulieu, récolet (1), que ses succès avaient rendu célèbre en Hollande, terre d'élection des praticiens, se vit, grâce à l'influence du Premier Président de Harlay, ouvrir en 1697, les portes de l'Hôtel-Dieu. Sa méthode était celle de la taille latéralisée ; elle fut jugée par la commission des médecins de l'Hôtel-Dieu, de Bourges, Morin, Enguehard, et des chirurgiens, Bessières, et Méry, bien supérieure à celle de Collot ; elle fut reprise plus tard par Cheselden sur des données vraiment scientifiques (2). Le frère Jacques eut d'abord beaucoup de succès, mais ils furent de courte durée. Il émerveille par sa dextérité Lister, alors à Paris, qui ne manque pas d'aller le voir opérer, et qui écrit dans le récit de son *Voyage*, le 2 août 1698 : « La réputation du frère Jacques s'en va grand train : de ses 45 malades de l'Hôtel-Dieu. il n'en reste plus que 16 qui soient en vie, et à la Charité, sur 19, il n'en reste que 11. Il a opéré dans les hôpitaux de Lyon et avec moins de succès, dit-on, encore qu'à Paris ». Des opérations malheureuses à Versailles, puis à Paris en 1702, sur le maréchal de Lorges, achevèrent de le discréditer ; il dût, après avoir parcouru presque toute l'Europe, se retirer à Besançon (3). Il avait

(1) Il commença par faire des expériences sur les cadavres les 7 et 14 décembre 1698, puis sur le vif en avril 1698. Des 60 tailles qu'il fit au printemps de 1698, taut à l'Hôtel-Dieu qu'à la Charité, vingt-cinq furent suivies de mort, et il n'y eut en réalité, au dire de Méry, que treize guérisons.

(2) Sur toutes ces méthodes, nous renvoyons aux descriptions données par Pousson et Desnos, *Traité d'urologie*, t. I. *histoire de la lithotritie*, Paris, Doin, 1914, avec Bibliographie et gravures. Ces auteurs, toutefois ont ignoré l'histoire de la taille à l'Hôtel-Dieu de Paris, que nous esquissons dans cette notice, faite uniquement d'après des documents inédits des Archives de l'Assistance publique.

(3) Cf. Vacher, *Histoire de Frère Jacques, lithotomiste de Franche-Comté*, Besançon, 1766, in-12.

pour adversaires Fagon, et surtout Méry, maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu (1) qui taillait lui-même avec succès et fit campagne contre lui dans ses *Observations sur la manière de tailler du frère Jacques*, parues en 1700, dédiées à Fagon, et approuvées par Dodart, de Bourges, Morin, Enguehard, Bourdelin, médecins, Félix et Gervais, chirurgiens.

Saviard vint à la rescousse, et dans son *Nouveau Recueil d'observations chirurgicales*, paru en 1702, chez J. Collombat, libraire de la Faculté de médecine, il attaque à différentes reprises non seulement la méthode mais encore la personnalité de Frère Jacques, qui « idolâtre de sa mauvaise méthode, intrépide dans son ignorance, obstiné dans ses œuvres, présomptueux jusqu'à l'excès, ne sera jamais qu'un charlatan et un coureur ». Cette phrase est écrite à la suite d'une visite faite en 1696 en compagnie de Collot, Tolet, Colignon, etc, à un moine de Saint-Germain des Prés, taillé malencontreusement par Frère Jacques. Dans un autre passage Saviard incrimine ce dernier pour sa coutume « de laisser une grosse sonde fort mal tournée dans la vessie des malades lorsqu'il taille au grand appareil jusqu'à ce qu'il ait tiré la pierre », alors que d'après lui, deux instruments ne doivent jamais rester ensemble dans la vessie.

Ce qui frappe le plus parmi les diverses observations publiées sur la taille par Saviard, qui en fit, dit-il, plus de 700 pendant 20 ans qu'il resta à l'Hôtel-Dieu, et en vit faire plus de 2.000, c'est le nombre d'enfants atteints de la pierre qui subissaient cette opération : nous en voyons de 10 ans (Obs. 17), de 7 ans (Obs. 37), de 6 ans (Obs. 54), et même un de 18 mois (Obs. 86) ! Il est vrai que par contre, en 1696. Saviard opère près de Chartres, M. de la Chesnaye, seigneur d'Imeray, qui compte 82 ans.

A côté de Saviard, il faut aussi citer les nombreux élèves de Méry, Botentuit, Arnoul, Mestre Jean, Simon, Leconte, aidés par Morel, venu de la Cha-

(1) Jean Méry (1665-1722), né à Vatan (Cher).

rité où existait une école rivale de celle de l'Hôtel-Dieu (1) et dont le Premier Président Le Camus avait accepté les services. Un *modus vivendi* fut adopté entre eux tous le 19 mars 1681, « attendu qu'il est important pour le public de faire des élèves de cet art, qui a si peu de bons ouvriers ».

Un nouveau règlement dut intervenir au mois de juin 1704, dressé par une commission dont faisait partie Méry, et les médecins, Morin, Emmerey et Afforty. Il fut décidé que la salle ne serait plus ouverte, pour chacune des deux tailles de l'année, que pendant six semaines, du 1er mai au 15 juin, et du 1er septembre au 15 octobre. Après ces dates, les opérés non guéris, devaient réintégrer les autres salles ; de même, les interventions d'urgence devaient se faire dans la salle ordinaire des opérations.

Trois ans plus tard, en 1707, les chirurgiens externes demandèrent l'autorisation d'assister aux tailles, mais elle leur fut refusée par le Bureau (Délib. du 13 mai 1707). La mortalité restait toujours très forte. Nous savons que pour la taille du printemps de 1713, il mourut 11 opérés sur 52 (2). L'année précédente, au 15 mai 1712, d'après un état certifié par Méry, le nombre des malades à l'office des taillés était de 44 (3).

Le Bureau ne cessa de prendre les plus grandes précautions pour les opérations de ce service. Chacune des tailles de printemps et d'automne était précédée d'un essai sur les cadavres, et quand Morand,

(1) M. Fosseyeux, *Le service médical à l'Hôpital de la Charité aux* XVIIe et XVIIIe *siècles, Æsculape*, mai-juin 1913. Les taillés y avaient également une salle spéciale : les lithotomistes de la Charité les plus connus furent : Rufin, de 1623 à 1642, Jonnot de 1644 à 1667 ; à partir de 1674, Fr. Tolet, auteur du *Traité de lithotomie*, avec figures, paru en 1682, dédié à son maître Jonnot, Georges Maréchal, dont on connaît les tailles célèbres, celle de Palaprat (1696), celle de Fagon (1701), du comte de Toulouse (1711), longuement rapportées dans les mémoires du temps, et au XVIIIe siècle, Henry-François Le Dran, auteur du *Parallèle des différentes manières de tirer la pierre hors de la vessie*, Paris, 1730, qui étudie particulièrement le petit appareil, le grand appareil, et les méthodes latérales, mises en honneur par Rau et Cheselden.

(2) Arch. ass. pub., Délib. Hôtel-Dieu.

(3) Bibl. nat., ms. fr. 8125.

en 1729, revint d'Angleterre où il avait été voir tailler Cheselden, l'Hôtel-Dieu lui permit de faire sur des cadavres l'expérience de la nouvelle méthode (1), en présence de Pierre Boudou, maître chirurgien de l'établissement (Délib. 31 août 1729).

Boudou taillait avec succès; il en fut de même de son successeur, J.-N. Moreau qui perfectionna le lithotome, nous dit son élève Dubut (2) et fut le maître de Jos.-Fr. Deschamps, auteur du *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille*, en 4 vol., paru en l'an IX, à la Charité, où il exerçait alors, ouvrage qui contient la description détaillée des méthodes alors employées.

En dehors de praticiens de ces hôpitaux, très peu de chirurgiens se risquaient à tailler, et le monopole de l'opération se maintenait en fait en faveur de quelques maîtres : « De cinq cents chirurgiens qui sont à Paris, écrivait, en 1728, Hunault, ennemi, il est vrai, des chirurgiens, quatre cent cinquante ne font autre chose que raser, poudrer, friser et saigner. Parmi les cinquante qui, outre les occupations communes avec les premiers, ont quelques plaies à panser, on n'en compte que vingt ou vingt-cinq qui sachent opérer, et de ces derniers, quatre ou cinq seulement font les grandes opérations comme la taille ».

OUVRAGES OFFERTS

Paul Dorveaux. *Documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz (août 1744)*. . Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 21 p. Bibliothèque historique de la *France médicale*, n° 49.

Id. *Synonymes anciens et modernes d'« ecchymose »*. Paris, D. Morgand, 1913, in-8°, 7 p. Extr. des *Mélanges offerts à M. Emile Picot*.

---

(1) V. *Mercure*, juin 1731, p. 1453. Extrait de la dissertation sur la taille par l'appareil latéral, lue par M. Moraud, à la rentrée publique de l'Ac. roy. des Sciences.

(2) Cf. sa thèse du 3 oct. 1771, *De variis lithotomia methodis*.

Séance du 10 décembre 1913.

Présidence de M. Paul DORVEAUX

MM. BOUQUET, COVILLE, GUTHRIE, MAC MURTRIE et PLANTIER, et la Bibliothèque de l'Université impériale et royale de Vienne, présentés à la dernière séance sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le Dr Johannes HELWEG, Torvegade, 25, Copenhague, C., par MM. Johnsson et Wickersheimer.

M. Italo LEVACHER, Treviso Veneto (Italie), par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr François MOUTIER, ancien interne des hôpitaux, rue de Monceau, 95, Paris, par MM. Tanon et Wickersheimer.

M. Edmond ROLANTS, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, auditeur au Conseil supérieur d'hygiène, Institut Pasteur, Lille, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr SAVORNIN, rue d'Allemagne, 60, Paris, par MM. Olivier et Wickersheimer.

M. le Dr John Bethune STEIN, 132, East 18th street, New York, par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr Maurice VILLARET, professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue de Miromesnil, 74, Paris, par MM. Tanon et Wickersheimer.

— M. Raphaël BLANCHARD ayant, sur l'invitation du Bureau, par lettre du 22 octobre 1913, demandé à M. le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique, la concession d'un local où pourraient être conservés et exposés les objets offerts à la Société ou acquis par elle, en vue de la création d'un Musée d'histoire de la médecine, a reçu cette réponse :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

SERVICE DE LA DIRECTION

Paris, le 9 Décembre 1913.

Monsieur le Professeur et cher confrère,

Par lettre du 22 Octobre dernier, vous avez bien voulu demander, au nom de la Société française de l'histoire de

médecine, la concession de quelques vitrines dans les locaux des archives de l'administration de l'Assistance publique en vue d'un dépôt provisoire des objets offerts à cette société, pour la création d'un musée d'histoire de la médecine.

J'ai soumis votre demande au Conseil de surveillance de mon administration qui, à la séance du 4 décembre dernier, a bien voulu émettre un avis favorable à cette proposition.

Je vous adresserai ultérieurement un procès-verbal imprimé de cette séance, mais je tiens dès maintenant à vous informer des mesures conditionnelles inhérentes à l'autorisation demandée et qui sont les suivantes, d'après le texte de l'avis susvisé :

Les dons faits à la Société française d'histoire de la médecine seront provisoirement déposés au service des archives de l'Assistance publique;

Les objets et documents mis en dépôt seront placés sous la garde du personnel de ce service, qui en assurera la communication;

L'administration de l'Assistance publique ne saurait être responsable de la perte des objets en cas de vol ou d'incendie, et reste libre de les faire reprendre par la Société à laquelle ils appartiennent si les circonstances l'exigent.

Vous voudrez bien me faire savoir si ces conditions sont acceptées par la Société d'histoire de la médecine, dont je suis heureux d'avoir pu seconder les vues. Dans ce cas, la présente lettre servira d'autorisation pour le dépôt en question à partir du 1er janvier 1914.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur et cher Confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. Mesureur.

Les conditions énoncées dans la lettre ci-dessus ayant été acceptées par le Conseil, des remerciements sont adressés à M. le Directeur de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Les objets reçus par la Société et ceux qu'elle pourra recevoir dans l'avenir seront déposés dans les locaux des archives de l'Assistance publique (avenue Victoria, 3, Paris), où seront aussi déposés désormais les ouvrages manuscrits ou imprimés, adressés à la Société. Les collections et la bibliothèque restent placés sous la surveillance de M. l'Archiviste-Bibliothécaire.

— Au cours de la séance a eu lieu le dépouillemen

du scrutin pour le renouvellement du Bureau et du Conseil; 48 votes ont été recueillis. Sont élus:

Vice-Présidents : MM. Jeanselme (46 voix) et Letulle (47 voix).

Secrétaires : MM. Barbé et Hahn (47 voix).

Archiviste-bibliothécaire : M. Beluze (47 voix).

Trésorier : M. Roché (47 voix).

Membres du Conseil : MM. Courtade (46 voix), Olivier (47 voix), Rambaud (46 voix).

Un bulletin nul.

MOÏENS DE FAIRE LA MÉDECINE AVEC SUCCÈS A PARIS

par le Dr A. GUISAN (de Lausanne)

Le Dr Grandjean à Lausanne possède dans sa bibliothèque, sous une belle reliure de cuir rehaussée d'ornements en or qui fait honneur à l'artiste du XVIIIe siècle, un curieux manuscrit format in-18, de 66 pages, dont j'ai reproduit ci-dessus le titre. Ce manuscrit ne renferme malheureusement aucun nom d'auteur, ni aucune date et n'a jamais été imprimé que je sache (1).

Après avoir appartenu au Dr Eugène Piccard (de Lausanne), il fut donné par sa veuve, en 1899, à M. Piot qui l'offrit à notre confrère.

Ouvrons ce petit volume anonyme et voyons un peu les conseils de sagesse qu'il renferme :

« Soit vanité, soit émulation, Messieurs, soit zèle, soit ambition, chacun désire briller dans son état; de quelque motif que parte ce désir, il ne peut être qu'avantageux à la Société. S'il est quelque endroit où ce désir se manifeste davantage, c'est certainement à Paris, où un grand nombre de personnes d'un

(1) Si j'étais dans l'erreur, j'en fais d'avance mon *peccavi* et remercierais l'aimable confrère qui me détrompera.

mérite distingué, sont en concurrence. Peintres, Musiciens, Poètes, Orateurs, Artistes et Négociants, tous se disputent la palme, tous disputent la préférence. Mais, de toutes les professions qui existent, il n'en est point où ce désir louable d'exceller éclate davantage que dans l'art de guérir. Etude, peines, veilles, on employe tout pour obtenir le 1[er] rang, ou du moins pour se faire une réputation qui donme un grand crédit. On nest pas toujours assés heureux pour parvenir à cette fin, parce qu'on manque à un point essentiel. On ne met pas en pratique les moïens qui y conduisent; ces moïens sont les mêmes que dans tous les Etats, ils consistent à remplir exactement les devoirs de cet états sous tous les points de vüe qu'on puisse les considérer. Voilà le mérite particulier et le grand mérite de chaque profession et celui qui nous y fait exceller. Appliquons ce grand principe à la médecine et voïons quel lustre il doit donner au médecin. »

Après ce préambule, l'auteur pose en fait que pour réussir, il faut remplir exactement les devoirs qu'exige la médecine de la part de ceux qui la pratiquent. Ces devoirs sont : *l'étude de soi-même*; *l'étude du monde* et *l'étude de la médecine.*

Etude de soi-même. — Abstraction faite de talents naturels, pour réussir comme médecin à Paris — et ailleurs —, il faut « une physionomie qui plaît, des yeux qui annoncent de l'esprit et de la douceur, une taille avantageuse, une voix agréable et touchante... » Voilà pour le physique; au moral, il est nécessaire de posséder bien plus de qualités encore et, parmi celles-ci, le docte professeur du xviii[e] siècle nous cite « un caractère tendre, humain, généreux, de la docilité, le désir d'apprendre, de la perspicacité, un jugement sûr, une diligence à l'épreuve, une espèce d'opiniâtreté qui ne se rebute de rien, qui ne s'effraye pas du danger, des maladies et de la mort, un courage raisonné qui vous fait approcher d'une plaïe horrible au premier aspect, qui vous fait surmonter l'odeur infecte des cadavres et vous fait porter les mains dans

leurs entrailles, qui vous fait donner des secours dans des hôpitaux, à des moribonds au milieu des plaintcs, des cris, de la contagion et de la peste, un zèle toujours actif qui vous fait préférer la santé publique à vôtre propre santé et à vôtre repos. Voilà les qualités de vôtre âme, qui doivent êtrc innées. Sans elles, n'approchez point des mistères de la medecinc, vous ne seriés qu'un poltron et un mauvais medecin. »

Pour celui qui se destine à la médecine, une santé robuste s'impose, étant donné « qu'il faut se lcver la nuit, passer des nuits entières, courir toute la ville, monter à un 4e étage, supporter toutes les injures des saisons. »

Si, pour son malheur, le futur médecin est affligé « d'une figure basse, d'une taille mal tournée, de quelques deffauts remarquables dans la figure, dans les jambes ou dans le corps », il lui faudra « plus de ressources dans l'esprit pour contrebalancer ces deffauts »,

Mais, nous sommes loin d'avoir épuisé la liste des qualités qu'on est en droit d'exiger du médecin. Celui-ci doit être aussi *honnête homme*, *homme bon* et *homme de mérite.*

L'honnêteté est d'ailleurs la première vertu qu'Hippocrate demandait au médecin, dans son *Traité de la dignité du médecin.* « Le médecin », dit-il, « doit avoir de la discrétion et des mœurs, autrement il sera le fléau des familles, en divulgant les secrets domestiques et en corrompant la vertu des filles et des femmes ».

C'est sans doute de ce passage que s'est inspiré notre auteur lorsqu'il écrit ceci : « le médecin est l'homme de confiance, il peut venir à toutes les heures, *clam et palam*; bien loin de chercher à offenser, il est prêt à repousser toutes les offenses. Une femme a manqué au devoir conjugal : elle consulte son médecin, c'est de lui qu'elle tire le plus de consolations, et les plus sages conseils pour cacher son déshonneur aux yeux de son mari, de ses parents, de ses domestiques, de tout le public injuste qui attend avec

impatience que quelqu'un fasse un faux-pas pour en rire; c'est un homme constitué en dignité qui est attaqué d'une maladie honteuse, le médecin la cache sous le voile de la décence et lui garde le plus inviolable secret. »

Mais l'honnêteté ne va pas sans *bonté*, « cette sensibilité qui prend sa source dans nôtre cœur et qui est la base de l'humanité ». Cette définition est suivie de quelques pages dont le lyrisme est bien de l'époque : « O divine Sensibilité c'est toi qui fait (*sic*) verser des larmes à celui qui corrige et à celui qui est corrigé, à celui qui récompense et à celui qui est récompensé. C'est toi qui fait pâlir au récit des malheurs, qui fait dresser les cheveux à l'aspect des tourments qui rend tout le corps tremblant au seul souvenir des peines qu'ont enduré les autres hommes; c'est toi qui rassure le front dans l'espérance, qui pose les ris sur la bouche dans la joie qui rend l'œil serein dans le plaisir. Si les maux et les biens te sont tous relatifs, ils sont aussi ton ecüeil lorsqu'ils sont extremes; tu t'y perds, tu t'y noyes, on ne te retrouve plus, tu es anneantie. Le cœur se dilate ou se resserre au point qu'il n'a presque plus de moùvement. La circulation paroît cesser, les esprits sont dans le plus grand désordre, tous les sens s'éteignent, on est l'image de la mort, et l'on ne revient à la vie que quand tu es ressucité, toi même par degrés. Humanité, mot saint qu'on ne doit prononcer qu'avec respect, tu as tous les privilèges de la bonté, mais tu n'en a pas toute l'étendüe, tu armes quelquefois les bourreaux pour te vanger, la bonté arrache les verges de leurs mains. Tu fais couper avec hardiesse un membre cangrené pour sauver le reste du corps, la bonté en frémit et détourne les yeux... »

Tout en étant homme de bien, le médecin doit si possible être aussi *homme de mérite*, soit un homme « qui a toutes les qualités loüables ». Ces qualités sont le *talent de la parole*, grâce auquel le médecin « peut flatter ou rassurer l'imagination effrayée », grâce auquel enfin, il peut « parler sans autre but

que de parler ». Tel était aussi l'avis de Fontenelle qui a dit : « Si le médecin n'a pas le don de la parole, il faut qu'il ait presqu'en récompense le don des miracles ». L'auteur met cependant en garde ses élèves contre le « jargon des écoles » qui « ne convient pas dans le beau monde; vous passeriez pour un pédant qui n'est fait que pour s'enrhumer sur les bancs ». L'homme de mérite, dit-il « reste enfermé dans son cabinet à palir sur les livres, tandis que l'ignorant et l'impudent courent la ville, attrapent des pratiques, amassent des richesses et sont souvent comblés d'honneur. » Et plus loin, il ajoute ces mots qui décidément ne rappellent que de fort loin le langage précieux du xviii[e] siècle : « c'est pourquoi le médecin ne sort pas de sa maison sans avoir des affaires réelles, il ne va pas pisser dans les allées, il ne va pas courtiser les petites maîtresses, il ne se trouve pas dans les cercles nombreux où se font et se défont les réputations ».

Etude du monde. — « Un médecin », dit notre auteur, dans cette partie de son discours, « un médecin placé dans le fond d'une province, et au milieu d'un petit hameau, peut suivre son génie sans se gêner, il a affaire à des gens qui ont peu de connaissances et dont la nature n'a pas été dégrossie par l'étude; à peine peuvent-ils dire quelle espèce de douleur ils ressentent et désigner la partie souffrante. Le médecin fait son métier de guérisseur, il se contente de connoître le simptome, il applique le remède, il en attend l'évènement sans trembler, il se soucie peu de plaire; sa Science lui suffit, il n'a pas de concurrens à craindre, car je ne mets pas au nombre de ses concurrens un misérable barbier, quelques vieux radoteurs du païs, ou de bonnes femmes qui n'ont qu'un seul remède pour tous les maux et dont le répertoire est bientôt épuisé ».

Ceci est parfaitement observé. Les lignes qui suivent prouvent qu'au xviii[e] siècle, comme de nos jours, tout le monde faisait de la médecine : « Paris est le centre de la politesse, des études et des talens,

chacun s'y pique de raisonner et d'avoir raison. Quoiqu'on soit superficiel dans bien des genres, on juge de tout, on serait fâché de ne s'estre pas livré aux connoissances phisiques, et de la phisique on passe à la médecine dont il n'y a pas de femmelettes qui ne se pense avoir les premiers principes. Tout y abonde, l'étranger et le patriote, les gens d'église et les gens de robe, le riche et le pauvre, le grand seigneur et le roturier; c'est une bigarure indéfinissable ».

Plus loin, en conseillant au jeune médecin de se faire moins d'amis que de connaissances, notre confrère justifie ainsi sa façon de penser : « les connoissances paient le médecin et les amis ne le paient pas. Lorsqu'on est devenu une fois le médecin de ses connoissances, il ne faut plus les voir assiduement, elles perdraient une partie de la considération qu'elles ont pour vous ».

Au dire de notre auteur, le médecin doit en imposer au public par les dehors : « La plupart des hommes ne voient que l'extérieur. On rend souvent plus d'hommages à l'habit qu'à la personne, et on ne s'imagine pas que le mérite puisse être caché sous des haillons. Soïés vetu proprement sans affecter un faste insolent; Logés vous dans une maison décente et bien meublée, aiés un équipage si vos moïens le permettent, ce sera pour vous une augmentation de mérite auprès des grands, auprès du peuple. On n'aime point à voir entrer un médecin crotté dans un appartement, on aime à entendre arrêter son carosse à la porte et on en païe plus cher les visites ».

En ce qui concerne ses rapports avec ses confrères, il faut que le jeune médecin « apprécie bien leur mérite à sa juste valeur, afin de s'adresser à eux dans les circonstances nécessaires et en tirer dans les consultations, les lumières importantes pour la guérison de ses malades ».

Après cela, l'auteur expose quelle ligne de conduite le jeune médecin doit suivre vis-à-vis des femmes. La timidité, si elle « sied bien aux femmes et aux filles, ne convient point aux médecins, car les femmes ne l'es-

timent pas beaucoup dans un homme. » Et notre donneur de conseils ajoute ceci : les femmes qui font les réputations et qui prônent le plus ne veulent pas qu'on soit farouche avec elles. »

Je passe sur la complaisance et la politesse que doit posséder tout médecin et j'en viens au *modus vivendi* qu'il fera bien d'adopter envers les chirurgiens et les apothicaires « qui par état devroient être les amis des médecins, mais qui par une présomption mal entendüe en sont les plus grands ennemis. La subordination les gêne, ils sont toujours prêts à se révolter. Le grand art du médecin est de les retenir dans les bornes du devoir sans faire ressentir le joug de l'autorité. »

Etude de la médecine. — Dans cette partie de son discours, l'auteur met le jeune médecin au courant des différentes disciplines qu'il aura à suivre après la rhétorique, la physique, les mathématiques, la mécanique, l'hydraulique « qui lui ont applani le chemin et conduisent aux portes de la médecine ».

C'est d'abord l'*anatomie* « qui par la dissection artificielle qu'elle fait des corps, en fait connaître tous les ressorts, leur structure, leur connexion, leur situation, leur figure, leurs fonctions et les usages auxquels ils sont destinés », puis « la *Prophilactique* qui trace la méthode de prévenir les maladies, d'en préserver les hommes, de prolonger le cours de la vie et de faire parvenir à une heureuse vieillesse aussi fraiche et aussi gaïe que le bel âge de la virilité. » Enfin le jeune homme qui se destine à la médecine aura à étudier la pathologie, la séméiotique qui « développe les signes et les indications curatives des maladies » : la thérapeutique qui « nous enseigne les trois grandes sources ouvertes pour le salut des humains : la diète, la chirurgie et la pharmacie ». Par contre le sage Mentor met en garde ses élèves contre l'étude de l'astrologie « science vaine et la médecine ne doit pas souffrir dans son sein de pareilles impuretés ».

Si un jour, le jeune médecin est pris « de la démangeaison d'écrire », l'auteur anonyme le supplie de ne point donner d'ouvrage qui ne soit relatif à la

médecine, sous peine de passer dans le public pour un praticien peu attaché à la profession. D'autre part, il faut savoir ne point trop multiplier les volumes sur l'art de guérir : « des jaloux vous feraient passer pour un médecin de cabinet ».

A cette occasion le maître décoche à Tronchin un méchant coup de bistouri en parlant de lui ainsi : « Il est venu de Genève un médecin très célèbre que tout Paris a voulu voir; il a publié malheureusement une dissertation sur la colique de Poitou. On a vû toute la trâme de son savoir, on en a ri. Le public n'en a pas rappelé ; ce médecin avait été jugé par ses Pairs ».

Après quelques pages relatives à la prudence dont le jeune médecin ne doit jamais se départir, l'auteur des *Moïens de faire la médecine avec succès à Paris*, termine son exposé par cette péroraison pompeuse :

« Tels sont, chers élèves, les premiers principes que j'ai crû devoir vous donner en vous voïant approcher du Temple respectable d'Esculape, afin que vous n'entriez pas si vous ne vous trouvés pas les dispositions que je viens de décrire. Si vous avés ces dispositions, entrés dans ce temple, vous y verrez célébrer des mistères qui rempliront vôtre esprit d'admirations et vôtre cœur de consolation ».

Les étudiants à qui s'adressait ce discours ont-ils su profiter des conseils — fruit d'une longue expérience des hommes et des choses — que leur donnait si généreusement leur maître ? Pour résoudre ce problème il faudrait arriver à identifier le professeur qui, il y a plus de cent ans, parlait aussi sensément. Il serait alors facile de retrouver ses élèves et de juger ce que fut leur carrière.

Aujourd'hui, où un nombre toujours croissant de jeunes gens — et de jeunes filles — se ruent vers les auditoires de médecine, pleins d'illusions, ignorant tout des difficultés, des déceptions, des crève-cœur qui trop souvent empoisonnent la vie du médecin, il serait bon peut-être, au début de leurs études qu'un maître veuille bien leur indiquer sous une forme rajeunie les *moyens de faire la médecine avec succès*.

BABYLONE ET LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE (1)

par le Professeur V. PENSUTI

En étudiant quelques objets chaldéo-babyloniens du Musée du Louvre à Paris, je remarquai un vase votif offert par le roi Goudéa (2.350 av. J.-C.) à un dieu Ningischzida ; on y trouve représenté le symbole de ce dieu : deux serpents enroulés autour d'un bâton, qui rappellent parfaitement le symbole de l'Esculape grec (fig. 1). Il m'a été donné ensuite de

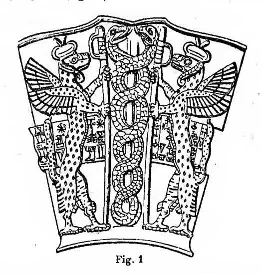


Fig. 1

trouver dans d'autres objets, le souvenir de ce Goudéa et de la protection spéciale que lui accordait ce dieu, dont le nom peut être ainsi interprété : « Le seigneur de l'arbre de la vie ». J'ai aussi remarqué la manière dont il recommande continuellement sa vie à son protecteur et enfin cette particularité, que dans ces représentations, contrairement à l'usage babylonien,

(1) Une conférence sur ce sujet, accompagnée de projections, a été faite en septembre 1913, au Congrès de la *Società pel Progresso delle scienze*.

Goudéa se fait présenter à une divinité supérieure, non par un prêtre, mais par Ningischzida, c'est-à-dire par un demi-dieu. Je pense qu'il faut voir là, l'aspiration de ce roi à l'immortalité. J'ai pu rassembler plusieurs représentations semblables de ce dieu, toujours muni du même emblème, du serpent, figure symbolique, d'ailleurs bien connue des assyriologues.

Le serpent représente le mal en général et la maladie en particulier. Ceci ressort non seulement des témoignages (tels une hymne à Ninib), qui nous montrent ce dieu, ainsi que Ningirsu, le dieu qui lui est immédiatement supérieur, en tant que défenseur contre les maladies, mais aussi de ce fait, qu'ils ont pour attribut le bâton tout comme



Fig. 2

l'Esculape grec. Des représentations analogues se trouvent dans la mythologie égyptienne. Je me bornerai à citer la figure de l'Horus égyptien, dieu de la santé ; il tient dans ses mains les bêtes fascinatrices, parmi lesquelles principalement des serpents.

Or, quel rapport plus évident pouvait-il y avoir entre un roi aspirant à l'immortalité et un protecteur spécial, choisi par lui, ayant pour propriété de vaincre les maladies et pour emblème le serpent ?

Mais j'ai pu trouver une réponse encore plus précise à cette question, après avoir vu quelques sceaux ayant appartenu à ce roi, parmi lesquels son sceau privé (fig. 2). Là encore on voit l'image du héros, présenté

à Ningirsu par Ningischzida et ses inséparables serpents. L'interprétation de ce sceau, est selon moi, la suivante. Le héros présente par l'intermédiaire du demi-dieu au dieu principal, le symbole de ses plus grands mérites, c'est-à-dire de ses efforts pour rendre habitable et salubre, une terre dont il est le souverain, située entre le Bas-Tigre et le Bas-Euphrate. Cette terre en effet, qui était sujette aux inondations périodiques de ces deux fleuves, fut l'objet de travaux hydrauliques de la part de ses anciens habitants. La région qui, aujourd'hui est stérile et déserte, était, dans l'antiquité, d'un très gros rendement (300 pour 1). Le souvenir de cette œuvre hygiénique et agricole est consacré par l'*inscription du canal* de Hamourabi, souverain un peu moins ancien que celui dont nous nous occupons.

Aussi notre héros fait-il une offrande au dieu des eaux, bien connu dans la mythologie chaldéenne ; à côté du dieu et sous les pieds du dieu, sont figurés des vases d'où s'échappent des eaux, qui représentent les sources de la surface du sol et les sources souterraines. Son offrande est également un vase, d'où sortent aussi des eaux courantes; celles-ci vont se répandre dans l'un des deux fleuves sacrés qui jaillissent de la divinité et qui sont précisément le Tigre et l'Euphrate. L'offrande de Goudéa est donc celle d'un pays d'où sort la Santé, représentée par les serpents de Ningischzida et où renaît l'Agriculture, représentée par un germe qui s'élève du sein des eaux canalisées. Cette explication me parait devoir être confirmée par l'examen de sceaux analogues, où l'on voit Isdoubar, l'Hercule des Grecs, faisant boire des taureaux sauvages, aux eaux qui s'échappent de ces vases, symbole d'une autre conséquence heureuse de l'irrigation, qui rend possible l'élevage du bétail.

Ici une observation importante : ces œuvres hygiéniques, représentées dans ce sceau par un serpent et par un vase, rappellent d'une manière frappante, les symboles de la divinité Hygie des anciens Grecs, qui sont une coupe et un serpent.

Ceci prouve qu'à l'origine, le serpent ne devait pas être le symbole de la médecine proprement dite, mais de l'hygiène publique. L'essor de la médecine devait être immédiatement entravé par la superstition et par l'intervention de la mythologie ; les médecins souffraient trop de la concurrence des dieux pour jouir de beaucoup d'estime et de beaucoup de crédit. Chez les Babyloniens (le code d'Hammourabi nous l'apprend), on punissait le chirurgien qui avait mal réussi une opération en lui coupant les mains, de même qu'une nourrice qui n'avait pas rempli ses devoirs, était amputée des seins.

Nous rappelant que la médecine en Grèce a le même emblème que l'hygiène publique à Babylone, examinons le contenu de la pure médecine grecque, de la médecine hippocratique. Hippocrate, avec ses quatre humeurs, associe étroitement la santé humaine aux quatre saisons de l'année. En hiver dominent les maladies de la pituite, parce que la saison est froide et humide et tels sont les caractères de cette humeur. Pour des raisons semblables, les maladies du sang dominent au printemps, celles de la bile en été, celles de l'atrabile en automne.

Or, dans toute la cosmogonie de Babylone. du peuple de l'antiquité qui cultiva le plus l'astronomie, prévaut cette conception, que des liens indissolubles unissent le ciel et les astres à tous les phénomènes de la création. Le macrocosme se répète dans le microcosme. Qu'on me permette seulement de citer ici un foie en terre cuite qui servait aux haruspices de Babylone, et un foie en bronze étrusque tout semblable, découvert aux environs de Plaisance, qui peut bien faire comprendre le premier et où sont figurées les différentes parties du ciel, sortes de clefs divinatoires, qui ne font que manifester cette idée babylonienne, que le microcosme répète le macrocosme.

Voici donc des points communs à la médecine et à l'hygiène de la Grèce d'une part, à la médecine et à l'hygiène de la Chaldée d'autre part. Ces rapports seraient symbolisés par le bâton, la coupe et le ser-

pent, et ainsi serait résolu la question si souvent débattue des origines de la médecine grecque, qui ne seraient ni autochtones comme l'ont dit des auteurs récents, ni indiennes, comme l'ont cru Puccinotti et d'autres auteurs, mais que l'on devrait ramener à la civilisation chaldéo-babylonienne.

— M. Olivier fait observer que le bâton d'Esculape (un serpent) a souvent été confondu avec le caducée de Mercure (deux serpents).

— M. Le Pileur. — Cette confusion est en effet fréquente et c'est ainsi qu'un journal de médecine militaire porte le titre de *Caducée*.

A PROPOS DU MUSÉE MÉDICAL HISTORIQUE DE LONDRES ET DE SON CATALOGUE, UNE REMARQUE ET UNE RÉFLEXION

par le Dr M. LAIGNEL-LAVASTINE

J'ai, comme tous les médecins qui sont allés à Londres cette année, visité le remarquable musée médical historique organisé par Henry S. Wellcome, 54 A, Wigmore Street.

Je ne veux pas ici maintenant faire de cette œuvre une étude, qui mérite de longs développements.

Fruit de l'initiative privée, expression du caractère empirique des Anglais, ce musée, par la variété des objets exposés et leur inégale valeur, donne l'impression très curieuse d'un mélange où des musées aussi divers que Carnavalet, Cluny, le South Kensington et le Musée Grévin auraient confondu leurs richesses relatives à la médecine. Un catalogue très bien ordonné et artistement illustré permet au visiteur novice de se retrouver au milieu des œuvres d'art et des copies, des instruments authentiques et des imita-

tions, des gravures originales et des dessins simplement didactiques.

Cependant, une erreur légère s'est glissée dans ce catalogue. Je me permets d'en faire la remarque, car il n'y a que les bonnes choses qui valent la peine d'être critiquées.

En feuilletant le catalogue, on s'étonne, pages 28 et 40, de voir attribuées à un manuscrit du XIVe siècle des gravures dont le modelé du nu fait penser à la Renaissance et dont la petitesse des pieds rappelle la facture du Primatice.

Et de fait, les originaux de ces deux figures sont dans le manuscrit latin 6866 de la Bibliothèque nationale.

M. Omont (1) a fait une étude critique et iconographique de ce manuscrit. Je suis heureux de le posséder pour pouvoir vous en communiquer les reproductions des gravures, qui nous intéressent. Comme vous le voyez, il y a parfaite identité entre la figure de la page 28 du Catalogue et la gravure CIV du folio 349 du manuscrit, représentant la *réduction des luxations de la cuisse*. Même identité existe entre la figure de la page 40 du Catalogue et la gravure LXXVI du folio 314 v°, représentant la *réduction de la luxation de l'épaule*. Or, dit M. Omont, le manuscrit 6866, calligraphié sans doute à Rome par Christophe Auer, est l'exemplaire de dédicace au roi François Ier de la traduction latine par le Florentin Guido Guidi, le premier professeur de médecine au Collège de France (1542-1548), d'une collection d'ouvrages de chirurgiens grecs de l'antiquité, qu'il faut peut-être rattacher aux grandes compilations entreprises par les ordres de l'empereur Constantin Porphyrogénète (913-939).

Cette collection, formée par le médecin byzantin Nicétas, a été conservée dans un manuscrit grec du

(1) *Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Collection de chirurgiens grecs avec dessins attribués au Primatice. Reproduction réduite des 200 dessins du manuscrit latin 6866 de la Bibliothèque nationale*. Paris, Berthaud, 1908.

xe siècle, rapporté d'Orient à la fin du xve siècle par le célèbre Jean Lascaris et bientôt acquis par le cardinal Nicolas Ridolfi.

Les deux artistes, auxquels Guido Guidi rapporte les dessins, qui accompagnent sa traduction, Jean Santorinos et le Primatice, ne se sont pas contentés de reproduire les modèles anciens que leur offrait le manuscrit du cardinal Ridolfi ; ils les ont très heureusement interprétés.

Pour être complet, j'ajoute, toujours d'après M. Omont, que le manuscrit grec 2247 de la Bibliothèque nationale, qui est une copie calligraphique, exécutée vers le milieu du xvie siècle par Christophe Auer, du manuscrit du cardinal Ridolfi, est ornée de dessins analogues à ceux du manuscrit latin 6866.

De toute façon, il y a donc un lapsus dans le Catalogue du musée médical historique ; il faut placer I après V et non avant et lire xvie au lieu de xive.

Je n'aurais pas signalé ce lapsus s'il n'avait pas été répété et surtout s'il n'avait pas fait partie d'une œuvre, que je ne critique que parce que je la voudrais parfaite, tant elle m'agrée.

Les Anglais, avec leur merveilleux esprit pratique, nous ont, en effet, montré quel doit être désormais l'enseignement de l'histoire de la médecine.

Aussi concret que possible, il doit faire voir plus que raconter. A la chaire d'histoire de la médecine l'annexion d'un musée comme celui de M. Wellcome est aussi indispensable qu'un laboratoire à une chaire de physiologie.

Et c'est pour insister sur la nécessité de la leçon de choses, jusque dans l'enseignement qui, au premier abord en paraît le plus éloigné, que je me suis permis de critiquer une œuvre, qu'on ne saurait trop louer.

———

L'ETAT SANITAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD PENDANT L'OCCUPATION ARABO-TURQUE

par le Dr Raymond NEVEU

III. *Du XVIIIe siècle à la conquête.*

Dans une lettre du 27 septembre 1698, M. de Clairambault écrivait aux échevins de Marseille.

La peste est heureusement finie, personne n'en meurt ni n'en est attaqué depuis plus de quinze jours et il y a lieu de croire que nous en sommes absolument délivrés.

Malheureusement, cette accalmie ne devait pas durer longtemps. A l'aurore de ce XVIIIe siècle qui verra tant de malheurs et tant de victimes, la peste se réveille à nouveau. Le 28 juin 1700, le consul intérimaire écrit ceci :

La peste depuis huit ou dix jours a attaqué quelques personnes et trois ou quatre en sont morts. Cette funeste situation surprend d'autant plus tout le monde que, de mémoire d'homme, on ne se souvient pas qu'elle ait jamais commencé dans cette saison. On espère qu'elle ne durera pas : Dieu nous en fasse la grâce !

Alger est à ce moment-là en pleine effervescence. Hussein Hodja criblé de dettes est renversé du pouvoir et s'en va mourir bêtement d'un anthrax à Kouko en pleine Kabylie (1). Dans une émeute juive, notre consul manque d'être massacré. La peste s'étend à toute l'Afrique du Nord. Elle ravage les troupes tunisiennes qui sont en guerre contre la Tripolitaine, l'épidémie est telle qu'elles doivent rentrer à Tunis. Cette idée géniale du Bey Ibrahim a pour conséquence fatale l'apparition rapide du fléau dans la capitale.

(1) Cf. DE GRAMMONT, *Lettres Consulaires*, p. 106.

Il y a jusqu'à 700 décès par jour, beaucoup de chrétiens francs et esclaves en sont victimes. Deux préfets de la mission des Capucins succombent en allant secourir les malades. Les Français se retirent dans le fondouk du consulat et prennent toutes les précautions possibles pour se préserver.

Le R. P. Anselme des Arcs dans son histoire de la mission des Capucins, nous rapporte à ce sujet des choses bien amusantes pour nous autres médecins. Nous assistons avec lui aux premiers tâtonnements du service sanitaire. C'est ainsi, par exemple, que l'on s'empresse de mettre des barrières dans le vestibule du fondouk afin d'éviter tout contact. Mais la barrière, n'empêche certes pas les rats de passer, encore moins les puces. Aussi, voyons-nous sans étonnement le pauvre missionnaire qui confesse les pestiférés à travers les barreaux de cette porte, attraper le mal et mourir. Cela prouve une fois de plus qu'on ne saurait appliquer une loi sanitaire efficace tant qu'on ignore l'étiologie du fléau que l'on veut enrayer.

Deux ans après, l'épidémie est encore dans Alger : à ce moment d'ailleurs, la ville est remplie de prisonniers Espagnols que le pacha Bagdach Kodjà a fait ramener d'Oran. Notre consul les soigne avec dévouement. Il est même sur le point d'être tué à cause d'eux, mais heureusement pour lui le pacha est assassiné.

Dès lors, c'est la période troublée des massacres et des tremblements de terre. Les historiens nous rapportent qu'il y a jusqu'à 700 exécutions par jour, mais ils ne nous disent pas le chiffre de ceux qui meurent victimes des épidémies qui ravagent la région.

En 1718, le Dey Ali Chaouch meurt d'une fièvre violente, s'étant refusé à prendre aucune espèce de remède, en disant que ce qui est écrit arrive (1). Il est, nous le croyons du moins, assez logique de penser au typhus.

Son successeur Mohammed effendi est un être cruel

(1) Cf, Laugrès de Tassy, *Histoire du Royaume d'Alger*, p. 225.

et barbare qui déteste les Roumis. Notre consul M. Dussault met en sûreté chez lui 119 Espagnols.

Mais après quatre jours, l'infection commençant à se mettre parmi le nombre et vingt autres personnes qui sont de ma maison, je suis obligé de louer une maison particulière pour les prisonniers où je leur envoie journellement leurs nécessités.

On peut juger d'après cette lettre avec quelle rapidité le mal se propageait.

Notre service de désinfection n'eût pas été inutile à cette époque. La misère est extrême, les tremblements de terre se succèdent et durent neuf mois, s'il faut en croire Peyssonnel. On vend de la chair humaine sur les marchés.

Devant de telles calamités, les missionnaires se prodiguent, et fondent des hôpitaux. C'est ainsi qu'en 1720, par exemple, les Pères trinitaires de Castille ouvrent un hôpital à Tunis. Voici, à titre documentaire, le décret de la Sacrée Congrégation :

Sur le rapport de l'éminentissime et révérendissime cardinal Barberini au sujet de l'instance du Père Joseph de Castaneda procureur spécial des provinces espagnoles de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, demandant au nom de la province de Castille l'autorisation de fonder dans la ville de Tunis un hôpital pour les esclaves malades bien qu'il y existe déjà un hôpital semblable près des Bagnes sous le gouvernement des pères Missionnaires de l'ordre des Capucins, la Sacrée Congrégation a décreté qu'il y a lieu de permettre aux Pères Trinitaires de fonder cet hôpital à condition qu'il soit tout à fait séparé des Bagnes et construit et entretenu à leurs frais sans aucune contribution de la Sacrée Congrégation. Ils pourront, sous la dépendance du vicaire apostolique, entendre les confessions et administrer tous les autres sacrements aux esclaves seulement et point à d'autres, cela pendant le séjour des dits esclaves dans leur nouvel hôpital. Ils pourront aussi les y ensevelir. Tout cela sans porter en tout le reste atteinte à la faculté, qui aujourd'hui appartient aux Capucins, d'exercer en toute chose et pour toute chose la Juridiction ecclésiastique et sans s'immiscer jamais en quoique ce soit et sous quelque prétexte ou couleur que ce soit dans les ministères qui concer-

nent l'exercice de la mission et les facultés des missionnaires qui appartiennent exclusivement aux Capucins. De plus, les dits Pères Trinitaires seront tenus d'employer un zèle ardent pour remplir pacifiquement une œuvre sainte et salutaire suivant l'opportunité et l'exigence des circonstances.

Donné à Rome, le 3 juin 1720,

JOSEPH, Cardinal SCRIPANTES, Préfet.

Ce décret est intéressant parce qu'il nous montre avec quelle diplomatie il est conçu : Rome a peur de déplaire aux Capucins et au Bey, elle permet cepenaux Pères Trinitaires de créer leur hôpital, mais à une condition, c'est qu'ils se suffiront à eux-mêmes et qu'ils accompliront leur œuvre « pacifiquement ».

Du reste, le mal est si grand en Tunisie à cette époque, qu'il n'y a pas trop de bonnes volontés pour prodiguer des soins.

Depuis 1705, la peste ne cesse guère de sévir sur tout le littoral. La Provence elle-même est envahie à son tour. En 1721, dans une lettre du Conseil de la marine, à Bayle, il est dit ceci :

Les avis donnés au Bey de Tunis de la maladie contagieuse qui règne à Toulon ne sont que trop véritables et il a pu justement refuser à ses ports l'entrée des bâtiments qui en venaient, mais comme la santé est rétablie à Marseille et s'est conservée à Antibes, La Ciotat et quelques autres ports de Provence, de même que dans tous ceux du Languedoc, et que le roi a permis d'armer dans tous ces ports, pour continuer le commerce du Levant et de Barbarie, vous aurez soin d'en prévenir le Bey, afin que lorsqu'il s'en présentera quelques-uns dans les ports de ses états, avec *patentes nettes*, il donne ses ordres pour les faire recevoir.

Ce document est tout à fait important, il est le premier qui parle des patentes. Nous allons voir dans la lettre suivante l'organisation des quarantaines. Nous assistons ainsi à l'ébauche de l'organisation du service sanitaire maritime.

En effet, Bayle écrit le 9 mai 1722 :

Le Bey a enfin donné l'entrée aux bâtiments et aux marchandises venant directement de France sous deux conditions : la première, de faire *une quarantaine de* 20 *jours*, et la seconde de faire transporter pour son compte des bois à Tabarque.

L'œuvre sanitaire, après bien des tâtonnements, s'accomplit peu à peu. Dans une circulaire de Paris, en date du 14 mai 1724, il est dit qu'en cas de peste « le consul ne doit recevoir aucun négociant sans un certificat de la Chambre de Marseille ». L'année suivante, le roi adresse cette nouvelle circulaire :

Versailles, 4 avril 1725.

Défense aux négociants de votre Echelle de rien mettre dans leurs paquets qui soit susceptible d'apporter la peste dans le royaume, tel que le poil d'animal en bourre à titre d'échantillons, mousseline, drap, etc., sous peine de révocation pour les consuls et de rappel en France pour les marchands.

Ce décret est tout à fait précieux pour nous, nous assistons à l'enfance même du grand règlement sanitaire international, qui se poursuit péniblement à travers les siècles et qui n'est même pas terminé aujourd'hui. D'ailleurs, cela se conçoit fort bien, car un tel règlement, afin d'être écouté, doit justifier son application et, il ne peut le faire que s'il s'inspire des travaux scientifiques de chaque jour et des découvertes modernes.

Ce qui semble vrai aujourd'hui peut ne plus l'être demain, et c'est pourquoi l'élaboration d'un tel règlement est une tâche si ardue, et tout à l'honneur de nos hygiénistes.

En 1724, nous apprenons que le consul doit prêter son concours au Dr Peyssonnel, qui s'en va herboriser de la part du roi sur les côtes de Tunisie.

Le fléau ravage toujours le pays ainsi que la Provence, et le Bey, en bon musulman pratique et malin, profite de cela pour imposer le vin dix piastres le tonneau. En 1726, le 17 novembre, la cour de Madrid n'ayant pas donné de solution à l'affaire de la tartane

du patron Augien, le Bey d'Alger fait mettre au bagne les trois pères missionnaires et fermer l'hôpital. C'est l'argument suprême de cet autocrate turc : il aurait pu trouver mieux. Il est juste de dire que grâce à l'attitude énergique de notre consul, l'hôpital est rouvert peu après.

Devant tous ces faits, on voit combien cette petite poignée de héros a mérité de l'humanité. Seuls, sans appui moral ni financier, nous les voyons se débattre péniblement et lutter sans bruit pour le plus grand bien de leurs compatriotes exilés sur la terre d'Afrique ; ils ont droit à notre respectueuse admiration.

Il est juste de dire que si nos consuls furent superbes d'énergie et d'héroïsme, quelques-uns (ils sont rares) ne furent pas à la hauteur de leur tâche.

Un certain M. de Lane, entre autres, qui se croyait un homme supérieur, et qui multipliait des rapports mensongers sur ses prédécesseurs, dut être rappelé bien vite et remplacé par Taitbout. Les lettres de celui-ci ne nous apprennent pas grand chose, elles nous montrent cependant qu'il était perclus de rhumatismes et que sa confiance dans les médecins était plutôt mince. Voici d'ailleurs, comme curiosité, le passage en question :

Je vous suis infiniment redevable de la part que vous voulez bien prendre à ma santé. Heureusement que la nature *et un régime tout contraire à celui qui m'avait d'abord été conseillé*, m'ont guéri de l'incommodité qui m'était survenue et que *l'insuffisance des docteurs de ce pays n'avait fait qu'augmenter.*

C'est évidemment tout à fait flatteur pour nos confrères du début du XVIIIe siècle.

On a peine à se figurer l'état de désolation du pays pendant cette période. La peste règne en permanence, et les calamités succèdent aux calamités : ce sont des tremblements de terre qui détruisent les maisons, ce sont les sauterelles qui ravagent les campagnes, puis c'est aussi la sécheresse extrême qui

achève de ruiner toute l'Afrique du Nord (1). La peste y est à l'état endémique.

En 1730, notre consul Durand insulté, menacé par le Dey, est atteint par le fléau et meurt le 8 octobre. En 1740, un navire venant d'Alexandrie apporte la peste à nouveau. Nous sommes au mois de juin, et pendant la première semaine, plus de mille personnes meurent. Par la suite, on compte quatre cents victimes par jour. Cela dure trois ans, le mal s'étend à tout le pays et gagne bientôt Tunis, où il fait de plus nombreuses victimes encore.

A la même époque, la région de Beja et l'île de Tabarca sont désolées par le fléau. Dans une lettre du 24 août 1740, M. de Jonville nous apprend que la peste continue.

Durant les trois années terribles où la maladie dévaste l'Afrique du Nord, il y a parfois cependant des accalmies locales, et c'est ce qui explique la divergence que l'on trouve dans les lettres des consuls ou dans les récits des historiens arabes.

C'est ainsi qu'en 1742, l'état sanitaire à Alger paraît satisfaisant.

Voici, du reste, ce qu'écrit notre consul à ce sujet :

[1er février 1742]. J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint les certificats de messieurs les consuls et des prêtres, vicaires et administrateurs regardant la santé. Elle est très bonne ici, mais du côté de Tremessin, à des endroits qui ont communication avec la dite ville, il y a encore quelque reste de peste.

Cette fausse accalmie ne dure pas longtemps. Le petit foyer de Tremessin suffit à rallumer l'incendie, et le 10 juillet, le même consul écrit :

La peste continue toujours ses effets meurtriers et malgré l'enfermement que nous observons, une servante dans la maison en a été attaquée et est morte huit heures après.

Cela ne saurait nous étonner, maintenant que nous savons le rôle néfaste des rats et des puces. N'a-t-on

(1) Cf. PIQUET, *op. cit.*, p. 244.

pas vu, il y a quelques années, un employé des postes mourir de la peste dans sa cabine, quoiqu'il n'eut pas mis le pied dans le port contaminé ?

En 1757, la Kabylie et la Tunisie sont en pleine révolution, on pille les consulats, on massacre dans les rues. La peste et les tremblements de terre apparaissent et pendant deux ans, ils se succèdent sans interruption. La ville manque d'eau, car les sources ont été taries par les secousses sismiques. Baba-Ali fait rétablir les fontaines et décrète à cet effet un nouvel impôt (1).

On s'imagine aisément l'état de désolation où se trouve le pays après tant de catastrophes. Une lettre datée du 8 août 1758, de M. de Salauzé, du marquis de Masniac nous apprend que la disette est également grande en Tunisie et que la peste règne à Constantine :

La récolte, dit-il, a fait complètement défaut dans le royaume de Tunis, et on aurait souffert de la disette sans les secours venus d'Alger, qu'on ne reçoit cependant qu'avec crainte, en en raison de la peste qui sévit à Constantine.

Puis, pendant près de trente ans, l'Afrique du Nord semble tranquille, les lettres des consuls ne parlent du moins pas d'épidémie.

En 1784, d'Esparron écrit au marquis de Castries, le 15 juillet exactement :

Au commencement du mois de juin dernier, s'est déclarée à Tunis une maladie violente qui, sans être contagieuse, ni meurtrière, présentait néanmoins tous les symptômes de la peste. M. Desfontaines, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, qui a voulu voir lui-même plusieurs malades, persiste à croire à la peste, et on craint qu'à l'automne elle ne fasse d'autant plus de ravages que, depuis 60 ans, ce fléau ne s'est pas fait sentir à Tunis.

Quinze jours après, il écrit à nouveau :

La maladie qui règne à Tunis conserve la même intensité.

(1) Cf. De Grammont, *op. cit.*, p. 314.

Elle fait des ravages considérables dans l'intérieur du Royaume et principalement au Kef, où elle a déjà emporté le tiers des habitants. On ne sait quel nom donner à cette maladie qui, sans être contagieuse ni mortelle, affecte tous les symptômes de la peste.

Ainsi, malgré l'opinion des médecins de l'époque, et, entre autres, du savant docteur Desfontaines, notre consul semble douter du diagnostic : à l'exemple de Taitbout, il ne paraît pas avoir grande confiance dans la science du corps médical de son temps.

Nous avons dit plus haut que cette époque est bien intéressante pour nous autres hygiénistes : nous assistons, comme nous l'avons vu, aux premiers pas timides du règlement sanitaire, mais cela consiste simplement dans des quarantaines plus ou moins sévères et dans l'isolement... des gens sains. Quant à la désinfection elle est totalement inconnue, mais il est un fait cependant bien curieux à signaler : toutes les lettres envoyées de Tunis vers 1784, c'est-à-dire en pleine épidémie, sont toutes maculées de vinaigre, c'est un premier essai qui mérite, évidemment, d'attirer notre attention (1).

Puisque nous parlons de désinfection, permettez-nous, quoique anticipant sur les événements, de citer une lettre du citoyen Devogé à Bachot, en date du 8 thermidor, an II et qui est tout à fait curieuse :

Le nouveau pavillon est composé de cinq pièces de laine achetées dans les bazars publics en temps de peste, nous avons jugé à propos de le laisser encore pendant quelques jours au grand air pour ne pas nous exposer au danger, évident, d'être infecté.

La désinfection par l'air et le soleil est une idée peu banale à cette époque certainement, et nous laisse rêveur sur son efficacité, surtout en matière de peste.

Le 6 décembre, le consul écrit pour demander l'érection d'un hôpital pour les matelots :

La peste continue, dit-il, avec plus de fureur ses ravages à

(1) Cf. PLANTET, *op. cit.*, p. 142.

Tunis où la consternation est générale. Une double barrière a été établie aux portes du Fondouk de manière à interdire toute communication avec le dehors, et l'on n'y reçoit rien sans prendre les précautions nécessaires. Dans une échelle aussi importante que celle de Tunis l'érection d'un hôpital serait indispensable pour donner les secours nécessaires aux matelots qui tombent malades.

Le gouvernement français ne jugea pas utile de répondre favorablement à cette demande. Toutefois le 22 mai 1785, le marquis de Castries écrit de Versailles : « On ne négligera aucune des mesures sanitaires capable d'atténuer les effets de la peste à Tunis »; et quelque mois plus tard, dans une lettre datée de Fontainebleau il est dit « que les frais occasionnés par les maladie seront remboursés aux consuls. »

En 1786 le fléau fait de nouveaux ravages dans la province d'Oran, et quatre ans plus tard la ville est détruite entièrement par un formidable tremblement de terre. La situation est épouvantable, il suffit de lire le seul le document officiel qui est un rapport du comte de Cumbre-Hermosa au roi Charles IV, pour pour se rendre compte de l'étendue du désastre.

Cependant, dit-il, on parvient à dégager bon nombre de blessés, dont le chiffre ne peut être ni recherché, ni évalué. Ces malheureux demeurent en plein air, sans qu'il soit possible de leur fournir des secours dont nous manquons entièrement. Les médicaments sont enfouis sous les ruines; des médecins, les uns sont morts, les autres blessés, circonstances qui rendent plus déchirant le tableau de tant de souffrances (1).

La ville d'Oran est désormais bien longue à se remettre. Malgré le dévouement et la bonté légendaires de Mohammed-ben-Othman la famine éclate à nouveau en 1792 : « On mange les morts, dit un manuscrit arabe, le sang de la chair humaine... et de la viande de porc !! » Pour complément de ces

(1) L'original de ce rapport se trouve à l'Archivo de la Real Audiencia de Valencia, où il est inscrit sous le numéro 20137.

malheurs, des pèlerins venus de La Mecque apportent la peste en 1794. Tout le monde s'enfuit et Mohammed-el-Kébir, lui-même, suivi de sa famille et de sa maison militaire, s'en va camper dans la plaine de la Meleta. Cette peste dure trois mois, et le Bey ne rentre dans son palais que lorsque tout paraît fini (1).

Alger n'est pas épargnée par le fléau. Au printemps de l'année 1787, il éclate, semant la ruine dans une population qui est déjà décimée par la famine qui règne depuis deux ans.

Du 27 avril au 14 juin, s'il faut en croire les historiens, on compte 8.065 victimes, dont 224 chrétiens, 6.748 musulmans et 1.093 Juifs (2). Enfin l'épidémie cesse en juillet après avoir tué 17.048 personnes. Naturellement, pour compléter le tableau, la révolte éclate. C'est cette même année que le Dey Mohammed meurt de « la dysenterie chronique » dit l'histoire.

L'établissement des Lazaristes qui aurait pu rendre de si grands services, est fermé peu après, par ordre de la Convention. Les missionnaires sont expulsés, l'*hôpital est vendu*. Malgré cela les Pères n'abandonnent pas leur œuvre. Ils partagent l'habitation et la nourriture des esclaves auxquels ils se dévouent et ne cessent de prodiguer leurs soins.

Cette même année la Tunisie est décimée par le fléau. La conduite des Français est loin de mériter les éloges des historiens. En France la Terreur vient de finir, et nos troupes victorieuses ne connaissent plus de barrières. Les prouesses de nos généraux sont bientôt connues à Tunis. La victoire de Fleurus met le comble au délire. Dès lors, sans même se rendre compte que le pays est en pleine misère, que la peste fait chaque jour des centaines de victimes, les Français de Tunisie, grisés par les succès, se livrent aux pires orgies.

(1) Voir H. L. Frey, *op. cit.* p. 271.
(2) Cf. de Grammont, *op. cit.*, p. 339.

En vain le consul signale le fait, en vain, le Dey, lui-même, dans une lettre fort digne et fort belle, proteste au nom de la pitié : la crise de joie délirante doit suivre son évolution jusqu'au bout. D'ailleurs, à une époque où l'on n'avait pas le respect des vivants, pouvait-on avoir celui des morts ?

Voici à titre documentaire les deux lettres en question : le 4 thermidor an II, Devogé écrit au citoyen Bachot :

Le 14 juillet, un dîner eut lieu avec bal. L'indignation du Bey fut à son comble. Il déclara qu'il était révoltant, alors que la peste désole son royaume et qu'il n'y a peut-être pas une famille à Tunis qui ne pleure quelque parent, que des étrangers accueillis dans ses états eussent le courage de se réjouir publiquement.

Un mois après, malgré cette plainte, les fêtes et les orgies continuent. Mustapha Khodja écrit au citoyen Bachot pour se plaindre à nouveau :

La conduite des Français, dit-il, est peu satisfaisante.

Les parcelles du feu artificiel qu'ils tirent, étant tombées sur les maisons turques voisines y ont jeté l'alarme et ont excité de la part des propriétaires des plaintes d'autant plus graves que la plupart de ceux-ci avaient dans le même instant chez eux des morts et des mourants à la suite de la peste affreuse qui désole notre capitale. La joie bruyante des Français paraît à ces malheureux habitants, très déplacée. Il faut avouer qu'elle offre un contraste trop frappant avec la calamité publique.

Cette lettre très digne et tout à fait impressionnante dans sa simplicité n'eut d'ailleurs pas le don d'émouvoir le citoyen Bachot qui ne daigna pas répondre.

Et pourtant à ce moment, l'état sanitaire de la Tunisie est épouvantable, partout c'est la ruine, les pauvres familles sont dispersées par l'épidémie, des villages entiers sont décimés. Avec leur résignation habituelle, les indigènes acceptent cette nouvelle épreuve qu'Allah leur envoie.

L'année suivante, cependant, le mal semble diminuer un peu.

Le 25 prairial an III, Herculais écrit ceci au comité de Salut Public « la peste ralentira nécessairement les opérations de la vente des cargaisons » ; et un mois après le 18 messidor, il rapporte que « la peste diminue de jour en jour. »

Malheureusement, comme souvent, cette accalmie ne peut durer et le 21 messidor, an V, une lettre de Beaussieu à Delacroix, nous apprend que « la peste règne toujours, et qu'elle fait beaucoup de victimes parmi les esclaves du Bey. »

Ainsi donc le XVIIIe siècle se termine dans le malheur. Pendant près de cent ans, l'Afrique du Nord a été secouée fortement. Aucune calamité ne lui a été épargnée. Il est un point cependant sur lequel nous voudrions insister plus particulièrement : les opinions étant très diverses, nous voudrions démontrer si des épidémies autres que la peste désolèrent le pays.

S'il faut en croire Lind, l'état sanitaire est parfait :

La bonne santé, dit-il, dont jouissent ordinairement les sujets de presque toutes les nations européennes, qui vivent dans les liens de l'esclavage, en Alger, Tunis, Tripoli, et l'empire du Maroc, ne nous laisse aucun doute sur la salubrité des parties septentrionales de l'Afrique. On ne peut même pas contester que les plus méridionales de l'empire du Maroc ne soient très saines, car les Européens y parviennent à un âge très avancé et s'y portent bien communément. Le *Litchfield*, vaisseau du roi, armé de cinquante canons, fit naufrage sur cette côte en 1758 ; son équipage fut renvoyé en Angleterre, après dix-sept mois de séjour au Maroc ; tous ceux qui le composaient, parurent en très bon état, revinrent avec l'air de la plus brillante santé ; ce qui prouva très clairement la salubrité de ce climat.

Il est bon, en matière historique, de consulter le plus d'auteurs possible. Or, l'opinion de Lind semble très discutable, puisque un autre voyageur de l'époque, Venture de Paradis (1), dans son ouvrage sur Alger au XVIIIe siècle, écrit le contraire :

(1) Cf. DE PARADIS, *Alger au XVIIIe siècle*, p. 5.

Ce qu'il y a de plus dangereux, ce sont les mauvaises exhalaisons qui partent de la rivière de l'Harach et des étangs de la Métidgé : depuis le mois de juillet jusqu'après les premières pluies d'automne, les vents de terre portent dans les bords des fièvres qui mettent un équipage sur le cadre.

Plus loin, il raconte qu'en 1788, durant le mois d'octobre, la frégate *la Courageuse*, commandée par le capitaine Clechon eut cinquante malades en trois jours, et M. Van der Capel, commerçant hollandais, plus de soixante-dix en un mois.

En outre, il s'étend sur l'insalubrité de la plaine de Métidgé qui est à peine habitee, et qui est remplie « de marais et de terres en friche ».

D'ailleurs, la situation des Maures cultivateurs, est la plus misérable qui soit, et en lisant la belle description qu'en fait l'auteur, on comprend combien les épidémies pouvaient s'étendre rapidement dans un tel milieu. C'est pourquoi nous nous permettons de citer en entier ce passage :

Beaucoup n'ont pas une natte, dit-il, et ne se servent que d'un peu de paille pour se coucher dans nne misérable cabane de jonc et de terre, ouverte à tous les vents.

Sa nourriture, est une farine d'orge détrempée dans de l'eau, après l'avoir fait griller dans une poële ; il ne mange jamais de viande. Un peu de figues sèches et de raisin sec sont pour lui des mets délicieux, qu'il ne mange pas tous les jours.

Sa femme a pour vêtements, une haïque dont elle s'entoure le corps. Quant à ses enfants, filles ou garçons, ils restent nus jusqu'à l'âge de 9 et 10 ans.

Ils couchent pêle-mêle avec le père et la mère..... Cette éducation leur rend le crâne et la peau si dure que les cousins et les mouches ne leur font aucune impression.

Les enfants, pendant l'été, pour que le soleil les brûle moins, se jettent dans une rivière, et puis ils viennent se vautrer dans la terre afin que cette croûte les garantisse (1).

Une telle description est un véritable document au point de vue sanitaire, car elle nous fait mieux comprendre l'évolution rapide des maladies contagieuses à cette époque.

(1) Venture de Paradis *op. cit.* p. 130.

Outre la peste, le typhus et la dysenterie, quelles étaient donc ces maladies contagieuses? Nous avons vu tout à l'heure que les fièvres malariques ne sauraient être niées, et que la plaine de Métidja, entre autres, était un véritable foyer paludéen.

En outre, la lèpre, la variole et l'éléphantiasis étaient très répandus dans toute l'Afrique du Nord.

Nous avons dit plus haut que le père Le Vacher était atteint de cette maladie qu'il avait contractée, d'ailleurs, dans le pays même.

La variole était très fréquente, presque à l'état endémique puisque Venture de Paradis, cite comme un fait remarquable l'absence de cette maladie pendant quatre ans. En outre, il nous apprend que les indigènes prétendaient que seuls, les enfants au-dessous de dix ans, l'attrapaient, et il ajoute, ce qui est d'ailleurs fort intéressant : « Que les Maures avaient connaissance de l'inoculation, mais qu'elle n'était point en usage à Alger, quoi qu'elle le fut dans les montagnes de l'Atlas, avec la superstition d'acheter le venin de l'enfant qui est malade ».

Quant à la lèpre, elle était loin d'être rare, à voir l'état de saleté des villages et des habitants, on s'imagine aisément avec quelle rapidité elle devait se propager et quels ravages elle devait faire!

Un personnage influent de Tlemcem ayant été guéri par les bains de la Reine près d'Oran, sur les conseils d'un marabout vénéré de la Yacoubia, Sidi Dedeiop, on vit bientôt tous les lépreux accourir à la source miraculeuse. On dit même que le cardinal Ximenès en fit usage et que la noblesse espagnole s'y porta en foule. Ces bains de la Reine eurent plusieurs siècles de célébrité, mais comme toujours ici-bas, cette renommée passa bien vite, et vers 1830, les bains furent complètement abandonnés.

En résumé : la peste, le typhus, les fièvres malariques, la variole, la dysenterie, la lèpre et l'éléphantiasis, tel paraît être le lourd bilan sanitaire de l'Afrique du Nord pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Nous venons de voir au milieu de quelles calami-

tés le xviiie siècle s'achève dans l'Afrique du Nord. C'est là un sinistre présage pour le siècle qui commence. En effet, durant les trente premières années, le pays est fortement éprouvé par l'épidémie, et c'est dans de mauvaises conditions sanitaires que la France en entreprendra la conquête.

En 1818, Tunis vient de faire la paix avec Alger, malheureusement la peste éclate et complète l'œuvre dévastatrice de la guerre. En septembre, elle fait son apparition dans la ville, et semble être apportée par des caravanes qui arrivent de Constantine. Dès lors, le fléau s'étend avec une intensité formidable, faisant plus de 5.000 victimes en 22 mois.

Le 2 décembre, Decroizé écrit au duc de Richelieu :

La peste règne à Tunis, elle a enlevé le sieur Fassy, maître voilier français, au service du Bey, sa femme et un enfant.

Le Bey s'est chargé de nourrir les cinq orphelins restant, en attendant le départ. La peste a enlevé le Préfet apostolique (1) qui desservait la chapelle consulaire. Le nombre des victimes varie entre 250 et 500. Elle dure depuis le mois d'octobre 1817 (2).

Cette épidémie paraît donc avoir été très maligne, puisque Rousseau lui-même confirme ces chiffres et évalue le nombre des victimes à 500 par jour, en 1818, et à 40 en 1819.

En août de cette même année, le foyer semble s'éteindre, mais malheureusement ce n'est qu'une fausse accalmie, puisque en janvier 1820, il se réveille à nouveau pour ne disparaître définitivement qu'en juillet.

Alger est envahie à son tour. Peu de temps après la démonstration navale de Lord Emouth, alors que la ville est en pleine révolte, l'épidémie éclate et fait d'énormes ravages. Le fanatisme populaire accuse la mauvaise étoile d'Omer d'être la cause de cette

(1) Le Préfet apostolique était alors le Père Michelange.

(2) Comme on le voit, il y a divergence entre les dates. Le Père Amselme des Arcs fait remonter l'épidémie à 1818 seulement.

épidémie, et le 8 octobre, une bande d'assassins l'étrangle pour conjurer le mauvais sort.

Le 1er mars 1818, son successeur, le Dey Ali, meurt de la peste et désigne Khodjet el Kheil Hussein pour prendre sa place. Ce Dey Ali s'était rendu célèbre par ses victoires et surtout par ses décrets étranges. C'est lui, par exemple, qui ordonna un jour, sous prétexte de purification, de jeter à la mer toutes les filles de joie. Cette sentence, il est vrai, fut commuée en une réclusion perpétuelle à Cherchel (1).

La peste ne se contente point de ravager Alger et Tunis, elle s'étend dans la région d'Oran, et gagne le Maroc . C'est là que meurt le célèbre pillard Ben-Chérif. M. Fey rapporte qu'un cavalier du maghzen lui raconta qu'il trouva le Chérif mort sous un amas de cadavres. Il le reconnut à la richesse de ses vêtements et à son énorme corpulence. Cette version est très curieuse, car elle nous montre combien le fléau fit de victimes (2).

Maintenant que nous avons suivi scrupuleusement l'évolution de la peste à travers les siècles jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, il est intéressant d'examiner la situation médicale de l'Afrique du Nord à l'aurore de ce XIXe siècle.

Des hôpitaux existent dans les grandes villes, comme Oran, Alger, Tunis. Ces établissements sont dirigés par des missionnaires espagnols ou français.

Nous avons vu plus haut que celui d'Alger est fermé en 1726 par ordre du Dey, mais que sur l'énergique intervention de notre consul, il est bientôt rouvert. Plus tard la Convention, n'ayant même pas d'égards pour les malheureux et pour ceux qui souffrent, ferment ces hôpitaux et les vendent. Il y a dans l'histoire des peuples de ces aberrations qu'on ne peut expliquer.

Napoléon Ier, par un décret du 31 juillet 1806 accorde

(1) Cf. De Grammont, *op cit.*, p. 382.

(2) Valsin Esterhazy prétend que Ben-Chérif mourut au Maroc. H.-L. Fey dit que c'est à Mascara.

un secours annuel de 3.000 francs aux malheureux Lazaristes dépossédés de leurs biens et qui continuent malgré tout à secourir les malades. Enfin, en 1825, sur l'ordre du gouvernement, la mission d'Alger est rétablie, et l'hôpital est ouvert officiellement.

Pendant cet intervalle, il n'existe à Alger que l'hôpital espagnol bien misérable, il est vrai, mais rendant cependant d'énormes services.

Le capitaine Croker, dit le voyageur anglais Shaw, visita aussi l'hôpital espagnol, ainsi nommé parce qu'il est entretenu aux frais de l'Espagne. Il y vit étendus, sur la terre, des infortunés de tous les âges et de tous les sexes : des vieillards, des femmes, des enfants. Tous avaient les jambes tellement enflées et ulcérées, que leurs plaies paraissaient incurables. La plupart de ces malades avaient été enlevés dans des descentes faites par les Barbaresques sur les côtes de l'Italie (1).

Il y a dans l'Afrique du Nord, outre les missionsionnaires, quelques médecins français, ainsi que l'attestent les lettres des consuls. Nous avons vu, du reste, la touchante histoire de ce pauvre confrère d'Oriol qui ne dut la vie qu'à l'intervention courageuse de René Lemaire. Quant aux médecins indigènes, ils sont légion. L'empirisme fleurit dans toute sa beauté.

Pour donner une idée exacte de la situation médicale d'alors nous ne saurions mieux faire que de citer tout au long ces lignes du livre de Shaw :

Pour donner une idée du point où en sont aujourd'hui les sciences et les arts en Barbarie, je ferai d'abord remarquer que pour ce qui concerne la médecine, on y manque absolument de bons médecins, puisqu'il n'y a plus ou presque point de maladies mortelles ou du moins ne soient d'une très longue durée. Il est vrai que beaucoup de Mahométans professent une telle soumission pour le dogme de la prédestination qu'ils se refusent opiniâtrement à toute espèce de conseils, et s'obstinent à ne prendre aucun genre de remède ; tandis que d'autres se moquent des secours de la médecine et attendent leur guérison de la nature seule, ou bien ont recours à ce qu'ils appellent magareah, c'est-à-dire aux charmes et aux enchan-

(1) Shaw, *Voyage dans la régence d'Alger*, p. 204.

tements. On voit par là ce que peut être la médecine, à peu près dans tous les Etats ottomans. En Barbarie, elle se réduit à quelques opérations et prescriptions que je vais faire connaître, et à l'usgae des bains que l'on emploie dans tous les genres de maladie sans distinction d'âge ni de tempérament.

Dans les rhumatismes et les pleurésies on fait au malade quelques piqûres avec un fer chaud sur la partie affectée, et on répète cette opération plus ou moins souvent, selon la violence du mal et la force du patient. On administre pour la fièvre une décoction de *Globularia fructicosa*, racine appelée ici encens de terre.

J'ai vu guérir des fièvres tierces et quartes avec de la scabieuse commune mangée en salade et prise en décoction très forte. Un gros ou deux de racine de boustum (*Aristolochia rotuuda*) est le remède ordinaire pour la colique et les maladies occasionnées par les vents, et la racine de boukoka (*Arisarum*) pour la pierre et la gravelle.

Je fus témoin un jour que le jeune fils de notre interprète rendit par l'urètre plus d'une pinte d'une liqueur glutineuse pour avoir mangé une grande quantité du pain ordinaire des Bédouins qui est fait d'une égale quantité d'orge et de froment et de racines de boukoka séchée au four et réduite en poudre. On se sert avec succès, dans les diarrhées invétérées, d'une once de pierre stalactique, ou de la même quantité de poudre d'orobranche mauritanica. La méthode de traiter la petite vérole est fort simple : car elle ne consiste qu'à entretenir le malade dans une chaleur modérée et à lui donner de temps en temps six ou huit grains d'alkermès dans du miel, pour faire sortir les boutons. Ils se servent de beurre frais pour en empêcher les traces, et frottent continuellement les paupières avec de la poudre de mine de plomb, afin de garantir les yeux.

On inocule la petite vérole en faisant une légère incision dans la partie charnue de l'une où l'autre main, entre l'index et le pouce ; après quoi la personne à qui on fait l'opération achète pour l'achever deux ou trois pustules de quelque ami ou de quelque voisin qui en a d'une bonne qualité, et lui donne en échange le même nombre de noisettes, de dragées, ou de quelques autres bonbons : c'est ce que les Maures appellent l'achat de la petite vérole.

On m'a dit que parmi les Juifs, cet achat seul, sans l'inoculation réelle était considéré comme suffisant pour communiquer la variole. Quoiqu'il en soit, l'inoculation n'est pas très en vogue dans les parties de la Barbarie ou du Levant que j'ai visitées. La plupart des vrais Mahométans assurent que c'est

tenter la Providence, et s'attirer une maladie avant que la nature y soit disposée que de pratiquer, cette opération.

Ils disent, par exemple, qu'une jeune personne d'une grande beauté ayant seulement acheté deux pustules, elle n'eut en effet que deux grains de petite vérole; mais que par malheur ce fut sur les deux yeux, de sorte qu'elle devint aveugle.....

..... Pour adoucir et dissiper les enflures, les meurtrissures, les inflammations et autres accidents de cette nature, les Arabes se servent de feuilles d'opuntia torréfiées pendant un quart d'heure dans les cendres, et qu'ils appliquent ensuite sur la partie malade, aussi chauds qu'il est possible de les supporter. On emploie aussi ce remède pour accélérer la suppuration des clous, des ulcères, *des charbons de peste*, et autres tumeurs semblables. J'en ai vu moi-même faire usage avec tout le succès possible dans la goutte. Pour les blessures et les meurtrissures légères avec inflammation, ou pour endurcir ou consolider les parties attaquées, ils se servent quelquefois de poudre de feuilles d'athuma réduite en pâte avec de l'eau chaude et dont ils font un cataplasme qui donne à la peau. là où on l'applique, une couleur orange foncée, et tient durant plusieurs mois. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que cette teinture passe bientôt dans le sang, et dans une seule nuit donne à l'urine la couleur de safran. Quant aux blessures récentes, ils se servent efficacement des feuilles de madra-mam (*Virga aurea glutinosa*). Ils donnent un spécifique certain contre la sciatique de la racine de toufailet (Thapsia) torréfiée et appliquée très chaudement sur les hanches ou réduite en onguent.

Les médicaments que l'on emploie dans le traitement des accidents extérieurs le sont quelquefois avec tant de parcimonie, qu'il semble que le malade se soucie aussi peu de guérir que le médecin de le soulager, et que le succès leur est indifférent à tous deux; tandis que dans d'autre cas tout à fait semblables le médecin agit d'une manière tout opposée, comme s'il était persuadé, par exemple, que plus il ordonnera de cataplasmes, plus le malade guérira promptement..... Les remèdes compliqués sont ici très rares.

Voici une prescription d'un fameux marabout nommé Sidi Mohammed Zerôke qui la recommande de la manière suivante : « La vie de tous les hommes est en la main de Dieu, et lorsque l'heure de chacun d'eux est venue, il faut mourir. Cependant il a plu à la providence de préserver différentes personnes de la peste en prenant tous les matins, pendant que l'épidémie existe, une pilule ou deux composées de la manière suivante :

mirrhe deux parties; sirop de grains de myrte, quantité suffisante » (1).

N'avions-nous pas raison de citer scrupuleusement ce passage si intéressant? Toute argumentation lui eut enlevé de sa saveur.

Nous avons vu, au sujet de la lèpre, que les indigènes connaissaient déjà depuis longtemps la valeur thérapeutique de certaines sources. Il serait intéressant de passer en revue toutes les stations thermales où les malades accouraient demander la guérison de leurs maux. Malheureusement cela serait trop long et ne rentre pas dans le plan que nous nous sommes tracé. Peut-être un jour, entreprendrons-nous ce travail qui n'a été qu'ébauché par d'autres auteurs.

Nous ne voulons pas terminer ce chapitre sans dire quelques mots du paludisme. Nous avons déjà vu les opinions les plus opposées, et nous les avons reproduites impartialement. Quant au paludisme, il ne saurait être mis en doute qu'il existait au début du XIXe siècle.

Tous les voyageurs en parlent, et nous ne pouvons les citer tous. La seule chose étrange c'est que certains centres très contaminés pendant la conquête ne l'étaient pas avant. Bône, par exemple, au dire de Shaw était une ville très saine, jouissant d'un climat exceptionnel, environnée de plaines bien arrosées et de montagnes couvertes d'arbres (2).

Or, nous connaissons tous la fameuse épidémie qui décima la garnison de cette ville en 1832. Nous aurons donc à nous demander si vraiment ce fut bien du paludisme, et si les médecins de l'époque, pour qui les choses coloniales étaient alors de l'inconnu, ne se sont pas trompés dans leur diagnostic.

Du paludisme, il y en a eu dans toute l'Afrique du Nord bien avant notre occupation, quoiqu'on en ait dit.

(1) SHAW, *op. cit.*, p. 82 à 87.
(2) Cf. SHAW, *op. cit.*, p. 344.

Mais nous pensons qu'on a exagéré lorsqu'on a vu des foyers malariques partout.

Certainement, il y avait des centres fortement impaludés, comme il y en a encore aujourd'hui. Les auteurs sont sur ce sujet très catégoriques. Les plaines de Madjana, par exemple, étaient déjà tristement célèbres :

Ces plaines sont aussi étendues que fertiles, dit Shaw (1). Mais la grande quantité d'eaux croupissantes (d'où elles tirent vraisemblablement leur nom) qui s'y amassent apres la saison des pluies et qui se corrompent ensuite au printemps, y occasionnent des fièvres endémiques d'une nature dangereuse.

Les rives de la Chibkah n'étaient également pas saines :

Tous les ruisseaux de ce territoire, dit Shaw, tombent dans la Chibkah et occasionnent de fréquentes inondations qui rendent une grande partie du pays environnant fort malsain et peu peuplé (1).

Après ces témoignages (3), qu'on pourrait d'ailleurs multiplier à l'infini, on ne saurait nier l'existence du paludisme en Algérie, avant 1830.

En résumé, l'Afrique du Nord, très saine sous l'occupation romaine, voit sa situation sanitaire changer de jour en jour durant le long cauchemar arabo-turc. Nous avons assisté aux guerres continuelles, aux révolutions sanglantes, et nous avons vu les calamités les plus formidables se succéder durant de longs siècles. Au milieu de tant de malheurs, les épidémies devaient éclater fatalement ; elles avaient un terrain merveilleux dans ces pauvres êtres amaigris par la faim, mal vêtus, et vivant dans des conditions hygiéniques lamentables.

Quand on songe aux moyens si primitifs que nos

(1) Shaw, *op. cit.*, p. 361.
(2) Shaw, *op. cit.*, p. 358.
(3) El Bekri ne raconte-t-il pas en parlant de Merça Ikharez « l'air y est si mauvais que le teint jaunâtre des habitants sert à les distinguer de leurs voisins. » C'est dire naturellement qu'ils étaient impaludés.

consuls avaient pour essayer d'enrayer le fléau, quand on songe aussi à l'indifférence habituelle des mulsumans qui rapportent tout à la fatalité, on comprend pourquoi les maladies contagieuses firent tant de ravages pendant de si longs siècles et pourquoi nos pauvres soldats leur payèrent un si lourd tribut durant la conquête.

UN MÉMOIRE DE HOMBRON SUR L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ EN 1801

par le Dr Georges HERVÉ

Le mémoire de Hombron, que j'ai l'honneur de communiquer à la Société d'histoire de la Médecine, est inédit : je l'ai découvert en dépouillant les archives de la *Société des Observateurs de l'Homme*, ou plutôt ce qui reste de ces archives, retrouvées il y a quelques années par notre ancien et si regretté président, le Dr E.-T. Hamy, et dont la Société d'Anthropologie de Paris m'a bien voulu confier l'examen et la publication.

En m'acquittant de cette tâche intéressante, j'ai pu me convaincre de l'importance du rôle qui appartint au monde médical dans la constitution et les travaux du premier grand foyer d'études anthropologiques. D'où la pensée de donner une suite à la présente communication, suite qui, sous ce titre général « La Médecine et les Médecins à la Société des Observateurs de l'Homme », fera l'objet de diverses notes ultérieures.

Hombron, quoiqu'il ne fût pas médecin, mais administrateur, n'est point un inconnu pour l'historien de la médecine. Son activité s'est largement, utilement exercée dans le domaine de l'assistance publique; et, au cours de son ouvrage sur *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, M. A. Tuetey, a eu à citer maintes fois (1) le nom de ce philanthrope réformateur. Ce fut Hombron qui, « greffier-receveur économe de la Maison de la Couche, se fit — écrit le Dr Paul Delaunay, en son excellent livre, *La Maternité de Paris*, — le promoteur d'un projet où les accouchées et les enfants abandonnés

(1) T. III, pp. 281, 561 ; t. IV, p. 740.

seraient réunis dans un même établissement. Ainsi l'Administration, conciliant l'utilité et la philanthropie, diminuerait le chiffre des abandons en procurant aux filles-mères un asile pendant la durée de l'allaitement de leur propre enfant, à la condition qu'elles donnassent aussi leur lait à un nourrisson orphelin. Et tel fut le dessein de la Convention lorsqu'elle fit des Enfants-Trouvés, devenus « les Enfants naturels de la Patrie », un département de l'hospice de la Maternité (*Op. cit.*, p. 104).

Le mémoire publié ici se rapporte précisément à la fin de cette « périodc troublée » qui va de 1795 à 1802, alors que la *section d'Accouchement* de la Maternité étant à l'ancien Institut de l'Oratoire, rue d'Enfer, la *section de l'Allaitement* (avec les Enfants abandonnés) était installée rue de la Bourbe, dans les bâtiments de Port-Royal, la Maternité actuelle.

Le procès-verbal de la séance des Observateurs de l'Homme, du 8 prairial an IX (28 mai 1801), rédigé et signé par le secrétaire perpétuel L.-F. Jauffret, nous apprend que « le Citoyen Hombron, trésorier-économe de l'hospice des Enfants-Trouvés, si connu et si estimé pas scs connaissances administratives, étant présent à la séance, la Société le remercie au nom de l'humanité du soin avec lequel il remplit ses honorables fonctions. Elle l'engage aussi à lui communiquer des renseignements sur l'état actuel de l'hospice des Enfants-Trouvés. Le Citoyen Hombron annonce qu'il va s'en occuper ».

Et, en effet, à la séance ordinaire du 8 messidor suivant (27 juin 1801), « le Citoyen Hombron, économe de l'hospice de la Maternité, communique à la Société des Observateurs de l'Homme un mémoire sur cet hospice destiné à recevoir les mères indigentes et nourrices. Il a traité dc l'origine de cet établissement, de ses progrès et des améliorations dont il est susceptible.

« La Société charge son secrétaire d'écrire au Citoyen Hombron et de lui témoigner sa reconnaissance.

« Le Citoyen Jauffret, entrant en ce moment, engage la Société à demander au Citoyen Hombron des tables comparatives de la mortalité qui a lieu annuellement dans l'hospice de la Maternité. La publication de ces tables ne peut avoir que de grands avantages.

« La Société arrête que cette invitation sera faite au Citoyen Hombron ».

Il résulte, en outre, d'une annotation manuscrite de Jauffret que la Société se proposait de donner dans ses Mémoires, qui ne furent jamais publiés, un extrait de la notice due à Hom-

bron. L'intérêt historique de cette notice nous paraît mériter aujourd'hui sa publication *in extenso*.

SUR L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ ÉTABLI A PARIS

par HOMBRON

I. — *Nature de l'Etablissement.*

L'Hospice de la Maternité a un double objet : celui de recevoir les mères indigentes, enceintes et nourrices, leurs enfants et les enfants abandonnés.

Pour en connaître l'importance, il convient de jeter un coup d'œil en arrière et de comparer l'état de choses qui a existé à cet égard, avec l'ordre nouvellement établi.

Pendant longtemps, il n'y a eu à Paris, comme dans plusieurs autres lieux de la France, qu'un seul hospice pour toutes les classes de pauvres : malades, vieillards, femmes enceintes, tous y étaient confondus. L'insalubrité inséparable d'un pareil mélange, autant que la multitude de pauvres qui s'y rendaient, fit naître l'idée de former successivement dans Paris des hospices distincts pour les vieillards, pour les enfants et même pour les malades incurables ; de sorte que le Grand Hospice paraissait ne devoir plus être destiné qu'aux malades dont la guérison était probable. Mais, par une inconséquence aussi funeste qu'inconcevable, et qui ne pourrait trouver son excuse que dans la routine et l'ignorance du mieux, on y avait encore laissé les femmes enceintes et en couches, malgré les dangers auxquels elles étaient exposées au milieu de tous les genres de maladies, et malgré les épidémies fréquentes qui se manifestaient parmi elles dans le local exigu où elles étaient accumulées. Rien n'avait pu convaincre encore que ces femmes n'étaient point à leur place, ni fait imaginer de leur ouvrir un hospice distinct, comme aux autres classes d'indigents, et sans doute avec beaucoup plus de raison.

D'un autre côté, et par une fatalité non moins inconcevable attachée aux institutions humaines, et qui ne leur permet de marcher qu'à pas lents et pour ainsi dire à travers des chutes, à la perfection, on s'avisa, dans le siècle dernier, d'un expédient fort étrange pour débarrasser le local des femmes en couches : ce fut de leur ôter leurs enfants à mesure qu'ils naissaient et de les faire passer dans un hospice qui venait d'être établi dans le voisinage pour les enfants abandonnés des divers quartiers de la ville.

L'insalubrité de la salle des accouchées est entrée sans doute dans le motif de la séparation des enfants d'avec leurs mères. Mais l'évènement a prouvé l'inutilité de ce moyen pour la conservation de ces êtres naissants. Leur accumulation dans un dépôt commun avec ceux qui y étaient apportés de toutes parts, produisit un nouveau genre d'infection dans le lieu où ils étaient déposés en commun. Une épidémie particulière aux enfants s'y est développée; presque tous étaient attaqués d'aphtes plus ou moins mortelles, en raison sans doute de leur complexion plus ou moins vicieuse, mais aussi en raison de leur séjour plus ou moins long dans le dépôt.

Cet état de choses a duré jusqu'à ces derniers temps. On n'avait d'autre ressource pour remédier à ce fléau destructeur que le concours des nourrices de la campagne, ressource insuffisante tant qu'elle a été unique. En effet, il s'en est toujours fallu de beaucoup que ce concours répondît à la multitude d'enfants dont le dépôt où on les recevait était encombré, et à la multitude de ceux que l'on y apportait journellement. (Il y a eu des années où leur nombre s'est monté à plus de 7.000). La lenteur avec laquelle on les faisait évacuer dans les campagnes, prolongeant leur séjour dans le dépôt commun, donnait de l'intensité à l'épidémie et la rendait plus meurtrière. La plupart des enfants que l'on confiait aux nourrices de la campagne en étaient atteints et rendaient presque nuls les soins qu'elles leur donnaient. Ces mauvais succès les décourageaient, ralentissaient d'autant leur zèle et ren-

daient plus imminents les dangers auxquels les enfants étaient exposés dans l'hospice.

Enfin, la ressource des nourrices de la campagne manqua tout à fait les premières années de la République. Le sort des enfants abandonnés devint on ne peut plus critique. Il vint à la pensée de ceux qui gouvernaient cette maison, de mettre à exécution un projet dont ils avaient depuis longtemps senti la nécessité et les avantages; ce fut d'appeler auprès de ces enfants, pour y faire fonctions de nourrices sédentaires, les mères que l'indigence amenait dans divers hospices. La Convention Nationale approuva cette mesure, ainsi que celle de réunir à cet établissement les femmes en couches. Elle accorda, à cet effet, d'abord l'ancien couvent du Val-de-Grâce, par décret du 7 ventôse, an second ; et ensuite les deux maisons de Port-Libre et du ci-devant Institut de l'Oratoire, ayant jugé à propos de convertir le Val-de-Grâce en hôpital militaire. C'est à raison de cette réunion de mères avec les enfants que cet établissement a pris le titre d'*Hospice de la Maternité*.

II. — *Régime*.

Aux termes de l'article 2 du premier décret, les mères y sont admises d'abord pour leur compte et celui de leurs enfants, et secondairement pour allaiter les enfants abandonnés, conjointement avec les leurs.

L'une des deux maisons, savoir le ci-devant Institut de l'Oratoire, est spécialement destinée à l'accouchement, l'autre à l'allaitement; c'est dans celle-ci qu'est le dépôt des enfants abandonnés.

On y reçoit aussi les femmes enceintes qui ne sont pas très proches du terme de la grossesse, pour ne pas trop encombrer la première et en même temps pour leur faire prendre le goût de la maternité par l'exemple de celles qui allaitent. Car il faut le dire, à la honte des mœurs et de l'humanité, plusieurs d'entre celles qui se présentent ne sont rien moins que disposées à remplir à l'égard de leurs propres enfants les devoirs de mères. Toutefois, si l'on compare le nombre de celles qui se sont déterminées à les rem-

plir depuis la formation de cet établissement, avec le nombre très rare de celles qui les remplissaient au Grand Hospice, on reconnaîtra que le séjour des femmes enceintes expectantes dans la maison d'allaitement n'a point été infructueux. La moitié à peu près y ont puisé des sentiments plus conformes à la nature. Il faut espérer que leur nombre augmentera avec le laps du temps. Il leur est difficile, en effet, de n'être point émues à la vue des jouissances que procure l'accomplissement de ces devoirs, à l'égard de celles qui s'y livrent.

Les femmes accouchées qui sont dans l'intention de nourrir repassent dans cette maison avec leurs enfants, et l'on confie des enfants abandonnés à celles qui en ont la volonté et en qui les facultés ont été reconnues suffisantes pour ce double allaitement par les officiers de santé.

Les enfants abandonnés que l'on n'a point eu occasion de confier aux mères indigentes, ou qu'il serait dangereux de faire allaiter à cause des vices dont ils sont atteints, sont alimentés et soignés par des berceuses dans un dépôt particulier nommé la *Crèche*. On suit à leur égard les procédés de l'allaitement artificiel, sous la surveillance des officiers de santé.

III. — *Utilité de cet établissement.*

Avant la réunion des mères indigentes, on suivait ce procédé envers tous les enfants apportés à l'hospice, et ils n'étaient admis à l'allaitement naturel que quand il se présentait des nourrices de la campagne, comme on l'a dit ci-dessus. La présence des mères indigentes dans l'hospice leur assure ce soulagement plus promptement et plus efficacement, et est propre à prévenir dans tous les temps la lenteur et l'interruption du concours des nourrices extérieures. Cette interruption se faisait sentir principalement dans la saison de la moisson et dans celle de l'hiver ; c'est-à-dire environ pendant six mois de l'année. On a eu en vue d'obvier à cet inconvénient par la nouvelle forme donnée à cet établissement. La désertion subite des

nourrices extérieures n'a fait qu'en hâter l'exécution. Suivant ce point de vue, les nourrices extérieures qui se présentent et qui pourront se présenter à l'avenir, doivent recevoir les enfants des mains des mères indigentes qui ont commencé à les allaiter; et l'on en fournit de nouveaux à celles-ci parmi ceux qui sont déposés à la crèche. Les nourrices extérieures y trouvent l'avantage d'emporter des enfants dont la vie est assurée et dont la santé est éprouvée, et de ne point risquer des voyages aussi inutiles que pénibles. Enfin, sans l'avantage résultant de la présence continuelle de celles-ci, tous les enfants abandonnés eussent couru le risque de leur vie. On doit donc compter comme sauvés ceux qui leur ont été confiés; car une longue expérience et des essais sans nombre ont prouvé que si les procédés de l'allaitement artificiel ont réussi parfois sur des enfants isolés, ils sont insuffisants sur des enfants réunis et en grand nombre. Dans le premier cas, on n'obtient de succès que par des soins multipliés et réunis sur le même individu. Dans le second, au contraire, les soins sont dispersés sur plusieurs enfants et leur insuffisance se joint à l'inconvénient des aliments pour ainsi dire hétérogènes au tempérament des enfants naissants.

Il en est à peu près de même de l'allaitement par la voie des animaux, que bien des personnes citent comme le meilleur supplément à l'allaitement par la voie des femmes et comme beaucoup plus commode. Il ne peut se pratiquer non plus que sur des enfants isolés. D'ailleurs, le nombre de ceux que l'on apporte à l'hospice est trop considérable pour les soumettre à une pareille méthode. Il faudrait des emplacements plus vastes, une réunion de personnes et d'animaux plus considérable que l'on ne peut concevoir, pour administrer de cette manière à chaque enfant la dose d'aliments qui lui serait nécessaire. Il n'existe nulle part aucun lieu capable d'offrir une telle commodité. On reçoit annuellement dans l'hospice près de quatre mille enfants. Chaque jour, de nouveaux venus viendraient accroître les embarras, nécessiteraient l'in-

tervention de personnes nouvelles, ainsi qu'un accroissement progressif de local et de bestiaux. On ne voit pas quelle serait la limite d'une pareille extension.

Cette méthode appliquée aux enfants apportés à l'hospice serait encore sujette à un inconvénient beaucoup plus grave. La plupart naissent avec le germe de la maladie vénérienne. Les symptômes ne s'en développent le plus souvent qu'au bout d'un temps. Il faudrait donc ou éprouver les enfants avant que de les soumettre à l'allaitement des animaux, ou s'exposer à corrompre ces derniers, alternative qui serait également dangereuse et meurtrière pour les enfants, sans parler de la perte des animaux et de la difficulté de s'en procurer de nouveaux selon le besoin.

A tous ces inconvénients provenant de l'allaitement artificiel et par la voie des animaux, on ne peut se dispenser de joindre le défaut de *gestation*, expression que l'on étend ici à l'action de porter entre les bras, si salutaire aux enfants nouveau-nés. Il est certain que les émanations de la chaleur naturelle qui se font de la mère à l'enfant pendant l'allaitement, contribuent beaucoup à vivifier celui-ci et à le préserver de l'engourdissement très souvent mortel où sont exposés les enfants nourris artificiellement. Cette circonstance est peut-être une des causes des mauvais succès de toutes ces méthodes appliquées à des enfants réunis. On peut considérer la *gestation* comme une seconde incubation. L'enfant doit souffrir d'en être privé.

On ne doit donc pas être étonné si de tous temps la mortalité des enfants apportés à l'hospice a été considérable. On ne peut disconvenir non plus que la plupart n'apportent avec eux le germe précoce de leur destruction. Victimes de l'immoralité autant que de la misère de leurs parents, il en est beaucoup qui offrent à l'inspection l'image de la réprobation de la nature comme de l'humanité.

IV. — *Succès de l'établissement.*

On ne s'occupera donc ici que du nombre des

enfants qui ont été sauvés au moyen de l'allaitement naturel, c'est-à-dire au moyen de la réunion des mères indigentes. Sur 4.832 enfants qui ont été confiés à ces mères, indépendamment des leurs, depuis le 1er vendémiaire an IV, elles en ont conservé 4.099, dont 2.896 ont été envoyés à la campagne et 1.203 ont passé ailleurs.

On pourra compter sur des succès plus multipliés lorsque les nourrices extérieures reviendront en plus grand nombre. Alors on aura occasion de faire passer successivement plus d'enfants entre les mains des mères indigentes et, par ce moyen, d'en sauver davantage.

Du côté des femmes en couches, on n'a point de terme de comparaison pour faire connaître combien leur translation du Grand Hospice dans le local actuel leur a été avantageuse. Il suffira de dire que sur 1.346 femmes accouchées, il n'en est mort que 15. Pendant les six derniers mois de l'An VII et les six premiers mois de l'An VIII, il a régné à l'hospice une épidémie universelle sur les femmes en couches. Leur mortalité dans l'hospice a été de moins d'un treizième pendant les six derniers mois de l'An VII et d'un dixième pendant les six premiers mois de l'An VIII. On sait que dans le Grand Hospice un beaucoup plus grand nombre succombait aux accidents qui survenaient à la suite de leurs couches, soit dans les temps ordinaires, soit dans les temps d'épidémie.

V. — *Améliorations dont il est susceptible.*

Cet établissement n'a pas encore reçu le complément dont il est susceptible. Il n'est point en état de recevoir toutes les mères indigentes qui seraient dans le cas d'y être admises. Un grand nombre de celles qui n'ont point la faculté de nourrir chez elles, ou qui n'ont point de domicile, sont encore reçues au Grand Hospice. Il est certain que ce rassemblement au milieu des malades est aussi monstrueux que disparate.

Le projet était d'augmenter la maison d'accouchement du local de l'église, dans lequel on eût élevé deux étages au niveau de ceux du principal corps de logis. Cette construction offrirait un local capable de contenir cent personnes, non compris les enfants des mères. Le défaut de finances a seul retardé l'exécution de ce projet.

Mais le plus grand des besoins est le retour des nourrices de la campagne. Il tient à l'acquittement exact des mois qui leur sont dus, à la continuité et à la certitude du paiement des mois qui échoiront à l'avenir. Il faut espérer que les fonds mis depuis quelque temps à la disposition de l'administration, pour cet objet, ranimera leur confiance.

D'après l'exposé ci-dessus, on reconnaîtra que cet établissement ne peut être comparé aux autres hospices civils. Les mères indigentes que l'on y admet ne sont point de simples pauvres qui viennent chercher dans les hospices ou leur guérison ou des secours purement gratuits. On ne peut non plus les assimiler aux individus que l'on reçoit dans les maisons de force ou dans les dépôts de mendicité. Ce sont des mères qui non seulement allaitent leurs enfants, mais encore prêtent leurs secours à des enfants abandonnés. A raison de leur utilité, elles doivent être traitées différemment que les pauvres; mais à raison du genre de service qu'elles rendent, elles doivent avoir un traitement supérieur à celui des gens de service ordinaires.

Les administrations qui ont été témoins des prémices de cet établissement et celles qui leur ont succédé, ont senti la justice de cette différence et ont fait successivement des règlements à ce sujet. On y voit des salaires ajoutés à une nourriture substantielle pour n'avoir à nourrir que leurs propres enfants; on a cru nécessaire de leur offrir un appât de plus pour les déterminer à partager leur sein entre les enfants abandonnés et les leurs. On a aussi ajouté des salaires et des récompenses au traitement en nature des mères indigentes que l'on traite dans

l'hospice des vénériens et qui consentent à allaiter un enfant abandonné atteint du même mal, parce que cet allaitement est considéré à l'instar d'un service. Néanmoins, de ce côté-ci, il y a pour les mères le bienfait de la guérison de plus que du côté de l'hospice de la Maternité. C'est que l'allaitement d'un enfant étranger est un service que ne sont point censés récompenser les seuls secours dus à l'indigence.

Il a été un temps où loin de trouver exagérées les dépenses de l'établissement qui nous occupe, le seul soupçon de rien retrancher au traitement des mères indigentes était réputé un grief, à cause de l'importance attachée à leurs fonctions dans les circonstances périlleuses où étaient les Enfants de la Patrie. Ces circonstances subsistent toujours.

Si l'esprit d'économie pouvait prévaloir sur ces mesures et faire rejeter le secours des mères indigentes, on n'y gagnerait point et il en pourrait résulter les plus graves inconvénients. Il faudrait suppléer à l'allaitement des enfants d'une autre manière ; on en connaît les difficultés et les dangers. Il ne faudrait pas moins secourir les mères indigentes, quelque part qu'elles fussent ; en les réunissant, on les a utilisées, et on a rempli le double but de les aider à conserver leurs propres enfants et de les mettre à portée de secourir ceux de la patrie. Croyons que sans les secours offerts aux mères, la plupart négligeraient leurs devoirs. Leurs enfants grossiraient le nombre de ceux qui sont apportés à l'hospice, et les uns et les autres, privés de mères, offriraient le spectacle d'une dépopulation effrayante. La difficulté de leur trouver des mères étrangères, devant nécessairement augmenter en proportion. On peut donc compter au nombre des avantages de l'établissement la conservation des enfants, des mères elles-mêmes, sans parler du commencement de moralité qui accompagne ordinairement l'accomplissement des devoirs naturels.

On joint ici l'opinion du Citoyen Pelletan, chirur-

gien en chef du Grand Hospice, sur les avantages de cet établissement et sur le projet de réunir les femmes en couches avec les Enfants de la Patrie.

Première question :

Est-il convenable de réunir, dans le même lieu, les femmes en couche et les Enfants de la Patrie ?

R. — Ce projet est on ne peut mieux conçu sous quelque point de vue qu'on l'envisage, soit physique, soit moral, soit politique ; en physique, puisqu'il rend à la maternité l'espèce de femmes que la dépravation et la misère en éloignent le plus ; on rendrait encore par là à la vie honnête des femmes qui ne quittent l'hospice que pour retourner au libertinage ; en politique, puisqu'on fait supporter, pour ainsi dire, l'impôt de la nourriture des Enfants de la Patrie à la classe de femmes d'où ces enfants proviennent le plus communément.

D'ailleurs, on supplée à la disette absolue de nourrices étrangères ; enfin, on conserve un grand nombre d'individus dont la vie tient à la nourriture qu'on leur procure pendant les premières semaines de leur naissance.

Deuxième question :

Est-il convenable d'ôter les femmes en couches du Grand Hospice d'humanité ?

R. — Oui, sans doute, s'il convient de diminuer le colosse d'hôpital qu'il présente. Oui, si elles y sont dans des salles infectes, trop étroites pour leur nombre, où conséquemment il est impossible d'y conserver leurs propres enfants, autant qu'il l'est de les classer et de les diviser relativement à leurs besoins. En vain, les médecins de l'hospice réclameraient-ils l'avantage de secourir ce genre de malades. Le bien qu'ils font ici, ils pourront le faire ailleurs.

Enfin, n'y ayant aucune analogie entre ce genre de malades et les autres malades du Grand Hospice, la séparation de ces femmes ne nuira point à l'unité qui

est indispensable dans un pareil établissement; tandis que cette unité se rencontrera, au contraire, dans la réunion projetée.

LE TRAITEMENT TRADITIONALISTE DE LA COQUELUCHE PAR LA POUSSIÈRE DES PIERRES MÉGALITHIQUES,

Par M. le Dr Marcel BAUDOUIN.

Parmi les superstitions d'ordre médical, relatives au Culte des Pierres, rien n'est plus curieux que celle relative au traitement de la Coqueluche par la poussière ou le frottis des Pierres mégalithiques.

Il est difficile de dire à quelle époque elle remonte; mais ce n'est pas, évidemment, à l'ère de la Pierre polie.

Les éléments des Mégalithes, et les blocs naturels qui leur ressemblent, n'ont pas dû être considérés comme doués d'un pouvoir miraculeux par ceux même qui les ont dressés ou préparés; ils savaient trop bien comment ils étaient fabriqués! Il est plus probable que ce sont les peuples de l'âge des métaux, qui, découvrant des Monuments dont ils ignoraient la signification primitive, leur ont attribué des propriétés *miraculeuses*, et partant thérapeutiques, sachant seulement, par tradition, que certains de ces rochers étaient autrefois, à l'époque mégalithique, des représentations des Dieux, pourvues du même pouvoir que ces Divinités [Menhir = Statue du Soleil; Rocher à Pieds sculptés = Rocher divinisé; etc.].

Or, une pierre mégalithique et un rocher consacré peuvent être doués d'un pouvoir spécial pour guérir, non seulement, diverses maladies, mais plus spécialement la Coqueluche.

a) Voici comment on opère d'ordinaire. Les Pèlerins viennent au lieu de culte, apportant tantôt un marteau de fer, tantôt un simple caillou dur, représentant le

Percuteur de la Pierre polie. Ils s'attaquent à un coin du rocher, presque toujours au même point, en détachent de petits fragments et de la poussière, puis emportent chez eux ces débris.

Ou bien ils les placent dans de petits sachets, qu'ils suspendent au cou des enfants, pour les guérir; ou bien ils font bouillir la poussière dans de l'eau et obtiennent une tisane — certainement anodine, comme les sachets (1)! — qu'ils font boire aux petits malades.

b) Plus rarement, on vient se *frotter* sur la pierre, du moins dans le cas de *Coqueluche*.

La Maladie guérit *seule*, comme d'habitude, chez les paysans et à la campagne. — Et le *Miracle* est obtenu..... Ce n'est pas plus difficile que cela!

*
* *

En ce qui me concerne, je connais et j'ai pu observer deux faits de cet ordre, se rapportant l'un à un *Rocher fixe sculpté*, très célèbre, centre d'un Pèlerinage, païen jadis, aujourd'hui christianisé, le *Chiron de La Vierge de Pitié*, à La Chapelle Saint-Laurent (Deux-Sèvres); l'autre à la *Table* de fond d'un *Dolmen*, appelé *La Pierre qui vire*, à Cheffois (Vendée).

a) Dans le premier cas, il s'agit d'un pointement rocheux de *granite* à très gros grains, *très facile à casser*, le granite se décomposant à l'air, du moins dans le point où on l'attaque.

b) Dans l'autre (Cheffois), il faut, au contraire, agir très vigoureusement, car la table est en *quartzite* gris-rosé, extrêmement dur, dont il n'est pas facile d'obtenir de la poussière, et même de petits fragments (2).

*
* *

Ces deux observations soulèvent deux petits pro-

(1) Puisqu'il ne s'agit en réalité que d'*Eau bouillie*, sans microbes dangereux.

(2) Dans ce Dolmen, au cours de fouilles en 1912, j'ai trouvé un *ex-voto*, en papier, sur lequel était écrit : « Reconnaissance à *La Pierre qui vire* », ex-voto, tout à fait comparable à celui reproduit ici même (année 1913, n° 1, p. 60, *fig.* 2), et trouvé au *Pas de Saint Roch* (Menomblet, Vendée).

blèmes intéressants à élucider : *a*) Pourquoi la *Pierre en poussière*, guérit-elle une maladie quelconque ? *b*) Pourquoi, dans l'espèce, peut-elle guérir la *Coqueluche*, de préférence à d'autres maladies.

1° La première question est résolue depuis longtemps. C'est l'application du pouvoir thérapeutique, d'ordre miraculeux, des *Pierres sacrées* ; c'est une variante du *Culte des Pierres*.

Le rocher fixe, comme l'élément mégalithique, etc., étant regardé comme un bloc sacré, c'est-à-dire étant la représentation matérielle sur terre de la Divinité, l'un et l'autre sont doués du même pouvoir de guérir que le Dieu lui-même !

C'est pourquoi l'on vient en Pélerinage aux lieux où ils se trouvent.

Mais, quand le malade ne pouvait pas, comme on dit en Vendée par exemple, « faire le voyage », pour une raison ou pour une autre (trop longue distance; maladie grave ; trop grande jeunesse ; etc.), il a bien fallu tourner la difficulté.

On a simplifié alors le Culte. On s'est dit : Puisque le rocher *entier* guérit, une *parcelle* quelconque doit avoir le même pouvoir ; et, dès lors, il nous suffit d'en emporter un peu au malade pour le traiter.....

Pour qu'à domicile le débris de pierre, — si petit soit-il, peu importe, puisque, quoique microscopique, il représente toujours la toute-puissance divine ! — puisse agir, il faut *un contact intime* avec le malade.

Cela pour que le Pouvoir pénètre ainsi mieux dans le corps du patient.

Ce contact joue un rôle tel qu'il a donné naissance au fameux rite du *Frottis sur pierre*, bien connu, le frottis n'étant qu'un contact prolongé et intensif.

Mais ce contact, quand il s'agit d'enfants surtout, n'est pas facile à réaliser même par la simple apposition sur la poitrine d'un sachet, contenant des pierrailles ou de la poussière.

Aussi a-t-on dû faire le raisonnement suivant. Si

l'on fait cuire la pierre dans de l'eau, il se produira le même phénomène que lorsqu'il s'agit de végétaux ou d'animaux ; les sucs y contenus se dissolveront et l'eau aura dès lors toutes les propriétés du rocher sacré.

L'eau bouillie ou cuite deviendra une tisane, douée de propriétés miraculeuses et, si le malade l'absorbe, il guérira, puisque le « Pouvoir thérapeutique » entrera ainsi dans son corps et s'y répandra de la façon la plus complète possible (1).

2° Reste à résoudre la deuxième question, relative à la *Coqueluche*. Au premier abord, la solution semble impossible à découvrir.

Or, au contraire, pour qui sait observer, le problème est très simple.

a) Prenons, par exemple, le cas du Rocher sacré de Pitié (Deux-Sèvres). Ce pointement granitique est une représentation du Dieu néolithique, c'est-à-dire du Dieu solaire. La Préhistoire le démontre par les Sculptures qu'il présente : *Bassins* ; grandes *Rigoles*, représentant le Soleil à midi ; *Pied sculpté*, représentant l'*arrivée* sur la pierre du Dieu-Soleil anthropomorphisé !

Mais ce Dieu, ici, est nettement spécifié. C'est du *Soleil Levant*, à l'époque des Equinoxes, qu'il s'agit (Orientation et situation des Bassins, et surtout du *Pied*).

Or, comment le peuple se représente-il souvent le Lever du Soleil, à l'heure actuelle, comme à l'époque protohistorique : Par le *Chant du Coq*, qui, on le sait, est connu de tous !

N'a-t-on pas écrit récemment :

« Qui n'a pas ouï le chant du coq, tandis que la vitre s'opa-

(1) Cette pratique s'applique non seulement aux fragments de *rochers sacrés*, mais aux pierres *amulettes* et aux *fétiches*, c'est-à-dire à tout objet pourvu de propriétés miraculeuses.

C'est ainsi qu'aux environs de Lorient, à Saint-Philbert, entre la Trinité et Locmariaquer, et à la Turballe, près Piriac, on fait bouillir dans de l'eau des *haches polies*. Cette tisane guérit les coliques des animaux (Vaches, etc.).

lise, ne connaît pas ce que le jour apporte de réconfort, de sain plaisir, alors que le sang vous bat aux veines, que les muscles se tendent pour l'effort quotidien, que les poumons s'emplissent d'air neuf et qu'un hymne d'obscure action de grâce émane de l'être au réveil. ... Le Chant du Coq, c'est le clairon qui, des gorges dorées, appelle l'homme à l'action, le convie au devoir, l'invite à la joie, et salue le SOLEIL — le Soleil san qui les choses :

Ne seraient que ce qu'elles sont ! »

Dès lors, quand on a observé une maladie, dont le principal symptôme était un « chant de Coq », c'est-à-dire la « Coqueluche », on s'est dit immédiatement que c'était le Rocher consacré au Dieu du *Lever*, qui devait guérir cette affection, d'après l'adage bien connu en thérapeutique traditionaliste : *Similia similibus curantur* !

Dès lors, l'indication spéciale était trouvée, sachant, par suite de la tradition *non interrompue* depuis l'ère néolithique, que le Chiron de Pitié était consacré à ce Dieu !

b) Pour la table du Dolmen de Cheffois, la même tradition ayant maintenu la connaissance de la Coutume néolithiqne d'ériger les Dolmens d'après le culte du *Soleil Levant* (en effet, ce Dolmen a son entrée au Soleil *Levant*, mais ici au Solstice d'Hiver), le même phénomène a pu se produire, puisqu'on est dans la même contrée, à quelques lieues seulement de distance, par transmission d'idées ou non.

D'ailleurs au Dolmen de Cheffois, la *table*, qui est censée *virer* (*Pierre qui vire*), ne tournerait qu'au chant *du Coq* (1), c'est-à-dire au *Lever du Soleil*. Il y

(1) Un grand nombre de Rochers ont d'ailleurs reçu le nom de *Pierre du Coq*, parce que jadis ces blocs étaient en rapport avec le *Culte du Soleil Levant*, comme je l'ai signalé (B. S. P. F., 1905, p. 211).

C'est ainsi que la *Pierre de Chantecoq* (en Eure-et-Loir), qui est une *pierre qui vire*, favorise la *fécondité*.

Le Menhir de la *Pierre qui chante* dans l'Yonne a un nom qui n'est qu'une abréviation du précédent (il ne rappelle, quoiqu'ait écrit M. Salomon Reinach, la statue *vocale* de Memnon, que parce que les statues sont des Menhirs *évolués*).

a donc bien du coq dans son affaire : d'où le rapprochement d'idées. — Ce qui prouve bien que mon hypothèse est la bonne. J'ai expliqué, au demeurant, autre part, cette histoire du « *Virement des Mégalithes* » (1).

*
* *

Evidemment, tout cela n'est qu'une explication, *discutable*, appuyée cependant sur des faits *certains*.

Mais c'est une hypothèse qui se tient, puisqu'elle n'est basée que sur le sens commun et l'habitude, très simpliste, qu'ont de raisonner les peuples primitifs. C'est pour cela que j'ai cru devoir la donner, sans attacher d'ailleurs plus d'importance à cette théorie qu'aux deux observations, rapportées plus haut au titre de *Médecine et Thérapeutique préhistoriques*.

LES MÉDECINS
DE LA NATION ANGLAISE (OU ALLEMANDE)
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
AUX XIVe ET XVe SIÈCLES (2)

(ADDITION)

par le Dr **Ernest WICKERSHEIMER**

39 bis. Guillelmus de Egmonda. 1398-1403.

Clerc du diocèse d'Utrecht.
Grades à l'Université de Paris :

A Cellefrouin (Ch.), il y a une *pierre qui parle* (Fanaud, 1912), parce qu'elle représente le *Dieu solaire* anthropomorphisé.

Il y a un mégalithe appelé *Pierre-Coq* à Neuville-Bosc *(Oise)* et, à Avant-lez-Marcilly, il y a un menhir appelé *La Pierre au Coq !* Un autre menhir, dans l'Est (M.-et-M.), s'appelle La *Pierre au Jo* (or, *Jo*, en patois, signifie *Coq*, le mâle de la poule, dérivé de *Gallus* par *Jal* (roman) *Jal* et *Jau*).

La *Pierre du Coq*, c'est la statue du *Soleil Levant* ; c'est un Menhir érigé au Soleil Levant, comme je l'ai prouvé en 1913 [*Congrès Arch., Gand*].

(1) *Homme Préhistorique*, Paris, 1914.
(2) *Bull.*, XII, p. 285 et suiv.

1° *Faculté des arts*. Licencié le 26 juin 1398 (1), maître le 25 août suivant (2).

2° *Faculté de médecine*. Ne figure pas dans les *Commentaires*. Cependant le rôle adressé au pape par la nation anglaise de l'Université de Paris en 1403, nous apprend qu'à cette date il étudiait depuis cinq ans la médecine.

OUVRAGES OFFERTS

Marcel Fosseyeux. *Les maisons de secours à Paris dans la première moitié du XIXe siècle*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-8°, 24 p.

Vicomte de Hennezel d'Ormois. *Les ex-libris et fers de reliure du Laonnois (suite)*: *Le Thieullier*; n° de septembre 1913 des *Archives de la Société des Collectionneurs d'ex-libris*, p. 135-140.

E. Kirmisson. *La chirurgie orthopédique. Quelques mots d'histoire...* Paris, 1913, in-8°, 11 p.

Paul Dorveaux. *Relation d'un voyage de Metz à Saint-Claude (Jura) aller et retour et d'une visite à la Grande-Saunerie de Salins en 1512*. Dijon, impr. Paul Berthier, 1913, in-8°, 14 p. Extr. du *Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or*.

A. Guisan. *Un médecin vaudois ignoré : le Dr Gallandat*. Genève, Georg, 1913, in-8°, 14 p., 1 portr.

Leonard Guthrie. *Did Napoleon Bonaparte suffer from hypopituitarism (Dystrophia adiposo-genitalis) at the close of his life?* London, 1913, in-8°, 14 p. From the *Lancet*.

Id. *The Lady Sedley's receipt book, 1686, and other XVIIth century receipt books*. London, John Bale, sons and Danielsson, 1913, in-8°, 20 p. From the *Proceedings of the Royal Society of medicine*, 1913, vol. VI (Section of the history of medicine), p. 150-169.

Eugène Olivier. *Ce que nous apprennent les ex-libris de médecins et de pharmaciens d'autrefois*. Paris, Société française des collectionneurs d'ex-libris, 1913, in-8°, 16 p., 1 pl. et fig. dans le texte (En vente chez l'auteur, rue de Rennes, 116, Paris).

(1) *Auct.*, I, c. 780.
(2) *Auct.*, I, c. 781.
(3) *Chart.*, IV, p. 109.

D'Arcy Power. *The Elizabethan revival of surgery*. London, s. d., in-8°, 20 p. From the *St-Bartholomew's Hospital Journal*.

Id. *The medical experiences of Benvenuto Cellini*. S. l., 1898, in-8°, 20 p. From the *Quarterly medical Journal*.

Id. *Who performed lithotomy on Mr Samuel Pepys?* London, Lancet office, 1904, in-8°, 4 p.

Id. *The lecturers on surgery at St-Bartholomew's Hospital, 1731-1906*. London, 1907, in-8°, 7 p. From the *British medical Journal*.

Id. *An address on why Samuel Pepys discontinued his diary*. London, 1911, in-8°, 14 p. From the *Lancet*.

Id. *The evolution of the surgeon in London*. London, Adlard and Son, 1912, in-8°, 31 p., 7 fig. From the *British medical Journal*.

John Arderne. *Treatises of fistula in ano, hæmorrhoids and clystero..., edited with introduction, notes, etc., by* D'Arcy Power. London, for the early English text Society, 1910, XXXVII-156 p., pl. et fig.

Pierre Rambaud. *Les statuts de la Faculté de médecine de Poitiers (1533-1616)*. Poitiers, impr. G. Roy, 1913, in-8°, 33 p. Extr. du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

Ernest Wickersheimer. *Hundegals kab og strandbade, oversat af* Helga Meisen. Köbenhavn, V. Trydes forlag, 1913, in-8°, 33 p. *Medicinsk historiske Smaaskrefter ved* Vilherm Maar, 4.

Emile Rivière. *L'opération de la taille au commencement du XVIIe siècle*. Paris, 1911, in-8°, 10 p. Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Toulouse, 1910).

O. Sarcos. *A propos d'un contrat d'apprentissage d'apothicaire en 1596*. Carcassonne, impr. Gabelle, s. d., in-8°, 11 p. Extr. des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 2e série, IX.

G. Bilancioni. *Bartolomeo Eustachi*. Firenze, Istituto micrografico italiano, 1913, in-16, 80 p., 6 pl. *Vite dei medici e naturalisti celebri, I.*

Id. *La epidemia di « mal mattone » nel 500 e le canzoni di un poeta bolognese*. Grottaferrata, tip. S. Nilo, 1913, in-8, p. 97-112. Dalla *Rivista di storia critica delle scienze mediche e naturali*.

Id. *L'opera anatomica di Bartolomeo Eustachi*. Portocivitanova, tip. G. Gualdesi, 1913, in-8, 15 p. Dalla *Gazzetta medica delle Marche*.

A. Liot. *La vie professionnelle d'autrefois. Une réception contestée ; procès entre B. Rettncr et la communauté des apothicaires de Dieppe*. Rouen, impr. L. Wolf, 1913, in 8, 6 p. Extr. de la *Normandie pharmaceutique*.

Jean Régné. *Le livre de raison d'un bourgeois d'Armissan, près Narbonne dans le premier tiers du XVIII*e *siècle*. Narbonne, F. Caillard, 1913, in-8, 37 p. Extr. du *Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*.

Id. *La sorcellerie en Vivarais et la répression inquisitoriale ou séculière du XV*e *au XVIII*e *siècle*. Paris, F. Alcan, 1913, in-8, 48 p. Extr. des *Mélanges Bémont* et de la *Revue du Vivarais*.

Henri Verdier. *Léonard de Vinci, physiologiste*. Paris, Jules Rousset, 1913, in-8, 88 p.

TABLE DU TOME DOUZIÈME

Errata

Page 153, n° 33, au lieu de *a*, lire *Orata*.
Page 154, ligne 18, au lieu de *Nord*, lire *Pas-de-Calais*.
Page 156, ligne 13, au lieu de *Leri*, lire *Lire*.
Pages 202, lignes 28 et 209, lignes 29 et 37, au lieu de *Aligne* lire *Aligre*.
Page 255, ligne 1, au lieu de *libris*, lire *ex-libris*.
Page 397, ligne 4, au lieu de *Trithenius*, lire *Trithemius*.
Page 406, ligne 17, lire *18 cm. et formé de cinq marques*.